REVUE

DE

CHAMPAGNE

ET

DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE
ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE
BEAUX-ARTS

Honorée d'une Souscription du Conseil Général de la Marne

PRIX DE L'ABONNEMENT **12** FR. PAR AN

PARIS
H. MENU, LIBRAIRE-ÉDITEUR
30, Rue Jacob, 30

Et chez tous les Libraires des deux Provinces
1878

Janvier 1879. — Septième Livraison. — Troisième année.

SOMMAIRE DE LA SEPTIÈME LIVRAISON

DE LA TROISIÈME ANNÉE

Louis de La Roque	Jean Garnier, évêque de Montpellier	5
Fernand Labour	Un procès sous l'ancien régime	7
Ed. de B	Capitation de la Noblesse de Champagne en 1787	15
Chauvet	Notice sur Longpré	28
H. A. Mazard	L'Archéologie champenoise à l'Exposition Universelle	38
Nécrologie	M. Charles Périer. — M. de Précy. — La marquise de Massiac. — M. Henriquet	53
Bibliographie	L'histoire de la Flèche et de ses seigneurs par M. Charles de Montzey	54
Chronique	Communication de M. Max Quantin, archiviste de l'Yonne. — Œuvres d'Art rappelant le souvenir de Saint Bernard à Etampes. — Une lettre de M. A. Daguin. — Anciens usages de l'Eglise de l'Epine (Marne). — Un calice intéressant. — Un vitrail du XIVe siècle. — Un chalonnais qui a changé de nom. — Le cardinal de Retz à Sarry. — Les objets d'art qui ornaient en 1764, les édifices religieux de la ville de Châlons-sur-Marne. — Une découverte au Mériot, etc.	56

Recouvrements

A partir du 1er Février, nous ferons traite pour le recouvrement des abonnements. Les quittances étant, à partir de cette date, entre les mains de notre banquier, nos abonnés ne pourront que, jusqu'au 1er Février solder par un mandat de poste à l'imprimerie de la *Revue* à Arcis.

AUX SOCIÉTÉS SAVANTES DE LA CHAMPAGNE

Le Comité de rédaction de la *Revue de Champagne et de Brie*, prie MM. les Présidents et Secrétaires des Sociétés savantes de la Champagne et de la Brie, d'adresser à l'Imprimerie les recueils, publiés sous leurs auspices, et les procès-verbaux des séances ; il en sera fait chaque mois un résumé.

REVUE

DE CHAMPAGNE ET DE BRIE

Arcis-sur-Aube. — Léon Frémont, imprimeur breveté.

REVUE

DE

CHAMPAGNE

ET

DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE
ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE
BEAUX-ARTS

TOME SIXIÈME

TROISIÈME ANNÉE. — DEUXIÈME SEMESTRE

PARIS
HENRI MENU, LIBRAIRE-ÉDITEUR, 30, RUE JACOB, 30

1879

LIBRARY
JAN 19 1973
UNIVERSITY OF TORONTO

REVUE

DE

CHAMPAGNE ET DE BRIE

JEAN GRANIER

ÉVÊQUE DE MONTPELLIER

ANCIEN CURÉ DE SAINT-ALPIN DE CHALONS-SUR-MARNE

Depuis que Montpellier était devenu pour les calvinistes une des places de sûreté, où ils avaient la liberté d'exercer leur culte en vertu de l'édit de Nantes, l'évêché de cette ville ne pouvait être confié qu'à un prélat dont le roi eût éprouvé la fermeté et la fidélité. Ces deux qualités étaient réunies dans la personne de Jean Granier, successeur de Guitard de Ratte. Il fut nommé la même année où il avait été chargé de préparer à la mort et d'assister dans ses derniers moments le duc de Biron, maréchal et amiral de France, condamné à avoir la tête tranchée pour crime de trahison envers son souverain, le 31 juillet 1602. Né aux environs de Bar-sur-Seine, il avait fait profession dans l'abbaye de Saint-Denis, puis, ayant été reçu docteur en Sorbonne, il obtint la cure de Saint-Alpin à Châlons-sur-Marne. Doué de brillants talents oratoires, il fut remarqué par le roi Henri IV, qui le nomma son chapelain et son prédicateur ordinaire. Après avoir été sacré à Paris, le nouveau prélat fit son entrée à Montpellier, accompagné d'une députation du corps des chanoines qui était venue le recevoir à Avignon ; il jura, comme son prédécesseur, de maintenir les statuts du chapitre qui lui furent présentés par le chanoine-archidiacre de Valence, troisième dignité parmi les chanoines de sa cathédrale.

Assurer le service que le chapitre était tenu de faire faire à Maguelone, et rebâtir l'église Notre-Dame des Tables, qui tint lieu de cathédrale, de 1608 à 1621, tels furent les premiers

actes du nouvel évêque. La reconstruction de Notre-Dame s'exécuta aux frais du chapitre qui y contribua pour deux tiers, et des catholiques de la ville pour un tiers.

Plus tard, un arrêt du Parlement de Toulouse fixa la contribution de l'évêque à 2,000 livres pour les ornements intérieurs, et lui imposa les frais de la décoration entière d'une chapelle.

En 1604, notre évêque donna aux Pénitents Blancs l'église ruinée de Sainte-Croix, qu'ils ne réédifièrent qu'en 1608.

La publication de l'édit de Nantes avait amené un certain apaisement dans les esprits ; les deux religions vivaient côte à côte, à Montpellier, dans une harmonie relative. L'administration de Jean Granier ne fut pas contrariée par les agitations et les désordres qui avaient affligé le cœur de ses prédécesseurs. La faculté des Arts, établie dans une maison de l'île Cézelly, aujourd'hui le Lycée, et où l'on enseignait la grammaire, les sciences et la philosophie, était composée de huit professeurs dont quatre étaient nommés par le conseil de ville protestant, et quatre par l'évêque. Cette administration mi-partie semble avoir marché à la satisfaction des deux partis, et nous ne connaissons d'autres conflits entre l'évêque et les protestants que celui qui s'éleva à propos de l'inscription gravée sur le fronton du Petit-Temple, récemment construit. Cette inscription ne portait que ces trois mots : *Veræ religioni sacrum*. L'évêque trouva qu'il y avait là un outrage indirect à la religion catholique. Une requête fut par lui adressée au roi ; le pasteur Gigord, informé de ces démarches, et agissant en vue du maintien de la paix, fit enlever pendant la nuit la pierre qui portait l'inscription et la remplaça par une autre sur laquelle on lisait ce mot grec : *Trisagis*, pour exprimer la sainteté de Dieu et la trinité des personnes. (V. dom Corbière, *Histoire de l'Eglise réformée de Montpellier*, p. 131.)

Jean Granier mourut à Montpellier le 15 septembre 1607, des suites d'une maladie contractée pendant un voyage à Toulouse, où l'avait appelé ce procès avec son chapitre qui se termina par l'arrêt du Parlement, relatif à l'église Notre-Dame des Tables, que nous avons mentionné plus haut. Il fut enterré dans cette église qu'il avait fait réparer, quoique, de son vivant, le service divin n'y eût pas encore été rétabli. (Voir J.-P. Thomas, *Mém. sur Montpellier*, p. 294.)

LOUIS DE LA ROQUE.

UN PROCÈS SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Dans une autre et précédente étude, j'ai emprunté à Nicolas de Moulinet la description d'*un jeune magistrat au temps de Louis XIII*. Le goût prononcé que j'ai pour ce vieux gentilhomme Champenois, d'humeur joviale, mais de grand bon sens, fait que je contracte envers lui un nouvel emprunt. C'est l'histoire d'*un procès sous l'ancien régime* que je vais raconter :

D'autres ont rappelé la fière attitude des magistrats vis-à-vis de la royauté. « Quand nos rois fermaient la bouche aux états « généraux, le parlement parlait pour eux et prenait leur « place [1]. » Les lettres de cachet, les attentats contre la liberté individuelle, la violation des formes légales n'ont pas eu de plus redoutables adversaires. Le parlement a maintenu les droits de l'état contre Rome et il a arraché la société civile aux étreintes de la société ecclésiastique. D'autres ont signalé les fautes énormes commises par ce corps illustre. La liberté de la pensée l'effrayait comme un péril social, et il l'a mise hors la loi. Les noms de La Barre et de Lally-Tollendal seront répétés à travers les siècles comme un éternel opprobre. Louanges et critiques sont également méritées, mais, notre tâche ne consiste pas à enregistrer les unes et les autres ; nous voulons seulement continuer à raconter quelques scènes intimes de la vie du palais au commencement du XVIIe siècle. C'est le siècle de l'intrépide Molé, mais c'est aussi le siècle du ridicule Broussel.

Un procès — c'est six lettres juxtaposées font frémir — que d'appréhensions elles nous inspirent — mais les ennuis que cause, à l'heure présente, un procès, ne sont rien à côté des émotions de tout genre qu'un procès devait inspirer sous l'ancien régime. Qu'on en juge.

Nicolas de Moulinet raconte les péripéties d'un procès entrepris par son père. Suivant la mode de l'époque, il dissimule le nom parternel sous un nom d'emprunt. Il se fait appeler M. de La Porte. Il paraît que M. de La Porte avait sa mère remariée en secondes noces et qu'à la mort de celle-ci il eût des difficultés avec le mari survivant. On entama donc un procès. Qui avait tort, qui avait raison ? Le beau-père ou le beau-fils ? Il importe peu. D'ailleurs, Moulinet observe sur ce

1. (Ch. Louandre. Les conflits des Pouvoirs publics sous l'ancien régime).

point le silence, et à coup sûr il éprouve moins de rancune contre son grand beau-père, que de mécontentement contre les juges. Le procès commence.

Il est d'abord porté en première instance devant la juridiction de M. le bailli. Moulinet nous fait observer qu'il ne s'agit pas d'un bailli de village mais bien d'un bailli d'une grande ville. Cette ville il ne nous l'indique pas. C'est là une prudence qu'on ne saurait blâmer. Il paraît que M. de Moulinet le père eût mieux aimé aller à l'assaut d'une ville qu'à la sollicitation d'un juge. C'est son fils qui nous l'affirme; mais, d'autre part il est certain qu'il tenait à gagner son procès, aussi se décida-t-il à aller voir son juge. Il me semble même qu'il se rendit à ce sujet coupable d'une tentative de corruption bien caractérisée. Les mœurs de l'époque le voulaient ainsi. Voici l'affaire. « Mon père se délibéra, dit Moulinet, de donner quelque chose « d'honorable à Monsieur le bailli. Ce qui lui sembla le plus à « propos, fut une pièce de satin pour lui faire une soutane. Et « ayant fait l'achat, il s'en alla recommander son procès à son « juge, qui lui assura qu'il lui rendrait la justice. Mon père « laissant son laquais à la porte, avait pris le satin sous son « bras. Le juge ne sachant pas ce que c'était qu'il portait, lui « demanda: ne portez-vous pas là un sac? Avez-vous encore « quelque pièce à me montrer? Oui, Monsieur, ce dit mon « père, c'est une pièce de satin, qui m'a été baillée par un « marchand, en payement de quelque somme qu'il me devait, « et je prends la hardiesse de vous la présenter, afin qu'elle « vous fasse souvenir des autres pièces de mon procès. Ex- « cusez, si ce n'est un don digne de votre mérite. Le Bailli « retroussant alors ses moustaches, et regardant mon père « avec un œil sévère, lui dit : comment Monsieur! pour qui « me prenez vous, moi qui suis un juge Royal, dont la candeur « est connuë en tous lieux? Croyez-vous qu'il soit nécessaire « de me faire des présents, pour m'obliger à visiter les pièces « d'un procès? Ne sçai-je pas bien à quoi mon devoir m'oblige? « Allez, allez, je n'ai que faire ni de vous ni de votre satin; « encore que mon office me coûte bien cher, je ne veux point « en regagner l'argent iniquement; il me suffit d'avoir de « l'honneur et de l'autorité; apprenez à ne plus essayer une « autre fois de corrompre ceux qui sont incorruptibles. Est-ce « votre Procureur qui vous a conseillé cela? Si je scavais que « que ce fût lui, je lui deffendrais de venir aux plaids d'un an: « car il doit être mieux instruit que vous, de ce qui concerne « ma charge.

« Lui semblant, à entendre les paroles et à voir les mines de son « juge, qu'il était en grande colère, mon père reprit son satin sous « son manteau, et lui ayant fait une humble révérence, s'en « alla sans lui rien dire. Sa femme, qui l'avait oüi parler d'une « autre chambre, et qui ne désirait pas laisser échapper le gain « qui se présentait, s'en vint à sa rencontre, et lui dit courtoi- « sement : Monsieur, vous avez vû, mon mari est un peu « fâcheux, il n'y fallait pas aller de la sorte que vous y avez « été ; baillez-moi votre satin, je lui en ferai trouver le présent « agréable. Mon père s'était déjà résolu de s'en faire un habit, « encore que ce ne fût pas bien sa coûtume de porter du noir, « parcequ'il le haïssait infiniment, étant une couleur funeste « et mal plaisante, qui n'appartient qu'à des gens qu'il n'aimait « guères, comme bien contraires à son humeur martiale.

« Le satin fut donc mis entre les mains de madame la Bail- « levesse, et monsieur le Bailly ne sçachant pas qu'elle l'eût, « se mit à la fenêtre de sa salle, et voyant mon père passer « par la cour, lui dit : là, monsieur de La Porte, l'on vous par- « donne celle-ci, pourvû que vous ne retombiez jamais en une « pareille ; vous laisserez ici ce que vous m'avez voulu donner ; « aussi-bien vous serait-ce trop de peine de le remporter « encore chez vous. Je l'ai déjà baillé à Madame, ce dit mon « père. Après ceci il s'esquiva doucement. »

C'est assurément un type curieux que celui de ce juge affectant des airs d'incorruptibilité mais acceptant les présents qui lui sont offerts. L'intérieur de ce ménage de magistrat est décrit avec une verve endiablée. Moulinet voit donc tout à la fois la femme et le mari accepter un présent d'abord refusé. Moulinet est de son siècle et cette acceptation ne le choque en rien. Il corrompt ou se laisse corrompre c'est dans l'ordre des choses. Mais, ce qui l'indigne c'est que le juge, qui a accepté les présents, fasse perdre le procès et voici ce qu'il dit à ce sujet : « Or nonobstant le don, que mon père avait fait, il « perdit son procès tout au long, et fallut qu'il payât les frais « et les épices, qui se montaient à beaucoup ; car le Bailly « aimait fort les sauces de haut goût. Son adverse partie avait « sçu du marchand, qui lui avait vendu le satin, le présent « qu'il en avait fait au juge, et craignant que cela ne lui fît « avoir gain de cause, il avait été voir aussi le Bailly, pour le « solliciter ; mais n'osant pas lui rien offrir, parcequ'il sçavait « la coûtume du personnage, il s'était avisé d'une gentille « subtilité, qui couvrait la corruption : c'est que voyant un

« beau tableau dedans la salle, il dit, qu'il en eût bien voulu « avoir un pareil. Il est bien à votre service, répondit la Dame « du logis. Je vous remercie très-humblement, répliqua-t-il, « mais dites-moi ce qu'il vous coûte, je vous en donnerai tout « à cette heure le même prix? Six écus, Monsieur. Et vraye- « ment en voilà trente-six que je vous baille, lui dit-il, en lui « mettant entre les mains une bourse. La peine que vous avez « euë à l'acheter, et celle que vous aurez à vous accoûtumer « à ne le voir plus, mérite bien cette somme là. La femme du « Bailly, qui entendait bien à quel sujet il lui donnait tant « d'argent de son tableau, recommanda donc si bien son affaire « à son mari, qu'elle lui fit gagner son procès.

Mais par cela même Moulinet perdait le sien : il ne se tint pas cependant pour battu et il interjeta appel devant la cour de parlement. Il fait choix d'un avocat et va le consulter. Il lui demande ce qu'il pense de son appel. L'avocat qui paraît-il ne dissuadait jamais personne de chicaner, conseille à Moulinet de plaider et voici le singulier langage qu'il tient à son client. « Vous qui êtes noble, il faut que vous montriez que vous « avez du courage, et que vous ne vous laissez pas vaincre « facilement : le procès est une manière de combat, où la palme « est donnée à celui qui gagne, aussi-bien qu'aux jeux Olym- « piques. Voyez-vous, qui se fait brebis, le loup le mange, « comme dit le proverbe : vous avez à vivre aux champs parmi « des villageois opiniâtres, qui vous dénieront ce qui vous « serait dû, espérant de ne vous point payer, si vous vous étiez « une fois laissé mener par le nez comme un buffle. Au reste « si vous plaidez en notre illustre Cour, il vous aviendra des « félicités incomparables; vous serez connu de tel qui n'en- « tendrait jamais parler de vous : et qui plus est, vous serez « immortalisé; car les registres, que l'on garde éternellement, « feront mention de vous. Davantage les héritiers, que vous « aurez, possédant le bien pour lequel vous prenez tant de « peine maintenant, beniront votre ménage, et prieront Dieu « pour vous tout le tems de leur vie. Ceci vous doit ôter la « la considération d'un petit ennui passager, qui vous dégoûte « de poursuivre votre pointe. Je vous conseille donc pour con- « clure, de ne point donner de repos à votre partie, et de ne « point faire d'accord, quand elle vous en parlerait. Il n'est tel « que d'avoir un arrêt entièrement définitif. Ne craignez point « qu'il ne soit pas donné à votre profit; car vous avez une « cause infiniment bonne. Là-dessus il prenait Bartole et Cujas « par les pieds et par la tête, et citait des loix de toutes sortes

« de façons, pour prouver le bon droit de mon père, qui crût « tout ce qu'il lui disait, ne sçachant pas qu'il était en un lieu, « où l'on s'entendait des mieux à supposer de faux titres, à ne « se souvenir que des raisons de ceux que l'on affectionnait, « et à juger les procès dessus l'étiquette. Le portrait de l'avocat est à coup sûr peu flatté, et le langage mis dans sa bouche me semble tant soit peu exagéré, c'est cependant, il faut en convenir le ton de l'époque. Voici maintenant la description du procureur ou de l'avoué comme on dit actuellement. « On « adressa mon père à un jeune procureur de la nouvelle crûë, « que je m'assure avoir baillé de l'argent pour se faire recevoir « (je sçai bien à qui :) car il n'y avait pas apparence que ce fût « la grande connaissance des affaires du Palais, qui lui eût fait « obtenir la permission de postuler. Néanmoins il n'était pas « si ignorant, qu'il ne sçut bien de quelle sorte il fallait ac- « croître son talent : et certes il était si bon procureur, qu'il « procurait plûtôt pour lui-même que pour autrui. Mon père « était en une très mauvaise main ; car cet homme-ci se laissa « gagner par sa partie, afin de faire double profit ; et au lieu « d'avancer l'affaire, il la retardait malgré que mon père en « eût, lui faisant accroire que toutes les procédures inutiles, « qu'il faisait, étaient nécessaires. Ses plus ordinaires discours « n'étaient que d'argent, dont il assurait toûjours qu'il lui « était besoin pour faire beaucoup de frais, encore qu'il n'en « fallût faire que fort peu : mon père ne laissait pas pourtant de « lui en donner autant qu'il en demandait, afin de l'induire à « apporter plus de diligence en son affaire. »

Les critiques de Moulinet ne s'adressent pas seulement aux gens de justice. La procédure civile lui paraît aussi fort défectueuse ; quant à moi je ne suis pas très éloigné de penser que les critiques qu'il formule contre la procédure civile du XVIIe siècle pourraient être également adressées, à notre procédure actuelle. Ecoutons Moulinet.

« Le procureur faisait des écritures, où il ne mettait que « deux mots en une ligne, pour gagner davantage ; et afin de « les enfler très bien, son clerc usait d'une certaine orthographe, « où il se trouvait une infinité de lettres inutiles : Outre cela « il usait d'un certain caractère majuscule, rempli de longs « traits, qui faisaient qu'en une ligne il n'y avait que deux « mots : et le pire était, qu'il n'y avait rien que des discours « frivoles, qui n'éclaircissaient point la matière. Or cet avocat « avait cette gentille coûtume que quand il avait quelque chose

« à acheter, il acquerait sur les premiers contredits, que l'on « lui donnait à faire, tout l'argent qui lui était de besoin ; car « il songeait auparavant, combien il était nécessaire qu'il fit « de rolles, et il fallait qu'il les emplît après, quand c'eut été « d'une chanson. Mon père ne se pût tenir de lui dire un jour, « en lui payant de pareilles écritures, que tout ce qu'il avait « fait ne servait de rien ; que pour lui il en eût autant fait, et « possible davantage, encore qu'il ne fût pas du métier ; et « qu'aussi-bien était-ce une chose vaine d'alleguer toutes les « loix qui y étaient, vû qu'il était certain que la cour n'y « avait jamais égard. Il prît ceci au point d'honneur, et une « grosse querelle s'émeut entr'eux. Mon père, afin de le moins « offenser, fit d'une attaque particulière une attaque générale, « et se mit à parler contre la bande entière des Praticiens qu'il « déchiffra d'une terrible façon ; quelle vilenie, disait-il « entr'autres choses, que ces gens-ci exercent publiquement « leurs brigandages ! Ils ont trouvé mille subtilitez, pour faire « que les biens, dont il s'agit, n'aillent à pas une des parties, « mais demeurent à eux seulement. Les hommes sont-ils si « sots, que de se laisser tirer par ces sangsuës ? Ne voyent-ils « pas bien, que tant de procédures fagottées ensemble ne se « font que pour les tromper ? A quoi servent toutes ces choses, « qui ne rendent pas les causes moins obscures ? Que ne juge-« t'on dès l'instant que les plaideurs comparaissent ? Encore « ce qu'il y a de pire, c'est qu'en toutes ces juridictions, il y a « diverses manières de procéder : je voudrais bien sçavoir « pourquoi. Car que ne me prend-on par tout celle qui est la « meilleure et la plus courte ? Il faut que je m'imagine, que « c'est que l'on veut decevoir plus couvertement ceux qui « n'entendent pas le chicanoux. Vous vous formalisez de peu « de chose, dit l'avocat, et j'oserai bien dire que vous vous « plaignez sans raison. Est-il rien de plus beau, que la façon « dont l'on agite les procès ? N'est-ce pas une marque de la « grandeur de la justice, que le grand nombre de ressorts qu'elle « fait jouer ? Vous autres, qui plaidez, ne devez vous pas avoir « du contentement à voir marcher cette grande machine ? « Quant à la différence des procédures des juridictions, elle est « plus loüable que blâmable : car ne sçavez-vous pas bien qu'il « faut que tous païs ait sa coûtume ? Je vous le concede pour « vous contenter, répondit mon père, mais je me fâche de ce « qu'après tout ces fatras, le bon droit n'est point rendu ; si « l'on le rendait comme il faut, il n'y a point de longueur ni « de chicanerie qui ne fût supportable. »

Si nous écartons ce qui à rapport à la multiplicité des coutumes, abus qui a heureusement disparu, nous nous trouvons en face de critiques qui en plein XIXe siècle ont encore leur raison d'être. Ou est l'utilité de toutes ces écritures qui ne servent de rien ? Le magistrat lit-il les conclusions, grossoyées? ne rencontre-t-on pas encore des clercs qui écrivent deux mots en une ligne et emplissent avec une chanson le papier timbré. Vieux procédés que Moulinet blâmait au commencement du XVIIe siècle et qui subsistent encore à la fin du XIXe.

Mais revenons au procès, voilà donc Moulinet devant la cour du parlement. La cause fut, paraît-il, distribuée à « un conseiller le plus fantasque du monde. » Moulinet convient cependant que personne ne se pouvait vanter de le savoir gouverner. Il me semble que c'est là un assez bel éloge à en faire. Mais il paraît que ce magistrat était ignorant, et qu'il croyait comprendre les affaires alors qu'il n'y entendait rien. Narrateur exact, Moulinet nous fait assister à l'entrevue de son père et de Mr le conseiller ; mais ici notre vieux gentilhomme champenois pourrait bien ne pas avoir les rieurs de son côté. Lors de la première visite qu'il fait au conseiller, Moulinet le rencontre sur sa porte sans aucune suite et trouve qu'une pareille attitude manque de prestige. Tout le monde ne sera pas de cet avis. Une scène, vraiment charmante et qui à coup sûr produit un effet tout autre que celui attendu par Moulinet est celle dans laquelle il raconte la seconde visite au conseiller.

« Etant retourné le visiter quelques jours après, le conseiller « s'apperçut que mon père portait une épée, je ne sçai quelle « fantaisie lui avait pris à l'heure même, de ne vouloir pas « que l'on en portât chez lui, non plus que des éperons au « palais : tant y a qu'il ôta incontinent une vieille halebarde « enroüillée d'un ratelier, qui était en sa salle basse, et la « brandissant au poing se vint mettre en son perron sur son « quant à moi, comme s'il eût voulu boucher le passage. Mon « père lui ayant demandé pourquoi il faisait cela, il lui dit que « le voyant entrer en sa maison avec des armes, il croyait « qu'il la voulût prendre d'assaut, et qu'il désirait la défendre. »

Malgré tout son esprit, et il en avait du meilleur, Moulinet avait trouvé son maître. La finesse habituelle de notre vieux gentilhomme est ici en défaut. Homme d'épée il ne comprend pas la verte leçon que lui inflige l'homme de robe.

C'est le mot célèbre de Cicéron « cedant arma togæ » que le magistrat met ici en action. Sans doute la « halebarde est

enrouillée » mais la victoire définitive restera à la halebarde, car cette halebarde est comme le symbole de l'égalité devant la loi. C'est ce que ne comprend pas Moulinet. Se présenter armé chez un magistrat, quoi de plus naturel. Un gentilhomme ne devait jamais quitter son épée. La quitter c'était s'exposer a être confondu avec les roturiers. C'est précisément cette confusion que redoutait le gentilhomme et que recherchait le magistrat. Près de deux siècles devaient encore s'écouler avant que le magistrat eut complet gain de cause.

Il resterait à indiquer quelle fut l'issue du procès engagé par Moulinet contre son beau-père. Hatons-nous de le dire et félicitons-en les plaideurs, ce procès n'eut pas d'issue. Instruit par l'expérience et retrouvant ce bon sens qui est en somme le propre de son caractère, Moulinet alla trouver son beau-père et lui tint le langage suivant :

« Mon Dieu, je vous supplie, lui dit-il, retirons-nous à la « hâte de ce gouffre, où nous nous sommes imprudemment « jettez ; autrement nous y serons engloutis. Pour moi, j'ai- « merais autant être en enfer, que de plaider ; et je pense que « le plus grief supplice, que l'on ait inventé pour les damnez, « c'est de semer bien du discord entr'eux, et de leur faire re- « cevoir des injures, dont ils ne peuvent avoir raison, quelques « poursuites qu'ils fassent, et quelque peine qu'ils se donnent. « Assurez vous que nous trouverons à la fin, que nous ne « sommes guère mieux partagez l'un que l'autre. Tout le bien, « dont nous disputons, sera la proye de ces maudites gens, qui « ne vivent que du dommage des autres, et qui ne sçauraient « désirer d'avoir occasion de s'enrichir, sans souhaiter la ruine, « et le malheur des familles. Ne vaut-il pas bien mieux que « nous gardions notre argent, que de le donner à ces personnes « là, qui ne nous en sçaurons point de gré, et croiront encore « que nous leur serons de beaucoup redevables, nous comptant « trois lignes d'écriture une somme hors de raison? Partageons « ensemble ce que nous voulions avoir tous deux entier, ou je « vous jure que je suis si harrassé des chicaneries passées, que « je vous laisserai tout sans disputer dorénavant. »

La franchise de Moulinet plût à son beau-père. Le procès fut arrangé ; et l'histoire se termine comme un conte de fées. Moulinet épousa une fille de premier lit de son beau-père et ils eurent beaucoup d'enfants.

Tout est bien qui finit bien.

FERNAND LABOUR,
Juge au tribunal de la Seine.

CAPITATION

DE LA

NOBLESSE DE CHAMPAGNE

EN 1787[1]

ELECTION DE REIMS

Bailliage de Sainte-Menehould. — Commissaire : Cte de Gizaulcourt.

Beauregard. Le chevalier de Mézières.
» Le sieur de Baulny de la Grange, brigadier des gardes du corps.
Rumigny. Le sieur de Sailly.
Vaux-lès-Mouron. Les sieurs de Poussort, frères.

Bailliage de Fismes. — Commissaire : Béguin de Savigny.

Courlandon. Le sieur de Fougères.
Courville. La veuve de Vaux-le-Roy.
Fismes. Le sieur de Normand de Tourville.
» La veuve du sieur d'Houdan.
» Le sieur de la Personne.
» La veuve du sieur de France.
» Le sieur Gondailler d'Eguisy.
Hirval. Le sieur du Hamel de Breuil, capitaine de cavalerie.

Bailliage de Reims. — Commissaire : Béguin de Savigny.

Avançon. Le sieur d'Avançon.
Bezannes. Le sieur du lieu.
Bétheniville. Le sieur d'Escanevelle.
Bogny. Le sr de Mandreville, ancien garde du corps.
Bruyères. Le sieur de Mouy.
» Le sieur du Hamel.
Brienne. Le sieur Feret, capitaine de cavalerie.
Clavy-Fontaine. La veuve du sieur de Raincourt.
» Le sieur de Beaufort.
Chavenge. Le sieur de Rouey.
Condé, près Château-Porcien. Le fils aîné du sieur de Condé de Failly.

1. Voir page 433, tome I, 3e année, de la *Revue de Champagne*.

Courmas. La demoiselle d'Argis.
Courtagnon. Le sieur du lieu, ancien capitaine de cavalerie.
Fresne. Le sieur de Boham de Malval.
Hautvillers. Le sieur de la Motte de Launay, major d'infanterie.
Havis. Le sieur de Ferrière.
Herbigny. Les fils du sieur de Maubeuge.
Hermonville. Le sieur d'Avesne, chevau-léger du roi.
Justine. La dame de Saillant.
» Le sieur de Maubeuge.
Les Petites-Armoises. Le sieur de Mont Frabeuf.
Louvercy. Les enfants du sr du lieu.
Mainbresson. Le sieur d'Aguisy, père de 10 enfants.
Manre. Le seigneur de Roussy.
» La demoiselle de Roussy.
Méry. Le sieur de Montfort, lieutenant-colonel du génie.
Mont-St-Martin. Le sieur d'Equancourt.
Neuvisy. Le chevalier d'Auger, capitaine de gendarmerie.
Poilcourt. Le sieur de Maubeuge.
Reims. Le sieur des Laires, chev. de St-Louis.
» La demoiselle du Plessis, petite-fille de M. Maillefer de Resigny.
» Le sieur de la Salle, maréchal de camp.
» Le chevalier de Recourt.
» La veuve du sieur d'Origny d'Agny.
» Le sieur de Crouy.
» La veuve du sieur de Montginot.
» Le sieur Cannelle, fils du conseiller de la Cour des monnaies.
» Le sieur Cambray fils.
» Le sieur de Vandières, ancien conseiller au parlement de Metz.
» Le sieur Canelle de Warigny, chevalier d'honneur au bureau des finances.
» Le sieur de Thorel.
» Le sieur l'Espagnol de Chanteloup.
» Le sieur Lamothe de Longpré, ancien commandant au régiment de la Fère.
» La veuve du sieur Cloquet, trésorier de France.
» Le sieur Canelle de Villarcy, ancien major.
» Le sieur Mongeotte d'Hermonville, chevau-léger du roi.

» Le sieur de Houdan.
» Le sieur Frémyn de Sapicourt, ancien brigadier de mousquetaires.
» Le sieur Cliquot de Toussicourt fils, ancien directeur de la monnaie.
» Le sieur Danré d'Armancy père.
» Le sieur Lévêque de Champeaux, ancien lieutenant-colonel de dragons.
» Le sieur Coquebert de la Grandcourt, capitaine d'artillerie.
» Le sieur Coquebert de Montfort, off. d'infanterie.
» Le sieur Rogier de Montclin, lieutenant du roi en la province.
» Le sieur d'Origny de Courcelles, ancien commandant de bataillon.
» Demoiselle de Feret.
» Le sieur d'Arancey, capitaine d'artillerie.
» Le sieur Coquebert de Taissy, off. d'infanterie.
» Le marquis de Saint-Clair.
» Le sieur de Caumont, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis.
» Le sieur Fremyn de l'Etang, anc. mousquetaire.
» Le sieur du Caron de Thilmenil.
» Le sieur Brulard, capitaine de dragons.
» Le sieur Cantevuel, lieutenant des maréchaux.
» Le sieur d'Origny de Montury.
» Le sieur de la Condamine de Lescure père.
» Le sieur de la Condamine de Lescure, fils, capitaine de cavalerie.
» La veuve du sieur Coquebert.
» La veuve du sieur Le Comte.
» Le sieur Jourdain de Muizon.
» Le sieur de la Motte de la Tournelle, chevalier de St-Louis.
» La demoiselle Canelle.
» Le sieur Fremyn de Fontenille.
» Le sieur Fremyn de Fontenille, off. d'infanterie.
» La demoiselle Canelle du Havis.
» Le sieur Souyn, maréchal de camp.
» Le sieur de Montrozier, maréchal de camp.
» Le sieur Langlois Falaise, ancien conseiller aux monnaies.

» Le sieur Mony, capitaine d'infanterie.
» Le sieur Oudan de Voisy, ancien off. de marine.
» Le sieur d'Origny de Beaugilet, ancien commis aux monnaies.
» La veuve du sieur de la Salle de Gondreville, lieutenant de vaisseau.
» Les mineurs de la veuve de la Salle.
» Le sieur de Courlin, capitaine de dragons.
» La veuve L'Espagnol de la Croix.
» La veuve Coquebert de la Croix.
» Le sieur Sutaine de la Fontaine, fils d'un sécretaire du roi, vétéran.
» Le sieur Le Febvre de Vanoise.
» La veuve du sieur de Beaufort Failly de Condé.
» La veuve du sieur Rogier de Montclin.
» La veuve du sieur Coquebert de Taissy.
» Le sieur Sutaine-Maillefer.

Romain. Le sieur de Tourville.
Rosnay. Le sieur Sahuguet de Termes.
Rouvroy-les-Potés. Le sieur de Brieul.
St-Pierre-les-Dames. La veuve du baron de Neuflize.
» La d^lle Aubert, fille d'un sécretaire du roi.
» La d^lle d'Aubigny de Muzey.
Sapicourt. Le sieur de Termes, officier de dragons.
Sapigneulles. Le sieur d'Hédouville.
Savigny. Le sieur Perrier de Savigny, fils d'un sécretaire du roi.
Sery. Le marquis de Bena, anc. capitaine de carabiniers.
Tezy. Le sieur de Romance.
Vaux-les-Rubigny. La veuve du sieur de Vaux.
Juzancourt. Le sieur de Longvoisin.
» Le sieur de Villiers, capitaine d'artillerie.
Reims. Le sieur Jacob, anobli.
Essoyes. Le sieur Graillet, anobli, officier réformé des gardes de la porte.
Essoyes. Le sieur de Commines de Marzilly, enseigne des Cent Suisses.

ELECTION DE LANGRES.

Bailliage de Langres. — Commissaire de la noblesse : Girault de Belfond.

Aisey et Richecourt. Les sieurs de Lecey, d'Andilly, de Richecourt.

» La Dlle de Beaulieu.
» La Dlle de la Motte.
Barges. Le sieur Richard, chev. de St-Louis.
Biesles. La veuve du sieur de Biesles.
Charmoilles. Dlle d'Orsan.
Coiffy. Le sieur d'Hastel, major retiré d'infanterie, chev. de St-Louis.
Coublan. Le sieur Taulamefe de Gersaux.
Courlan. Le sieur Duplessis le Bouleur.
Dampierre. Le sieur de Montarby de Dampierre.
Dommartin. Le marquis de Rose.
» Le marquis de Rose de Dommartin.
Farincourt. Le sieur Veron des Essarts, anc. officier.
Gilley. Le sieur Piétrequin de Gilley.
La Chaune. Le sieur Champeau (indigent).
Langres. La veuve du sieur Dumont.
» Le sieur Profilet de Dardenay.
» Le sieur Aubertot de Frenois.
» Le sieur de Changey fils.
» Le sieur Bichet d'Izomes.
» Le sieur Simony.
» La demoiselle d'Autreville.
» Le sieur Piot de la Tour.
» Le sieur Griffet.
» Les sieurs Leauté, de Lécourt, de Blondefontaine, de Vivey.
» La demoiselle de Changey.
» Le sieur Gaulcher, chevalier de St-Louis.
» La veuve Profilet de Grenand.
» La veuve du sieur d'Hemery, ancien capitaine d'infanterie.
» La veuve du sieur Leclerc de Vandennes, chevalier d'honneur au bureau des finances de Paris, et ses 3 filles.
» La veuve du sieur Gaulcher de Sillières.
» Les sieurs de Serrey de Châtoillenot père et fils.
» La demoiselle Picart d'Ageville.
» Le sieur de Lecey, seigneur de Recourt.
» La veuve du sieur de Doncourt.
» La veuve du sieur Parent.
» Les filles du sieur Gaulcher Tournois.
» Le sieur de Serrey, ancien capitaine.

» La veuve du sieur de Frichemaut.
» La demoiselle de Beaujeu.
» La veuve du sieur Le Gros d'Epinant et ses enfants.
» Le sieur Piétrequin et ses enfants.
» Demoiselle Seurot de Vivey.
» La ve du sieur Henry, fils de secrétaire du roi.
» Dame de Villeberny.
» Demoiselle de Nogent.
» Le sieur de Nogent, ancien mousquetaire.
» Les trois demoiselles Huron.
» Le sieur Gérard de Champbrulard, officier aux gardes du corps.
» Le sieur de Lecoq de Changey, lieutenant des maréchaux.
» Demoiselle Jacobé d'Ablancourt.
» Demoiselle d'Aucourt.
» Le sieur Gaulcher, capitaine de cavalerie.
» La veuve du sieur Philpin du Fincourt.
» Le sieur Gaulcher, ancien major.
» Demoiselle Gillet, en qualité seulement de veuve du sieur de Vandonne.
» Le sieur Andrieux de Tournay.
» Demoiselle Andrieux de Tournay.
» Le sieur Philpin de Percey.
» Le sieur Piétrequin de Prangey, anc. officier aux grenadiers.
» Le sieur Fromont, lieutenant-colonel.
» Le sieur Taulameze des Tournelles.
» Le sieur Antoine Taulameze, son frère.
» Le sieur Taulameze de Prinsac.
» La veuve du sieur Guyot, secrétaire du roi.
» Le sieur Veron de Farincourt, cap. d'infanterie.
» Le sieur Guyot de Saint-Michel, fils de secrétaire du roi.

Rouvre. Le comte d'Aunois, gentilhomme du duc de Parme.

Saulles. Le comte de Roye.

Thenillière. Le sieur Rondeuralt.

Vitry. Le sieur de Vitry et ses enfants.

» Le sieur Girault de Belfond, chevalier de St-Louis.

Voncourt. La demoiselle Petit de Voncourt.

ELECTION DE JOINVILLE.

Bailliage de Chaumont. — Commissaire : Cte de S.-Belin.

Arnoncourt. Le sieur de Gosme.
» Le sieur Simony.
Brache. Le sieur d'Allegrin.
Broutières. Le sieur Simony.
Dailloncourt. Le comte d'Ambonville.
Dammartin-le-Franc. Le sieur Remond.
» Le sieur Cousin de Chatillon.
Donjeux. Les deux fils de la ve du marq. de L'Esperoux.
Eclaron. La veuve du sieur Le Chaltreux.
Gudimont. La veuve du sieur Martinet.
Joinville. Le sieur Le Clerc de Frédeau, anc. capitaine.
» Le sieur Faypoult.
» Demoiselle Ursule Faypoult (indigente).
» La veuve du sieur de Vincent.
» Le sieur de Bluget.
» Le sieur Roussel, capitaine d'infanterie retiré.
» Le sieur Thosse, anc. capitaine de cavalerie.
Le Buisson. Le sieur Le Blanc du Buisson, lieutenant de cavalerie.
Lescheves. Le sieur de Ségur, anc. cap. au rég^t du roi.
Montiérender. La veuve du sieur Brigeat de Lambert.
Villers-au-Bois. La demoiselle de Ragot.
Voilcomte. Demoiselle de Rupt Prevôt.
» Demoiselle de Beauvière, sœur du s^r Le Seur.
Wassy. Le sieur Mareschal de Favreuse.
» Demoiselle de Chevrières.
» Le sieur Piot de Tourvin de Seltot.
» La dame de Tubermont.
» La veuve du sieur du Buisson.
» Le sieur Chanlaire, secrétaire du roi.
» Le sieur de la Place.

ELECTION D'EPERNAY

Baillage de Chatillon. — Commissaire : Cappy.

Châtillon. Le sieur Bancel de Confoulan.
Cuchery. Le sieur Guérin.
Reuil. Le sieur de Caumont.
» Le sieur de Chevisot, seigneur de Reuil.
Grigny. Le sieur Fleury, seigneur de Grigny.
Bouquigny. La demoiselle de Longonnet.

Vincelles. Le sieur Bertet.

Bailliage d'Epernay. — Commissaire : Cappy.

Athis. Le sieur Cappy, capitaine de cavalerie.
Avenay. Le sieur Corvisart.
» La demoiselle Corvisart (pauvre).
» La veuve du sieur de Comminges.
» Le sieur Corvisart de Warigny.
» La veuve du sieur de Failly de Condé.
Ay. Le sieur Tyran de Flavigny.
Ay. Le sieur de Ste-Fraze.
Ay. La veuve du sieur de Seannevelle.
Brugny. La veuve du sieur d'Estournelles.
Cuys. Le sieur Hennequin de Willermont.
Disy. La veuve du sieur de Bye, brigadier des armées.
Epernay. Le sieur Geoffroy de Vandières.
» Le sieur Parchappe.
» La veuve du sieur d'Aubigny, conseiller d'Etat.
» Le sieur d'Aubigny fils, bailli d'Epée.
» La veuve du sieur de la Fage.
» La veuve du sieur de Grimbert.
» La veuve du sieur d'Hossus d'Hébécourt.
» Le sieur de Combette de Peval de la Reue.
» Le sieur de Combette fils.
Flavigny. Le sieur Picard de Flavigny.
Les Marais. Le sieur Legoix et sa sœur.
Les Conardins. Le sieur de Failly.
Mareuil-en Brie. Le comte de Coigny.
Mareuil-sur-Ay. Le sieur de Marassé.
» Le sieur Dommangeville.
Montmort. Le marquis de Montmort.
Moulins. Le sieur de Launois.
Oiry. Le sieur Cappy d'Oiry, lieutenant-colonel du régiment royal, commissaire de la noblesse.
Tauxières. Le sieur Bertin.
Tours-sur-Marne. Le sieur Bermond.
Vociennes. Le sieur de la Fayette, petit-fils du chevalier de Saint-Clair.

ELECTION DE CHAUMONT

Bailliage de Chaumont. — Commissaire : le Cte de S.-Belin.

Autreville. Le sieur Poisson de Malvoisin.
Berthiniville. Le marquis de Salles.

Breniville. Le sieur de Clermont (de Flandres).
Chamarande. Le sieur de Fontenay.
Châteauvillain. Le sieur Hannaire de Viesville.
» Le sieur Payant, commissaire des guerres.
» Le sieur Hannaire de Rovecourt, capitaine d'infanterie.
Chaumont Le sieur de Montangon.
» La demoiselle de Grand, ainé.
» La demoiselle de Grand de Neuville.
» Le sieur de Briocourt.
» Le sieur Mayeur, gendarme de la garde.
» Le sieur de Pont.
» Le sieur de Gondrecourt, ancien président.
» Le sieur de Gondrecourt, anc. cap. de cavalerie.
» La demoiselle de Gondrecourt.
» La veuve du sieur de Poiresson et ses 2 filles.
» La dame de Montavel.
» La demoiselle Le Gras.
» Le sieur Perrenis de Neuilly.
» Le sieur de Châteauvieux.
» La dame Berthelier et ses enfants.
» Le marquis de Rennepont.
» La veuve du sieur de Courdomer et sa fille.
» La demoiselle Brial.
» La veuve et les enfants du sieur de Cuze (?).
» Le sieur Graillet de Surmont, maréchal des logis de la maison du roi.
» La dame Graillet.
» Le sieur Husson de Sampigny, anc. porte-étendart.
» Le sieur Bresson.
» Le sieur de Moutangon de Crespy fils.
» Le sieur de Bloy, ci devant mousquetaire.
» Le sieur de Vomers, maréchal de camp.
» Les deux fils de feu sieur de Gondrecourt, id.
» Le sieur de Menonville, anc. cap. d'artillerie.
» Les demoiselles de Pimodan.
» Le sieur Lambert, ancien mestre-de-camp de cavalerie.
» Le sieur d'Amboise, fils, officier.
» La ve du sieur de Rambécourt, sœur de Mademoiselle Le Gras.

» La demoiselle de Pons de Bourneuf.
» Le sieur Denis, ancien secrétaire du roi.
» Le sieur Denis de la Fortelle fils, cap. d'inf^e.
» La demoiselle de Menonville.
Clinchamp. Le sieur Dupuis de Lesseville.
Domremy. Les demoiselles de Villedonné.
Ecot. Le marquis de Bologne.
Goussaincourt. Le sieur Matry.
Lesseville. La veuve du sieur Dupuis et ses héritiers.
Louvières. La veuve du sieur de Compiègne.
Maranville. La ve du s^r Du Boulet de Sancey et ses fils.
Marcilles. Le sieur de la Rue.
» Le sieur de Pointe.
Orges. Le chevalier Husson de Sampigny.
Reynel. Le sieur de la Rue fils.
Sarcicourt. La veuve du sieur Denezot, ingénieur.
Thiesset. Le s^r de Maillart, anc. colonel de Royal-cavalerie.
Vaucouleurs. La dame d'Arbamont et sa fille.
» La dame de Futaine.
Villers-sur-Marne. Le sieur d Etelain cadet.

ELECTION DE CHALONS.

Bailliage de Vitry. — Commissaire : M. de Bienville.
Aunay. Le sieur de Lesseville fils.

Bailliage d'Epernay. — Commissaire : Cappy.
Grauve. La demoiselle de Maisoncelles et le sieur de Mézières, son frère.

Bailliage de Vertus. — Commissaire : Hoccard de Renneville.
Coizard. Le sieur Bataille.
Coligny. La veuve du sieur Guérin.
La Crolière. Le sieur Legras de la Charmotte, secrétaire du roi.
La Motte. Le sieur de Varigny, ancien garde du corps.
Le Mesnil. La veuve du sieur Dieudeville, maréchal de logis de gendarmerie.
Le Plessis. Le sieur du Plessis et sa sœur.
» Le sieur de Bloys.
Loisy. Le sieur d'Estef et sa sœur.
Morains. Le sieur Tyran de Bury.
Oger. Le s^r de Chastillon d'Oger, cap. au rég^t Navarre.
Soulières. La veuve du sieur le Gorlier.
Vouzy. La veuve du sieur Descannevelles.

Vertus. Le sieur Masson de la Motte.
» Le sieur Masson de Bergères.
» Le sieur Cabaret de Neuville.
» Le sieur de Colligny, officier d'infanterie.
» La veuve du sieur Geoffroy.
» Le sieur de Maupassant.
» La demoiselle Deya.
» Le sieur Aubelin de Villers-au-Bois, cap. réformé.

Bailliage de Chalons. — Commissaire : Hoccart.

Châlons. Le sieur Le Gorlier.
» Le sieur de Renneville, grand bailli.
» Le marquis de Nazelles.
» La demoiselle de l'Epine.
» Les sieurs du Bœuf de Varennes et leur sœur.
» Le chev. de Villers, anc. capitaine d'infanterie.
» La dl le de Montgeot, ve du sr de Montgeot.
» Le sr Hoccart, président au parlement de Metz.
» Le sr Hoccart, officier aux gardes françaises.
» La veuve du sieur Beaugier.
» La demoiselle Hoccart.
» La demoiselle Maupas.
» Le sieur Beaugier.
» Le sieur Cabaret de Gionges.
» Le sieur de Montbayen, major de dragons.
» La demoiselle de Montbayen.
» Le sieur Deu de Vieux-Dampierre, président du présidial.
» Le sieur de Mardeuil, procureur du roi au bureau des finances.
» La veuve du sieur Deu de Perthes.
» Le sieur Fagnier, ancien officier.
» Le sieur Fagnier de Marsenay, anc. officier.
» Le sieur de Pinteville de Cernon.
» Le sieur de Parvillez.
» La veuve du sieur Leclerc de Morains.
» La veuve du sieur Millin.
» Le sieur Lallemant de Lestrée.
» La veuve du sieur Dargent et ses enfants.
» La veuve du sieur Carlin d'Arcis.
» La veuve du sieur de la Rochepaillère.
» La veuve du sieur Godet de Crouy.
» Le sieur Morel fils.
» Le sieur Beaudoin fils.

» Le sieur Cappy d'Ecury.
» Le sieur de Pinteville, ancien mousquetaire.
» La demoiselle Masson, veuve du sr Choisin.
» Le sieur de Breuvery.
» Le sieur Dargent.
» Le sr Danthenay, trésorier de France honoraire.
» La veuve du sieur du Puy d'Annizeux et son fils.
» Le sieur de Clozier, ancien colonel d'infanterie.
» La demoiselle de Braux, veuve du sieur de Bar.
» Le sieur de Bar fils.
» La veuve du sieur de Chatillon d'Oger.
» Le sieur de Selles, ancien capitaine.
» Le sieur de Chieza d'Outines, ancien officier aux gardes françaises.
» La dlle Deu, veuve du sieur de Liege de St-Mard.
» Le chevalier de Caumont.
» La veuve du sieur Darets, écuyer.
» Le sieur Jacobé de Rambécourt.

Coulmiers. Le sieur des Forges, officier retiré.
Connantre. La ve du sr de Connantre, trésorier de France.
Coolus. Le sieur de Gauville.
Esvres. La dame de Ruaire.

ELECTION DE BAR-SUR-AUBE

Bailliage de Troyes. — Commissaire : De Mesgrigny.

Beurey. Le sieur de Zeddes.
Bossancourt. La ve du sr de Bossancourt et ses enfants.
Chaource. Le sieur de Maison-Rouge.
Eguilly. Le sr Le Blanc, seigneur d'Eguilly et Vitry.
La Baude. Le sieur Damoiseau de la Baude.
Mesnil-Fouchard. La demoiselle de Bossancourt.
Praslin. Le marquis de Praslin et ses frères.
Spoix. La dame de Valles.
Thieffraut. La demoiselle de Zeddes et le chevalier.
Ville-en-Trode. La veuve du sieur de Breuze.
Vougré. Le sieur Thierry.
» Le sieur de Rouvroy.

Bailliage de Chaumont. — Commissaire : Cte de St-Belin.

Ailleville. Le sieur de Lux, capitaine retiré.
Bar-sur-Aube. La veuve du sieur de Vandières.
» Le sieur Verpillat de Blumeré.
» La veuve du sieur Geoffroy.

» La ve du sieur Contenot et ses enfants.
» Le sieur Geoffroy fils.
» La veuve de Nogent.
» Le sieur Le Blanc, officier de cavalerie.

Braux. Le sieur de Messey, ancien capitaine.
Colombé-la-Fosse. Le sieur d'Antissandy.
Crepy. La veuve du sieur de Montangon.
Cunfin. Le sieur de Nogent cadet.
Droyes. La demoiselle Le Bœuf (indigente).
Essoyes. Le sieur Baudoin.
Dampierre. La veuve du marquis de Dampierre, maréchal de camp.
Fontaine. Les deux demoiselles de Compiègne.
Frenay. Le sieur de la Rue.
Festigny. Le sieur de Compiègne.
» Le chev. d'Allonville, maréchal de camp.
La Doutre. Le vicomte du Hamel.
Magnicourt. La marquise de Loménie.
Montier-en-l'Ile. La veuve du sieur Mosseron d'Amboise.
Thors. La veuve du sieur de Peignières.
Ormoy. Le sieur de Montangon fils, officier.
Vaudremont. Le comte de St-Belin.
Verpillières. La veuve du sieur de Neuilly, lieutenant-colonel de cavalerie.
Villars. Le sieur de Villars, lieutenant-colonel.
Ville-en-Trode. La veuve du sieur de Vaux.
Ville-sur-Terre. La veuve du comte de Coningham.
» La veuve du sieur de Renusson.
» Le sieur de Pont-Bourgneuf, anc. off.

E. DE B.

NOTICE SUR LONGPRÉ*

Longpré (*Longum pratrum*[1]) tire son nom d'une longue et étroite prairie qui s'étendait autrefois, au nord du village, presque jusqu'à Vendeuvre[2]. Ce pays, avant la révolution, dépendait, pour le temporel, du bailliage de Jaucourt au duché de Beaufort[3]. Pour le spirituel, il relevait, ainsi que *le Puits*, sa succursale, de l'archidiaconé du Laçois, dont il formait, à l'est, la limite extérieur[4]. Quand le Laçois fut démembré pour constituer le doyenné de Bar-sur-Seine, Longpré y fut rattaché et ne cessa pas depuis d'en faire partie[5].

Jusqu'à la révolution, trois maîtres se partageaient la terre de Longpré : *la commune, les évêques de Langres et les seigneurs*. De ces derniers, le père Anselme nous a conservé quelques noms[6].

ÉGLISE DE LONGPRÉ. — SON ANTIQUITÉ

Cette église est sans contredit l'une des plus belles du canton d'Essoyes. Elle est du style roman. Le sanctuaire est plein de grâce. Les trois voûtes, de même hauteur, supportées par six colonnes, à égale disiance l'une de l'autre, produisent un effet splendide. Rien n'est beau comme une procession se déroulant sous ces voûtes superbes. A l'extérieur, des contreforts ajoutent à la beauté et à la solidité de l'édifice. Deux tilleuls, placés à l'entrée, jettent, au printemps, des flots de verdure sur le portail, dont ils font disparaître la nudité et la monotonie.

* Cette notice a été composée à l'aide de manuscrits qui se trouvent aux archives du presbytère et de la maison commune, et aussi à l'aide de quelques traditions qui se sont conservées dans le pays. Tous les documents qu'elle renferme sont complétement inédits. Elle remonte à l'an 1535 et se continue jusqu'à nos jours. Elle n'était pas destinée à la publicité ; mais j'ai dû céder aux instances réitérées de mes amis, et donner cette marque de reconnaissance aux bons habitants de Longpré, en souvenir de mon trop court séjour au milieu d'eux.

1. Pr. Anciens Pouillés du diocèse de Troyes, p. 58.
2. Elle existe encore, du moins en partie.
3. Arch. du presb. en tête des actes religieux.
4. Histoire de Gyé-s-Seine. — Etendue du Laçois.
5. Ibid. Démembrement du Laçois.
6. Bibliot. de Troyes. P. Anselme. Dictionnaire historique....

L'église de Longpré est d'une antiquité respectable. Les archéologues la font remonter au XIIe ou XIIIe siècle. Quoiqu'il en soit, il est certain que comme presque toutes nos églises, elle a été bâtie à diverses reprises. On a fait d'abord le sanctuaire, puis le chœur et enfin les nefs collatérales. Et il y a ceci de remarquable, c'est que plus on se rapproche de nous, et plus le style pèche et moins il y a de solidité ; le goût décline comme la foi. Si l'on en croit une certaine tradition qui s'est conservée dans le pays, les habitants apportèrent chacun leur pierre à la construction de l'édifice. Il fut achevé en 1644 ; c'est le chiffre qu'on aperçoit à la clef de voûte, près de la porte d'entrée.

CONSÉCRATION DES AUTELS

Il y a dans l'église de Longpré trois autels :

1° *Le maître-autel.* Il fut consacré en 1535, comme l'atteste un vieux parchemin sur lequel on lit [1] :

« Nous [2], Jean, par la grâce de Dieu et du S. Siège, évêque « d'Ebron, vicaire-général au spirituel et suffragant du révé- « rendissime seigneur Claude de Longvy, par la miséricorde « divine, cardinal-prêtre de la sainte Eglise romaine, du titre « de Sainte-Agnès *in Agone* dit vulgairement cardinal de « Givry, évêque-duc de Langres et pair de France, *avons con-* « *sacré cet autel*, à la louange et à la gloire de Dieu tout-puis- « sant, et à la mémoire de Saint Pierre, apôtre [3], et y avons « enfermé les reliques de Saint-Epimaque, martyr. — Fait le

1. Ce parchemin est encore intact. Il se trouve sous la pierre consacrée du maître-autel, enroulé et enfermé dans un petit cylindre en plomb. Sur le dos du parchemin, on lit ces mots : *Reliquie sancti Epimachi, martiris.* — *Reliques de S. Epimaque, martyr.*

2. « Nos Johanues Dei et Sancte Sedis gratia, episcopus Ebronensis vica- « rius generalis in spiritualibus et suffraganeus reverendissimi Domini Do- « mini Claudii de Longvy miseratione divina tituli *Sancte Agnetis in Agone* « sacrosante romane Ecclesie presbiteri cardinalis vulgo de Givry nuncu- « pati episcopi ducis Lingonensis et paris Francie, *consecravimus hoc* « *altare* ad laudem et honorem Dei omnipotentis et memoriam sancti Pe- « tri Apostoli. Et in eadem reliquias S. Epimachi, martiris, inclusimus. — « Actum die decima tertia mensis novembris anno Domini millesimo quin- « gintesimo trigesimo quinto. »

3. S. Pierre est le patron de l'église de Longpré et l'on voit sa statue près du maître-autel.

« treizième jour du mois de novembre de l'an du Seigneur mil « cinq cent trente-cinq. »

2° *L'autel de la Sainte-Vierge.* Il fut consacré en 1623 ; témoin l'acte suivant [1] :

« Au nom du Seigneur Jésus. Amen [2]. »

« L'an du Seigneur mil six cent vingt-trois, le vingt-huitième « jour du mois d'octobre, cet autel a été consacré en l'honneur « de la T. S. Trinité et en mémoire de la bienheureuse Vierge « Marie ; en foi de quoi, ont été déposées les reliques de Ste « Ursule, du collège des Onze Mille Vierges, par le révérend « Père et frère dans le Christ, Laurent-Michel, abbé du Val- « des-Ecoliers [3], en présence de discrètes personnes Matthieu « Pétiot, curé de cette église, et frère Nicolas Cornuot, curé « de l'église des bienheureux apôtres Pierre et Paul de Bles- « sonville [4]. »

3° *L'autel de Sainte-Anne.* C'est un autel portatif, par conséquent, on n'a pas eu besoin de le consacrer sur place. On remarque à côté de cet autel, une jolie statue *de Sainte-Anne ;* elle fait l'admiration de tous les connaisseurs.

VITRAUX PEINTS

De toutes les magnifiques verrières qui ornaient autrefois l'église de Longpré, il ne reste plus que quelques débris d'une *généalogie de N. S.* ; quelques panneaux représentant l'*Annonciation* et l'*Assomption* de la T. S. Vierge, et une *histoire du juif qui perce l'hostie.* Cette dernière est presque complète. Elle se divise en cinq panneaux. *Dans le premier*, on lit : « La

1. Cet acte existe encore. Il a été trouvé dans les mêmes conditions que celui dont j'ai fait mention tout à l'heure, c'est-à-dire sous la pierre du maître-autel, enroulé et enfermé dans un cylindre en plomb. Autour du parchemin, on lit : *Altare beatissimæ Virginis Mariæ. « Autel de la bienheureuse Vierge Marie. »*

2. « In nomine Domini Jesu, Amen. »

« Anno Domini millesimo sexcentesimo vigesimo tertio die vigesima oc- « tava mensis Octobris hoc altare consecratum est in honorem sanctissimæ « Trinitatis et in memoriam beatissimæ Virginis Mariæ in cujus rei signum « repositæ sunt sacræ reliquiæ S. Ursulæ de collegio Undecim millium vir- « ginum a venerando in Christo patre ac fratre Laurentio Michel, abbate « Vallis Scholarium, præsentibus discretis viris Mattheo Petiot, ejusdem « Ecclesiæ rectore, et fratre Nicholao Cornuot, rectore ecclesiæ B. B. Apost. « Petri et Pauli de Blessonville. »

3. C'est le dernier abbé du Val-des-Ecoliers, le même qui a consacré l'église *du Puits.*

4. Canton de Châteauvillain, diocèse de Langres.

« femme vint au Juif demander sa robbe, par ce que la feste « approchait. Il lui rend sa robbe, pourveu que, rapportant « une hostie, elle lui donnerait. » *Dans le second :* « La femme « tirant de dessous sa robbe le divin corps, le place sur la « table. Incontinent le Juif le perce à coups de canif, au point « que tombait le sang en grands flots. » *Dans le troisième* : le Juif est représenté jetant la sainte hostie dans un brasier, et ensuite dans une chaudière d'eau bouillante, d'où elle s'élève dans les airs, en prenant la forme d'un crucifix. Une femme avertie par le petit enfant du Juif, entre dans la maison sous prétexte de demander du feu, et voyant le sang qui s'échappe de l'hostie, elle frisonne d'épouvante ; mais l'hostie qui semblait suspendue en l'air, s'abaisse doucement et vient d'elle-même se placer dans le petit vase où elle prétendait mettre les charbons. L'inscription de ce panneau est totalement perdue. *Dans le quatrième :* « Elle la porta (l'hostie) à une femme « d'église qui au curé la remit. Celui-ci la reçut en bonne « guise et Jésus-Christ fust remis en lieu saint. » Enfin *dans le cinquième*, on voit le Juif monté sur un char, et on lit cette sentence : « Incontinent il fust condamné à estre aux champs « tout vif bruslé. » Ce vitrail est derrière l'autel de la Sainte-Vierge et porte l'an *mil cinq cens.*

CLOCHES

Tout d'abord, il n'y eut à Longpré que *deux cloches.* Mais, en 1717, la grosse ayant été cassée d'un coup de tonnerre, on en fit trois nouvelles. C'est M. Derouilly, alors curé de la paroisse, qui nous l'apprend :

« L'an mil sept cent dix-sept, le vingt-sept septembre, les « cloches de ce lieu ont esté fondues et de deux qui estaient « auparavant en cette église dont la grosse fut cassé d'un coup « de tonnerre on en a fait trois en y adjoutant trois cens livres « ou environ de métail qui ont esté payé et acheté du sieur « Giverdon, demeurant à Bar-sur-Aube et cela aux frais de la « fabrique dudit lieu de Lomprey, à l'exception de sexante et « quelques livres que les habitants ont payé sur la facon dont « le prix estait de cent neuf livres pour les trois. Elles ont esté « bénies par moi Jean Derouilly pour lors Curé dudit lieu, le « deuxième descembre de la dite année mil sept cent dix sept, « jour de S. Eloy. »

A la révolution, deux cloches furent enlevées ; par conséquent, il n'en restait plus qu'une. En 1821, M. Martinot, curé

de Longpré, avec l'aide de la commune et plus encore de ses propres deniers, en fit fondre deux autres [1].

CIMETIÈRES ET CROIX

Jusqu'en 1789, Longpré n'eut qu'un cimetière. C'est *l'ancien cimetière* comme les gens l'appellent. Il est séparé de l'église par un chemin qui conduit à la forêt de Bossicant. Il est entouré de murs, et au milieu, s'élève une croix en pierre. Sur la façade nord de cette croix, on lit cette inscription : « Je fus mise en mission de l'an 1756, par les soins de Jean Derouilly, curé de ce lieu. »

Ce cimetière suffisait amplement à la population. Mais, en 1789, les riches, pour se distinguer, demandèrent à être enterrés dans un petit terrain qui se trouve devant l'église. C'était une place publique. On l'entoura de murs et on en fit un *nouveau cimetière* appelé par les habitants le *cimetière des riches*. Il fut béni le 22 mai 1789, par M. l'archidiacre du Laçois. Au milieu, s'élève une croix en fer, appuyée sur une base en pierre.

Outre les deux croix dont nous venons de parler, Longpré en possède encore quatre autres, disséminées aux quatres coins du pays. Elles sont de date récente : on s'y rend à la procession des Rogations.

MAUVAISES ANNÉES, ORAGES, INCENDIES

1709. — En 1709, la disette se fit vivement sentir à Longpré. Les vignes, les arbres et toutes les semences de la terre furent complètement gelées. Les pauvres mouraient de faim [2].

1728. — En 1728, il y eut à Longpré un grand incendie causé par des coups de fusil tirés sur un toit en chaume. Dix maisons furent brûlées, avec six granges et toutes les récoltes qu'elles contenaient [3].

1. Ce sont les cloches actuelles.

2. Ce détail nous est donné par M. Juvuilliers, curé de la paroisse. Voici comme il le raconte :

« *Fin de la mauvaise année* 1709. Les pauvres mourans de faim. Les grains gellés et autres fruits de la terre. Anné stérille et de disette de tous fruits. Vignes gellés et beaucou plu d'arbres. Dieu par sa bonté que nous prions de nous en donner une mellieure pour l'anné prochaine 1710. Ainsi soit-il. »

3. « La nuit du neuf au dix du mois d'Aoust, dit M. Derouilly, il y a eu à Lomgprey un incendie causé par des coup de fusil tirré sur un toit ; il y a eu dix maisons de bruslé, six granges et les grains de la récolte qui y estaient engrangés. »

1744. — En 1744, nouvel incendie. Huit maisons de *la voie Convers*[1] sont la proie des flammes[2].

1808. — En 1808, un orage épouvantable éclata à Longpré. C'était le jour de la fête patronale (S. Pierre-ès-Liens), entre minuit et une heure. Il ne dura que cinq minutes, mais l'eau mêlée de grêle tomba en si grande abondance qu'il y en avait de cinq pieds dans les maisons, et qu'on fut obligé de monter dans les chambres hautes pour éviter l'inondation. Les rues étaient encombrées de pierres, bois et autres matériaux entraînés par le courant. Des blocs énormes furent arrachés ; une grande quantité d'arbres déracinés. On vit flotter à la surface de l'eau des serpents, des oiseaux et même jusqu'à un loup. Les moissons furent totalement perdues. Un laboureur eut à lui seul vingt moutons de noyés. C'est alors que les belles verrières de l'église furent sérieusement endommagées. Les anciens se rappellent encore cette nuit terrible et n'en parlent qu'avec frayeur.

1812. — Année de guerre, de peste et de famine[3].

1814. — En 1814, une épidémie sévit à Longpré. Il y eut 48 décès. « La cause d'une si grande mortalité, dit M. Millet fut la guerre qui eut lieu cette année. Le deux de février, il arriva en cette paroisse 5,500 hommes de la garde de l'Empereur de Russie, à six heures du soir, après trois jours de bataille tant à Brienne-le-Château que dans les villages circonvoisins. Ces troupes logèrent dans les maisons, granges, écuries, rues et places publiques, et ce fut par le plus grand miracle que le village fut préservé d'incendie ; les soldats faisant de grands feux dans l'intérieur même des granges couvertes en chaume. La bataille de Brienne fut si chaude que d'ici nous entendîmes, le premier février, à dix heures du soir, les cris des troupes alliées victorieuses. Depuis le vingt-quatre janvier, jour de la bataille de Bar-sur-Aube jusqu'au quinze mars suivant, nous n'avons pas passé un seul jour sans entendre le bruit du canon, et chaque jour une cinquantaine d'ennemis venaient fourrager et piller le village. »

Le bourg de Vandœuvre, continue M. Millet, a considérablement souffert par la dévastation de la plus grande partie de ses bâtiments par six incendies différentes, le pillage continuel

1. C'est la voie qui conduit à Montmartin.

2. « Le 14 de ce mois (janvier) icy a eu huit maisons bruslé dans la Voie convers. » (Note de M. Derouilly. Reg. ecclés. 1744).

3. M. Millet, curé. Note en tête de l'année. Reg. ecclés.

pendant environ deux mois, mais surtout par une maladie épidémique qui a enlevé près de cinq cens individus faisant le tiers de la population [1].

LISTE DES CURÉS DE LONGPRÉ

I. Lorey (1661-1694)

Il fut curé de *Longpré* et *du Puits*. Il mourut, dans sa maison, au Puits, le 7 septembre 1693, et fut inhumé le même jour dans le chœur de l'église par Me Bornia, curé de Beurey et de Thiéfrain. On voit encore sa tombe. L'épitaphe porte :

« Maitre Claude Lorey pbr. et qui a esté 32 ans curé de Lomprey, mourut le 7 septembre 1693. Priez Dieu pour lui [2]. »

II. Lorman de la Grave (1694-1701)

Lorman de la Grave, bachelier en théologie, fut vicaire de Longpré avant que d'en être le curé. Il donna à l'église un tableau de S. Pierre. Il en reste encore, dans le grenier du presbytère. deux morceaux de bois poudreux sur lesquels on lit : « M. Jacques Lorman de la Grave, pbr. et vic. icy a donné ce tableau l'an 1680 [3]. »

III. Juvuilliers (1701-1713)

Il fut 12 ans curé de Longpré. Il nous a laissé un détail sur l'année 1709, que nous avons cité plus haut. Il mourut inopinément et fut enterré à Longpré, le 6 juin 1713, après avoir reçu le sacrement de l'Extrême-Onction des mains de Mgr de Fréjus passant pour lors à Longpré, se rendant à Langres [4].

IV. Derouilly (1713-1772)

Jean Derouilly était de Thieffrain. On y trouve encore des membres de sa famille [5]. Il fit fondre des cloches, comme nous l'avons vu, et poser une croix dans l'*ancien cimetière*. Il mou-

1. Reg. ecclés. Note à la fin de l'année 1814.

2. Reg. ecclés.

3. Reg. ecclés. C'est de son temps qu'il est fait mention d'un moulin à Longpré. Il va sans dire que c'est un *moulin à vent*. On en voit encore les ruines sur une montagne voisine.

4. « Le 6e jour du mois de juin de l'an 1713, maître Gabriel Juvilliers, curé de Longpré, âgé de 51 ans, est décédé inopinément après avoir reçu le sacrement de l'Extrême-Onction, par Mgr de Fréjus passant pour lors par Longpré. Son corps a été inhumé par nous J.-B. Michaut, prêtre et curé de Magnant avec les cérémonies ordinaires, en présence de maître Edme Masson, prêtre et curé de Bligny. maître Joseph Grossetête, prêtre, vicaire du Puy qui ont signé avec nous. » (Acte de sépult.)

5. L'un d'eux était dernièrement instituteur à Longpré.

rut âgé de 88 ans, et fut enterré dans l'église de Longpré par Me Therriot, vice-doyen de Vendeuvre [1]. Il nous reste de lui un « registre ou sont inscrits les noms de ceux qu'y ont acquis et payé leurs places dans les bancs uniformes quy ont esté construits dans l'église de Lomprey en mil sept cent quarente sept. »

V. Didier (1772-1791)

Didier, Honoré-Nicolas, naquit aux Riceys. C'est lui qui fit bénir le *nouveau cimetière* par M. l'archidiacre du Laçois [2]. A la Révolution, il s'exila ; mais, une fois l'orage passé, il revint, et fut nommé curé d'Essoyes où il mourut [3].

VI. Galissot (1791-1803)

François Galissot, naquit à Neuilly, près de Langres. Il prêta serment à la Révolution et fut nommé *officier civil*. Pendant quelque temps, il fit lui-même l'école dans une maison particulière. Il se retira à la Villeneuve et y mourut dans un âge très-avancé [4].

VII. Aubertin (1803)

Après quelques mois de résidence à Longpré, il s'en alla à Couvignon, où il mourut [5].

VIII. Simonel (1803-1807)

Il ne resta que 4 ans à Longpré. Il se rendit ensuite à Balnot, près des Riceys, et delà à Rouvres où il mourut [6].

IX. Millet (1807-1817)

M. Millet naquit à Vendeuvre. Il était instruit ; car, ainsi qu'on a pu le constater, il nous a transmis des détails fort bien écrits sur les événements qui se sont passés à Longpré, depuis 1808 jusqu'à 1815 inclusivement. Il ne faut donc pas s'étonner s'il fut dans la suite curé d'Essoyes.

1. « L'an 1771, le 15 décembre, je soussigné Therriot, prêtre curé et vice-doyen de Vandeuvre, y demeurant, ai, dans l'église de S. Pierre-ès-Liens, inhumé le corps de maître messire Jean Derouilly, curé dudit Lomprez, y demeurant, décédé le jour d'hier dans la communion des fidèles, âgé de 88 ans environ, au convoy et enterrement duquel étaient présents les sieurs Guillemin, Pelletier, ses vicaires actuels et maître Guillaume, prêtre curé de Vitry, et autres parents et amis soussignés avec nous. (Acte de sépult.).
2. Acte de sep. 22 mai 1789.
3. Rapport des anciens.
4. Reg. ecclés. Rapport des anciens.
5. Ibid.
6. Ibid.

X. Martinot (1817-1831)

M. Martinot était de Thieffrain. C'était la simplicité même. Une vache ayant fait trois petits veaux, il voulut les avoir et les élever lui-même dans son presbytère. Il fit fondre des cloches à Longpré et à Montmartin, ériger un chemin de croix à Longpré, et poser un autel dans l'église de Montmartin. Usé par la vieillesse et par les soins du ministère, il se retira à Thieffrain, près de la chapelle de S. Hilaire, propriété de ses ancêtres, et c'est là qu'il finit ses jours, en odeur de sainteté. On raconte qu'avant de mourir, il voulut payer aux gens de Montmartin la terre qu'il avait enlevée en passant avec ses gros sabots dans leurs champs labourés. Son corps a été inhumé sous le porche de l'église de Thieffrain. Sur sa tombe, on lit cette épitaphe : « Ici repose en attendant la bienheureuse résurrection le corps de Pierre-Joseph Martinot, curé de Thieffrain, lieu de sa naissance, décédé le 29 novembre 1844, âgé de 76 ans. Détachez vos cœurs des biens de la terre ; sanctifiez le dimanche ; telles furent les dernières paroles de ce bon pasteur. R. i. p. »

Nous terminons ici la liste des curés ; nous ne voulons pas aller plus loin. On comprend notre réserve. Nous laissons à ceux qui viendront après nous, le soin de la continuer.

LISTE DES VICAIRES DE LONGPRÉ

Les curés de Longpré ayant sous leur juridiction *le Puits*, *Nuisement* et *Montmartin*, ne pouvaient à eux seuls suffire à toute la besogne. C'est pourquoi, de tout temps, ils ont eu un vicaire *au Puits*. Et même, quand ils étaient vieux ou malades, ils faisaient venir près d'eux, à Longpré, un vicaire ou bien un religieux, qui les aidait dans le ministère. Ces prêtres administraient la paroisse, en cas de vacance. Nous allons donner leurs noms, en regard de la liste des curés, avec la date de leur nomination :

LISTE DES CURÉS	LISTE DES VICAIRES
1661. Lorey.	1673. Suresne.
	1675. P. André, prêtre-vicaire.
	1679. Lorman de la Grave id.
	1685. Nicolas Pernit id.
1694. Lorman de la Grave.	1700. F. Gillet.
	1701. F. Claude Bonnard, docteur en théologie et

recteur de l'ordre des frères prêcheurs de Bar-sur-Aube.

1701. Juvuilliers.
1713. Derouilly.

1762. F. Bernard, capucin du couv. de Bar-s-Aube.
1762. Jean Geoffroy, vicaire.
1764. F. Edmond, capucin.
1766. F. Daniel, id.
1767. P. Guillemin, vicaire[1].
1768. F. Thomas, capucin.
1772. Gillot, prêtre-desservant.

1772. Didier.
1791. Galissot.
1803. Aubertin.
1804. Simonel.
1807. Millet.
1817. Martinot.

Tels sont les renseignements que nous avons recueillis sur Longpré. Nous les avons puisés aux sources les plus autorisées, et nous avons mis, dans ces recherches, le soin le plus minutieux ; nous avons coordonné les faits le mieux qu'il nous a été possible. Nous les livrons au public ; nous les offrons surtout à notre ancienne paroisse, conjurant les habitants de Longpré de ne pas nous oublier dans leurs prières, de même que nous ne les oublierons jamais dans les nôtres.

L'Abbé Chauvet,
Membre de la Société académique de l'Aube

1. Il fut enterré au Puits, le 3 avril 1780, par M. Didier, curé de Longpré. On voit sa tombe dans l'église, en face de l'autel de la Sainte-Vierge. Elle porte cette inscription :

« D. O. M. »

Cy gist Maitre Pierre Guillemin, natif de Brevonne, vicaire de ce lieu, décédé le 2 avril 1780, âgé de 42 ans, qui a fondé à perpétuité un service à trois grandes messes dans l'église de ce lieu et un service aussy à trois messes, dont deux basses et une haute dans celle de Lompreу avec un noeturne et laudes à chaquun des dits services qui doivent s'acquitter dans les dites églises tous les ans à pareil jour de son décès. Requiescat in pace.

L'ARCHÉOLOGIE CHAMPENOISE

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878*

Déesses ou simples mortelles, la question est pendante entre savants, il ne faut pas céder sans réserve à leur séduction. Ces faciles productions, que nous ne pouvons cependant pas regarder comme des ébauches, conservent des qualités inséparables de l'art Hellénique, mais ce n'est plus le grand art, et il ne faudrait pas que l'engouement dont on se prend pour elles, fit perdre de vue les éternels modèles du beau et du vrai. Ces terres cuites sont d'un mérite très inégal, il y en a qui n'en n'ont même aucun ; elles montrent dans certaines parties, les extrémités surtout, de la négligence, le modelé des nus laisse à désirer, mais en revanche les draperies sont traitées avec habilité, et c'est surtout par l'expression des visages qu'elles se distinguent. Cette expression qui n'est jamais la même sur deux sujets, alors même que les types se répètent, était dûe à des retouches délicates et spirituelles faites à l'ébauchoir sur l'argile au sortir du moule. L'artiste modifiait sa figure, lui ajoutait au besoin des accessoires et donnait ainsi une originalité très-vive à une fabrication banale ; banale en ce sens, que la quantité de statuettes entières ou en fragments recueillie dans les sépultures de Tanagra ne peut-être que le résultat d'une production industrielle.

Ces figurines si lestement retouchées ont un caractère plus primesautier que celles trouvées dans l'Asie-Mineure et dans l'île de Chypre et qui sont aussi fort recherchées des collectionneurs. Ces dernières, dont la terre n'est pas la même, sorties de moules plus soignés, ne laissent pas en général appercevoir les traces de l'ébauchoir, et, en dehors de leur exécution, puisent souvent leur intérêt dans les mythes qu'elles représentent.

Les statuettes de Tanagra sont habituellement réhaussées de couleurs. Nous ne sommes pas certain que les traces n'en aient point été souvent ravivées, de même qu'on a reconstitué des figurines entières avec des fragments divers. C'est une industrie très-habilement pratiquée à Athènes, où il se fait surtout commerce de ces antiquités.

* Voir page 451, tome I, 3e année de la *Revue de Champagne et de Brie*.

Cette plastique qui, tout en étant d'un ordre secondaire dans l'art grecque, possède encore tant de qualités charmantes et parfois du style, était destinée à satisfaire, ne l'oublions pas, à des rites funéraires très-répandus, populaires sans doute. Supposons pour un instant que le dépôt dans les tombes de représentations en terre cuite soit en usage de nos jours, à quel niveau d'art s'élèverait cette céramique? vraisemblablement à celui que représentent les figures en plâtre colportées dans nos rues par les modeleurs piémontais !

Cette dernière digression en réponse à ceux qui, dans le monde industriel, taxent de convention le goût professé pour les productions de l'art antique.

La travée occupée par M. J. Gréau, est meublée de quatre larges armoires dressées contre les murs latéraux, d'une grande vitrine au milieu, de montres basses contre les cloisons, et pas une tablette qui ne soit garnie de plusieurs rangées d'objets, pas le moindre espace perdu. Profusion de richesses entraine-t-elle forcément à la confusion archéologique? Nous n'aimons guères, dans les vitrines de gauche, ces quelques cartons chargés d'armes préhistoriques, ces bronzes d'origines différentes, ces antiquités égyptiennes au milieu de la céramique et des terres cuites de la Gaule ; des poteries romaines confondues avec les vases et les figurines de l'Italie et de la Grèce. Sans compter, que dans la même salle, des objets du moyen-âge y cotoient des bas-reliefs assyriens et même des spécimens de l'âge de la pierre.

Après cette légère critique qu'excusera M. J. Gréau qui nous a fait lui-même les honneurs de son exposition, nous n'avons plus qu'à signaler, au milieu de tant de choses qui ont captivé notre attention, celles qui nous ont paru les plus remarquables.

Dans la première vitrine consacrée en majeure partie aux poteries :

Lagène à panse cylindrique surmontée d'un goulot élevé accosté d'une anse ; fabrication dite samienne, glaçure d'un beau rouge corail. Les pots à verser sont peu communs dans ce genre de céramique ; ce vase, ainsi qu'une amphorisque pyriforme, paraît-être un produit de l'industrie Arétine.

Vase peint Italo-grec ; figures rouges sur fond noir, forme cylindrique orné de têtes en applique au-dessus des anses ; et surmonté d'une petite urne décorée de chouettes.

Rhyton représentant une tête de nègre.

Guttus à panse discoïde, joli décor en relief.

Lécythus Athénien, deux figures au trait en rouge sur engobe blanc lustré. Dessin presqu'effacé.

Deux œnochoës à ouverture trilobée, montrant, peint sur l'engobe blanc, un génie ailé.

Elégant canthare, même genre de fabrication ; peinture, tête coiffée du bonnet phrygien.

Grand vase, haut^r 0,60, extrêmement curieux. Il est décoré de figurines modelées en ronde bosse attachées sur le haut de la panse avant la cuisson : une divinité marine, Scylla?, flanquée de deux néréides agenouillées sur des mascarons grotesques; chaque anse s'appuie également sur des mascarons et est surmontée d'une tête de lion. A côté, un autre ouvrage en terre cuite nous parait-être le couvercle d'un vase du même genre. De forme pyramidale, supporté à la base par une belle tête de femme, au-dessus de laquelle se tient debout une femme drapée, appuyée contre une grande anse. Ces poteries proviennent de l'Italie méridionale, ainsi qu'une vasque munie de deux anses, d'un couvercle conique et décorée d'ornements en fort relief. Cette céramique de la Grande-Grèce puise surtout son intérêt dans l'originalité de ses compositions et aussi dans l'importance des pièces qui dénotent des potiers très-habiles, mais la profusion des figures, quoique d'une exécution assez satisfaisante, trahit une époque où le goût déclinait.

Lagène à anse en terre rosâtre ; le goulot au-dessus de la panse est accosté de deux petites figurines, une troisième, appliquée plus bas, tient un petit vase faisant l'office de gargoulette. Provenance Chypre.

Deux coupes en forme de calottes, décorées de dessins délicats en relief dans le genre Samien, l'une d'aspect noir, l'autre d'aspect rouge. Nous les supposons d'origine italienne.

Deux lampes en terre, du type ordinaire, sont cependant à noter en ce qu'elles sont revêtues d'un vernis vert plombifère ; il en est de même pour un manche de patère et peut-être aussi pour une applique de vase, une femme drapée, dont la couverte se rapprocherait d'une terre émaillée.

La plastique proprement dite est plus particulièrement représentée dans cette première armoire par les pièces suivantes :

Beau buste d'homme, barbe et cheveux tire bouchonnés, portant une couronne de lys rouge. Chypre, dernière époque.

Tête de lion très-énergique, applique d'architecture, trouvée au Pirée.

Idoles chyprioles primitives, Astartés phœniciennes; le corps en gaine plate surmontée d'une tête coiffée du *polos*, les bras indiqués par deux courts appendices.

Figure archaïque tenant une lyre ; elle serait très-intéressante si, comme il est supposable, elle représente Hésiode, et surtout si elle provient de Thespis où le poète avait un temple.

Apollon Citharède, morceau archaïque de Delion en Beotie du VIe siècle avant J.-C.

Femme drapée, Corée? d'un bon style; terre rosâtre sous engobe blanc. Athènes.

Nous ne citerons que ces terres cuites, les autres vitrines étant sous ce rapport plus richement dotées.

Parmi les bronzes, peu nombreux du reste, deux statuettes d'un travail médiocre mais curieuses : Aphrodite chypriote, sous le nom de Bérénice, et Baaltis-Dioné drapée à la grecque et coiffée d'un oiseau aux ailes éployées. Provenance Syrie.

Nous négligerons un certain nombre de figurines égyptiennes en terre émaillée et en bronze, ainsi que diverses autres menues antiquités dont le détail nous mèneraient trop loin et dont aucune ne nous a particulièrement frappé.

La seconde armoire à côté abonde en figurines grecques, nous en avons compté plus de soixante, parmi lesquelles plusieurs forment des groupes charmants.

Vénus et l'amour, la déesse d'une jolie expression est d'un faire très-supérieur à celui de l'enfant posé après coup.

Scène érotique, un jeune homme assis auprès d'une femme, le bras passé autour de la taille ; il était impossible de rendre avec un goût plus délicat l'expression des visages.

Une liseuse assise, charmante comme naturel et finesse.

Femme appuyée sur un cippe, tenant une pomme ou une balle, la draperie laisse les épaules à découvert. Réhauts de couleur : les chairs légèrement teintées de rose, cheveux blonds, manteau rosâtre avec bordure noire. Les proportions ne sont pas irréprochables, mais l'ensemble est d'un bel effet.

Femme à demi voilée dans sa *calyptra* qui a conservé des restes authentiques de dorure, le bas du vêtement est peint en bleu. Cette statuette qui, paraitrait-il, a été reconstituée, n'en est pas moins une des plus belles de la collection. La répétition

fréquente de figurines, dont le bas du visage est discrètement caché, montre que dans l'antiquité les femmes grecques, de même qu'actuellement les femmes turques, ne se montraient pas en public à visage découvert.

Femme drapée et coiffée de la *tholia*, chapeau pointu à large bord, posé coquètement sur le sommet de la tête pour garantir du soleil.

Nous ne pourrions, sans nous répéter trop souvent, continuer, même en faisant un choix, la description des figurines de Tanagra qui peuplent cette armoire. Nous allons retrouver d'ailleurs d'autres spécimens, que sans doute le possesseur considère comme plus intéressants, puisqu'il les a logés dans la vitrine d'honneur, au milieu de la salle.

Nous mentionnerons cependant encore un Eros couronné de fleurs, figure médiocre, boursouflée, provenant de Thespie, une Vénus à la colombe, etc. ; et pour mémoire, des terres cuites gallo-romaines : Vénus anadyomènes, Déesses-mères, des poupées articulées, voire un moule avec décor en creux pour vases samiens et des poteries d'un effet disparate dans un pareil milieu.

Avant d'aborder la vitrine en question, nous nous arrêterons devant un morceau de beaucoup de valeur, une tête de faune placée sous verre sur un socle isolé. Cette terre cuite d'un modelé très-habile, d'une grande franchise d'expression a soulevé des appréciations diverses. Est-elle antique, est-ce une œuvre de la Renaissance? M. Julien Gréau l'indique comme provenant de Smyrne; elle vaut la peine de rechercher dans quelle condition elle a été trouvée. La présence d'une statue du XVIe siècle dans une ville Turque est peu probable, d'un autre côté la cassure du cou laisse voir une terre lie de vin, très-dense, qui a pris à la cuisson une dureté qui ne se rencontre pas ordinairement dans la céramique antique.

La grande vitrine étagère du milieu de la travée contient, avons-nous dit, les pièces de choix ; nous leur devons, sans les énumérer toutes, des citations plus nombreuses. Les indications d'origines étant peu précises et faisant souvent défaut, nous les avons en partie complétées d'après l'aspect des pièces.

Chypre. Déesse assise sur ses talons, *Astarté-Anat*, caractère archaïque du visage. Sorte de petit flacon.

Travail grec, pendant et après l'époque *macédonien .e*. Esculape, moulage délicat. Danseuse ou prêtresse, la tête manque, mais le mouvement du corps sous la draperie qui l'enveloppe

est bien senti. Aphrodite et autres divinités, têtes de femmes fort jolies, coiffées de la *cidaris*. Sphinx coiffé de la tiare, figure très-fine. Un acteur comique portant une couronne. Une tête de cheval donnant avec précision les détails du harnachement. Nombreuses têtes cassées qu'on trouve habituellement telles quelles dans les tombeaux et qui nous montrent la fantaisie artistique, au milieu d'œuvres de caractère, descendant jusqu'à la caricature.

Tarse, Cilicie. L'art de l'Asie mineure parvenu à son épanouissement est postérieur à celui de Tanagra, et survit pendant plusieurs siècles ; il est moins original, moins libre, plus correct. Nous ne connaissons aucune figurine nue dont les formes soient plus pures, mieux étudiées que celles de l'Aphrodite du Louvre, le meilleur morceau que nous ait laissé la fabrique de Tarse et dans lequel un savant archéologue reconnait le style de l'école de Lysippe [1].

La vitrine de M. J. Gréau contient quelques beaux spécimens de cette céramique toujours rares dans les collections.

Divers torses d'hommes d'un modelé énergique. Un Hercule bachique et solaire ; une des épreuves les mieux venues de cette représentation. Tête de Jupiter d'un beau caractère. Une tête de femme également digne d'être citée. Une petite poupée articulée.

Smyrne. Vénus anadyomène, pose gracieuse, formes délicates mais un peu rondes. Eros appuyé sur un cippe, jolie reproduction supposable d'un marbre. Cybèle assise tenant une patère. Nymphe rappelant un sujet souvent traité. Femme tirant une épine de son pied. Eros au dauphin. Artémis avec le cerf à ses pieds, sujet familier à la statuaire. Dans ce groupe de petites figurines en terre rosâtre, où dominent les Vénus, plusieurs ont conservé des restes de dorure. Enfin un Mars assez médiocre de l'époque romaine et un Eros tirant de l'arc ; terres cuites dorées.

Pergame. Charmant petit groupe de deux jeunes femmes mi-voilées, l'une vêtue d'un manteau teinté en rose est assise sur les genoux de la seconde enveloppée dans un manteau

1. M. Léon Heuzey. Les fragments de Tarse. Gazette des Beaux-Arts, 1876. Le même auteur fait paraître en ce moment un fort bel Album reproduisant par la gravure les terres cuites les plus remarquables du Musée du Louvre. Un texte explicatif suivra la publication des planches, la plume d'où il émanera est un sur garant du haut intérêt qu'il offrira. — Editeurs, veuve Morel et Cie.

teinté en bleu. Malgré la réduction de ces mignones figurines, les têtes sont traitées avec une délicatesse d'expression remarquable. Autre groupe peint, Eros ailé combattant un lion attaqué par un chien.

Sous la rubrique « Fouilles d'*Asie Mineure* » une série curieuse de moules de figures, d'ornements pour appliques, de lampes, etc.

Tanagra. Cette localité célèbre fournit pour les terres cuites le complément de la vitrine.

Joueuse d'osselets, les chairs et les cheveux légèrement coloriés. Ephèbe assis coiffé du *pétase.* Enfant nu et drapé. Une canéphore. Diverses petites figurines de femmes assises, l'une d'une expression très-fine, tient le sac contenant les jouets, la poitrine découverte est teintée en couleur de chair, les cheveux en roux. Une jolie statuette, à côté, montre un exemple de repeint maladroit ; le manteau est coloré avec du bleu de prusse, substance inconnue des anciens. Une fileuse assise paraît également avoir été repeinte. Une délicieuse bacchante, portant la nébride, est couverte d'un manteau bleu dont la couleur est authentique.

Une des meilleures figures est une toute petite danseuse aux draperies flottantes, dont le mouvement est plein de grâce et de vérité.

Comme exemples de réalisme sans trivialité, nous noterons une vieille nourrice tenant un enfant, et surtout un Silène assis à côté de son outre à moitié vidée. Le modelé du corps, l'expression du visage, dénotent chez l'artiste un véritable talent d'observation et de faire.

Nous signalerons pour terminer, parmi de charmantes statuettes de femmes, une Déméter à la recherche de sa fille ; cette désignation pour la satisfaction des savants qui donnent une interprétation mythologique aux personnages féminins se voilant le bas du visage dans leur *himation.* Une autre femme fièrement campée la main sur la hanche a un caractère de statue, tandis qu'une dernière, tenant un éventail, esquissant un sourire plein de finesse est d'un aspect plus familier. Comme curiosité, une grande poupée articulée complète, accompagnée d'une plus petite, dont la tête est serrée dans une sorte de coiffure jaune, *mitrion,* qui se voit couramment sur les vases peints.

La riche vitrine centrale se distingue, en outre des terres cuites que nous venons de passer en revue, par des bronzes remarquables.

Junon, ou plus vraisemblablement l'Aphrodite Dorienne, statuette d'un style très-pur, citée comme un des plus beaux petits bronzes connus ; elle est revêtue du *peplos*, la tête ceinte d'une couronne, les pieds chaussés de sandales. Hauteur 0,12, belle patine. Provenance, Athènes.

Bacchus jeune, le torse seulement, œuvre du beau tems de l'art. Provenance, Patras. Une autre représentation de ce Dieu, moins méritante.

Mars appuyé sur sa haste, beau style, belle patine verte.

Guerrier en costume militaire greco-macédonien avec la cuirasse reproduisant les formes du corps, la tête barbue et casquée d'un beau caractère, les jambes armées de cnémides. Statuette très-intéressante comme art et travail du métal, on y remarque des restes d'une damasquinure en argent. Hauteur, 015. Provenance, Trieste.

Silène ventru portant une amphore.

Un Apollon en argent massif, bon modelé. Provenance Laodicée.

Une Vénus en bronz argenté. Provenance Grèce.

Une fort belle tête d'Athéné casquée.

Ces diverses figures révèlent en général l'art du IIIe siècle. Une statuette de Diane, de temps bien postérieurs, d'une exécution assez soignée quoique sans réelle valeur d'art, est encore à citer parcequ'elle a été trouvée dans le département de l'Aube.

Enfin un objet fort curieux, Vénus et l'amour, qui paraît une sculpture en jayet ou en bois et qui a été dorée ; mais de quelle époque ?

La plastique grecque joue un rôle assez prépondérant dans l'exposition de l'art antique, qui, à notre avis, lui doit pour une notable partie la popularité de son succès, pour que nous ayons cru devoir, dans notre examen de la collection de M. J. Gréau, nous étendre longuement sur ses productions. Nous devrons, pour ne pas exagérer les proportions de ce compte-rendu, d'abord ne pas nous arrêter plus longtemps devant la vitrine centrale, et ensuite passer rapidement devant les deux grandes armoires latérales du côté droit, dans lesquelles se trouvent accumulés par centaines des objets d'art et des ustensiles en bronze, étrusques, grecs, romains et gallo-romains.

Il nous a semblé aussi, qu'après le choix qui avait été fait pour la vitrine précédente, le contenu de ces armoires était

surtout remarquable par son ensemble ; que les objets curieux à divers titres n'y faisaient pas défaut, mais que les pièces d'une valeur exceptionnelle y étaient très-clair semés. C'est donc un peu au hazard que nous citerons parmi les antiquités étrusques :

Des anses et des appliques de cystes ornées de figures de divinités et d'animaux en ronde bosse ; un mors de cheval dont les anneaux pour les brides sont décorés d'après le même système. L'anse d'un vase de Prœneste. Un miroir archaïque, indiqué comme provenant de Mégare et étant de l'époque d'Alexandre. Nous ne sommes pas de l'avis de l'exposant sur cette pièce fort intéressante qui nous paraît remonter à un temps bien antérieur. Le disque, sur le contour duquel sont fixés des petits animaux, chien, lièvre, coq, ainsi que des génies ailés, a pour manche une figure d'Aphrodite d'ancien style.

Un trépied, une grande casserole, des flacons façonnés en tête de femme, (au moins un, celui qui porte une inscription en lettres grecques rétrogades), sont encore dus au travail étrusque.

Les statuettes de 0,10 à 0,20 de hauteur sont assez communes sur les rayons : Hercule et Télèpe sous un édicule, un cavalier, Mercure répété plusieurs fois, un Bacchus trouvé dans la Saône, près de Mâcon et un Neptune, la meilleure pièce, retirée de la Moselle à Metz en 1746 ; Mars casqué, des Vénus et enfin d'autres personnages que nous ne pouvons énumérer parmi lesquels un petit buste d'Alexandre, provenant de Pompeï. A toutes ces figures en général de travail romain, nous préférons un lion et surtout un taureau en demi relief appliqué sur marbre jaune. L'animal est bien étudié et son mouvement plein de furie. Un sanglier à côté est d'une exécution très-soignée. Un vase, étiqueté vase vendangeur, en raison du personnage drapé et couronné de pampres, accroupi sur une outre, qui le décore, est à remarquer d'autant plus que c'est encore une antiquité nationale; il provient de *Cluny*, Saône-et-Loire.

Notons comme étude bien observée un pugiliste romain, deux lutteurs, et dans un autre genre, un petit nain grotesque.

Parmi les ustensiles de toute sorte, que mentionner particulièrement ? Une très-jolie *phiale* à ombilic ornée d'un mascaron ; une lampe à suspension curieuse, une panthère tenant le

myxus dans sa gueule; une roue de char, moyeu et rayons, revêtue de cette patine verte bleuâtre d'un si bel effet; un magnifique ascos, dont l'anse double à volute s'attache sur la panse par un mascaron palmé ; des passoires dont les mille trous forment des dessins ; des œnochoës diverses. Parmi les vases de cette dernière sorte, nous en avons remarqué un fort élégant, à godrons, orné de bandeaux circulaires chargés de détails finement ciselés ; il est placé discrètement en second plan, est-ce par ce qu'il est d'une antiquité douteuse, ou, qu'œuvre de la Renaissance, il soit un exemple de la confusion dont nous avons dit deux mots au début ?

Une collection, aussi complète que celle de M. J. Gréau, doit compter de beaux marbres. Aussi admire-t-on en entrant, dans la salle à gauche, un morceau qui révèle un ciseau exercé et une bonne époque de l'art : une tête d'Esculape ceinte d'un diadème, aux traits calmes et purs. Provenance, Athènes. Des stèles sur lesquelles sont représentées des scènes funéraires et d'autres bas-reliefs. Dans les armoires des bronzes, deux têtes de femmes venant de Smyrne et une tête de vieillard barbue d'une très bonne facture (Athènes). Nous ne parlons pas de quelques sculptures de la Renaissance qui toute remarquables qu'elles soient restent en dehors de notre travail.

Nous ne pouvons non plus détailler comme elle le mériterait la très intéressante collection de verres antiques recueillis en Gaule, en Italie, à Chypre, en Syrie, etc., exposée dans deux montres en regard l'une de l'autre.

La première à gauche est la plus curieuse, quoiqu'en fait de pièces entières, elle ne renferme que ces petites ampoules fusiformes ou ovoïdes bien connues, couvertes de dessins en zags jaunes ziget blancs sur fond bleu foncé ; mais elle contient tout un assortiment de petits tessons qui nous prouvent, au point de vue technique, à quelle perfection était parvenue l'industrie du verrier chez les anciens. Merveilleuse imitation des gemmes, surtout des agates rubanées ; application délicate de dessins en pâte de verre blanche opaque sur fond bleu. Dans cette fabrication, nous ne pouvons ne pas mentionner un petit tesson bien curieux, sur lequel est représenté un bouclier gaulois identique à ceux figurés dans les trophés de l'arc de triomphe d'Orange. Bouclier oval, muni de l'umbo central, orné des croissants et des sangliers caractéristiques : pâte blanche opaque sur fond bleu transparent. Un autre petit tes-

son présente deux zônes d'ornements palmés d'une grande délicatesse, en cinq ou six couleurs sur fond blanc.

Nous n'entrerons pas dans plus de détails sur cette première montre ; la vue seule de ces nombreux échantillons de pâte de verre blanc, opaque, laiteux, sur fond de couleur imitant les camés, de ces rouges sanguins, de ces bleus d'un ton si intense, de ces verts, de ces jaspés, etc., peut donner une idée des ressources que l'antiquité savait mettre en œuvre dans la fabrication du verre ainsi que des emplois multiples qu'elle donnait à cette matière,

Au milieu de tous ces échantillons, si curieux au point de vue de la connaissance et de l'application par les anciens de la chimie industrielle, nous signalerons dans un autre ordre, un fond de vase doré, orné d'un sujet chrétien, et surtout un tesson sur lequel un personnage a été gravé à la meule. Les anciens, habiles à mouler les pâtes de verre, n'ont laissé que de très-rares exemples de verres sur lesquels l'action de la meule est indubitable et encore ces pièces ne remontent-elles pas bien haut. L'extrême légèreté des verres antiques ne permettait pas un genre de travail dans lequel les anciens ont excellé dans leur glyptique.

Une fort belle pièce, du moins comme dimension, n'a pu prendre place dans la montre basse en regard de celle que nous venons d'examiner, elle figure sur un des rayons du haut de la première armoire de gauche. Une grande coupe en verre jaune à pied. Il faut pour qu'elle ait été placée si peu en vue qu'elle soit en bien mauvais état. Au milieu des verres d'un très-bon choix qui garnissent la 2e montre, nous avons distingué deux coupes en forme de calottes hémisphériques, à côtes, l'une imitant l'agate rubanée blanche et violette, l'autre, alternée de bleu de vert et de jaune ; une jolie aiguière en verre blanc ; un gobelet en verre noir opaque ; un beau plateau en verre blanc azuré ; une soucoupe à bords ondulés en verre brun avec marbrures noires, etc., etc.

Si étendu que soit l'examen que nous venons de passer des collections de M. Julien Gréau, que le lecteur ne suppose pas avoir eu un catalogue sous les yeux ; nous n'avons parlé que des objets qui ont le plus attiré notre attention dans la travée qu'il occupe, et que de choses intéressantes nous avons dû passer sous silence pour rester dans les limites d'un article de *Revue ?* Nous avons donc rigoureusement laissé de côté tout ce qui ne concernait pas l'art antique ; mais il nous sera permis,

avant de quitter cet archéologue distingué, d'insister sur ce point, que son goût de collectionneur ne néglige aucune époque et que, si l'antiquité a ses prédilections, nous avons eu l'occasion, en suivant la galerie du Trocadéro, de rencontrer son nom plusieurs fois encore.

Le Moyen-Age, même à son début, ne rentre pas non plus strictement dans notre cadre, nous ferons cependant une courte excursion sur son terrain, à la suite d'un autre collectionneur, M. Morel, de Châlons, dont le nom nous est bien connu. Et puis, les objets de l'époque mérovingienne qu'il a exposés ont le mérite d'être uniquement sortis des cimetières de la Champagne, St-Loup, Verpillière, Breban.

Arrivé à la fin de notre travail, nous avons encore moins à traiter de l'art importé dans l'Europe Occidentale par les peuples, dits barbares, qui s'établirent dans l'Empire romain à partir du ve siècle. Il y a toute une étude à faire sur l'origine de cet art curieux, ses ramifications, les influences qu'il a subies. Il n'est en général représenté que par des objets en métal, parmi lesquels, sans compter les armes, ceux en fer travaillé avec une grande habileté tiennent une place importante. Nous voulons faire remarquer, dès maintenant, que les fouilles nous montrent ces Germains succédant après de longs siècles sous le sol de la Champagne à d'autres envahisseurs, les Gaulois, dont on suit archéologiquement les traces bien au-delà de la rive droite du Rhin, et dont les sépultures nous prouvent également l'habileté dans le travail du fer. Cette métallurgie, que les découvertes des époques classiques ne font reconnaître nulle part, ni aussi développée, ni pratiquée avec la même dextérité, était-elle restée, dans certains pays, une tradition industrielle, dont il est donné à la Champagne de nous faire connaître les deux termes ? Poser cette question, c'est appeler des objections que nous nous sommes faites à nous-mêmes ; aussi ne la préjugeons-nous pas sur des indices à peine entrevus; ne faisant pas profession de *cette science nouvelle*, qui née d'hier, dit un auteur, impose déjà ses solutions.

Les antiquités mérovingiennes de M. Morel figurent, fixées sur des cartons, dans une grande armoire à droite en sortant de la salle occupée par M. J. Gréau. Sur le premier nous voyons des armes en fer très-caractéristiques de l'époque, scramasax, francisques, angons, fers de lances larges en forme de lozanges, pointes de flèches dont une à ailerons, forces et couteaux ; des umbos de boucliers d'un genre particulier, l'un

est encore garni des clous en bronze qui le fixaient au bois et a conservé son manipule.

Sur un second carton, ces lourdes agrafes avec plaque et contre-plaque en bronze ou en fer, ciselées et gravées, dont le travail de damasquinure, métal sur métal, est si curieux et dénote une industrie consommée. Les incrustations sont en général en argent refoulé au mattoir, elles forment un ornementation très-variée dans laquelle dominent les réseaux, les entrelacs, etc. Détail caractéristique, ces plaques et contre-plaques dont quelques-unes développent : avec la boucle, plus de 0,30, sont presque toutes munies de clous formant de gros cabochons sur la face en vue. Un petit nombre de pièces en bronze montrent par exception, dans l'ornementation, un dragon enroulé qui peut être une réminiscence scandinave ? Les emblèmes chrétiens sont rares. Quelques agraffes, bronze ou fer sont plaquées en argent. Les simples boucles sont assez communes et travaillées dans le même goût. Citons encore, avec les rouelles en bronze ciselé, deux de ces grands peignes en os qui ont une signification historique.

Un carton plus riche semble représenter une sépulture de femme (Bréban), il est surtout chargé de bijoux. Fibules en bronze doré, la tige plate est terminée par un demi disque sur le pourtour duquel sont sertis des grenats ou des verroteries rouges. Deux boutons offrent le même travail. Deux pendants d'oreille, tige en or, chaton carré orné de verroterie. Bracelets en bronze et en argent, unis ou tordus, dans lesquels sont enfilées des perles de verre. Bagues en bronze. Colliers en grains d'ambre et en perles de terre cuite de diverses couleurs.

Un petit oiseau à bec fort et crochu devait orner une fibule; cette forme de bijou en bronze, orné de verroteries rouges cloisonnées, se rencontre fréquemment dans les tombes mérovingiennes et rappelle le pingouin commun dans les mers du Nord; il avait vraisemblablement une valeur mystique qui n'a pas été, que nous sachions, encore déterminée. D'autres cartons supportent des objets du même genre que nous passons sous silence pour ne pas tomber dans des redites fastidieuses. Nous ferons, toutefois, une exception en faveur d'un bijou, de forme discoïde, en argent ou en bronze argenté couvert de dessins tracés délicatement en filigranes. D'après plusieurs spécimens que nous avons pu examiner dernièrement, notamment de très-beaux bijoux acquis par le Musée de St-Germain,

il est certain qu'à l'époque mérovingienne, comme au temps des Etrusques, on excellait dans le travail du filigrane et du grenetis.

M. Morel a également exposé, dans une vitrine à côté, une boucle en crystal de roche d'une taille très-soignée, découverte il y a peu de temps dans une tombe franque de sa contrée.

Autant les antiquités en métal révèlent des ouvriers habiles, autant la céramique n'est le fait que de potiers sans goût, sans imagination et maladroits. Les vases, en général, de faible échantillon, d'aspect noirâtre ou gris, n'ont d'intérêt ni comme forme ni comme décor, leur seul qualité est d'avoir pris à la cuisson une dureté qui approche de celle des grès. Nous ne nous y arrêterons pas plus que sur la verrerie qui n'indique pas une aussi grande décadence industrielle, et nous terminerons notre compte-rendu par quelques mots sur la plus intéressante des exhibitions mérovingiennes, celle du Musée de Troyes.

Un grand écrin contenant les belles et curieuses épées à poignée garnie de lames d'or estampées, relevées de verroteries rouges, sinon de grenats, retenues dans des sertissures. Ces armes accompagnées d'un torque, d'un bracelet, de boucles et d'autres bijoux en or, ont été trouvées à Pouan (Aube), et sont, comme on sait, attribuées, avec plus ou moins de raison, à Théodoric. Elles ont la plus grande analogie, on le sait encore, avec les armes recueillies dans le soi-disant tombeau de Childéric à Tournai qui sont actuellement au Musée d'artillerie à Paris.

Les unes et les autres constituent une grande rareté archéologique.

On ne peut prévoir sans doute qu'elle surprise l'avenir nous ménagera, mais il est bien impropable, que dans le cours des années qui lui restent à parcourir, le XIXe siècle nous convie encore à assister au spectacle grandiose d'une Exposition universelle, au moins à Paris.

Pour l'occasion présente, les visiteurs de tous les pays doivent se montrer particulièrement reconnaissants envers les collectionneurs qui, répondant à l'appel de l'éminent Président de la Commission d'organisation, ont bien voulu apporter leur concours à l'exposition de l'art ancien. Aucun intérêt ne les a

guidés, la seule récompense qu'ils aient ambitionnée a été la satisfaction de faire jouir le public des richesses dont ils sont les heureux possesseurs. Que le compte-rendu que nous mettons sous les yeux des lecteurs de cette *Revue*, soit, quoique limité aux temps antiques, un témoignage de la part importante que la Champagne et la Brie ont prise à cette manifestation si pleine d'enseignements des choses du passé.

H. A. Mazard,
Associé correspondant de la Société
des Antiquaires de France, bibliothécaire du
Musée de Saint-Germain.

NÉCROLOGIE

La nécrologie est longue ce mois-ci en Champagne. Le 31 décembre est mort encore M. Charles Perrier, ancien député, ancien conseiller général de la Marne, chef d'une des premières maisons de vins de la province. Il a été maire d'Epernay pendant 16 ans, président du tribunal de commerce, du comice agricole. Depuis 1870, il était rentré dans la vie privée et ne se faisait plus connaître que par de larges bonnes œuvres. C'est lui qui avait fondé dans sa ville natale l'orphelinat de bienfaisance des écoles laïques et congréganistes.

* * *

Mentionnons aussi un journaliste spirituel M. de Precy, mort à Menton. Il se nommait Hippolyte Nazet et était né à Reims où son oncle, M. Buirette, a laissé une réputation de bienfaisance qui a fait donné son nom à une rue de cette ville. Il collaborait activement au *Figaro*.

* * *

La marquise de Massiac est morte à Châlons, le 21 décembre, à un âge avancé. Avec elle s'éteint le nom d'une des vieilles familles nobles de cette ville. Les Lallemant remontent à Châlons à Remi Lallemant qui y vivait en 1480. — Hugues, trésorier de France en Champagne, eut deux filles dont descendirent les marquis de Braux d'Anglure et les comtes Cuissotte de Gizaulcourt. — Pierre, bailli de Châlons en 1670. — La famille possédait plusieurs seigneuries entr'autres la baronnie de Lettrée. Une autre branche, éteinte en 1770 dans la famille Le Clerc de Morains, avait les seigneuries de Farémont et Montbayen. — Armes : de sable au chevron d'or, accompagné de 3 étoiles de même, celle de pointe surmontée d'un besan aussi d'or.

* * *

Mentionnons aussi la mort de M. Henriquet, conseiller à la cour d'appel de Paris. Il était né à Châlons-sur-Marne.

BIBLIOGRAPHIE

L'histoire de la Flèche et de ses seigneurs, par M. Ch. de Montzey, *élève des écoles militaires, ancien officier d'infanterie, membre de plusieurs sociétés savantes*, etc, etc — dont le second volume vient de paraitre sous les auspices de la *Société historique et archéologique du Maine*, nous fournit quelques indications concernant la Champagne qui nous semblent présenter de l'intérêt pour nos lecteurs:

I. — En 1607, au mois de mai, Henri IV signait à Fontainebleau un édit par lequel il fondait et établissait un collége à La Flèche sous la direction des Jésuites. En 1617 — le P. Nicolas Caussin, natif de Troyes, était au collége de La Flèche, professeur de langue grecque et de poésie en rhétorique, et préfet de l'académie hebraïque, « il fut, « dit M. de Montzey, confesseur de Louis XIII et il a sa place dans « l'histoire du temps. »

II. — Page 181 du 2e volume, M. de Montzey rapporte que sous Louis XVI, le collége de La Flèche, comme les écoles militaires de province, était soumis annuellement à des inspections sévères. L'inspecteur général devait examiner ou faire examiner devant lui les élèves sur toutes les parties de leur instruction, il se faisait rendre un compte exact de la conduite de chacun d'eux pendant le cours de l'année, et il adressait au roi un rapport dans lequel le nom de chaque élève était suivi de sa note. M. de Montzei donne un *spécimen* de ces notes en choisissant celle qui concerne celui dont le nom a retenti dans le monde entier et qui était alors, en 1784, à l'école militaire de Brienne:

« M. de Buonaparte (Napoléon) né à Ajaccio (Ile de Corse) le 15 « août 1769 [1] taille, quatre pieds dix pouces onze lignes; bonne cons- « titution; santé excellente; caractèr soumise; honnête et recon- « naissant vis-à-vis de ses supérieurs; conduite très régulière. Il « s'est toujours distingué par son application aux mathématiques; il « sait très passablement son histoire et sa géographie; il est assez « faible dans les exercices d'agrément et de latin, où il n'a fait que « sa quatrième. *Ce sera un excellent marin;* mérite de passer à « l'école de Paris. »

« Bonaparte, nous devons le faire remarquer, dit M. de Montzey, « Bonaparte qui a tant commandé, qui ne souffrait pas le moindre

1 Cette date est celle qui est inscrite sur tous les registres de l'école de Brienne ou de celle des cadets gentilshommes de Paris. Mais elle est l'objet d'une controverse très rationnelle. Un extrait baptistaire retrouvé au ministère de la guerre fixe la naissance de Buonaparte (Nabulione) au mois de février 1768. Nous avons été mis à même de lire cette pièce et de la discuter. (Note de M. de Montzei.)

« retard, pas la moindre hésitation dans l'exécution de ses ordres, a « commencé par *obéir*...

« Il fut agrée par le roi Louis XVI à la nomination du 31 décembre « 1778. Il entra à Brienne, après vérification par d'Hozier de ses « preuves de noblesse, en sortit d'après la note qui précède donnée « en 1784, et fut admis, le 22 octobre de la même année, dans la « compagnie de cadets de l'Ecole militaire de Paris. Au 15 août 1785, « il en sortait avec le grade de sous-lieutenant d'artillerie. »

III. — Enfin page 184, M. de Montzey raconte ainsi la fin de l'Ecole de la Flèche dont un décret de la Convention du 9 septembre 1793 prononçait la suppression:

« Averties par le principal, les familles s'empressèrent de reprendre « leurs enfants; mais, comme plusieurs étaient orphelins, le P. de la « Mésangère dernier principal du collége, les confia, avant de partir « pour Paris, à M. Brossier, qui tenait une petite pension en face de « la Chapelle.

« De huit qu'ils étaient, deux restèrent à la Flèche; l'un après le « départ de M. Brossier, fut mis par ordre du ministre de la guerre « entre les mains de M. Guinebert, instituteur, et l'autre fut, pour « ainsi dire, adopté par la famille Bodin. Celui-ci appartenait à une « noble famille de Lorraine et bien des élèves de notre temps l'ont « connu; longtemps le capitaine d'Hennezel fut l'un de nos chefs à « l'école royale, militaire, préparatoire. »

« A dix-huit ans, il s'engagea dans les vélites de la garde, et fit la « plus grande partie des campagnes de l'Empire. Laissé pour mort « sur le champ de bataille de Lutzen, il revint en France criblé de « blessures, fut nommé capitaine à l'Ecole militaire et y resta 17 ans, « jusqu'en 1830, époque à laquelle il fut nommé chef de bataillon au « 55e de ligne. Il mourut à Paris à l'âge de 89 ans. »

La famille Hennezel, autrement Hendel et Hénezel est une des quatre familles qui figurent parmi les impétrants d'une charte de 1448 qui est le plus ancien titre connu des priviléges accordés aux verriers de l'ancienne Lorraine. Cette famille originaire de Darney, « sur les bords et lieux limitrophes du duché de Lorraine » était représentée, en 1520, par sept frères, tous verriers. Après plus de quatre siècles d'une honorable industrie, continuée de père en fils dans cette famille, un des descendants de Jean Hennezel, est encore aujourd'hui propriétaire des verreries de Claire-Fontaine et de la Planchotte dans la commune qui porte son nom.

(Beaupré, les *Gentilshommes verriers*. Nancy, 1847, in 8°).

*
* *

La librairie Jouaust, à Paris, publie les *œuvres choisies de Diderot*, en 5 volumes in-18. Le tome troisième vient de paraître contenant la correspondance avec Mlle Volland. On sait que Mlle Volland, était fille d'un sr Volland qui créa la magnifique propriété d'Isle-sur-Marne, près de Vitry-le-François.

CHRONIQUE

Auxerre, 22 novembre 1878.

Monsieur, je ne veux pas manquer tout à fait à ma promesse de vous adresser quelques documents concernant l'histoire de la Champagne. En voici que j'ai extraits des comptes généraux des finances des ducs de Bourgogne, au 14e siècle. C'est de l'inédit ou je ne m'y connais pas. Le duc Philippe le Hardi passa plusieurs fois à Troyes, ainsi que la duchesse dans les années 1372 à 1376. Il s'arrêta aussi à Bar-sur-Aube, à Bray, Traînel et Clairvaux. Les faits relatés dans ces comptes, sont très intéressants et forment souvent des peintures de mœurs charmantes. On voit figurer l'évêque des fous de Troyes, les Cordeliers et les Dominicains, de Troyes ; des menétriers, qui chantent devant la duchesse, qui est marraine de l'enfant d'une pauvre femme du Grand Pavillon.

S'il se présente une contre occasion de relever des notes champenoises, je tâcherai de ne pas y manquer.

Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

MAX QUANTIN,
Archiviste de l'Yonne.

Extraits du comte de Robert d'Amancé, trésorier de Mgr le duc de Baurgogne, de 1371 à 1373. (B. 1435).

Aux religieux, frères Mineurs et Pescheurs des couvans de Troyes et aux enfant de cuer de la grande église d'Illec, pour don à eux fait par Monseigneur pour Dieu et en aumosne — 6 fr. — Pour achat de frèses et pour icelles porter de Troyes à Rouvre devers madame, 2 francs et demy — par mandement de Monseigneur du 9 may 1371.

Aux menestriers de l'Empereur de Constantinople lesquiels avoient fait mestier devant monseigneur à Troyes et à Chasteillon, par mandement donné 13 de juing 1371, 6 francs.

A Henry de Muxy, écuyer d'écurie de monseigneur pour offrir pour monseigneur à Sainte-Hélene à Troies, 2 francs.

Aux Varlez qui avoient amené de Troyes à Semur en Auxois quatre coursiers que monseigneur avoit fait acheter pour lui de Soucin Germant marchant de chevaux et bouryois de Troyes, par mandement du 2 mars 1371 (1372) 4 fr.

Aux frères Prescheurs de Troyes et aux frères de Lille à Troyes, pour don à eux fait par monseigneur, par mandement de luy du 16 mars (1371 1372) 40 s. t.

A Estienne le natier, de Troyes, et à son compaignon pour leur salaire de nater de fuerre la chambre de Jehan Mgr, à Dijon, et

pour leur retour à Troyes, par mandement du 26 janvier (1371-1372) 8 francs.

A plusieurs menestriers et menestrières qui avoient chanté et fait mestier devant madame quant elle passa par Troyes allant à Gaud, 2 francs. A une fole estant lors à Troyes appelée Jehannette, 2 francs. A une pauvre femme du grand Pavillon en Champaigne de laquelle madame avoit ja préça levé son enfent de fons, 2 francs, par mandement du 27 février 1371 (72.)

Compte de 1374-1375 (B. 1444.)

A Guillot l'esmailleur, demeurant à Troies, tant pour argent et façon de quatre colliers d'argent garnir de tourer, de boucles et de mordants, pesant 6 onces d'argent, que monseigneur lit a fait faire pour mener et présenter quatre levriers à la Royne; comme pour deux lesse de Soye blanche pesant 4 onces pour mener lesdits levriers, par mandement de monseigneur donné à Maisey 2 décembre 1374, 10 l. 3 s. 4 d. t.

Compte de 1375-1376 (B. 1445.)

Aus frères-mineurs du couvent de Bar-sur-Aube, pour don fait à eulx en aumosne, 5 francs. — A un charretier de l'abbé de Clerevaulx qui avoit présenté à madame de par ledit abbé une table de prix, 2 francs, par mandement de madame donné à Jancourt 18 may 1375.

A Gillet et son compaignon, charretier de l'evesque de Troyes, que avoient amené à madame de la lavende de par ledit évesque, pour planter et jardiner à Jaucourt, pour don 2 francs, par mandement du 2 avril 1374 (1375) avant Pasques.

Donné par monseigneur aux frères-prescheurs de Troies, 3 francs. Iseur que monseigneur fit donner à une esposée de Traynel, 10 francs, par mandement de Monseigneur donné à Traynel 21 septembre 1376.

A monseigneur que je lui bailla à Traynel le second jour d'ottobre que il fut illec, à son darrenier retour de France, lesquels il perdit aux de 2, par mandement de monseigneur donné au Pont de Norzes 29 octobre 1376 10 francs.

A Jehan Malaquin, Peletier demeurant à Troyes, pour 1400 dos de gris fin pour madame à 9 fr. le cent — 130 francs 10 s. — A lui pour 600 ventrus de menu-vair en pennes, 5 francs, le cent, 30 francs. A Robert le sistaire de Troies, pour un barillet de composte pour madame, 4 francs.

Compte de 1376-1377 (B. 1451.)

A Jehannette la fole, de Troies, et à un petit menestrier qui avoit chanté devant monseigneur, 2 francs. Aux enfants de cueur de l'église de Bray-sur-Saine où monseigneur oist la messe le jour du sacrement, et autres enfans d'icelle église qui apourtèrent à monseigneur l'eau benoite en son Hostel, 2 francs, par mandement du 26 juin 1377.

Compte de 1377-1378 (B. 1452)

A un vallet qui a gardé à Troies environ la Magdelaine 1377, deux des levriers de monseigneur 2 francs et demi. — Pour don fait par monseigneur à la croix du sauveur à Troies, 10 francs par mandement donné à Paris 9 janvier 1377 (1378.)

Extraits des comptes d'Amiot Arnault, receveur des finances de Mgr le duc de Bourgogne (B. 1438).

De 1372 à 1373.

A Jehan Symon de Troiez, duquel Mgr (le duc de Beurgogne) avoit tenu sur fons un Sien filz, pour don à lui fait par mondit seigneur par mandement de monseigneur et quittance donné le dymanche après la Feste de la Nativité nostre seigneur 1372, 10 francs.

Aux religieux de lille de Troiez 1 franc ; aux frères-prescheurs de Troies 2 francs ; aux frères-mineurs de Troyes 2 francs; à une fole de Troyez, 1 franc ; à l'evesque des fols de St-Estienne de Troiez, 1 franc, par mandement donné à Argilly 22e de janvier 1372 (1373.)

Aux enfans de cuer de St-Pierre de Troies et à ceux de St-Estienne qui avoient aporté à mondit seigneur, en son hostel à Troiez, à heure de digner, l'eaul benoite, 2 francs, par mandement de monseigneur donné à Troiez 25 de septembre 1373.

A monseigneur que ils offrit aux reliques de la Chapelle de Juilly en Champaigne, le 20e jour de septembre darrenier passé (1373) que il y estoit, 1 franc. Aux frères-prescheurs de Troiez en aumosne, 2 fr. aux frères-mineurs d'Illec, 1 franc, par mandement du 8 octobre 1373.

Aux frères-prescheurs de Troiez pour don à eulx fait en aumosne, et pour leur aidier à soustenir les grans frez qui leur convient faire pour le chapitre provincial de leur ordre qui en l'esté prochain à venir sera audit couvent, par mandement du 9 décembre 1373. 50 fr.

Aux religieux de l'église de Clervaux pour don fait à eulx par monseigneur en récompensation de ce qu'il n'ont volu aucune chose pranre des despens que monseigneur ne ses gens firent pour une nuit que monseigneur fut audit lieu, par mandement de monseigneur donné à Clervaux, 2 de janvier 1373 (1374) — 20 francs.

A Baranville, gainnier demeurant à Troies, pour la façon de trois petiz coffres de cuir, de deux estuis de cuir pour une paire de boutoilles de verre pour madame, et d'un autre estuis pour un gobelet d'or de Jehan Mgr. 6 francs.

A Jehan Petit, peintre demeurant à Troiez, pour faire despens en venant de Troyes à Jaucourt, où madame l'avoit mandé pour paindre un char : 20 s.

A Thevenete dite la dame de Moires, bourgeoise et hostellière de Troies, pour les despens de deux de dix sommiers de monseigneur demorez malades en son hostel à Troies, pour 36 iours, commençant le lundi avanc Noel 1373, à 2 s. 8 d. t. par jour, 4 l. 10 s. t.

* * *

Monsieur, j'ai lu avec intérêt dans le numéro du présent mois de la *Revue de Champagne et de Brie*, page 499, un procès-verbal, du 7 septembre 1718, d'où il résulte, que sur la réquisition de M. de Bellejezune, dans l'église de Villiers-St-Georges, on a ouvert le cercueil contenant les restes parfaitement conservés, de Guillaume de Rieux, seigneur de Hieux et de Villiers-St-Georges, conseiller du roi Louis XI, trépassé le 29 juillet 1502. — J'ai pensé que vous seriez bien aise de recevoir quelques éclaircissements à ce sujet :

Par un accord du 26 décembre 1456, entre Guillaume de Rieux, seigneur du dit Rieux, demeurant alors au château des Prés, paroisse de Neuvy et les religieuses de l'Hôtel - Dieu de la chaussée, de Montmirail, la rente qui avait été créée en 1216 et 1289, sur les terrages de Rieux et Montrobert, au profit du dit hôtel-Dieu, fut réduite. Ce Guillaume de Rieux devint seigneur de Villiers-St-Georges, parcequ'il épousa Jeanne de Verdelot, sa cousine, fille de Tristan de Verdelot, seigneur de Villiers-St-Georges, et de Jeanne de Rieux ; il était qualifié, maitre d'hostel du roi Louis XI, seigneur de la montagne, Neuvy, Montbleru, Condry et autres lieux. Il mourut le 29 juillet 1502 et sa veuve, Jeanne de Verdelot, onze ans après. De son mariage avec Jeanne de Verdelot il n'eut qu'une fille, mariée à Christophe de Plailly, seigneur de Plailly et Survilliers. En 1744, la terre de Hieux appartenait à la famille de Boubers. Jean de Boubers était mort sans enfants, sa sœur, Jeanne de Boubers avait 48 ans lorsqu'elle épousa Augustin de Bellejoyeuse, qui en avait 55 et lui porta la seigneurie de Rieux. Cet Augustin de Bellejoyeuse était seigneur de Villiers-St-Georges, comme en étant donataire par la libéralité de Thérèse Ravaust d'Ombreval, veuve de Pierre Lecladier ; c'est ainsi que Rieux et Villiers-St-Georges se trouvèrent de nouveau, après plus de deux siècles, réunis dans les mêmes mains. En 1776, Rieux passa à M. Des Roys, mon aïeul maternel. Villiers-St-Georges resta à la famille de Bellejoyeuse ; vous voyez par ces détails que, dans le procès-verbal de 1718, il faut lire de *Bellejoyeuse* au lieu de Bellejezune et que Guillaume de Rieux, retrouvé dans l'église de Villiers-St-Georges est bien le seigneur de Rieux, près Montmirail. (Marne).

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Baron Carra de Vaux.

* * *

Œuvres d'art rappelant le souvenir de saint Bernard a Etampes. — On voit à Etampes, dans l'église *Notre-Dame-du-Fort*, au-dessus de la porte de la nouvelle sacristie, les restes remarquables d'une ancienne peinture à Fresque. Cette composition, d'une vaste dimension, est divisée en deux tableaux ou compartiments dans chacun desquels l'artiste semble avoir eu en vue de rappeler à l'esprit du spectateur deux choses se rattachant à la ville d'Etampes, qui, de son temps,

étaient considérées, l'une comme le monument le plus remarquable de la cité, l'autre comme l'événement le plus important qui se fût accompli dans la ville d'Etampes et sous les voûtes de l'église Notre-Dame.

Le compartiment à gauche du spectateur représente la scène de l'*Ecce homo*. On sait qu'avant la révolution il existait à *Etampes-les-Vieilles* une sculpture célèbre représentant cette scène de la passion [1]. On ne connait pas de dessin ou de gravure du monument de l'*Ecce homo* d'Etampes; la statue du Christ qui se voit dans ce tableau au dernier plan est-elle la fidèle représentation du monument d'*Etampes-les-Vieilles*? C'est une question que nous ne nous permettrons pas de trancher, mais il y a de fortes raisons pour le croire, et c'est avec l'intention évidente d'indiquer au spectateur que le sujet de cette double composition se rapporte à la ville d'Etampes, que l'*Ecce homo* figure dans la peinture murale dont nous parlons.

Le second tableau est d'une dimension double de celle du premier; il passe pour représenter la proclamation du pape Innocent II, faite par Saint Bernard à l'issue du concile tenu à Etampes en 1130. [2] L'ensemble du tableau est d'un bel et grand agencement, les groupes sont bien posés et la mise en scène fait penser au tableau des *noces de Cana* de Paul de Véronèse.

Au premier plan, un public nombreux, dans lequel figurent quelques personnages de distinction richement vêtus, se prosterne jusqu'à terre à la vue des membres les plus marquants du concile qui apparaissent sur une élégante galerie formant le second plan du tableau. Cinq personnages et des hallebardiers occupent ce balcon ; parmi les premiers on distingue un cardinal à la gauche du personnage qu'on

1. C'est sur une des pierres de ce monument que Ravaillac, lors de son interrogatoire, déclara avoir, quelques jours avant son crime, aiguisé le couteau avec lequel il assassina Henri IV.

2. On lit dans l'*Almanach historique de Sens*, pour l'année 1778 : « Le « concile national, tenu à Etampes l'an 1130, fut convoqué par le roi Louis-« le-Gros, à l'occasion du schisme causé par le pape Anaclet (Pierre de « Léon). Ce prince y voulut faire examiner lequel des deux prétendus Papes, « c'est-à-dire d'Innocent II ou d'Anaclet, avait été élu canoniquement. « Saint Bernard fut appelé à ce concile par le roi et par les principaux « évêques ; il y vint en tremblant, connaissant l'importance de cette affaire. « Après le jeûne et les prières, le roi, les évêques et les seigneurs con-« vinrent, tous d'un commun accord de s'en rapporter à l'abbé Bernard et « de s'en tenir à son avis. Saint Bernard ayant accepté la commission « après avoir témoigné beaucoup de crainte et d'humilité, examina avec une « scrupuleuse attention la forme de l'élection, le mérite des électeurs, la vie « et la réputation de celui qui avait été élu le premier, c'était Grégoire, « cardinal de Saint-Ange, nommé Innocent II, et il y réussit. Ce Pape vint « exprès de Chartres à Etampes pour donner aux habitants des marques de « sa reconnaissance. Il y resta deux jours, et logea dans l'abbaye de Mori-« gny, ordre de Saint Benoist, à un demi quart de lieue d'Etampes. »

suppose être Saint Bernard. Ce saint, appuyé sur la galerie du balcon, se penche pour montrer au peuple une immense pancarte, sans doute la décision que vient de rendre le concile. Dans les nuages, à une grande élévation, au-dessus des princes du concile, apparaît une tête vénérable coiffée de la tiare et montrant un livre ouvert, il est soutenu par deux anges à mi-corps; c'est vraisemblablement le Pape défunt qui vient, par son apparition céleste, approuver la désignation de son successeur.

Au-dessous de ce tableau sont peints trois écussons armoriés dans un état de dégradation tel qu'il ne nous a pas été possible de les déchiffrer.

Cette peinture murale n'est pas, dans l'église Notre-Dame, le seul souvenir du concile d'Etampes présidé par Saint Bernard. Dans ses *Essais historiques sur la ville d'Etampes*, (Paris, Debécourt, 1836, in 8°). M. Maxime de Montrond indique, comme l'un des objets les plus curieux de tout le monument, le portail latéral ouvert sur la place du marché. « Ce portail, dit-il, appartient au commencement du « XIIIe siècle; on y trouve des chapiteaux uniques dans leur genre; « au lieu de feuilles, de rinceaux ou de têtes de chimères, ils pré- « sentent des scènes entières du nouveau testament, sculptées avec « beaucoup d'art. »

Après avoir décrit une partie des sculptures qui décorent ce portail, il ajoute: « Dans la partie supérieure et dans l'enceinte enfoncée « du demi-cercle qui domine l'entrée on voit environ trente autres « personnages [1], sculptés et vêtus de robes tous également, tous assis « et tenant en mains des lyres ou autres instruments à corde. Il est « difficile de donner l'explication certaine d'un tel sujet; peut-être « a-t-on voulu représenter une image des concerts du ciel: mais « serait-il trop téméraire de croire que l'artiste a voulu plutôt consacrer « ici le souvenir du célèbre concile national, tenu à Etampes sous le « règne de Louis-le-Gros? ce concile est un événement important du « moyen-âge. »

Ces sculptures nous semblent, en effet, se rapporter au concile d'Etampes, dans lequel saint Bernard, à peine âgé de 30 ans, joua un rôle si prépondérant. Nous croyons que l'artiste a eu en vue de reproduire sur la pierre un songe qu'eut saint Bernard en se rendant au concile. Il s'était mis en marche non sans beaucoup de frayeur et de tremblement comme il l'avouait lui-même; mais durant sa route des images consolantes vinrent remplir de confiance l'âme de l'humble solitaire. L'historien de sa vie rapporte qu'il aperçût en songe durant la nuit une vaste basilique, où, dans un accord unanime, de nombreuses voix chantaient les louanges de Dieu. Ne doutant point alors

1. Ces personnages au nombre de trente-six occupent les trois rangs supérieurs du cintre. Comme toutes les autres statues de ce portail, ils sont décapités, mais pourtant moins dégradés que les autres. Ces mutilations sont l'œuvre des protestants, durant les guerres de religion.

qu'une paix heureuse ne fût sur le point de succéder au trouble, il se rendit à Etampes, plein de foi et d'espérance[1].

A l'occasion de ce portail, M. de Montrond rapporte « qu'en ôtant « l'épaisse poussière amassée sur ses beaux chapitaux, un jeune « et savant architecte, M. Daniel Ramée qui visitait avec lui le mo- « nument durant l'automne de 1833, découvrit des peintures aussi « fraiches que si elles venaient d'être appliquées. »

M. de Montrond dans la description qu'il donne de l'église Notre-Dame d'Etampes ne fait aucune mention de la remarquable peinture murale qui nous a donné l'idée d'écrire cét article; cela tient sans doute à ce que cette peinture était alors cachée aux yeux par le badigeon et par un immense tableau sur toile qui a été déplacé il y a seulement quelques années, quand l'ancien curé de Notre-Dame voulut établir la sacristie à l'endroit où elle est aujourd'hui, et faire poser une statue de la Vierge au-dessus de la porte de cette sacristie, opération qui, il faut le dire, a occasionné à notre peinture dans sa partie inférieure de nouvelles dégradations.

Cette peinture, quoiqu'elle ait été couverte de badigeon, quoique les couleurs soient altérées par le temps, quoique certaines parties du premier plan aient été détruites pour la pose de la statue de la Vierge, présente encore un ensemble remarquable, et sa conservation serait d'un grand intérêt non-seulement pour la ville d'Etampes, mais aussi comme œuvre d'art rappelant un fait considérable de notre histoire Nationale.

Ces peintures ont dû être exécutées dans le temps qu'on a construit et décoré le portail latéral, c'est-à-dire au commencement du XIIIe siècle. Elles ne peuvent guère être d'une époque plus rapprochée, puisque suivant M. de Martonne (*la Piété au moyen-âge*), c'est au XIVe qu'on a cessé de peindre les églises à l'intérieur. Le même auteur mentionne, comme remarquables par leurs singularités et inspirées par des idées satiriques, les croix de consécration de l'église Notre-Dame d'Etampes placées sur des figures ridicules et contournées. La peinture de ces croix doit être de la même époque que les peintures murales; enfin l'examen attentif du costume des personnages devra aider à reconnaître l'âge de notre tableau.

Des croix de consécration que signale M. de Martonne, on n'en reconnaît plus aujourd'hui que quatre, dont deux sont assez bien conservées pour qu'il soit possible d'en distinguer le dessin. Il serait facile d'enlever le badigeon et de rendre de la vie à ces peintures, nous faisons des vœux pour qu'elles soient restaurées avec goût; malgré l'avis contraire de Saint Bernard[1], nous croyons qu'elles

1. In itinere tamen consolatus est eum Deus, ostendens ei in visu noctis, ecclesiam magnam concorditer in Dei laudibus concinentem, undè speravit pacem sine dubio proventuram. (*Vita sancti Bernardi*).

1. Saint Bernard blâmait l'usage de décorer les églises de peintures. Il dit dans *Apologia ad Wuillelmum:* « Fulget ecclesia in parietibus... suas « lapides induit auro.... Ipso quoque Visa sumptuosarum sed mirandarum « vanitatum accenduntur homines magis ad offerendum quam adorandum. »

orneraient convenablement le vaisseau un peu nu de Notre-Dame d'Etampes. Puisse le souhait que nous exprimons être entendu des membres de la commission chargée de dresser l'*Inventaire général des richesses d'art de la France!* B. DE F.

* * *

Nous recevons de M. A. Daguin une lettre dont nous extrayons les passages suivants :

La *Revue historique, nobiliaire et biographique* renferme dans son dernier numéro deux études intéressant particulièrement la Champagne.

L'une, les *Seigneurs de Château-Porcien*, est une notice généalogique par M. A. de Barthélemy. Dans ce travail, l'auteur réfute les assertions de Duchesne et celles de M. Jolibois ; il nous apprend, d'après des titres, que Roger, comte de Porcien, et Hescelin II, comte de Grandpré, étaient fils de Hescelin Ier, qui possédait le Dormois et une partie du Porcien. Ainsi se trouve indiqué le lien, ignoré jusqu'ici, qui rattachait les seigneurs de Château-Porcien à la famille comtale de Grandpré, détail historique qui n'est pas sans importance au point de vue de la féodalité du diocèse de Reims. Je n'en dirai pas davantage au sujet de cette notice intéressante qui fera évidemment partie de la généalogie des comtes de Grandpré que nous promet la *Revue de Champagne.*

Dans le second article, *Les Ordres hospitaliers et militaires de Saint-Lazare et de N.-D. du Mont-Carmel*, par M. Mannier, quelques passages seulement se rapportent à la Champagne et à la Brie ; ils font partie des chapitres consacrés au grand prieuré de Normandie et à celui de Bourgogne.

Le ressort du grand prieuré de Normandie, dont le chef-lieu était le Mont-aux-Malades près de Rouen, comprenait, entre autres commanderies, celles du diocèse de Meaux, c'est-à-dire la commanderie de Meaux (la seule de première classe du diocèse), celle de Brie-Comte-Robert, celle de Rozoy en Brie et celle de Dammartin.

Dijon était le chef-lieu du grand prieuré de Bourgogne. Les biens dont le grand prieur avait la jouissance étaient, pour la plupart, dans les diocèses de Langres et de Sens. Les commanderies qui relevaient du grand prieuré de Bourgogne étaient divisées en deux classes et situées dans les diocèses d'Autun, Auxerre, Besançon, Châlons-sur-Marne, Châlons-sur-Saône, Langres, Laon, Mâcon, Nevers, Noyon, Reims, Sens, Soissons, Toul et Troyes. Parmi celles que nous allons citer, les unes sont champenoises ; les autres étrangères à notre province, possèdent cependant des maladreries en Champagne ou en Brie. Ces commanderies sont : dans le diocèse d'Autun, celle d'Avallon ; dans le diocèse d'Auxerre, celle de Clamecy ; dans le diocèse de Châlons-sur-Marne, celles de Boucher-au-Mont, de Brusson, Vitry-le-François ; dans le diocèse de Laon, celles de la Fère (1re classe) Laon, Marle (1re classe) ; dans le diocèse de Langres,

celles d'Arc, Chablis, Châtillon-sur-Seine, Vignory; dans le diocèse de Nevers, celle de Nevers; dans le diocèse de Noyon, celles de Ham, Noyon, Péronne (1re classe), Saint-Quentin; dans le diocèse de Reims, celles de Fismes, Mouzon (1re classe); dans le diocèse de Sens, celle de Joigny (1re classe), Provins (1re classe), Saint-Florentin; dans le diocèse de Soissons, celles de Compiègne (1re classe), Neuilly-Saint-Front, Soissons (1re classe); dans le diocèse de Toul, celle de Vaucouleurs; enfin dans le diocèse de Troyes, la commanderie de Sézanne-en-Brie.

M. Mannier a donné pour chaque commanderie la liste des hôpitaux et des maladreries qui en dépendaient, la redevance que chacun de ces établissements devait payer au commandeur, le revenu total de la commanderie, enfin le nom du commandeur en 1690. Je souhaite que ces notes soient reproduites dans la *Revue de Champagne*; il y a là une foule de renseignements précieux sur un grand nombre d'établissements hospitaliers de notre province.

. . . . . .

Le *Cabinet historique*, dans ses deux premières livraisons (août et septembre 1854) donne un catalogue de manuscrits relatifs à l'histoire de la Champagne, mais il n'indique pas les bibliothèques qui possèdent ces documents. J'ai vainement tenté de découvrir certains de ces manuscrits; je me recommande à l'obligeance des lecteurs de la *Revue* qui pourraient me fournir les indications relatives aux numéros suivants du catalogue :

N° 106. — Portefeuille des tombeaux dessinés et coloriés de la province de Champagne.

N° 258. — Convocation de la noblesse du bailliage de Chaumont-en-Bassigny.

N° 260. — Le blason colorié des familles nobles, des communautés religieuses et des communautés laïques (arts et métiers) de la ville de Chaumont.

N° 302, — Epitaphes et inscriptions qui se lisent aux églises de Langres avec de nombreux dessins à la plume et au crayon des pierres tumulaires et armoiries qui s'y voient.

Je ne pense pas que ces mentions du catalogue s'appliquent à des parties de manuscrits de la Bibliothèque nationale: le n° 260 à l'*Armorial de Champagne*, les numéros 106 et 302 à certains volumes du portefeuille Gaignières.

Puisque je parle du catalogue du *Cabinet historique*, j'en profite pour dire que les numéros 271 et 272 désignent des titres qui n'appartiennent pas à l'histoire du Bassigny.

. . . . . .

Dans le Tome IV de la *Revue*, page 137, vous avez inséré une inscription que j'ai relevée à Dampierre-lès-Langres et qui est relative à un tremblement de terre ressenti dans ce village, le 12 mai 1682, à trois heures du matin. Dernièrement j'ai retrouvé parmi mes documents

sur le pays langrois une note qui prouve que ce tremblement de terre fut d'une violence inouïe. Cette note, la voici :

M. Carnandet, dans sa *Géographie de la Haute-Marne*, s'exprime ainsi à l'article *Saint-Ciergues* : En 1682, le 12 mai, il y eut un tremblement de terre. C'est ce qui résulte du témoignage du curé du lieu, M. Pernel, qui consigna le fait dans les registres de l'église. Ce tremblement de terre dura un quart d'heure. « *Les batimens et maisons trembloient comme les arbres qui sont poussés par le vent.* »

A. Daguin.

* * *

Anciens usages de l'église de Lépine (Marne). — Tous les ans, la fabrique de l'église de Lépine, près Châlons, achetait deux épées que le curé offrait au seigneur du lieu le jour de l'Assomption devant l'autel de la Vierge, après les avoir bénies. Le seigneur les remettait aussitôt aux jeunes gens de Lépine, Courtisols et villages voisins pour être gagnées à la course. La fabrique y ajoutait encore des gants.

Cet usage remontait au XVIe siècle, pour perpétuer le souvenir de la brillante défense de l'église de Lépine par la jeunesse de ce village sous les ordres d'Antoine Clément, seigneur de Lépine et de Melette, lorsqu'en 1562, M. de Coligny, se rendant en Allemagne avec des bandes protestantes, voulut détruire cette magnifique église. Les jeunes gens se placèrent à l'entrée après y avoir établi une sorte de rempart pour permettre aux habitants de s'y réfugier avec leurs bestiaux. Les protestants ne se crurent pas en force pour attaquer et passèrent en se contentant de lancer une décharge dans les verrières qui furent presque toutes détruites.

A dater de l'ouverture de la route de Metz, en 1754, ces courses eurent lieu depuis le pont de la Vesle jusqu'à la place de l'église, en présence du seigneur qui remettait les épées aux deux vainqueurs. Ces courses furent continuées jusqu'en 1790.

Un vieil usage était encore observé dans l'église de Lépine. Quand un enfant était malade, ses parents le vouaient à la Vierge en promettant en cas de guérison, qu'il porterait pendant *un an* le bâton de la *bonne Vierge*. Les parents déclaraient l'engagement au curé qui l'inscrivait à son rang sur un registre spécial : les inscrits étaient souvent si nombreux qu'il fallait attendre bien des années pour accomplir le vœu et plus d'une fois l'enfant était devenu alors père de famille.

Le bâton était en bois peint, semblable à un bâton de bannière, au haut duquel était enchassé une Vierge, tenant l'enfant Jésus, orné de ruban blanc et long de deux mètres : il appartenait à la fabrique, mais il demeurait pendant l'année déposé dans une boîte chez le porteur inscrit. Quelques jours avant la fin de l'année, le jeune homme invitait quelques amis et faisait avec eux le tour du village. Le dépôt et la remise à un nouveau avaient lieu le jour de l'Assomption, devant l'autel de la Vierge, après Vêpres : le curé prononçait une courte

allocution et entonnait ensuite le *Te Deum* et le nonveau porteur regagnait son domicile avec le bâton dans sa gaine. Tous les dimanches et à chaque fête de Marie, le porteur avec des amis spécialement invités faisaient le tour du village, en tenant le bâton et se rendaient à la messe, précédés d'un joueur de flûte exécutant des hymmes. Le porteur donnait la statuette à baiser aux gens qui paraissaient sur les portes et remettaient une offrande dont le montant annuel était consacré à acheter des cierges pour l'église. Après la messe le petit cortège allait faire le tour des rues de Courtisols et assistait aux vêpres dans l'église la plus voisine. On devait s'arrêter devant chaque croix et réciter une antienne. Le premier dimanche de Carême, outre l'offrande à Courtisols, les habitants se réunissaient en groupes et allumaient un feu dont le porteur de bâton devait faire trois fois le tour. On rentrait au logis, la famille devait attendre en prières à la porte.

Le jour de la remise, l'ancien bâtonnier jetait un boisseau de poires du haut de la première balustrade du grand portail de l'église.

Cette coutume fut abolie en 1825.

* * *

Il existe dans l'église de Berru (Marne), un calice très intéressant. Il est en argent doré de modeste apparence, mais d'un travail fort curieux. Autour du nœud principal se trouvent dix médaillons autrefois émaillés représentant N.-S. et ses apôtres, Jean, Jacques, Paul, Simon, Jacques le majeur, André, Barthélemy, Judas, Pierre; sur le pied dans un cintre, le Christ avec la Vierge et saint Jean. A l'opposé, en émail, les armes du donateur : d'azur au chardon d'or, au chef cousu de l'ordre de saint Jean de Jérusalem. Au-dessus: FRE. IAQVES. CARDON. COMADEV. DV. TEPLE. DE. REIMS. MA. DONNE. 1575. En 1738 le vase était encore à la commanderie de Reims; en 1792 le dernier commandeur le confia à l'abbé Dez, dernier chapelain de la maison, avec recommandation de le léguer à l'église qu'il déservirait à son décès. L'abbé Dez mourut curé de Berru, en 1841.

* * *

On vient de placer dans l'église St-Jean, de Châlons, un très-beau vitrail du XIVe siècle, sorti des ateliers de M. Marquand, de Reims. Il représente l'institution de l'Eucharistie, scène principale entourée de médaillons consacrés aux noces de Cana, à N. S. au milieu des enfants, la Samaritaine, la Résurrection de Lazare, la Multiplication des pains, l'entrée à Jérusalem, le lavement des pieds, la trahison de Juda, Pilate, le portement de la croix, le crucifiement, la mise au tombeau. Dans la rosace : la résurrection, l'apparition aux apôtres, l'Ascension.

* * *

La ville de Châlons a donné naissance à une famille dont le nom « sans malice » a été changé en Akakia par son chef, Martin, premier médecin de François Ier. On trouve dans le *Port-Royal* de

Sainte-Beuve (tome III, p. 76) mention des Akakia qui formaient toute une tribu à Port-Royal. L'aîné, M. Akakia dit du Mont était l'un des confesseurs ; ses frères étaient MM. du Lac, de Vaux, du Lis, du Plessis, tous plus ou moins « solitaires. » MM. de Vaux et du Plessis étaient les hommes d'affaires de la maison. Ils descendaient tous du célèbre médecin dont Marot a dit :

De trois jours l'un viennent tâter mon poulx
Messieurs Braillon, le Coq, Akakia
Pour me garder d'aller jusqu'à *Quia*....

On sait que Voltaire a pris ce pseudonyme dans sa mascarade contre Maupertuis. En 1662, M. du Mont fut mis à la Bastille et en 1690 l'abbé du Cambout de Pontchâteau institua M. du Plessis son légataire universel avec mission de distribuer ses biens aux pauvres.

* * *

Dans sa dernière étude sur le part prise aux Conclaves par le cardinal de Retz, publiée dans la *Revue de France* par M. Chantelauze, cet auteur cite une lettre du prélat datée de Sarry, près Châlons, le 4 octobre 1667. Nous croyons devoir constater la preuve de ce séjour du cardinal dans notre province. Il était, en effet, très-lié avec l'évêque Mgr Vialard qui servit d'intermédiaire actif dans les négociations ouvertes, en 1657, par Messieurs de Port-Royal pour attirer à eux Retz qui, disgracié alors, parcourait l'Allemagne, la Hollande pour s'occuper. Il résista cependant à ces ouvertures dont sa finesse lui fit évidemment comprendre le danger.

* * *

Les objets d'art qui ornaient, en 1764, les édifices religieux de la ville de Chalons-sur-Marne. — On sait que, sur l'initiative de M. le marquis de Chennevières, directeur des Beaux-Arts, une commission, instituée par le Ministre de l'Instruction publique, a été chargée d'élever un monument à la gloire artistique de notre nation, et de dresser l'*Inventaire général des richesses d'art de la France*. Les conservateurs des musées de province, ceux des bibliothèques, les archivistes des départements, les sociétés savantes et les évêques ont été invités par la commission à fournir des catalogues, à donner des indications, à recueillir des renseignements propres à faire reconnaître l'origine et l'authenticité des monuments qui méritent de figurer dans ce vaste travail.

Déjà, grâce à la vive impulsion imprimée à cette œuvre, plusieurs volumes de cet ouvrage ont vu le jour. Ces volumes concernent les monuments religieux de Paris ; ils seront suivis de beaucoup d'autres dont il n'est pas possible de supputer le nombre, et dans lesquels on trouvera la patriotique énumération des richesses artistiques de nos départements.

Un manuscrit de l'année 1764, dont l'auteur nous est inconnu, mais que de fortes raisons nous feraient attribuer à la plume d'un ecclésiastique du diocèse de Châlons, donne sur les richesses d'art qui se

voyaient de son temps dans les églises de cette ville, des descriptions intéressantes et des indications précieuses. Nous publions ces notes dans la pensée que les renseignements qu'elles fournissent pourront être d'un grand secours en ce qui concerne les édifices religieux de Châlons-sur-Marne au siècle dernier, pour la rédaction du travail réclamé par le gouvernement ; elles devront aider à déterminer la provenance des objets qui se retrouveront, à reconnaître le nom des donateurs et le nom des artistes ; enfin ces documents nous semblent présenter un grand intérêt historique pour notre province de Champagne.

Beaucoup des objets d'art dont notre manuscrit donne la description ont disparu pour toujours ; leur perte, en augmentant nos regrets, nous montre à quoi servent les révolutions. B. DE F.

Eglise Notre-Dame. — L'église collégiale et paroissiale de Notre-Dame-en-Vaux se distingue des autres principalement par sa couverture en plomb et ses quatre clochers, ornés chacun de quatre autres petits pratiqués dans leurs angles, tous couverts de même métal, sur lesquels étoit peinte autrefois l'histoire de la sainte Vierge. En l'un de ces clochers est l'horloge de la ville, où il y a jour et nuit un homme à gages, rappelant les heures et faisant sentinelle pour avertir du passage des troupes, en cas d'incendie ou d'autres graves événemens.

Le rétable du maître-autel est d'argent doré, il représente l'histoire de la Nativité, de l'Annonciation et de la glorieuse Assomption de la Mère du Sauveur, patronne de cette église ; elle y paroît au milieu, couronnée par les trois personnes de la Sainte-Trinité au dessus.

Les orgues de cette église faites en 1639 par le sieur Devillers [1], habile facteur, sont des meilleures et des plus harmonieuses du royaume ; elles sont composées de trente jeux et contiennent deux mille dix-neuf thuyaux tant grands que petits, dont quatre gros en bois.

L'histoire du miracle de Saint-Memmie ressuscitant le fils mort du gouverneur Lampas est représentée en un tableau qui est au chœur de l'église Notre-Dame du côté de l'épître à main droite ; il a été peint par Pierre Duhand, en 1676.

L'histoire de la fondation de cette église est peinte sur de grands volets de bois de l'hôtel Saint-Roch, proche le puits ; elle est bien peinte, bien dessinée et d'une belle touche de pinceau ; elle mérite l'attention des curieux.

La tenture de tapisserie de haute lisse en quatre pièces faites en 1612 et 1613, représente les quatre principaux mystères de Notre Seigneur, savoir : la Nativité, l'adoration des Rois, l'Ascension de Notre Seigneur et l'Assomption de Notre-Dame au ciel.

Le tabernacle de l'autel à prime est d'une belle sculpture et dorure ; il a été donné par feu M. Peronne, chanoine de Notre-Dame.

Eglise du Collège. — Le portail de l'église du Collège, occupé ci-devant par les P. Jésuites est, dans ce genre, un chef-d'œuvre d'ar-

1. C'est aussi le sieur Devillers qui a fait les orgues de l'église des Pères cordeliers de cette ville.

chitecture, il est un diminutif de celui que les religieux avoient à Paris, au faubourg Saint-Antoine. Le sieur Ferrat l'aîné, ingénieur, en a levé le plan en 1755, pour servir de modèle à celui que ces religieux ont fait bâtir à Autun, et à celui de Langres dont ils ont jeté les fondemens en 1762.

Le tableau du maître-autel de l'église du Collége peint par Stella, peintre de l'école française qui fleurissoit au commencement du XVIIe siècle, représente Jésus-Christ au milieu du haut, avec une grande croix.

Au dessous de Jésus-Christ, saint Ignace de Loyola, saint François Xavier ; plus bas sont l'Afrique, le globe du monde, l'Amérique, l'Europe et l'Asie. Derrière la figure du Sauveur est un archange qui porte la croix ; à côté sont des anges dont l'attitude exprime le respect et l'admiration. Cette composition a pour âme ces paroles tirées de l'Ecriture sainte : *Tunc videbunt signum filii hominis venientis in nubibus, cum potestate magnâ et majestate : judicabit populos in æquitate et gentes in veritate suâ. Non intres in judicium cum servo tuo, quia non justificabitur in conspectu tuo omnis vivens.*

Il semble que ces dernières paroles sont dans la bouche du fondateur de la compagnie de Jésus et de l'apôtre des Indes et du Japon qui, prosternés aux pieds du Fils de l'homme, le conjurent de faire miséricorde aux nations chez lesquelles il leur a commandé de porter la lumière de l'Evangile. L'Europe est représentée sous la figure d'une femme, la couronne impériale en tête, le manteau royal sur les épaules ; d'une main elle tient un sceptre, elle appuie l'autre main sur un livre. Auprès d'elle sont groupés des armes et tous les attributs qui caractérisent la partie du monde gouvernée par les lois civiles les plus sages, éclairée des lumières les plus pures de la religion, des sciences et des arts, protégée, défendue, conservée par la discipline militaire la plus exacte.

L'Asie est coëffée à la Persienne et tient une cassolette fumante.

L'Afrique est coëffée d'une espèce de turban, elle est de la couleur des Ethiopiens, porte un carquois en écharpe ; d'une main elle tient un arc et de l'autre une flèche.

L'Amérique est distinguée par un collier de grains de verre et par d'autres ornemens propres aux sauvages.

On reconnaît dans l'expression de ces quatre figures la réflexion, l'admiration, la surprise, l'étonnement, la crainte et le tremblement. Ces expressions sont tempérées par des nuances fines de confiance, d'espérance et de joye.

Le tableau de la chapelle à gauche proche la chaire à prescher représente la mort de saint Joseph peint en 174.. par le sieur Molteau.

Le tableau de l'autre chapelle à main droite représente la sainte Vierge tenant l'enfant Jésus.

Le tableau de la chapelle de la congrégation des bourgeois représente l'immaculée conception de la sainte Vierge. Cette chapelle est

très-belle, d'une belle dorure et ornée de grand nombre de belles peintures, dont les sujets sont tirés de l'Ecriture sainte. C'est là où les Pères Jésuites faisoient le reposoir le jeudy saint.

Le tabernacle de la même église est beau, de bon goût et d'une belle dorure.

La chaire de cette église faite par frère Paul est d'une magnifique sculpture; le fondateur des Pères Jésuites saint Ignace y est représenté sur chaque panneau en diverses attitudes.

Eglise cathédrale de Chaalons. — L'église cathédrale de Chaalons est dédiée à saint Estienne, premier martyr : elle existoit dès l'an 600 ; elle étoit plus anciennement sous l'invocation de saint Vincent, diacre et martyr. Elle est grande, belle, bien éclairée et bâtie délicatement.

Son portail construit vers la fin du XVIIe siècle aux dépens de M. Henriet de Bouzemont, décédé en 1711 et de M. Guillaume de la Cour, chanoines de la dite église; ce dernier fit venir tous les matériaux de son château de Saint-Eulien, ruiné par les guerres ; ils furent employés à la construction de cet édifice; il est d'une architecture lourde et massive, sa largeur n'est point proportionnée à son élévation, il menace ruine. Son frontispice représente le martyr de son glorieux patron, saint Estienne, diacre.

En 1138, sous le roi Charles VII et sous l'épiscopat de Geoffroy, 51e évêque de Chaalons, cette église fut brûlée par hazard. Elle fut rebâtie sur les ruines de l'ancienne et consacrée à Dieu, à la prière de Barthélemy, 53e évêque de Chaalons, le 28 novembre de l'an 1147, au matin, par le pape Eugène III, accompagné de 18 cardinaux et des évêques de Chaalons, de Paris, d'Auxerre et de Nevers, avec toute la magnificence imaginable. C'est pour cette raison qu'il n'y a que les évêques qui aient le pouvoir d'y commencer l'introït de la messe au pied du maître-autel.

Saint Bernard, premier abbé de Clairvaux, illustre par la sainteté de sa vie, par sa doctrine et par ses miracles et l'un des plus grands ornements de l'église de France, assista à cette cérémonie, et à cette occasion, à cause de la prodigieuse multitude de peuples accourues de toutes parts, prescha dans le premier bassin du Jard, l'une des plus belles promenades du royaume.

La consécration de cette église est représentée en un grand tableau peint en ce temps par..... il est exposé derrière le chœur.

La flèche de l'église cathédrale Saint-Estienne construite l'an 1520; de 48 toises de hauteur (faisant 288 pieds) laquelle passoit pour l'une des plus belles de France fut brulée par le feu du ciel le dimanche 19e janvier 1668, à six heures un quart du soir, de même que toute la couverture, sous l'épiscopat de M. l'évêque Fœlix Vialart, en mémoire duquel événement, tous les ans, le 20 janvier, on fait en cette église à l'issue des vespres un salut solennel fondé par le testament de feu M. Pierre de Bar, chanoine et doïen de la ditte église, décédé en 1687, le premier septembre [1].

1. Voyez l'inscription de sa tombe en la chapelle de Saint-Pierre, derrière le chœur à main gauche du côté de l'hôpital.

Au lieu de la flèche qui n'étoit qu'en bois couvert de plomb, notre digne prélat fit réparer tous les dégâts et fit faire deux clochers à jour de pierre de taille, fort élevés et bien travaillés ; tous ces ouvrages furent achevés en l'année 1672 ; ils ont coûté plus de cinq cens mille livres.

Cet incendie donna lieu d'aggrendir l'église d'un pillier et de faire construire derrière le chœur plusieurs chapelles qu'on y voit aujourd'huy. Avant cet accident on ne tournoit point derrière le chœur et lors des processions on passoit au travers du souterrain du chœur, dont les portes de descente étoient tout proches les grilles des portes du chœur. On a ôté ces portes souterraines en 1763.

Dans un des clochers de l'église cathédrale de Chaalons est une horloge dont le rappel est en l'autre clocher ; lequel rappel a été fait par un mylord anglois, lors de sa détention en cette ville, comme prisonnier de guerre à la bataille de Fleurus donnée le premier juillet 1690.

Le maître-autel de cette église, construit à la romaine, est tout de marbre de Rance, il est un des plus beaux du roïaume ; c'est un présent de M. Louis Antoine de Noailles, étant évêque de cette église. Louis XIV, lors de son passage à Chaalons, en 1680 et 1684, contribua à cette dépense par une libéralité de 101 louis d'or, en espèces. Cet autel a été recullé de quelques pieds en décembre 1759 pour donner plus de dégagement au sanctuaire.

Le sanctuaire est aussi pavé de marbre jaspé, c'est un présent de M. de Saulx de Tavannes, étant évêque, lors de sa transmigration à l'archevêché de Rouen, en 1733. Le chœur a aussi été pavé de marbre en 1750.

Les connoisseurs admirent le jubé de l'église cathédrale Saint-Estienne, dont les deux escaliers en élypse rampant à jour sont d'une belle coupe hardie ; c'est l'ouvrage de Monseigneur l'évêque Vialart, l'un des plus grands prélats qui ayent rempli le siége de Chaalons ; il a été achevé en 1664. — Monseigneur Vialart est décédé le 10 juin 1680.

Les grilles de fer du chœur ont été faites en 1725 et 1726 aux dépens du chapitre et de M. Lemaitre, abbé commandataire de l'abbaye de Toussaints, alors chanoine doyen du chapitre de la ditte église cathédrale.

En 1760, ledit abbé a encore fait faire les grilles en fer avec les nouvelles portes des deux côtés [1].

Il y a un grand jeu d'orgue harmonieuse ; il est de la facture du sieur Cochu, le fils, organiste de la ditte église ; il a joué pour la première fois la veille de la Pentecôte, 1er juin 1754. M. de Choiseul de

1. Les grilles de Saint-Etienne de Chaalons dont M. l'abbé le Maître a fait présent en plus grande partie, ont été presque toutes faites à Paris ainsi que les stales de l'abbaye des Trois-Fontaines, près St-Dizier. Ces grilles somptueuses ont été exécutées pour remplacer le jubé. (*Note tirée du Mémoire de Grignon sur la navigation de la Marne*, 1770). B. de F.

Stainville a beaucoup contribué à cette dépense. Cette orgue est composée de quarante jeux tant au positif qu'au buffet; il y a 2 560 tuyaux dont 80 gros en bois.

La tenture de tapisserie en six pièces a été faite à Paris en l'an 1534. Elle représente l'histoire de saint Estienne, diacre, premier martyr de la foi pour J.-C., patron de cette église. C'est un présent de M. Nicolas Lanisson et de M. Henri de Toul, chanoines de la ditte église, dont le premier étoit aussi trésorier. Il prenoit pour devise un nid d'oiseau avec cette légende dont les dernières syllabes rendoient son nom de famille, Lanisson :

En fort buisson
Là nids sont.

Ils ont contribué chacun pour moitié à la dépense de ces tapisseries dont les dessins ont été faits exprès.

On voit derrière le chœur, sous le maître-autel, une grande et magnifique châsse revêtue de lames d'argent, d'un bon goût moderne faite par le sieur Garot, habile orphèvre en cette ville, suivant le marché passé devant Colleson, notaire en cette ville, en 1678. Dans cette châsse sont renfermés les ossemens de saint Alpin, huitième évêque de Chaalons.

Les images de la sainte Vierge et des douze apôtres sont représentées en figures d'argent et placées tout à l'entour de la dite châsse.

M. Guillaume de la Cour[1], chanoine de l'église Saint-Estienne a contribué à la dépense de cette châsse par une donation de 78 marcs d'argent.

Eglise de l'abbaye de Toussaint. — Dans le sanctuaire de l'église de cette abbaye, sur une très-belle tombe, est représentée la figure d'un chevalier fâmeux, qui porte sur la tête un Heaume [2] à très peu de vüe et au front une croix tréflée ; au bas il porte un écu chargé d'armes à trois pals de vair ; sur la poitrine et à ses pieds sont deux lions de gueulles, passans, affrontés et jouans de la patte. Autour de cette tombe est écrit en lettres gothiques :

Cy gist Messire Hugues, vidame, seigneur de Chaalons qui trépassa l'an de grâce M.CC,LX. et IX, jour de la conversion de saint Paul.

Prié pour li, que Dieu fait pardon.

Ce tombeau est d'autant plus remarquable que dans le XIIIe siècle l'usage de mettre des armoiries sur un tombeau étoit à peine établi. On sçait que le tombeau du pape Clément IV, mort en l'an 1268, est le premier sur lequel on en trouve.

Hugues dont il est parlé dans l'inscription est Hugues III du nom,

1. La famille de ce chanoine existe encore, elle est représentée aujourd'hui par M. Guillaume de Sauville, ancien sous-préfet de Ste-Ménehould et de Provins et dont un fils est actuellement Procureur de la République à Bar-sur-Seine. B. de F.

2. *Le heaume* est un ornement de tête et une marque de noblesse qui en fait voir les différents degrés selon sa situation à plus ou moins de vuës.

vidame de Chaalons. Nicolas de Chaalons, son frère, étoit secrétaire du roi saint Louis, il fut trésorier de l'église d'Evreux et ensuite évesque de Meaux. Hugues III épousa Marguerite de Milly ; héritier de la valeur du fameux Miles de Chaalons, l'un de ses ancêtres, il la transmit à Jean, son fils, vidame de Chaalons, qui fut tué à la bataille de Courtrai l'an 1302. La bravoure de Hugues parut encore s'accroître dans Hugues, son petit-fils, surtout au siége d'Aubenton (Voy. Froissard), etc.

Eglise des Pères Cordeliers. — Sainte Barbe, vierge et martyre, patronne des agonisans, des canoniers, bombardiers et de tous ceux qui sont du corps de l'artillerie, est la protectrice des maîtres menuisiers de Chaalons-sur-Marne ; ils en solennisent la fête dans l'église des Révérends Pères Cordeliers de la ditte ville où la chapelle de sainte Barbe mérite l'attention des curieux.

La vie de cette sainte y est représentée en petites figures de ronde bosse, gothiques à la vérité, mais très-expressives et d'un travail admirable, ces figures forment divers groupes dont les détails fixeront l'attention des curieux les plus difficiles à contenter.

Au côté de l'Evangile paroît la jeune sainte malade, mais très-attentive aux discours d'un médecin chrétien, qui lui développe les principes de la foi.

Auprès de cette représentation est celle du baptême de sainte Barbe par immersion ; ensuite on voit son père qui donne ses ordres à des ouvriers pour construire la tour que sa fille l'a prié de lui faire bâtir. Le tailleur de pierre, le manouvrier qui fait le mortier et le maçon qui en réclame du haut de son échafaut, sont des figures des plus naïves et des plus animées.

Plus haut, la sainte paroît sur une espèce de balcon où son père et sa mère semblent lui demander compte de la raison qui l'a déterminée à faire percer la tour d'une manière qui leur semble mystérieuse; la fille est censée répondre que c'est en l'honneur de l'adorable très-sainte Trinité qu'elle a fait pratiquer les trois fenêtres qui les mettent en peine ; dès lors il est décidé que sainte Barbe est chrétienne : son père entre en fureur, et, le cimetère à la main, il la poursuit ; la sainte fuit et passe miraculeusement à travers une épaisse muraille, ce qui est exprimé d'une manière également singulière et vraysemblable.

La sainte se retire sur une montagne, et le prodige dont son père vient d'être témoin ne l'aïant point attendri, il continue à la poursuivre et demande à des bergers ce que sa fille est devenue ; ces bergers lui indiquent le lieu de sa retraite.

On aperçoit sainte Barbe en prière au sommet de la montagne, son père l'en arrache et la traîne par les cheveux à travers les rochers et les buissons d'épines dont la montagne est hérissée.

Toutes ces circonstances rendues sensibles avec beaucoup d'art occupent le milieu de la composition et de l'autel.

Le côté de l'épître fait voir de quelle manière le père de la sainte n'ayant pu ébranler la foi de sa fille par des tortures dont le sculp-

teur a fait sentir la cruauté, met enfin le comble à ses crimes, en décapitant de sa propre main celle qui devoit faire l'objet de son admiration et de sa tendresse.

La vengeance du ciel éclate, le démon renfermé dans le corps de l'idole que l'aveugle payen adoroit, s'empare de lui et de ses satellites ; ce qui a donné lieu à l'artiste de représenter la terreur, la consternation et le désespoir avec les caractères les plus frappans.

Toutes ces figures dont on vient de donner une idée sont très-bien conservées, à l'exception néanmoins de celles qu'on a dégradées lorsqu'on voulut en ranimer la dorure et les couleurs que le temps avoit amorties et presque effacées sur les parties où l'ouvrier avoit jugé à propos d'en appliquer.

Le maître-autel de l'église des Pères cordeliers, fait, il y a environ vingt-cinq ans, est très-simple, il représente le mystère de l'Annonciation composé de deux figures en bois, un ange et la sainte Vierge aux deux côtez et un tabernacle doré dans le milieu de l'autel.

Le jardin du cloître qui est grand est fermé tout autour de grilles de fer ; il y a beaucoup d'anciens manuscrits et de bons livres dans leur bibliothèque.

Eglise Saint-Alpin. — Le tabernacle du maître-autel de cette église paroissiale, sculpté en bois surdoré, a été fait au commencement du XVIIIe siècle par le sieur Lebrun, habile artiste natif de Paris.

La paroisse de Saint-Alpin, anciennement Saint-André, possède les petits os et les cendres de son patron dans une belle châsse de bois doré placée dans le sanctuaire du côté de l'évangile.

Le chœur de cette église est bien orné et fermé de belles grilles de fer faites par le sieur Boulancher, maître serrurier en cette ville et par les soins de M. de Chevigny, son curé.

La tenture des tapisseries, aux deux côtés du sanctuaire, représente l'histoire de Suzanne en six grandes pièces ; les trois premières sont du côté de l'évangile et les trois autres du côté de l'épître

Chaque pièce est partagée en deux tableaux séparés par une colonne. Le sujet de chacun est expliqué par des vers gaulois.

Le premier tableau de la première pièce représente un grand jardin, en païsage : On y voit Susanne avec trois demoiselles proprement habillées ; une de ces filles porte le petit coffre aux bijoux, une autre tient une rose, et la troisième déshabille Susanne ; on voit dans le loin un bain, des arbres, un ciel et autres choses qui dénotent un lieu agréable. On y lit au dessus ces rimes :

Susanne par ses Demoiselles
Se fait dépouiller toute nüe ;
Au jardin où sont fleurs nouvelles,
Pensant de nul être connue.

Le second tableau de cette pièce représente Susanne qui se met dans le bain ; ses trois filles sont encore avec elles ; elles tiennent des vases et des corbeilles pleines de fleurs et autres choses propres au bain ; on en voit une qui va sortir du jardin pour aller chercher des parfums et exécuter les ordres de Susanne ; le fond du tableau est un

païsage ; on aperçoit dans le loin deux vieillards qui ne montrent que la tête ; le reste de leur corps est caché derrière des arbres ; ils ont l'air de gens qui observent avec attention ce qui se passe et les yeux sur Susanne. On lit au dessus :

Les deux vieillards pour lui faire guerre,
La guettent par mauvais propos ;
Susanne envoye onguemens querre,
En disant que l'huys soit bien clos.

Le premier tableau de la seconde pièce représente Suzanne dans le bain ; on voit les deux vieillards aux deux côtés du bain, avec des airs passionnés : l'un touche Susanne de la main et l'autre semble lui parler ; le fond du tableau est un païsage ; on lit au dessus :

Les luxurieux vieillards veirent
Susanne au bain toute seulette,
De son déshonneur la requeirent,
Mais tôt refusa leur requête.

Le second tableau de cette pièce représente les deux vieillards qui emmènent Susanne, et semblent la presser, en la menaçant de la perdre si elle ne consent à leur passion ; on reconnoît ces deux personnages pour les mêmes qu'on a vu dans le tableau précédent ; Susanne est habillée et paroît fort embarrassée. On lit au dessus :

Susanne dont les vieillards requéroient,
La menaçant en la manière telle,
Qu'ils diroient que trouvé ils avoient
Homme faisant péché avec elle.

Le premier tableau de la troisième pièce représente, sans confusion, les parens et la famille de Susanne, désolés de l'accusation intentée contre elle ; ils ont tous les yeux arrêtés sur le tableau suivant, où est Susanne, excepté Joakim son mari qui tourne la tête de l'autre côté, semblant indigné du crime dont sa femme est calomniée : au dessus duquel on lit :

Joakim de Susanne époux
Fut de ce rapport douloureux,
Et le réputa devant tous,
Pour chétif et malheureux.

Le second tableau de cette pièce représente Susanne accusée ; elle paroît les mains jointes et en personne qui prie ; on reconnoit les deux vieillards qui déposent contre Susanne ; ils ont une baguette à la main et d'autres marques de juges ; on voit les anciens du peuple, des gardes et nombre de personnes présentes et attentives au jugement de Suzanne, et tout cela sans confusion, et cette assemblée paroît se tenir à la campagne ; on voit dans le loin des arbres, des nuages et un ciel ; on lit au dessus :

Les deux vieillards qui l'accusèrent,
Furent crus donc par jugement,
Susanne à la mort condamnèrent,
Mais Dieu pria dévotement.

Le premier tableau de la quatrième pièce représente Susanne qu'on

mène au supplice ; elle est conduite par deux soldats avec leur hallebarde ; on voit plusieurs personnes à la suite : entr'autres on reconnoît les deux vieillards ; ils sont à cheval et ont un air satisfait. On lit au dessus :

Nonobstant la bonne prière,
Elle fut rudement menée :
Chacun disoit que la Loudière [1],
Etoit à bon droit condamnée.

Le second tableau de cette pièce représente le jeune Daniel que Dieu envoie pour délivrer Susanne ; il paroît sur un trône, parlant au peuple qui a les yeux sur lui ; on voit les deux vieillards entre deux gardes, les cordes aux mains, la vue baissée et des figures pâles ; on lit au dessus :

Dieu qui ses serviteurs guerdonne
L'esprit de Daniel suscita,
Lequel dit qu'elle étoit trés bonne,
Admis le peuple l'écouta.

Le premier tableau de la cinquième pièce représente Daniel, établi juge de cette affaire ; il est assis sur un trône élevé, un dais au dessus de sa tête. On voit Susanne au bas du trône dans une posture modeste et qui indique de la confiance, une fille à côté d'elle ; Daniel étend la main pour l'absoudre ; toute l'assemblée regarde Daniel et Suzanne et paroît dans l'admiration ; on lit au dessus :

Daniel, jeune enfant, fut mis
En chaire publiquement,
Et de tout le peuple commis
Pour du fait juger justement.

Le second tableau de cette pièce représente Daniel sur son trône, prononçant la sentence de mort contre les deux vieillards ; on voit au bas du trône ces deux criminels, ayant des mines bien différentes de ce qu'ils ont paru dans les tableaux précédents. On les reconnoît cependant ; ils sont liés, on voit derrière eux des archers et des spectateurs attentifs, et regardant Daniel qui lève la main sur les vieillards en prononçant leur sentence ; on lit au dessus :

Il trouva les accusateurs
Déceptifs vieillards ayant tort,
Les condamnea devant plusieurs,
Et Susanne garda de mort.

La sixième pièce, plus grande que les autres, fait le dénouement de l'histoire et contient trois tableaux.

Le premier représente les vieillards qu'on conduit au supplice ; on voit un nombreux cortége, quelques uns à cheval ; les deux vieillards sont menés par des soldats qui semblent les insulter et les tirer par la

1. Nous appelons une personne lourde et grossière *Grosse Loudière* (Pasquier, Liv. VIII, p. 878, *Recherches*), et d'après le Glossaire de Champagne ancien et moderne, par P. Tarbé, *Loudière* sert à désigner un vêtement grossier. B. de F.

corde ; le fond du tableau représente une campagne, dans un assez beau point de vue ; on lit au dessus :

Ainsi furent menés soudain au lieu,
Pour souffrir griefs tourmens,
Le peuple louant Dieu,
Hautement s'ébahissoit du jugement.

Le second tableau de cette pièce représente le supplice des vieillards ; on voit dans le loin quantité de spectateurs, des gardes avec leurs piques ; les soldats qui lapident les vieillards sont bien dessinés ; on les voit dans l'attitude de gens qui jettent des pierres, ou qui en tirent de leur pannetière ; les vieillards paroissent le visage et le front ensanglanté, on voit le trou que la pierre leur a fait ; ils ont la tête mourante et très-bien représentée ; le païsage représente des arbres et le ciel ; on lit au desssus :

Les deux vieillards outrecuidés
Eurent pugnition très ample,
Occis furent et lapidés ;
Juges, retenez bien cet exemple.

Le troisième tableau qui termine la sixième pièce représente un Seigneur dans un cabinet, assis, un livre ouvert devant lui ; il semble lire ou regarder l'histoire de Susanne dans la tapisserie ; le fond de ce tableau représente les ornements du cabinet ; on y apperçoit des livres et autres marques de distinction. On lit, dans un cartouche au bas, ces rimes qui contiennent la morale de cette histoire et qui s'adressent à celui qui est dans le cabinet :

Seigneur, qui voyez cette histoire
De Susanne la belle et bonne,
Retenez en votre mémoire
Que Dieu ses serviteurs guerdonne,
Et jamais ne les abandonne ;
Mais ceux qui querrent trahison ;
A la fin deuil les avironne,
Comme droit le veut et raison.

L'explication de ces tapisseries est de M. de Chevigny, curé de la paroisse ; elle a été imprimée à la fin de l'office de Saint-Alpin, à Chaalons, chez la veuve Bouchard en 1753[1].

Chapelle des Dames Religieuses de la congrégation de Sainte-Marie. — Cette chapelle peut passer pour belle ; la voûte est trop écrasée et la frise de la corniche trop chargée d'ornemens.

En 1755 on y a fait un maître-autel de marbre de Rance en tombeau. On a placé à côté quatre grands tableaux peints à Paris. Ils sont d'une couleur sombre ; l'un représente Pierre Fourrier de Matin-

1. On voit dans l'album des *Toiles peintes et Tapisseries de Reims*, publié par M. Casimir Le Berthais (Reims, in-f°, 1843), la reproduction de quatre histoires de la vie de Suzanne ; ces dessins ont été faits d'après des toiles peintes appartenant à l'Hôtel-Dieu de Reims, elles représentent quatre des sujets que représentaient les tapisseries de Saint-Alpin ; on lit sur ces toiles les mêmes légendes que celles rapportées dans la description que nous publions, mais on voit par cette description que dans les tapisse-

court, le fondateur ; l'autre Saint-Augustin dont elles suivent la règle ; le troisième.....

Eglise des Pères Augustins et autres. — Le sujet du tableau du maître-autel est la résurrection du Sauveur peint par Simon Vouete, premier peintre du roi Loüis XIII.

Le portement de croix du Sauveur du monde au maître-autel *des Pères Récollets* a été peint par Frère Luc. Il a fait beaucoup d'autres bons ouvrages dans ce couvent, surtout dans le chœur, en bas et dans la sacristie.

Il y a un tableau, portrait de saint Bonaventure et de sainte Claire qui sont fort estimés.

Le tableau du maître-autel *du Séminaire* représente un Christ; c'est une copie de celui peint par le frère Luc dont l'original est chez le sieur le Dieu, curé de Saint-Nicaise.

L'autel de l'église paroissiale *de Saint-Germain* a été fait en 1732, il est sculpté en bois à la Romaine ; il paroîtroit davantage s'il étoit dans un vaisseau plus spacieux ; il a coûté 2,300 livres ; il est de la facture du sieur Guillaume, père, habile menuisier à Chaalons, paroisse Saint-Nicaise.

M. Le Lorrain, conseiller au présidial de Chaalons, décédé en 174., a donné le pavé de marbre du sanctuaire et le balustre de fer en grillages. En 1762 on a posé les grandes grilles à la porte du chœur.

La chaire à prescher de l'église paroissiale *Saint-Nicaise* sculptée en bois est un exagone, où est représenté en chaque panneau un sujet allégorique de la Religion chrétienne ; elle a été posée en 1735 et est de la facture du même Guillaume qui a fait l'autel de Saint-Germain.

Le tour ou le devant de la chaire de l'église paroissiale *Saint-Antoine* est un assez beau morceau de tapisserie à petit point, fait en 175... Les dessins sont de grosses fleurs des Indes, d'un coloris fort vif.

Commanderie de Malthe de Chaalons. — Il y a dans la rue de la Charpenterie, paroisse Notre-Dame, une maison et chapelle de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

Cette commanderie est du rang des chevaliers de justice ; elle est la première et la plus considérable de la Champagne, elle est très-ancienne, elle a des titres de 1140 et a appartenu aux chevaliers de Rhodes dont l'hôtel étoit sous le faux bourg de Marne, du côté de l'église Saint-Sulpice. C'est à présent une maison de laboureur. Il y avoit une chapelle qui a été transportée en son hotel du domicile ; laquelle chapelle est en la première cour au bout de la grande allée à

ries de Saint-Alpin les sujets étaient traités différemment des toiles peintes de Reims.

L'histoire de Suzanne a souvent inspiré les artistes ; parmi les objets que Dom Martenne remarqua en 1719 dans l'abbaye de Vassor, sur les bords de la Meuse, figure un cristal de Roche orné de pierres précieuses sur lequel on voyait l'histoire de Suzanne très-finement gravée à ce qu'on prétend par saint Eloi, sur lequel on lisait ; *Lotharius rex Francorum me fieri jussit* (Bibl. de l'Ecole des Chartes, 1855, p. 583). — B. de F.

avoit une chapelle qui a été transportée en son hotel du domicile; main gauche en entrant; elle a été construite en 17... par deffunt frère Ferdinand de Ricard; il y a dans cette chapelle un autel lambrissé et sculpté; au milieu est un tableau représentant la sainte Vierge, portant entre ses bras son fils Jésus. Le cadre est en bois sculpté.

A gauche de la même chapelle et au milieu du mur sont en relief les armes du dit deffunt, seigneur commandeur de Ricard, sur une pierre placée à cet effet et au bas est une grande tombe de marbre noir enclavée dans le dit mur où est écrit en lettres d'or :

Inscription.

« Frère Jean Ferdinand de RICARD, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de la Neuville-au-Temple et de Pont-Aubert en Bourgogne, voulant, en exécution du décret du conseil du dit ordre transféré en cet hotel de Malthe, la célébration de la messe qui se faisoit à l'hotel de Rhodes, au fauxbourg de Marne et désirant reconnoître les secours qu'il a reçus de la sainte Vierge, tant dans ses caravannes que dans le commandement qu'il a eu en qualité de capitaine de la galère Saint-Pierre, avec laquelle il a eu le bonheur l'année 1701 de prendre en moins de six heures deux bâtiments turcs; l'un au cap de Carthage, l'autre dans le port de la Goulette, sous le feu de la forteresse, sans perdre beaucoup de monde; a fait construire cette chapelle en l'honneur de la sainte Vierge, mère de Dieu, étoile de la mer, et y a fondé une messe quotidienne et perpétuelle, à la fin de laquelle le prestre doit dire l'hymne *Ave Maris Stella*, et après la mort du fondateur ajouter le pseaume 129e *De profundis*. »

Cette fondation a été acceptée à Malthe par décret de l'Ordre du 8 octobre 1734. B. de F.

*
* *

M. Maricot, entrepreneur au Mériot, vient de faire une découverte qui pourra être utile à la science; elle consiste en une pierre de grès dur, de grande dimension, trouvée à 40 centimètres sous terre, qui servait à l'époque de l'âge de pierre à aiguiser les instruments en silex, seules en usage alors.

On reconnaît aux deux rigoles qui existent sur la partie supérieure de cette pierre, qu'elle devait servir de polissoir, car ces rigoles présentent en creux la dimension des haches de l'époque celtique.

Nous croyons savoir qu'il n'existe un objet semblable qu'au Musée de Saint-Germain-en-Laye.

*
* *

M. Jadart a publié dans le numéro du 31 décembre de la *Semaine Religieuse* de Reims, une excellente notice sur la chapelle de la Vieille-Ville à Saulces-Monclin (Ardennes), où l'on voit un curieux retable du xvie siècle et une cloche de 1516.

*
* *

Mgr l'archevêque de Reims a découvert dans ses divers voyages en Italie, au monastère de la Cava les documents les plus précis sur le culte de Urbain II comme nettement établi dès le Moyen-Age. Il faut noter qu'il existe à Saint-Jean-de-Latran une fresque où Urbain II est représenté au milieu d'autres saints pontifes et au même rang qu'eux. Le procès est actuellement commencé à Reims et les membres du tribunal ecclésiastique viennent d'être nommés.

*
* *

On lit dans la *Semaine Religieuse* du diocèse de Versailles du 1er décembre :

M. Henri Bornier, auteur de *la Fille de Roland*, dont le génie poétique si mâle, si élevé, si chrétien, a parfois des traits de ressemblance avec celui de Corneille, vient d'écrire une nouvelle pièce de vers, *Dialogue des statues à Rouen*, à l'occasion d'une prochaine cérémonie commémorative du monument élevé à Rouen au vénérable de la Salle, fondateur des frères des écoles chrétiennes. — Rouen possède déjà quatre statues. Chacune d'elles se demande quelle est cette cinquième illustration qui vient de monter sur le socle nouveau. — Est-ce dit *Boïeldieu* quelque roi de l'art musical? Est-ce un poëte nouveau? dit *Corneille*. Quel est son Cid? — *Jeanne d'Arc* demande à son tour : Est-ce une sœur? La France lui doit-elle son salut? — *Napoléon* prend la parole à son tour : De quels bronzes de guerre a-t-on fait ta statue? Voici la réponse de la statue nouvelle. Nous l'adressons spécialement aux persécuteurs des enfants du vénérable abbé :

— J'appris à lire à de petits enfants,
J'étais un simple prêtre, et mon nom est La Salle.
J'eus pour seuls ennemis l'ignorance fatale,
La paresse, l'oubli du devoir et de Dieu.
Ainsi, j'ai fait du bien aux hommes, mais trop peu ;
Ce qu'ils doivent au soin que de tous j'ai su prendre,
C'est de vous mieux connaître et de vous mieux comprendre,
Poëtes ou héros, sans moi, Napoléon,
Plus d'un homme aurait peine à déchiffrer ton nom,
Plus d'un ne pourrait pas lire tes vers, Corneille,
Mais pourquoi ma statue à la vôtre est pareille?
Je me l'explique mal, et l'on pouvait choisir
Plus d'un grand nombre à qui ce bronze eût fait plaisir.

Tu te trompes, héros du travail populaire :
Le vrai maître du monde est celui qui l'éclaire.
Et César, qui d'un geste auguste et souverain
Porte le glaive d'or ou le sceptre d'airain,
N'est pas plus grand aux yeux du poëte et du sage,
Que ce prêtre arrêtant deux enfants au passage
Et leur montrant, avec un regard paternel!
D'une main un vieux livre et de l'autre le ciel?

Le Secrétaire-Gérant, Léon Frémont.

NOTE

SUR L'ÉTABLISSEMENT DES CHANOINESSES

DU SAINT SÉPULCRE A CHARLEVILLE

(1622)

Certains livres, bien que sans être fort anciens, sont actuellement si rares qu'un hasard seul vous met parfois à même de les rencontrer à de longs intervalles de temps. On a souvent cité à ce propos le Voyage à Jérusalem, du baron d'Anglure, dont on ne connait plus que deux exemplaires, et j'ai été assez heureux, l'an dernier, pour signer aux lecteurs de la *Revue de Champagne* le Pélerinage de Balourdet; aujourd'hui, je ferai quelques emprunts à un autre livret également fort peu répandu et qui renferme d'assez curieux renseignements sur les chanoinesses du Saint Sépulcre de Charleville.

Ce petit volume a pour titre :

La gloire de l'ordre canonial regvlier du S. Sepulchre Hierosolimitain de N. S. Iesus-Christ, tirée du tombeau d'oubliance par Lambert Iegher, Préuost de l'Eglise Collegiale de Viseit, Pays et Diocèse de Liége.

A Liége, chez Ardt de Corswarem, Imp. juré. Anno 1626.

In-8, 91 p. plus trois de table, une d'approbation et un cahier de pièces justificatives de 40 pages.

Le livre est dédié à Très-haute et très-illustre princesse Madame Claude de Moy, comtesse de Saligny ; maintenant sœur Marie de Saint François, Chanoinesse Régulière Professe et Fondatrice du Couvent de l'Ordre du Sainct-Sépulchre dans Charles-Ville.

L'Histoire généalogique du Père Anselme nous fournit les renseignements suivants sur cette princesse (T. III, p. 795).

« Claude de Mouy, veuve de Georges de Joyeuse, seigneur de Saint-Didier, fille unique de Charles, marquis de Mouy, chevalier des ordres, chatelain héréditaire de Beauvais et de Catherine de Susanne, comtesse de Cerny, fut remariée par contrat du 19 septembre 1585, à Henri I de Lorraine, marquis de Mouy, comte de Chaligny, prince du S. Empire

(1601) et apporta en dot à son mari la chatellenie de Beauvais en Beauvoisis et les autres biens de son père....

« Après la mort de son mari, elle eut la garde noble de ses enfans et leur distribua ses biens, se réservant seulement 3600 livres de pension viagère. Elle fonda le monastère du S. Sépulcre à Charleville, y fit profession le 26 mars 1626, fit son testament le même jour et mourut le 3 novembre 1627, âgée de 55 ans [1].

(Généalogie des marquis de Mouy, issus des ducs de Mercœur).

Voici en quels termes le prévot de Viseit s'adresse à Claude de Lorraine :

« Je considère deux choses au faict des Dames qui s'en allèrent au Sépulchre du Seigneur. Premièrement que force difficultez et obstacles semblerent d'abord devoir empescher l'effect de leur bonne volonté.

« De mesme vous, Madame, ayant prins résolution de quitter les estats du monde, pour prendre celuy de religion, le règne de Sathan a cuidé destourner le tout par l'opposition de je ne sçay quels destourbiers. Mais, comme le Seigneur... fit rouler la pierre du monument par le ministère d'un Ange,

1. La vie de Claude de Lorraine a été écrite à plusieurs reprises. Nous trouvons d'abord « Le sépulchre de la Princesse Madame Claude de Moy, Comtesse de Chaligny, Fondatrice et Religieuse Professe de l'Ordre du Saint Sepulchre de Jérusalem, par P. C. E. M. D. I. » *Charleville* 1628, in-8, et deux biographies étendues du P. Hilarion de Coste comprises dans son *Histoire catholique*, Paris, 1625, in-fol.; et dans ses *Eloges des Reines et Princesses*, Paris, 1630 et 1647, 2 vol. in-4.

Le travail du P. de Coste a été traduit en latin et publié en 1749 à Cracovie sous ce titre :

Vita Claudiæ Principiæ Lotharingiæ, marchionissæ da Moy, Canonissæ Regularis S. Sepulchri, fundatricis conventus Canonissarum ejusdem instituti Carolopoli, seu in civitate Charleville dicta (Ex libro Hilarionis de Coste desumpta, nunc in linguam latinam translata) à M. Jacobo Paulo Radlinski, Polono, Ordinis Canonicorum Regularium, Custodum sacro sancti Hierosolymitani Sepulchri Christi Domini, præposito generali insulato. Cracoviæ. 1749, in-8.

Livre dédié à Adam Sigismond de Stanwicz et Mokre Kreczyk, d'après l'auteur des notes sur les anciens statuts du Saint Sépulcre (Paris 1776).

Le rédacteur de ces notes signale à la même date sous les numéros 161 et 162, deux vies latines de Claude de Lorraine par J. Radlinski. Je crois, jusqu'à preuve du contraire, qu'il fait double emploi. La traduction de Radlinski est en vers latins et comprend en quatre-vingt neuf points l'analyse des actions de la fondatrice de la maison de Charleville.

ainsi a-t-il renversé les redoutes et tranchées qui sembloient vous deffendre l'entrée en l'ordre de son Sainct Sépulchre.

« Au second poinct, à mon advis, avez vous esté gratifiée de Dieu par dessus les Dames Evangéliques du S. Sépulchre ; c'est que le Sauveur de nos ames, prévenant leur arrivée, sortit du tombeau, sans attendre l'employement de leurs unguents et drogues, et toutesfois il a bien daigné accepter vos dons et bienfaicts si largement conferez à la maison nouvelle de son Sainct Sépulchre en Charles-Ville.

« Et c'est pourquoy en suytte des Evangélistes, qui ont si studieusement marqué le devoir des Dames qui allèrent au monument du Sauveur, j'ay bien voulu que le monde eust part aux nouvelles de vostre vocation et libéralité, par le moyen de ceste briefve inscription que je fays à vostre piété, tant de mon chef propre, que au nom de toutes les Dames de l'Ordre que vous avez tant illustré pas vostre plus que généreuse résolution. »

La fin de l'épitre n'est pas moins élogieuse pour la princesse Claude de Lorraine.

« Ce traicté est petit, eu égard au volume, mais grand et à raison de son subjet, et des Roys de Hiérusalem, voz progeniteurs restablisseurs et bienfaiteurs de cet ordre canonial, dont il y est faict mention, si que vous faisant religieuse du S. Sépulchre, vous mettez voz pieds dans les traces de vos devanciers. En laquelle vocation, je prie le Seigneur vous continuer aussi long temps, que pleine de jours et de mérites, vous alliez voir et jouyr de Jesus-Christ et de la veüe des Anges, non ja au Sepulchre, ains au Ciel empyrée, où vous puisse voir enguirlandée de trois ou quatre diverses laureoles.

« Vostre affectionné serviteur et orateur,

« Lambert Iegher. »

Je n'analyserai pas le livre de Jegher, bien qu'il soit curieux à divers titres et que plusieurs des pièces justificatives qu'il renferme soient d'une importance réelle pour l'histoire des croisades et celle de l'église de Jérusalem ; je le laisserai développer ses considérations sur l'existence des communautés religieuses, dès le début de l'église, et sur l'organisation des chanoines du Saint Sépulcre en Terre Sainte ; mais, j'arriverai à l'établissement des maisons de chanoinesses du Saint Sépulcre en Belgique et en France au quinzième siècle. Déjà, du reste, des travaux curieux ont été publiés sur ce sujet en

Belgique à diverses reprises et notamment dans les *Précis historiques de Bruxelles* [1].

Ces chapitres de chanoinesses étaient, à la fin du xve siècle, établis près de Ruremonde, à Saint-Léonard d'Aix-la-Chapelle, à Sainte-Croix, près de Lymborch (?), à la Chavée, pas loin de Liége, aux Bons Enfans en Liége [2], etc.

Cette dernière maison, établie antérieurement à 1496, à Neufve-Ville, au pays de Liège fut transférée à cette époque, par les soins de l'évêque Jehan de Horne, dans l'enceinte de Liège. C'est d'elle que sortirent les maisons de cet ordre établies à Saint-Trond, à Huy et, aussi, en dernier lieu, à Viseit (1616). La maison de Viseit fut appelée, bien peu d'années après sa fondation, à fournir les éléments d'un couvent de Charleville, que je désire, dans ces quelques pages, signaler à l'attention des érudits.

Ici, je cède de nouveau la parole à Jegher qui commence en ces termes le chapitre X de son livre : (p. 58).

« *De la maison de Charles-Ville.*

« Ce grand Dieu, qui pourvoit à toute chose opportunément, et qui conduit ses desseins à chef par des voyes du tout inexplicables, ayant de long temps faict choix de l'Illustrissime Princesse Claude de Lorraine, Comtesse de Chaligny, Marquise de Mohy, etc, pour servir de brandon à une infinité de Dames en France, à suyvre Jesus-Christ crucifié, et s'ensevelir vives dans le cercueil d'un cloistre, a inspiré depuis peu, le Sereniss. Prince de Nevers et d'Arthel, (Rethel) de fonder en sa nouvelle Charles-Ville un Monastère de l'Ordre du S. Sépulchre.

1. *Vanderspeeten. L'ordre du S. Sépulchre aux Pays-Bas*, précis historiques, n° de janvier 1876.

On trouve dans le *Mémoire sur l'Ordre du Saint Sépulchre de Jérusalem d'A. O'Kelly de Galway* (Bruxelles, 1873), une liste curieuse des localités des Pays-Bas dont les noms sont empruntés à des souvenirs de la Terre Sainte et quelques renseignements sur divers monastères des Sépulchrines de Belgique (p. 40 et suiv.)

2. L'inventaire des documents conservés aux archives de l'Etat à Liége mentionne (p. 78) des pièces relatives aux monastères des chanoinesses régulières du S. Sépulcre de : Sainte Agathe-de Liége — Sainte Walburge de Liége — Huy — Waremme — Verviers (Documents de 1581 à 1798).

Toutes ces maisons disparurent lors de la révolution française et un très petit nombre d'entre-elles furent rétablies sous la domination hollandaise. Citons dans ce nombre le chapitre des chanoinesses de Turnhout (province d'Anvers) dont les statuts furent approuvés par un arrêté du roi des Pays-Bas du 18 novembre 1822. L'almanach ecclésiastique des Pays-Bas de 1780, qui mentionne ces Sépulchrines, dit que la date exacte de leur fondation n'est pas connue.

« A la pieuse volonté et désir duquel le Sérénissime Prince et Evesque de Liège, Ferdinand, voulant coopérer, permit à la Prieuse de Viseit, de prendre la route de Charles-Ville, sous ceste forme de patentes :

« Ferdinand, par la grace de Dieu Archevesque de Cologne, « Archichancelier de l'Empire Romain par l'Italie, et Prince « Electeur, Evesque de Liège, etc. Ayant entendu par les « lettres de l'Illustrissime Duc de Nevers, Prince d'Arthel, « nostre cousin, escrittes de Maisières-sur-Meuse, le 28 « juillet à nostre Vicaire Général, sa pieuse et dévote volonté, « de placer et bastir en sa cité de Charles-Ville un monastère « de Dames de l'ordre du S. Sépulchre, sous la Reigle de S. « Augustin, et que quelques religieuses du mesme ordre du « conuent de Viseit se transportassent illec, pour la plus « grand'gloire de Dieu, l'embellissement de sa cité, et aussi « pour un tesmoignage perpétuel de son zèle envers la religion. « C'est pour quoy nous permettons à vous, sœur Anne Stapel « Prieuse de la maison de Viseit et donnons licence de vous « transporter à Charles-Ville avec un nombre de voz reli- « gieuses, telles que trouverez convenir (qui s'y porteront « toutes fois de leur pure et libre volonté) et là dresser un « monastere et le gouverner : si toutesfois pour des empes- « chements ou pour les affaires de vostre couvent, ne pouvez « entreprendre ceste charge de vous mesmes, vous donnons « la puissance d'en substituer d'autres d'entre voz religieuses « subjettes, que jugerez estre les plus propres et les plus « capables. Aussi la faculté de rappeller les premières et « envoyer des autres, et de les changer selon vostre pru- « dence jusqu'à ce que le monastere soit basti et fondé. En « tesmoignage de quoy avons faict seeller les présentes de « nostre grand Scel. Donné en nostre cité de Liège, l'an 1622, « le 6 d'aoust. *Ainsi estoit sous escrit* : Petrus Stevartius « vicaire de Liège. *Et d'autre costé.* Nz Muno. *Et le grand* « *Scel y est appendu.*

Jegher fait suivre la transcription de cette pièce des lignes suivantes, dans les quelles il exprime ses espérances pour la prospérité du nouveau monastère :

« Poursuivez doneques, ô vertueuse, et plus que jamais auparavant, généreuse Princesse, poursuyvez courageusement en vostre carrière ; et puisque vous avez, par inspiration divine, à l'imitation de tant de Dames de qualité qui vous ont devancées, embrassé l'ordre du S. Sepulchre, faictes désormais

que l'on voye en Charles-Ville trois notables Sepulchres, un représentatif et mémoratif de celuy du Seigneur, suyvant les ordonnances de l'Ordre ; et les deux autres mystiques ; sçavoir pour le second, le monastere dans lequel vous serez confinée estant morte au monde ; et pour le troisieme, vous mesmes où le monde crucifié soit ensevely. »

Ecrivant quatre ans après la fondation de la maison de Charlevillle, Jegher ne peut nous donner encore aucun détail de son histoire, aussi termine-t-il son livre, en expliquant les allusions mystiques qu'offre le costume des religieuses et en analysant la règle, les constitutions et exercices spirituels de l'ordre du S. Sépulchre.

Jegher avait le projet de publier « *un plus ample traité sur le même sujet*, » ainsi que le dit l'auteur des notes sur les anciens statuts de l'ordre du S. Sepulcre (p. 268), mais ce livre n'a pas été imprimé ; toutefois, peut-être est-ce cet ouvrage qui est mentionné dans le même recueil sous ce titre :

« La gloire du S. Sépulchre de N. S. J.-C. et de l'ordre « Canonical régulier qui porte son nom, tirée du tombeau de « l'oubliance, divisée en trois parties, par Michel de Martigny, J. »

Manuscrit appartenant au siècle dernier aux Dames de la communauté de Bellechasse, dédié aussi à madame Claude de Lorraine et approuvé par des Docteurs en théologie, les 12 janvier 1667 et 3 mars 1668, 2 vol. in-4° [1]. Signalons en terminant un autre manuscrit conservé aussi au couvent de Bellechasse, sous le titre de *Lettre écrite de Charleville en* 1763, *aux religieuses de Bellechasse*. Ce manuscrit, actuellement perdu, renfermait aussi un abrégé de l'histoire de l'ordre des chanoinesses du S. Sépulchre (op. cit. n° 164.)

COMTE DE MARSY.

1. L'auteur des notes jointes aux anciens statuts de l'ordre du S. Sépulchre en donne une analyse qui indique le même plan que celui de l'ouvrage de Jegher.

LA DESCENDANCE DE RACINE

EN CHAMPAGNE

M. Quentin, imprimeur rue Saint-Benoit, vient de publier une très belle édition tirée à 300 exemplaires numérotés, d'un catalogue contenant la nomenclature de toutes les éditions des œuvres de Racine. Ce catalogue est enrichi de deux gravures à l'eau forte : l'une est la reproduction d'un tableau de Tournières qui se trouve au Musée de Caen. Il représente Racine et Chapelle à table ; cette scène a été inspirée au peintre par une anecdote racontée sur ces deux auteurs. On sait que Chapelle n'était pas ennemi du cabaret, et qu'il y conduisait souvent Boileau, Molière et Racine. Un jour que celui-ci s'était un peu laissé aller à vider force flacons, il en vint à détester ces œuvres comme manquant de moralité et indigne d'un chrétien. Cette petite débauche du poëte courut les ruelles, et il fut le premier à en rire le lendemain. La seconde eau forte reproduit un portrait de Racine jeune, appartenant au Musée de Langres. Ce tableau a été donné au Musée par M. Guyot de Giey qui le tenait d'une demoiselle d'Ablancourt arrière petite-fille de Racine. L'authenticité de ce portrait est établie par une notice de M. Julien de la Boullaye, bibliothécaire de la ville de Langres, et cette notice qui contient une généalogie de la descendance de Racine en Champagne a été imprimée dans le livre publié par M. Quentin.

L'arrière grand-père du poëte Racine était receveur pour le roi du duché de Valois et mourut en 1592 : quant à son grand-père, il fut contrôleur du grenier à sel de Laferté-Milon et mourut en septembre 1650. Il avait eu un fils mort avant lui en 1643, qui fut cadet dans les gardes du roi et laissa en mourant un enfant de quatre ans ; ce fut notre grand auteur tragique. Né le 21 décembre 1639, il mourut le 20 avril 1699. De sa femme Catherine Romanet fille d'un trésorier à Amiens, il eut sept enfants dont cinq filles ; une seule, Marie-Catherine s'est mariée et c'est sa descendance qui habite de nos jours la Champagne.

Ce fut le 5 juin 1699, deux mois après la mort de son père qu'elle épousa Claude-Colin de Morambert, directeur général des fermes à Paris. Ils eurent une fille, Louise-Dorothée-Co-

lin de Morambert, mariée en 1725 à Louis Jacobé d'Ablancourt, sieur de Naurois, écuyer, habitant alors Vitry-le-François, et qui vint ensuite se fixer à Langres comme receveur des Gabelles; il y mourut le 17 juin 1749, laissant cinq enfants, dont quatre filles. Son fils connu sous le nom de M. de Naurois, fut directeur des glaces de St-Gobain, député et mourut en 1829.

Quant aux filles, l'une Françoise-Angélique d'Ablancourt, épousa Joseph Gravet d'Huisseau qui habitait Sully-sur-Loire.

L'autre Louise-Suzanne se maria à Langres à François-Remy Gillet, receveur des gabelles dans cette ville. De ce mariage naquirent quatre filles. Une seule, Marie-Victoire, mariée à M. Fourrel de Frettes, a laissé une postérité représentée: du côté des femmes par Adélaïde Fourrel de Frettes, mariée à Edouoard de Lyver mort en 1855 dont les descendants immédiats sont aujourd'hui : Edouard Lacordaire, bibliothécaire à Bourbonne-les-Bains, et Marie-Augustine Lacordaire mariée à M. Morel, colonel d'un régiment de ligne.

Du côté des hommes par Jean-Baptiste Fourrel de Frettes, dont les deux fils André-Louis, et Joseph, tous deux officiers en retraite, habitent le village de Frettes, arrondissement de Langres.

Ce fut en 1809, époque de la mort de mademoiselle Dorothée d'Ablancourt que M. Gayot de Giey acheta le portrait de Racine, et pour que son authenticité ne put être contestée, il scella au dos de la toile sur un carré de parchemin les lignes suivantes :

Portrait de Racine poëte
La gloire de la Champagne
Ce tableau provient de la succession
de Mlle d'Ablancourt qui avait l'honeur
d'être alliée à la famille de l'
Imortel Racine. Je le dône au
Musée de ma bône ville de Langres
Ce 30 juin 1843. Pierre Gayot de Giey

M. de la Boullaye fait observer d'abord que la fantaisie de l'antiquaire a remplacé quelques consonnes redoublées par un trait d'abréviation : il rétablit ensuite la vérité de la généalogie en remarquant que Mlle d'Ablancourt n'était point l'alliée de Racine, mais bien son arrière petite-fille en ligne directe.

Nous avons tenu à publier ces notes dans la *Revue de Champagne* afin de donner un peu de publicité au livre édité par M. Quentin, car son tirage, infiniment restreint, ne permet qu'à quelques privilégiés de le placer dans leur bibliothèque.

A. DE BESANCENET.

NOTES CHRONOLOGIQUES

SUR LE VILLAGE ET LA FAMILLE DE NETTANCOURT

(D'après des documents originaux.)

Les archives du village et de la famille de Nettancourt ont subi, dans le cours des siècles, les pertes les plus fâcheuses. Limitrophe de la Lorraine, ce bourg a toujours été le premier exposé aux incursions ennemies. « A peine le château « de Nettancourt étoit-il réédifié, qu'une inondation soit de « Bourguignons, de Messins ou de Lorrains venoient, la « torche à la main, le réduire en cendres. » Les archives féodales n'ont pas été plus heureuses : le fief relevait de Vitry-en-Perthois, et on sait combien de fois cette ville fut assiégée, pillée, incendiée. Cette situation, encore aggravée à l'heure qu'il est par le temps et les révolutions, rend plus intéressantes les pièces qui ont échappé à la destruction. Nous avons eu la bonne chance de retrouver aux archives du bailliage de Vitry-le-François plusieurs liasses de producductions, qui contiennent des pièces anciennes, des copies authentiques, des mémoires judiciaires concernant le village et la famille de *Nettancourt*. Ces documents mériteraient mieux sans doute qu'une analyse sommaire; mais, en attendant, il n'est pas sans intérêt de réunir dans un court abrégé chronologique les faits principaux dont ces papiers donnent le détail[1]. G. H.

Notes chronologiques

Il paraît que, dès le XIIIe siècle, la famille de Nettancourt était connue en Champagne. On voit par les mémoires présentés au Parlement contre M. Lambert, nouvel engagiste, que plusieurs membres de cette famille se distinguèrent en ces temps reculés par leur libéralité pieuse ou par la part qu'ils prirent à des événements importants. Il n'est pas sans intérêt de rapporter en quelques mots ces lointains souvenirs, dont les preuves authentiques ne se trouvent malheureusement pas dans notre dossier.

1. On trouve une notice sur le village de Nettancourt et sur la famille du même nom dans le *Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne*, par M. E. de Barthélemy, t. I, p. 326, et t. II, p. 224. Cette notice ne fait point double emploi avec les documents que nous analysons aujourd'hui.

1218. Philippe de Nettancourt fait donation aux religieux de Montier-en-Argonne de ce qui lui appartenait dans le moulin et le four de Nettancourt, avec la retenue du droit de mouture pour lui et ses héritiers. — 1242. Gilles de Nettancourt vend aux religieux de Montier-en-Argonne des portions de la seigneurie de Sommeil, près Nettancourt. — 1252. Gilles de Nettancourt rend hommage de la terre de Nettancourt à Thibaut, roi de Navarre, comte de Champagne. — 1262. Hugues de Nettancourt rend hommage-lige au roi de Navarre, comte de Champagne. — 1300. Jacques de Nettancourt, fils de Gilles, fait le voyage de Terre-Sainte à la fin du XIIIe siècle et à son retour fonde en 1300, entre Vaubecourt et Triancourt, un couvent de Cordeliers qui fut détruit par les religieux au XVIe siècle.—1335 Jean Ier de Nettancourt vend à Edouard Ier, comte de Bar, plusieurs serfs qu'il avait à Tannay et à Longueville. — 1368. Perceval de Nettancourt est fait prisonnier avec Robert de Bar, à la bataille de Ligny, gagnée par les Messins. — 1370. Le même Perceval de Nettancourt est caution avec Henry Comte de Petite-Pierre, Jean d'Aspremont, Henry de Grand-Pré, Huart de Bauffremont, etc, d'un traité passé à Pont-à-Mousson, entre le Duc Robert de Bar et la ville de Metz. — 1376. Jean II de Nettancourt, qui avait épousé Marie de Boncourt, fille de Perrin de Boncourt, grand bailli de Bar, assigne par son testament le douaire de sa femme sur la terre de Nettancourt et sur celle de Raincourt en Lorraine. — 1385. Le même Jean II de Nettancourt est caution avec Obry de Fénestranges, Eudes, seigneur de Grancey, Philbert et Jean de Beaufremont, de l'exécution du traité de paix entre le comte de Bar et Erard, comte des Deux-Ponts.

1394. Dénombrement rendu au roi le 28 août 1394, par Marie de Boncourt, pour raison de la terre de « Neptancourt ». Damoiselle de Boncourt était alors veuve de Jean de Nettancourt, et agissait « tant en son nom comme douairière, comme aussi ayant la garde et gouvernement de George et Nicolas, enfans de ladite damoiselle et de sondit feu mari. » Elle « tient et advoutz à tenir en foy et hommage lige.., une maison, clos et jardins, ainsy comme tout se comporte, seans audit Neptancourt, ensemble cent journelles de terre arable ou environ, appartenant à icelle maison, et seize fauchées de prez ou environ... quatorze arpens de boys... deux arpens de vignes... soixante solz de cens (levés sur les bourgeois).., soixante solz (reçus du mayeur du roi)... dix septiers d'avoine... le huictiesme de la justice d'illec... certaines places et masures où jadis et maisons... » (Acte passé sous le scel d'Adam de Rozières, prévôt de la prévôté de Vitry. — Copie collationnée sur l'original en parchemin, par Sauvage, conseiller du roi, en vertu d'un arrêt du Parlement.

1458, 4 JANVIER. Par devant les notaires Jehan Lamyer et Jehan Servais, établis à ce faire de par Monseigneur le duc de Bar en son tabellionnage de Bar, comparaissent nobles hommes Guillaume

Daugy, conseiller de haut et excellent prince le roi de Sicile, duc de Bar, et son bailli de St-Mihiel, Jehan de Nectancourt seigneur dudit lieu, et Waultrin de Nectancourt, seigneur d'Aultrecourt, ces deux derniers frères; ils reconnaissent que Guillaume Daugy et Waultrin de Nectancourt ont naguère « acquesté de Conrard et Collard de Herbevillers, frères à damoiselle Ysabel de Serières et à Aubert Dourches, telle part et porcion qu'ilz avoient et pouvoient avoir en la ville, terre et seigneurie de Wabécourt »; puis, par la mort de feue damoiselle Aliénor de Villette, femme de Waultier de Failly, leur cousine germaine, Jehan et Waultrin de Nectancourt ont hérité d'une autre part de la même seigneurie. « Asçavoir est que lesd. Guillaume Daugy et Waultrin, de leur franche et libérale voulenté, et de grâce espécial, ont accompaigné et accompaignent par ces présentes ledit Jehan de Nectancourt, Baudin de la Cour, damoiselle Margot de Nectancourt sa femme à cause d'elle, et Regnault de Warney, à cause de damoiselle Anne de Nectancourt sa femme, ès acquestz par eulz faiz en ladite ville, ban, finage et confinage dudit Wabécourt, sauf et réservé ce que lesditz Conrard et Collard frères, etc... » (Acte passé sous le scel du duché de Bar, par François de Revigny, garde du scel dudit duché. Parchemin original. Sceau enlevé).

1508. Dénombrement de la terre et seigneurie de Nettancourt par Nicolas de Nettancourt, seigneur dudit lieu en partie. Il « confesse à tenir en fiefz, foy et hommage liege du roy mon souverain seigneur à cause de son chastel et ressort de Vietry, une place et motte clouse de fossez, assise audict Nectancourt, contenant environ ung arpent de terre, tenant d'une part à la rivière de Chetz, et d'aultre à moy mesmes et au chemin royal, et y souloit avoir d'ancienneté une forte maison, et est à présent en ruyne et de nulle valeur. Item je tiens encores... la moityé des bourgoisies dudict Nectancourt... Item pareillement chacuns bourgois et habitans d'icelle ville de Nectancourt, s'il n'est clerc ou noble, s'il a eu finage dudict Nectancourt jusques à deux journelz de terre arrable, qui luy appartiengne, doit pour chacun an audict jour Sainct-Remy au roy et à moy... un septier aveine, huit bichetz de seigle mesure dudit lieu... Item le molin dudict Nectancourt, qui est bannal... Item le four dudict Nectancourt... Item plusieurs menuz cens... Item audict Nectancourt lez l'Esglise y a ung petit gangnaige nommé le gangnaige de Hault, qui m'appartient... Item ung aultre gangnaige où il n'y a point de maison... Item ung petit jardin lez ladicte Esglise... Item ung aultre petit boschet nommé le bois le Boul... Item ung aultre petit boschet nommé la Boudière... » (Parchemin original. Signé *Nicolas de Nectancourt*. Sceau enlevé.)

1519. Le 15 mars 1519, Nicolas de Nettancourt, écuyer, seigneur de Vaubecourt, de Bectancourt, Vroil et Nettancourt, passe accord avec Gilles Petit, receveur ordinaire pour le roi au bailliage de Vitry, sur la contestation survenue à propos des fours et mou-

lins banaux communs entre Sa Majesté et ledit seigneur de Nettancourt. « Les parties sont condescendues en accord par tel que « ledict seigneur aura part et porcion aux fraux et semblablement « es vielz bois des maisonnemens et ediffices desdictz molin et four « pro rata de sa part et porcion des seigneuries qu'il a esdictz « lieux.» Le receveur du roi appellera le seigneur à faire les baux, le seigneur participera aux profits; il touchera la moitié des frais de justice, des confiscations. (Pièce originale, parchemin.)

Selon le mémoire imprimé présenté par M. de Marnésia en 1774, et selon l'analyse des pièces produites, faites vers la même époque par l'inspecteur du domaine de la couronne, ce Nicolas de Nettancourt est père de deux fils et de quatre filles ; l'un, Georges II est la tige des comtes de Vaubécourt, l'autre, Antoine, est la tige des seigneurs de Bettancourt, barons de Fresnel, et des marquis de Nettancourt. L'estimation de la succession de Nicolas II se fait en 1543.

« Antoine eut pour enfans Georges, Louis et Jérôme, Madeleine et Marie de Nettancourt. Il marie Louis, son fils, avec Françoise de Beauvau... Ses enfants procédèrent le 8 juillet 1594 à la liquidation et partage des biens de sa succession...» (Dans l'avis donné par l'inspecteur du domaine.)

1581. 1er MAI. Contrat de mariage entre Louis de Nettancourt et Françoise de Beauvau. (Original : 12 feuillets in-folio.)

Les comparants sont :

1° Honoré seigneur Loys de Netancourt, fils de honoré seigneur Anthoine de Netancourt, seigneur de Netancourt, Wraulx, etc.;

2° Anthoine de Netancourt ;

3° George de Netancourt, seigneur de Gyoncourt ;

4° Gérosme de Netancourt, seigneur de Vilers ;

(Ces deux derniers, frères de Louis).

5° Guillaume de Bus, seigneur dudit lieu ;

D'une part.

Et d'autre part :

1° Damoiselle Françoise de Beauvau ;

2° Son père, honoré seigneur Alophre de Beauvau, seigneur et baron de Rorteil, seigneur de Marigny, Espance, etc.;

3° Sa mère, honorée dame Magdelaine d'Espance.

Les conventions matrimoniales sont ainsi réglées. Les futurs époux sont « conjoinctz, ungz et commungz en tous biens meubles, « acquestz et conquestz immeubles suyvant la coustume du bail- « liage de Vitry.» Louis de Nettancourt apporte en dot la seigneurie de Nettancourt avec tous ses droits, dont l'acte donne l'énumération; par compensation, il renonce à tous droits qui lui peuvent être advenus « par le trespas de feu honorée damoiselle Françoise

« de Boutillac sa mère, au lieu de Villers devant Mézières. » Le seigneur et la dame de Rorteil « sont tenuz vestir et baguer de « joyaulx et habitz nupciaux ladite damoiselle Françoise de Beau- « vau, leur fille, suivant la qualité et condicion de leur maison jus- « ques à la somme de quatre cens quarante quatre escuz et demy, « trois solz quatre deniers tournois, revenans à deux mille francs « barrois. » Ils s'engagent, en outre, à délivrer aux époux 666 écus 2/3, soit 3,000 francs barrois, en argent comptant, dès la consommation du mariage, « pour estre employez à bastir une maison audit Netancourt, tant pour y faire leur résidance que pour estre assignée pour la demeurance de ladite damoiselle »; cette maison lui appartiendra par moitié et lui tiendra lieu de douaire sa vie durant. Autres clauses : assignation aux futurs conjoints de 6,000 francs barrois en constitution de censive; paiement de 15,000 fr. barrois, etc., etc.

A partir de 1581, Louis de Nettancourt perçoit les cens. (Il existe aux archives toute une liasse de cahiers de cueillerets, qui figuraient parmi les productions des procès engagés au XVIIIe siècle.)

Le domaine de Nettancourt avait été engagé au seigneur d'Etoges, dans les premières années du XVIe siècle. Cet engagement fut renouvelé à sa veuve en 1548, et depuis régi au compte du roi jusqu'en 1587. A cette dernière date il fut engagé de nouveau au profit de Louis de Nettancourt, fils de Nicolas, et resta dans la famille jusqu'en 1750.

1587, 19 JUILLET. Engagement du domaine royal de Nettancourt. — En l'auditoire et palais royal de Vitry-le-François, Adrien Pétremol, sieur de Rozier, conseiller du roi, président au bureau des finances en Champagne, commissaire député par Sa Majesté pour la vente et aliénation à faculté de rachat perpétuel des portions du domaine de Sa Majesté « dont jouissoit la feue royne d'Escosse pour son dot et douaire », adjuge à Loys de Nectancourt, escuier, sieur de Bectancourt et Vroil, comme plus offrant et dernier enchérisseur, « la terre et seigneurie de Nectancourt et ce qui en deppend apartenant audit sieur roy es moulin et four bannal dudict Nectancourt, pour par luy en jouyr comme de son propre chose et loyal acquest, à commancer du jour de Magdelaine prochain venant, et de là en avant à tousjours perpétuellement, moiennant et parmy la somme de quinze cens soixante et quinze escus sol, scavoir quinze cens escus en principal, et soixante et quinze escus pour les trois sols par escus ordonnez par le roy pour les frais de ladicte vente... Sur la quelle somme sera desduict et rabattu audict sieur de Nectancourt la somme de deux cens quatre vingtz dix escus, dont sadicte Majesté estoit tenue envers feu Anthoine de Nectancourt, vivant escuier, sieur dudict Bectancourt et Vroil, père dudict Loys de Nectancourt, pour les réparations faictes par ledict feu de Nectancourt...» (Cahier de parchemin, 15 feuillets. Copie collationnée, signée Dorigny.)

A cette date la seigneurie de Nettancourt consiste « en mairie, « greffe, four, moulin, et coutumes, qui sont que chacun habitant « qui laboure doit au roi et au seigneur dudit Nettancourt le jour « Saint-Remy, ung septier avoine mesure de Possesse, et deux sols « tournois de cens audit jour.» (Etat de la recette ordinaire de Vitry-le-François, dont l'original était au bureau des finances. — Extrait collationné sur l'original).

1614. JANVIER. Lettres patentes de Louis XIII pour la création de foires et marchés à Nettancourt.

« Louis... Scavoir faisons que nous inclinans à la supplication et « requeste de nostre cher et bien amé Loys de Nectancourt, en « considération de ses services, pour ces causes et autres à ce nous « mouvans, nous, par l'advis et prudent conseil de la royne ré- « gente notre très-honorée dame et mère à ce ordonné, institué « et estably... Créons, ordonnons, instituons et establissons deux « foires pour estre tenues et exercées au village dudit Nectancourt, « scavoir la première au jour Saint-Barnabé, et la seconde au jour « St-Simon St-Jude, et outre un marché le lundy de chacune sep- « maine pour y estre ausdit jours et audit lieu et village de Nec- « tancourt doresnavant perpétuellement et à tousjours gardées, « observées et entretenues, voullans et ordonnans qu'ausdits jours « tous marchans y puissent aller, venir, se réunir, trocquer, et « eschanger toutes manières de marchandises licites, et qu'ils « jouissent et usent de tous tels droicts, privilléges, franchises et « libertés qu'on a accoustumé de faire aux autres foires et marchez « de nostre royaume ; pourveu toutefois qu'à quatre lieues à la « ronde dudit village de Nettancourt n'y ait aucunes autres foires « aux jours susdits...» Mandement au bailly de Vitry de faire exécuter la teneur de ces lettres. Permission à M. de Nettancourt de faire bâtir au lieu le plus commode du village « halle, bancs, es- « taux et autres choses nécessaires pour loger les marchans et « seureté de leurs marchandises», avec jouissance des droits accordés aux seigneurs du pays en semblable circonstance. (Original, parchemin.)

1618, 12 JUIN. « Déclaration des droictz seigneuriaux, maison, terrier, preys, bois et autres héritages et droictz seigneuriaulz que tient et possède honoré seigneur Loys de Nettancourt, seigneur dudict lieu et Villers, au village dudict Nettancourt, mouvant d'un plein fief, foy et homaige, qu'iceluy seigneur tient du roy nostre sire, que ledict seigneur baille et met au greffe du bailliage de Victry-le-François, suyvant le commandement de ce faire faict par Pierre Morel, sergent royal audict bailliage, le vingt neufiesme may dernier, à requeste de Monsieur le procureur du roy au bailliage dudict Victry.» Les droits et biens déclarés sont : 1° une place et motte close de fossés, assise audit Nettancourt ; 2° la moitié des bourgeoisies du village ; 3° un septier d'avoine à raison de huit bichets par septier, dû par chaque cultivateur ; 4° un quart du mou-

lin banal, ne valant alors que trente livres, « ledit moulin ayant esté bruslez par les Bourguignons ; » 5° la moitié au four banal ; 6° les exploits de justice, amendes et forfaitures au-dessous de soixante sols ; 7° le cens de plusieurs maisons, jardins, prés, vignes et terres ; 8° le gagnage de Hault ; 9° six arpents de terre, lieudit au-dessus de l'église ; 10° six autres arpents de terre ; 11° six autres arpents de terre, lieudit la Gueuse ; 12° six quartiers de pré proches de la Haie Martin ; 13° le gagnage appelé le petit gagnage ; 14° sept arpents de terre, lieudit Nipvelon ; 15° un arpent de terre, lieudit le pré Boussotte ; 16° un petit jardin lès l'église ; 17° un petit bosquet nommé les Sartes ; 18° un autre petit bosquet nommé les Boudières. (Pièce originale, papier, signée *de Netancourt.*)

1626. Assemblée de la communauté le 28 décembre. Les habitans rappellent qu'il y a sur le finage de Nettancourt plusieurs contrées de vignoble bien fertile, « que pour leur grande et urgente néces- « sité il conviendroit y avoir de bons pressoirs audit lieu pour « presser leurs vendanges; » depuis 25 ans ou plus, on presse aux pressoirs du seigneur, qui furent jusqu'ici les seuls, qu'il a fait batir pour les habitans à charge de banalité, et dont l'usage, grévé d'un droit, est obligatoire pour les habitans, à peine contre les délinquants de 60 sols d'amende. Tous ces faits sont reconnus par acte authentique en faveur de M. de Nettancourt. (Acte sur parchemin).

1634, 16 SEPTEMBRE. « Dénombrement de la terre et seigneurie de Netancourt, pour ce qui est du domaine du Roy nostre sire, que fournit messire Louis de Netancourt, chevalier, seigneur dudit lieu et de Maugarniz, Brauds etc... par devant Messieurs les Présidens trésoriers de France, conseillers du Roy, généraux de finances, juges du domaine et grands voyers en la généralité de Champagne... » (Original sur parchemin, signé *de Nettancourt*).

1652. Assemblée des habitans de Nettancourt en nom collectif, en présence d'honoré seigneur messire Louis de Nettancourt. Ils représentent « que les habitans étant obligés de faire cuire leur « pain au four bannal, appartenant audit seigneur dudit Nettan- « court, ils ont volontairement dit que pour avoir la liberté de cuire « leur pain où bon leur sembleroit pendant le temps de trois an- « nées commençant au premier jour du présent mois de janvier... « ils se sont tenus de payer audit seigneur par chacune desdites « années la somme de 400 livres, dont le premier paiement escherra « au premier jour de l'an 1653.... pour faire lesquels paiements « les habitans nommeront par chacun an deux ou trois d'entre eux « pour faire la répartition de ladite somme sur ladite commu- « nauté.... la quelle répartition ils mettront par chacun an ès « mains dudit seigneur, pour faire faire la levée desdites sommes « par qui bon leur semblera. Ce que ledit seigneur a accepté, et

« moyennant ce, a permis ausdits habitans de faire cuire leur pain « pendant ledit temps où bon leur semblera. »

1674-1678. « Coppie des cens annuels et perpétuels duts à haute « et puissante dame Anne de la Marche, veuve et gardienne noble « des enfans mineurs de messire Louis marquis de Nettancourt... »

1678, 12 JUIN. « Déclaration des droits, seigneurie, maison, terres, prez, bois, saulsayes et autres héritages et droits seigneuriaux que tient et possède honoré seigneur Louis de Nettancourt, seigneur dudit lieu et Villers, suivant l'adjudication à luy faite par les commissaires députés de Sa Majesté... » (Copie collationnée par Garnaud, conseiller secrétaire du Roy près le parlement de Dauphiné).

1686, 7 JUILLET. « Dame Anne La Marche le Comte, veuve de deffunt messire Louis de Nettancourt, ancien chevalier, seigneur dudit lieu, baron de Maugarny, Vatrombois, Belle-Fontaine, maréchal des camps et armées du Roy, au nom et comme ayant la tutelle et garde-noble de ses enfans mineurs et dudit deffunt, demanderesse ; contre Mr le Procureur du Roy en la chambre du domaine de la généralité de Champagne ;.... » déclare ce qu'elle tient par engagement du domaine du Roi. (Copie collationnée sur l'original par Garnaud, conseiller secrétaire du Roi).

1722, 4 SEPTEMBRE. Ordonnance des présidents trésoriers de France, rendue en la chambre du domaine à Chalons, pour la levée de la saisie féodale mise sur la terre de Nettancourt. Damoiselle Marie-Madelaine de Nettancourt, dame dudit lieu, « moitié comme héritière de défuncte dame Marie-Madelaine Claude de Marle, sa mère, et l'autre moitié comme héritière de Marie-Claude de Nettancourt, sa sœur, » est autorisée à rendre foi et hommage pour ce qu'elle tient au domaine de Nettancourt. (Original en parchemin, scellé).

1726. Une instance est pendante entre damoiselle Marie-Madelaine de Nettancourt, dame de Nettancourt, fille majeure et héritière bénéficiaire de defunt messire Louis de Nettancourt, brigadier des armées du Roi, contre les habitans et communauté dudit Nettancourt, defendeurs. Il s'agit du four banal, à propos duquel plusieurs procès s'étaient déjà engagés dès le siècle précédent. Arrêt du 18 juillet : « Nous lui avons permis de faire construire « un four banal audit lieu, et en conséquence condamnons lesdicts « habitants d'y porter encore leur pâte, en payant par eux soit en « pâte soit en argent à droit ainsi et comme il a coustume d'être « payé dans les lieux voisins où il y a des fours bannaux ; deffenses « à eux de cuire leur pain ailleurs à peine contre les contrevenants « de soixante sols d'amande conformément ausdits titres). »

En 1745, les redevances sont payées à damoiselle Marie-Madelaine de Nettancourt, dame dudit lieu.

De 1746 à 1754, elles sont payées à messire Gaston-Jean-Baptiste-Charles marquis de Nettancourt.

De 1756 à 1759, payées à la marquise de Nettancourt.

De 1761 à 1764, payées à mademoiselle de Nettancourt.

On percevait à cette époque 100 livres pour le droit du four banal ; deux sols de bourgeoisie par plein ménage, un sol par veuve, garçon et fille ; et environ 65 setiers d'avoines de bourgeoisie.

20 Aout 1750. La seigneurie de Nettancourt est mise en adjudication par suite du décès de l'ancien engagiste ; procès-verbal de l'adjudication faite au profit de M. Buisson, demeurant à Paris, paroisse Saint-Eustache, à charge de payer au roi une rente annuelle et perpétuelle de 354 livres et de rembourser les finances avancées par les anciens engagistes. (Acte original sur papier, signé *Buisson* et *Laroche*).

1755. Sur sommation faite par « très-haut et très-puissant seigneur messire Gaston-Jean-Baptiste-Charles marquis de Nettancourt, seigneur dudit lieu, Noyer, Raincourt, Vautrombois, « comte de Noirlieu, barron de Maugarnier et autres lieux, demeurant en son château audit Nettancourt, » les habitans se réunissent sous la halle, reconnaissent qu'ils ont prié leur seigneur de leur représenter les titres sur lesquels sont fondés les droits de coutume, prennent connaissance des dénombrements de 1634 et 1678, et se reconnaissent « d'une unanime voix » redevables envers le roi et le seigneur « d'un septier d'avoine à huit boisseaux, « mesure de Châlons à comble, par chaque habitant dudit lieu possédant jusqu'à deux journels de terre labourable et au-dessus « sur le finage dudit lieu. » Quelques adoucissements en faveur des mineurs furent d'ailleurs acceptés par M. de Nettancourt. (Deux actes originaux, en parchemin, passés par devant Me Gillet, notaire royal, le 6 février et le 23 mars).

1759. Les commissaires généraux du conseil, en leur assemblée tenue au château des Tuileries le 3 juillet, adjugent définitivement au sieur Buisson tout ce qui appartient au roi de la terre et seigneurie de Nettancourt. Signification de cette vente est faite à la dame de Nettancourt. Pierre Sordel, notaire royal, demeurant à Chalons, accompagné de deux témoins, se rend à Nettancourt, où il assiste d'abord à une grand'messe paroissiale, « ledit sieur Buisson ayant pris place au ban destiné au seigneur dudit lieu, « étant dans le sanctuaire sur la gauche, où il a été veu généralement de tous les habitans qui ont assisté à ladite messe paroissiale. » Au-dessus de ce banc, sur une pierre en relief, on voit les « armes du Roi sculptées à la gotique ; » les mêmes armes sont peintes encore au haut de la verrière qui se trouve derrière l'autel. Le notaire donne acte de ces observations, et installe Buisson « en « jouissance des droits honorifiques de ladite église de Nettancourt

« en qualité de seigneur haut justicier et féodale de [la] paroisse « et dépendances de ladite terre et seigneurie de Nettancourt, « comme ayant tous les droits de sa Majesté sur ladite terre et « seigneurie, en vertu dudit contrat d'adjudication. » (12 août). — Le lendemain, Buisson et le notaire se rendent au château, aperçoivent la dame de Nettancourt, veuve de l'ancien engagiste, qui rentre chez elle à leur arrivée, frappent trois fois à la porte principale, et ne reçoivent aucune réponse, ce qu'ils considèrent « comme un refus de faire ouverture de ladite porte. » — « Ledit « sieur Buisson nous a neantmoins requis de l'installer en la jouis- « sance dudit château, ses circonstances et dépendances, comme « chef-lieu de ladite terre et seigneurie de Nettancourt. » On fait donc le tour du château par les chemins extérieurs, et on remarque « que ledit château est composé d'une avant cour et bâtiments au- « tour d'icelle, formant une basse-cour et fermé avec un colombier « carré porté sur huit pilliers de pierre, ladite cour conduisant au « corps du chateau, lequel a une forme quarrée sur trois angles, « duquel château il y a trois pavillons et des corps de bâtimens « qui conduisent les uns aux autres, la face duquel château don- « nant sur la rivière, formant une espece de terrasse sans bâti- « mens, tous lesdits bâtiments couverts de thuilles courbes, plattes « et ardoises, ladite basse-cour et château entourés de fossés remplis « d'eau, et y ayant plusieurs ponts-levis, à droite desquels château et « basse-cour sont des jardins potagers remplis d'arbres à fruits et « autres, de la jouissance desquels château et basse-cour, jardins, « fossés, fermes, terres, prés, vignes, bois et tous droits seigneu- « riaux généralement quelconques et dépendances, avons installé « ledit sieur Buisson ... » Le notaire met également Buisson en possession des pressoirs banaux, du moulin situé au bout du village du coté de Vroil, et de la halle converte de tuilles courbes, portée sur trente-deux piliers de chêne, située au milieu de la principale rue de Nettancourt. Il n'y avait point alors d'auditoire, et les audiences se tenaient sous la halle, où l'on apportait quelques sièges ; il n'y avait pas davantage de four banal, et sur le lieu où il se trouvait autrefois on avait élevé la maison « où demeure la sœur de charité pour les petites écolles. » — Enfin, le 14 août, l'installation de Buisson s'achève : il se transporte avec le notaire dans les prairies communales, qui s'étendent des deux côtés de la rivière ; puis dans un bois taillis planté de chênes et hêtres au lieu dit la Héronnière ; puis à la ferme de la Grange et à la ferme de Mongarnier ; et il est mis en possession de tous ces biens. « Ledit « sieur Buisson, pour marque des droits seigneuriaux de ladite « seigneurie appartenante au roi, a chassé sur le terroir dudit « Nettancourt en allant et venant, et a fait pêcher en sa présence « dans les différents lits de la rivière, le tout pour la conservation « des droits du roi et des siens comme représentant Sa Majesté en « vertu de sondit contrat. » (Acte original, papier, signé par Sordel, notaire).

Le changement d'engagiste ne pouvait point manquer d'amener des procès, d'abord avec l'ancien seigneur, puis avec les habitans. M. Buisson avait réclamé les droits de bourgeoisie, cens, rentes, lods et ventes, servitudes, corvées, le tout tant en argent qu'en grains, et autres généralement quelconques dépendants de la seigneurie de Nettancourt. Il portait aussi ses prétentions sur toutes les terres, dont il essaya vainement de s'emparer. De guerre las, il rétrocéda ses droits au sieur de Berges, dont les prétentions ne furent pas moindres, ni le succès meilleur. Plus tard encore, (2 mai 1768), le domaine passa au sieur Lambert, conseiller d'Etat, qui voulut s'emparer du château, mais qui en fut chassé par arrêt du mois de juin de la même année.

Il n'entre pas dans notre dessein de donner le détail de ces longues procédures, non plus que de celles qui suivirent et se prolongèrent jusqu'à la Révolution. Toutefois, il nous semble utile d'indiquer les principales pièces, requêtes et productions qui sont aujourd'hui conservées aux archives du bailliage.

1771. Requête présentée au Roi et à Nos seigneurs de son conseil par le sieur de Marnésia, seigneur patrimonial de Nettancourt, à cause de demoiselle Claude-Antoinette de Nettancourt, son épouse. (Volumineux cahier in-folio).

1774. Mémoire imprimé (50 pages in-folio), présenté au Roy et à Nos seigneurs du Parlement, par Claude-François-Adrien de Lezay de Marnésia, marquis de Lezay, seigneur patrimonial de Nettancourt en Champagne, à cause de demoiselle Claude-Antoinette de Nettancourt son épouse ; contre le sieur Lambert, maître des requêtes.

Avis donné par l'Inspecteur général du domaine de la couronne. (Manuscrit de 78 feuillets).

1780. Précis signifié par le marquis de Lezay de Marnésia.... contre M. Lambert, conseiller d'état, engagiste. (Imprimé, in-4° de 27 pages).

1782. Arrêt du conseil d'état du 28 mai.

1785, 5 MARS. Supplique au parlement, présentée par Guillaume Lambert, seigneur engagiste de Nettancourt, suivie de la liste des terres et biens qu'il réclamait contre M. de Marnésia, comme appartenant au domaine royal.

Requête présentée par le marquis de Lezay de Marnésia, à Nos-seigneurs les Présidents Trésoriers de France. (38 feuillets in-folio).

1786. Mémoire pour le marquis et la marquise de Lezay-Marnésia. (32 feuillets in-folio).

Requête présentée à l'intendant de la province de Champagne par Guillaume Lambert, chevalier, subrogé dans les droits du sieur chevalier de Berges, engagiste du domaine de Nettancourt.

Avis de l'Inspecteur du domaine. (16 feuillets).

Conclusions pour M. et Mme de Marnésia, avec rappel d'une requête contenant l'historique du procès.

Jugement du bureau des finances de Chalons, du 13 mars 1786.

1788. Arrêt du conseil d'état (8 janvier), recevant M. Lambert comme appelant du jugement du bureau des finances, et ordonnant par provision que le suppliant sera mis en possession « des terrains qui se trouvent excéder la quantité de quatre cens six arpens dix huit verges, réclamés par lesdits sieur et dame de Marnésia; » renvoi pour le fond au bureau des finances.

Minute d'une requête présentée au Roi et à Nosseigneurs de son conseil par M. de Marnésia. (Avril).

Observations de M. de Marnésia, sur la requête de M. Lambert, signifiée le 28 août.

1789. Jugement du bureau des finances de Châlons, du 27 février.

Relevé des titres produits par M. et Mme de Marnésia, anciens engagistes du domaine de Nettancourt. — 1° Acte d'appréciation des biens de la succession de Nicolas de Nettancourt, en 1543. 2° Acte de partage de 1594, des biens de la succession d'Antoine de Nettancourt, décédé en 1585. 3° Titres qui établissent les propriétés d'acquisitions depuis l'engagement de 1587, avec la date des contrats et la désignation sommaire des biens. 4° Etat figuré des 37,618 verges de terrains qui sont provisoirement à distraire à M. et Mme de Marnésia, dont 31,524 verges leur appartiennent en effectif, etc. (Cahier provenant du bureau des finances de Chalons).

1790, AVRIL. Requête au Roi et à son Conseil, présentée par le marquis de Marnésia et Antoinette de Nettancourt, son épouse, contre le sieur Lambert, conseiller d'Etat, ancien contrôleur général des finances. (56 feuillets in-folio).

La Révolution mit fin à ces interminables procédures, en confisquant les biens de la famille de Nettancourt. On peut consulter, aux archives judiciaires pour la période révolutionnaire, et aux archives de la ville, plusieurs documents curieux sur les démarches faites un peu plus tard par le marquis de Nettancourt, pour rentrer dans la propriété d'une partie de ces biens.

G. HÉRELLE.

LA CHRONIQUE DE L'ABBAYE D'ORBAIS

I

Au temps où le roi Raoul défendait les débris du royaume franc contre les Normands, les chassant de l'Artois et de l'île de France, avec l'aide du comte de Vermandois et d'Arnold le flamand, les Hongrois pénétrèrent jusqu'en Brie, pillant et brûlant les villes et les monastères. Au nombre des grandes chatellenies de l'île de France, on comptait l'abbaye d'Orbais. Elle était forte par ses murailles qui la défendaient contre les ennemis du dehors, et puissante par ses vassaux. On voit aujourd'hui ses ruines près de celles de Charmoye, cette fille de Citeaux.

Ce qui reste debout du monastère d'Orbais ne laisse aucun doute sur la date de sa fondation. Les lourdes assises des piliers, les débris et les pierres des voûtes, les restes des statues d'anges, de saints, de démons accusent le style roman.

L'origine exacte de l'abbaye d'Orbais disparaît dans les ténèbres de ces temps troublés. Comme tous les monuments des premiers siècles de notre histoire elle a ses légendes que se sont racontées aux veillées les générations successives ; chacune, y ajoutant ou retranchant, selon la disposition d'esprit du narrateur, et les influences de son temps. La moins connue de ces légendes, et cependant la plus probable, fait partie de l'histoire particulière d'une vieille famille Briarde dont les annales remontent à Roncevaux.

Comme l'abbaye, la noble famille est oubliée et à demi éteinte, car le dernier fils de l'illustre maison n'a gardé des biens de ses aïeux que leur esprit et leurs parchemins, encore l'exil, les voyages, les transmissions héréditaires, les mille petits et grands évènements de la vie commune les ont-ils rendus forts incomplets ces vieux débris d'une grandeur déchûe !

Le manuscrit du XIIe siècle, où il m'a été donné de lire cette légende, enrichira peut-être un jour quelque musée.

D'après cette chronique écrite par un révérend prieur d'Orbais qui renonça aux biens et aux honneurs de la famille pour vivre dans le recueillement et l'étude, le monastère remonte-

rait au grand roi Karl et compterait un seigneur d'Orbais parmi ses fondateurs.

Le grand empereur, afin de s'attacher les peuples vaincus, voulut ménager leurs usages et respecter leurs lois ; il envoya jusqu'aux plus lointaines provinces, des clercs chargés de s'enquérir minutieusement des moindres coutumes écrites ou non, de les tenir en ordre et de les remettre aux conseillers qui ne les quitteraient jamais.

Rotgher, Clovig et Loys, de la célèbre école de Clément Scott, furent envoyés par Alcuïn aux confins de la Champagne et de la Brie. Les trois clercs remplissaient leur mission avec zèle, et vivaient dans une maison retirée, tout à l'exercice des vertus de pénitence et de charité, distribuant aux pauvres les deniers qu'ils recevaient du roi, après en avoir prélevé ce qu'il leur en fallait pour le plus strict nécessaire.

Leur réputation de savoir et de piété attira près d'eux, plusieurs jeunes hommes résolus à se livrer aux douceurs de l'étude et aux rigueurs de la pénitence. Un d'entre eux, Jehan d'Orbais, possesseur du petit fief sur lequel demeuraient les clercs, l'offrit à la communauté, à la condition expresse, que le monastère portât le nom d'Orbais. Non pas, qu'il désirât tirer vanité de son offrande, mais parceque, dernier fils et unique rejeton des seigneurs d'Orbais, terre de franc alleu, il voulait, renonçant au mariage, perpétuer cependant le nom de ses aïeux.

On sait, que pendant le temps des assemblées, le roi Karle vivait au milieu de tous, recevant ceux qui se réclamaient de sa justice, s'entretenant joyeusement avec les clercs et les laïcs, sans que sa dignité en fut diminuée. Rothger et ses amis profitèrent de l'assemblée de l'automne 780 pour remettre leur travail aux conseillers chargés de la révision des capitulaires et pour supplier le roi de leur donner congé désirant se retirer à Orbais pour s'y livrer à l'étude et à l'éducation des jeunes gens nobles et bourgeois.

Comme Karle favorisait particulièrement les écoles, il obtint l'autorisation de l'évêque de Rheims et dota richement le monastère, dont Rothger fut le premier abbé.

Les moines d'Orbais profitèrent des prairies de la vallée pour y élever des bestiaux. Le soin que mettent à toute chose ceux qui travaillent pour le ciel, les connaissances profondes que les frères acquirent par leurs études des usages et des pratiques des plus anciens peuples pasteurs de l'Egypte ou de

la Chaldée, les rendirent célèbres dans toute la contrée. La beauté de leurs immenses troupeaux de bœufs et de moutons, la finesse des laines attiraient les marchands au monastère.

Les guerres affreuses des Saxons, les soulèvements incessants qui agitèrent le règne de Louis-le-Débonnaire, les invasions croissantes des Normands, les luttes des barons, désolèrent bientôt la contrée. Les habitants des campagnes durent fuir et se réfugier sur les terres d'église.

En effet, seuls les domaines du roi ou ceux des abbayes jouissaient de quelque repos, ils ne redoutaient guère que le passage des armées, aussi, les villages se multiplièrent - ils à l'ombre des crosses abbatiales.

Là, point d'exactions, point de ces poursuites monstrueuses, telles que se les permettaient les intendants des barons, tandis que ceux-ci guerroyant au loin, en étaient fort innocents pour l'ordinaire.

Si la grêle détruisait la récolte, si le *mal-temps pesait* sur l'année, l'abbaye partageait le dommage. A défaut de la Charité la prudence humaine en eut fait une loi aux abbés. Plus instruits que les seigneurs, et ne quittant pas leurs domaines ils voyaient prospérer leurs vassaux au détriments des fiefs laïcs, livrés à la rapacité des intendants et à l'indifférence des grands propriétaires. Etre vassal de l'église fut pour le serf du Moyen-Age l'idéal de la félicité terrestre.

Les chaumières se groupèrent vite autour du monastère d'Orbais ; pour régulariser l'époque des ventes, une première foire fut bientôt insuffisante, les quatre foires d'Orbais devinrent célèbres dans toute la contrée.

Les foires furent pour le Moyen-Age, ce que sont aujourd'hui nos expositions agricoles ; elles réunissaient les populations et les reliaient par de communs intérêts. Les foires attirèrent à Orbais nombre d'artisans, forgerons, taillandiers, charrons. Ils campèrent d'abord sous des tentes, du premier lundi de Carême, au lundi de la Trinité, les deux foires du printemps ; et de la Saint-Remi à la Saint-Clément, les deux foires d'automne. Plusieurs ayant obtenu de s'installer en des maisons de l'autre côté du Surmelin, une ville s'étagea rapidement sur le coteau opposé à celui de l'abbaye. Ville de travail, où, comme à Salente, on n'entendait que le bruit des marteaux.

Les habitants d'Orbais n'élevaient point cependant de palais magnifiques. Ils fabriquaient des jougs et des charrues,

des outils dont le débit leur était assuré aux époques des foires. Le bourg prospérait donc sous la garde du monastère et grâce à lui. Mais les grands maux venus des invasions hongroises devaient avoir leur contre-coup. Les hommes partis de Bohème, et ceux partis du Nord, les Normands s'étaient rejoints sur les bords de l'Aisne, et s'avançaient sur la Brie comme un torrent de fer.

C'est à cette date que commence la chronique de l'abbaye d'Orbais.

II

Sur la route de Laon à Chateau-Thierry, chevauchait péniblement un cavalier penché sur le cou de sa monture. Il semblait ne pouvoir se soutenir, sa haute taille, se dessinant élégante et bien prise sous les plis du manteau frison qu'il laissait aller à l'aigre souffle de bise, n'ayant plus la volonté ou la force de le serrer à son corps affaissé.

Le cheval paraissait aussi extenué que le cavalier; il boitait et saignait d'une blessure au poitrail. C'était grand'pitié de voir, sous le ciel humide, rayé de bandes sombres entre lesquelles brillaient çà et là quelques étoiles rougeâtres, passer dans la brume ce groupe désolé.

Par moment, l'homme tressaillait secoué par le frisson; alors, rendant la main à sa monture il l'éperonnait brusquement; le pauvre animal répondait au mors par un galop de quelques minutes, après quoi, il reprenait son allure fatiguée. Le cavalier, lui-même, brisé par le mouvent violent du cheval se laissait aller sur la selle en soupirant douloureusement. Ses traits exprimaient une indicible souffrance et son œil se veilait comme si la vie se fut retirée.

Ce voyageur ne comptait pas vingt-cinq ans, son chaperon détaché le défendait mal contre la bise de cette nuit sombre et pluvieuse; le vent agitait les boucles de ses cheveux bruns, trempés de pluie et aussi de la sueur âpre et froide qui coule du front des mourants. Un juste-au-corps et de hauts brodequins en peau de buffle laissaient voir, au dessus des genoux, un surcôt de fine laine écarlate. Le mouvement du manteau découvrait par instant un riche baudrier, brodé de clous d'acier, supportant le coutelas et l'épée; et aussi, des taches brunes, encore humides, au-dessous de l'épaule droite et le long du bras gauche. Grièvement blessé, il fallait à cet homme un courage héroïque pour voyager par le froid et la nuit, malgré les

souffrances que trahissaient, au moindre heurt, ses beaux traits convulsés et ses lèvres blêmées.

Emporté par les sentiments des grands devoirs, ou celui des grands périls, l'âme, à certaines heures, force le corps à plier sous sa loi souveraine. Qu'importe ses révoltes ; qu'importe ses souffsances ? Il faut que l'esclave obéisse, il faut qu'il fournisse à la tâche imposée. Pour un instant, reprenant le sceptre originel l'âme humaine dit à la mort :

— Je ne t'appartiens pas.

Soutenu par la divine étincelle le corps ne tombera pas, avant que l'œuvre soit accomplie. Cette foi ardente, puisée aux sources les plus pures de l'obéissance et de l'amour national animait le voyageur. Il portait les dépêches royales, et bien que malade et blessé, il faisait diligence. La fatigue envenimait ses blessures, la fièvre le dévorait ; il sentait des lueurs étranges traverser son cerveau et *la grande ombre* fermer ses paupières allourdies.

— Que j'arrive mon Dieu, disait-il en son angoisse, que j'arrive au monastère d'Orbais, et que votre volonté s'accomplisse sur moi.

Enfin, la silhouette de l'abbaye se dessina sur l'horizon blanchi par l'aube. Cette vue rendit au voyageur un peu de force et tout son courage.

— Allons, Aznar ! encore un effort et nous aurons des soins ; toi, pour ton pauvre corps ; et moi, pour mon âme. Ton maître ne te mènera plus au combat, ma vaillante bête ; il ne verra plus la face des Normands, que leur *thor* les conduise en enfer, les maudits !

Un lourd édifice sortait peu à peu des brumes du matin. Le voyageur en distingua bientôt les zônes de briques zébrant les petites pierres carrées, uniformes, des murs d'enceinte, colorés par le jour naissant de la teinte rosée particulière aux coteaux de la Champagne et de la Brie.

Le soleil perçait enfin le rideau opaque des nuages et dissipait le brouillard, ses rayons mettaient des étincelles de pourpre et d'or aux étroites fenêtres cintrées de briques en ternaires, dont les vitraux coloriés illuminaient la façade orientale du monastère, et l'abside de l'église abbatiale.

Frère Landry sortait de sa cellule pour sonner la première messe lorsque la main défaillante du cavalier toucha le heurtoir de la porte à gros clous fermant la tour quadrangulaire,

qui, détachée de l'église et du monastère, servait à la fois de clocher, d'hospice et de refuge pour les pauvres et les voyageurs.

A peine le frère portier eut-il entrouvert le petit huis, pratiqué dans la grande porte, que le voyageur blessé s'affaissa demi évanoui sur le cou de sa monture ;

— Frère Pascal ! à l'aide, voici un jeune seigneur qui me va trépasser dans les bras ! s'écria frère Landry en soutenant le voyageur du mieux que lui permît ses soixante-et-dix ans.

Frère Pascal, attaché à la maladrerie, composait une mixtion contre la fièvre ; il accourut à l'appel du vieillard, et, ce fut à grand'peine, que les deux religieux enlevèrent le corps de l'étranger de dessus sa monture. Le pauvre animal, tremblant sur ses jarrets refusait absolument d'avancer ; ses naseaux gonflés, ses lèvres, couvertes d'une écume sanglante, annonçaient que sa fin était proche.

Frère Pascal craignant de le voir s'abattre entraînant son cavalier, fit un effort désespéré ; il réussit à soulever le corps inerte du blessé.

— Soutenez les jambes, frère Landry, je vais le porter sur mon dos, s'écria-t-il.

Il était temps ; le cheval hennit douloureusement et s'abattit.

Les frères parvinrent à transporter le blessé dans le laboratoire de la pharmacie, où, toutes les ressources de l'art et de l'expérience furent longtemps employées sans succès, pour le rendre à la vie.

— Les traits de ce seigneur ne me sont point inconnus frère Pascal, il vint ici avec le roi, alors seulement duc de Bourgogne, il y a bien longtemps sans doute, car ce front d'homme me revient en mémoire comme celui d'un jouvencel.

— Frère Landry, prenez cette palette d'ivoire, usez de votre adresse pour entrouvrir les lèvres crispées et desserrer les dents du blessé, il peut trépasser dans cette pamoison.

Le vénérable frère devait à une mémoire prodigieuse des physionomies sa fonction de portier, fonction délicate, en ces temps tourmentés où les maisons se fermaient comme des forteresses. Une légèreté de main merveilleuse, le rendait précieux au frère Pascal, qui lui confiait l'emploi, non moins honorable, de l'aider dans ses pansements et ses opérations médicales.

Pendant qu'il s'efforçait d'introduire la palette dans l'étroit espace qui sépare les dents canines des incisives, frère Pascal débouchait avec précaution un flacon d'or, y trempait une mince plume de corbeau, et portait goutte à goutte un liquide vermeil dans la bouche de l'agonissant. Après cette opération plusieurs fois répétée, le patient soupira péniblement.

— Gloire à Dieu ! exclama frère Landry !

Le blessé ouvrit les yeux, essayant de se dresser sur les peaux d'Auroch de sa couche.

— Ne vous fatiguez pas mon fils ; je vais panser vos blessures, lui dit frère Pascal, en fendant la manche du just au corps.

— C'est inutile mon père ; je sens que Dieu m'appelle. Je meurs content, puisque je suis arrivé au but de mon voyage. Je veux parler à l'abbé de la part du roi notre Sire. Qu'on me porte près de lui.

— Vous êtes bien faible mon fils, objecta frère Pascal, craignant que le mouvement n'achevât le malade.

— Cette potion m'a rendu assez de force pour remplir mon message. Le péril est grand, mon père, et mes heures sont comptées. Prévenez donc l'abbé que Jehan de Mezzy, écuyer du roi, lui veut parler incontinent.

Un frère lai fut dépêché vers l'abbé, pendant que les deux religieux composaient une litière, garnie de peaux d'ours et d'Auroch ; afin de transporter l'écuyer le plus doucement possible, de la tour au logis abbatial qui tenait à l'église. Pendant le trajet, assez long, frère Pascal recommanda aux porteurs de marcher lentement. Penché sur le blessé, il lui faisait respirer des aromates.

On traversa la grande cour du cloître entourée d'une galerie préau. La brique, alternant avec la pierre, dessinait le plein-cintre des voûtes s'appuyant sur des piliers décorés de sculptures bizarres. Une fontaine jaillissante occupait le centre de cette cour spacieuse, qui donnait accès à toutes les parties du monastère.

L'abbé, apprenant l'état du messager royal, quitta la traduction d'un précieux manuscrit pour le joindre. Le cortège arrivait à l'entrée de son logis, la faiblesse et la pâleur du jeune homme étaient si grandes, qu'il ordonna d'entrer la litière dans la salle du conseil, pour donner au malade la dernière absolution. Les soins de frère Pascal, quelques gouttes du précieux cordial, ramenèrent les couleurs de la vie sur la face déjà

livide du seigneur de Mezzi. Frère Pascal se retirait pour le laisser seul avec l'abbé ; mais le moribond le retint par sa robe.

— Restez mon père, ce que j'ai à dire est grave et terrible, lorsque vous me verrez défaillir, réconfortez-moi de cette liqueur.

— Le roi notre Sire est-il en danger ? demanda l'abbé, effrayé.

— Il est heureusement en sûreté dans sa ville de Laon où le retient sa blessure.

— Seigneur ! nous avez-vous livré aux mains des païens ? fit l'abbé en se signant. Le roi blessé, notre secours est en vous seul.

— Comment ce malheur est-il arrivé mon fils ?

— Notre Sire, après la prise du château d'Eu, poursuivit les Normands en Artois, les resserrant dans les bois. Chaque jour diminuait l'étendue de leur camp, et, nous allions les détruire comme des renards dans leurs tannières ; lorsque, sortant une nuit de leurs retranchements, ils se ruèrent sur nous avec furie, mirent le feu au camp du roi, qui les repoussa vaillamment. Nous courûmes sus aux mécréants, ils se débandèrent ; mais, le roi étant blessé nous ne pûmes traverser leur fuite, et sans le comte de Vermandois, Raoul serait en leur pouvoir. Le comte Hilduin tomba dans la mêlée et moi-même.

.... La voix du blessé s'affaiblissait, il saisit le flacon des mains de frère Pascal et le porta à ses lèvres.

L'abbé anxieux n'osait interrompre le moribond.

— Que deviendrons-nous, s'écria-t-il, enfin, si le vaillant Raoul ne peut plus nous défendre. Sachez mon fils que les Hongres montent du Midi dans un flot de sang. Le roi du Jura, Rodolphe, ne les a pas tous détruits ; la vaillante épée de Raimond-Pons a, il est vrai, coupé le torrent, mais il remonte vers le Nord, les massacres et l'incendie font un désert des plaines verdoyantes de la Septimanie.

— Ce que je vais vous dire épouvantera votre âme, seigneur abbé ! s'écria Jehan de Mezy se dressant sur sa couche par un effort suprême. Les Normands ont rejoint les Hongres sur les rives de l'Aisne ; les deux torrents n'en font plus qu'un !

— *Misere mei Deus*, murmurèrent les deux moines en palissant.

— De vagues rumeurs me faisaient pressentir ce malheur.

J'en doutais encore ; j'attendais ici le roi dans trois jours, selon sa promesse.

— Il voulait écraser les Normands dans leur repaire, puis venir délivrer ses vassaux de Brie et de Champagne. Que n'a-t-il suivi nos conseils d'incendier les bois où se cachaient les maudits. Puisse Satan les plonger avec leurs Dieux au plus profond de la Gehienne.

Les yeux de Jehan jetaient de fauves éclairs, ses traits contractés par la haine plus que par l'agonie, épouvantèrent le saint prêtre.

— Puisse plutôt, mon fils, répliqua-t-il doucement, puisse le Sauveur les appeler à la lumière. Vous paraîtrez tout à l'heure devant le juge souverain de tous les hommes. Soldat, si vos mains sont rougies du sang des ennemis de votre pays et de votre foi, chrétien, purifiez votre cœur aux sources vives de la charité du Sauveur crucifié. Comme lui, pardonnez à tous vos ennemis afin que le pardon du Père descende sur vous avec le sang du Fils ; votre Seigneur et votre Rédempteur.

Le sire de Mézy courba le front sous la main du prêtre, ses traits s'adoucirent, il sembla prier.

Une flamme intérieure colora son visage, il se leva droit sur ses pieds, malgré les efforts du religieux, puis, rejetant d'un fier mouvement les boucles brunes que la fièvre collait à son large front, il redressa sa grande taille, étendit son bras sanglant et s'écria d'une voix forte :

— Abbés ! comtes et barons ! écoutez le message du roi notre Sire. Il m'envoie vers vous, pour vous commander de tenir ferme jusqu'à ce qu'il vienne. Noël ! et sus aux mécréants.

Il tomba lourdement dans les bras de frère Pascal ; l'abbé se hâta de tracer le signe de la croix sur le cœur que pressait le dernier battement, ferma les yeux du jeune sire et d'une voix tremblante commença le *De profundis*.

— Frère Pascal veillez à faire rendre au sire de Mézy les honneurs temporels dûs à son rang et à son courage.

— Pauvre cher sire, ajouta l'abbé, en contemplant ce corps inanimé, pauvre cher sire, fidèle et dévoué jusqu'à la mort à ton Dieu et à ton maître, puisses-tu jouir dès maintenant de la récompense promise aux bons serviteurs.

Il frappa sur un timbre d'acier, un frère lai entra.

— Prévenez le frère Hughe et le vidame que je les attends tous deux dans mon oratoire.

La mort de Jehan de Mézy troubla profondément le monastère. Malgré leur détachement des choses de la terre, l'inquiétude était grande parmi les moines. Plus d'un, interrompant l'étude sacrée ou l'enluminure d'un missel, se demandait quelles nouvelles avait apportées le messager du roi ?

Elles ne pouvaient être que funestes, depuis longtemps déjà, le cri des populations écrasées par la horde sauvage, perçait les murs du cloître.

III

Tandis qu'au monastère Jehan de Mézy rendait son âme à Dieu, voici ce qui advenait dans le bourg d'Orbais.

Les artisans avaient quitté leurs échopes, les marchands leurs boutiques, les bourgeois leurs affaires et s'agitaient confusément sur la grande place, se pressant autour d'un voyageur vêtu du costume des marchands de la haute Italie ; robe de drap brun, serrée à la ceinture, grand chaperon et bottes molles, en peau jaunatre. Les nouvelles apportées par l'étranger consternaient ses auditeurs ; il arrivait de Provence ; et les noms de Hongres, de Huns accompagnés des mots massacre, pillage, incendie troublaient profondément la population du fief ecclésiastique On savait qu'un courrier du roi était arrivé avant le jour au monastère. Les Hongres, ainsi que le prétendait l'étranger remontaient-ils vers la Champagne ?

L'épouvante entrait dans tous les cœurs, chacun songeait en frémissant aux excès des barbares, on se contait les histoires cent fois répétées des invasions de Lorraine et de Franconie. Des groupes discutaient à l'angle des rues.

— Que deviendrons-nous ? S'ils viennent jusqu'ici. Le seigneur abbé se mettra-t-il à notre tête, ou le roi notre Sire viendra-t-il nous délivrer comme le doit un suzerain ?

— Nous sommes au comte Héribert encore plus qu'au roi, puis qu'il vient de lui donner la Champagne.

— Nous sommes en Brie et l'abbé est au roi de France.

— Auquel ? maître forgeron.

— A celui qui chasse les Normands ; je n'en connais point d'autres, messire drapier.

— Mes amis, songeons à mettre nos biens en sûreté, essayons de les soustraire à la rapacité des Hongres et défen-

dons-nous comme de braves gens. Laissons les grands barons se disputer pour Raoul ou pour Karle, ne cherchons de secours qu'entre les mains de Dieu ; seul il protège les petits et les faibles.

— Bien parlé, maître Cordouan, s'écrièrent de nombreuses voix, bien parlé.

L'émoi n'était pas moindre parmi les femmes ; elles s'interpelaient curieusement de l'intérieur de leurs maison dont elles retenaient l'huis demi-fermé.

— L'avez-vous donc vu, la Simone, demandait à sa voisine une jeune femme, écartant de la main un petit gars qui s'efforçait de passer sa tête blonde dans l'entrebaillement du volet.

— Oui dà, ma belle, j'avais passé la nuit chez la Guillette, vous savez, la Guillette, la femme du vieux berger, qui s'en va en paradis le pauvre homme. J'en sortais comme il arrêtait sa monture.

— On dit qu'il est grandement blessé ?

— Il défaillait en heurtant de son épée la porte de l'abbaye.

— Est-ce un courrier de Bourgogne ou un archer ?

— Ce n'est pas un homme d'armes mais un seigneur, j'en jurerais sur mon âme.

— Est-il vrai qu'il s'est écrié : les Normands ! les Normands ?

— J'étais trop loin pour entendre, mignonne, et bien d'autres aussi, ajouta la Simonne d'un ton sentencieux, mais il y a de bonnes oreilles, et surtout de bonnes langues, qui vont, allongeant le fil du fuseau, moi je n'oserais dire ce que je ne pourrais affirmer sur le saint évangile.

La conscience de la bourgeoise était sans doute moins chatouilleuse à l'endroit de la charité, qu'à celui des préceptes du second commandement, car, la véridique Simone jeta un regard aigü sur une jeune fille, qui, sûrement atteinte se dissimula prestement derrière la grosse Ulberge, la marchande de chausses en tiretaine, dont la robuste encolure pouvait cacher trois fillettes.

— Je viens de voir Gironne, la batelière du moulin de l'abbaye, hasarda timidement la femme du charron, elle a entendu le frère Pascal dire au meunier :

— Après avoir reçu la sainte hostie, il s'est exclamé : les Païens ! les Païens ! puis il a rendu l'âme.

— Miséricordieuse Dame, refuge des pêcheurs, ayez pitié de nous !

— * Sainte Melchide et sainte Mode, protégez la Brie et la Champagne.

Saint Remy et saint Colomban, préservez-nous, firent-elles en se signant.

— Seigneur Dieu ! entendez-vous ? On sonne le glas à l'abbaye, s'écria Ulberge en s'agenouillant malgré sa corpulence, et commençant le *De profundis* que répondirent pieusement ses compagnes, pendant que la grosse cloche du monastère gémissait de moment en moment sa note lente et funèbre.

Dès les premiers coups les hommes avaient suspendu leurs discussions et priaient aussi pour l'âme qui s'était envolée.

— Voici des moines qui annoncent le mort, fit Simone en désignant trois frères laïs sortant du monastère, que l'on découvrait aisément de toutes les rues de la ville, bâtie en amphithéâtre.

Les yeux se tournèrent curieusement vers l'abbaye qui dominait la vallée. Les trois religieux descendaient lentement le sentier du vignoble abbatial, chacun d'eux agitait une clochette dont le timbre argentin attira les laboureurs travaillant dans les champs, et les pastours épars dans les prairies Les moines s'arrêtaient aux clôtures, devant les bergeries, aux portes des chaumières bordant la route qui conduisait directement de la ville à l'abbaye. Enfin, ils arrivèrent à la passerelle jetée sur le Surmelin afin de relier la ville aux terres du domaine, vastes prairies, où paissaient les nombreux et magnifiques troupeaux.

Les habitants d'Orbais suivant de l'œil la marche lente des moines, se demandaient quel haut personnage était ce courrier du roi, trépassé à l'abbaye. Les nobles et les bourgeois étaient sonnés par les clercs de leurs confréries et les paysans par les enfants de la paroisse ; les abbés seuls étaient sonnés par les frères.

Cependant les sonneurs montèrent la grande rue, s'ouvrant devant la passerelle et traversant la ville. Ils s'arrêtèrent aux piliers des marchands, plate-forme surélevée, occupant le centre de la place du marché et le milieu de la cité. La foule respectueuse s'ouvrait pour leur faire place. Montés sur l'estrade ils redoublèrent le tintement des clochettes. Puis élevant la voix, un des frères annonça en langue franque.

1. Princesses Mérovingiennes. Abbesses du monastère de Jouarre.

— Bonnes gens, je recommande à vos prières, l'âme de très-haut et très-puissant seigneur, messire Hilduin, comte de Ponthieu, mort noblement en Artois, dans un combat contre les Normands, au côté du roi notre Sire, et mêmement, l'âme de noble homme et très-fidèle Jehan de Mezy-en-Brie, décédé ce matin dans notre saint monastère.

Notre seigneur abbé vous requiert à ses funérailles, les vêpres terminées.

Requiescant in pace.

— *Amen*, répéta la foule.

— Ecoutez encore, bonnes gens, reprit le moine, rentrez dans vos maisons, reprenez vos travaux accoutumés, et, sans vous troubler aucunement, humiliez-vous devant Dieu, afin qu'il détourne de nous le fléau qui monte du midi. Priez-le qu'il éclaire dans sa miséricorde l'intelligence de notre seigneur abbé, qu'il répande sur lui son esprit de sagesse et de prudence, afin qu'il préserve son troupeau de la dent des loups hongrois.

« Demain, notre seigneur abbé vous fera savoir, ce que les saints protecteurs de cette ville lui auront inspiré pour la défense commune. Jusque-là soyez en paix. Si nous ne sommes point gens d'épée, le seigneur des armées combattra pour nous, il nous délivrera comme il a délivré les Hébreux de la colère du roi Sennacherib, et du massacre ordonné par ce prince orgueilleux et impie. Le Seigneur Tout-Puissant défendra vos biens comme il a défendu les trésors du Saint-Temple, contre l'avarice du sacrilège Héliodore.

« Venez donc tous, ce soir, prier avec nous pour les morts et pour les vivants. »

Reprenant leurs clochettes, les religieux retournèrent au monastère en faisant le tour de la ville. Une heure après leur départ, chacun se livrait à son travail, non pas sans inquiétude, mais réconforté par l'espérance.

(*A suivre*).

CAROLINE DE BEAULIEU.

LA CHAMPAGNE ET LA BRIE

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE

CHAPITRE VIII

GÉOLOGIE DE LA CHAMPAGNE

La surface de la France, comme on peut s'en assurer en jetant un coup d'œil sur une carte géologique, présente trois grands bassins de dépôts. Notre province fait partie de celui du Nord, dont Paris occupe à peu près le centre et dont la Seine est le cours d'eau principal.

« Le thalweg de la Seine prend réellement sa source dans le Morvan, par l'Yonne, qui aurait dû être considérée comme l'artère principale. La partie granitique et porphyrique du haut cours de l'Yonne représente en effet la naissance des eaux de ce bassin à leur plus grande altitude, et quand on étudie les alluvions anciennes de la Seine aux environs de Paris, on y retrouve en galets et blocs les granites culminants.

« L'Yonne traverse ensuite les massifs jurassiques, dans lesquels l'Armançon, la Seine, l'Aube et la Marne prennent leur source. On y voit se succéder le calcaire à gryphées, les marnes du lias, les trois étages oolithiques, les sables et grès verts, puis enfin la craie, dont les coteaux élevés dominent à Montereau sa jonction avec la Seine.

« La Seine, en aval de Montereau, entre dans le bassin tertiaire de Paris, traverse à Fontainebleau les sables et grès verts marins supérieurs, entame ensuite les calcaires siliceux, puis les calcaires grossiers dont les plateaux sont dominés par les buttes gypseuses couronnées de sables. . . [1] . »

Ainsi la Champagne et la Brie présentent toutes les formations géologiques successives depuis les terrains anciens jusqu'aux alluvions modernes. Elles peuvent donc donner lieu à une étude éminemment intéressante ; nous nous contenterons cependant de décrire sommairement les divers terrains que possède chacun de nos départements, et nous terminerons en disant quelques mots des fossiles qu'on y rencontre.

1. Burat. *Géologie de la France*, p. 50.

Dans les Ardennes, se développe, depuis les environs de Fumay jusqu'à Charleville, une large bande de terrain ardoisier, qui se dirige du S.-S.-O. au N.-N.-E., et s'enfonce sous les poudingues et autres roches du terrain rhénan à l'extrémité orientale du Roc de la Tour. Les géologues distinguent deux étages : un étage inférieur composé presque exclusivement de roches schisteuses, tandis que dans l'étage supérieur ces roches alternent avec des quartzites et des grauwackes. On cite sur plusieurs points, entre la Meuse et la Semoise, quelques couches de calcaire dévoniens, alternant avec des schistes. A partir de cette zone et en se dirigeant vers le sud du département, on voit se succéder les divers terrains jurassiques, qui s'étendent en couches presque horizontales et présentent des alternances de calcaires siliceux, de marnes argileuses et de dépôts ferrugineux, depuis Mézières et Sedan jusqu'à la vallée de l'Aisne. A ces niveaux jurassiques succèdent les terrains crétacés qui traversent le pays de Vouziers, le Rethelois, et se prolongent dans la Champagne proprement dite.

Le département de la Haute-Marne possède tous les terrains de la période secondaire, sauf l'étage de la craie ; on y remarque encore les terrains de l'époque quaternaire et la plupart de ceux de la période moderne. Le sol du département est donc entièrement composé de terrains sédimentaires ; toutefois, à Bussières-les-Belmont, un point unique présente deux roches qu'on peut rapporter, l'une (granite gneissique rose) aux terrains ignés anciens, l'autre (roche siliceuse noirâtre) à la période azoïque. Les trois étages successifs du trias : grès bigarré, muschelkalk, marnes irisées, s'observent dans la partie sud-est du département. Le lias, dont l'étage inférieur forme la vaste plaine du Bassigny, traverse par une large bande l'arrondissement de Langres et apparaît dans l'arrondissement de Chaumont (cantons de Nogent, de Clefmont et de Bourmont). Les terrains oolithiques ou jurassiques proprement dits, forment le sud de l'arrondissement de Langres, la totalité de l'arrondissement de Chaumont, et une partie importante de l'arrondissement de Wassy. Viennent enfin les terrains crétacés inférieurs qui composent le sol géologique du nord-ouest de l'arrondissement de Wassy, à partir d'une ligne qui, coupant obliquement les vallées de la Blaise et de la Marne, se dirigerait de Thil (Aube) à Savonnières (Meuse).

Dans le département de l'Yonne on rencontre des terrains primitifs et des terrains sédimentaires, ces derniers plus dé-

veloppés que les autres. Le Morvan [1], îlot granitique et porphyritique, se compose de granites plus ou moins durs, de gneiss noirs ou verdâtres et de micaschistes à texture granitoïde. Le terrain carbonifère est représenté par un dépot de peu d'étendue situé près de Villiers-aux-Nonnains et de Sainte-Magnance. L'étage liasique borde tout le Morvan et présente un développement remarquable à Avallon, qui est ainsi devenu un lieu classique pour l'étude de cette formation. Vient ensuite la série des terrains oolithiques, traversant le département par une large bande qui, inclinée du sud-ouest au nord-est, s'étend dans la vallée de l'Armançon jusqu'à Tonnerre et dans la vallée de l'Yonne jusqu'au-delà d'Auxerre. La formation crétacée comprend le terrain néocomien (Joulges, Varennes), l'étage aptien (Gurgy, localité classique pour l'étude de cette assise), les argiles du gault et les grès verts (environs d'Auxerre et toute la Puisaye), la craie (partie de l'arrondissement d'Auxerre et presque la totalité des arrondissements de Joigny et de Sens. La craie blanche, dernier dépôt de la série crétacée, se présente aux environs de Sens avec un développement si complet que M. d'Orbigny lui a donné le nom d'étage sénonien). Parmi les terrains qui appartiennent à la période tertiaire figurent : le gisement de lignite de Dixemont ; les blocs siliceux que l'on rencontre çà et là sur le terrain jurassique, spécialement à Magny ; enfin deux petits lambeaux de calcaire lacustre, l'un près de Saint-Martin-sur-Ouanne, l'autre au nord de Pont-sur-Yonne.

Le département de l'Aube renferme trois des grandes formations géologiques : formation jurassique, formation crétacée, formation éocène. A la première série correspond la presque totalité des arrondissements de Bar-sur-Aube et de Bar-sur-Seine. « Le terrain crétacé, dont les stratifications peu ordonnées alternent capricieusement avec les argiles tégulines, constitue une étendue importante de l'arrondissement de Troyes, tout l'arrondissement d'Arcis-sur-Aube et la majeure partie de celui de Nogent-sur-Seine. Il existe, dans la région occidentale, sur les confins de la Seine-et-Marne, une petite zone de terrain tertiaire composé d'argile plastique avec sables ferrugineux. Les dépôts d'alluvions occupent la plaine de Troyes, celle de Brienne et la contrée qui environne le confluent

1. Le mot Morvan a une origine celtique, il signifie *montagnes noires*, dénomination employée généralement pour désigner les montagnes couvertes de bois.

de la Seine et de l'Aube ; ils contiennent des éléments gréveux et calcaires qui ont été entraînés, puis déposés par des cours d'eau d'une force bien supérieure à celles des rivières qui fécondent aujourd'hui ces vallées. »

La plus grande partie du département de la Marne est formée par un plateau crayeux légèrement ondulé qui se déroule du midi au nord. A l'est et au sud-est, dans l'arrondissement de Vitry, se rencontrent les grès et sables verts et les argiles du gault ; celles-ci atteignent une puissance de 120 mètres environ. Vient ensuite la craie tuffeau ou craie grise, ordinairement mêlée de sable et de mica ; elle forme une bande étroite qui est limitée par les monts de Champagne. La craie blanche, dont l'épaisseur est considérable, s'étend des monts de Champagne aux collines des vignobles. Enfin l'ouest et le sud-ouest du département, c'est-à-dire la moitié de son étendue, appartiennent à la période tertiaire ; on rencontre successivement : le calcaire siliceux ancien, qui occupe fort peu d'étendue ; les argiles plastiques ou à lignites, qui se trouvent généralement sur les collines bordant la grande plaine crayeuse ; le calcaire grossier, qui repose presque toujours sur la craie ; le calcaire siliceux du gypse, qui recouvre, soit les argiles, soit le calcaire grossier ; enfin les meulières inférieures. Les terrains d'alluvions se remarquent dans les vallées de la Marne et de l'Aisne et dans les plaines qui en dépendent.

Quoique les affleurements crétacés se fassent remarquer entre Montereau et Vernon, et vers la Ferté-Gaucher, on peut dire que le département de Seine-et-Marne appartient à la formation tertiaire. Les diverses assises de l'argile plastique se développent dans l'est du département ; vers le sud-est elles forment une large bande dans les environs de Montereau. Puis viennent les divers étages du calcaire grossier, sur lequel reposent ceux des calcaires siliceux et lacustre moyens. Le calcaire siliceux moyen est connu sous le nom de *calcaire de la Brie*, ce qui indique que la Brie est la région classique de son développement. Couvrant en effet les hauteurs et les plateaux de toute la contrée, dont les vallées sont taillées dans les marnes vertes et les calcaires de Saint-Ouen, ce calcaire siliceux s'étend du nord au sud, de la vallée de la Marne à celle de la Seine ; sur la rive gauche de la Marne il ne présente qu'une sorte d'îlot dans la boucle qui se trouve entre Dampmart et Carnetin. Les principales assises du calcaire siliceux moyen sont les marnes gypseuses, le gypse, les marnes vertes,

l'argile et la meulièrede la Brie. Le gypse placé sous les marnes vertes (marnes compactes et dures avec silex, que recouvre un lit de sable et de meulières), le gypse, qui repose sur une marne gypseuse blanche, forme un banc considérable qui s'étend du nord-ouest au sud en traversant la Marne de Saint-Soupplet à Quincy et de Chelles à Carnetin. Vers Provins le gypse disparaît, il est remplacé par un calcaire lacustre d'un grain serré ; à l'est, vers la Ferté-sous-Jouarre, et se prolongeant jusque vers Epernay et Reims, s'étend l'assise des meulières si renommées de la Brie.

Les marnes calcaires et gypseuses reparaissent sur la rive gauche de la Seine ; elles sont recouvertes par les sables et grès marins qui commencent la série de la formation miocène. Ces sables et ces grès, dits *de Fontainebleau*, parce que cette contrée est celle de leur plus grand développement, sont surmontés, dans la vallée du Loing, par l'étage des calcaires lacustres supérieurs, qui terminent la série des dépôts miocènes ; c'est à ce dernier étage qu'appartiennent les marnes et les calcaires qu'on remarque entre la Ferté-sous-Jouarre et Montmirail, ainsi que les argiles et les meulières qui couvrent les buttes gypseuses vers Dammartin-en-Goële et Cuisy, dans l'arrondissement de Meaux.

Pour avoir de plus amples détails sur la géologie de la Champagne et de la Brie, on devra recourir aux ouvrages spéciaux qui ont illustré plusieurs de nos compatriotes : MM. Belgrand, Royer, Tombeck (Haute-Marne) ; Chalette, Poinsignon (Marne) ; Cotteau (Yonne) ; etc., etc. On consultera particulièrement les cartes suivantes qui figuraient à l'Exposition, et d'après lesquelles nous avons tracé notre description. Ce sont d'abord les cartes géologiques de chacun de nos départements, cartes qui figuraient dans les expositions collectives agricoles : l'Aisne, par d'Archiac ; les Ardennes, par Sauvage ; l'Aube, par Leymerie ; la Haute-Marne, par Royer et Barotte, la Marne, par.... ; la Seine-et-Marne, par de Senarmont.

On voyait en outre, dans le pavillon du ministère des travaux publics, deux cartes également intéressantes : 1° la carte géologique et agronomique de l'arrondissement de Rethel par M. Meugy (cette carte était accompagnée d'un ouvrage descriptif imprimé) ; 2° la carte géologique de la majeure partie du bassin parisien, exécutée par le service des Mines et résultant de l'assemblage de trente-neuf feuilles de la carte de France de l'état-major, au 80,000e. Douze de ces feuilles, représentaient

la partie de la Champagne et de la Brie ; ce sont les cartes portant les nos : 14 (Rocroy), 23 (Rethel), 34 (Reims), 50 (Châlons), 49 (Meaux), 48 (Paris), 65 (Melun), 66 (Provins), 67 (Arcis), 80 (Fontainebleau), 81 (Sens), 82 (Troyes). Les feuilles qui complètent la carte de la Champagne et de la Brie portent les numéros et les noms suivants : 15 (Givet[1]), 24 (Mézières), 35 (Verdun), 51 (Bar-le-Duc), 68 (Wassy), 69 (Nancy), 83 (Chaumont), 84 (Mirecourt), 96 (Auxerre), 97 (Tonnerre), 98 (Châtillon), 99 (Langres), 110 (Clamecy), 111 (Avallon), 112 (Dijon), 113 (Gray).

CHAPITRE IX

LES FOSSILES

La géologie trouve un complément utile, nous dirons plus, indispensable, dans l'étude des fossiles, vulgairement appelés pétrifications. Les fossiles, en effet, sont les archives les plus sûres, les monuments les plus certains, au moyen desquels on puisse reconstituer le passé de la terre : ils ont donné naissance à une branche spéciale de l'histoire naturelle, la paléontologie, cette science des êtres disparus, fondée par Cuvier, qui appelait lui-même les paléontologistes des archéologues d'une nouvelle espèce. Les fossiles ne sont-ils pas en quelque sorte les médailles de la géologie, et les bancs qui les contiennent les feuillets sur lesquels est inscrite l'histoire de la formation de la terre ?

Jusqu'à la fin du siècle dernier, on se fit généralement des opinions étranges au sujet des fossiles. Pour les uns, ce n'étaient que des jeux de la nature ; d'autres y reconnaissaient l'action mystérieuse des étoiles. Tantôt on disait que c'étaient des coquilles tombées des vêtements des pélerins allant à Rome ou aux lieux saints ; tantôt on affirmait que ces coquilles, recueillies sur le bord de la mer, avaient été dispersées çà et là par les armées, par les émigrants des villes et des villages, voire même par des singes. Un contemporain de Buffon et son adversaire prétendit que les empreintes de poissons trouvées en Italie étaient celles des poissons rejetés par les Romains comme n'ayant pas été assez frais pour paraître sur leur table. Enfin il faut lire le curieux paragraphe que l'abbé Bazin (Vol-

1. Cette feuille, dont la partie géologique est l'œuvre de M. Gosselet, ingénieur des Mines, était exposée séparément.

taire) consacre aux fossiles et à leur provenance dans le premier chapitre de sa *Philosophie de l'Histoire*.

Mais le brillant éclat de la gloire de Georges Cuvier, le fondateur de la géologie et de la paléontologie, ne doit pas faire oublier les hommes de génie qui l'ont précédé et qui, répudiant les idées dominantes de leur époque, ont jeté les premières bases de la paléontologie. Parmi ces intelligences d'élite, citons d'abord Bernard Palissy, parce qu'il est le premier en date et aussi parce que ce fut dans la Champagne qu'il recueillit les fossiles dont l'étude le conduisit à ses découvertes.

Les ouvrages de Palissy sont très-curieux et très-intéressants, notamment ses *Discours admirables de la nature des eaux..... le tout dressé par dialogues..... par M. Bernard Palissy, inventeur des rustiques figulines du roy et de la royne sa mère.* Palissy nous apprend qu'il a fait des observations précieuses et des découvertes importantes, surtout dans les Ardennes et dans la Champagne : « J'ai fait, dit-il en certain endroit, plusieurs figures des coquilles pétrifiées qui se trouvent par milliers ès montagnes des Ardennes, et non-seulement des coquilles, mais aussi des poissons.... »

Après Palissy mentionnons Buffon. « A Chaumont[1], on trouve une si grande quantité de coquilles pétrifiées, que toutes les collines, qui ne laissent pas d'être assez élevées, ne paraissent être composées d'autre chose : il en est de même à Courtagnon, près de Reims, où le banc de coquilles a près de quatre lieues de largeur sur plusieurs de longueur. Je cite ces endroits parce qu'ils sont fameux et que les coquilles y frappent les yeux de tout le monde.... »

Ce sont donc les fossiles de la Champagne qui ont les premiers été remarqués des savants ; ce sont eux qui ont été étudiés les premiers. Il devait, du reste, en être ainsi, notre province possédant toute la série des terrains de sédiment, terrains qui seuls présentent ces restes, débris ou vestiges des animaux ou des plantes des premiers âges de notre planète. Aujourd'hui que la paléontologie a pris place parmi les sciences faites, il n'y a plus pour ainsi dire un seul coin de notre province qui n'ait été exploré, qui n'ait fourni ses fossiles. La faune fossile de notre région a été étudiée par de savants géologues et a donné lieu à de remarquables monographies ; nous

1. Chaumont-en-Vexin.

citerons particulièrement les travaux de M. G. Cotteau sur les échinides et sur les mollusques du département de l'Yonne, et la *Description géologique et paléontologique des étages jurassiques supérieurs de la Haute-Marne*, par MM. P. de Loriol, E. Royer et H. Tombeck[1]. Ce dernier ouvrage figurait dans l'exposition collective agricole de la Haute-Marne où il faisait partie de l'exposition particulière de M. E. Royer, de Cirey-sur-Blaise, collection de fossiles qui ont tous été décrits dans cet ouvrage.

M. Royer, géologue et paléontologiste très-distingué, auquel on est redevable de nombreuses et savantes études sur les terrains de la Haute-Marne et sur les fossiles qu'ils renferment, parcourut, commune par commune, la plus grande partie du département de la Haute-Marne, recueillant partout des fossiles, notant partout les moindres accidents géologiques. A cette époque (c'était vers 1840), on ne possédait guère d'autres cartes exactes de la France que la carte de Cassini : elle ne pouvait cependant suffire pour enregistrer tous les résultats de recherches si minutieuses. M. Royer eut recours aux plans cadastraux, il en leva des copies qu'il compléta lui-même et sur lesquelles il transporta ses indications ; puis après avoir assemblé les différentes feuilles, il réduisit le tout au cinquième. Il avait déjà fort avancé son travail lorsqu'en 1855 il fit connaissance de Jules Barotte, de Brachay, qui ayant abandonné l'Ecole centrale en 1848, s'était adonné depuis à l'étude de la géologie. Rapprochés par une similitude de goûts, ils s'unirent pour parachever la carte géologique de la Haute-Marne. Barotte se chargea de l'exploration des communes que M. Royer n'avait pas encore visitées, c'est-à-dire la région liasique et la région triasique, et, avec son collègue, il fit quelques études complémentaires sur les terrains des environs de Langres, d'Andelot et de Joinville. Le travail est terminé en 1858, et de 1859 à 1863, les deux savants surveillent l'impression de la carte, votée par le conseil général ; en 1865, ils en publient la notice explicative.

C'est en se livrant à ces recherches, aussi longues que fatigantes, que M. Royer forma cette collection hors ligne de paléontologie dont les principaux échantillons ont figuré à l'Exposition.

Les vitrines de M. Royer ont attiré tous les regards. Le visiteur même qui ne sait ce que peut être un fossile s'arrêtait

1. Paris, Savy, 1872 ; in-4° avec 26 pl.

émerveillé devant le cordon d'ammonites, quelques-unes énormes, qui surmontaient les vitrines. Le savant et l'amateur passaient là des heures entières, interrogeant et étudiant ces vestiges d'un autre âge. Il y avait, en effet, des notes nombreuses et intéressantes à prendre : là se voyaient des raretés qu'il n'est pas donné de contempler souvent ; là se trouvaient des échantillons uniques, que nos musées nationaux eux-mêmes envient à notre compatriote.

L'exposition de M. Royer n'avait pas pour seul objet de faire connaître ces raretés; notre savant géologue s'était spécialement proposé de prouver la carte géologique de la Haute-Marne en mettant sous les yeux du visiteur les fossiles caractéristiques de chaque couche. Nous avons étudié en détail cette série de fossiles, et nous pouvons dire qu'elle assurait d'une manière indiscutable l'ordre de superposition des terrains de la zone orientale du bassin parisien : les vitrines de M. Royer renfermaient, en effet, les pièces justificatives de cette superposition, telle que la présenterait une coupe de la Haute-Marne allant des dépôts crétacés inférieurs de l'arrondissement de Wassy jusqu'au grès bigarré des environs de Bourbonne, en traversant la masse si remarquable des terrains jurassiques et liasiques.

On nous reprochera peut-être de parler trop longuement de la Haute-Marne et de paraître oublier que la Champagne comprend d'autres départements, dont la faune fossile est au moins aussi riche que celle qui nous occupe. Nous ferons observer que nous ne pouvons vraiment pas parler de l'ammonite, d'espèce si commune, qui se trouvait dans l'exposition agricole de l'Aube, ni des cinq ou six fossiles qui figuraient dans la collection du comice agricole central de la Marne.

Il est vrai que si les départements de l'Aisne, de l'Aube, de la Marne et de l'Yonne n'avaient dans la section agricole rien qui intéressât la paléontologie, ils étaient mieux représentés au Trocadéro et dans le pavillon des sciences anthropologiques. Dans ces deux sections, on pouvait en effet étudier la période quaternaire en Champagne : nos collectionneurs, aux noms si connus, et nos musées avaient exposé, avec quelques débris d'animaux (mammouth, rhinocéros, renne, etc.), les restes de l'homme des temps quaternaires, ses armes et les objets de son industrie provenant des alluvions ou des cavernes de la Champagne. Nous laisserons de côté toute réflexion sur ce sujet que M. Mazard a traité dans la *Revue* avec toute l'autorité d'un savant et d'un maître.

CHAPITRE X

LA CHAMPAGNE AGRICOLE

La Champagne, qui, chacun le sait, doit son nom à ses vastes plaines, a généralement la réputation d'être stérile et de n'avoir pour habitants que des êtres dénués de toute intelligence. Les deux dictons : *La Champagne pouilleuse* et *Quatre-vingt-dix-neuf moutons et un champenois font cent bêtes*, sont dans toutes les bouches.

Ce n'est pas ici le lieu de nous occuper de la dernière sentence ; on a démontré avec raison qu'on doit se faire une gloire d'être du pays des *bêtes* quand on peut compter parmi ses compatriotes la plupart des hommes qui ont illustré la France tant dans les lettres que dans les arts et l'industrie. Au reste, si l'on remonte à l'origine du dicton, on voit que le plus spirituel, du paysan ou du seigneur, n'est pas ce dernier, qui n'a réussi qu'à prouver sa brutale avidité.

Quant à la qualification de *pouilleuse* étendue à la Champagne entière, elle est tout aussi injuste que celle de *bête* qui fait partie du patrimoine naturel de tout habitant de la province. Tout au plus, géologiquement parlant, peut-on réserver ce sobriquet de pouilleuse à la seule partie du territoire comprise entre Vitry et Sézanne ; encore ne faut-il pas le prendre comme synonyme de stérile. Il n'y a pas, à proprement parler, de parties infertiles dans notre province ; quelques terres seulement réclament plus de soins que les autres. Au reste, partout, ne faut-il pas approprier la culture à la nature du sol ?

La description rapide que nous allons faire de la Champagne agricole va prouver que L. Godet, seigneur du Tilloy, a eu raison de dire dans son ouvrage sur la Champagne : « Cette province confine au couchant à la Brie qui est presque son égale en fertilité. » Et l'on doit se souvenir que la Brie et la Beauce ont été surnommées les greniers de Paris.

Le *Gâtinais*, voisin des plaines de la Beauce, est bocager et possède de nombreux arbres à cidre dans les vastes plateaux appelés *gâtines*. La *Puisaye* est plus pittoresque ; elle est traversée par la vallée du Loing et renferme de très-beaux arbres ; les marnages y sont très-bien compris. L'*Auxois*, qui confine avec elle, présente des collines agrestes et de charmantes vallées ; la race bovine morvandelle y est répandue. Le *Sénonais* est plus pittoresque encore ; la vallée de l'Yonne est fort belle, on y admire de riches récoltes et des

collines couvertes de vignobles. Le paysage est des plus séduisants, et les peupliers qui s'élancent majestueusement délassent les yeux et font rêver l'abondance.

L'*Auxerrois*, territoire fertile sous les Romains, est une belle contrée. Ici, les prairies ornent les vallées de verdure et de fleurs; plus loin, les élévations présentent une source continuelle de richesses infinies, de beautés de toute espèce, environnées de tertres arides blanchâtres ou rougeâtres; ailleurs, les collines disparaissent sous de beaux bocages; enfin, sur une multitude de points, la vigne, associée aux arbres fruitiers, étend ses pampres sur les coteaux qui présentent, vers la fin de l'été, un admirable panorama.

La *Champagne* n'est pas connue seulement par les vins mousseux qu'elle produit et qui l'ont rendue célèbre dans toutes les parties du monde, on sait partout qu'elle renferme entre Sézanne, Châlons et Troyes, une immense surface de terres crayeuses, à laquelle on a donné le nom de Champagne pouilleuse. Cette vaste plaine, dans laquelle on ne voyait autrefois aucun arbre, semble appelée à une destination nouvelle. Le pin d'Ecosse ou pin sylvestre et le pin noir d'Autriche, qu'on plante dans les pâturages appelés *savarts*, forment un curieux et agréable contraste avec la couleur blanchâtre de la terre; le sainfoin, qu'on y cultive de plus en plus, modifiera les propriétés physiques de la craie fendillée ou compacte des plateaux, et permettra de quadrupler le nombre des bêtes à laine qu'on y élève et qu'on y entretient. Déjà plusieurs agriculteurs ont des troupeaux mérinos dignes de figurer dans les premières bergeries de la Beauce et du Châtillonnais, contrées où cette race s'est conservée avec toutes ses qualités originelles.

Les vallées de la haute et basse Champagne sont plus ou moins étroites et encaissées, mais elles sont souvent très-remarquables par les vertes prairies, les récoltes plantureuses et les magnifiques peupliers qu'on y admire. Le *Vallage* est une contrée très-riante; on y remarque de belles forêts et de nombreux vignobles. C'est dans une vallée pittoresque, autrefois silencieuse, qu'est située l'ancienne et célèbre abbaye de Clairvaux. Le *Bassigny* est aussi fertile en grains, en vins et en bois. Enfin, le *comté de Bar-sur-Seine* renferme les vignobles des Riceys, qui produisent des vins rouges ayant un joli bouquet et beaucoup de sève. Troyes possède des pépinières importantes et Balnot-sous-Laignes de belles et nom-

breuses cerisaies. C'est sur les coteaux de Bar-sur-Aube qu'on récolte le chasselas doré, qui s'expédie jusqu'en Angleterre.

La *Brie*, si renommée autrefois pour ses troupeaux, touche à la Champagne; son agriculture est plus productive. Il devait en être ainsi pour deux raisons : d'abord les terres de cette ancienne province sont de bonne qualité ; ensuite, les fermiers qui les exploitent peuvent y consacrer de grands capitaux. La Brie est aussi renommée pour ses fromages et la surface qu'elle a assainie à l'aide du drainage.

Les *Ardennes* se divisent en trois zones distinctes : la zone septentrionale ou schisteuse est hérissée de montagnes boisées ou décharnées et de gorges très-profondes, resserrées et très-pittoresques : c'est la partie la moins agricole. La zone centrale, appelée région des beaux sites, est la plus productive : elle forme un grand plateau entrecoupé par les défilés de l'Argonne, et elle renferme de nombreux gisements de phosphate de chaux et de mines de cendres pyriteuses et d'importantes cultures d'osier. La région sud-ouest ou calcaire présente des plateaux ondulés qui manquent de fraîcheur pendant la belle saison ; on y rencontre de grands troupeaux de bêtes à laine et de nombreux massifs de pins sylvestres et de bouleaux.

La description agricole de la Champagne, que nous venons de donner d'après un maître [1], prouve jusqu'à l'évidence que notre région est loin d'être au dernier rang sous le rapport de l'agriculture. Cependant, bien que les sujets d'étude soient ici fort nombreux et très-attrayants, nous allons être aussi concis que possible et nous ne dirons que quelques mots sur les expositions les plus remarquables : c'est que nous abordons un sujet traité souvent et dernièrement encore par des agronomes distingués. Ainsi, pour ne citer que les principaux ouvrages, on peut consulter les bulletins des diverses sociétés agricoles, horticoles ou viticoles de notre province ; mentionnons encore le *Journal d'Agriculture pratique* de M. Lecouteux, où, entre autres études, nous avons particulièrement remarqué un article de M. Turgan sur le matériel agricole exposé par le comice central de la Marne.

(*A suivre*).

ARTHUR DAGUIN.

1. M. Heuzé. *La France agricole*.

ÉTUDE

SUR

CHARLES-MAURICE LE TELLIER

ARCHEVÊQUE DE REIMS

(16-1710)*

« Défense est faite aux hôteliers et cabaretiers de faire au-
« cuns marchés ni conventions avec les pêcheurs et vendeurs
« de poisson et leur est enjoint les laisser venir au marché
« pour y être vendu. » Il en était de même pour le gibier.

Il y a une mesure prescrite pour le bois de chauffage. Le charbon doit être vendu à la jauge de Reims.

Défense est faite de vendre quoique ce soit aux « enfants
« de famille et mineurs..... de suborner serviteurs et ser-
« vantes étant en service pour délaisser leurs maîtres et mai-
« tresses et venir à leur service ou d'autres personnes. » Le tout sous peine d'amende.

Il est enjoint d'écheniller « et d'oter les *bêches* des vignes et
« autres vermines, » sous peine d'amende.

Dans la séance du 6 juillet 1701, le conseil de ville se décide enfin à demander au Parlement l'autorisation d'assigner Monseigneur l'archevêque. « Sur ce que M. le lieutenant a repré-
« senté que par conclusion du conseil du 17 juin dernier,
« Messieurs..... ont été priés de faire rechercher au Cartu-
» laire de la ville des pièces qui concernent le droit de faire
« par Messieurs du conseil la vente et la recette en argent du
« poisson de mer qui s'amène en cette ville et de nommer et
« proposer telles personnes que bon leur semblera pour me-
« surer le charbon et anneler le bois d'anneau pour, après
« ladite recherche faite, en faire rapport à la compagnie et
« délibérer sur ce qui conviendra faire pour se rétablir dans
« ces droits dont les officiers de Monseigneur l'archevêque
« se sont emparés, sur quoi il est bon d'entendre lesdits
« sieurs.....

Voir pages 65, 169, 258, 341, tome II, 2e année, 115, 270, 371 et 440 t. I, 3e année de la *Revue de Champagne*.

« Et après que Messieurs..... grand vicaire de Monsei-
« gneur l'archevêque et..... promoteur de la cour spirituelle
« de Reims, se sont retirés, ce requérant le procureur du roi
« et que lesdits sieurs..... ont fait rapport à la compagnie
« des pièces qu'ils ont retrouvé au cartulaire, la chose ayant
« été mise en délibération.

« Conclu a été qu'il sera obtenu commission de nos seigneurs
« de la cour du Parlement pour faire assigner Monseigneur
« l'archevêque duc de Reims aux fins d'être condamné à
« remettre à la ville l'adjudication et recette en argent du
« poisson de mer, ensemble les nominations des anneleurs de
« bois et mesureurs du charbon dont les officiers de mondit
« seigneur ont spolié la ville et pour prendre le soin d'obtenir
« ladite commission ont été nommés Messieurs..... »

Le procès est commencé. Monseigneur l'archevêque a fait signifier des défenses que le lieutenant communique au conseil dans la séance du 8 août. « Sur ce qui a été représenté par
« M. le lieutenant que Monseigneur l'archevêque duc de
« Reims a fait signifier des défenses sur l'assignation qui lui a
« été donnée au Parlement depuis peu à la requête des lieu-
« tenants, gens du conseil, échevins et habitants de la ville,
« dont il est à propos de faire lecture afin d'aviser si on trou-
« vera nécessaire d'y répondre.

« Après que lecture a été faite par le greffier du conseil des
« dites défenses, conclu a été qu'il y sera répondu suivant le
« mémoire qui a été présentement dressé, qui sera incessam-
« ment envoyé à Paris. »

L'affaire des Lanternes comprise dans le litige est plus avancée, parce que l'archevêque a obtenu un arrêt sur requête qui lui permet une exécution provisoire. Dans la séance du 16 septembre 1701, le conseil décide qu'il laissera exécuter, après toutefois que l'adjudicataire lui aura fait une sommation et que des réserves auront été faites par le procureur du roi et de la ville.

Le 20 février 1702, le procès n'étant point encore jugé, le conseil décide que, comme l'année précédente, le bailli de l'archevêque « sera mandé pour assister aux comptes de la
« ville, sans tirer à conséquence, ce qui n'a été accordé que
« pour ne pas empêcher que les différents de Monseigneur
« l'archevêque avec la ville ne soient terminés à l'amiable. »

Le 25 septembre 1702, le lieutenant annonce au conseil que le séjour de Monseigneur l'archevêque à Reims « pourra don-

« ner ouverture à quelque conférence sur les difficultés pen-
» dantes entre lui et les habitants relativement aux lanternes,
« aux poissons de mer, à la réception, institution et juridic-
« tion sur les fonctions des visiteurs, mesureurs de bois et
« charbons et inspection des abus et malversation. »

« La compagnie prie le lieutenant de convoquer messieurs
« de la colonne des procès et affaires pour examiner à fond les
« pièces concernant lesdits différents pour en être ensuite
« référé à la compagnie et être avisé ce qu'il appartiendra. »

Le 7 novembre 1702, le lieutenant annonce au conseil que l'affaire est en voie d'arrangement.

« Sur ce que Monsieur le maire a représenté que sur les
« mémoires présentés par la compagnie à Monseigneur l'ar-
« chevêque duc de Reims, concernant l'adjudication des lan-
« ternes, la visite et la délivrance de la marée et les anneleurs
« et mesureurs de bois et charbons, mondit seigneur l'arche-
« vêque a bien voulu consentir au projet de transaction.

« La compagnie après avoir ouï la lecture du dit projet par
« le greffier du conseil et l'avoir mûrement examiné a con-
« senti à accorder que la transaction soit passée en conformité
« du projet, et à cette fin elle a donné pouvoir à Messieurs....
« de se retirer vers mondit seigneur l'archevêque pour le
« supplier de consommer le traité et pour le souscrire au nom
« de la ville et des habitants pour être exécuté selon sa forme
« et teneur. »

Et, à la séance du 14 novembre 1702, le lieutenant annonce au conseil qu'il a signé ladite transaction devant deux notaires de la ville, et qu'ils se présentent pour en obtenir la ratification de la compagnie. Le conseil ratifie la transaction. Elle était très-avantageuse à l'archevêque : parmi plusieurs prérogatives, elle lui donnait le droit de recevoir le serment des anneleurs de bois et des mesureurs de charbon ; et elle donnait à ces officiers la faculté d'empêcher la vente du poisson dans le cas où ils le trouveraient de mauvaise qualité.

Il n'y avait aucune rancune au fond du caractère de Le Tellier. Le conseil le savait bien : presque au lendemain d'une contestation si grave, il n'hésita pas, ayant besoin de secours, à demander la protection de l'archevêque. Le Tellier était tenace, mais obligeant. Il voulait tout ce qu'il croyait son droit, mais une fois qu'il l'avait obtenu, il rendait volontiers service à ceux qui lui avaient fait obstacle. Dans le cours de cette étude nous avons déjà eu occasion de constater cette dis-

position d'esprit chez Le Tellier. Il est de toute justice d'appuyer sur ce trait dans le portrait que nous essayons d'esquisser. Le conseil, de son côté, fut prudent et habile ; il ne se départit pas une seule fois des formes du plus grand respect et il évita ainsi tout prétexte à une rupture définitive. Cette sage conduite lui permit de solliciter la protection de l'archevêque six semaines à peine après la signature de la transaction. Pendant le cours de ces procès les besoins de l'Etat avaient toujours été en augmentant, et les créations de charges avaient redoublé. Des offices de lieutenant, de maire et d'assesseurs avaient été érigés. Les difficultés qui s'étaient déjà présentées surgissaient de nouveau. Le procès-verbal du 21 décembre 1702 fait bien connaître tous les embarras de la ville et la confiance du conseil dans le crédit de l'archevêque et dans sa volonté d'être utile à la ville de Reims.

Voici la conclusion de cette délibération :

« Conclu a été que Monseigneur l'archevêque de Reims « sera très-humblement remercié par M. le lieutenant, des « bontés et des secours que sa puissance et sa protection con- « tinuent d'accorder à la ville et qu'attendu l'importance de « la matière il en sera délibéré au conseil qui sera assemblé « samedi 23 du présent mois, auquel seront invités Messieurs « les anciens lieutenants et les anciens conseillers échevins « de la ville pour être avisé ce qu'il appartiendra. »

Et le samedi 23 décembre 1702, « la compagnie d'un avis « unanime a conclu que la réunion et suppression des an- « ciennes et nouvelles charges d'assesseurs et lieutenant de « maire serait demandée et sollicitée sous la finance la plus « modérée que faire se pouvait, que l'on supplierait très- « humblement Monseigneur l'archevêque de continuer sa pro- « tection en faveur de la ville pour ladite modération. »

Le conseil, dans sa séance du 26 décembre 1702, nomme des députés chargés de se transporter à Paris pour suivre les négociations relatives à ces réunions et modérations et enfin « supplier Monseigneur l'archevêque de continuer sa pro- « tection et ses recommandations pour le succès des dites « réunions. »

Le 27 janvier 1703, le lieutenant des habitants réunit le conseil pour lui annoncer qu'il a reçu l'arrêt du conseil d'Etat réunissant « au corps de ville les charges de lieutenant, de « maire et des huit assesseurs et fixant la somme pour toutes

« les taxes d'hérédité des charges réunies ci-devant au corps « de ville, » Le conseil envoie des délégués à l'intendant à Châlons pour lui présenter cet arrêt.

La perception des droits de vicomté avait donné lieu à des plaintes contre les fermiers de l'archevêque. Un procès allait être engagé lorsque l'archevêque désira terminer l'affaire par un arrangement. « Pour répondre avec respect aux favorables « intentions et aux bontés de mondit seigneur l'archevêque » le conseil, dans sa séance du 26 mai 1703, pria le lieutenant et le procureur du roi d'assister aux conférences qui devaient avoir lieu. Le 8 juin le conseil décide qu'une transaction sera conclue, mais que « les sieurs lieutenant et procureur du roi « supplieront mondit seigneur l'archevêque d'obliger les con- » testants de rétracter les termes injurieux qui leur sont « échappés et de supprimer leurs défenses. » Le 10 juin le lieutenant rend compte de ses négociations. Les fermiers de la vicomté sont arrivés à offrir la somme de dix mille livres. Le conseil prie M. le lieutenant de terminer cette affaire. Le 16 juillet le lieutenant dépose sur le bureau du conseil le projet de transaction approuvé par l'archevêque. Enfin le 22 juillet le lieutenant annonce au conseil que la transaction a été signée le 20. « Le conseil, après lecture faite de ladite « transaction, a déclaré qu'il l'agrée et ratifie, etc. »

L'année 1704 vit reparaître les créations de charges municipales. Elles furent accueillies avec aussi peu de faveur que les précédentes et provoquèrent les mêmes objections. Ce serait tomber dans la monotonie que de donner la copie des délibérations du conseil de ville.

Dans la séance du 26 février 1704, le conseil implore plus instamment que jamais la haute protection de l'archevêque pour obtenir la modération de la finance de ces charges et leur réunion à l'hôtel de ville. Le 12 août le conseil envoie un député à Paris pour suivre ces affaires, et après lui avoir donné des instructions détaillées sur sa mission, le conseil termine en lui recommandant de supplier « très-humblement « Monseigneur l'archevêque d'accorder à la ville sa protec- « tion, ses avis et son agrément. »

La réunion fut prononcée par arrêt du 11 août 1705, moyennant la somme de 15,400 livres.

Une des idées les plus extraordinaires qui soient jamais passées dans l'esprit du législateur fut la création « d'un maire « et d'un lieutenant de maire alternatifs et triennaux. » Dans

cette combinaison bizarre les maires en charge *alternaient* avec les anciens ou électifs, c'est-à-dire qu'ils administraient pendant une année, puis, l'année suivante, ils étaient remplacés par les anciens et rentraient en fonction la troisième année. Il y avait outre cela les lieutenants de maire triennaux, semi-triennaux, mais les délibérations du conseil de ville de Reims n'en parlent pas. C'était ce qu'on pouvait imaginer de plus étrange et de plus impraticable. Toutes ces charges avaient été créées par un édit du mois du décembre 1706, enregistré au Parlement le 21 janvier 1707.

Le 23 septembre 1707, le lieutenant des habitants expose au conseil de ville que le 18 septembre M. l'intendant a admis M....., avocat au Parlement, en qualité de maire alternatif et a reçu son serment et que : « ledit « sieur..... s'est retiré vers lui et le procureur du roi en « l'hôtel de ville, auquel il a communiqué sa commission et « ladite ordonnance. » Le lieutenant des habitants ajoute qu'il « a cru devoir en informer le conseil pour délibérer ce « qu'il appartiendra.

« Sur quoi et ouï le procureur du roi qui a déclaré que, « pour l'intérêt public, il n'a moyen d'empêcher l'exécution « des dites commissions et ordonnances, la compagnie a una- « nimement conclu qu'il sera répondu au dit sieur..... qu'il « peut quand bon lui semblera exercer sa commission et qu'à « cette fin le procureur du roi lui donnera avis de la délibéra- « ration, ce qui ayant été sur le champ exécuté par ledit pro- « cureur du roi, il a rapporté à la compagnie que, s'étant « transporté en l'hôtellerie de la Croix-Rouge, il y a trouvé « ledit sieur..... qui lui a dit qu'il commencerait son exer- « cice et ses fonctions lundi prochain. »

Le maire alternatif se présenta devant le conseil assemblé ainsi qu'il l'avait annoncé, et le procès-verbal suivant fut transcrit sur le registre des conclusions de la ville : « Cejour- « d'hui lundi 26 septembre 1707, 2 heures de relevée, en « l'hôtel commun de la ville de Reims, le conseil assemblé de « la manière accoutumée est comparu monsieur..... lequel « a représenté qu'en exécution de l'arrêt, etc..... pourquoi « il a requis acte de ce qu'en conformité des susdits arrêts et « ordonnances il a présentement été installé et pris possession « desdites fonctions et a présidé aux délibérations du conseil, « lequel acte lui a été accordé pour lui servir et valoir ainsi « que de raison. »

Et bien que tous les membres du conseil aient assisté à la séance, ce procès-verbal n'est signé que par le lieutenant et par le procureur du roi.

Le maire alternatif convoque le conseil pour le 6 octobre, Il préside cette séance. Il désire se mettre en rapport avec le conseil, et lui demande de l'éclairer sur les besoins de la ville. Il lui présente un mémoire dans lequel il pose plusieurs questions.

« La compagnie, après avoir ouï la lecture du mémoire, y a « sur le champ répondu par articles transcrits en marge d'i- « celui par ledit sieur..... et qui reste en ces mains. »

Le conseil ne prend plus de conclusions : il a donné les renseignements qu'on lui a demandés et il s'est borné à cela. Il était résolu à opposer la force d'inertie à la violence légale qu'il n'avait pas pu empêcher. Cet état de choses n'était pas tenable. Le maire alternatif ne présida pas une seconde séance. Quinze jours après, le 21 octobre 1707, le lieutenant des habitants annonçait au conseil réuni qu'il avait reçu un « édit du roi portant réunion des offices de maire et lieute- « nant de maires alternatifs aux communautés qui ont réuni « les anciens et continuation des droits des jaugeurs et cour- « tiers de vin pour douze ans et d'inspecteurs des vins pour « quatre ans. Lecture faite du dit édit, conclu a été qu'il sera « dressé des mémoires pour Messieurs..... pour aviser les « fonds nécessaires pour le paiement des dites charges. » Le conseil avait encore une fois sauvé les libertés municipales de la ville de Reims. L'archevèque sans aucun doute avait contribué pour une grande part à ce succès. Aussi le 28 octobre 1707 le conseil décide qu'il sera député quelques personnes de la compagnie avec M. le lieutenant pour « remercier Monsei- « gneur l'archevèque de la protection qu'il a bien voulu donner « pour la ville auprès de Monseigneur l'intendant. »

(*A suivre*). JULES DE VROIL.

NÉCROLOGIE

Nous apprenons la mort de M. J.-V. Brandier, ancien professeur au Collége de Châlons, né à Auve, le 22 avril 1798.

M. Brandier appartenait à cette élite de professeurs, les Joppé, les Maupassant, qui furent, pendant la première partie de ce siècle, l'honneur du collége de Châlons. Elèves, ils y avaient passé leur enfance et leur jeunesse; professeurs, leur vie s'y écoula tout entière. Ils virent se succéder à leurs leçons de nombreuses générations d'élèves, et plusieurs, parmi ces derniers, ont occupé ou occupent encore dans la science, dans la magistrature, dans l'armée des situations considérables. Former d'honnêtes gens et de bons citoyens, ce fut toute l'ambition de ces maîtres vénérés, alors que leur mérite et leur science pouvaient leur faire rechercher des postes plus considérables que ceux qu'ils occupaient.

* * *

M. Henri-Claude Noché d'Aulnay, âgé de 27 ans, capitaine d'état-major, est décédé à Rhèges, ancienne résidence des d'Aulnay. Il était fils de M. Elséar Noché d'Aulnay, colonel de génie en retraite, commandeur de la Légion-d'honneur. Les Noché ont pris depuis quelques années, le nom d'Aulnay qui leur revenait par alliance. Nous trouvons les d'Aulnay sous Henri II et Henri IV. Des alliances avec les Mesgrigny et les Vauban firent remarquer cette famille sous les règnes qui suivirent.

Les lecteurs de la *Revue* trouveront les d'Aulnay dans le rôle arrêté par le conseil royal des finances, le 30 janvier 1787, pour la capitation de la noblesse de Champagne.

* * *

Nous annoncerons encore la mort de M. Feu de la Mothe, décédé dans son château de Monteeaux (Aube). le 20 janvier.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire de la ville de Mussy-l'Évêque (Aube), par M. Charles-Auguste-Joseph Lambert. 1 vol. in-8°.

On sait avec quelle ardeur dans cette active enquête qui se poursuit aujourd'hui des éléments d'une histoire de plus en plus complète de la France, toutes les parties du territoire deviennent l'objet d'une étude approfondie, patiente, et souvent couronnée des plus heureux résultats. Les conjectures téméraires, les romans inventés par l'imagination des chroniqueurs pour remplir les vides laissés par la tradition dans la succession des faits historiques ont fait leur temps. Ce qui caractérise à notre époque la tâche de l'historien, c'est l'étude précise des faits, une analyse minutieuse et conduite de telle sorte que rien ne soit laissé à l'imagination, que tout soit contrôlé et pesé à sa juste valeur.

Telle est la méthode qu'il convient de suivre en toute matière historique. Mais s'il est nécessaire de procéder ainsi dans le récit des grandes étapes de l'humanité ou l'historien négligeant les détails et s'élevant à la hauteur de son sujet élargit son horizon ; ne trace que de grandes lignes et marche à grands pas dans la route des âges, a plus forte raison l'historien d'une petite ville doit il s'attacher à l'exactitude des faits, ne rien donner que de précis et ne se point permettre, comme malheureusement tant d'autres l'ont fait, de se lancer dans de grandes considérations et de juger l'univers par son pays natal.

Sans doute la maxime *ab ungue leonem* a sa raison d'être, sans doute la destinée d'une ville a des rapports constants avec celle du pays quelque grand qu'il soit dont elle fait partie, mais c'est bien se hazarder que de raisonner du particulier en général. Cet écueil contre lequel malheureusement bien d'autres sont venus échouer, M. Lambert, l'historien de la ville de Mussy a su l'éviter. Il a compris que son rôle d'autant plus grand qu'il était plus modeste était de rassembler quelques-uns des matériaux qui réunis de toutes parts permettront un jour, après tant de siècles de ténèbres, d'avoir enfin la lumière sur l'histoire de notre cher pays Sans doute il n'est point défendu à l'ouvrier qui prépare ces matériaux de leur donner sa marque et de les frapper au bon coin. C'est ce qu'a fait M. Lambert, mais ce n'est point là son principal mérite.

Mussy n'est pas une grande ville. C'est aujourd'hui un simple chef-lieu de canton dont la population ne s'élève guère a plus de 1,600 habitants, et rien ne fait supposer que jamais le nombre en ait été plus élevé. Néanmoins, cette petite ville cachée, mussée comme semble l'indiquer son nom derrière un des replis de la Seine, si bien abritée quelle ait été par les forêts qui l'entourent et les murailles qui la dé-

fendaient, a eu son histoire et cela s'explique aisément, si l'on considère sa position géographique. Située sur l'extrême limite de la Champagne, tour à tour sous la domination des comtes de ce pays ou des ducs de Bourgogne, elle devait nécessairement, et par sa seule situation, avoir une grande importance ; aussi la voit-on dans la suite des siècles prise et reprise par les princes qui s'en disputent la possession. De là naît, pour le lecteur, un intérêt qui semblerait devoir s'éteindre lorsque la période des guerres passées, Mussy désormais à l'abri de l'incursion des ennemis n'a pour ainsi dire plus d'histoire ; mais l'auteur a pu rassembler tant de faits, nous faire si bien pénétrer dans les mœurs, dans la vie intime des bourgeois de la ville que les époques même les plus ternes semblent briller d'un éclat qui n'est dû qu'au talent de l'auteur. On lui sait gré de la patience avec laquelle il a recueilli les moindres documents échappés à l'injure du temps : chartes, registres de délibérations, pièces de procès recueillies dans la poussière des greffes, vieux parchemins jaunis par le temps, tout a été manié, compulsé par des mains intelligentes et ces feuilles ont donné tout ce quelles pouvaient donner. Ce n'était pas encore assez, M. Lambert s'est donné la tâche de lire toutes les histoires, tous les mémoires, tous les travaux d'érudition où il pouvait espérer de rencontrer, ne fut-ce qu'au passage, le nom de sa chère petite ville.

L'œuvre est donc aussi complète que possible et M. Lambert n'a rien laissé à glaner à ceux qui voudraient marcher sur ses traces. Le plan qu'il a suivi est des plus habilemement conçus et permet de se reconnaître facilement au milieu de cette foule de documents qu'il a su rassembler de toutes parts et puiser à toutes les sources.

Il nous montre d'abord Mussy à son aurore qui, comme toutes les aurores est encore enveloppée des ténèbres de la nuit qu'elle chasse devant elle. Rien n'est distinct à cette heure matinale ; une sorte de vapeur qui va s'éclaircissant estompe les objets dont les contours fuyants sont à peine visibles. Il en est ainsi des faits à ces époques lointaines où les documents manquent presqu'absolument et où l'histoire prend tous les caractères de la légende. M. Lambert, d'ailleurs fidèle à la tâche qu'il s'est tracée d'être exact et serré dans ses raisonnements et de ne rien donner à l'imagination n'affirme rien, quelque plaisir qu'il dut y avoir pour lui à substituer de poétiques légendes à la réalité qui fuyait devant lui. A peine se permet-il, suivant la foi d'une antique tradition, de nous montrer les lieux où sera plus tard Mussy, sinon déjà Mussy lui-même, témoins de la retraite de saint Loup, le sauveur de Troyes et le berceau de sa ville consacré par le saint évêque et comme parfumé de l'odeur de ses vertus.

La domination romaine a laissé peu de traces dans le Lassois. Le gouvernement des bourguignons aux mains desquels passa Mussy du ve au xe siècle, n'en a guère laissé davantage. De ces époques reculées, quelques faits seuls plus saillants ont pu traverser l'immense espace qui nous en sépare Tels sont les miracles de Saint-Vorles, la

naissance de Saint-Valentin et les invasions des Normands, qui, sur leurs barques légères ont remonté jusqu'aux sources de la Seine.

Au xe siècle le jour se fait. Mussy appartient désormais à l'histoire Les comtes de Champagne en sont seigneurs. Mussy subit le sort de toutes les villes fortes au Moyen-Age. Ses hautes murailles et ses tours mettent ses bourgeois à l'abri des coups de mains tentés par les jacques, les écorcheurs et les tard-venus, mais par une sorte de réciprocité attirent contre elle les armes des anglais et du duc de Bourgogne aux quels elle peut-être utile et servir de sentinelle avancée dans le pays ennemi. Sa force n'est pas à dédaigner. En 1433, Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne dirige en personne le siège de Mussy, 6,000 hommes entourent la place, 900 hommes seulement la défendent. La garnison, lutte néanmoins pendant neuf jours, les quels écoulés, elle rend la place avec les honneurs de la guerre.

A ces scènes guerrières, à ces apertises et hauts faits d'armes au récit desquels se complaisent Monstrelet et Froissard, des drames plus sombres se mêlent. Le bâtard de Bourbon, chef des écorcheurs pille Mussy, mais déjà palit son étoile. Les plaintes des peuples foulés se sont élevées, Charles VII s'en est ému, la noblesse du pays prend les armes, les écorcheurs battus se dispersent et leur chef est fait prisonnier. Ici paraît la sombre figure de Tristan l'Hermite, il n'est pas encore le compère du roi Louis XI, l'exécuteur de ses hautes œuvres, il est pour le moment gouverneur de Mussy et prévôt des maréchaux de France, mais déjà sa voie est marquée, il est à sa place, son office de bourreau commence. Le bâtard de Bourbon vient d'être condamné à Bar-sur-Aube où se trouve le roi son cousin qu'il a vainement imploré, les gardes le conduisent au pont de la rivière d'Aube, Tristan l'Hermite l'accompagne. Au pont, la garde s'arrête. « Sus, Monseigneur, lui dit Tristan, recommandez votre âme à Dieu car vous allez mourir. » A l'instant le coupable est saisi, lié dans un sac et jetté à la rivière.

Après la guerre et ses horreurs, la peste et la famine, car nous sommes au Moyen-âge et les pauvres bourgeois de Mussy partagent le sort général. De temps en temps le ciel semble s'éclaircir, mais ce n'est qu'un rayon et le nuage noir qui pèse sur le monde assombrit de nouveau l'horizon.

Enfin la royauté triomphe, le calme renaît. A l'abri du pouvoir royal Mussy poursuit ses modestes destinées. Les guerres de la Ligue et celles de la minorité de Louis XIII marquent la période de transition et l'avènement d'une ère plus paisible.

Désormais les bourgeois de la ville n'auront plus à craindre l'approche incessante de l'ennemi. Ils n'auront plus à s'armer que pour recevoir leur évêque avec la pompe qui convient à ce haut personnage. Le passage des gens de guerre, l'arrivée d'une nouvelle garnison, les entrées des rois et des princes, les changements qu'il plaira aux évêques de Langres de faire à la disposition de leur beau château, où ils

viennent passer la belle saison, tels seront les événements les plus saillants de cette époque heureuse à peine marquée par quelques troubles au sujet de l'impôt qu'on trouve trop lourd.

La révolution éclate et son influence se fait sentir à Mussy comme partout ailleurs, l'ancien ordre de choses est bouleversé. Le château rebâti nouvellement à grands frais par les soins du dernier évêque le cardinal de la Luzerne est vendu et démoli, les remparts, les propriétés de la ville sont l'objet d'usurpations, mais la ville renaît à la vie publique. Ses députés siégent aux assemblées de la nation. Désormais Mussy a pris l'allure d'une ville moderne. Son histoire est celle des villes ses voisines. Les alliés l'occupent par deux fois et les gouvernements qui se succèdent y sont acclamés sans opposition après que Paris a prononcé.

Tel est l'exposé succint des événements racontés par l'auteur et qui forment la première partie du précis historique de son ouvrage. Dans une autre partie, il consacre une série de chapitres à l'étude spéciale, des divers droits, institutions, magistratures, établissements qui ont existé à Mussy. C'est ainsi qu'il passe rapidement en revue la liste des anciens seigneurs, celle des chanoines qui unis aux desservants composent le chapître. L'official et ses monitoires, le bailliage, le présidial, la prévôté, le grenier à sel, la maladière sont étudiés séparément avec un soin consciencieux.

Des institutions, l'auteur passe à l'histoire des monuments disparus : le château des évêques de Langres plusieurs fois détruit et reconstruit, les fortifications longtemps la sauvegarde de la ville devenues inutiles et vendues aux particuliers, à l'exception de quelques tours réservées pour des services publics, rien de ce que de près ou de loin à l'histoire du pays n'a été négligé. Chacun de ces chapitres a été traité de main de maître et chacun d'eux venant à son rang compose une histoire qui ne laisse rien a désirer.

Dans une deuxième partie qui présente moins d'intérêt peut-être pour le moment sous le rapport historique, mais qui sera un précieux document pour l'avenir, M. Lambert étudie la ville de Mussy et son territoire tel qu'il les a eu sous les yeux. Cette fois les documents sont complets, c'est dire assez que l'œuvre de M. Lambert ne l'est pas moins. La statistique, la topographie, le commerce, les divers administrations, les monuments actuellement subsistants, tels que : l'église, l'hôtel de ville, les établissements publics, les propriétés communales sont décrits avec soin et analysés avec la plus parfaite méthode.

Une troisième partie est consacrée aux hommes marquants qui sont nés à Mussy où dont la famille en est originaire. Parmi eux brillent au premier rang les poètes Boursault et Lemercier ; Boursault qui n'était guère connu jusqu'alors que par les satires de Molière et de Boileau et dont la mémoire longtemps demeurée dans l'oubli vient d'être réhabilitée par M. Saint-René Taillandier dans une brillante étude récemment publiée dans la *Revue des Deux-Mondes*. Si l'ad-

versaire de Molière et de Boileau devenu plus tard leur admirateur et leur ami quand l'étourderie et la fougue de la jeunesse eurent fait place aux sages appréciations de l'âge mûr, y est peint d'une main si habile et si sûre, M. Lambert n'y est pas étranger, et l'éminent critique qui plus d'une fois a emprunté des traits de ses tableaux à l'historien de Mussy-sur-Seine, se plaît à le reconnaître dans son ouvrage et à rendre justice à l'érudition et au talent de celui qui lui a préparé la voie.

Lemercier moins brillant et participant à la langueur littéraire de son époque, pâle imitateur de nos grands tragiques, n'occupe qu'une place effacée dans cette histoire ainsi qu'il convient à la nature de son talent et au peu de renommée qu'il a laissé. Néanmoins, l'auteur ne pouvait passer sous silence ce nom après tout fort répandu en son temps, non plus que celui d'autres personnages moins marquants dont le passage dans l'histoire n'a point laissé de traces, mais qui n'en ont pas moins contribué à répandre un certain éclat sur leur ville natale.

Viennent ensuite de longues listes où sont classés par rang de date tous les députés, fonctionnaires, magistrats, ecclésiastiques, militaires et officiers publics dont les actes ou fonctions ont concerné où concernent Mussy,

L'ouvrage se termine par un appendice qui contient les pièces principales dont l'auteur a fait usage pour écrire cette histoire. Tel est le nouvel ouvrage qui vient de paraître, œuvre de grand labeur et de haute intelligence émanée d'un homme dont la mémoire est chère à tous ses concitoyens et dont le souvenir, grâce à cette œuvre, fruit des dernières années d'une vie consacrée toute entière au bien et à la science ne s'éteindra plus désormais.

M. Charles-Auguste-Joseph Lambert, mort il y a quelques années, appartenait à l'une des plus anciennes familles de Mussy-sur-Seine. L'histoire de cette ville au moins pour les derniers siècles est en partie l'histoire de sa famille. Les noms des membres qui la composaient se trouvent mêlés aux principaux événements qui en forment le tissu. Magistrats, militaires, administrations, on les voit se distinguer par des mérites divers et remplir dignement les premières charges de la ville. Je n'ai point à parler d'eux, et c'est par la lecture de cet ouvrage qu'on apprendra à les connaître à l'œuvre, mais il n'est pas sans intérêt de dire quelques mots de l'auteur lui-même.

M. Lambert est né à Mussy-sur-Seine le 10 octobre 1786. La période tourmentée qu'il eut à traverser durant sa jeunesse ne lui permit point de recueillir les bienfaits de l'éducation dans les établissements créés par l'ancien régime ou dans les modernes lycées. Son père et son aïeul furent ses seuls maîtres et l'avenir prouva qu'on n'aurait pu confier à des mains plus habiles le soin de son éducation. En 1815, il entrait dans l'administration de l'enregistrement, en 1823, il épousa Mlle Marie-Virginie Lestre, née à Semur (Côte-d'Or),

fille de Marie-Bernard Lestre, ancien maire de Semur et de Jeanne Gautherin. Successivement sous-chef à l'administration centrale de l'enregistrement, puis chef ; enfin sous-directeur il prit sa retraite en 1853.

En 1843, il avait été nommé chevalier de la Légion-d'honneur, en 1853, il fut nommé membre du bureau de l'assistance judiciaire près le conseil d'Etat. Il laisse deux enfants, une fille, Mlle Julie Lambert, épouse de M. Boulloche, receveur des finances à Paris, et un fils, M. Lambert, juge à Chaumont (Haute-Marne), à qui revient en partie l'honneur de cette publication de l'histoire de Mussy-sur-Seine, si patiemment élaborée par son père.

La mort avait, en effet, surpris ce dernier avant qu'il est pu mettre la dernière main à cet ouvrage. C'est aux soins intelligents de M. Lambert, Jules, que nous devons cette édition dont les éléments étaient tous réunis, mais imparfaitement rassemblés. C'est lui qui, complétant l'œuvre inachevée de son père en lui donnant la forme et pour ainsi dire la dernière main, l'a fait éditer et a doté ainsi la Champagne d'une œuvre qui, demeurée manuscrite, eut été ensevelie dans l'ombre et en quelque sorte perdue pour nous.

ALCIBIADE COUSIN,
Avocat.

*
* *

LE POËME DES MOIS RÉPUBLICAINS, par Xavier Aubryet (Paris, in-18 Lemerre.)

Dancourt, le spirituel chroniqueur de la *Gazette de France*, rend compte dans ce journal, ainsi qu'il suit, du dernier ouvrage de notre compatriote M. Xavier Aubryet.

Précisément au moment où M. Spuller faisait, dans une conférence à la salle de la Gaîté (Montparnasse), l'éloge du calendrier républicain, un poëte qui n'est certes pas suspect de républicanisme, publiait une suite de dix petits poëmes, sous ce titre général : le *Poëme des mois républicains*. M. Xavier Aubryet chantait Vendémiaire, Brumaire, Frimaire, Nivôse, Pluviôse, Ventôse, Germinal, Floréal, Prairial, Messidor, Thermidor et Fructidor.

Il va sans dire qu'il ne les chantait pas tout à fait sur le mode adopté par M. Spuller ; pas même sur le mode de Mlle Louisa Siéfert qui, elle aussi, publia il y a quelque temps, sous le titre de l'*Année républicaine*, une série de compositions analogues. Dans l'œuvre de M. Xavier Aubryet, les noms des mois républicains ne sont que des prétextes à tableaux pittoresques sur l'ordre successif des saisons. Les noms de ces mois l'ont séduit par leur harmonie singulière, imitative parfois, lyrique presque toujours. Mais dans un *Prélude* que je regrette de ne pouvoir reproduire en entier, M. Xavier Aubryet prend bien soin de distinguer entre ces noms si poétiques, si doux pour la plupart, tous engageant à vivre, — et les terribles mois qu'il représente devant l'histoire : mois tragiques ayant pour patronne unique, la

mort ; mois ou pluviôse semble rappeler les larmes des victimes, messidor les moissons de têtes, et vendémiaire les vendanges de sang :

O terrible Quatre-vingt-treize !
Toi que l'on croit entendre encor
Changeant en charnier la fournaise,
Hurlant : « La mort ! la mort ! la mort ! »

Toi, dont la fauve odeur du tigre
Reste si forte après cent ans,
Que, comme le corps, l'âme émigre,
Fuyant l'horreur d'un pareil temps.

Si, ne pensant qu'à notre France,
On pouvait, sans impiété,
Chercher quelque perle en souffrance
Dans ton fumier ensanglanté !

Si l'on pouvait, au cimetière
Dont tu doubles les profondeurs,
Glaner au profit d'une autre ère,
Sur tant de tombes, quelques fleurs !...

O vendémiaire ! ô nivôse !
O messidor ! ô floréal !
Pléiade jeune et neuve, éclose,
Dans un cerveau plein d'idéal...

Par malheur, ce « cerveau plein d'idéal », en dehors de la dénomination de cette pléiade, nous a légué un calendrier parfaitement ridicule, en détrônant les saints du calendrier grégorien au profit des légumes, des fleurs, des arbres et des ustensiles d'agriculture et de jardinage. Je prends pour exemple le mois de floréal, d'un nom si euphonique, et j'y trouve en guise de patrons quotidiens : Champignon, Rateau, Rhubarbe, Sainfoin, Pimprenelle, Sarcloir, Bourrache, Carpe, Sénevé, etc., etc. Le projet du calendrier répulicain était de détrôner les noms des saints au profit des noms qu'on vient de lire et d'une infinité d'autres, plus élégants, je n'en disconviens pas, tels que : Rose, Aubépine, Violette, Pâquerette, Angélique ou Amaryllis. Or, l'entreprise était aussi injuste qu'irréalisable. D'abord il est impossible, — l'expérience l'a démontré, dans un pays où tout le monde, depuis huit à neuf cents ans, porte les noms de Charles, Louis, Pierre, Paul, Marie, Clotilde, Blanche, etc., etc., de décider en vingt-quatre heures tout ce monde à troquer ces noms contre ceux de Navet, Choufleur ou Tubéreuse. En outre, l'entreprise était souverainement injuste en ceci : que même en dehors de toute question religieuse et à plus forte raison politique, les saints furent tous des hommes de valeur, d'intelligence, de dévouement ou de courage, — qualités qui peuvent, ce me semble, rivaliser avantageusement avec celles du parfum de l'œillet, de la saveur de la laitue et de l'utilité du tonneau. Le calendrier républicain n'a donc pas réussi et ne pouvait réussir, attendu que l'empire de la violence n'a qu'un temps, et qu'à moins de recourir aux dernières violences on ne parviendra jamais à décider un homme qui se nomme — même ! — Exupère, à troquer ce nom contre celui de Potiron.

Hommage à la nature et à ses produits, tant que vous voudrez ; mais à ce prix-là, c'est trop cher.

J'aimerais encore mieux le calendrier positiviste inventé vers 1849, par Auguste Comte, avec ses semaines ainsi divisées: *Maridi* (le mariage) ; *Patridi* (la paternité) ; *Filidi* (la filiation) ; *Fratridi* (la fraternité) ; *Domidi* (la domesticité) ; *Humanidi* (l'humanité) ; — et ses dimanches consacrés aux génies de l'humanité: depuis Numa, Confucius, Thémistocle, Trajan, Eschyle, Aristophane, jusqu'à Raphaël, Milton, Watt, Corneille, Newton, — en passant par saint Augustin, saint Bernard, Bossuet, Innocent III et Saint Louis. Car Auguste Comte possède cette supérioté sur le calendrier républicain de ne pas ridiculement refuser de reconnaître le génie d'un homme, parce que cet homme a été un catholique. En outre, au lieu des noms de légumes, fleurs, fruits et ustensiles chers au calendrier républicain, Auguste Comte distribue entre tous les jours de son année nouvelle les noms de tous les grands hommes qui, sans avoir été précisément des génies, ont fait honneur à notre race. Et cette distribution n'est pas moins éclectique que celle que je viens de résumer. Les gloires de la Bible, les saints de l'Eglise s'y rencontrent côte à côte avec les célébrités païennes ou mahométanes. C'est ainsi qu'on trouve par exemple une semaine ainsi composée : Abraham, Samuel, Salomon, Isaïe, saint Jean-Baptiste, Haroun-Al-Raschid, — et une autre contenant : Miltiade, Léonidas, Aristide, Cimon, Xénophon, Phocion. Assurément l'obligation de porter, en guise de nom de baptême, un de ces noms du calendrier positiviste n'eût pas été moins insensée que celle de devenir, de par la loi, légume, arbre, fleur, ou instrument aratoire. Supposez par exemple un cuisinier qui s'appellerait Léonard de Vinci et un marchand de peaux de lapins dénommé Beethoven, de par le calendrier positiviste. Comme le cuisinier n'en serait pas plus capable pour cela de peindre une nouvelle *Joconde*, et le marchand de peaux de lapins n'en demeurerait pas moins étranger à la création de la *Symphonie* pastorale, ces noms feraient sourire peut-être, mais du moins ils n'éveilleraient point des idées burlesques, comme ceux de Radis, Ardoise, Chiendent, Artichaut ou Aubergine, appliqués à des créatures humaines, douées de raisonnement.

Donc, il n'y a à retenir du calendrier républicain que les noms de mois, qui sont charmants, soit, mais qui ne seront jamais que des curiosités poétiques, l'usage, à cet égard, ayant toujours été le plus fort. Strictement, M. Xavier Aubryet a raison quand il dit :

Qu'est-ce que Février inspire ?
En quoi juin est-il radieux ?
Mai sait-il qu'il est un sourire ?
Que veut Mars avec ses faux Dieux ?

Quoi ! dans le pays de Barême
Des chiffres violer les lois ?
Par rang, septembre est le septième ;
On en fait le neuvième mois !

Tout cela est très vrai. Mais qu'y pouvoir? Ah! il y aurait cependant une combinaison, mais une seule: ce serait de réconcilier le calendrier républicain avec le calendrier grégorien, de les fondre ensemble, de n'emprunter au premier que sa division générale et ses titres de mois et de distribuer les noms de saints et les diverses fêtes de l'Eglise dans les divisions nouvelles. Demandez à M. Spuller ce qu'il pense de cette combinaison! — Aussi, soyons bien tranquilles : Floréal, Messidor et Nivôse pourront, par ci par là, continuer à inspirer des poëtes comme M. Aubryet; ils n'imposeront jamais au peuple le plus spirituel de la terre l'obligation de paraître ridicule.

*
* *

On lit dans la *Revue historique :*

M. Babeau prépare sur l'administration des villes pendant l'ancien régime un ouvrage analogue à celui qu'il a consacré à l'administration des villages et qui a été si justement remarqué.

Ajoutons que la première édition du village sous l'ancien régime de M. Albert Babeau a été épuisée en moins de huit mois, et qu'une deuxième édition revue et augmentée sera mise en vente dans le courant de janvier à la librairie de Didier et Cie, à Paris.

*
* *

Le journal la *Défense* vient de publier un intéressant travail sur la Tapisserie, art qui tient, ou du moins a tout une place considérable à Reims : il fait partie d'une étude d'ensemble sur les « arts décoratifs à l'Exposition, » dus à M. le baron Elisé de Montagnac. Il constate qu'au XIIIe siècle, les fabriques de Reims paraissaient au premier rang, avec celles de Poitiers, de Saumur et de Troyes, en face de celles de Paris et d'Arras. Au XVe siècle il en parait une à Charleville, « deux personnes en parle, » dit l'auteur. Il constate qu'en 1607 deux tapissiers flamands sont établis au palais des Tournelles, puis dans un atelier établi dans le jardin des Tuileries et aussi en 1630 dans la maison des Gobelins, dont la réputation pour les teintures datait de près de deux siècles. A ce propos, M. de Montagnac insère cette note : « Les Gobelins étaient originaires de Reims. Le premier Jean, teinturier célèbre, vint s'établir à Paris vers la fin du XVe siècle, et son fils Philibert s'installa sur les rives de la Bièvre, ce ruisseau infect à Bercy qui était alors une rivière claire et limpide, dont les eaux avaient des qualités exceptionnelles pour la teinture des laines. Un des derniers Gobelins qui avait acquis une grande fortune, devint marquis de Brinvilliers et fut rendu tristement célèbre par sa femme. Ses successeurs firent venir des tapisseries de Flandres, et la maison des Gobelins appartenait au conseiller Deleu lorsque Colbert en fit l'acquisition. »

CHRONIQUE

Société académique de l'Aube. — Séance du 18 Octobre 1878. — Sont présents : MM. G. Huot, président ; Truelle, vice-président ; Le Brun, Vignes, D'Arbois de Jubainville, Vaudé, d'Ambly, Lalore, Deheurles, Dosseur, Drouot, Carteron, d'Antessanty, Briard, Bacquias, Socard, Ray, Babeau, Bouquet de la Grye, membres résidants ; Garnier, membre associé, et Jouaut, membre correspondant.

Le procès-verbal est lu et adopté. M. Truelle demande que M. Le Brun fasse un travail sur l'exposition rétrospective.

Correspondance. — M. Leymerie fils, annonce la mort de son père, décédé dans sa 78e année ; la Société exprime des regrets unanimes. M. le président annonce que M. Paul Dubois, notre illustre compatriote, est nommé commandeur de la Légion-d'honneur ; la Société se réjouit d'une distinction si bien méritée par l'éminent auteur du tombeau de Lamoricière. M. le président donne la liste des récompenses agricoles accordées à des habitants de l'Aube. M. le ministre de l'agriculture soumet à la Société un questionnaire à l'occasion de l'établissement d'une chaire d'agriculture dans les départements. Ce questionnaire est renvoyé à la section d'agriculture. M. Marcel Dupont est candidat pour cette chaire, dans l'Aube ; il a toutes les qualités nécessaires pour faire un excellent professeur. M. le préfet annonce une allocation de 500 francs pour les *Documents inédits*. M. le président fait connaître les sujets mis au concours par la société de Vitry-le-François.

Ouvrages reçus. — M. Dupont a envoyé une causerie sur l'exposition agricole du département de l'Aube ; on pourrait y trouver des renseignements utiles pour l'annuaire. Le *Bulletin de la Société des agriculteurs de France,* publie un travail intéressant de M. Genet, sur les avantages du semis des céréales au semoir mécanique. Le *Bulletin de la Société industrielle de Saint-Quentin* renferme un mémoire sur la sucrerie en Allemagne ; les betteraves allemandes sont plus riches en sucre que les nôtres ; les procédés sont aussi différents ; on extrait le sucre par lavage. On trouve dans le *Bulletin de la société d'acclimatation* un travail sur les prétendus effets néfastes des alliances consanguines. L'auteur a fait des statistiques dans les institutions de sourds-muets, et il est arrivé à un chiffre de 2 0/0 seulement d'enfants sourds-muets venant d'alliances consanguines. Le même recueil contient encore un article sur l'élevage des autruches, au cap de Bonne-Espérance ; il faut, dans leur alimentation beaucoup d'acide phosphorique. M. Ray, dit, à ce sujet, que, pour élever des cannepetières, il a été obligé de piler des coquilles d'huîtres et de les

mêler à leur nourriture. Le *Journal des Savants* renferme un article sur la géographie historique des Gaules Renvoyé à M. d'Arbois.

La Société proclame la vacance occasionnée, dans la section des Beaux-Arts, par le décès de M. Boulanger.

Un membre annonce que la compagnie des chemins de fer de l'Est vient de découvrir des objets gallo - romains à Beaulieu, près de Nogent. En écrivant à M. Jacquemin, on obtiendrait peut-être ces objets pour le Musée.

M. l'abbé Lalore lit une note sur l'ancienne église de St-Hippolyte, à la Rivière-de-Corps ; ce travail est proposé pour l'annuaire.

Le travail de M. l'abbé Lalore est renvoyé au comité de publication.

M. Jouaut, membre correspondant, parle du congrès des sciences ethnographiques ; il traite la question de la consanguinité dans l'espèce humaine ; suivant lui, il n'en résulte pas d'inconvénients, comme on a pu le constater au Canada français.

On propose, comme membre associé, M. Gérard, notaire à Estissac, et membre du conseil général, et comme membre correspondant, M. Henri Thurot, docteur en médecine.

M. Gireau est nommé membre associé, ainsi que M. l'abbé Millard, curé de Somsois (Marne).

M. Deheurles dit que le phylloxéra a été constaté à Norges, entre Langres et Dijon.

La séance est levée à six heures moins cinq minutes.

* * *

* * *

Séance du 15 Novembre 1878. — Sont présents: MM. G. Huot, président ; Truelle, vice-président ; Le Brun-d'Albanne, Vignes, d'Arbois, Pron, Vaudé, Lalore, Lapérouse, d'Ambly, Coffinet, de Caussigny, Baltet, Drouot, Paillot, Fontaine, Carteron, d'Antesanty, Petit, Briard, Desguerrois, Bacquias, Vauthier, Socard, Ray, Nancey, Babeau, membres résidants et Chanoine, membre associé.

Le procès-verbal est lu et adopté. M. le président annonce la mort de M. Jules Benoît, membre résidant, décédé presque subitement, et de M. l'abbé Daras, auteur de l'histoire générale de l'Eglise, mort à cinquante quatre ans. M. le président lit le discours qu'il a prononcé aux funérailles de M. Jules Benoît. M. G. Huot annonce qu'il a écrit au ministre afin d'obtenir, pour le musée, le tableau de M. Pron, exposé cette année ; M. Fréminet, député de l'Aube, a appuyé cette demande.

Ouvrages reçus. — Le *Bulletin agricole* du comice renferme un article du nouveau professeur, M. Marcel Dupont, intitulé : *Recherches sur l'influence de l'effeuillement sur la maturation du raisin.* Les feuilles contribuent à la formation du sucre ; l'effeuillement ne doit se faire que lorsqu'il n'y a plus de sève. Le *Bulletin de la Société cen-*

trale d'agriculture, rend compte du rapport de M. Bouquet de la Graye sur l'élagage des arbres. Le *Bulletin de la Société archéologique de Soissons* soutient une notice intéressante sur l'âge du bronze et le récit d'une excursion de la Société à Coranda, localité fouillée par M. Moreau.

Dons faits à la bibliothèque. — M. G. Lenfant offre à la Société son intéressant travail intitulé : *Un Débat de confrérie entre avocats, au XVIIe siècle.* L'examen en est renvoyé à M. Babeau.

Dons au Musée. — M. Sauvage, de Viliers-en-Trodes offre un moule antique de potier, trouvé dans cette localité.

M. le Secrétaire de la section des arts lit son rapport relatif à l'élection du successeur de M. Boulanger. La section présente deux candidats. La majorité des voix se porte sur M. Léon Pigeotte, connu pour sa collaboration aux doctes travaux de M. d'Arbois, et auteur lui-même de plusieurs ouvrages, particulièrement d'un travail sur le grand clocher de la cathédrale, inséré dans les annales de la Société.

M. le docteur Vauthier rend compte de sa visite à la partie de l'exposition universelle qui concerne les sciences médicales et l'anthropologie. Il a remarqué des instruments de chirurgie très-perfectionnés ; l'art de la *prosthèse* s'est surtout signalé ; malheureusement tous ces ingénieux appareils, destinés à remplacer les membre absents, coûtent fort cher, et, par suite, ne sont pas à la portée de tout le monde. Parmi les instruments d'optique, M. Vauthier a remarqué de très-beaux microscopes anglais ; toutefois les fabricants français semblent avoir conservé leur supériorité. M. Vauthier a entendu, à l'Exposition d'anthropologie, une conférence de M. de Mortillet sur les habitations lacustres où l'on a trouvé un grand nombre d'instruments en silex, en fer et en bronze. Le savant professeur a montré des ornements trouvés dans un tombeau en Etrurie, cent ans avant l'ère chrétienne ; on est fort surpris de les voir ornés de croix. La salle des crânes et des squelettes présente un grand intérêt. On y remarque surtout des crânes mexicains qui offrent un aplatissement sensible d'avant en arrière et sur les côtés ; on y voit aussi des crânes sans suture apparente. M. Vauthier a comparé le crâne du gorille et du chimpanzé avec celui de l'homme ; il y a entre eux quelques ressemblances et beaucoup de différences.

M. de Caussigny décrit des appareils, exposés au Trocadéro, qui ont pour objet d'employer la chaleur du soleil à vaporiser de l'eau. Ces appareils ont la forme de vastes antonnoirs en fer blanc, ils peuvent rendre de grands services en utilisant les forces naturelles. En effet, les mines de houille seront un jour épuisées, et comment les remplacer ? Ce ne sera ni par l'air comprimé, ni par l'électricité, car, pour les produire, il faut user du charbon de terre, il est donc bon de chercher à utiliser, comme force motrice, les agents naturels qui sont inépuisables. M. Vauthier dit, à cette occasion, qu'on soupçonne, dans le désert algérien, un immense gisement de houille, c'est pour cela que l'on veut y construire un chemin de fer.

M. Lalore lit un rapport sur un travail de M. Roserot sur quelques localités des environs de Nogent. Il conclut à l'insertion dans les annales.

M. de Taillasson, inspecteur des forêts à Gray, est élu membre correspondant. M. Girard, notaire à Estissac, conseiller général, est nommé membre associé. M. le docteur Thurot, conseiller général du département d'Oran est élu membre correspondant.

Le travail de M. Roserot est renvoyé au comité de publication.

La séance est levée à cinq heures et demie. * * *

* *
*

Relation d'un voyage a sens en 1844. — *Lettre de M. Duvernay, avocat et journaliste à Orléans à sa mère.* — Ne perdons pas de papier ; nous avons beaucoup de choses à dire. Aujourd'hui mardi, j'ai abandonné à 4 heures du matin la ville de Montargis, célèbre par son chien, et à 8 heures du matin j'étais à un petit trou de village que l'on m'a dit se nommer Courtenay. A onze heures j'étais à Sens, éloignée de Montargis de près de 14 lieues.

C'est ce que j'ai vu de mieux jusqu'à présent en fait de petite ville. Située sur les bords de l'Yonne, qui soutiendraient sans désaventage une comparaison avec ceux du Loiret, elle présente un aspect riant et même animé. Les fortifications qui subsistent presqu'entièrement donnent un air imposant à la ville et réveillent de nombreux souvenirs historiques. Les murailles ont environ quarante pieds de hauteur. A une hauteur de six pieds elles sont construites avec des pierres énormes qui n'ont pas moins de six pieds de largeur sur trois de hauteur. De distance en distance s'élèvent des tours assez élevées, dont les pierres noires et couvertes de lierre attestent l'antiquité. A leur surface on voit la tête d'un grand nombre d'arbres placés dans des jardins qui se trouvent au-dessus de presque toutes. Il est à regretter que plusieurs propriétaires n'aient pas respecté ces précieux restes d'antiquité et il n'est pas rare de voir un balcon moderne jurer avec les fenêtres étroites pratiquées dans ces vieilles tours.

La ville entière est entourée de promenades superbes, le mot n'est pas trop fort. Les jolies promenades de Versailles pâlissent auprès de celles-ci. Notre beau mail n'est rien du tout. Figure-toi des arbres excessivement élevés, plantés peut-être à quinze pas de distance, sur deux lignes, au milieu desquelles existent de superbes tapis de verdure serpentés en tous sens par des courants d'eau vive. Ils sont taillés chaque année aux frais de la ville, pour ainsi dire en charmilles, et ils procurent aux habitants un abri impénétrable aux rayons du soleil. Sur les pelouses sont élevés des chevaux de bois, des tirs au Bedouin, des machines à peser, etc.

Dans toutes les rues de la ville l'eau coule abondamment à tel point, que pour traverser d'un côté à l'autre de la rue, il faut se résigner à attendre la rencontre de deux gros pavés élevés de distance en distance pour le passage.

En somme, Sens me parait une jolie résidence et je ne me plaindrais pas trop si un jour on m'envoyait substitut dans ce charmant pays, agréable par ses sites enchanteurs, mais mille fois encore plus agréable par sa position dans le ressort de la cour royale de Paris.

Sens possède une sous-préfecture, un tribunal de première instance, un archevêché et un grand séminaire.

Arrivons maintenant à la cathédrale. J'ai griffonné bien du papier pour prendre des notes. Je suis resté plus de trois heures pour visiter en détail le monument. J'ai eu la chance de voir le trésor, et pour te faire participer à ce bonheur d'une manière plus ou moins directe, je me propose de t'énumérer toutes les curiosités qu'il renferme. L'extérieur de la cathédrale est, je le confesse, peu merveilleux. Le portail se compose de deux tours dissemblables dont l'une appelée la tour de plomb n'offre rien de curieux et l'autre appelée la tour de pierre contient les bourdons. Il ressemble beaucoup au portail de Chartres, et de Paris pour toutes les sculptures dont il est chargé. Entre les deux battants de la porte, sur un pilier de pierre de taille, est placée la statue de St-Etienne, patron de l'église. Il tient à ses mains un livre sur lequel est écrit : *livre de la loi*. C'est peut-être la seule figure du portail dont la tête n'ait pas été brisée. Au-dessus de la grande porte sont représentés les douze apôtres, au-dessus desquels existent douze petits bas-reliefs représentant les divers travaux de la campagne pendant les douze mois de l'année. Inutile de t'en faire une plus ample description. Ouvre un Mathieu Laënsberg et tu pourras voir le détail de ce que je me dispense de t'indiquer.

L'intérieur de la cathédrale est très remarquable. Comme au Mans il y a plusieurs ordres d'architecture. Il y a des bizarreries qui surprennent dans cet édifice bâti en général sans régularité. Du côté des orgues on remarque deux colonnes qui vis-à-vis sont remplacées par un pilier. Explique qui pourra pourquoi se trouve placé un grand cierge parmi les colonnes qui composent le premier pilier à droite en entrant dans la nef. C'est une longue colonne surmoutée de flammes, elle traverse les chapiteaux des piliers et s'élève jusqu'aux voûtes.

Le grand autel est orné d'une espèce de baldaquin soutenu par quatre colonnes de marbre : au bas de l'une d'elles on lit le nom de *Servandoni*. Le sanctuaire et le chœur sont pavés en grands carreaux de marbre blanc et en petits carreaux de marbre rouge. A gauche du sanctuaire se trouve une grande table de marbre sur laquelle sont inscrits les noms de tous les archevêques de Sens.

Autrefois il y avait une chaire fort belle ; elle a été détruite pendant la révolution. Celle qui existe actuellement ferait rougir l'église de Chanteau [1]. De l'ancienne on n'a conservé que le pliant, sur le-

1. Chanteau, petite commune de l'arrondissement et du canton d'Orléans, située au milieu de la forêt de ce nom, dans laquelle la famille Duvernay possédait une petite maison de campagne ; en 1869, la population de Chanteau était de 368 habitants.

quel Abailard, si célèbre ainsi que la sensible Héloïse, fut censuré par St-Bernard.

Les vitraux sont très-beaux et très-curieux, mais il y en a trop peu. Comme à Ste-Croix, il y a deux fort belles rosaces ; à gauche on voit représentée une sorte d'apothéose de Jésus-Christ ; à droite sont les quatre fins de l'homme ; on voit écrit en grosses lettres le titre de chacune d'elles. Plusieurs vitraux datent m'a-t-on dit du XIIe siècle, ceux surtout situés dans les chapelles des bas-côtés.

La chose la plus curieuse, sans aucun doute, que contient la cathédrale de Sens est le mausolé de Louis, dauphin de France (fils de Louis XV et père de Louis XVI) et de Marie-Josèphe, de Saxe. (J'emprunte ces détails historiques aux inscriptions du monument). Sur l'observation que je fis que ce prince aurait dû être enterré à Saint-Denis, on me répondit, qu'il avait ordonné par son testament qu'on l'enterrât dans la cathédrale du diocèse où il aurait cessé de vivre. Le suisse m'apprit que le roi chargea Guillaume Coustou de construire un mausolée. Il fallait un sujet allégorique indiquant et la présence du prince inhumé et le désir qu'avait manifesté la princesse d'être réunie au corps de son époux. Voici une description aussi exacte qu'il m'est possible du travail de Coustou. Son mausolée est une espèce de poëme ; je vois une action qui commence ; l'intérêt s'augmente et l'attention suspendue est enfin satisfaite par le plus sublime dénouement. On voit l'amour conjugal dont le flambeau est éteint ; il regarde un enfant pleurant qui brise une chaîne de roses, symbole de l'hymen rompu par la mort du prince. Le *Temps*, personnage mythologique est appuyé sur des trophées abattus parmi lesquels on remarque un carquois et des ruines d'architecture ; sa faux est dans ses bras. Il n'a pas un air féroce, il a une tristesse sévère, froide, impassible ; il a déjà couvert de son voile funéraire l'urne du prince et se dispose à l'étendre sur celle de son épouse. Ces deux urnes funèbres sont liées ensemble avec une guirlande d'immortelles. A droite du monument se trouve une inscription fort longue où sont énumérées toutes les qualités du prince. Du côté qui fait face à l'autel est un génie avec des instruments d'art et de science : il est appuyé sur un globe. L'*Immortalité* forme un faisceau d'attributs symboliques des vertus du dauphin. On remarque un miroir, une balance, un serpent, un lys, un caducée. La *Religion* pose sur les urnes une couronne d'étoiles, signifiant sans doute les récompenses célestes. Dans ce monument on remarque de la grandeur, de la noblesse, une majestueuse douleur, de la finesse, de l'esprit, de la grâce dans les détails, de la beauté et de la sublimité dans la figure de la *religion*, de la dignité, de la sagesse dans son attitude, des agréments dans l'*immortalité*, du goût dans l'idée de l'artiste, qui lui a placé entre les mains le cercle et le laurier symbole de ses attributs, enfin une délicatesse de détails admirable qui ne se dément dans aucune partie de ce superbe groupe. Il faut cependant que je fasse quelques réflexions sur ce monument, quoique le défaut de place me presse un peu ; ne re-

garderait-on pas à bon droit comme un pléonasme l'immortelle d'une part et l'immortalité de l'autre. Là perce évidemment une certaine stérilité d'invention de l'artiste d'autant plus sensible qu'il confond encore ces deux idées dans une troisième, car la couronne d'étoiles que met la *religion* sur les urnes est encore une sorte d'immortalité. Les urnes ont à peine un pied et demi. Evidemment elles sont trop mesquines et ne frappent pas assez par leur masse. Le plus grand tort de Coustou, c'est, selon moi, de s'écarter de l'objet principal au point de l'omettre presque tout à fait.

J'oubliais de te parler d'une chapelle située à droite du chœur, dans laquelle fut célébrée le mariage de Louis IX ou St-Louis.

Je me hâte de consacrer les dernières lignes de ma lettre au trésor de l'Eglise. J'ai vu une croix, contenant une portion du bois de la vraie croix, qui a un pied de long. Il y a autour seize pierres précieuses. C'est un présent de Charlemagne ; un Christ en ébène, fait par Girardon, regardé comme un chef-d'œuvre ; un ciboire en vermeil sur lequel on raconte un fait miraculeux (je te le dirai) ; plusieurs boîtes en ivoire garnies d'émaille, fort curieuses ; un coffre en ivoire à douze faces du XIIe siècle, représentant les principaux traits de la vie de Joseph et de David ; un peigne en ivoire, garni de pierres précieuses, ayant appartenu à saint Loup (VIe siècle) et servant aux ordinations pour conférer la tonsure ; l'anneau du pape Grégoire XI ; le manteau qui a servi au sacre de Charles X ; il est en beau velours violet couvert de fleurs de lys, doublé en soie blanche et garni d'hermine ; une lettre de St-Vincent de Paul ; des tapisseries superbes ; enfin les habits de Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, qui se réfugia à Sens au XIIe siècle, et un grand nombre de reliques.

Puisse cette lettre, ma chère maman, te témoigner toute ma reconnaissance pour la bonté que tu as eue de me faire faire ce voyage. Puisses-tu être persuadée qu'en prenant mon plaisir, j'ai tâché de causer aussi le tien. Puisses-tu voir aussi la volonté constante que j'ai eue, pendant ces vacances, de te satisfaire par mon travail. C'est là, je pense, le plus grand plaisir que je puisse faire à mon père, si bon pour moi. Je lui prouverai à mon retour à Orléans que je n'ai pas perdu mon temps, heureux si un jour je puis par mes succès obtenir dans le monde une position dont il sera fier à juste titre, puisque ce sont ses efforts, ses encouragements qui me l'auront fait obtenir. Je lui offre ce petit travail sur Sens en reconnaissance. Si tu m'as autorisé à aller à Fontainebleau, je te promets une lettre aussi détaillée sur cette ville. Une partie de plaisir comme mon voyage de Sens, loin de me distraire et de me faire perdre un temps précieux, m'encouragera, et cette année, espérons-le, je tacherai de me relever à l'école de droit, en passant mes examens avec majorité de blanches. Conserve-moi cette lettre, car excepté de nombreuses notes, il ne me resterait rien de Sens. J'ai passé plus de quatre heures tant à rassembler mes notes qu'à en faire le brouillon et à la transcrire.

Embrasse bien papa pour moi ; je t'embrasse tendrement ainsi que toute la famille.

Signé : Ch. Auffrère Duvernay.

Sens, le 24 septembre 1844.

Un Sénonais auquel cette lettre a été communiquée nous fait part des observations suivantes :

Bien des changements sont survenus depuis le jour où cette lettre a été écrite, mais j'ai pris un véritable plaisir à voir ce qu'était mon pays quelques mois après ma naissance et quelle impression il produisait sur les voyageurs. Les belles promenades subsistent, mais la ceinture des vieilles murailles gallo-romaines est tombée après les portes.

A la Cathédrale, que de restaurations !

M. Duvernay ne trouverait plus sur le tombeau du prince, père de nos derniers rois, le mausolée de Coustou, aujourd'hui relégué dans une chapelle derrière le chœur, et s'il pouvait approuver la démolition du jubé bâti sous le cardinal de Luynes, il se plaindrait peut-être de voir les portes splendides qui fermaient le chœur, orner l'entrée du palais épiscopal ; il se plaindrait surtout des mutilations des deux bas-côtés nord et sud qu'un factum de 1865 fait ainsi connaître.

Il s'agit d'un bourgeois sénonais racontant à l'un de ses amis l'histoire de la maladie de la cathédrale de Sens :

« En ce temps-là, dit-il, la cathédrale avait mal à son bras gauche. Le mal était survenu à la suite des intempéries des saisons, par le manque d'une bonne couverture. La pluie et la neige occasionnèrent des blessures qu'on négligea de soigner dès le début. Le mal ayant fait des progrès, on songea à consulter le médecin de la ville.

« Sur ces entrefaites, le Gouvernement qui avait désigné de savants docteurs pour visiter toute la France, envoya à Sens un médecin célèbre pour examiner notre église et faire un rapport sur son état. Ce rapport donna lieu à une foule de formalités consultatives entre d'autres docteurs, lesquels décidèrent qu'il était indispensable d'envoyer à Sens un médecin de Paris pour soigner selon les règles de l'art, le monument malade.

« Ce médecin, qui était chirurgien, pensa qu'il devait en effet dans l'intérêt et pour l'amour de la chirurgie archéologique ne pas se borner à soigner vulgairement la partie malade et à la guérir comme l'aurait pu faire le premier praticien venu. Comme il était plein de confiance en sa science, et aussi entier dans ses raisonnements qu'altier dans sa façon de les exprimer, il décida qu'il était urgent de couper le mal dans sa racine, c'est-à-dire de couper le bras gauche de la pauvre église, afin d'adapter à la même place un gros bras postiche de son invention.

« Quand ce gros bras fut terminé, on reconnut qu'on ne pouvait pas s'en servir les jours de pluie. On réclama, on s'escrima, on se

fâcha ; mais tout cela ne faisait pas voir plus clair dans l'objet qui était le sujet du débat.

« Alors que fit le chirurgien de Paris, aidé, soutenu, louangé par la camaraderie chirurgicale archéologique ? Il fit commencer le désossement du bras droit qui pourtant se portait fort bien, afin de le remplacer par un bras postiche semblable à l'autre. »

Toutes les restaurations ne sont pas aussi maladroites, et il a été certainement créé des améliorations. La chaire actuelle ne ferait rougir ni l'église de Chanteau, ni même beaucoup d'églises cathédrales ou métropolitaines ; d'affreux badigeons ont été grattés et enfin des portes remplacent ce qui en tenait lieu jusqu'en ces dernières années.

Quant au trésor, il est encore un des plus riches de France. L'abbé Bourassé dit : « peut-être le plus riche de France. » Outre d'insignes reliques, il renferme des objets d'art d'un prix incomparable ; et dernièrement encore l'orfèvre Poussielgue créait pour la vraie croix un splendide reliquaire qui figurait à l'exposition de 1878, orné de joyaux offerts pour cet objet à l'archevêque par des dames pieuses.

* * *

Le nouveau ministre de la guerre, M. le général de division Gresley, est un champenois. Il est né en 1819 à Wassy (Haute-Marne).

* * *

M. Fouché, de Reims, a récemment découvert dans les ruines du château du Vernay, près Saint-Imoges (Marne), un magnifique carrelage émaillé du XIIIe siècle, qu'il a pu rétablir complètement chez lui. Nous croyons savoir qu'un amateur rémois va le faire connaître au public. Ce sera un vrai service rendu à l'archéologie champenoise.

* * *

Les travaux de l'achèvement de l'Hôtel-de-Ville de Reims touchent à leur fin. Ils sont de plus réussis et font de ce monument un des plus beaux hôtels municipaux de France. On a complètement suivi l'ornementation primitive de l'édifice.

* * *

M. de la Boullaye, le savant érudit langrois, vient de terminer le catalogue de la bibliothèque et des archives de Langres. Ce sera un excellent travail, publié sous le patronage du conseil municipal. Toutes les villes de France devraient suivre cet exemple.

* * *

Un curé janséniste de Vitry-le-François. — M. Feydeau, issu de la famille parlementaire des Feydeau de Brou, était né en 1616 et entra de bonne heure dans les ordres. Profondément religieux, il se laissa séduire par les exemples de Messieurs de Port-Royal et dut à cela d'avoir la vie la plus péniblement agitée : nul ne fut plus souvent

exilé et ne montra une plus constante patience. C'était, a dit Sainte-Beuve, le modèle du catéchiste et du curé selon Port-Royal. Après de nombreuses persécutions il était à Alet, près du fameux évêque Pavillon, quand Mgr Vialart le demanda pour la cure de Vitry (1669). Il accepta, heureux de quitter un pays où on ne parlait pas français ; à Paris, on le pressa vivement d'accepter. Quoiqu'on ne lui cacha pas que la cure de Vitry était difficile, les cœurs y étaient durs et les protestants nombreux, M. Feydeau y passa six ans et il ne paraît pas y avoir observé tous les ménagements désirables. Il eut d'ardents amis et des ennemis acharnés, entr'autre une dame Nolin qui prétendait prophétiser. Le division devint telle que l'évêque dut lui demander sa démission et il y eut presqu'une émeute quand elle fut connue, parceque le menu peuple adorait son curé. Il fallut user de ruse ; le 3 juin 1676, il écrivit à Mgr Vialard pour lui exposer la difficulté de partir sans causer une émotion dangereuse et lui dit en même temps qu'il serait cependant honteux de s'éloigner la nuit. L'évêque lui envoya le lendemain l'évêque d'Aulonne avec une commission pour aller visiter certaines paroisses du côté de Sainte-Menehould. L'évêque d'Aulonne frappé des regrets de la population, consulta les principaux de la ville et les religieux, et recueillit de tous l'expression du désir de conserver M. Feydeau. Celui-ci partit cependant le 5 juin, à 3 heures du matin, à pied, un bâton à la main par la porte de Vassy. L'évêque partit à 6 heures. On voulut arrêter son carrosse, croyant que le curé y était. Un vigneron lui dit : « Que faites-vous, Monseigneur ? Vous êtes comme l'ange qui tira Loth de Sodome. Que pouvons nous attendre sinon de périr et de voir l'embrasement de la ville ! » Le prélat rejoignit M. Feydeau à Vitry-le-Brûlé et lui répéta ces mots en pleurant.

M. Feydeau, dès lors, redevient un persécuté, défendu seulement par l'évêque d'Aulonne (l'abbé Berthier, un des approbateurs des *Pensées* de Pascal). Il fut placé au séminaire de Châlons où l'évêque l'abandonna à peu près complètement, ne lui confiant aucun service religieux. Le 11 juillet il alla le saluer et fut reçu très-froidement. M. Feydeau quitta alors Châlons, fit quelques visites aux environs et regagna Paris. Il mourut en 1694, après avoir passé le reste de sa vie dans divers exils.

* * *

Les artistes champenois. — Il ne sera pas sans intérêt, il nous semble, de réunir ici les noms des artistes champenois. Nous ne prétendons pas donner une liste complète : nous appellons au contraire toutes les rectifications, heureux de la voire s'allonger le plus possible.

Robert Nanteuil, qui commença à se faire remarquer à Reims, sa ville natale, en 1645 , il avait alors 15 ans. On connaît sa célébrité comme peintre et comme graveur. Mort à Paris le 18 décembre 1678.

Pierre Jacques, auteur des statues du tombeau de Saint-Remy, à Reims où il naquit au commencement du xvie siècle, fils d'un sculp-

teur. Le musée de cette ville possède une terre cuite, le Nil, signé : PETRUS-JAQ. Mort en 1596. — Son fils Nicolas, sculpta le Louis XIII qui décore la façade de l'Hôtel-de-Ville de Reims. François, son frère, a laissé des terres cuites estimées. Le dernier descendant de cette famille mourut à Reims, à la fin du XVIIIe siècle.

Jacques Cellier, rémois, auteur du plus ancien plan connu de Reims, gravé par Hugues Picart (XVIe siècle). On garde à la Bibliothèque Nationale ses « Recherches de plusieurs singularités par Fr. Merlin, controlleur général de la maison de feue Madame Elisabeth, fille unique du feu roy Charles dernier que Dieu absolve, portraictes et escrites par Jacques Cellier, demeurant à Rheims. Commencé le 3e jour de mars 1583 et achevé le 10e septembre 1587. »

Edme Moreau, châlonnais (XVIe siècle), graveur, qui travailla à Reims ; la plus grande partie de ses œuvres est à la Bibliothèque Nationale ; auteur d'un plan de Reims daté de 1635.

Guillaume Baussonnet, rémois, dessinateur et poëte, d'une famille notable de la ville. La bibliothèque de Reims possède un recueil de dessins de peinture, ferrure, orfèvrerie, etc., composé par lui. Mort au milieu du XVIIe siècle.

Philippe Lallemant, peintre rémois, de l'Académie royale de peinture. Mort en 1716.

Nicolas Regnesson, graveur, né à Reims en 1615, beau-frère de Nanteuil.

Jean Hélart, peintre rémois, né en 1625 : de nombreux tableaux de lui décorent les églises de la ville ; son œuvre capital est la galerie du château d'Etoges qui va disparaître par la démolition de ce monument. Nous croyons savoir qu'heureusement un amateur distingué de Reims a fait relever toutes ces peintures qui sont au moins préservées de l'oubli : elles le méritaient.

Jacques Ignace, chevalier de la Touche, peintre châlonnais, d'une famille alsacienne ; mort à Châlons le 5 avril 1781.

François Desportes, peintre d'animaux, né à Champigneulles (Ardennes), en 1661, membre de l'Académie royale de peinture : très-estimé. Mort le 20 avril 1741.

François Girardon, sculpteur troyen, né le 16 mars 1628, mort le 15 septembre 1715. Il suffit de citer son nom.

Nicolas et Pierre Mignard, nés à Troyes : leurs noms suffisent aussi.

Jacques Carrey, peintre troyen, élève de Le Brun, né en janvier 1746, mort le 18 février 1776.

Richard Tassel, né à Langres vers 1560, peintre langrois.

Nicolas Robert, peintre en miniatures, langrois, mort en 1684.

Nicolas Wilbaut, peintre, né à Chateau-Porcien en 1616, mort en 1763. Son neveu Jacques (1729-1816) est également estimé.

Antoine Robert, peintre, né à Sery (Ardennes), en 1688, mort en 1733.

Th. Thibaud, architecte, né à Montiérender (1757-1826).

Ferant de Montelon, peintre rémois, XVIIIe siècle.

Lié-Louis Perrin, peintre rémois (1753-1817).

Claude Aubryot, peintre d'histoire naturelle, châlonnais, XVIIIe siècle.

Perseval, peintre estimé, né à Clamery (Marne), XVIIIe siècle.

Louis de Châtillon, peintre sur émail, graveur de l'Académie des Sciences, né à Sainte-Menehould, mort en 1724.

Gille Légaré, peintre sur émail, né à Chaumont, XVIIe siècle.

Edme Bouchardon, sculpteur, né à Chaumont-en-Bassigny en novembre 1698, mort le 27 juillet 1762.

Jacques-Philippe Bouchardon, son frère, né à Chaumont, le 1er mai 1711, mort jeune sculpteur du roi de Suède et directeur de l'académie de Stockholm.

Laurent Guyard, né encore à Chaumont le 12 juillet 1723, élève de Bouchardon, mort à la cour de Parme, le 1er mai 1788.

Pierre Petitot, sculpteur langrois, né en 1770.

Les peintres verriers nous fournissent les noms suivants :

Jean de Damery, à Troyes en 1375.

Jacquemin, à Troyes en 1388.

Guyot Brisetout, à Troyes en 1411.

Jean, de Bar-sur-Aube, peintre verrier de Sainte-Madeleine de Troyes, 1460.

Jean Cornuat, qui prend le même titre, 1520.

Nicolas Cordonnier, à Troyes, 1520 ; ses fils lui succéda. Ils placèrent les verrières de S. Nicolas, S. Jean et S. Pantaléon de Troyes.

La fabrique troyenne cite encore de 1533 à 1550 : Jean et Pierre Soubdain, Girard Lezenné, Jean Cochin, Eustache Plançon, Pierre Lambert, Charles Verrat, Jean et François Pothier, Mascassin ou Manassin, Pierre et Jean Macadré « troyens, » auteurs des grisailles de S. Pantaléon, Luthereau, leur élève, Jean Barbarat et François Clément connus avant le XVIIe siècle. Après eux : Jean et Simon Gonthier, Blondel, leur élève, né à S. Martin-ès-Vignes (Aube), Léonard Gontier paraît le dernier verrier troyen.

Nicolas Derhodé, qui signa en 1581 la grande rosace de la cathédrale de Rome.

Nicolas de Lassus, mentionné dans le compte de Notre-Dame de Châlons en 1557, Regnauld Le Brun eL 1588, Claude Henriet, né à Châlons en 1551. Son fils Israël se distingue aussi dans cet art.

Nous avons oubliés Jean Duvet, graveur langrois, né en 1485, au quel notre savant collaborateur M. de la Boullaye a consacré une si excellente notice.

Nicolas Thomassin, né à Troyes en 1542, graveur de grande valeur.

Jean Boillot, graveur, né à Langres en 1560.

Nicolas Cochin, langrois, ayeul des fameux graveurs parisien de ce nom, élève de Thomassin.

Continuons la liste des graveurs champenois :

Jean Boulanger, troyen, né en 1613.

Louis Cossin, troyen, XVIIe siècle, comme N. Bazin.

Jacques Blondeau, langrois (1645-1687).

Claude Gillot, langrois, né en 1675.

Jean Belmont, né à Troyes en 1656.

Quentin Chedel, né à Châlons (1701-1762).

Jean Varin, châlonnais, graveur et garde des monnaies de Louis XIII ; — un autre Varin se distingua comme graveur sur métaux : il laissa deux fils, Jean-Baptiste, né à Châlons le 11 mai 1740 et Joseph qui grava la plupart des tableaux de Vanloo et de Boucher. Les petits-fils de ce dernier se distinguent encore dans la carrière de leurs ayeux et nous sommes heureux de les compter parmi nos collaborateurs.

N. de Longueil, né à Givet, le 16 novembre 1730, graveur.

Tavernier, ardennais, né en 1787, graveur.

Jean Joffroy, né à Joinville en 1753, graveur.

Duchemin, né à Provins, XVIe siècle, graveur de musique.

Poinsard, graveur châlonnais, cité par l'abbé de Marolles.

Nicolas de Son, Claude Randon[1] (1614), graveurs rémois.

Jean Colin, rémois (1635).

François Radigues (1719), rémois. B.

*
* *

Dans une conférence qu'il faisait l'autre jour à Paris sur les rapports de la litérature espagnole et de la littérature française, un célèbre érudit, M. Edouard Fournier, étant venu à parler de Cervantès, s'exprimait ainsi :

C'est en 1580 que Cervantès fut délivré. Il n'y avait pas moins de cinq ans qu'il était prisonnier à Alger. Il était alors venu d'Espagne quelques religieux de la Merci, apportant aux prisonniers les paroles qui consolent et l'argent qui rachète.

Ils arrivaient avec l'agrément du roi d'Espagne; mais c'était de France, c'était du fond d'un couvent de la Brie qu'était réellement venu l'ordre de leur voyage sauveur et que la plus grande partie de l'argent de la délivrance avait été envoyée.

Le chef-lieu de la Trinité, pour le rachat des captifs, était le couvent de Cerfoy, dans le diocèse de Meaux. Le père Bernard Dominici, de la Trinité de Metz, y résidait comme général de l'Ordre : C'était un saint homme, qui s'y était tout dévoué et ne s'épargnait aucune fatigue, aucun sacrifice pour en répandre les bienfaits.

1. On l'a fait naître à tort à Pontoise, il signait : Randon, rémois.

Lors de sa délivrance, Michel de Cervantès, natif de Alcala de Hénarès, était âgé de 30 ans.

Ainsi, sans ce moine Français, sans ce bon religieux du diocèse de Meaux, Cervantès fût sans doute resté captif toute sa vie, et nous n'aurions pas *Don Quichotte*.

Nous avons cru que ce passage intéressait assez l'histoire de notre province pour mériter d'être reproduit.

* * *

Pour un point Martin perdit son ane. — *Tradition Champenoise sur l'origine de ce dicton.* — Les auteurs qui ont écrit sur l'origine des proverbes, racontent à l'occasion de ce dicton souvent cité, une historiette que nous rappellerons avant de rapporter la tradition Champenoise dont nous voulons parler.

Voici cette historiette d'après Quitard (Dictionnaire des Proverbes) : Un prieur nommé Martin qui possédait l'abbaye d'*Asello* en Italie, voulut faire inscrire sur la porte ce vers latin : *Porta patens esto. Nulli Claudaris honesto.* Porte reste ouverte. Ne sois fermée à aucun honnête homme.

L'ouvrier chargé de tracer cette inscription sur la porte de l'abbaye ne connaissait probablement ni le latin, ni le sens de l'inscription, le point qui devait être placé après le mot *esto*, fut placé après le mot *nulli*, et changea le sens de cette manière : *Porta patens esto nulli. Claudaris honesto.* Porte ne sois ouverte pour personne. Sois fermée à l'honnête homme.

Le pape, informé d'une inscription si mal séante, priva le prieur de son abbaye qu'il donna à un autre. Le nouveau titulaire corrigea la faute de la première inscription, et la compléta par le vers suivant : *Uno pro puncto caruit Martinus Asello.* Pour un seul point, Martin perdit Asello ; et comme *Asello* en latin signifie également *un âne*, l'équivoque donna lieu au dicton : *Pour un point, Martin perdit son âne.* Malheureusement pour l'authenticité du fait, le médecin Cardan qui le premier a donné cette explication, a oublié de nous dire à quelle époque existait le prieur Martin, quel fut le pape qui prononça le renvoi du prieur, et de plus où était située cette abbaye d'*Asello* qui devait être bien connue.

Maintenant voici la tradition Champenoise, bien répandue dans la commune de Savigny-sur-Ardre, canton de Ville-en-Tardenois, arrondissement de Reims. Cette tradition éclaircit au moins l'un des trois points restés incertains dans l'explication qui précède ; à savoir le lieu où était situé le couvent du prieur Martin.

Il existe sur le territoire de Savigny-sur-Ardre, une ferme appelée Mont-Asin (*Mons Asinorum*), qui est un ancien couvent ; on voit encore dans les bâtiments de cette ferme des restes de bâtiments conventuels et notamment de la Chapelle. L'opinion commune dans le pays est que ce couvent était habité par des religieux appelés *Moines rouges*.

Un prieur de ce couvent nommé Martin, informé de la prochaine visite du supérieur de son Ordre, voulut lui faire une réception digne de son rang. Le jour de la venue du supérieur, la porte de l'abbaye était ornée de feuillages et de banderolles, sur l'une desquelles on lisait avec la malencontreuse faute de ponctuation : *Porta patens esto nulli. Claudaris honesto.* Le supérieur crut voir dans cette inscription une intention injurieuse, il s'en formalisa et enleva au prieur son abbaye. Le nouveau prieur voulant justifier la disgrâce de son prédécesseur, aurait fait inscrire sur la porte : *Uno pro puncto caruit Martinus agello.* Pour un point, Martin perdit son petit champ.

D'autres faisant allusion au nom du couvent (*Mons asinorum*) qui était de peu d'importance, et jouant sur les mots auraient substitué le mot *Asello* qui signifie petit âne, au mot *Agello*.

Cette explication, si elle n'est pas authentique, nous semble aussi vraisemblable que celle se rapportant à l'abbaye d'Asello dont l'existence même est un problème.

* * *

Nous relevons dans la *Champagne* du 21 décembre l'article suivant dont l'importance n'échappera pas à nos lecteurs et aux conclusions desquels nous nous rallions de toutes nos forces :

Cathédrale de Reims. — Si les grands et nécessaires travaux de restauration entrepris à la cathédrale de Reims, et quant à présent, à peu près terminés pour la façade latérale méridionale, ont eu pour résultat de réparer les dégâts causés par les intempéries des saisons, ils ont eu aussi celui de faire disparaître l'ancienne galerie du couronnement et de la remplacer par une nouvelle, édifiée dans le style de la fin du XIIIe siècle.

Cette modification radicale dans une partie aussi en vue, d'un monument si justement célèbre, a étonné beaucoup de personnes ; aussi l'Académie nationale de Reims a-t-elle été saisie il y a trois semaines d'une demande d'examen de la question, avec proposition d'appel à M. le ministre des cultes, pour obtenir que la galerie encore existante sur la façade nord soit restituée telle qu'elle est.

La commission nommée à cet effet, après avoir terminé son examen, a lu dans la séance de vendredi dernier le rapport de ses travaux, déposé par son rapporteur M. Alphonse Gosset ; et sans vouloir faire ni l'éloge, ni la critique de la nouvelle galerie, afin de conserver la plus grande courtoisie vis-à-vis de l'architecte, l'honorable M. Millet, qui a cru bien faire, et de ses honorables collaborateurs, elle en a adopté à l'unanimité les conclusions tendant à ce qu'il soit adressé immédiatement une pétition à M. le ministre des cultes, lui exposant par des motifs décisifs que la galerie actuelle ne doit être démolie pour cause de vétusté que pour être rétablie telle qu'elle est admirée depuis des siècles, sauf à modifier si l'on veut les détails de la flore ornementale qui est du commencement du XVIe siècle ; ce qui peut se faire sans

inconvénients pour des ornements aussi petits, vus à 45 mètres de hauteur.

L'Académie a appuyé sa demande sur ce que ladite galerie, élevée effectivement après l'incendie des combles de la Cathédrale en 1481, n'était que la reproduction, quant aux proportions de la galerie élevée au XIVe siècle avec l'achèvement de la nef et la construction de la galerie des Rois du portail ; ainsi que le prouve un fragment encore existant contre la tour nord, au départ de la galerie ; fragment signalé autrefois par MM. Reimbeau et Leblanc, les dessinateurs de la Cathédrale pour le grand ouvrage de J. Gailhabaud, l'*architecte du Ve au XVIe siècle*, reproduction gravée dans les planches de cet ouvrage et dont l'original se trouve à la bibliothèque de la ville de Reims.

La demande formée par l'Académie est donc parfaitement rationnelle et motivée par l'harmonie avec la décoration la plus importante, la plus en vue du monument, qui a reçu au XIVe sa physionomie définitive.

La compagnie a recommandé sa pétition à M. le ministre, à l'appui de son Président d'honneur. Son Excellence Mgr Langénieux, puis de ceux de ses membres qui font partie de nos assemblées politiques, M. le sénateur Dauphinot et M. le député Thomas, M. le maire de Reims a promis aussi d'intervenir au nom de la ville pour conserver à notre merveille d'architecture une de ses parties qui n'est pas la moins admirée (ainsi que le prouve le rapport dont nous donnerons connaissance aussitôt son impression), une œuvre des plus remarquables de l'architecture du Moyen-Age, unique en Europe et particulière à la cathédrale de Reims.

On peut donc espérer que cet appel sera entendu. Mais cependant, comme l'union fait la force, et qu'il y a là une question d'art, nous engageons tous ceux qui partagent la manière de voir de notre Académie à unir leurs efforts aux siens pour obtenir que la façade septentrionale ne soit modifiée dans aucune de ses parties. Comme il sera toujours impossible de voir à la fois les deux façades latérales, le défaut de symétrie entre elles n'aura rien de choquant pour l'œil.

La presse rémoise rendrait à notre cité un éminent service en ouvrant dans nos trois journaux une pétition conforme aux conclusions de l'Académie, et en invitant tous les habitants à s'unir dans une imposante et pacifique manifestation pour sauver d'une destruction imminente la splendide galerie du côté nord de la cathédrale.

*
* *

Nous empruntons les lignes suivantes à la revue du salon de 1878, que publie le *Moniteur de l'Armée*. Elles intéressent un de nos compatriotes, M. le colonel Joppé de Châlons :

» M. Crès a fait le portrait en pied (No 609), grandeur naturelle, du colonel Joppé, commandant en second du Prytanée militaire. Le colonel est représenté en grande tenue. La tête est vue de trois quarts,

les regards tournés à gauche. Le bras gauche, courbé à demi, a la main appuée au côté, devant la garde de l'épée. Quant au bras droit, il est resté sur le champ de bataille, et la manche seule de l'uniforme est retenue aux boutons du plastron. Il faut adresser de chaleureuses félicitations à M. Crès d'avoir si bien rendu la belle physionomie militaire du colonel Joppé. Tout le monde s'arrêtait devant le portrait du sympthique commandant en second du Prytanée et chacun de se demander comment il avait perdu son bras. Nous allons le rappeler ici.

« Le 16 août 1870, à Gravelotte, à midi, la garde impériale était venue remplacer en première ligne les troupes du corps Frossard. Lo 2e grenadiers avait sa gauche appuyée au bois de Gorze, sous le feu des batteries prussiennes ; sa solide attitude rappelait les vieux grenadiers de Wagram et d'Eylau. Comme eux, chefs et soldats recevaient la mort sans broncher. Et les morts furent nombreux ! Tous les officiers supérieurs du 2e grenadiers (brigade Le Poitevin de Lacroix) sont jetés à terre. Le colonel Lecointe (aujourd'ui colonel) y furent blessés. Le lieutenant-colonel Bigault de Maisonneuve y est blessé mortellement. Quant au commandant Joppé, il y reçut trois blessures, dont une nécessita l'amputation du bras droit. Mais le bras qui reste suffirait encore à cet officier pour tenir bravement son épée au service de la patrie. Sa physionomie toute militaire, si bien exprimée par l'artiste, cette tête encore jeune, portée par un corps vigoureux, montrent quel rude soldat doit être encore le commandant Joppé. »

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Notice sur les minières de la Haute-Marne, par F. Rigaud (Annales des Mines, t. 14, 4e livraison).

— Education des Vers à soie faite à la station sericicole de Châlons-sur-Marne, par Nagel (Bulletin de la Société d'acclimatation, sept.).

— Vestiges de l'industrie humaine dans le diluvium de la vallée de la Marne, par Chanquet (Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme, 14e année).

— La Société à Vitry-le-François aux XVIIe et XVIIIe siècles d'après des documents inédits par M. le marquis de la Mothe, in-8° 154 p. Vitry-le-François, imp. Pessez.

— Les traditions de charité dans le Rethélois par Henri Jadart. Recueil de documents inédits sur les fondations, les hopitaux et les bienfaiteurs du pays. Rethel, Beauvarlet, in-8° 66 p. 1 fr.

— Le siège de Verdun en 1870, par Maxime Legrand. Paris, Dumaine, in-8° 75 p. 1 fr. 50.

— La parole est à Jeanne d'Arc, inspirée, secondée, condamnée, glorifiée, canonisée. Paris, Féchoz, in-8° 50 p.

— *Le Patriotisme et le Surnaturel*, panégyrique de Jeanne d'Arc, prononcé à Orléans le 8 mai 1878, par l'abbé G. Rouquette, chanoine honoraire de Bordeaux. Orléans, Herluison, in-8°.

— Nobiliaire de Lorraine et du Barrois, par Félix Collin de Paradis, Nancy, in-8°,

— *Le Sourdon et sa Vallée*, par Armand Bourgeois, percepteur à Pierry-Epernay, D. Doublat, in-8° de 184 p. 1 fr. 50.

Le Secrétaire Gérant,
LÉON FRÉMONT

DOCUMENTS INÉDITS

CONCERNANT QUELQUES-UNS DES PREMIERS INTENDANTS DE CHAMPAGNE

En 1721, Baugier publiait une liste des intendants de Champagne ; cette liste se trouve au tome II, p. 265 et 266, de l'ouvrage intitulé *Mémoires historiques de la province de Champagne*. J'en ai donné une autre en 1864 dans l'introduction du recueil intitulé : *Inventaire-sommaire des Archives départementales antérieures à 1790, rédigé par M. d'Arbois de Jubainville, archiviste de l'Aube. Archives civiles, t. Ier.* Cette liste qui aurait besoin de nombreuses corrections, se trouve à la page 16. Une autre liste a été publiée par M. le Bon de Boyer de Sainte-Suzanne, à la page 514 du livre si remarquable qui a pour titre : *l'Administration dans l'ancien régime, les intendants de la généralité d'Amiens.* Les intendants de Champagne mériteraient mieux qu'une simple nomenclature, une histoire de leur administration présenterait un grand intérêt : ce serait presque toute l'histoire de la province pendant un siècle et demi.

Pour le XVIIIe siècle les documents abondent. Pour la période qui s'est écoulée de l'origine de l'institution jusque vers le milieu du règne de Louis XIV, ils sont beaucoup plus rares. Telle est la raison qui m'a fait réunir le recueil de documents que je communique aux lecteurs de la *Revue de Champagne*. Ils sont extraits des archives de l'Aube et de celles de la ville de Troyes. Il est vrai que les archives du département de la Marne sont bien autrement riches en documents de cette nature. Je serais heureux d'apprendre que quelques avant de ce département entreprenne l'histoire des intendants de Champagne et je ne me blesserais nullement s'il disait que l'insuffisance de mes travaux sur le sujet dont il s'agit lui aurait suggéré la pensée de le traiter.

Déjà M. Albert Babeau, dont les savants travaux sur l'ancienne administration de la France ont obtenu un si légitime succès, a relevé les noms de trois intendants de justice qui ont exercé leurs fonctions en Champagne avant Laffemas, le premier en tête des trois listes cités plus haut. Ce sont :

D'Ormesson, 1615-1616 ;

Baptiste de Bermont, 1620 ;

Jacques Le Prévost, seigneur d'Herbelay, 1629.

D'Ormesson est mentionné au t. II, p. 476-477 des mémoires de Pierre Coquault, bourgeois de Reims, publiés par M. Ch. Loriquet, le savant bibliothécaire de la ville de Reims. Voici en quels termes Pierre Coquault parle de cet administrateur :

« Je doibs à l'honneur de la mémoire de feu M. d'Ormesson, « doien des conseillers d'Estat, âgé de 86 ans environ, décédé « en janvier 1665, ung mot de sa vie dans ces Mémoires. Il a « esté homme de grande probité, craignant Dieu, grand aul- « mosnier. Madame sa feme, décédée avant luy 10 ans, fort « charitable, entretenoit les pauvres de médicaments qu'elle « faisoit ou faisoit faire et que Monsieur voioit et agréoit. Fai- « soit bonne justice sans corruption ; a esté intendant de jus- « tice en 1615 et 1616 en Champagne en la guerre de la « minorité de Louis 13e suscitée par M. le Prince, M. de « Neveu, duc du Maine et duc de Bouillon soubz le pretexte « du marquit d'Ancre contre Marie de Medicis, reine-mère. « Avions l'honneur d'estre cognu de lui et logeoit durant plus « de 6 mois au logis de feu mon oncle M. Pierre Coquault, « prestre, chanoine et conseiller au présidial de cette ville. »

La *Revue des Sociétés savantes*, sixième série, t IV. p. 157-157, a publié un extrait d'un registre du bailliage de Troyes où sous la date du 2 mars 1620, Baptiste de Bermond, « conseiller du Roy en son conseil d'Estat et mestre des requestes ordinaires de son hostel » fait donner lecture d'une commission du Roi en date du 20 janvier 1620, par laquelle il est « commis « et ordonné intendant de justice ès provinces de Champagne « et Brye, bailliages, seneschaussées, sièges présidiaux et « prévostéz et tous autres sièges et juridictions establis esdits « pays. » Ce document avait été découvert par M. Albert Babeau.

Le même savant m'a signalé dans un curieux livre de M. Auguste Nicaise : *Epernay et l'abbaye de Saint-Martin*, t. 1, p. 171-173, deux délibérations des habitants d'Epernay des 29 juillet et 4 août 1629, où figure Jacques Le Prévost, seigneur d'Herbelay, conseiller d'Estat, maistre des requêtes, intendant de justice en la province de Champagne.

Il y eut donc en Champagne, avant Laffemas, au moins trois intendants ; mais ces fonctionnaires prenaient seulement

le titre d'intendants de justice. C'est à partir de Laffemas que ce titre se développe et qu'on voit adopter la formule observée jusqu'à la fin de la monarchie : intendant de justice, police et finance. Les documents que j'ai réunis concernent :

1° Laffemas (I, 25 mars 1633 ; II, 29 mars 1633 ; III, 9 décembre 1633 ; IV, 20 février 1634) ;

2° Jean de Choisy (V, 25 mai 1635) ;

3° Claude Vignier (VI, 16 août 1636) ;

4° J. de Mesgrigny (VII, 5 août 1638 ; VIII, 19 août 1638) ;

5° Nicolas Jeannin de Castille (IX, 1er août 1642) ;

6° Molé de Champlâtreux (X, 10 février 1642) ;

7° De Voisin (XI, 24 juin 1662) :

8° De Machault (XII, 22 août 1664 ; XIII, 8 octobre 1664 ; XIV, 7 mars 1667).

Les pièces qui portent les nos VI, VIII et IX méritent une attention spéciale. Ce sont des commissions d'intendants. Elles déterminent en quoi consistaient les attributions de ces fonctionnaires qu'aucune mesure générale n'avait fixées.

II. D'Arbois de Jubainville.

I. — 25 mars 1633.

En assemblée du vendredy saint vingt cinquiesme jour de mars MCIc trentre trois...

Sur ce que ledict sieur maire auroit demandé l'advis à la compaignie sy l'on doibt ou non prier Monsr de Laffemas, qui a la charge d'intendant de la justice et police des villes de la Champaigne et armées de Sa Majesté, d'honorer l'assemblée dudict mardy des festes de pasques de sa présence pour l'eslection de quatre nouveaux eschevins qui se doibt faire en la place des antiens qui ont faict le temps de leurs charges :

A esté unanimement advisé qu'estant ledict intendant en ceste ville, il estoit du debvoir et bienséance du corps d'icelle de le faire prier par deux de messieurs les eschevins assistez de quelques officiers s'il aura aggréable d'honorer l'assemblée de sa présence pour l'effect susdict.

Et en cas qu'il désire s'y trouver, sera assisté ledict jour de mardy prochain de deux desdits sieurs eschevins, de deux de messieurs les conseillers de ville et de quelques officiers d'icelle pour l'amener et conduire en l'ostel de ville et de la en l'église Saint Jehan pour entendre la messe qui se dit au subjet de l'eslection desdictz eschevins.

Assemblées de ville de Troyes.

II. — 29 mars 1633.

L'an mil six cens trente trois le mardy des festes de pasques vingt neufviesme mars sur les neuf heures du matin en la chambre de l'eschevinage de Troyes, assemblée générale ausy qu'il est accoustumé a esté tenue des maire et eschevins, conseillers de ville et depputez des nobles et bourgeois, advocats, procureurs, estatz et mestiers de la dicte ville, en présence de nous Isaac de Laffemas, conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat et Privé, maistre des requestes ordinaires de son hostel, intendant de la justice, police et finance ès provinces et armées de Champagne, Toul, Metz, Verdun et Pays Messin, Pierre Le Noble conseiller du Roy, lieutenant général et président au bailliage et siège présidial dudit Troyes, assistez du procureur du Roy et advocat dudict seigneur, sur l'eslection de quatre nouveaux eschevins.

La minute signée de Laffemas, intendant.....

Assemblées de ville de Troyes.

III. — 9 décembre 1633.

Du vendredi neufviesme décembre mil six cens trente-trois à l'audiance criminelle du bailliage de Troyes par devant M. de Laffemas, intendant de la justice; Lefebvre, lieutenant criminel; Guychard et de Villeprouvée, conseillers.

Après six jugements précédés de la mention : prononcé par M. le lieutenant criminel, on lit :

Prononcé par M. de Laffemas :

Mre Claude Vignier, conseiller du Roy, président en son parlement de Metz, marquis de Mirebeaux, baron de Villemaur, intimé, comparant par Bourguignat ;

Contre :

Georges Blauveron, demeurant à Fontvannes, appelant d'un décret d'adjournement personnel contre luy décerné au bailliage de Villemaur, comparant par de Lutel, substitut de Maurice ;

Encore ledict Blauveron intimé, comparant comme dessus,

Contre :

Pierre Mauroy, sergent royal demeurant en Aix-en-Othe, appelant d'un décret d'adjournement personnel contre luy décerné par le juge de Fontvane, défendeur par Caquey le jeune et en personne.

Les partyes ouyes en leur demande et deffences en cause

d'appel, mesme le procureur du Roy par l'advocat de sa Majesté qui a fait récit du contenu des charges et informations ensemble du procès verbal du dict Mauroy et dict que, le procès verbal estant revestu de toutes ses formes, il estime qu'il y a lieu de confirmer ce qui a esté faict au lieu de Villemort et infirmer ce qui a esté faict en la justice de Fontvane, pour ce qu'il se veoid que ceulx qui ont depposé ès informations sont ceux-la mesme et contre lesquelz y a eu décret audict Villemor :

Il est dict, faisant droict sur l'appel interjetté par ledict Mauroy de ce qui a esté contre luy faict audict Fonvane, qu'il a été mal, nullement et incompétant (*sic*) procédé et décrété, que tout ce qui a esté faict audict lieu, et dont est appel, est cassé, révoqué et annullé, et ledict Mauroy renvoyé et ledict Blauveron condamné ès despens. Et sur le regard de l'appel de Villemor, disons qu'il a esté bien procédé, décrété et jugé, que ce dont est appel portera son plain et entier effect, et ledict Blauveron appelant condemné en l'amande et aux despens de la cause d'appel, le tout très que de raison.

Registre du bailliage criminel de Troyes
pour les années 1633-1634.

IV. — 20 février 1634.

A Monsieur, Monsieur de Laffemas, conseiller du Roy en ses Conseils, maistre des requestes ordinaires de son hostel, intendant de la justice, de la police et des finances en la province de Champagne.

Supplient et vous remonstrent humblement les sindic et depputez du clergé de Troyes que, sur la plaincte qui vous fut judiciairement faicte au subject d'un libelle, plain de blasphème, de scandale et de toute impiété, lequel auroit esté naguère imprimé et jetté en public : par votre jugement du troisiesme octobre mil six cens trente trois vous avez ordonné que ledict libelle serait brulé par l'exécuteur de la haulte justice, ce qui a esté executé, et oultre qu'il serait informé contre les aulteurs dudict libelle, imprimeurs et leurs adhérens, avec publication de quérémonie, à quoy les supplians ont travaillé aultant qu'ilz ont peu sans avoir rien omis de leur debvoir et de leur dilligence pour rechercher la preuve des autheurs d'un cas sy énorme. Ce qui a esté faict. Qu'ayant donné ordre dedans les villes circonvoisines, s'il s'en pourrait descouvrir quelque chose, ilz ont appris que les autheurs dudit libelle, pour comble de leur impiété, ont encore fait imprimé et jetté ung aultre li-

belle continuant le subject du premier, et qu'il a esté veu, leu et semé dans la ville de Bar-sur-Aulbe et aultres lieux, tellement que les supplians desirent en faire informer sur les lieux, ce qu'ils ne peuvent faire qu'avec vostre permission et commission ; et qu'il vous plaise ordonner à tous les juges des lieux ou l'on pourra trouver des tesmoings du fait, de vacquer auldictes informations, estant aultrement impossible aux supplians de pouvoir faire venir des tesmoings qui pourraient estre de divers lieux et de pays esloignez ; aussy que les supplians puissent obtenir nouvelle quérémonie des évesques au dedans des diocèses où lesdictz libelles auront esté veuz, semez et imprimez.

Ce considéré, Monsieur, il vous plaise octroyer aux supplians lesdictes permission et commission pour ce qui sera faict rapporté par devant vous y estre pourveu par vostre prudence comme il appartiendra. Et les supplians prieront pour vostre prospérité. Signé enfin Bareton avec paraphe.

Et au bas est escript :

Le prévost de Bar-sur-Aulbe ou en son absence le premier magistrat de ladicte ville est commis et depputté aux fins de la présente requeste. Faict à Troyes le vingtiesme febvrier mil six cens trente quatre.

Signé enfin de Laffemas avec paraphe.

Archives de l'Aube, C. 1150.

V. — 25 mai 1635.

De l'ordonnance de nous Jehan de Choisy, conseiller du Roy en ses Conseils, maistre des requestes ordinaires de son hostel, intendant de la justice et police en la province de Champagne.

Il est enjoint au substitut du procureur général du bailliage de Chaumont, tous affaires cessans sans aucune remise, de faire lire et enregistrer au greffe dudict siège, afficher et publier ès places publicques de ladicte ville et envoier en toutes les prévostez et mairies royalles de son ressort l'ordonnance du Roy dont coppie et cy dessus transcripte[1], pour par les dictz prévostz et maires estre pareillement envoyée en chascune paroisse de leur ressort, et, en exécution d'icelle, par toutes personnes, de quelque estat, qualité et condition quelles soient, estre, dans la huictaine du jour de la publica-

1. Ordonnance, datée de Chateau-Thierry, le 20 mai 1635, et prescrivant aux habitants de la Champagne de conduire leurs blés et vins dans les villes fortes.

tion, apportez tous les grains et vins en ladiete ville de Chaumont selon la forme portée par ladicte ordonnance à peine de confiscation des grains et vins qui se trouveront ailleurs après ladiete huictaine, applicable moitié au profit du dénonciateur et l'autre moitié à la nourriture des pauvres et d'amende arbitraire, et d'estre procédé extraordinairement contre chacun des contrevenans, si ce n'est que les habitans voisins de Vuaucouleur, Joinville, Vuassy, L'affertez-sur-Aulbe, Chastelvillain et Bar-sur-Aulbe aymassent mieux faire conduire et reserrer leurs dietz grains et vins esditz lieux de Joinville, Bar-sur-Aulbe et Chastelvillain. Pourra néantmoins chasque particullier tant pour son usage que de celuy de sa famille, retenir ce qui luy sera nécessaire de grains et vins pendant quinze jours. Et trois jours avant ladiete quinzaine passée on pourra retirer pour pareil temps du lieu où il aura mis lesditz grains et vins conformément à la présente ordonnance, sauf touttefois en cas que quelques habitans dudict bailliage trouvassent plus de commodité à transporter leurs dicts grains et vins ès villes de Troy, Vitry et Sainct-Dizier comme plus voisines de leurs demeures, ausquelz lieux ilz les pourront porter, et ce faisant seront tenus avoir suffisamment exécuté l'ordonnance cy dessus. Et aussy pareillement enjoinct à tous maires, eschevins, sindics et officiers des villes, bourgs, paroisses, villages, abbayes et prieurez dudict bailliage de faire curieuse et exacte recherche de tous ceulx de leurs villes, bourgs, villages, paroisses, abbayes et prieurez qui après ladiete huictaine n'auront satisfaict à ladiete ordonnance, et d'en apporter ou envoyer dès le l'endemain du jour qu'ils en auront eu cognoissance aux greffes des sièges royaulx les plus proches de leur demeure une déclaration signée d'eulx contenant les noms et surnoms des deffaillans avec le nombre et quantité des grains et vins qui n'auroient esté apportez, pour les dictes déclarations envoyés audict greffe et extraitz d'iecelles mis à la diligence des substitudz du procureur général en chacun siège ès mains du prévost des mareschaulx, es assesseur et lieutenant de robbe courte de ressort, estre par eux et leurs archers saisis et confisqués lesdictz vins et grains et procédé par les juges ordinaires comme dessus. Et ordonné audict prévost des mareschaulx, assesseur, lieutenant de robbe courte et archers, aussitôt après lesdictz extraictz mis entre leurs mains, monter à cheval pour l'exécution de la présente ordonnance à peine de privation de leurs charges.

Faict à Chaumont ce vingt cinquiesme jour de may mil six cens trente cinq.

Arch. de l'Aube, G. 1178.

VI. — Commission de Claude Vignier, intendant de justice et police en Champagne. — 16 août 1636.

Louis, par la grace de Dieu roy de France et de Navarre, à nostre amé et féal conseiller en nostre Conseil d'Estat et président en nostre parlement de Metz le sieur Vignier, baron de Barbezieux, de Villemor, de Juilly et de Saint Lyébault, sire de Tanlay, salut.

Les grandes affaires, que les entreprises de nos ennemis qui sont entrez en notre royaulme de costé de la Picardie nous ont apportées, nous obligeans de pourveoir promptement à ce qui est de plus pressé et nécessaire pour arrester leurs desseings, et ne voulant employer à la conduitte et maniement des choses de telle conséquence que des personnes de mérite et dont l'expérience et la fidélité nous soit congneue et assurée : à ces causes, ayans une confiance entière en vous que vous exécuterez dignement et utilement ce que nous vous commettrons comme vous avez faict dans les employs que nous vous avons cy devant donnez en noz affaires les plus importantes, nous vous avons commis, ordonné et estably, vous commettons, ordonnons et establissons par ces présentes signées de nostre main pour vous transporter en nos villes de Troyes, Reims, Chasteau-Thierry, Sens, Auxerre, Joigny et autres le long de la rivière d'Yonne, faire contribuer tous les bourgs villages, paroisses, hameaulx ès bailliages et présidiaulx des dictes villes, entrer, seoiz et présider dans lesdictz bailliages, sièges présidiaulx, corps de ville et Elections d'icelles pour y convier et exciter par les raisons et avec les moyens que vous jugerez convenables tous noz subjetz de quelque qualité et condition qu'ilz soient, mesmes les corps desditz bailliages et presidiaulx, Ellections, corps de ville et aultres suyvant les lettres que nous leur escrivons à nous assister, et fournir en toute diligence par l'affection qu'ilz doibvent à cet estat et à leur propre salut le plus grand nombre d'hommes qu'ilz pourront tant de cavalerye comme d'infanterie bien armez et soldoyez par deux ou trois monstres affin de nous opposer aux desseings de nos dictz ennemis et empescher les progrès qu'ils essayent de faire en ce royaulme lesquelles trouppes vous deppartirez sçavoir la cavalerye par compagnyes de cent hommes chascune et l'infanterye par régimens de dix ou douze compagnyes de cent

hommes aussy chascune, compris les membres et officiers d'icelles, lesquelz chefz vous choisirez et commettrez les plus capables et expérimentez aux armes et affectionnez à nostre service que vous trouverez soit de la noblesse ou aultres, qui en ce faisant demeureront deschargez d'aller et contribuer pour le ban et arrière ban de la dicte province, assembler les dictes trouppes et nous les envoyer ou conduire par les routtes que vous jugerez à propos, tenir la main à ce que l'arrest de nostre parlement de Paris du quatrieme aoust dernier, portant injonction à nostre noblesse de nous aller servir dans noz armées, soit exécutée en l'estendue desdictz bailliages, présidiaulx et Ellections, voulans que pour le bien de nostre service vous vous trouviez et assistiez en tous les conseils qui sont tenuz par noz gouverneurs et lieutenans généraulx desdictes villes soit pour l'effect de la guerre, de la *justice et police, de noz finances* et aultres affaires secrettes et importantes sans exception, pour y contribuer vos avis et nous y assister selon ce que nous attendons de vostre zèle et prudence. Et, afin que ce soit avec la qualité et le pouvoir convenable, nous vous commettons, ordonnons et establissons par ces dictes présentes intendant de *la justice et police* en toute l'extendue des lieux cy dessus exprimez pour faire toutes les fonctions, appartenantes à la dicte charge, présider en tous les sièges présidiaulx, bailliages, séneschaussées et autres juridictions desdictz lieux, pour y delibérer, régler et ordonner ce qu'il apartiendra, oyr les plainstes de nos subjectz de toutes qualitez et faire droit et pourveoir ainsi que de raison, régler et tenir en leur debvoir tous noz officiers et faire telz réglemens que besoin sera pour l'observation de noz ordonnances, commettant et subdélégant pour l'exécution de la présente commission, en cas que vous n'y puissiez vacquer, tel de noz officiers et aultres personnes que bon vous semblera pour ce faire et pour effectuer ce qui sera ordonné, mander en oultre par devant vous tous les officiers de nos dictes villes, communaultez, esleuz, prévostz de noz cousins les mareschaulx de France et aultres officiers deppendans de leurs charges pour leur enjoindre et ordonner ce que vous jugerez à propos pour la prompte exécution du contenu en ces présentes et les faire vivre et maintenir en union et concorde, retrancher les abus que vous y trouverez et user de tous les moyens propres pour faire recognaistre noz bonnes intentions à nos dictz officiers et subjetz, le tout tant qu'il nous plaira. De ce faire vous donnons pouvoir, aucthorité et mandement spécial et pareillement pour

procéder extraordinairement faire et parfaire le procès à tous ceulx qui se trouveront coulpables, de quelque nature que soient leurs crimes, et les juger souverainement et en dernier ressort par les formes et avec le nombre de juges portés par nos ordonnances ; et ce qui sera par vous jugé, exécuté ensemble vos procédures, nonobstant oppositions ou appellations quelconques, récuzations, prises à partyes ou autres empeschemens, pour lesquelz et sans préjudice d'iceulx, ne voullons estre différé, et dont nous réservons la cognoissance à nostre conseil et icelle interdisons à toutes noz cours et juges. Mandons et ordonnons très expressément à noz gouverneurs et lieutenans généraulx desdictz lieux, cappitaines de nos villes et places, baillifz, séneschaulx et esleuz, prévostz, visse-baillifs, visse-séneschaulx, leur lieutenans et officiers de nos dictes villes et communaultez et aultres noz subjectz de vous recevoir, assister, oyr et entendre et prester main-forte en tout ce qui concernera l'exécution des présentes, circonstances et deppendances sur peyne de désobéissance, et de vous obéir selon le contenu cy-dessus : Car tel est notre plaisir.

Donné à Paris le seiziesme jour d'aoust l'an de grace mil six cens trente-six et de nostre règne le vingt septiesme.

Signé enfin Louis et plus bas : par le Roy, Bouthillier avec paraphe, et scellé du grand scel de cire jaulne.

Ce jourdhuy mercredi vingtiesme aoust M. VI^c trente six à l'audiance du bailliage et présidial de Troyes y séant et président Mr Mre Claude Vignier, baron de Barbezieux, de Villemor, de Jully et de Saint-Lyébault, sire de Tanlay, conseiller du Roy en ses conseils d'Estat et privé et président en sa cour de Parlement de Metz, intendant de la justice et police en la province de Champagne, lecture a esté faicte des lettres de commission ci-dessus escriptes, ce requérant le procureur du Roy, comparant en personne par Mre Odard Le Courtois, advocat de Sa Majesté, ce faict registrées au registre des mandemens du Roy, puis rendues dont a esté faict acte pour servir.

Archives de l'Aube, 5e registre des mandements du bailliage de Troyes.

VII. — 5 juin 1638.

Louis, par la grace de Dieu roy de France et de Navarre, à noz amez et feaux conseillers les gens de noz comptes à Paris, au bailly de Troyes ou son lieutenant et à nostre receveur ordinaire audict lieu, leurs substitud et commis salut. Savoir

faisons que nostre amé et féal Jehan de Mesgrigny, chevalier, seigneur et baron de Vendeuvre et de Briel, conseiller en nostre Conseil d'Estat et maistre des requestes ordinaires de nostre hostel et intendant de la justice et police de nos provinces d'Auvergne et Bourbonnais, commandant une compagnye de chevaulx-legers pour nostre service, nous a ce jourdhui faict au bureau de nostre Chambre des Comptes la foy et hommage liges qui nous doibt et est tenu faire pour raison de sa terre et baronnye de Vandeuvre, ses appartenances et despendances, tenues et mouvantes de nous à cause de nostre compté de Champagne et grosse tour de Troyes, appartenant audit sieur de Mesgrigny par acquisition q'il en a faicte de noz amez et féaux cousins Charles-Henri de Clermont, duc de Luxembourg et de Pigney ; dame Marguerite-Charlotte de Luxembourg, son espouse ; Henry de Levy, duc de Ventadour ; dame Marie-Liesse de Luxembourg, son espouse : ausquels foy et hommage nous avons receu ledict Sr de Mesgrigny, sauf notre droict et l'autruy en toutes. Sy vous mandons.....

Donné à Paris le cinquiesme jour de juin l'an mil six cens trente huict et de nostre règne le vingt neufiesme.

Signé : Par le conseil estant à la Chambre des Comptes....

Archives de l'Aube, 6e registre des mandements royaux du bailliage de Troyes, folio 34.

Nota

Au reg. 6 des mandements royaux du bailliage de Troyes, f° 23-25 se trouve inséré l'acte d'achat de la baronnie de Vendeuvre par :

« Mre Jehan de Mesgrigny, chevalier, seigneur de Briel et de Champ-au-Roy, conseiller du Roy en son Conseil d'Estat, maistre des requestes ordinaires de son hostel, intendant pour Sa Majesté ès provinces d'Auvergne et Bourbonnais, demeurant à Paris au cloistre Nostre-Dame. »

Cet acte est daté du 9 mai 1637.

VIII. — 19 août 1638. — Commission d'intendant pour Jean de Mesgrigny.

Louis, par la grace de Dieu, roy de France et de Navarre à nostre amé et féal conseiller en nostre Conseil d'Estat et maistre des requestes ordinaires de nostre hostel le s^r de Mesgrigny salut.

Estant besoing pour le bien et soulagement de noz subjectz d'establir un intendant de justice en nostre province de Cham-

pagne pour y administrer la justice et veiller à la conservation de noz droictz, et ne pouvant faire meilleur choix que de vous à cause de vostre intégrité, fidélité et affection à nostre service qui nous sont congneuz par les tesmoignages que vous en avez rendus à nostre contantement aux emploictz de vos charges et en diverses occasions. A ces causes nous vous avons commis, ordonné et estably, commettons, ordonnons et establissons par ces présentes signées de nostre main pour faire la charge d'intendant de la justice, police et finances en nostre province de Champagne et en l'armée, troupes et garnisons qui seront en icelle, aux honneurs et authorité que y apartient avec pouvoir de vous trouver et assister aux conseilz qui seront tenuz par les gouverneurs et noz lieutenans generaulx en nostre dicte province pour noz plus importantes affaires et vous employer selon que le bien de nostre service le requerra, d'entrer, scoir et présider ès sièges présidiaux et baillages, commissaires généraulx des finances et autres jurisdictions touteffois et quantes que bon vous semblera et que vous le jugerez nécessaire, procedder au réglement de la justice selon les formes portées par noz ordonnances et comme vous verrez estre requis pour la dignité d'icelle repos et soullagement de noz subjectz, recongnoistre sy les officiers font leur debvoir en l'exercise de leurs charges, ouyr les plaintes et doléances de nos subjetz, pourveoir sur icelles et leur faire bonne et briefve justice, enjoindre et ordonner aux prévostz des mareschaulx, leurs lieutenans, greffiers, archers et aultres noz subjectz et officiers ce que vous verrez estre nécessaire pour le fait et administration de la justice, ausquelz et à chascun d'eulx nous enjoignons très expressement obéir et entendre à tout ce qui leur sera par vous ordonné en sorte que la justice en soit observée et randue à nosdictz subjects avec équité, diligence et intégrité, congnoistre des différenz d'entre noz officiers de judicature et les régler par provision jusques à ce qu'autrement par nous en ait esté ordonné, comme aussi vous enquérir de l'ordre et estat de la police et de l'administration des affaires des villes et communaultez, présider ès assemblées qui se feront ès ellections des maires, eschevins, consuls et aultres charges municipalles et y faire observer l'ordre requis pour le maintien de nostre authorité, procedder à la vériffication des debtes des dictes partyes, ouyr et entendre les plaintes généralles et particulières et y pourveoir sommairement sy faire ce peut, synon y faire pourveoir par les juges des lieux ou telz autres que vous adviserez, et vous informer de l'estat de noz affaires, spécialle-

ment de ce qui concerne noz édictz, ordonnances, réglemens, l'observation d'iceulx, repos et soulagement de nosdictz subjectz ; informer et procedder extraordinairement contre tous ceulx qui feront aulcunes levées de gens de guerre à pied ou à cheval, s'empareront de noz places, villes et chasteaux sans nostre dict adveu, commission et mandement spécial, qui se saisiront de noz deniers feront levées d'iceulx sans noz lettres patentes, commettront rébellion, désobéissance ou aultrement à noz édictz, ou qui par menées secrettes ou propos publicqs tacheront de divertir noz subjectz du service qu'ilz nous doibvent et à troubler leur repos ; prendre garde que les gens de guerre qui seront dans la dicte province y vivent avec ordre et discipline sans aulcune foulle et oppression de noz subjectz ; faire et parfaire le procès aux coulpables souverainement et en dernier ressort suivant la rigueur de noz ordonnances, appellé avec vous le nombre de noz juges porté par icelles. Voullons qu'il soit par vous proceddé à l'exécution des choses susdictes et générallement de ce que vous congnoistrez estre de l'observation de nosdictz édictz, administration de la justice civile et criminelle et de la police, ensemble les aultres affaires concernant le bien et repos de noz subjectz selon la confiance que nous prenons en vous, et faire exécuter vos jugemens et les procédures qui seront faictes en conséquence, nonobstant oppositions ou appellations quelconques, récusations ou prises à partye, pour lesquelles ne voullons estre diféré, dont nous retenons la cognoissance à nostre dit Conseil et l'interdisons à tous autres juges. De ce faire vous donnons pouvoir, commission et mandement spécial. Ordonnons aux gouverneurs et lieutenans généraulx pour nous en ladicte province, gouverneurs des villes et places d'icelle de vous assister, bailler main forte et vous faire obéir en l'exécution de la présente commission, et aux baillifz, séneschaulx, leurs lieutenans, et gens tenant les sièges présidiaulx, maires, eschevins, consuls des villes et tous aultres noz subjectz de vous recognoistre defférer et obéir ; car tel est nostre plaisir.

Donné à Saint-Germain-en-Laye le dix neufiesme jour d'aoust l'an de grace mil six cens trente huict, et de nostre règne le vingt neufiesme. Signé : Louis, et plus bas : par le Roy, Philipeaux, et scellé du grand scel de cire jaulne.

A l'audiance tenue par nous Pierre Le Noble, conseiller du Roy en ses conseils, lieutenant général, etc., le lundi XXVIIe septembre M. VI^c^ trente huict, la commission de laquelle cy-

dessus est coppye a esté lue sur son original ; et ordonné qu'elle sera registrée ès registres des mandemens de Sa Majesté pour y avoir recours ; ce qui a esté faict comme appert cy-dessus, puis rendue.

Archives de l'Aube, Extrait du 6e registre des mandements royaux du bailliage de Troyes, folios 21-22.

IX. — 1er août 1642. — Commission d'intendant pour M. de Castille.

Louis, par la grace de Dieu roy de France et de Navarre, à nostre amé et féal conseiller en nostre Conseil d'Estat, maistre des requestes ordinaires de nostre hostel, le sieur Jannin, salut.

Envoyant le sieur de Grimonville, aussy conseiller en nostre dict conseil, maistre des requestes ordinaires de nostre hostel et intendant de la justice, police et finance de nostre province de Champagne, en celle de Languedoc pour y exercer l'intendance de la justice, police et de noz finances, et estant nécessaire de commettre en sa place en ladicte province de Champagne une personne capable de s'acquitter dignement de ladicte commission, et ayant reconnu par les services que vous nous avez renduz en d'aultres employs que nous vous avons donnez que nous ne pouvons faire un meilleur choix que de votre personne, dans l'assurance que nous avons de votre capacité, expérience, intégrité, prudence, vigilence, fidélité et affection particulière de nostre service : à ces causes et autres à ce nous mouvans, nous vous avons commis, ordonné et députté, commettons, ordonnons et députtons par ces présentes signées de nostre main, intendant de la justice, police et finances en nostre dicte province de Champagne, pour en ceste qualité et aux honneurs, authoritez, prérogatives, prééminences et appointemens qui y appartiennent, pourveoir à ce que la justice y soit bien administrée et tous crimes et délitz chastiés et puniz selon la rigueur de noz ordonnances, ouyr pour cest effect les plaintes qui vous seront rendues par noz subjectz de la dicte province contre noz gens de guerre françois et estrangers et tous autres de quelque qualité et condition qu'ilz soient, et pareillement entendre les plaintes qui vous pourront estre faictes par les dictz gens de guerre contre nos dictz subjectz, leur en rendre bonne et briefve justice ; faire vivre noz gens de guerre qui sont ou seront cy après en garnison dans ladicte province en bonne police et discipline suivant noz réglemens ; procéder contre les coulpables de tous crimes, ainsy que vous verrez estre, et faire en justice et conscience, leur faire et parfaire les

procès jusques à jugement diffinitif et exécution d'icelluy inclusivement, appelez avec vous le nombre de juges porté par noz ordonnances ; faire faire par les commissaires ordonnez à la conduitte et police de noz troupes qui sont ou seront dans ladicte province les reveues d'icelles, ainsy que vous verrez estre nécessaires et à propos, ordonner leur payement en conséquence de noz estatz et ordonnances et du fond qui sera porté en ladicte province par les trésoriers généraulx de l'ordinaire et extraordinaire de noz guerres et cavallerye légère ou leur commis, empeschant tous abus et malversations qui pourroient estre commises au faict desdictz payemens; faisant chastier exemplairement tous ceulx qui s'en trouveront coulpables ; présider tant au bureau des trésoriers de France qu'aux sièges présidiaulx de ladicte province, assister aux conseilz qui seront tenuz par noz lieutenans généraulx de ladicte province et de noz armées qui seront en icelle et gouverneurs des villes pour le bien de nostre service, lorsque vostre présence y sera nécessaire ; faire accélérer le recouvrement de noz deniers, tant des tailles que subsistances et aultres impositions dans ladicte province, empescher les exactions et concussions qui se font audict recouvrement, et générallement faire en toutes les choses susdictes, circonstances et dépandances tout ce que vous verrez estre à propos, nécessaire et advantageux à nostre service. De ce faire vous donnons pouvoir, authorité, commission et mandement spécial par ces présentes ; mandons à noz lieutenans généraulx de ladicte province et de noz armées qui seront en icelle, mareschaulx de camp et aultres ayant authorité sur noz dictz gens de guerre, gouverneurs de noz villes de ladicte province de vous faire obéir en toutes les choses concernant l'exécution des présentes, ordonnons et enjoignons à tous chefz et officiers de nosditz gens de guerre, commissaires à la conduitte d'iceulx, maires et eschevins de noz villes de ladicte province et tous aultres noz subjectz qu'il appartiendra de vous recongnoistre et obéir en ladicte qualité sur peine de désobéissance, car tel est nostre plaisir Donné à Fontainebleau le premier jour d'aoust, l'an de grace M. VI^c quarente deux, et de nostre regne le trente troisiesme.

Signé : [Louis] ; par le Roy : Bouthillier avec paraphe et scellé du grand scel de cire jaulne.

14 janvier 1644.

Le jeudi quatorziesme janvier M. VI^c quarente quatre, nous

Nicolas Jeannin de Castille, conseiller du roy en ses Conseils, maistre des requestes de son hostel, intendant de la justice en Champagne, estant au palais et en la chambre du conseil d'icelluy, en présence des sieurs Le Noble, premier président au présidial de Troyes ; de Corberon, second président ; Le Noble, lieutenant général ; Le Febvre, lieutenant criminel ; de Vyenne, lieutenant particulier ; Le Courtois, premier conseiller, Angenoust, Collet, Gauthier, Allen, Pérille, de La Chasse, Coppois, Gallien et Nivelle, tous conseillers au bailliage et présidial de Troyes, y aurions remonstré qu'il y avait longtemps que nous desirions voir la compagnie, et que, s'en présentant un subject, l'aurions d'autant plus volontiers pris que c'est le jugement d'un procès criminel, et qu'auparavant y procedder nous avions jugé à propos de faire voir à la compagnie les lettres patentes de nostre commission ; et desquelles le greffier ayant faict lecture, aurions ordonné qu'elle seroient registrées au registre des mandemens du Roy pour y avoir recours. Ce quy aurait este faict et après icelles rendues.

Archives de l'Aube, 7e Reg. des mandements royaux du bailliage de Troyes, folios XLVIII, XLIX et L.

X. — 10 février 1648.

Du lundi dixiesme febvrier mil six cens quarante huict par devant Monsieur Denise, conseiller du Roi, maistre des Eaux et Forests au bailliage de Troyes, subdélégué de Monseigneur Molé-Champlastreux, conseiller, etc.

Rocq Marlot, demeurant au fauxbourg S. Jacques, demandeur en main-levée en exécution de sentence par De la Cour le jeune, contre Nicolas Regnier, receveur de la subsistance dudict lieu, deffendeur par Lévesque et en personne, lecture faicte de l'ordonnance de Monsieur Le Camus cy-devant intendant, en datte du 13 juin, avons conformément à iceluy, ledict opposant debouté de son opposition et sans despens de l'incident, laquelle ilz payeront dans huittaine ; le temps passé, permis de vandre ses meubles ou quy sera exécuté.

Archives de l'Aube, G. 2182, folios 1.

XI. — 24 juin 1662.

De par le Roy,

Nostre amé et féal, ayant esté informez des désordres arrivez en nostre ville de Langres en l'assemblée générale des habitans d'icelle au mois de septembre dernier pour l'élection

d'un maire et des eschevins, après avoir veu en nostre Conseil les procès-verbaulx et autres actes, nous aurions par arrest rendu en nostre Conseil le XVe dudict mois ordonné que par le Sr de Voisin, conseiller en nostre dict Conseil, maistre des requestes ordinaires de nostre hostel et intendant de la justice, police et finance en Champagne et Brye, il seroyt procédé à une nouvelle assemblée des habitans de ladicte ville pour l'élection desdictz maire et eschevins au lieu de ceulx qui debvoient sortir de charge ; et jusques à ce que ceulx qui en sont présentement en possession continueront de faire leur fonction ainsy qu'au passé. Et d'aultant que ledict Sr Voisin, à cause de divers emplois et commissions qu'il a euz et [a] encore pour nostre service, n'a peu se rendre sur les lieux pour faire procéder à ladicte assemblée et que nous voullons prévenir les suittes fascheuses qui pourraient troubler l'union des habitans de ladicte ville lors de l'assemblée qui se debvoit faire au mois de septembre prochain et esviter les brigues qui ont donné lieu à tous lesdictz desordres : Nous vous faisons cette lettre par laquelle nous vous mandons, ordonnons et très expressément enjoignons que vous ayez à vous transporter incessamment en nostre ville de Langres avec vostre greffier et un huissier seullement, et y faire aussy tost après convoquer ladicte assemblée généralle dans les formes ordinaires pour l'élection desdictz maires et eschevins.....

Donné à Saint Germain en Laye le XXIIIIe jour de juin M. VI^c^ soixante deux.

Signé : Louis, et plus bas : de Loménie.

Et en la suscription est escript ce qui ensuit :

A nostre amé et féal conseiller en noz conseils, président et lieutenant général en nostre bailliage et siège présidial de Troyes le sieur Le Noble.

Archives de l'Aube, 9e Reg. des mandements royaux du bailliage de Troyes, folios 107-108.

XII. — 12 août 1664.

Ce jourdhuy mardy douziesme aoust M. VI^c^ soixante quatre, à l'audience du bailliage de Troyes, tenue par Mr Louis de Vienne, escuyer, seigneur des Giroldoz et autres lieux, conseiller du Roy en ses Conseilz, lieutenant particulier, etc. ; sur la requeste du procureur du Roy en personne et par le Courtois, antien advocat de Sa Majesté, lecture a esté faicte à haulte voix par le greffier de l'ordonnance de Monsieur de Machault,

conseiller du Roy en ses Conseils, maistre des requestes ordinaires de son hostel, commissaire départi par Sa Majesté en la généralité de Champagne, du trentiesme juillet dernier, ensemble du devis estant en suitte des dictes ordonnances des ouvrages nécessaires à faire pour rendre la rivière d'Aulbe navigable depuis le village de Magnicourt jusqu'à Nogent-sur-Seyne suivant les procès-verbaux qui en ont esté faictz par expertz et ingénieurs, de l'ordonnance et en présence de mondict Sr de Machault, conseiller au Conseil deputté par arrest du Conseil du XXVIIIe septembre dernier, de laquelle lecture ledict procureur du Roy a requis acte, à luy octroyé en ceste forme. Ce faict ladicte ordonnance et devis à luy rendus.

Archives de l'Aube, 10e Reg. des mandements royaux du bailliage de Troyes, fo XXIII, vo.

XIII. — 8 octobre 1664.

Le sieur de Machault, conseiller du Roy en ses conseils, maistre des requestes ordinaire de son hostel, commissaire départy par Sa Majesté en la province et généralité de Champagne.

Sa Majesté n'ayant rien tant à cœur que de faire jouir ses subjets de tous les fruits et avantages de la paix en leur procurant par toute sorte de moyens les facilitez du commerce et n'espargnant pour cet effect aucune despense, non-seulement par les fonds ordinaires qu'elle destine aux réparations des Ponts et Chaussées et qu'elle veut y estre annuellement employez sans aucun divertissement, mais encor par les entreprises qu'elle fait et qu'elle authorise pour rendre plusieurs rivières navigables, mesmes dans cette province; par le restablissement des manufactures aux lieux où les désordres de la guerre les avoient interrompues ; par les soins qu'elle a pris d'en establir de nouvelles en plusieurs endroicts de son royaume ; par la suppression de grand nombre d'offices inutiles qui occupoient beaucoup de personnes et les destournoient du négoce et de l'agriculture ; par les grands privilèges, faveurs et avantages qu'elle a depuis peu accordez à la compagnie qu'elle a formée pour le trafficq des Indes ; par les armemens qu'elle a faicts pour asseurer la liberté de la navigation, et finalement par les notables diminutions des droits de ses fermes et entrées en sorte que, par cette royale protection qu'elle donne à tous les desseins, propositions et entreprises qui vont à l'utilité dudict commerce, il y a lieu d'espérer que dans peu de temps on le verra fleurir en France plus qu'en aucun endroit de l'Eu-

rope. Mais, comme les soins de Sa Majesté descendent jusques au détail des moindres choses et qu'elle a reconneu que cette application aux grandes et principales, qui regardent un bon et solide establissement dudict commerce, ne sçauroit produire tout son effect si en mesme temps il n'estoit pourveu à celles qui ont tousjours esté les plus négligées, et particulièrement aux réparations et commoditez des passages et chemins qui se trouvent quasi partout dans le dernier désordre par la négligence des communautez et particuliers qui sont obligez de les tenir en bon estat : en sorte, que comme la communication d'un lieu à l'aultre se trouve ou difficile ou impossible, il s'ensuit que les subjects de Sa Majesté ne peuvent que fort difficilement ou point du tout se prévaloir des avantages qu'elle désire leur procurer par une mutuelle correspondance entr'eux et par la facilité des voictures et du transport des marchandises : à quoy nous ayant ordonné de pourvoir dans l'estendue de ceste province, nous ordonnons que, dans un mois pour toutes préfixions et délais, les communautez de ladite province, ensemble les particuliers, chacun en droit soy, seront tenus de faire réparer les chemins, passages, chaussées, ponteaux et advenues des villes, bourgs et villages, combler les fossez et abattre les clostures qui en peuvent empescher l'accès libre, en sorte que les harnois et voitures y puissent commodément passer et repasser, le tout à peine de cinq cens livres d'amande, au payement de laquelle après ledit temps passé lesdites communautez et particuliers qui n'y auront satisfait seront contraintes, et seront lesdits chemins, ponteaux et passages réparéz à leurs frais, dont sera pour nous décerné exécutoire contre eux. ordonnons en outre que dans le mesme delay desdites communautez remettront par devers nous une déclaration des chemins, ponts, passages et autres ouvrages, les réparations desquels elles prétendent estre à la charge de Sa Majesté et devoir estre faites à ses despens, ensemble un estat desdites réparations nécessaires à faire, pour y estre pourveu ainsi qu'il appartiendra. Enjoignons aux officiers des lieux de tenir la main à l'exécution de nostre présente ordonnance, laquelle sera leue aux sièges royaux et subalternes, l'audiance tenant, publiée aux prosnes des messes parrochiales et affichée partout ou besoin sera, à ce qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance.

Faict à Chaalons le huictiesme jour d'octobre mil six cens soixante-quatre.

Signé : De Machault, et plus bas, par mondit sieur, Chemudeau.

Archives de l'Aube, C. 1874.

XIV. — 7 mars 1667.

Extraict des registres du conseil d'Estat.

Sur la requeste presentée au Roy, estant en son Conseil, par le sieur mareschal du Plessy, contenant que Sa Majesté ayant jugé nécessaire au bien de ses subjectz des provinces de Champagne et Bourgogne de rendre la rivière de Seinne navigable depuis le lieu de Polizy jusques à Méry, pour establir le commerce et le débit des marchandises, elle a, par les arrests du unze avril et premier juillet 1663, ordonné qu'il seroit incessamment travaillé aux ouvrages nécessaires à ladicte navigation, ce qui a esté executé avec tant de succeds que l'uttilité de ceste entreprise à faict cognoistre à Sa Majesté qu'il estoit besoin de la continuer et de rendre encore ladicte rivière navigable depuis le lieu de Méry jusques à Marsilly, et pour cet effect Sa Majesté a ordonné par arrest du dix-huict juin dernier, qu'il seroit informé par le sieur de Machault, intendant en la province de Champagne, de la commodité ou incommodité de ladicte navigation..... Veu..... procès verbal dudict sieur de Machault du vingt et un aoust 1666 et jours suivans, contenant le rapport des experts de la qualité du prix des ouvrages qui sont à faire pour rendre ladicte rivière navigable, l'advis dudict Sr de Machault et autres pièces attachées a ladicte requeste.....

Le Roy, estant en son Conseil, faisant droict sur ladicte requeste, a ordonné et ordonne qu'il sera incessamment travaillé à l'achèvement des ouvrages mentionnés au procès-verbal dudict sieur de Machault et desdictz expertz, nécessaires pour rendre ladicte rivière de Seyne navigable depuis le lieu de Méry jusques à Marsilly.....

Faict au Conseil d'Estat du Roy, Sa Majesté y estant, tenu à Sainct-Germain-en-Laye le septiesme jour de mars mil six cens soixante sept.

Signé : Le Tellier.

Arch. de l'Aube, fonds de la seigneurie de Barberey.

NOTICE HISTORIQUE ET GÉNÉALOGIQUE

SUR LA FAMILLE LEGROS EN BASSIGNY

Dans un récent numéro de la *Revue* nous donnions la généalogie historique d'une maison de vieille noblesse chalonnaise qui, par le nombre de ses branches, occupait un rang exceptionnel dans cette partie de la province et voyait la plupart des anciennes familles de ces parages se rattacher à elle. Nous voulons faire connaître aujourd'hui une famille de vieille souche Haute-Marnaise, qui, si elle ne s'est pas élevée aussi haut que celle des Godet, n'en a pas moins tenu une place considérable dans le pays de Langres et a eu des liens avec presque toutes les anciennes maisons de cette ville dont on disait à propos de ses bourgeois : « qui a maison à Langres a château en France. »

I. — La famille Le Gros était la plus ancienne de Coiffy-le-Château, petite ville de la Haute-Marne, près de Bourbonne, où existèrent un château important et une prévôté royale à laquelle ressortissaient trente paroisses. Les documents précis manquent sur les origines de la famille, mais des preuves matérielles constatent son ancienneté et sa notabilité. Il existe en effet dans l'église de Coiffy une chapelle dédiée à Sainte-Catherine et fondée le 2 octobre 1392 par Jean Le Gros, dit de Coiffy-le-Château, chanoine des chapitres de Langres et de Sens, conseiller et contrôleur des finances du roi dans la première de ces villes. Plus tard nous trouvons Nicolas Le Gros qui avait quatre enfants : Eutrope, conseiller, aumônier et prédicateur du roi en 1530 ; — N... femme de Benigne de Cirey [1], « qui eût l'honneur, écrit Claude Robert, d'avoir été douze fois maire de Langres, entre 1509 et 1524, ce qui n'est jamais arrivé ; » une de leurs filles épousa Jean Bouhier, conseiller au parlement de Dijon ; son frère y était maître des comptes ; — Nicolas auquel commence la filiation régulière — et Jean, auteur de la *branche des seigneurs d'Epinant*.

1. Une des premières familles de Langres. Jean fut général de l'ordre de Citeaux (1470 - 1503). D'azur à deux levriers d'argent, affrontés, rampant, accollés de gueules, bouclés d'or. (P. Vignier) : D'azur à deux chevraux affrontés d'argent (manuscrit d'Regel).

II. — Nicolas Le Gros, qualifié « noble homme, » fut pendant un assez grand nombre d'années attaché au duc de Montmorency, qui lui fit donner la charge de capitaine du château royal de Coiffy; ayant épousé Didière Guillaume [1], fille de noble Jean-Baptiste Guillaume, procureur du roi en la prévôté et de Isabeau de Curtigny, il succéda, en 1537, à son beau père : il laissa une nombreuse postérité. Jean, qui continua la lignée aînée et s'établit à Bourbonne; — Guillaume, auteur de la *branche demeurée à Coiffy*; — Denis, conseiller et prévôt du roi à Passavant, père, avec Gillette Gueniot, de : Robert, prévôt royal de Passavant, marié à Marguerite Heudelot [2], dame de Montesson : leur fille unique, dame de Montesson, n'eut pas d'enfant de N. Décourt; Jeanne, mariée à Christophe Le Goux [3], mayeur royal de Coiffy-la-Ville; Magnence, mariée à Didier Habigaud [4], et Nicole à N. Mairey, prévôt royal à Bourbonne; — Nicolas, conseiller et prévôt du roi à Bourbonne, marié à N. Cressonnier [5], dont la fille unique épousa Mathieu d'Acier, écuyer, conseiller du roi, Elu à Langres [6]; — François, auteur de la *branche des Gruyers de Coiffy*; — Louise, mariée à Gaspard Courtet, écuyer, prévôt des maréchaux à Langres [7] (1595); — Marguerite, femme : 1° de

1. Ecartelé d'argent au lion de sable et de gueules au chevron d'or.

2. Ancienne famille noble de Langres, originaire au XIVe siècle, de Chassigny. De gueules au chevron d'or, accompagné de deux molettes et d'un trèfle d'or.

3. Cette famille se prétendait issue de la même souche que les Le Goux de la Berchère qui ont donné un premier président de parlement de Dijon en 1629 et plus tard un archevêque de Narbonne. La descendance du mayeur de Coiffy, qui subsiste encore, s'est alliée au siècle dernier aux familles Petitjean de Valdonne, Caroilhon de Suremont (à laquelle appartient M. Caroilhon de Vandeul, pair de France après 1830), et Toupot de Béveaux. D'argent à trois molettes de gueules, deux et une à la tête de Maure de sable, tortillée d'argent, posée en abyme.

4. Ancienne famille bourgeoise connue dès la fin du XVIe siècle à Coiffy. Un Habigaud se distingua comme officier dans les troupes royales pendant la Ligue. En 1575, il s'empara un moment de Besançon par surprise.

5. Famille de Langres. Jean Cressonnier, avocat en parlement, épousa Anne de Barthélemy, fille de Jean, lieutenant particulier du bailliage royal de Langres (1558) et d'Agnès de Maindreville.

6. Famille originaire de Sézanne, venue vers 1500 à Langres : de cette union naquirent trois filles unies à M. Durand, seigneur de Plémont, receveur général du taillon, à M. Simonnet, seigneur d'Issonne et à M. Le Gros, seigneur de Marquelon. De gueules à l'épée d'argent, emmanchée d'or, posée en pal, sommée d'une couronne de laurier.

7. D'azur au chien passant d'argent, accompagné en chef d'une étoile et d'un croissant de même.

Claude Piot [1], écuyer, receveur général payeur des présidiaux en Champagne (1620) ; 2° de Nicolas de Poisson [2] ; — Hilaire, échevin de Langres (1609-1611), marié à Louise Sauvage, fille de Nicolas et de Claire Le Genevois, veuve en 1621 [3].

III. — Jean Le Gros, avocat en parlement, seigneur de Marquelon [4], épousa avant 1592, Aimée Vignardot, fille de Nicolas Vignardot, prévôt royal à Coiffy et de Claire Genevois. De ce mariage naquirent : Claude, qui suit ; — Guillaume, avocat en parlement, marié à Jude Vosgien, d'où, outre un fils sans alliance et un autre, religieux carme ; Barbe, femme de N. Maheudel [5], veuf en 1706 ; Edmée, mariée à Claude Bathier [6] ; Agnès, mariée à François Parisot, qualifié dans l'*Armorial de d'Hozier*, écuyer, seigneur de Mauroy et de Jonvilly, ancien page du maréchal de Tavanes, capitaine d'infanterie dans la citadelle de Caen [7]. — Sarah, vivait encore en 1650 avec son mari, N. de Bonnefoy, écuyer, seigneur de Voisey.

1. Descendant de François Piot, substitut du procureur du roi au siège de Montigny-le-Roi en 1529 ; une branche des seigneurs de la Tour se fixa à Langres où ses membres occupèrent les premièree charges de robe. D'azur au chevron d'or, accompagné de trois glands de même.

2. De ce mariage naquit Jeanne de Poisson qui épousa Nicolas Marion, officier au château de Coiffy ; un de leurs fils mourut à Paris en 1679, secrétaire du prince de Condé. D'or au loup de gueules.

3. Hilaire Le Gros forma un rameau qui s'éteignit à Langres à la troisième génération. La famille Sauvage était une des vieilles familles nobles de Langres qui possédait dès le xve siècle la seigneurie d'Angoulevant. D'hermines à la tête de léopard de gueules, au chef d'azur chargé de deux quinte feuilles d'or. — Celle de Genevois est la plus ancienne, car ses membres sont mentionnés de l'an 1312, dans le cartulaire de Saint-Geosmes ; elle s'allia aux maisons les plus considérables de Bassigny et possédait dès le xve siècle la seigneurie de Bleigny, érigée depuis en marquisat.

4. Ferme de la commune de Soyers.

5. Famille originaire de Soncourt, près Vignory, venue à Langres en 1505. Parmi ses membres figurent Jean, chevalier de Malte et commandeur d'Autricourt (1640), et Nicolas, médecin au siècle dernier, membre de l'académie des Sciences. D'azur au chevron d'or, entrelacé d'un croissant d'argent à la pointe, accompagné de deux étoiles en chef et d'un gland tigé, en pointe, d'argent.

6. Ancienne famille de Coiffy : son fils devint receveur des tailles à Langres où il mourut en 1672 ; de sa descendance sont issus les familles Genuyt et de Besancenet. D'azur au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une rose d'or.

7. Ancienne famille langroise : François Parisot ou de Parisot fut maintenu dans sa noblesse par sentence du 21 août 1640 ; son oncle Simon, avocat en parlement, avait épousé Marguerite de Barthélemy et mourut avant 1657. D'azur au lion d'or, adextrée en chef d'une étoile de même.

d'où naquirent M. de Bonnefoy [1], conseiller au parlement de Besançon et Anne, femme de N... Benoist, seigneur de la Charmes, dont l'arrière petit-fils, Ferdinand de Trestondam [2], lieutenant-colonel du régiment de Fontanges, fut créé marquis par lettres patentes de mai 1714 ; — Jean ; — Samuel, marié à Bourg-en-Bresse, descendance inconnue.

IV. — Claude Le Gros, écuyer, gendarme de la compagnie du duc de Guise [3], puis conseiller du roi, prévôt à Villers-le-Saissel [4] en 1625, seigneur de Marquelon, marié à Agnès Vosgien [5], sœur de Pierre Vosgien, écuyer, exempt de la compagnie des gardes de M. le Prince. De ce mariage : Guy qui suit : — Nicolas, seigneur de Marquelon, sans alliance ; — Agnès, femme de François Moreau du Breuil, écuyer, seigneur de Saint-Germain [6] ; — Barbe, unie à N. de Thietry, écuyer, seigneur de Saint-Vaubert [7], morte en 1684 ; — Sébastienne, femme de Jean-Baptiste Petitjean, avocat en parlement [8] ; —

1. D'azur à une foy d'argent, mise en face, accompagnée en chef de deux étoiles d'or et en pointe d'un croissant d'argent.

2. D'azur à trois chevrons d'or et deux tryangles de même brochantes sur le tout.

3. Acte de naissance de Claude d'Acier dont M. Le Gros était parrain le 24 février 1624. (Acte de l'état-civil de Langres).

4. Bourg de la Haute-Marne.

5. Famille originaire de Voisey, près la Ferté-sur-Amance : un rameau se fixa à Coiffy au commencement du XVIIe siècle. Le fils de Robert devint gendarme de la garde du roi et se maria à Coiffy, en 1693, à Edmée de May. D'argent à trois roses de gueules.

6. Ancienne famille d'épée qui produisit ses preuves jusqu'en 1407 (Voir Lainé). François Moreau du Breuil, capitaine de cavalerie, puis mousquetaire du roi en 1639, gentilhomme ordinaire de sa chambre en 1647, était particulièrement apprécié du prince de Condé. Son arrière petit-fils était président de l'élection de Langres en 1779. Cette famille est actuellement representée par M. Albert Moreau du Breuil de Saint-Germain, membre du conseil général de la Haute-Marne, ancien député à l'Assemblée Nationale, marié à Mlle Trubert. Agnès Le Gros est ensevelie dans la chapelle Saint-Nicolas de l'église de Coiffy avec plusieurs membres de la famille Moreau du Breuil. D'argent à trois feuilles de fougère de Sinople.

7. Famille noble de Langres qui avait fondé la chapelle S. Nicolas dans l'église de Coiffy. Jean de Thietry des Berrières, chanoine du chapitre, confirma en 1566, les donations faites dans ce but, par son oncle, prêtre prébandier de la cathédrale.

8. Très-ancienne famille langroise, connue dès le milieu du XVe siècle, dont une branche, celle des seigneurs de Raucourt existe encore. De ce mariage naquit seulement Bonne Petitjean, mariée vers 1660 à Jean Aubert ; leur fille épousa Jean-Baptiste de Barthélemy, seigneur de la Grange d'Hastel. D'azur à trois roses d'or.

Edmée, mariée à Philibert de Lecey, conseiller au présidial de Langres [1].

Claude Le Gros fonda en 1618, dans l'église de Coiffy, une chapelle dédiée à Notre-Dame-de-Pitié, en la dotant de quatre fauchées de prés et d'une pièce de vigne. Sa fille de Thietry [2], augmenta notablement cette dotation par son testament du 22 décembre 1674.

V. — Guy Le Gros, écuyer, seigneur de Marquelon, désigné dans notre livre de famille rédigé en 1687, comme élu à Coiffy : il s'y trouvait au mois de mai 1638, quand le colonel Bornival à la tête de ses troupes lorraines, vint rançonner Coiffy ; il se dirigeait vers Coiffy-la-Ville, quand un coup de feu tiré du clocher tua un de ses officiers ; les lorrains remontèrent à Coiffy-le-Chateau, y mirent le feu et passèrent au fil de l'épée le curé, Jean Goirot et 388 habitants. Guy Le Gros fut du nombre des victimes. De son mariage avec Edmée Morel, fille de Sébastien, prévôt royal de Bourbonne et de Nicole Le Soin, il ne laissa que :

VI. — Jean Le Gros, écuyer, seigneur de la Maison-Rouge, conseiller du roi, prévôt royal de Bourbonne-les-Bains, mort en 1679, laissant de Claude Aubert [3] : Claude, qui suit : — Françoise, femme de Michel Guymenand [4], avocat en parlement, morte en 1706 ; — Agnès, femme de Joseph de Bonnay [5], écuyer, seigneur de Villars-sous-Maizelin, capitaine de cavalerie ; — Jeanne, religieuse à Neufchatel, morte en 1713.

VIII. — Claude Le Gros, écuyer, lieutenant particulier en la prévôté royale de Bourbonne (1688-1713), puis conseiller du roi, président en ladite prévôté, mort avant 1725, ayant épousé

1. L'une des anciennes familles de Langres, encore existante D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux coquilles et en pointe d'un agneau pascal d'argent.

2. M. Moreau du Breuil fut désigné par sa belle-sœur pour administrer la chapelle. Jean-Baptiste de Barthélemy, son cousin, prit après lui ce patronage qui demeura dès lors dans sa famille. La chapelle a une clef de voûte aux armes des Le Gros et des Vosgien.

3. Ancienne famille bourgeoise d'Arc-en-Barrois, connue dès le commencement du XVIe siècle.

4. Famille bourgeoise de Varennes-sur-Amances.

5. Famille qui figure à la croisade de 1148. Le frère cadet du bisayeu, de M. de Bonnay, fut l'auteur des rameaux de Nonancourt et de Breuil existant encore dans l'Argonne. Du mariage de M. de Bonnay avec Mlle Le Gros descendent les Philpin de Piépape.

vers 1685, Marie Cousin[1], fille de Jacques, garde du corps du roi et de Agnès Boucher, d'où naquirent : Nicolas, conseiller du roi, prévôt royal à Bourbonne, sans alliance ; — Claudette, mariée à Gabriel Pavée, écuyer, seigneur de Vendœuvre[2] ; — Isaac, chanoine de la cathédrale de Langres (1757) ; — Agnès, mariée le 23 août 1713 à son cousin Jean-Baptiste de Barthélemy[3], écuyer, seigneur d'Hastel[4], conseiller et avocat du roi au siège de Coiffy, morte le 13 août 1776 ; — Marie, femme de André de la Coffe, écuyer de la duchesse de Bourgogne ; — Jeanne, unie à Antoine du Port, directeur de l'hôpital militaire

1. Famille originaire de Saint-Jean-de-Losne. Le père de Jacques Cousin, était lieutenant de la Maréchaussée à Langres. D'azur au chevron d'or accompagné de trois œillets de même.

2. Gabriel Pavée secrétaire du roi, était munitionnaire général des armées sous Louis XV, seigneur de Vendeuvres, Provenchères, Villeneuve. Il mourut le 6 mai 1764 ; sa fille épousa M. de Bouvier de Vourcy, conseiller au parlement de Grenoble ; son petit-fils, conseiller à la cour des Aides (1780), fut créé baron par l'empereur et son fils entra à la chambre des pairs ; il est mort en 1870 ; la famille est représentée par le baron Pavée de Vendeuvre, membre du conseil général de l'Aube, ancien député. D'or au paon faisant la roue au naturel ; au chef d'azur chargé d'une croix entre deux étoiles d'argent.

3. Ancienne famille de Langres, remontant à « Lambertus de Bratholomei ou Bartholomei (ainsi dénommée de cette double manière), civis lingonensis. » (Acte d'accord entre l'évêque et le chapitre de Langres, 8 mai 1381 ; notaire de la cour épiscopale (art. du 7 juin 1407, arch. de Langres, fonds du chapître liasse Bar-sur-Seine) : encore existante. D'azur au chevron d'argent, accompagné en chef de deux cailloux et en pointe, d'un lys de jardin de même.

4. La grange d'Hastel faisait partie de l'ancien patrimoine du prieuré de Varenne, membre de l'abbaye de Molesme et était située au sud de Coiffy-la-Ville sur la route de Varennes, où elle existe encore. Quand le pape autorisa la vente d'une portion des biens du clergé en 1587, pour pouvoir aider le trésor royal, les commissaires apostoliques nommés pour le diocèse de Langres, Jean Tabourot, chanoine et official, vicaire-général de l'évêque, et Jean Roussat, lieutenant civil du présidial, autorisèrent par acte du 11 janvier 1588, l'aliénation de la grange « comme le moins dommageable de ce qui dépend dudict prieuré, consistant en deux vieulx bastimens. » Guillaume Le Gros se présenta comme acquéreur et fut requis de se rendre à l'adjudication fixée au 17 mars 1592, « assignation à laquelle il aurait fait defaulx et n'y aurait pas comparu à cause de ce que l'ennemy occupe le chastel dudit Coiffy. » L'acte se passa le 9 octobre et l'adjudication prononcée pour 1.060 écus à M. Le Gros, après surenchère de 10 écus sur la mise du « capitaine Francoys. » Mais M. Le Gros protesta contre cette augmentation pour laquelle aucune preuve écrite ne put être produite, alléguant d'ailleurs « que depuis ce temps ledit chasteau de Coiffy est occupé par les gens du Sr duc de Lorraine et que pendant ledit siège ladite granche d'Astel a esté détériorée de beaucoup et quasy de tout, ruynée, les héritages nou semés, demeurant la plupart en friche à cause dudit siège et des guerres qui règnent. »

de Bourbonne, mort en 1741 ; — Edmée, femme de Jean de Bourbonne, écuyer, receveur des gabelles à Langres [1].

II. — BRANCHE DE COIFFY-LE-CHATEAU

III. — Guillaume Le Gros, conseiller et procureur du roi en la prévôté de Coiffy après son père, mort le 5 novembre 1613. Il avait acheté le 11 janvier 1593 le fief de la Grange d'Hastel au prieuré de Varennes ; il laissa de sa femme Jeanne Viennot, fille du prévôt royal de Coiffy et veuve de Jean de Poisson : Nicolas, qui suit : — Philippe, supérieur du couvent des Minimes de Louvain ; — Renée, femme de François Mathié [2], seigneur du Cray ; le 9 octobre 1668, elle fit sa déclaration aux commissaires du Terrier de Champagne pour la propriété de la moitié de la grange d'Hastel, « tenue en franc aleuf du roi, » et mourut le 12 juin 1683.

IV. — Nicolas Le Gros, conseiller, procureur du roi en la prévôté de Coiffy, marié à Elisabeth Maréchal, fille de Pierre

Il demandait même un rabais que refusaient les représentants de l'autorité ecclésiastique en faisant valoir qu'on n'avait plus de recours contre le capitaine Francoys, prisonnier de Lorraine. Il fut finalement débouté de sa prétention par sentence de l'officialité du 11 janvier 1593 et déclaré acquéreur au prix de mille écus, plus 18 deniers par livre, de la grange pour la posséder « aux mesmes droits, auctorité, franchises et privilèges, libertés. Nom, raisons et actions qu'en a cru pouvoir avoir icelluy prieur et ses prédécesseurs. » Des jugements du présidial du 29 décembre 1599 et 23 août 1607, reconnurent la grange franche de toute dime et droit seigneurial quelconque, ce qui fut encore confirmé le 3 mars 1753 et par conséquent fief noble. Elle contenait 95 journaux de terres et 20 fauchées de prés. Ce fief revint à Jan-Baptiste de Barthélemy par sa mère Françoise Mathié de Cray, dont la mère était Renée Le Gros, fille elle-même de l'acquéreur.

1. Quinze enfants naquirent de ce mariage : l'ainé, officier aux mousquetaires avec rang de lieutenant-colonel, chevalier de S. Louis, mourut en 1784, sans alliance ; le second, M. du Plessis, fut lieutenant-colonel de cavalerie et chevalier de S. Louis ; une fille épousa M. Gaucher, seigneur de Sillières, veuf en 1752 ; une autre, M. Fremyot, écuyer ; une autre, M. Profilot, seigneur de Grenant. D'azur à la tour d'argent ; au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'or. — Gaucher : d'azur à trois pigeons d'or.

2. Ancienne famille noble, connue à Coiffy dès la fin du xve siècle : de ce mariage sont nés : François Mathié, seigneur du Cray, mort à Coiffy en 1701, épousa Eglantine de Montarby, fille du seigneur de Dampierre, dont la maison appartenait à la noblesse la plus ancienne et la plus considérable du Bassigny, existante encore et représentée par le général de Montarly ; et Françoise Mathié, mariée en 1640 à Pierre de Barthélemy, qualifié homme d'armes du roi dans l'acte de naissance de son fils, du 14 juillet 1654, lequel épousa Barbe Aubert, précitée D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux trèfles et en pointe d'un lion d'argent.

Maréchal[1], écuyer et de Quentine Roussat[2], d'où : Nicolas qui suit et Philippe, curé de Pernot, mort en 1684.

V. — Nicolas Le Gros, conseiller et procureur du roi en la prévôté de Coiffy, marié vers 1650 à N. de Vanvillars, d'où : Philippe, qui suit : — Nicolas, conseiller et procureur du roi en la prévôté de Montigny-le-Roi (1678), marié : 1° à Nicole Bezançon ; 2° à N. de Novilliers[3], veuve le 18 janvier 1729 ; une seule fille naquit du premier lit : Marie, unie à Philippe Aubertot, écuyer, seigneur de Mauveignan ; leur fille épousa M. de Lecey de Changey, conseiller au grand conseil ; — Agnès, unie à Claude de Maud'huy de Chassot, écuyer, seigneur de Beaucharmoy ; — Edmée, unie à N. Cosnay, écuyer, seigneur d'Arry, frère d'un conseiller au parlement de Metz.

VI. — Philippe-Jean-Sébastien Le Gros, qualifié comme ses auteurs « noble homme, » conseiller du roi et son procureur en la prévôté de Coiffy, où il mourut le 7 août 1713, laissant de Jeanne Soret, fille de François, avocat du roi au grenier à sel de Langres et de Jeanne Mugnier ; — Philippe, capucin ; — Jean-Louis, curé de Coiffy, mort en 1753 ; — Claude, receveur des fermes, établi à Nevers, sans postérité mâle ; — Marie[4], femme de François Mussey qui succéda à son beau-

1. Famille noble de Langres. D'argent à l'épée d'azur, en pal.

2. Famille noble de Moulins, établie à Langres au commencement du XVIe siècle. Son membre le plus illustre fut Jean Roussat, écuyer, seigneur de Marcilly, lieutenant général au baillage et plusieurs fois maire de Langres, particulièrement apprécié de Henri IV. D'azur au bourdon soutenu d'une étoile et accompagné de deux roses en chef, d'argent.

3. Famille noble de Langres. Jean Le Picart de Nouviliers, lieutenant particulier au baillage, épousa une sœur de Quentine Roussat, femme de Pierre Maréchel. D'azur à deux haches d'armes d'argent, en sautoir et à deux merlettes de même en pointe.

4. « Le premier jour de novembre 1678, a été baptisé Edmée - Thérèse, fille de Me Philippe Le Gros, conseiller du roi et son procureur en la prévôté de Coiffy et de dame Jeanne Soret, sa femme, laquelle naquit le 28 août dernier et eût pour parrain Me Claude Soret, procureur au siège présidial de Langres, son grand père, représenté par Claude de Mauldhuy, écuyer, seigneur de Baucharmoy et pour marraine Dlle Edmée Le Gros, sa tante. » (Reg. de l'état-civil de Coiffy).

« Le 18e mars 1683, a esté baptisée Marie, fille de noble Philippe Le Gros, advocat en parlement, conseiller du roy et son procureur ès - sièges royaux de la prévosté de Coiffy et de dame Jeanne Soret, son espouse ; pour parrain Me Jean Soret, bachelier et chapelain en l'église cathédrale de Langres, son oncle ; pour marraine dame Marie Mathié du Cray, veufve de noble Pierre de Barthélemy, advocat en parlement. » (Ibid.).

« Le 8e d'août 1713, a été inhumé le corps de Me Philippe Le Gros, conseiller-procureur du Roy en la prévosté royale de Coiffy, muni de tous les

père et mourut en 1732, d'ou est issue la famille Clerget de Langres ; — Edmée, mariée à Coiffy, le 19 juillet 1704 à Louis de Ville, écuyer, capitaine de cavalerie, chevalier de S. Louis, veuf d'Etiennette Macheret, mort en 1716 [1].

III. — BRANCHE DES GRUYERS DE COIFFY-LE-BAS

III. — Guillaume-François Le Gros, gruyer de la prévôté royale de Coiffy, marié en 1575 à Huguette L'Hermite, d'où : François, qui suit ; — Renée, femme de Sébastien Piot ; — Claude, seigneur de Rougemont, gendarme des ordonnances du duc de Guise (1621), sans alliance.

IV. — François Le Gros, gruyer de la prévôté, seigneur de Rougemont, marié en 1607 à Guillemette de Martinecourt [2], fille de Didier et de Guillemette Raveret qui lui donna Guy, qui suit ; — Jeanne, femme d'Etienne Thevenot, sieur de Maroise [3] ; — Françoise, mariée à Mammé Arnoul, gruyer des

sacremens. Au convoi duquel ont assisté Mre Jean-Louis Le Gros, prêtre, son fils, Mre Louis de Ville, chevalier de S. Louis, Mre Jean Baptiste de Barthélemy, advocat au parlement, Claude Moreau de Breuil, Mre Claude Le Gros, lieutenant en la justice de Bourbonne, advocat au parlement, et Nicolas Loiselot, prêtre, desservant la Nouvelle. » (Ibid.)

1. Du premier lit M. de Ville eût une fille unique mariée au comte des Barres, capitaine de cavalerie, chevalier de S. Louis, dont une descendante existe encore à Coiffy ; du second lit, une seule fille également, mariée à Germain Baudot, ayeule de Félicité-Marguerite du Boi[illegible], femme de Jean-Baptiste de Barthélemy, membre du conseil d'arrondissement de Toul.

La famille Baudot est une des plus anciennes de Langres où vivait en 1599, François Baudot avec Anne Voinchet, dont la mère était Le Genevois, des marquis de Bleigny : elle subsiste. — D'azur au belier sautant d'argent, sommée d'un croissant de même au premier canton.

La famille du Boys existait à la Mothe en-Bassigny au moment du siège et se retira alors à Huillecourt, comme les du Boys de Riocour, avec lesquels ils paraissaient avoir une souche commune : elle s'établit plus tard à Langres et à Chaumont. Du Boys de Riocour porte : D'azur à l'arbre fruité d'or : Du Boys, de Langres : d'argent à l'arbre de sinople sur une terrasse de même : au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent. — De Ville portait d'or à la croix de gueules. — Voinchet : de gueule au chevron d'argent.

2. Originaire de Jussey. D'argent au chevron d'azur, accompagné de trois cigognes de sable.

3. Famille de Coiffy-le-Bas connu dès la fin du XVIe siècle : le fils de M. de Maroise épousa Agnès de Barthélemy, fille de Pierre et de Marie Mathié du Cray. En 1778, M. de Maroise devint lieutenant-général au bailliage de Langres et fut élu député suppléant aux Etats généraux ; son frère, M. des Saules, avocat renommé, défendit les Jésuites devant le Parlement et devint avocat général au conseil souverain d'Orléans. Famille éteinte en 1866. D'argent au chevron d'azur, accompagné de deux étoiles et d'un casque d'azur.

prévôtés royales de Montigny et de Villers-le-Seissel, mort en 1637 : — Anne, femme de Philippe Provenchères [1], docteur en médecine; — Françoise, femme de Jean Tassel [2], fils de Richard, le peintre.

V. — Guy Le Gros, seigneur de Rougemont, prévôt des maréchaux à Langres (1666), échevin, gruyer héréditaire de Coiffy, marié en 1655 à Marie Boisselier [3], d'où : Claude, qui suit ; — François, curé de Coiffy (1732), puis chanoine de Langres ; — Guy, capitaine de dragons, chevalier de S. Louis ; — Etienne, curé de Ville-sur-Arce, puis chanoine de Langres ; — Louis, gruyer de Coiffy avant son frère, qui n'eût de N. Guymenant qu'une fille non mariée, mort en 1695 ; — Jeanne, religieuse du S. Sacrement.

VI. — Claude Le Gros, gruyer héréditaire de la prévôté de Coiffy, marié en 1695 à N. de Brussel de Gillencourt, veuve en 1714 avec : Guy, officier de dragons, marié N. Lenge (de Clefmont), sans postérité ; — Zacharie, chanoine de Langres (1737), mort en 1778, fondateur de la bibliothèque publique de Langres.

IV. — BRANCHE DITE D'OUGE

Nous trouvons la généalogie d'une branche de la famille Le Gros, dans le recueil de M. de Regel, qu'il n'est pas possible, de rattacher exactement à la filiation, mais dont la communauté de souche est incontestable.

Elle a été formée par Jean Le Gros, dit de Coiffy, qui s'établit à Ouges, et épousa, vers 1520, Edmée Thévenin, issue d'une Roussat. Ils eurent plusieurs enfants : l'un, fut curé de Rongeux ; un autre, Guillaume, marié à Marie Chanterayne

1. Famille bourgeoise de Langres.

2. Richard Tassel naquit vers 1580 à Langres où il mourut le 12 octobre 1661. Fils lui-même d'un peintre estimé, il se consacra avec passion à son art et fut pendant plusieurs années élève du Guide à Bologne ; il se fit connaître, d'après son épitaphe, comme peintre à Rome, comme sculpteur à Venise et comme architecte à Lyon. Il revint à Langres et ne s'en éloigna plus malgré les instances de Le Brun et de Le Sueur. Il fut échevin de cette ville. Tassel a laissé de nombreux tableaux justement appréciés. On cite au musée de Langres la *mort de S. Joseph*, le *martyr de S. Martin*, le *reniement de S. Pierre*, etc. ; au musée de Troyes, *S. Jean dans le désert*, la *généalogie de la Vierge*, la *mort de Cléopatre*, etc. ; au musée de Dijon, son portrait en pélerin, le *triomphe de la Vierge*, etc.

3. Famille bourgeoise de Prangey : le père de Marie était greffier du grenier à sel de Langres. D'azur à trois papillons d'or, au chef de sable chargé d'un serpent d'argent.

fit souche : un de ses fils fut chanoine de Chaumont et chapelain de Sainte-Catherine à Coiffy ; l'autre, alla se fixer à Beaune et eut lui-même entr'autres enfants, un fils chapelain de la même chapelle, titre qui passa à son neveu, Jean Forêt, lequel s'en désaisit en 1659, en faveur de Didier Rathier.

Un second fils de Jean Le Gros et de Edmée Thevenin, Simon, fit souche également : l'un de ses fils, Didier, fut chapelain de Sainte-Catherine de Coiffy : Jean Le Gros, son neveu lui succéda. Guillaume Le Gros, frère aîné de ce dernier, eut trois enfants : Philippe, prêtre ; Simon, religieux de l'ordre de Malte et Claire, mariée à Sébastien Rathier, dont un des fils devint chapelain de Sainte-Catherine, comme nous venons de le dire.

Cette branche nous paraît devoir être l'aînée des Le Gros d'après la continuité du bénéfice de la chapelle de famille au profit de ses membres ; elle doit avoir été formée par un oncle du capitaine de Coiffy.

V. — BRANCHE D'EPINANT

II. — Jean Le Gros habitait vers 1580 un domaine ou grange au bas de Coiffy : son fils vint à Paris et sa fille épousa Claude Maheudel. Son petit-fils, dont la sœur épousa Sébastien Rathier, revint à Coiffy et fut père de :

V. — Georges Le Gros, habitant Coiffy où il épousa sa cousine Clémence Rathier, d'où :

VI. — Sébastien Le Gros, secrétaire du roi en la cour de Besançon le 7 mars 1654, seigneur de Confevron, Epinant, Vougécourt, échevin de Langres (1669 - 1672), procureur du roi en l'Election (1701 - 1712), mort en 1719. Il avait épousé Barbe Demongeot[1], fille de Nicolas, procureur du roi en l'élection et de Françoise Turquet, d'où : Sébastien, chapelain de la chapelle de Coiffy, mort en 1705 ; — Etienne, qui suit ; — Agnus, dominicain.

VII. — Etienne Le Gros, écuyer, seigneur d'Epinant, marié à Colette Thiellement ; 2° à N. de Martinecourt, laquelle lui donna : Sébastien, qui suit ; — Antoine, seigneur de Confevront, lieutenant de cavalerie, tué à la bataille de Fontenoy.

Sébastien Le Gros, écuyer, seigneur d'Epinant, Confevront.

1. Ancienne famille de Langres dont descendent les Minette de Beaujeu et les Piétrequin de Prangey.

Pisseloup, Chaumondel, marié le 5 mars 1736 à Anne-Marie Baudot, fille de François Baudot (de Dijon), maréchal des logis de la garde écossaise du roi, d'où : Richard, écuyer, mort en 1796 sans hoirs de Rose Mariet ; — Sébastien, qui suit ; — Etiennette, morte sans hoirs de M. Humblot[1], écuyer, seigneur d'Hanteville, en 1816 ; — Jeanne, dite Mlle de Darnax, morte sans alliance en 1817 ; — Gabrielle, dite Mlle d'Egremont, morte en 1800, ayant épousé M. Tugnot de la Noye[2], garde de Monsieur ; — Elisabeth, mariée à M. de Besancenet[3], président du tribunal de Langres.

VIII. — Sébastien Le Gros, écuyer, seigneur d'Epinant, Chaumondel et Dinteville en partie, mousquetaire du roi, épousa Anne Martin et fut assassiné en 1792 dans le bois de Voisey, laissant : Georges, officier d'infanterie, mort dans la campagne de Portugal en 1811 ; — Sébastien, dit le chevalier d'Epinant, officier d'infanterie, sans alliance ; — Josephine, mariée en 1811 à N. Chaudron ; — Jeanne, unie en 1819 à M. Guyet de Leuchety[4], d'où une fille unique, femme de M. de Lescure, capitaine de vaisseau.

Nous avons composé cette notice à l'aide de nos papiers de famille, des registres de l'état-civil de Coiffy-le-Château, que nous avons consultés nous mêmes et de ceux de Langres, étudiés avec un grand soin par M. de la Boullaye, le savant bibliothécaire de cette ville ; des recherches sur Coiffy publiées cette année par M. A. Bonvallet, en un volume très-intéressant et du précieux recueil des généalogies langroises, dressé par M. de Regel et que le hasard des ventes a fait passer entre nos mains : il contient plus de 400 généalogies établies avec une correction parfaite.

Les armes de la famille Le Gros sont, ainsi que le constatent l'écu sculpté à la clef de voûte de la chapelle Sainte-Ca-

1. Ancienne famille de Langres, d'où descendent les marquis de Rose Dammartin : d'azur à la face ondée d'argent accompagnée de trois anneaux d'or.

2. Il était oncle de M. Tugnot de la Noze, lieutenant-général d'artillerie (1843).

3. Ancienne famille originaire de Cintrey en Franche-Comté, établie à Langres au commencement du XVIIIe siècle, où ses membres ont occupé constamment des charges de magistrature. Coupé d'azur à la balance d'argent et d'or à deux drapeaux croisés de gueules, percés d'une épée de sable.

4. D'or au sautoir de sable.

therine de Coiffy et les anciens cachets : d'azur au chevron d'argent, accompagné en chef de deux merlettes de sable et en pointe d'un lion d'or.

D'Hozier dans l'armorial de 1698, donne à Etienne Le Gros, sieur de Rougemont (branche des Gruyers) : d'azur au trois lions d'argent, les deux du chef passant et contournés, celui en pointe posé de front et assis : à M. de Confevront : d'argent au lion de pourpre et à M. d'Epinant : d'argent au lion de gueules surmontant un croissant d'or.

Enfin Courcelles en relatant, très-exactement du reste, la généalogie de la branche d'Epinant, lui attribue : d'argent au lion au naturel, armé et lampassé de gueules, accompagné en pointe d'un croissant d'azur.

Nous croyons inutile de faire remarquer que les armes véritables sont celles de la clef de voûte de l'église de Coiffy et des cachets des diverses branches, — y comprise celle d'Epinant — que nous possédons. B.

LA CHRONIQUE DE L'ABBAYE D'ORBAIS

Pendant les siècles tourmentés du Moyen-Age, la foi naïve et profonde aida le peuple à porter le poids des guerres et de leurs funestes conséquences la famine et les maladies pestilentielles. La religion diminua de beaucoup les angoisses de nos malheurs publics. La certitude de la patrie céleste détachait les âmes d'une vie difficile et précaire, sans que pour cela l'espoir d'un temps meilleur fut diminué. La foi animait les courages, élevait les cœurs, augmentait les ressorts de la vie sociale en développant et en multipliant les confréries et les corporations. Aussi, la France sortit de cette longue crise plus forte et plus étroitement unie dans son esprit et dans son sol.

Paysans, bourgeois et marchands s'empressèrent de visiter le jeune seigneur trépassé, la pitié, l'inquiétude et la curiosité amenèrent à l'abbaye des noms attachés à cette pieuse coutume, alors générale.

Aussitôt l'office du matin terminé, après que les frères se furent retirés pour se livrer aux occupations journalières, un lit de parade avait été dressé sous la grande arcade du transept, décorée de sculptures représentant les mystères de la Passion du Sauveur. Le corps de Jehan de Mézy y resta exposé à la vénération des fidèles.

Couché sur une tenture à crépine d'or, le messager royal était revêtu d'une robe et d'un manteau en tissu broché d'Italie, richement doublés de menu vair. Son épée suspendue au baudrier, et son juste-au-corps taché de sang, placés sur un coussin au pied de l'estrade, mieux que tous les discours, annonçaient aux paisibles habitants du fief ecclésiastique, que la guerre menaçait leur vallée.

Sur une estrade à quatre faces six religieux psalmodiaient l'office des trépassés. L'écho de leurs voix lentes et graves se prolongeait sous les voûtes basses des pleins-cintres, tournant autour des nefs comme un sanglot non interrompu.

A quatre heures la grosse cloche du monastère, chef-d'œuvre du moine Tanchon, le fondeur du grand roi Karl, ébranla

1. Voir page 101, tome VI, 3e année, de la *Revue de Champagne*.

son toit en pyramide à quatre pans. Des baies étroites et cintrées de la tour s'échappèrent les soupirs du glas funèbre. C'était l'appel à la cérémonie des funérailles.

Chacun se hâta de se rendre au vœu du seigneur abbé, les bergers quittèrent leurs troupeaux, les artisans et les marchands fermèrent leurs boutiques, et des sentiers de la vallée arrivèrent les vassaux et les servants du monastère.

En se rendant aux funérailles de Jehan de Mézy, les femmes, toujours prêtes à l'espérance par ce qu'elles ont pour mission de soutenir les défaillances humaines, se disaient entre elles.

— Notre Dame détournera de nous, certainement, les Normands et les Hongrois. Elle est grandement honorée par l'abbé et tout son vasselage.

— Et nous lui tisserons un *revêtement* d'autel si nous sommes saufs de tout mal.

— Je fournirai le quart de la laine, fit Hulberge.

Les jeunes gens, qui désiraient tout bas la bataille, invoquaient le puissant archange Michel et le grand Saint-Georges.

— Ne sommes-nous pas aussi des hommes, et pourquoi ne chasserions-nous pas les païens maudits?

— N'avons-nous pas des masses de fer, des marteaux et des haches? disaient les forgerons et les taillandiers.

— Et nous? n'avons-nous pas nos pics et les socs de nos charrues? ajoutaient les paysans.

— Quand ils seraient des démons comme ceux que vainquit Martel, nous ne les laisserons pas fouler nos moissons, sans leur faire sentir nos épieux.

Mais l'expérience avait appris aux hommes faits, la faiblesse de la défense et la fureur de l'attaque, aussi, gardaient-ils le silence.

Le roi, notre sire, prévenu par le seigneur abbé viendra peut-être à notre secours, murmuraient les bourgeois et les marchands, plus prudents et plus peureux, ayant à défendre, outre leurs vies, leurs magasins et leur or.

Plus d'un, en se rendant au monastere, examina les côteaux boisés, se demandant quel lieu il choisirait pour enfouir son trésor ; cherchant de l'œil quel arbre séculaire cacherait dans la ramure de ses racines le coffre de fer niellé.

Le lit sinueux de la petite rivière offrait sans doute un con-

fident plus discret; creuser la berge aux pieds des roseaux était facile. Mais comment se soustraire aux regards des bergers, veillant jour et nuit sur leurs troupeaux dans les plaines.

Les bois profonds ou l'eau tranquille garderaient-ils leurs secrets ?

L'inquiétude qui troublait les âmes diminua certainement la ferveur des riches habitants de la cité d'Orbais. La pauvre âme de Jehan de Mézy eût pu s'en ressentir, mais le nombre des gens qui n'ont rien à cacher est de beaucoup le plus considérable; ceux-là y mirent tout leur cœur, et la prière du pauvre est si agréable au Seigneur, qu'il n'est pas douteux que l'âme du cher sire ne soit tout droit entrée au Paradis.

Les nombreux vassaux de l'abbaye justement fiers des magnificences de la paroisse abbatiale y venaient de fort loin entendre les offices des jours de grande fête. La partie inférieure de l'édifice leur était réservée.

Une grille en fer forgé, d'un dessin élégant, et plein de fantaisie fermait le chœur, très-vaste, entourant l'autel. Le trône abbatiale et la chaire du prieur se reliaient au jubé par un escalier finement découpé; les stalles des religieux dessinaient un fer à cheval, laissant entre eux et l'autel un espace occupé par le lutrin. Le tout en chêne, naïvement sculpté d'épis et de ceps entrelacés.

La grille, à hauteur d'homme, et le jubé s'élevant au dessus, séparaient les moines de l'avant-chœur, où le vidame, les nobles et quelques bourgeois possédaient des bans et des stalles, plus ou moins, éloignés du transcept selon leurs rangs et leurs dignités.

Luxe encore rare à cette époque, le vaisseau de l'église reposait sur trois nefs; les murs des bas-côtés s'égayaient de dessins en brique d'un goût naïf, de superbes vitraux remplissaient les étroites fenêtres de l'abside et des chapelles latérales, renvoyant sur le parvis les rayonnements de leurs mille couleurs éclatantes.

Les arceaux de la grande nef, appuyés sur un bandeau orné de modillons aux figures horribles ou grotesques, donnaient hélas! plus d'une distraction aux fidèles, dont l'esprit s'égarait en épelant le sens mystérieux des arabesques étranges courant sur les arrêtes et autour des modillons. Livre de pierre, que les religieux expliquaient avec un soin pieux, non seulement aux étrangers, mais encore aux catéchumènes, dans les instructions qu'ils faisaient à des jours marqués.

Ces figures d'hommes et d'animaux, de fruits et de fleurs, aux formes symboliques, remplissaient dans nos temples le but des styles et des pyramides à l'égard des peuples de l'antiquité. Elles racontaient, outre les divers mystères et la vie des saints et des patriarches, les événements politiques et la vie de la nation, ses malheurs et ses triomphes. Guerres, pestes, famines, si communes dans cet âge de fer, étaient personnifiés par les démons et les goules. Les païens, les princes pervers, les prévaricateurs de la justice, revivaient pour le peuple sous la forme d'animaux apocalytiques. L'imagination et la fantaisie dépassaient les bornes du possible pour les stygmatiser d'infamie.

Les figures d'anges, de chérubins et de séraphins rappelaient, au contraire, les rois aimés, la victoire ou la délivrance. La main des artistes s'évertuait à conserver aux figures le caractère et les traits du visage de ceux qu'ils vouaient ainsi à la reconnaissance ou à l'exécration de la postérité.

La cérémonie des funérailles se fit avec une pompe quasi royale ; une partie de l'assistance, n'ayant pu trouver place dans les trois nefs, se pressait dans l'enclos de l'ossuaire, merveille de l'architecture du temple.

Lorsqu'après l'absoute paysans et bourgeois se furent peu à peu retirés, les moines, un cierge à la main, conduisirent processionnellement le corps de Jehan de Mézy dans une des cryptes de l'abbaye. Une dernière bénédiction lui fut donnée ; on scella le cercueil ; on le déposa près de celui du dernier abbé d'Orbais dans la chapelle funéraire où il attendait que son successeur vint prendre sa place pour descendre au caveau abbatial.

Chacun des religieux passa, traçant la croix sur le cercueil, et la procession remonta au chœur. Les frères reprirent leurs stalles, attendant la bénédictien de l'abbé pour se rendre au réfectoire.

L'abbé s'était prosterné ; sa figure vénérable s'éclairait des ardeurs de la prière ; les religieux attentifs sentaient que le moment décisif était arrivé.

Ayant puisé aux sources de toute sagesse, l'abbé s'adressa à la communauté :

— Mes frères, le Seigneur frappe votre malheureux pays par la main des Païens, mais sa miséricorde est inépuisable ; seul il peut s'opposer à nos ennemis, cependant nous devons

employer tous les moyens que la prudence humaine suggère aux hommes courageux, pour sauver nos vies, et surtout celle de nos vassaux, dont nous sommes les pères et les défenseurs. Dans un si grand péril, je fais appel à la sagesse de tous. Dieu parla souvent par la bouche des enfants et des humbles.

« Profès, frères lais, novices et postulants, j'attends la communauté toute entière dans la salle du conseil, la réfection du soir terminée.

Vingt minutes après, deux jeunes frères éclairaient la salle de gros cierges en cire jaune, qu'ils plaçaient dans les torchères contournées à la forge en capricieuses arabesques, également distribuées et fixées aux pilliers massifs soutenant la grande nef voutée, au dessus des stalles en chêne, ouvrées de fines moulures, et de rinceaux habilement fouillés au ciseau.

Une table en chêne, chargée de deux lourds candélabres d'argent et un fauteuil en cuir gauffré de Cordoue, coupaient aux deux tiers la longueur de la salle. Le siége faisait face à la chaire abbatiale, laquelle, entre deux autres moindres, occupées par les secrétaires de l'abbé, tenait le haut bout de la nef dont le cintre laissait voir un grand calvaire en granit rose, pieuse offrande d'Herispoé lorsqu'il vint, en l'an 851, recevoir des mains du roi Karl-le-Chauve les insignes de la royauté de Bretagne.

La dernière bougie à peine allumée, les frères entraient au conseil. L'abbé apprit alors à la communauté l'état du roi et le péril de la Champagne.

— Le roi ne pouvant plus nous défendre, dit-il en finissant, j'ai chargé notre vidame de requérir les cent dix-sept vassaux nobles portant guerdons et devant service de lance à l'abbaye. Je ne le vois point encore à sa place. Je compte peu sur un secours; les plus puissants d'entre nos vassaux suzerains guerroyant auprès du roi notre sire.

Quant à nous, mes frères, nos biens et nos vies sont peu de chose, et je sais que, soumis aux volontés de Dieu, vous attendriez courageusement la mort autour de votre abbé. Mais le peuple confié à nos soins crie vers nous; c'est à lui qu'il faut songer. Les avis de tous les frères seront écoutés et pesés, quelque soit leur rang dans la communauté.

Plusieurs jeunes frères proposèrent de défendre Orbais par les armes ainsi que plusieurs abbayes menacées en avaient donné le courageux exemple.

Le frère Hughe exposa que ces abbayes appartenaient à des seigneurs laïcs; il combattit énergiquement la proposition belliqueuse. Tous les moines profès la regardèrent comme une transgression de leurs vœux.

— Ce sacrilége ne nous sauverait pas; s'écria le frère Hughe. Que ferait une poignée d'hommes inexpérimentés contre la horde furieuse et aguérie?

— Cependant, ajouta-t-il, il y a parmi nous des postulants et des novices, dont plusieurs ont vaillamment combattu avec le duc de France; qu'ils arment, s'il en est temps encore, les hommes des villes et des villages; nous prendrons soin des enfants et des femmes.

La péroraison du frère Hughe fut accueillie avec enthousiasme, elle ralliait les deux partis. L'abbé l'approuva et l'on en discutait les moyens d'exécution lorsque le vidame arrivant prit place au fauteuil.

— Eh bien! messire, nous apportez-vous l'espoir d'un secours prochain, interrogea l'abbé.

— Seigneur, les hauteurs du pays sont abandonnées, tout fuit devant les Hongres. Le comte de Champagne et de Vermandois après avoir combattu les Normands, exige du roi le comté de Laon, dont notre sire a investi, selon la justice, l'héritier légitime. Héribert, furieux, traite de la délivrance du roi Karl avec Guillaume-longue-Epée. Ce vassal félon, profitant de la désolation générale, vient de placer sur le siége de Reims un de ses fils, un enfant de cinq ans.

— Le siége de Reims, dites-vous, s'écria l'abbé, qu'est devenu l'archevêque?

— Seigneur, répondit le vidame en baissant la voix comme s'il eut craint que l'écho redit ses paroles au dehors. L'archevêque Séulfe est mort subitement.

— Malheur au monde à cause de ses scandales, exclama le vieillard en cachant son front dans ses mains.

Les moines étaient terrifiés.

— Mais pourquoi nous étonnerions-nous, mes frères, reprit-il après un silence. Celui qui trahit son hôte et son roi fugitif, peut-il respecter la vie des serviteurs de Dieu?

Nous reste-t-il encore quelques vassaux fidèles, messire?

— Une vingtaine au plus, et les plus pauvres, déjà ruinés par la guerre. Les sires de Chézy, de Villers, de Montmort; les plus puissants réuniront à peine 200 hommes d'armes.

L'abbé de Chézy offre un refuge à tous ceux que le monastère pourra contenir. Voici un message de la puissante abbesse de Jouarre.

Le vidame remit à l'abbé un pli scellé ; après en avoir baisé la croix du sceau, l'abbé lut à haute voix :

— Dans le péril extrême des habitants de la vallée d'Orbais, les filles de saint Odon ouvrent les portes de leurs villes et châteaux à tous les vassaux de l'abbaye. Que la miséricorde de Dieu les délivre des Hongres et des Normands.

Abbesse de Jouarre.

— Vous le voyez, mes frères, toute lutte armée serait inutile, mais la main du Seigneur nous ouvre une voix de salut pour les malheureux habitants de nos domaines. Que ceux, donc, qui voulaient les mener au combat, les dirigent dans leur fuite, et nous les ramènent après la tempête. Si Dieu permet, que ces mains puissent encore les bénir.

Pendant tout le conseil, un frère se tenait muet et immobile à la dernière place ; après les paroles de l'abbé, il se leva, traversa la longue salle se dirigeant vers la chaire abbatiale. Sa taille au dessus des plus hautes, sa démarche libre et fière malgré l'humilité de l'attitude, trahissait un homme de race.

Les frères le regardaient surpris ; depuis dix ans cet homme vivait au monastère sans qu'on eut jamais entendu sa voix, sans qu'on eut aperçu son visage, que son capuchon couvrait constamment. Il ne célébrait point les saints mystères. Nul ne savait d'où il était venu.

Il s'agenouilla devant l'abbé.

— Que mon père veuille bien me bénir, murmura-t-il.

— Nous allons passer cette nuit dans la méditation et la prière, dit l'abbé. Demain, après matines, vous vous rendrez ici et nous prendrons ensemble les dispositions nécessaires à la conduite et à la sûreté de nos vassaux.

L'abbé se leva.

— Allez m'attendre à la chapelle, mon fils, dit-il en se penchant vers le moine toujours agenouillé.

La nuit était venue, quand l'abbé pénétra dans la chapelle, le moine à genoux sur la pierre, les yeux fixés sur l'image de la Sainte-Vierge, semblait en extase. L'abbé s'approcha, et comme le moine restait immobile, l'abbé posa sa main sur son épaule et murmura :

— Geysa !

Le moine frisonna, sa tête se pencha et la cachant dans ses mains :

— Pas ce nom, dit-il d'une voix brisée...

— Geysa, répéta l'abbé, tu fus un jour un grand chef parmi les méchants : tu vins de loin à la tête des Hongres portant le fer et la flamme. Dieu a permis que blessé dans un combat, tu fusses soigné dans cette abbaye. Tu nous a dû la vie, et dans ta reconnaissance tu l'as donnée à Dieu. Aujourd'hui retrouvant ton ancienne vaillance, et ton habileté dans la guerre, reprends ton épée, mets toi à la tête des hommes du bourg, et va combattre pour sauver la maison du seigneur, je te permets de porter les armes...

Le moine se redressa, son front s'illumina :

— J'ai versé trop de sang dit-il.

— Tu refuses d'obéir...

Le moine s'inclina.

— Bénissez-moi, mon père... je combattrai... Et levant le crucifix qui pendait à sa ceinture, il l'éleva comme un glaive...

IV

Dès que le jour avait paru, les gens du bourg avaient couru vers la rivière, les uns armés, les autres curieux mais tremblants.

— Or çà, Méderic, avez-vous entendu ? dit un bourgeois qui faisait sentinelle.

— Au bord de la rivière.

— Oui !

— Un souffle humain dans les roseaux ?

— Ecoutez !

— C'est bien le bruit de l'homme, maître Rupert.

— Regardez cette touffe d'aulnes, les branches ont remué, un homme s'est glissé dans l'eau.

— D'où peut-il venir ? nul n'a traversé la plaine, ni descendu le coteau de l'abbaye depuis hier soir. J'en jurerais mon âme. J'ai l'œil bon maître Rupert. Cet homme a dû se glisser le long de la berge.

— Il nage sans bruit, mais il nage, voyez l'eau cercler sous le dernier rayon de lune... Il se dirige vers nous... Eveillez-les dormeurs, Méderic, et couvrez le feu de la hutte. Méderic,

étendu à plat ventre près de Rupert, sur la pile moussue de la passerelle d'Orbais, se glissa dans les hautes herbes avec l'adresse du serpent ou du sauvage, sans les courber, il gagna la lisière du bois couronnant le coteau et toujours rampant, murmura d'une voix basse, étouffée, leslèvres sur la terre :

— Alerte, alerte, éteignez la bourrée.

Le silence du bois et de la plaine ne parut pas troublé; pas un oiseau ne tressaillit sur sa couvée, pas une feuille ne frémit ; cependant, quatre hommes sortirent de l'ombre.

— Qu'est-ce ? demanda un vigoureux garçon, portant sur l'épaule droite une masse énorme, en fer, avec l'aisance d'un hercule, tandis qu'un long coutelas et un marteau de forgeron pendaient à sa ceinture.

Ses trois compagnons, équipés d'armes plus petites, s'arrêtèrent à quelques pas.

— Guillem, un homme, un espion sans doute traverse à la nage le Surmelin ; envoie quelques bons garçons en avant du pont, il faut qu'il ne puisse échapper.

Un chant d'alouette, doux et modulé, sembla monter du sol ; c'était le signal de Guilhem à ses hommes. Ils sortirent d'entre les arbres comme si le sol se fut ouvert.

— Que six des plus déterminés, se partagent les deux têtes du pont. Un homme va sortir de l'eau. De quel côté qu'il prenne, arrêtez-le ; le jour se lève, il ne peut vous échapper. Vous, les autres, retournez aux cachettes, et tenez-vous prêts au moindre signal. Si le jour est levé, j'imiterai le coucou. S'il passe neuf heures, vous écouterez le pinson.

Malgré la transparence de l'air au bord des rivières et la facilité avec laquelle la voix se répercute au voisinage des cours d'eau, les paroles et les pas s'étouffaient tellement que l'écho ne répéta aucun son.

Guilhem déposa sa massue, et, rampant comme Méderic, il rejoignit avec lui Rupert dont l'œil ardent suivait les mouvements du nageur.

— De quel côté va-t-il ? maître Cordouan, demanda Guilhem.

— Du côté de la ville, forgeron.

— En est-il encore loin ?

— Il arrive.

Un homme en effet sortit des saules, à quelque distance au-delà du pont, et commença de gravir la berge. A peine eut-il

mis le pied sur le chemin plat, que deux bras vigoureux l'étreignirent à la ceinture. Il se débattit avec énergie, essayant en se renversant de faire glisser l'agresseur, qui l'avait saisi par derrière. Les deux autres sentinelles s'approchèrent.

— Il est pris ! s'écria Méderic.

— Non ! il leur échappe ! exclama le forgeron, en s'élançant le marteau à la main.

Le maître Cordouan étonné oublia sa gravité et joignit bientôt Guilhem sans écouter Méderic, son apprenti, qui leur criait :

— Ne courez pas si fort, c'est Martin, le tondeur de l'abbaye. J'ai l'œil bon maître Rupert, c'est lui-même.

— Dieu en soit glorifié ! il n'est pas mort ! fit enfin Rupert en s'arrêtant, c'est un homme courageux, Méderic, il apporte des nouvelles des Hongres.

L'arrivée du Cordouan, que les gens d'Orbais avaient élu pour chef, à cause de la prudence et de la fermeté dont il avait donné plus d'une épreuve, calma la joie bruyante des sentinelles bourgeoises.

— Mon compère Martin, je suis aise de vous revoir dit-il, en donnant au nageur du Surmelin une chaude accolade ; mais le lieu est mal choisi pour vous demander des nouvelles, le jour va se lever, hâtons-nous de gagner ma maison de la place.

— Maître Rupert, le seigneur abbé vous fait savoir que la dernière bande partira, deux heures après le lever du soleil. Il ne peut attendre davantage. Que les gens d'Orbais se hâtent. Est-il vrai, qu'ils refusent de quitter la ville ? Cependant vos maisons semblent désertes.

— Chacun se renferme en son logis ; et n'en sort que pour la prière du matin et pour celle du soir, que nous vient dire le moine ?

— Le saint homme vous dit que les païens passeront sur l'autre rive ; du côté de l'abbaye ? n'est-il pas vrai ?

— Le seigneur abbé ne croit-il pas aux paroles du moine qu'il fait partir ses vassaux de la plaine ? hasarda le forgeron.

— Le seigneur abbé pense, au contraire, que la chose arrivera comme le prédit l'homme de Dieu : mais il n'ose l'affirmer, de peur que ses enfants soient perdus par sa faute.

— Croyez-moi, maître Cordouan, les jours de la désolation sont arrivés. Je veux dire aux gens d'Orbais ce que j'ai vu de la

Lorraine au comté de Bourgogne. Prévenez-les que le tondeur leur veut parler.

— Méderic, et vous aussi les autres, frappez aux portes des maisons, assemblez-les hommes sur la place pour un dernier conseil, ordonna Rupert.

— Non-seulement les hommes, mais aussi les femmes, sortirent en hâte, portant dans leurs bras leurs derniers nés. Les enfants, les jeunes garçons et les jeunes filles se pressèrent bientôt sur la place, autour des pillers aux marchands. Maître Martin et le Cordouan, montèrent sur la plate-forme des crieurs.

Le tondeur remarqua le nombre restreint des hommes, presque tous dispersés dans les bois veillaient aux issues des vastes souterrains, qui, de l'abbaye rayonnaient à six lieues à la ronde. De ces caveaux, des routes traversant le lit du Surmelin, d'ailleurs peu profond, se reliaient à ceux des châteaux de la Fère et de Montmort, tandis que d'autres joignaient les galeries souterraines partant des puits de la forteresse de Château-Thierry. Ces routes ignorées protégeaient la fuite des armées, et celle des vassaux ; elles servaient aux ravitaillements des places assiégées, aux porteurs des messages secrets que s'envoyaient les seigneurs alliés. Toutes, avaient de nombreux regards dans les bois, alors immenses, qui couronnaient les hauteurs de nos fleuves et de nos rivières.

Nul ne connaissait exactement les issues des souterrains. Dans les paniques et les déroutes, les fugitifs partaient de l'intérieur des châteaux. Quelques voies obstruées, découvertes par hasard, servaient de refuge; on savait que les souterrains étaient proches, mais le plus brave n'eût osé s'y risquer, quelques téméraires n'en étaient point revenus.

Le tracé des galeries soigneusement gardé dans les archives, appartenait ou au chef de famille, ou au seigneur suzerain.

Les religieux désignèrent aux habitants d'Orbais, quelques boyaux aboutissant à de vastes caveaux pour y cacher leurs richesses. Autour de ces issues, adroitement dissimulées, veillaient, jour et nuit l'élite des paysans et des bourgeois.

Le maître Cordouan, ordonna le plus complet silence à cette foule émue, il exhorta chacun d'écouter le tondeur et de prendre ensuite une prompte décision.

— Mes parents et mes amis, commença Martin, les Hongres seront ici avant le coucher du soleil. Un frémissement courut dans l'assemblée, il ne fallut, rien moins, que les regards et la

présence du Cordouan pour contenir les cris des enfants et les clameurs des femmes.

Par l'ordre de notre seigneur abbé, continua l'orateur, j'ai visité les pays dévastés par les païens, je voulais connaître sûrement leur nombre et leur marche ; afin de vous sauver des mains de ces loups qui dévorent tout sur leur passage. Votre salut est dans la fuite ; il est inutile de chercher à combattre, c'est un feu dévorant que Dieu envoie sur nous, à cause de nos péchés. Du Rhin à la Marne, le pays n'est plus qu'un désert ensanglanté. Le Brisgau est ruiné ; la Lorraine est ravagée ; les mécréants ont pris le palais de l'évêque de Verdun, ils en ont brûlé les reliques les plus précieuses, les papiers, les manuscrits et les chartes des églises. Ce qui reste des habitants de Vouzy pleure sur des manceaux de cendres.

Reims a été heureusement préservé par les corps de saint Remi, de saint Riquier et de plusieurs autres bienheureux, que les villes et les abbayes y avaient envoyés, afin de les sauver de la profanation. Les impies s'attaquent d'abord aux églises, pour s'emparer du trésor des pauvres et des vases sacrés. Leur soif de butin ne peut-être assouvie, ils massacrent les prêtres et les religieux ; les font périr dans les tourments, excités par l'espoir de leur arracher le secret des lieux où sont cachés les joyaux et l'or des villes et des monastères. Les femmes outragées sont traînées à la suite de leurs chariots. Si donc, vous voulez éviter ces malheurs, hâtez-vous, gens d'Orbais ! hâtez-vous, de fuir, par la galerie de l'abbaye, plusieurs des vôtres y sont déjà en sûreté.

Une grande agitation remua la foule, après le discours du tondeur. Le parti de la fuite l'emportait, les femmes se précipitaient dans leurs maisons pour rassembler à la hâte les menus objets et les vêtements qui restaient encore. Serrant leurs enfants dans leurs bras, elles pressaient les hommes de partir, envoyaient les jeunes gens chercher dans les bois ceux qui gardaient les entrées souterraines.

Pendant quelques minutes ce fut une confusion inexprimable. Les appels, les cris, les prières et les malédictions se mêlaient aux pleurs des enfants, épouvantés du tumulte.

Le Cordouan s'efforçait en vain de calmer la panique, de recommander le calme et le sang-froid nécessaires au départ, qui prenait les malheureuses proportions de la débandade, lorsque le bruit argentin d'une clochette arrêta les plus affolés.

(*A suivre*).

CAROLINE DE BEAULIEU.

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE M. DE DINTEVILLE

Lieutenant-général au gouvernement de Champagne.

1579 — 1586 *

A M. Brulart, même date.

Remerciement. « Après avoir vescu parmy les nuées et ténèbres du monde depuis six mois qu'il y a eu tant de remuemens, vous m'avez par ung seul mot éclaircy. » Prière de lui mander ce qu'il faut faire si on demande pour les troupes l'entrée de Troyes.

De Monsieur. Montereau, 22 juillet.

« J'ay esté merveilleusement deceu et trompé en la bonne opinion que je m'estois imprimée de vostre part, m'ayant bien fait connoistre le contraire par le traitement que vous avez donné aux troupes du sieur de Beauffremont qui me venoient trouver par mon commandement et avec un adveu de moy, et suis très marry que vous soyez tant obligé d'en avoir usé, si indiscrettement en mon endroit que sans une bonne et bien vérifiée justification ne le pourray jamais oblyer, estant cest affront fait à moy-mesme et non au sieur de Beauffremont. »

Au Roy. Troies, 28 juillet.

Billet pour envoyer ceste dépèche avec son secrétaire pour recevoir les ordres de S. M.

De M. Brulart. Saint-Maur, 27 juillet.

Qu'il doit continuer assurément, mais sans avoir l'air d'agir contre Monsieur « pour ne pas vous faire remarquer seul entre beaucoup d'autres. » Que l'armée de Monsieur ne passera pas à Troyes, devant au contraire de Chateau-Thierry tirer droit sur le pays de Trèves.

Du même. Saint-Maur, 30 juillet.

« J'ay peur que vous n'aïez assez compris ce que je scay de

* Voir page 462, tome V, 3e année de la *Revue de Champagne*.

l'intention du roy, qui est cause que de peur que vous puissiez y estre deceu, je vous escris ce mot de lettre pour vous dire que S. M. est fort faschée et desplaisante de l'entreprise que faict Monsieur pour prevenir assez qu'il n'en peut arriver qu'inconvenient, ruyne et perte pour luy, ayant tasché par toutes les remontrances qui luy ont esté faites par la reyne-mère, l'a divertir. A quoy voyant qu'il n'y a eu ordre et que maintenant la troupe est si grosse qu'il n'y a plus moyen de la séparer, elle s'est résolue de laisser aller les choses comme elles poursuit. Ce n'est pas à dire que s'il se trouve quelques coquins escartés qui ruinent le peuple, que l'on ne doibve courir sus et les tailler en pièces. »

Du roy. Saint-Maur, 4 août.

Réponse des lettres des 26 et 26. . Je vous diray que j'ay occasion de me louer infiniment du bon debvoir avec lequel vous vous estes employé en l'exécution de ma volonté et commandement, lesquels comme vous avez respecté vertueusement sans en estre diverty et m'avez fait en cela fort agréable service. Vous pouvez estre asseuré que je vous maintiendray comme mon loïal sujet contre toute molestation et injure, Partant ne debvez estre en peine de la lettre que mon frère vous a escripte sur le fait de la troupe du sieur de Beauffremont que vous avez rompue suivant le commandement exprès que je vous en avez faict.....

De M. Brulart. Même date.

« Monsieur, je suis bien marry de ceste lettre que Monsieur a escript, mais je crois qu'il y a en cela plus de la faulte du secrétaire que non de l'intention de Monsieur. Il fault laisser passer ses humeurs et y ployer comme en ung fort vent. Le principal est que le roy se souvient bien du commandement qu'il vous a faict et qu'il loue vos actions ainsy qu'il a faict à toute occasion. Sy chacun en eust faict de mesme, je croy que le mal ne feust entré sy avant qu'il est et ne feussions en la peyne de veoir la folye commencée. Je vous prie de croire de moy que comme j'estime vostre vertu, je suis, etc. »

Du duc de Guise. Paris. 31 août.

Ordre du roi aux compagnies qui sont en Champagne de déloger sous six jours, autrement les chasser par la force, — P. S. (autographe). « S'ils ne sortent de mon gouvernement dedans six jours, j'entens que vous les faictes sortir par force, et vous prye ny point faillir. Vostre entièrement meilleur amy à jamais. »

De M. de Saures. Paris, 1er septembre.

Dans le même sens : « Quant aux nouvelles de delà l'on tient que l'armée de Monsieur se deffend, en estant jà revenu plusieurs de la noblesse, et danger que nostre pauvre pays aura encore l'endosse de retour. Il ne se parle ici que de nopces et festins, et dict-on que jamais la feste ne se passera qu'il n'en coustra au Roy plus de 6 à 700,000 escus, car il ayme les deux partis avec raison. » L'engage à y venir.

Du roy. Paris, 5 septembre.

Ordre de faire séparer les troupes qui foulent encore le Bassigny et notamment la compagnie du capitaine Grossy. « J'ay veu la copye de la lettre que vous avez escripte à mon frère en réponse à une que avez reçue de luy, et la trouve très-sagement considérée et ne puis que trouver bon ce que vous avez fait. »

A Monsieur de Thenillières, 25 août.

..... J'ai congnu par la lettre qu'il vous a plu m'escrire que l'on vous a rapporté ce qui s'est passé touchant ung Grimault et ung Saint-Remy qui se donnent le titre de capitaine tout au contraire de la vérité, dont il vous est demeuré quelque mécontentement de mes actions. Ceste lettre m'a esté comme le scorpion qui porte la morsure et le remède en luy. M'ayant esté la remonstration de vostre mecontentement la plus désagréable nouvelle qui m'eut seu m'advenir, mais j'ay gouté par la mesme lettre la grandeur de votre bonté, clémence et humanité de m'ouvrir une oreille nette et non préoccupée pour m'ouyr à l'encontre de cette calomnye impudente. Il lui a dépêché aussitôt un gentilhomme, mais comme il y a de cela trois semaines et qu'il n'a aucune nouvelle, il ne peut attendre davantage.

Au garde des sceaux de Monsieur. Même date.

Dépêche dans le même sens, accompagnant un mémoire justificatif duquel il résulte qu'à Choiseul le capitaine Grimault se retrancha dans un grenier et que le sieur de Dinteville ne tua personne : « il eut pitié d'eulx et davantage implorant le nom de Monsieur, il l'eut en telle révérence qu'il lui fait rendre armes, chevaulx, argent et toutes leurs hardes.... Ils estoient 27 et tous bien farcis d'escus. M. de la Haye était chargé aussitôt son arrivée de voir le sieur de Tourteron pour être admis près de Monsieur et s'entendre avec lui. Il verra aussi MM. de la Fin, Beauvais, Meure et La Rivière-Roche-

fort, pour lesquels il a aussi des lettres de M. de Dinteville et réchauffera leur zéle pour lui.

De Monsieur. Camp d'Humercourt, 3 septembre.

Remerciements pour la façon dont il a favorisé les compagnies qui passèrent par la Champagne pour le rejoindre.

De Guise. Paris, 9 septembre.

Ordre de faire sortir de Champagne sous 24 heures ceux qui feront des levées, même avec commission du roi et au besoin employer la force. — P. S. (autographe). « Le roy m'a commandé de vous escrire qu'il n'avoue aucune commission, et que les ayant adverti 24 heures après vous leur courriez sus. »

De Monsieur. Camp de Bar-sur-Seine, 11 septembre.

Qu'il aé té pleinement satisfait par ses lettres et le mémoire justificatif.

Du duc de Guise. 20 septembre.

Le priant d'intercéder auprès du roi pour obtenir de décharger Troyes de l'impôt mis sur le vin ; « et lui demandons pour les habitants la permission de cesser la garde à cause de la contagion qui désoloit la ville. »

(Lettres dans le même sens pour la taxe du vin au duc de Nevers, à M. de Chiverny).

Du roi. Paris, 27 septembre.

Ordre de signifier aux compagnies de gens de pied du jeune Clervant qui sont en quartier à Mouzon et Rethel et saccagent le pays au lieu d'aller en Flandre de se séparer de suite, sinon les tailler en pièces avec les compagnies de Guise et celles du sieur de Dindeville.

Au roi. 11 octobre.

Qu'il a transmis l'ordre et a porté aux environs de Vitry ses gendarmes et une partie de ceux de Guise pour passer outre en cas de résistance.

Du duc de Guise. Paris, 21 octobre.

Lettre conforme à celle ci-dessus du roi.

Du roi. Paris, 27 octobre.

Circulaire pour donner avis qu'il ordonne qu'on fasse chaque dimanche depuis l'avent 1581 jusqu'à l'avent 1582, procession générale et prières publiques dans chaque paroisse du royaume pour demander à Dieu de donner un fils au roi.

Du roi. Paris, 28 octobre.

Que pour soulager son peuple la montre de 60 lances de M. de Dinteville commandée pour ce quartier se fera en robbes et que chacun retournera aussitôt après chez soi.

Au roi. Vitry, 27 octobre.

Avis que les compagnies du jeune Clervaut ont obéi ; que sa venue a fait dissoudre dans ce quartier deux ou trois compagnies de mangeurs qui y rodoient.

Du roi. Paris, 8 novembre.

Qu'il a appris que les gens de Troyes au sujet du subside de 20 sols par muid et qui avoient chatié les trésoriers généraux et officiers royaux de l'élection où ils étaient assemblés. Ordre de faire exécuter l'édict du subside intégralement.

Au roi. Spoy, 10 novembre.

Qu'ayant appris que quelques compagnies avec les cappitaines Poully et Vaulx rodoient aux environs de Sainte-Menehould et Montfaucon, il se rendit vers eux, mais qu'ils se dispersèrent à la nouvelle de son approche. Qu'il visita ensuite les places frontières des Ardennes et constata qu'il y avait beaucoup à réparer, que l'artillerie était en mauvais état, les munitions manquant et les troupes mal payées. Demande à en venir rendre compte au roi.

(Il visite Rocroy où l'on venait d'employer 2.000 écus « qui y paroissent fort peu, encore qu'on les ayt bien ménagé ; Villefranche où M. de Lévignac a bien employé la somme insuffisante qu'on lui a allouée, Maubert où le château croule).

Du roi. Paris, 15 novembre.

« Sur l'advis que j'ay eu que la compagnie de gens de pied du capitaine Thomas Durbin du régiment du sieur Conte de Brissac estoit encore en mon païs de Champagne près de ma ville de Chaalons au lieu qu'elle devroit estre il y a longtemps en Piedmont où je l'ay ordonné pour tenir garnison, je lui mande présentement par la lettre cy enclose que vous luy ferez tenir de ployer son drapeau et renvoyer ses soldats chez eux. »

Du roi. Paris, 18 novembre.

Permission de venir lui rendre compte de son dernier voyage.

Du roi. Paris, 15 décembre.

Pour faire exécuter l'impôt sur le muid de vin.

Qu'au moment de partir pour Paris, un capitaine Peluche est venu lui demander le passage pour 18 compagnies (il y a régt) des sieurs Doraison, Clavaisson, Sagremer, venant du Dauphiné; qu'il lui répondit que toutes ses compagnies devaient être licenciées de suite et passer par homme individuellement sans fouller le peuple ; et qu'il remet son voyage après cette affaire.

Du roi. Paris, 27 décembre.

Approbation.

De Monsieur. Anvers. 19 février 1582.

« ... Vous cognoissant particulièrement affectionné à ce qui me touche, je vous ay bien voullu advertir qu'après avoir poursuivy envers la reyne d'Angleterre quelque résolution au mariage duquel j'espère fort bonne issue, je n'ay pas différé d'entendre à ce qui est de mon establissement aux Bas Pays où je m'achemine présentement pour en prendre la possesion aux conditions promises par mon traicté. » Avis qu'il n'a donné présentement aucune commission de levées.

Du roi. Paris, 24 février.

Avis qu'il envoie en Champagne le sieur de Saulnyer, dommissaire ordinaire de l'artillerie, pour prendre tous les canons hors de service pour les amener à Paris et les refondre ; qu'après il reudra le même nombre de pièces et plus s'il le faut.

Du roi. Prieuré Saint-Nicolas de Senlis, 14 février.

Nouvel ordre plus précis de tailler en pièces tous gens de guerre levés sans sa commission « qui est la chose la plus agréable que vous puissiez faire. »

De M. Brulart. Paris, 15 mars.

Félicitation sur le repos dont jouit la Champagne... « Au surplus, je vous diray de nos nouvelles que le reyne mère est partye de jour d'hier pour aller jusques à Chenonceau et Champigny au devant du roy et de la reyne de Navarre qui sont à Saint-Jean-d'Angely depuis 4 ou 5 jours. L'on est encore en doubte si ledict roi de Navarre viendra point jusques auprès du Roy, mais quant a la reyne sa femme il est bien asseuré qu'elle pourra demeurer quelque temps par deça, si les choses ne se changent grandement, dont il y a peu de gens qui si voulaissent rendre caution à la façon dont nous vivons. »

(*A suivre.*) Ed. de B.

NÉCROLOGIE

Le R. P. Adrien Languillah, né à Chantemerle (Marne), le 28 septembre 1808, entra dans la Compagnie de Jésus, le 21 février 1841, partit pour la Chine en 1841; il fut sacré évêque de Sergiopolis, le 22 mars 1857, et est mort à Shan-Hai, le 30 novembre 1878. On lui doit : *Sen pé Koué hen* (*Traité du mariage*) (1865, in-8°, 99 p., à Tou-sai-wai); — *Monita ad missionnarios provinciæ Nankinensis* (Shanghai, 1817, in-8°, 60-cxx p.); — *Supplementum* (Parisiis, 1872, in-8°, 29 p.); — Des lettres dans les *Annales de la Propagation de la foi et de la Sainte-Enfance;* — *Voyage sur le Yang Tzé-Kiang, Entrevue avec le vice-roi des Deux-Kiang* (dans les *Études religieuses,* 1866, t. IX, p. 105-112); *Voyage d'un évêque missionnaire à Rome* (*ibid.*, t. XIII, p. 282-285). — Il a aussi écrit dans *le Messager du Sacré-Cœur,* et dans *les Missions catholiques.*

(*Polybiblion*)

* * *

Une femme qui avait conquis une place distinguée dans les lettres par son talent, l'élévation de son esprit et le souffle chrétien qui animait toutes ses œuvres, Mlle Marie Maréchal, est morte le 22 janvier à l'âge de quarante-sept ans. Elle était née à Montereau en 1831. Elle avait débuté par *Béatrix* (1874) et donné ensuite l'*Institutrice à Berlin* (1875); — *La Dette de Ben-Aïssa* (1875) dans la *Bibliothèque rose; La cousine de Lionel* (1876); — *Nos petits camarades* (1876) dans la *Bibliothèque rose;* — *Le Parrain d'Antoinette* (1876); — *La pupille d'Hilarion* (1876); — *La Roche-Noire* (1876); — *Sabine de Rivas* (1877); — *L'Hôtel Woronsoff* (1877); — *Le Journal d'une âme en peine* (1878); — *Le Mariage de Nancy* (1878); — *La Maison modèle* (1878), dans la *Bibliothèque rose.* Elle écrivait dans le *Magasin d'éducation* et de *récréation,* sous le nom d'Henri Fauquez, et dans le *Foyer,* qui a publié d'elle : *Mademoiselle de Charmeilles* (1878) et *Marcelle Dayre.*

* * *

La ville de Vouziers célébrait mardi les obsèques de l'un de ses illustres et bienfaisants citoyens. Doué d'une vive intelligence et des plus remarquables aptitudes, M. Constant Gaignières était entré à l'école polytechnique, à l'âge de 18 ans, le second de sa promotion, et il en était sorti deux ans après, conservant le même rang.

Il fut admis, au sortir de l'école, dans le corps des ponts et chaussées, où sa science profonde, ses habitudes de travail et d'application réfléchie le portèrent bientôt aux premiers grades.

Il prit la part la plus active aux grands travaux de notre époque laborieuse, et, devenu ingénieur en chef dans son département d'origine, il reçut, en 1853, en récompense de ses talents et de ses services, la croix de chevalier de la Légion-d'Honneur.

En mourant, il y a quelques jours, à l'âge de 77 ans, il voulut ajouter à sa mémoire un fleuron de plus, en couronnant sa vie de science et de travail par un acte de bienfaisance véritablement mémorable.

Il fit à l'hospice de sa ville natale un legs de 100,000 fr., et à la ville elle-même un autre de 50,000 fr.

* * *

M. Millet, architecte du gouvernement, chargé des travaux dans les diocèses de Reims et de Châlons, vient de mourir après une longue maladie.

* * *

Le 7 janvier un modeste convoi conduisait à sa dernière demeure, au cimetière Saint-Louis de Versailles, un des plus anciens professeurs du lycée, inspecteur retraité de l'académie de Paris, M. Jacques-Cyprien Anot de Maizière, né à Saint-Germainmont (Ardennes), le 27 avril 1792.

Neveu et élève de l'abbé Anot (Pierre-Nicolas), qui a laissé dans le diocèse de Reims une si haute réputation de science et de charité, il fut successivement professeur de rhétorique au collége royal de Reims, puis professeur de réthorique et d'histoire au lycée de Versailles, enfin inspecteur d'académie pour le département de Seine-et-Oise.

Humaniste consommé, travailleur infatigable, poëte et publiciste à ses heures ; il a fait paraître plusieurs ouvrages d'un réel mérite parmi lesquels on peut citer les suivants :

1° *Discours* qui a remporté en 1819, le prix de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Marne sur le sujet : « Démontrer que « les intérêts du Français de toutes les classes sont attachés, au « maintien de la Charte constitutionnelle. »

C'est par erreur que dans ses recherches bibliographiques, M. Auguste Denis a attribué ce travail à M. l'abbé Anot. Il convient de le restituer à qui de droit.

2° *Elégies rémoises*, suivies de fragments dramatiques et d'un *Essai sur les nouvelles théories littéraires*. Paris, 1825, 1 vol. in-8°;

3° *Lettres à Icilius sur l'état actuel des choses*, 1828-1834 ;

4° *Le code sacré*, ou exposé comparatif de toutes les religions (sur le plan de l'atlas historique de Lesage) ;

5° *Une tragédie de Cromwel* qui n'a n'a jamais été représentée.

Il eut trois fils, dont le seul qui existe est aujourd'hui chef d'escadron d'état-major : les deux autres, officiers d'un bel avenir, avaient péri dans la guerre de Crimée. Le malheureux père ne s'est jamais consolé de cette double perte si douloureuse.

Par décret du 18 avril 1860, M. Anot, Jacques-Cyprien avait été autorisé à ajouter à son nom celui de sa femme, née Jeanne de Maizière, issue d'une ancienne famille de noblesse champenoise, éteinte dans sa descendance masculine.

Cette famille inscrite dans le procès-verbal de Caumartin porte pour armes : « De gueules au chef d'argent chargé de trois lozanges de même. »

BIBLIOGRAPHIE

La Champagne souterraine. — Matériaux et documents ou résultats de 20 années de fouilles archéologiques dans la Marne par M. Morel, percepteur à Châlons-sur-Marne, grand in-8° texte. — Album des cimetières de la Marne à toutes les époques, grand in-f° oblong. Paraît par livraison de six planches avec le fascicule de texte. — Six livraisons parues. Prix de chaque livraison 8 fr. — Librairie polytechnique de J. Baudry, rue des Saints-Pères 15, à Paris, ou chez l'auteur à Châlons-sur-Marne.

Ce n'est pas auprès des lecteurs de la *Revue de Champagne et Brie* qu'il est besoin d'insister sur le puissant intérêt que présentent les découvertes archéologiques faites dans les cimetières gaulois, gallo-romains et mérovingiens de la Marne. En aucune autre contrée de la France la pioche du fouilleur n'a ouvert de mines plus riches pour l'étude de la haute antiquité de notre pays.

Dans le compte rendu de l'exposition de l'art ancien au Trocadéro, travail qui a pris place dans ce recueil, nous avons fait une large part à la riche collection de M. Morel, de Châlons, mais nous n'avons pu que rappeler le titre de sa belle publication : *La Champagne souterraine*; c'est une lacune que nous tenons à combler, car l'archéologue doit une double gratitude au collectionneur qui préserve de l'oubli et de la destruction les précieuses épaves du passé, et qui de plus en répand la connaissance et en facilite l'étude par la plume et le crayon.

La publication de M Morel se recommande à plus d'un titre à l'attention de tous ceux qui se préoccupent des premiers temps de notre histoire et, particulièrement, à celle des archéologues champenois. Elle se composera d'une douzaine de livraisons dont la moitié a déja paru, chacune d'elles contient six grandes planches lithographiées, la plupart relevées de couleurs, de façon à rendre plus sensible l'aspect des objets. Leur réunion formera un magnifique album in-f° donnant l'ensemble le plus complet qui se puisse désirer des antiquités exhumées du sol de la Champagne. Nous, qui nous sommes livré à un examen minutieux de la collection de notre confrère, tant à l'Exposition de Reims qu'à celle de Paris, nous pouvons témoigner du soin et de la fidélité avec laquelle les pièces ont été reproduites.

Chaque livraison est accompagnée d'un fascicule de texte qui composera un fort volume grand in-8°. Il ne s'agit pas ici d'un catalogue aride, simple complément de l'album, mais d'un livre d'archéologie. L'auteur ne se contente pas d'y décrire les antiquités, d'en rechercher l'appropriation, l'âge, par d'ingénieux rapprochements avec leurs similaires trouvés dans diverses contrées, il donne des détails circonstanciés sur les fouilles, les conditions des gisements ; il entre enfin, à propos des découvertes, dans d'intéressantes considéra-

tions, faisant même parfois appel à l'érudition de ses confrères, témoin le savant mémoire sur l'œnochoë de Somme-Bionne dû à la plume de M. l'abbé Morel, curé de Sampigny (Meuse).

Nous ne pouvons mieux terminer ces lignes qu'en donnant avis aux abonnés de la *Revue de Champagne et Brie* que, pour eux et eux seuls, M. Morel maintient le prix de la livraison à 6 fr., au lieu de 8 fr. auquel il a dû la porter. H. A. MAZARD.

*
* *

LA FRANCE ARCHÉOLOGIQUE : ANTIQUITÉS ET MONUMENTS DU DÉPARTEMENT DE L'AISNE, par Ed. Fleury. 2e partie. Paris, J. Claye, 1878, gr. in-4 de 323 p. 257 gravures intercalées. — Prix : 60 fr.

Des circonstances indépendantes de notre volonté nous ont mis en retard pour parler, dans ce recueil, du second volume consacré par M. Fleury aux antiquités de l'Aisne. Si nous venons le dernier, nous n'en sommes pas moins disposé à louer cette statistique archéologique et monumentale qui forme un répertoire précieux dans lequel l'auteur écrit et dessine avec un zèle infatigable. Dans ce second volume, on trouve : 1° la fin de l'époque gallo-romaine, comprenant les peintures murales, si rares en France, surtout au nord de la Loire, les mosaïques, les statues et sculptures, les vases en métal et en terre, les armes, les souvenirs et les débris se rattachant à la mythologie ; les sépultures ; 2° l'époque mérovingienne ; 3° l'époque carolingienne ; 4° le roman primitif,

Nous appellerons tout particulièrement l'attention de nos lecteurs sur la seconde et la troisième partie de cet ouvrage.

A propos de l'époque mérovingienne, que les fouilles des cimetières et l'étude des tombes contemporaines commencent à nous faire connaître, M. Fleury, profitant des données fournies par ses devanciers et y ajoutant le fruit de ses propres observations, a résumé avec méthode les caractères principaux des sépultures et du mobilier qu'elles contiennent. Les belles et heureuses découvertes de M. F. Moreau, à Sablonnières, à Caranda, et à Arcy-Sainte-Restitue, lui ont donné, d'ailleurs, des éléments nouveaux. Disons de suite que l'on trouve dans les pages de M. Fleury un ordre et une critique qui manquaient à feu l'abbé Cochet. — En lisant le travail de l'auteur sur l'époque franco-mérovingienne, qui tient une très-large place dans le volume, en parcourant de l'œil les nombreux dessins qui accompagnent et éclaircissent le texte, on est frappé d'une idée qui commence à attirer l'attention. C'est que les objets mérovingiens ne durent pas se répandre en Gaule brusquement, à la suite des grandes invasions : il y avait déjà longtemps, très-probablement, que ces armes et ses bijoux étaient connus et peut-être recherchés de certains Gallo-Romains, par suite de l'établissement, sur le territoire gaulois, dès la fin du troisième siècle, de lètes détachés de diverses tribus transrhénanes. Ces garnisons sédentaires, qui mettaient forcément en rapport l'ancienne population avec

les Germains, ne pouvaient marquer d'établir entre les uns et les autres des échanges multiples. Dans ce moment, on s'occupe à dresser une carte sur laquelle seront marqués les stationnements des lètes, mentionnés par les historiens et la Notice des dignités de l'Empire; en comparant ces stationnements aux cimetières explorés, on arrivera à des résultats sûrs et encore imprévus. — Notons, en passant, l'opinion de M. Fleury sur la présence de silex taillés, nombreux dans les sépultures mérovingiennes de Caranda; cette interprétation, qui est la plus simple, est peut-être la meilleure. Il faut reconnaître que l'infatigable archéologue a eu un bonheur singulier; c'est, alors qu'il consacrait à l'époque mérovingienne une si large place dans son livre, d'avoir eu l'heureuse chance de pouvoir profiter, un des premiers, des remarquables découvertes faites par M. Fréd. Moreau.

Dans ce volume, nous signalerons tout particulièrement un chapitre spécial que, jusqu'ici, les archéologues ont évité d'aborder franchement, je veux parler de l'époque carolingienne. M. Fleury a eu le courage de commencer, et nous le félicitons hautement de cette tentative qui, nous en sommes convaincu, ne sera pas stérile. L'abbé Cochet avait déjà déterminé le caractère des sarcophages carolingiens; mais il n'avait guère été plus loin. M. Fleury, s'appuyant sur l'ornementation des miniatures des manuscrits contemporains, détermine le style de bijoux et d'armes qu'il attribue à cette époque; j'estime que cette comparaison produira d'excellents résultats; il ne faudra pas négliger non plus de recueillir partout, avec soin, les dessins exacts de toutes les sculptures carolingiennes; on a le droit de s'étonner que personne jusqu'à ce jour n'ait encore entrepris ce travail.

M. Fleury a apporté des éléments nombreux à ce recueil dans le chapitre sur le roman primitif qui termine son second volume. Le question est d'arriver à déterminer les monuments, ou les débris, qui peuvent être classés dans cette période du VIIIe au XIe siècle sur laquelle, pour les régions situées au nord de la Loire, on n'a encore que de vagues notions. Dès à présent, je crois impossible de conclure; comme dans toutes les tentatives de classification, il faut commencer par recueillir des faits, comparer, et se méfier de la barbarie de certaines sculptures qui peuvent leur faire attribuer, à tort, une trop grande antiquité; il faut aussi se souvenir que certains ornements se perpétuent sans donner de date exacte. — En tout état de cause, nous le répétons, une étude attentive des miniatures carolingiennes fournira des indications précieuses. A. DE B.

* * *

LINGUET AUX PAYS-BAS AUTRICHIENS, par M. Charles Piot, correspondant de l'Académie royale de Belgique. Bruxelles, Hayez, 1878, in-8° de 40 p. (Extr. du Bulletin de l'Académie, 2e série tome XLVI.)

M. Piot vient de consacrer une intéressante notice au célèbre publiciste français Linguet, dont la vie agitée, inquiète, traversée par mille aventures les plus diverses, a plus d'une fois lassé ou dérouté la

patience des biographes. Le séjour que Linguet fit à Bruxelles, les intrigues dont il fut l'auteur ou le complice, ses relations avec le gouvernement autrichien, auquel il se vendit et qu'il abandonna bientôt sans aucun scrupule, étaient jusqu'ici très imparfaitement connus. Les nombreux documents, conservés aux archives de l'Etat à Bruxelles, ont permis à M. Piot de combler ces lacunes. Linguet parut une première fois aux Pays-Bas en 1776 ; le gouvernement lui fit un accueil assez froid ; le journaliste s'embarqua pour l'Angleterre, n'y obtint aucun succès, revint à Bruxelles, essuya de nouveaux échecs ; enfin en 1778, il se concilia la faveur des ministres, établit une imprimerie et se mit à soutenir la politique autrichienne. En 1780, Linguet se trouve, par une série de circonstances romanesques comme toute sa vie, enfermé à la Bastille ; sa captivité dure vingt mois ; il retourne à Bruxelles ; à force de sollicitations, de démarches personnelles auprès de Joseph II, il réussit à vendre sa plume à l'empereur, à se faire naturaliser citoyen Belge et même à se faire anoblir. En 1789, Linguet brûle ce qu'il avait si longtemps adoré et devient un admirateur chaleureux, sinon désintéressé, de la révolution brabançonne. En 1794, d'aventures en aventures, il arriva à l'échafaud.

On lira avec le plus grand intérêt la notice de M. Piot. On y trouvera, outre de nombreux renseignements encore ignorés sur la vie de Linguet, de curieuses indications sur la politique intérieure et extérieure du gouvernement des Pays-Bas. *(Polybiblion).*

* * *

Essai de Bibliographie Viroise, ouvrage posthume de F. M. Morin-Lavallée, ancien maire de Vire.

Plus d'un lecteur se demandera sans doute comment il se fait que la *Revue de Champagne et de Brie* s'occupe d'une bibliographie normande ; celui-là me jettera au nez le dicton populaire :

> Gars normand, fille champenoise,
> Dans la maison toujours noise.

Celui-ci me soufflera dans l'oreille : *Quatre-vingt-dix-neuf pigeons et un Normand font cent voleurs.*

Cette variante du fameux proverbe champenois est peu flatteuse pour les Normands, et quand même les pauvres d'esprit n'auraient pas droit à une place dans le royaume des cieux, je préférerais encore mon origine champenoise, au risque de m'entendre appliquer le proverbe sur les moutons de champagne ; mais revenons à la *Bibliographie Viroise.*

Cette bibliographie œuvre consciencieuse d'un enfant de Vire, parvenu par son travail à une belle fortune et à une position honorable, et frappé de mort subite dans l'exercice de ses fonctions de maire, nous révèle quelques particularités intéressant un peu l'honneur de la Champagne. Dans cette galerie tant des illustrations viroises que des auteurs qui ont étudié l'histoire du pays, nous trouvons d'abord le nom de René-Richard Castel, auteur du poème des Plantes. C'est à

la munificence du gendre de la célèbre madame Clicquot, pour qui la Champagne était devenue une patrie d'adoption, de M. le comte de Chevigné, que la ville de Vire est redevable de la statue en bronze du poète Castel, érigée sur la place de l'hôtel de ville. Le comte Louis de Chevigné, l'auteur des *contes Rémois* était l'élève favori du poète Castel qui le proclamait « sa plus chère espérance. » Castel encourageant son jeune écolier dans ses essais poétiques, lui donnait ce conseil :

.... Aux muses sois fidèle ;
Les Muses, Chevigné, se partageant tes jours
De tes prospérités embelliront le cours. [1]

Le comte de Chevigné s'est montré toute sa vie, plein de reconnaissance pour son vieux professeur, une étroite amitié l'unissait à Castel, c'est dans son hôtel à Reims que le chantre des plantes est mort en 1832, victime du choléra. Le comte de Chevigné a rendu son dernier hommage à la mémoire de son ancien maître et de son ami en publiant en 1833 sa correspondance avec Castel et en faisant exécuter par le sculpteur Debay une statue du poète dont il a gratifié la ville de Vire en 1868.

Quelques lignes après la notice consacrée à Castel, nous en trouvons une concernant un champenois modeste qui, depuis longues années, vit retiré à Vire, où il jouit à juste titre, d'une grande considération. Simon François Cazin est né à Rocroy (Ardennes) le 12 Thermidor an IV (30 juillet 1796); il est fils de jean François Cazin qui était avant 1789 procureur à la prévôté de Rocroy, et qui a été ensuite successivement adjoint au maire de Rocroy; puis juge de paix. Simon-François Cazin, après avoir honorablement exercé la profession d'avocat, a consacré les loisirs de ses vieux jours aux belles-lettres et à l'étude de l'histoire de Vire et de son arrondissement. M. Cazin a été longtemps adjoint au maire de Vire, puis membre du conseil municipal et du conseil d'arrondissement. Il fait partie de la *Société Viroise d'Emulation*, et depuis la mort de M. de Chénedollé, fils, il est président du *Cercle littéraire de Vire*, société composée d'hommes honorables adonnés à la culture des lettres et des sciences. Il sera bien permis à la *Revue de Champagne et de Brie* de faire connaître à ses lecteurs qu'en Normandie, M. Cazin, champenois, est à peu près le seul qui, de nos jours, ait publié des recherches sur l'histoire de Vire, de ses monuments et de ses institutions ; en tous cas, c'est à lui que les habitants de Vire doivent le plus grand nombre d'écrits sur le pays Virois. Toutes ses productions ont paru en feuilletons dans le journal *Le Virois*, quelques-unes ont été imprimées à part, nous donnons ici la liste des principales, d'après M. Morin-Lavallée.

1° Notice sur l'ancienne horloge de la ville de Vire, et sur la tour où elle était placée. 1856, 32 p. in-18,

1. Le comte de Chevigné, *Une journée à Féricy*, village du département de Seine-et-Marne ou Castel résidait en 1825.

2° Notice sur l'église Saint-Thomas. 1854, 44 p. in-18.

3° Notice sur le couvent des Capucins de Vire, suivie de la vie de Jean Halbout, son fondateur. 1855, 168 p. in-18.

4° Notice sur la chapelle St-Roch, sise dans les monts de Vaudry, près Vire. 1855, 64 p. in-18.

5° Notices sur les hospices et sur les établissements de bienfaisance de la ville de Vire. 1856, 157 p. in-18.

6° Notice sur la Porte-Neuve. 1856, 14 p. in-18, réunie à la notice sur l'ancienne horloge sous ce titre : notice sur les anciens monuments de Vire.

7° Poésies de Richard Dubourg d'Isigny, précédées d'une notice sur sa vie et d'une notice sur les poètes Virois. Vire. 1857, 97 p. in-18.

8° Notice sur la bibliothèque de la ville de Vire. 1859, 37 p. in-18.

9° Journal d'un Touriste en Basse-Normandie. 1863, 464 p. in-12.

10° Les mémoires d'un médecin. 1864, 251 p. in-12,

11° Notice sur le couvent de Cordeliers de la ville de Vire. 1865, 38 p. in-18.

12° Notice sur l'Hotel-Dieu de Vire. 1866, 71 p. in-8°.

13° Mémoires d'un ancien huissier au bailliage de Vire. 1866 et 1868, 2 vol. in-12.

14° Les Virois célèbres. 1869, in-12 de 278 p.

Tous ces ouvrages de M. Cazin ont été imprimés à Vire chez la veuve Barbot et fils.

M. Cazin a encore publié sur Vire ou ses environs quantité d'articles qui n'ont pas été tirés à part.

* * *

Essai sur Montéclair (Michel Pinolet), musicien et compositeur du XVIIIe siècle, par Emile Voillard, bibliothécaire de la ville de Chaumont, collaborateur de la *Revue de Champagne et de Brie* ; un vol. grand in-12 de XIV-101 pages. Paris, chez Menu, rue Jacob, 30, et Chaumont, chez veuve Miot-Dadant ; prix : Un franc.

Michel Pinolet, dit Montéclair, naquit à Andelot (Haute-Marne), en 1667. Son père était un simple tisserand. L'enfant avait probablement manifesté quelques dispositions pour la musique ; il fut donc envoyé, comme enfant de chœur, à la maîtrise de la cathédrale de Langres. Plus tard, sans qu'on sache comment, il devint accompagnateur de musique à l'*Opéra*. Là, suivant le développement régulier d'un esprit plein d'initiative, il composa des méthodes d'enseignement musical, de la musique religieuse, de la musique de chambre et de la musique de danse. Ses chefs-d'œuvre sont les partitions musicales du ballet des *Fêtes de l'Eté* et de la tragédie lyrique de *Jephté*, paroles de l'abbé Pellegrin. On ignore la date exacte de sa mort.

Montéclair est déjà un ancien ; il était presque tombé dans l'oubli. Pour reconstituer sa biographie, M. Voillard a dû faire de longues

recherches ; à force de travail et d'obstination, il est parvenu à dissiper les ombres qui se font si vite sur un nom propre et plus vite encore sur les particularités d'une existence. On a, dans son livre, tout ce qu'on aura jamais sur Montéclair ; et son livre, qu'il intitule modestement un *Essai*, est un ouvrage définitif. Montéclair a son Plutarque.

Cette reconstitution d'une vie à peu près ignorée, bien qu'elle nous touche de si près, m'incline à penser que d'autres vies, maintenant faciles à recueillir, sont exposées au même oubli. Pour résister à cet envahissement des ténèbres, il faudrait prendre, d'une manière constante, la plume de la biographie, seule forme actuellement possible de l'histoire, et ériger, à chaque personnage, un petit monument proportionné à son importance. Dans chaque département cela se fait un peu plus, un peu moins, mais sans plan d'ensemble et sans suite. Pour rendre à tous une exacte justice et faire profiter les enfants des vertus des pères, il faudrait que les conseils généraux missent la main à cette œuvre, au moins à titre de Mécènes administratifs. On formerait des comités de rédaction travaillant sur des bases déterminées d'avance. Les prêtres, les soldats, les savants, les hommes de lettres, les administrateurs, industriels, agriculteurs, commerçants, hommes illustres à quelques titres, chacun aurait sa page. Un homme laborieux et sage, comme M. Voillard, se chargerait, dans chaque département, du matériel de l'œuvre. Un peu plus tôt, un peu plus tard, chaque département pourrait dire à sa population : *Interroga majores et te docebunt :* Interroge tes aïeux ils t'instruiront. — Dieu bénisse notre vœu !

JUSTIN FÈVRE,
Protonotaire Apostolique.

* * *

LE BUDGET DU PRESBYTÈRE, par Mgr Fèvre, protonotaire apostolique, 2e édition, un vol. in-8° de 350 p., chez L. Vivès.

Le *Budget du Presbytère* est une brochure dont la première édition parut, il y a vingt ans, à Troyes, chef Anner-André, aux frais de deux prêtres de ce même diocèse de Troyes, alors curés. l'un à Blignicourt, l'autre à Valentigny. L'auteur, qui débutait par cet opuscule, avait cédé, en l'écrivant, aux sollicitations de quelques vétérans du sanctuaire. Son objectif était de réclamer, pour les curés catholiques, une augmentation de traitement, à un minimum de mille ou douze cents francs, augmentation qui fut alors consentie, mais empêchée par les évènements politiques.

Aujourd'hui, la question revient sur l'eau et Mgr Fèvre réédite son livre qui, de brochure, est devenu un traité du temporel du clergé catholique. Traitements, retraites légales, inamovibilité : tel est son cadre.

Sur le premier point, l'auteur produit d'abord les textes de lois qui se réfèrent à sa thèse. Ensuite, il dresse un état des recettes et dépenses ; parle de la nécessité de les augmenter, pour faciliter les études

et les charités des prêtres, invoque comme argument subsidiaire, la situation, comparativement plus avantageuse, des pasteurs protestants, et des instituteurs primaires, rappelle les services sociaux de la religion et l'Eglise, et conclut à la nécessité pressante d'une sérieuse augmentation des recettes du presbytère.

Sur le second point l'auteur expose la nécessité, les avantages et le mode d'établissement des retraites légales pour les prêtres âgés ou infirmes.

Sur le troisième, il discute le pour et le contre, et propose un retour au droit pour.

Ces trois points sont traités avec abondance de doctrine, solidité de démonstration et une espèce d'entraînement. A l'appui de ses arguments l'auteur invoque, non par les Pères de l'Eglise, mais Guizot, Renan, Emile Ollivier, Prévost-Paradol, Proudhon, qui viennent, l'un après l'autre, plaider la cause de l'Eglise. Ces citations donnent, à l'argumentation, une force singulière, et, au livre, un puissant attrait.

L'ouvrage se termine par une réfutation du radicalisme qui est présenté comme contraire à l'histoire, au droit, à l'économie sociale, à la religion, à l'Eglise et à tous les intérêts.

Cet ouvrage devant être présenté aux Chambres et pénétrer dans les conseils du gouvernement, sa meilleure recommandation, c'est qu'il se présente honoré des sympathies du clergé de France. En le faisant valoir, le clergé plaidera lui-même sa cause et la fera sans doute triompher.

*
* *

Lire dans l'*Edinburgh Review* une étude sur les *Jésuites martyrs* en Angleterre au XVIe siècle, dont plusieurs ont fait leurs études au collége anglais de Reims.

*
* *

M. Barbat vient de publier un charmant volume, orné de nombreuses gravures, sous ce titre : *Les Tablettes de Châlons-sur-Marne.* Ce sont des éphémérides concises d'après la grande histoire publiée par son père en 1854. C'est un vade-mecum très-curieux.

*
* *

Signalons l'excellente publication de notre collaborateur M. Hérelle : *Louis XVII en Champagne, an VI - X*, in-8°. Paris, Hurtau. Un enfant, fils d'un tailleur normand, nommé Hervagaud fut reconnu dans nos bonnes villes de Châlons et de Vitry pour être Louis XVII et pendant quatre ans passa pour tel, ayant une cour de fidèles composée des personnes les plus considérées de ces deux villes. M. Hérelle raconte cet épisode à l'aide de documents officiels et avec beaucoup d'esprit. C'est un incident demeuré absolument inédit et des plus

curieux, Hervagault, finit par être condamné par le tribunal de Vitry à 4 ans de prison, que Napoléon, de sa pleine autorité, convertit en une prison perpétuelle. Il mourut le 8 mai 1812 à Bicêtre.

* * *

Nous signalerons un livre publié en Angleterre par M. Vitzelly : *Facts about Champaigne and other sparkling Wines*. L'auteur nous met au courant de la culture et de la fabrication de tous les grands vins de notre province : Reims, Epernay, Ay, Mareuil, Avize, Verzenay, Rilly, ont été visités tour à tour et soigneusement analysés.

* * *

LE DÉLUGE. — Nous trouvons dans le journal la *Champagne*, l'intéressant travail suivant sur le dernier ouvrage du savant abbé Gainet, curé de Cormontreuil, près Reims :

Le dernier numéro des *Etudes*, des R. P. Jésuites, contient un article fort intéressant du R. P. Haté, sous ce titre : *Les Vestiges du Déluge*. Il examine si l'événement raconté par Moïse n'a pas laissé des traces sur notre globe.

Le grand Cuvier croyait voir des indices de ce cataclysme dans l'état des matériaux de la superficie du globe, dans le désordre de leur distribution. Mais invoquer un fait biblique, pour donner raison à un phénomène géologique, n'est pas dans les mœurs scientifiques de notre temps.

On a mieux aimé recourir à l'hypothèse d'une ou même de plusieurs époques glaciaires ; et pendant plusieurs siècles tout l'hémisphère boréal aurait été couvert d'une immense nappe de glace. Hypothèse qui fourmille de contradictions et qui est fort loin d'expliquer les phénomènes.

Or, le R. P. Haté nous signale le « savant auteur de la *Bible sans* « *la Bible* comme reprenant l'idée de Cuvier : M. Gainet a établi que « le déluge de Noé, à lui tout seul, a parfaitement pu être la cause « efficiente des terrains appelés diluviens.

« Le chanoine de Reims met en présence des faits : des faits géolo- « giques et des faits bibliques. Il nous donne simplement la confron- « tation de ces éléments de la discussion et se demande s'il n'est pas « rationel d'attribuer ces phénomènes géologiques au cataclysme décrit « dans la Genèse. »

Ici le savant Père montre avec quelle clarté et quelle logique notre savant établit sa thèse. Continuons à citer la *Revue* :

« On a dit quelquefois aux catholiques : « Mais où est donc votre déluge avec ses grandes eaux couvrant plateaux et montagnes ? Où a t-il laissé ses traces ? Montrez-nous les cailloux et les blocs qu'il a roulés, l'argile qu'il a amassée. Si nous ne voyons pas, si nous ne touchons pas, nous ne croirons pas. » Eh bien ! voyez maintenant et touchez. La science vous en donne-t-elle assez de ses *diluvium*, dilu-

vium gris, diluvium rouge, limon des plateaux et des montagnes ? La science emploie-t-elle assez d'eau ou de glace ? Elle va jusqu'à tellement charger un des pôles de la terre de montagnes d'eau solidifiée que l'équilibre du globe en est modifié et que le centre de gravité de notre sphéroïde en est déplacé. Moïse n'en a pas tant dit. S'il y a eu des cataclysmes géologiques capables de produire les dépôts diluviens, il faut bien conclure que le déluge de Noé est aussi chose tout à fait possible ; car si l'on ose dire que Moïse a inventé l'impossible, que n'ont donc pas fait en ce genre les géologues avec tout leurs *diluviums ?*

« Mais à ces assises diluviennes, dont l'origine paraît si obscure, est-il donc enfin tellement difficile de trouver une cause suffisante dans le déluge mosaïque ? En résumé, de quoi s'agit-il ? de quel fait doit-on rendre compte ? Il faut expliquer la présence du gravier sur les pentes le long des berges, des rivières, et la répartition du limon sur les plateaux. Divisons la période diluvienne en deux temps. Le cataclysme a débuté, nous dit Moïse, par la rupture des barrières du grand abîme, par l'ouverture des cataractes du ciel et une pluie torrentielle de quarante jours et quarante nuits. Nos trombes d'aujourd'hui ne sont que de faibles images de la pluie vengeresse du déluge, et cependant quels ravages ne produisent-elles pas ! Il y a deux ou trois ans, dans une localité du Midi, en moins d'un quart d'heure, il tomba assez d'eau pour transformer une plaine en un vaste torrent et les eaux vagabondes eurent la force de jeter à bas et d'entraîner un moulin comme un tonneau vide. Que pareille averse se continue pendant quarante jours et quarante nuits, ne se formera-t-il pas des courants assez impétueux pour raviner le sol, rouler des blocs de pierre, charrier des graviers ? Nous avons là tout ce qu'il faut pour former le diluvium gris. Tel fut le premier acte du grand et terrible drame du déluge de Noé ; il correspond à la formation géologique du diluvium gris des naturalistes. Le second acte a été la phase de repos et de tranquillité relative qui a duré trois mois et demi, et pendant laquelle les plateaux et les collines sont restés noyés sous les eaux diluviennes. C'est alors qu'a été déposée cette masse énorme de limon et de sable fin que les eaux tenaient en suspension, ou bien encore que les flots houleux de la mer diluvienne enlevaient aux bas-fonds les jours de tempête Quand le calme revenait, ces matériaux se précipitaient lentement au fond ; ceux qui étaient plus pesants, comme les sables, tombaient les premiers : les plus ténus, les plus fins ne se déposaient que quand l'agitation de l'eau avait cessé. Voilà jusque dans quels détails M. Gainet a voulu entrer pour faire voir qu'il n'est pas si impossible qu'on a voulu le dire d'expliquer tous les *diluvium* des géologues par le seul déluge de Noé, et, d'après ce que nous venons d'en rapporter, on ne peut nier que sa thèse n'ait de la valeur. »

« C'est un fait que, par-dessus toutes les formations géologiques, se rencontre partout un dépôt de matériaux, qui, évidemment, ont

été remaniés, roulés, transportés par de grandes masses d'eau. Ce fait est tellement acquis à la science que ces amas de graviers, blocs arrondis, sables, argiles ou limons, ont reçu les noms significatifs de terrain de transport, de terrain diluvien, d'alluvions anciennes. Les éléments qui en composent les assises sont comme rangés par ordre de densités et nous n'obtiendrons pas d'autre résultat si nous les mettions aujourd'hui encore en suspension dans une grande quantité d'eau. Les cailloux ont leur place au fond : ils sont recouverts par les sables, et le limon le plus fin occupe la partie supérieure. La nature minéralogique de ces matériaux a aussi sa signification : elle montre que ces pierres et ces sables ont été enlevés à des reliefs du globe situés plus ou moins loin de l'endroit où gisent aujourd'hui ces débris.

« Ces alluvions anciennes se distinguent d'ailleurs assez bien des alluvions modernes, c'est-à-dire de ces dépôts que nos cours d'eau ont formés depuis trois ou quatre mille ans. Les alluvions anciennes recouvrent les flancs des montagnes, s'avancent sur les collines et les plateaux jusqu'à des altitudes de plusieurs centaines de mètres (500 à 600 mètres), hauteur à laquelle les causes actuellement agissantes ne pourraient pas les faire parvenir. Ajoutons encore la vaste étendue géographique de ces terrains de transport. M. Gainet conduit son lecteur à travers les cinq parties du monde et lui montre partout de vastes plaines et des plateaux immenses couverts de graviers, de cailloux roulés, de sables, enfin d'un vrai produit diluvien. D'ailleurs, cette vaste répartition des matériaux diluviens, c'est encore là un fait scientifique avéré, comme tous les géologues en font foi. C'est même la réunion de tous ces faits qui a comme forcé les naturalistes à admettre qu'il y eut autrefois sur notre globe, vers la fin des temps géologiques des phénomènes aqueux très étendus et d'une puissance énorme, et que ces masses d'eau ont modifié assez profondément la superficie du sol, d'une part par le creusement de certaines vallées, par la démolition des crêtes des collines et des montagnes, et d'autre côté par des remblais dont les matériaux avaient été préparés par la première phase du phénomène. »

Le R. P. examine ici un autre ouvrage de M. Dacy : *Les limons des plateaux du Nord*, qui vient de paraître, pour expliquer cette phase géologique, et en examinant les dépôts quaternaires des plateaux du Nord de la France et de la Belgique, voilà que ce savant, sans chercher le moins du monde à se mettre en accord avec la Bible, et après une étude minutieuse de ces terrains dits diluviens, les attribue à l'eau liquide ; c'est à une eau courante, dit-il, qu'il faut avoir recours pour rendre compte de la couche limoneuse et de ses deux assises superposées. Tous ses matériaux ont-ils primitivement eu suspension dans l'eau. M. Dacy cite M. Belgrand qui, au congrès de Bruxelles, a émis une opinion semblable.

Voilà, dit l'auteur des *Vestiges du Déluge*, des contingents de probabilités pour la thèse soutenue par M. Gainet.

Nous devons être surpris que des hommes d'une aussi grande valeur comme géologues que M. l'abbé Bourgeois et M. l'abbé Lambert n'aient pas saisi ces avantages qui pouvaient tenir de l'étude de cette partie de la science en faveur de nos livres saints.

Il était réservé à notre compatriote de mettre cette question si intéressante dans son vrai jour.

L'une des preuves les plus sensibles employées par M. le curé de Cormontreuil, pour ceux qui ne s'occupent pas spécialement de géologie, ce sont les vallées d'érosion et de dénudation dont la vallée de la Vesle nous donne un frappant exemple. Cette vallée a été creusée par des courants très-violents ; voici la démonstration : marquez sur les flancs des montagnes qui nous environnent le niveau de la craie, il y est partout à la même hauteur, et si vous creusez des puits en amont de la montagne, ce niveau horizontal sous les terrains tertiaires superposés, vous y trouverez la craie. Cette ligne horizontale correspond de Rilly à Berru, de Saint-Thierry à Jouy, comme de Boursault à Damery.

Or, primitivement, ce dépôt crayeux a été uniformément horizontal. Il suivait son plan d'une montagne à l'autre. Qui donc a creusé la vallée ? Ce sont des eaux d'une grande puissance, puisqu'on voit d'ailleurs des matériaux en désordre secoués par ces eaux sur les flancs de la montagne, comme à Chigny, au-dessus du cimetière, et des limons et graviers, restes d'eaux courantes à Reims, près de Sainte-Anne, et à Cormontreuil, à une hauteur où jamais la Vesle n'a pu atteindre.

CHRONIQUE

Cathédrale de Reims. — *Restauration générale.* Parmi les parties du monument comprises dans les grands travaux de restauration, se trouvent les galeries des faces latérales.

Celle de la face méridionale a été refaite d'après les plans de M. Millet, architecte du gouvernement, chargé de la restauration. Celle de la face septentrionale, encore existante, devra l'être très prochainement d'après les mêmes données.

Mais l'Académie de Reims, désirant conserver au moins le souvenir de ces galeries, a adressé au ministère un mémoire pour demander à ce que la galerie de la face septentrionale fût restaurée ou refaite telle qu'elle est, au lieu de l'être d'après les nouvelles données de celle de l'autre face.

L'Administration supérieure, prenant en considération la demande de l'Académie, a tout dernièrement chargé M. Rupric Robert, architecte par intérim, d'examiner la question et de faire un rapport.

De son côté, l'Académie de Reims a demandé à sa sœur de Châlons de se joindre à elle pour obtenir du ministère qu'il fût fait, selon son désir. Cette dernière a envoyé M. Vagny pour étudier la question et avec mission de dresser un rapport.

La galerie septentrionale sera-t-elle restaurée ? ou refaite d'après celle existante, ou bien sera-t-elle refaite d'après les données nouvelles produites par M. Millet.

Telle est la question.

Dernièrement, nous avons donné à nos lecteurs un long aperçu des raisons alléguées par la commission de l'Académie de Reims en faveur d'une restauration.

Aujourd'hui nous leur donnons communication d'un rapport dressé par notre concitoyen, M. Eugène Leblan, qui, sans conclure affirmativement, réfute les raisons invoquées par la commission de l'Académie rémoise.

Voici le travail de M. Eugène Leblan :

Restauration de la cathédrale de Reims. — *Galeries des façades latérales.* Je ne suivrai pas, dit-il, M. le rapporteur dans sa savante dissertation, qui tend à prouver que l'on doit, au *nom de l'art*, refaire la galerie des façades latérales de la cathédrale telle qu'elle est.

Je me contenterai de rappeler au courant de la plume quelques-unes de ses phrases, afin d'en examiner la valeur et le sens.

Entre autres choses, le rapporteur dit : « Rien de ce qui a été élevé « dans la cathédrale de Reims ne peut être jugé avec la méthode de « critique applicable aux autres édifices de la même époque. »

En quoi donc peut consister cette différence de critique ? C'est ce que je me demande ?

Selon moi, il n'y a qu'une sorte de critique applicable à Reims comme aux autres édifices de la même école : « Celle qui ressort de « la connaissance par l'étude des œuvres du temps. » C'est à l'aide de cette étude que j'examinerai le rapport de M. Gosset.

Ailleurs il est dit : « Les artistes ont passé, le programme n'a pas « varié. » Voilà qui est bien. Oui le programme n'a pas varié en ce qui constitue l'idée. Dès l'origine, on a voulu élever une grande église, et deux siècles après son commencement, ou plus encore, l'œuvre était terminée. Mais les formules artistiques appliquées à la réalisation de l'ensemble du programme sont loin d'être restées stationnaires et identiques.

Dès le principe (XIIIe siècle) la ligne horizontale « forme » l'ordonnance de l'architecture.

Au XIVe (partie inférieure du portail) la ligne verticale se mélange peu à peu à celle horizontale pour s'y substituer entièrement autant dire, lors de l'édification de la galerie des Rois et des clochers (XVe siècle).

Cette marche suivie avec régularité dans les données générales des œuvres des temps, a tout naturellement amené des modifications introduites dans la même régularité, dans les traces de la conception des petites unités qui se rattachent à l'ensemble.

Aussi, ne peut-on admettre qu'il soit judicieux — pour la restauration générale des anciennes parties qui, peut-être bien, sera suivi de l'achèvement complet de l'édifice ; — d'emprunter au portail des dispositions dont l'esprit de création postérieur est tout autre que celui qui a présidé à l'exécution des œuvres primitives.

Rien de ce qui existe au portail ne saurait être « judicieusement » soudé aux constructions premières, surtout de ce qui est de sa terminaison, à plus forte raison de ce qui a été exécuté après le grand incendie de 1481.

Parmi les travaux faits à cette dernière époque, se trouve les pignons des deux bras de croix de la balustrade des faces latérales. Ces travaux, exécutés vers 1500, sont tout à fait en désaccord de style avec tous ceux érigés précédemment.

Les maîtres qui ont donné la dernière main à l'édifice, en élevant la galerie des Rois et l'étage supérieur des tours, sont les derniers qui soient restés dans l'esprit de l'art ogival, bien qu'ils aient de beaucoup ajouté aux modifications qui en altérèrent le caractère primitif. Ceux qui sont venus après, lors des réparations occasionnées par l'incendie, méconnaissant les principes de cet art, avaient brisé l'esprit de tradition.

Le rapporteur le reconnaît lui-même, puisqu'il écrit : « que l'ar- « chitecte de 1481, dans la reconstruction des hautes galeries, a

« modifié les couronnements, les pointilles, les fleurons et les feuilles « des chapiteaux. »

Et peut être bien, ajoute-t-il, « a-t-il augmenté les pointilles qui « se trouvent à la rencontre des pignons. »

Il n'a pas augmenté les dimensions de ces pointilles par la raison qu'elles n'ont jamais existé dans la galerie qui a précédé celle refaite après l'incendie, comme le prouvent les trois arcatures encore existantes en partie sur les contreforts des tours. Cela, dit il, « pour « accentuer le système pyramidal. » Mais cette accentuation du système pyramidal est une des causes qui font que cette galerie n'est pas en rapport de style avec celui des faces latérales où la ligne horizontale domine.

Et malgré ces modifications faites à la galerie par l'architecte de 1481, le rapporteur dit : « qu'à quelque point de vue on se place, « cette galerie est un chef-d'œuvre de notre art national, unique en « Europe. »

C'est pousser trop loin l'admiration que mérite cette galerie. Son aspect, sa silhouette plutôt est, il est vrai, brillante comme l'est celle de la plupart des œuvres du style flamboyant.

Mais sa main-d'œuvre laisse beaucoup, laisse « tout à désirer ». Son appareil défectueux est cause qu'elle est une des parties du monument les plus détériorées quoiqu'elle en soit la plus récemment exécutée.

Les chapiteaux, de cette galerie, dont le tracé est fait sans méthode, sont grossièrement sculptés.

Les fleurons qui couronnent les pignons sont trop lourds et d'un mauvais galbe, et la console qui supporte la colonne saillante est au-dessous de toute appréciation.

Cette galerie, travail d'une époque de décadence, « en ce qui est relatif à l'art ogival », a été faite par des artisans auquel le savoir traditionnel faisait entièrement défaut, et le rapporteur semble le reconnaître lui-même puisqu'il concède que « l'on peut modifier la « sculpture, et cela, dit-il, peut se faire sans changer notablement la « physionomie. Car, à une hauteur de 45 mètres, les détails n'ont « pas sur un ensemble la même importance que sur le papier du « dessinateur. »

Voilà une théorie qui est à repousser absolument, et que nous sommes étonnés de voir se produire sous la plume du rapporteur. Ce n'est pas parce qu'un objet est hors de la portée de la vue que l'on peut indifféremment en modifier les détails. Une église est faite pour Dieu qui voit « tout et partout. » Les maîtres et artisans du moyen-âge était tellement pénétrés de ce sentiment, que plus leur œuvre atteignait en hauteur plus ils apportaient de soin à son exécution.

Puis, que deviendrait votre chef-d'œuvre « si accompli à tous les égards ? »

Si vous en modifiez la fleur ornementale, vous seriez amené forcement à changer la forme des chapiteaux, à épurer le galbe des clochetons et des fleurons. Enfin, vous dénatureriez l'œuvre à laquelle vous donneriez un caractère bâtard qui tiendrait du XIVe et du XVIe siècle.

Mais cette analyse ou plutôt cette critique ne fait que réduire à sa juste valeur le mérite de cette galerie.

Voyons maintenant si, par sa composition, en plan surtout, elle ne sort pas des données indiquées par les vrais maîtres-ès-œuvres du monument, ceux qui en ont construit les parties primitives.

Au droit de chacun des contreforts, l'architecte de 1181 a emprunté est-il écrit au rapport, « une des dispositions du portail pour établir « un pinacle se présentant en angle. »

Mais c'est là qu'est le tort principal de la conception de cette galerie.

Au portail, cette disposition a sa raison d'être, les clochetons se trouvant dans un angle formé par les rampants des pignons, dont les uns couronnent les grandes voussures du rez-de-chaussée, et les autres les ouvertures jumelles du premier étage des tours,

Puis il semblerait que le rapporteur comprend que les motifs d'architecture qui se trouvent en contre-bas de la rencontre des pignons (à rez-de-chaussée) font partie d'un ensemble qui comprendrait le clocheton.

Ce serait une erreur.

La figure accroupie qui supporte le « gueulard » au-dessus duquel existe en amortissement une autre figure assise, forme un tout. Le clocheton qui se trouve en ancien corps et au-dessus de ce motif, fait partie de l'ornementation pyramidale qui couronne les grandes voussures, tandis que la figure ou cariatide, désignée au rapport par *petit bonhomme*, qui se trouve placée au droit et au-dessus de la butée des arcs-boutants de la nef, et « qui n'est pas un amortissement » quoi qu'on en dise, est destiné à recevoir, « comme amortissement, » cette fois, un pinacle rectangulaire se présentant de front, selon la donnée indiquée par le sommier que la cariatide supporte sur sa tête, à l'aide de ses mains, et cela avec un grand air de fatigue.

Au lieu d'établir ce pinacle sur un plan rectangulaire se présentant de front comme cela devrait être, on l'a présenté sur un plan triangulaire se présentant en angle sans y être obligé, comme on l'était au portail. On a donc commis un non-sens. Aussi, pour en supporter l'angle saillant, on a dû adapter une colonne qui se trouvait dans le vide, et forcément on a eu recours à l'emploi d'une console qui tant bien que mal a été ajustée partie en incrustation, à l'emplacement de la gargouille.

De là altération des lignes architecturales dans la partie haute des nefs, à laquelle M. Millet a rendu sa physionomie primitive, en

supprimant la vilaine console et en reconstituant les gargouilles qui sont un des signes les plus caractéristiques de l'art à cette époque.

En ce qui concerne la partie en élévation de la galerie de M. Millet, je n'ai à en faire ni l'éloge, ni la critique, chacun peut en juger diversement, selon le goût, le sentiment ou le savoir.

Mais quoiqu'il en soit de la diversité des opinions à cet égard, je conclurai en disant que la galerie du commencement du XVIe siècle est une superfétation sur les faces latérales de l'églises avec laquelle elle n'a aucune parenté de style. C'est de tout le monument avec les pignons des bras de croix les seules parties formant hors-d'œuvre à l'ensemble. S'il plaisait à Dieu de donner un souffle de vie à notre cathédrale, elle marcherait, tellement le tout est bien ordonné. Seuls, lesdits pignons et ladite galerie se disloqueraient, n'étant soudé au monument par aucune affinité de style.

Cependant je comprends que l'on puisse désirer que cette galerie soit rétablie telle qu'elle est, admettant fort bien que l'on préfère ce que l'on a à ce que l'on aura, que l'on tienne à ce que l'on a habitude de voir, à ce qui, déjà, a la sanction du temps.

C'est affaire à juger entre ceux qui veulent remonter aux principes, et ceux qui veulent le *statu quo*. Mais en aucun cas, la galerie ne saurait être conservée au nom des principes émis dans le rapport.

Il me revient à l'esprit qu'il est écrit « que l'architecte chargé de la « construction de la galerie faite après l'incendie, n'a fait que repro- « duire les anciennes arcatures. » Sans doute le rapporteur comprend parmi celles-ci celles formant le pinacle.

Eh bien, moi, je suis d'un avis tout contraire et au besoin je saurais le démontrer par un travail graphique, j'ai la conviction intime que les auteurs de la galerie antérieure à l'incendie (laquelle peut être n'était pas la première) n'ont pas établi le pinacle sur un plan triangulaire.

Les maîtres des XIVe et XVe siècles, quoiqu'ayant apporté des modifications notables dans l'exécution de leur travail, surent conserver l'esprit des principes généraux.

Je termine par une dernière remarque. Il est à observer que l'état de conservation des différentes parties de l'édifice est en raison inverse de leur âge respectif.

Les parties les plus anciennes sont les mieux conservées, celles les plus nouvelles sont les plus détériorées. Cela tient au laisser-aller successif de l'abandon des principes généraux qui allèrent en s'effaçant jusqu'au jour où on arriva à « un goût raffiné. »

Je suis persuadé que si l'on refaisait la galerie telle qu'elle est, « sans modification aucune », elle disparaîtrait la première, avant les parties encore conservées du XIIIe siècle.

Aussi les classiques qui, avant tout, veulent une ordonnance sage, raisonnée, pour obtenir la durée, rendent-ils hommage aux faces

latérales de Reims, parce que la ligne horizontale y domine ; mais ils se gardent bien d'y comprendre la balustrade dans laquelle domine au contraire la ligne verticale. Aussi seraient-ils d'accord avec les maîtres du XIIIe siècle s'ils pouvaient revenir en ce monde, eux dont le premier soin, sans aucun doute, serait de répudier la paternité des architectes (je ne dis plus des maîtres-ès-œuvres) du XVIe siècle.

Reims, le 12 février 1879. E. Leblan.

* * *

Les savants et les amateurs d'anthropologie préhistorique, vont être dans la joie. On dit qu'on vient de découvrir à Aix-en-Othe, plusieurs puits funéraires, qu'une société d'amateurs et de savants se propose de faire explorer. Déjà on a fouillé un puits, jusqu'à seize mètres de profondeur, et on a découvert, au milieu d'ossements humains, des haches en silex et différents outils en os de renne. On suppose que ce puits, n'a été comblé qu'au commencement de l'empire romain, parce qu'on a trouvé dans les détritus deux monnaies romaines dont une de l'empereur Néron.

Aussitôt que les mauvais temps seront passés, les fouilles continueront dans le second puits avec la plus grande activité.

Je me ferai un plaisir, M. le rédacteur, de vous tenir au courant des découvertes si cela peut vous intéresser.

(*Constitution d'Auxerre.*)

* * *

Une pierre du vieux-Reims. — Dans les vieux chroniqueurs, dans les historiens, on rencontre quelquefois des affirmations dont on serait heureux de trouver la preuve. Chaque fois, donc, que cette preuve se produit, il est bon, nous semble-t-il, de la signaler et de la consigner dans des annales, lors même qu'elle n'offrirait pas un grand intérêt.

Dans la maison habitée par M. Nyssen, rue du Cloître, 11, et rue de la Peirière, 12, se trouve *une porte*, dans un cellier en réparation. M. Nyssen, voulant se rendre compte de ce que pouvait être cette porte bouchée, a fait pratiquer une ouverture, et les premiers coups de pioche ont mis à découvert : *une colonne avec base et chapiteau*, tournée vers la rue Sainte-Marguerite. A la hauteur du socle de la colonne sont des pavés anciens (de 12 à 13 centimètres carrés) qui accusent un véritable pavage. Le peu que l'on aperçoit de cette colonne suffit pour indiquer qu'elle remonte au moins au XIIe siècle.

D'où provient cette colonne qui n'a pas dû être déplacée ?

« A l'extrémité de la rue du Cloître, dit M. Tarbé, du côté de la « Visitation (maison de Mme Buffet), on voit encore dans les maisons « qui prolongent sur la rue de la Peirière, vis-à-vis la rue Sainte-« Marguerite, les débris d'une chapelle qui remonte à une haute « antiquité. On y arrivait par une petite galerie formée d'arcades à

« jour. Elle faisait partie du cloître et était placée sous l'invocation « de saint Martin. Elle subsista jusqu'en 1691. A cette époque, elle « fut abandonnée et réunie à la maison qui la renfermait. Elle existait « du temps de l'archevêque Gervais (1055-1059).

« Quelques personnes ont pensé qu'elle avait pu faire partie du « premier palais épiscopal et lui servir d'*oratoire*. On y a, dès lors, « cherché le lieu de la conversion de Clovis ; dans cette hypothèse, « on asseoit le palais de saint Remi au coin des rues de Sainte-« Marguerite et de la Peirière. »

Ces indications seules font voir combien il serait à désirer que l'on pût pousser les recherches plus avant. Mais le peut-on, sans danger, pour les constructions assises sur ce reste de la chapelle ?

On cite une lettre de saint Nizier, évêque de Trèves, à Clodesuinde, petite-fille de Clovis et femme d'Alboin, roi des Lombards, ou on lit ces mots : « *Clodoveus humilis ad beati Martini limina cecidit.... et se baptisari sine morâ permisit.* » Serait-ce de cette chapelle de Saint-Martin dont il serait ici parlé ? M. Tarbé ne le pense pas, puisque la tradition, dit-il, veut que Clovis ait été instruit dans une chapelle dédiée à saint Pierre.

Dans tous les cas, nous le répétons, il serait intéressant de fouiller cet antique sanctuaire.

Puisque nous parlons de preuves confirmant certaines traditions, mentionnons pour mémoire les *peintures* dont l'on retrouve quelques traces dans la chapelle de la cathédrale, que l'on peint en ce moment.

Des titres authentiques attestent l'existence, dans cette chapelle, d'un autel dédié à Saint-Nicolas. Dès 1211, au moment même de l'incendie de Notre-Dame, Nicolas Baudoin fondait une chapellenie pour assurer dans la nouvelle église une place à son saint patron.

Les murs de la chapelle furent couverts de magnifiques *peintures et de personnages* Quand, le 8 mars 1740, M. J. Godinot fit marché pour reconstruire l'autel, il est stipulé dans le devis : « Qu'une couche « ou deux seront données sur les murs, s'il est nécessaire, en détrempe, « où il se trouverait quelques peintures ou figures. »

Ce qui paraît encore aujourd'hui donne raison à ces différents documents. La disposition de ces peintures rappelle assez celle des vitraux du haut. Dans chaque arcature l'on voit, sur un socle haut de un mètre, peint en rouge, avec draperies romaines, un personnage assis, de deux mètres environ. On croit même reconnaître à droite de l'autel, du côté de l'Evangile, la très-sainte Vierge, assise, tenant l'enfant Jésus placé sur son genou droit.

Le peu qui reste de ces décorations montre comment nos pères comprenaient la peinture murale des chapelles de Notre-Dame.

C. Cerf.

* * *

UNE NOUVELLE QUI INTÉRESSE LES TROYENS ET LES ARTISTES ! — Il y a quelque temps, Mlle de Guimard, une des meilleures élèves

de Coigniet, était appelée par M. Loiseau, curé d'Ecouché (Orne), pour restaurer un certain nombre de tableaux de Sainteté qui étaient rongés ou ternis par l'humidité, dans l'église du bourg. Un encadreur, M. Chenoz, accompagnait l'artiste. Dans une chapelle, il se trouvait un tableau dont certains détails frappèrent leur attention, et qui appartenait en propre à M. Loiseau. La toile avait été crevée en maints endroits, rebadigeonnée, et couverte d'une épaisse couche de couleurs criardes par quelque peintre en bâtiments. Un rentoilage plus soigné fut jugé nécessaire ; le tableau fut roulé et envoyé à Paris. Mais voici que sous l'épaisse couche de badigeon, apparurent des draperies aux couleurs vives, tout un nouveau tableau, et, sous une bûche peinte à la détrempe, la signature de Mignard.

« Sans s'en douter, M. le curé d'Ecouché possédait le *Sommeil de l'enfant Jésus*, une toile de Mignard, que l'on croyait perdue depuis la première Révolution, et dont on ne parlait plus que pour mémoire.

« Ce tableau a 2 m. 80 sur 1 m. 90. C'est un des plus grands qu'ait jamais produit le maître, et peut-être le seul en son genre. Les figures sont de grandeur naturelle. La Vierge est assise au centre, un peu à gauche. L'enfant dort sur ses genoux. Jean-Baptiste, appuyé contre la Vierge un peu à droite de la toile, soulève le voile qui couvrait la figure de Jésus et regarde l'enfant, ainsi que Joseph qui, accoudé sur le bras droit, est placé à gauche de la Vierge.

« Ce dernier personnage ne laisse voir que la partie supérieure de son corps. Les têtes et les mains sont d'une pureté de lignes et d'une couleur admirables. Le tableau, parfaitement restauré, a aujourd'hui repris sa place dans l'église d'Ecouché. Mais il est à peu près certain qu'à sa mort M. Loiseau le lèguera au musée du Louvre. Ce sera une richesse nouvelle ajoutée à tant de merveilles artistiques. »

On sait que Mignard a peint la coupole de l'église du Val-de-Grâce à Paris. AD. VARIN.

Note tirée du *Soleil*, du 5 février 1879.

* * *

L'air que l'on respire en Champagne, est certainement bon, et l'on peut s'en rendre compte, en lisant le petit volume publié à Reims, sur les centenaires du département de la Marne ; l'auteur M. A. Lhoto, est à sa 2e édition, augmentée, qui se vend chez Matot-Braine, rue du cadran St-Pierre à Reims. Le nombre des centenaires y est assez considérable pour prêter attention à ce volume. A ce propos, voici un centenaire dont il a été fait un portrait, et une réclame très curieuse, malgré la date (1789) :

« Portrait du vieillard du Mont-Jura, âgé de 120 ans, présenté à l'Assemblée nationale, le 23 octobre 1789 et dont le tableau original peint par Garneray a été accepté de l'auguste Assemblée; et placé dans ses archives.

« Ce portrait gravé en couleur par Janinet, se vend au profit du vieillard, chez l'auteur, rue St-André des Arcs, n° 125 ; et chez le

vieillard, qui se voit à toute heure, rue de Marivaux, près du Théâtre Italien, nº 7. Le prix est de 3 livres, et en noir ou en bistre, une livre dix sous. Le public ne peut que s'intéresser à ce portrait qui se vend au profit du vieillard lui-même, sa figure est vraiment belle. »

Ad. Varin, graveur.

Nous avons sous les yeux une épreuve de cette gravure. Les mentions spéciales au centenaire, indiquées par M. A. Varin ne s'y trouvent pas, et si, par lui-même, le sujet se rattachait à la Champagne, nous aurions inséré ici une notice sur l'estampe et sur le « vieillard » né à Sarsie, au Mont Jura, le 10 novembre 1769.

* * *

Nous avons la copie d'un bien curieux mémoire manuscrit et inédit de la seconde partie du XVIIIe siècle intitulé : « Mémoires pour servir à l'histoire du publicanisme, où l'origine des receveurs généraux du royaume. » Nous y relevons seulement les noms se rattachant à la Champagne :

Bouchard des Champs, fils d'un directeur de la compagnie des Indes, ex-receveur général à Chaalons, faisant bonne vie et bonne chère, honnête homme, riche et rond.

Bureau de Cheranday, fils d'un commis à la recette générale des fermes et gabelles, employé dans plusieurs affaires avant d'être receveur général à Chaalons. Fort aimable homme, à la manière à la mode. S'est marié dans sa généralité.

Brunet de Saint-Eugène, proche parent de M. Brunet-Drancy, fermier général du dernier règne. Employé dans diverses affaires avant d'être receveur général de Chaalons.

Chevalier de Martigny, de Champagne. D'abord reçu secrétaire du roi en 1671, puis fermier général et receveur général à Metz. Fils d'un receveur des tailles à Nogent-sur-Seine. Elevé à cette haute fortune par Colbert. Il est mort fermier général en 1752. Ses enfants sont aujourd'hui de robe. (De gueules au casque de côté d'or, percé d'une flèche d'argent en barre).

Fillon de Villemur, rémois. Le père receveur général, puis fermier général, garde du Trésor royal. Le fils aîné receveur général à Rouen, a pris la place de fermier général et le second celle de receveur général à Paris. (De gueules à la face accompagnée de trois billettes d'or).

Galois, receveur général à Chaalons, extrêmement connu et aimé par les prisonniers de Paris. Sa familla est de robe aujourd'hui.

Mailly du Breuil, fils d'un procureur de Chaumont-en-Bassigny, sous-fermier. Ils étaient trois frères ; un, fermier général et receveur général avec Turraine ; deux receveurs généraux très longtemps. Leurs sœurs et filles mariées à de grands seigneurs. (D'azur à trois maillets d'or).

* * *

Monsieur Frémont, j'arrive de Château-Thierry (et je trouve votre intéressante livraison d'octobre de la *Revue de Champagne*, qui m'engage à vous écrire ce qui suit) : cette ville dont l'ancien château montre encore ses ruines verdoyantes, aux touristes, qui aiment l'histoire écrite, par les monuments encore existants de l'ancienne France ; au pied de ses murailles de grès, se trouve le Collége organisé vers 1809 dans les bâtiments des Cordeliers, (supprimés en 1793, ils avaient été fondés en 1489). Ce collége vient de subir une restauration et un agrandissement considérables qui améliore l'hygiène ; on a dû creuser le sol de la cour principale et supprimé les grands arbres qui entretenaient l'humidité. Sur l'emplacement de l'ancienne chapelle du couvent, qui était attenante à la maison natale de Jean de la Fontaine, on a trouvé quelques tombes de pierre plus ou moins brisées, et d'autres se trouvaient aussi dans la cour, qui jadis était le cimetière ; tous ces travaux de nivellement, ont nécessité de baisser le sol d'un mètre et demi environ, la rue étant en cet endroit très rapide, pour les voitures, depuis l'angle du collége jusqu'à la maison de Jean de la Fontaine. Pendant que je dessinais la nouvelle façade du collége, les ouvriers terrassiers, en piochant le sol, ont mis au jour divers objets de métal, cuivre, bronze et étain. Une lampe à six becs, une autre à quatre becs, assez bien conservées, une petite agraffe de manteau, trois plats d'étain, dont deux à anses ornés ; un chandelier à moulures tournées, genre Louis XIII, un autre chandelier court, une poche avec crochet à l'extrémité du manche de même métal, un trépied circulaire, d'une forme inusitée ; quelques un de ces objets étant très oxidés et presque méconnaissables, sont conservés par les dessins que j'en ai fait, d'après nature, lesquels objets sont remis aux deux musées de la ville, et de la société historique et archéologique ; qui tous deux sont organisées, au rez-de-chaussée et premier étage de la maison de Jean de la Fontaine, en restauration ; le mur de la rue et la grande porte ancienne, ont été démolis récemment, ce qui met ainsi en vue, la façade et le perron anciens ; une grille dans le style de la maison, remplacera ce mur mis à l'alignement des autres maisons de la rue, cette nouvelle disposition fera remarquer et voir plus facilement, cette maison, où est né un homme de talent si universellement connu. P. Ad. Varin, graveur.

* * *

Dans son livre si curieux et si intéressant des « Amateurs d'Autrefois, » le comte Clément de Ris fait connaître un riche collectionneur presque oublié, qui appartient à notre province par son lieu de naissance, sinon par sa famille. Paul Randon de Boisset naquit à Reims en 1708 où son père, Randon de la Randonnière exerçait les fonctions de receveur général des finances ; il était issu d'une famille du Capitoulat de Toulouse. M. de Boisset mourut à Paris le 28 septembre 1776, receveur général des finances de la généralité de Lyon.

Bibliophile émérite, il se forma également un cabinet de tableaux et passa sa vie partagée entre ces deux passions, bien que celle des livres fut la plus dominante. Sa vente eût lieu au mois de février 1777 et produisit 1,249,632 livres, soit environ 3,900,000 francs au taux d'aujourd'hui.

*
* *

Notre collaborateur M. Courajod vient d'être nommé conservateur-adjoint des Musées du Louvre. Nous sommes heureux du brillant avancement, si justement mérité, de notre savant compatriote.

*
* *

On lit dans le dernier numéro de la *Revue* sous ce titre : *Une famille chalonnaise qui a changé de nom*, un article sur Akakia médecin de François Ier; nous vous soumettons, sans commentaire, ce que nous disions il y a quelques années dans un article bibliographique sur la biographie chalonnaise de M. Lhote :

« Il n'est pas hors de propos de signaler quelques résultats de ses « recherches, afin de mettre le public à même d'apprécier ce qu'il a « fallu de temps pour élucider bien des points incertains ou contestés :

. . . . . .

« Ainsi nous dirons que le nom d'Akakia que l'on croyait venu au « médecin de François Ier, des plaisanteries de l'école, est le véritable « nom de la famille chalonnaise à qui il doit son origine puisque l'on « rencontre dans les premiers registres de la paroisse St-Antoine, le « nom écrit avec une physionomie espagnole *Aquaquia*, appliqué à « des collatéraux qui certes devaient participer trop faiblement à la « gloire de ce nom pour changer le leur. »

La malice de ses condisciples n'a porté que sur le changement de quelques lettres.

On retrouve encore le même le nom *Aquaquias*, dans ces derniers temps à Ponfaverger (Marne). (Minutes du greffe de Reims.)

C. R.

*
* *

Le Musée gallo-romain de Saint-Germain vient de faire l'acquisition du char gaulois, découvert par M. Ed. Fourdrignier, au lieu dit la Forge-Meillet, sur le territoire de Somme-Tourbe (Marne). Il avait figuré à l'Exposition rétrospective de Reims, en 1876, ainsi qu'à l'Exposition du Trocadéro.

*
* *

La bibliothèque communale de Reims a reçu, ces jours derniers, la collection complète des publications historiques de la ville de Paris.

* * *

M. Vagny, architecte à Châlons, connu par ses travaux de restauration à la cathédrale de cette ville et à l'église Notre-Dame de Lépine, vient d'être décoré.

* * *

Nous donnerons dans notre prochain numéro une liste des intendants de Champagne, complètée sur les dernières indications de M. d'Arbois de Jubainville, les recherches de M. H. Menu et l'*Armorial* des intendants de M. E. Gastebois honoré, l'an dernier, d'une médaille d'argent par la Société académique de la Marne.

VIEUX PAPIERS CHAMPENOIS

Réception du maitre d'ecolle du mesnil, du 26 may 1777. — Aujourd'huy lundy 26 may 1777.

Les habitans corps et communauté du Mesnil à la réquisition des sieurs Claude Leclerc, leur procureur sindic et Jean-Vincent, Charpentier, procureur de ville se sont assemblés au son de la cloche en la mainère accoutumée au lieu ou il se délibèrent des affaires de ladite communauté sur ce qui leur a été représenté par ledit sindic et procureur de ville que la place de maître d'écolle dudit lieu du Mesnil était vacante, il convenoit la faire remplir, pour agréez parvenir les dits habitants sur cette représentation ont d'une voix unanime choisy et arreté le nommé Henry-Nicolas Dumont à présent maître d'écolle de la paroisse de Festigny, diocèse de Soissons, après qu'ils ont été informés de ses vies et mœurs et scavoir. Lequel s'est présenté ledit jour à ladite communauté qu'il la reçu après l'avoir par lesdits habitants présenté à M. Faguier prieur curé dudit Mesnil qui l'a examiné et trouvé capable et a convenus avec lesdits habitants, sindic et communauté qu'il en seroit de sa réception ainsy faite par ledit sieur prieur curé et habitans passé le présent acte pardevant les notaires résidents au Mesnil, soussignés, aux charges, clauses et conditions qui suivent accepté par ledit Dumont en personne, lequel sera tenu :

1° De remplir bien et deument son devoir et de s'acquitter des fonctions ordinaires dans l'église du Mesnil, d'y tenir les enfants dans un profond respect à tel moment que ce soit notamment dans le tems des services divins.

2° D'assister aux cathéchismes toutes les fois que M. le Prieur jugera a propos de le faire pour y tenir le bon ordre par la jeunesse et le faire par luy même quand il plaira à M. le Prieur auquel il obéira en tout ce qu'il exigera de luy pour le ministère d'un bon maître d'écolle tant pour l'église que pour ses écolles.

3° D'envoyer deux de ses écoliers tous les jours pour prendre de M. le prieur les heures de sonner la messe, vespres et autres services, fera balayer et netoyer exactement le cour de l'église du Mesnil ainsy que la sacristie au moins une fois la semaine et notamment tous les samedy et les veilles de festes l'après midy avant les vespres, sonnera et se fera aider à sonner assidûment les cloches lorsqu'il parroîtra des nuées et orages et tant qu'elles dureront la nuit comme le jour.

4° De tenir avec grande assiduitée et continuellement pendant l'année les écolles excepté depuis le premier septembre jusqu'au premier novembre et tiendra lesdites écolles exactement depuis huit heures du matin jusqu'à onze, et depuis une heure après midy jusqu'à

quatre, sonnera l'angelus le matin et à midy à onze heures et demyo, en tous tems et le soir tous les jours de l'année.

5° De faire tous les jours après son écolle du soir la prière et l'annoncer par le son de la cloche, le tout suivant l'usage ordinaire de la la paroisse, auxquelles prières il fera assister avec ordre et modestie tous ses écolliers, auxquels il remontrera deument le respect qu'ils doivent avoir envers leurs pères et mères et telles personnes que ce soit.

6° Et enfin tenu de ne faire aucune autres fonctions que celle de maître d'écolle sous peine d'être remercier, cependant de l'agrément de M. le Prieur et des habitants, et sera exacte en tout ce qui peut servir et convenir à la bonne éducation de la jeunesse en se conformant aux status et règlement de ce diocèse, il apprendra a ses écolliers les prières du matin et du soir, le cathéchisme et l'arithmétique de Jetter Aujer notamment à ceux qui auront l'usage requis pour lesdites instructions, sera tenu ledit Dumont d'apprendre le plein champ à deux enfants de la paroisse tous les ans et les présentera à M. le Prieur pour les examiner, et les recevoir, sera pareillement tenus de se présenter dans la quinzaine de la datte des présentes devant monseigneur l'Evesque de Châlons pour obtenir des provisions afin de pouvoir exercer ses fonctions dans l'église et dans son écolle.

La présente convention faite à compter de ce jourd'huy et s'oblige ladite communauté de payer audit Dumont huit sols par année de martage par chaque ménage et quatre sols par demy ménage et de luy donner une part de bois dans les bois usagers de ladite communauté et à condition toutes et quand fois que lesdits habitans en auront et exploiteront aux mêmes et de supporter les mêmes charges auxquelles lesdits habitans se trouveroient imposés.

A l'égard du droit d'eau bénite, il est expressément réservé par M. le Prieur curé qui tout présentement l'abbandonne en faveur dudit Dumont. Lequel droit est fixé à dix sols tous les ans par ménage et demy ménage qui seront obligés de payer audit Dumont suivant l'ancien usage. Et pour écollage luy sera aussi payé par mois, des plus petits enfants, trois sols ; cinq sols pour ceux qui commencront à lire en latin et françois. Et six sols pour ceux qui écriront, auxquels il apprendra l'aritheméthique de Jetter Aujer. Il aura un soin exact de faire balayer tous les jours deux fois son écolle et y faire régner toute la propretée, décence et silence possible. Et sera libre audit Dumont de faire la queste du vin dans le cours des vendanges ché tous les habitans de ce lieu suivant l'usage.

Tout ce que dessus a été accepté et consenties par ledit sieur Prieur curé, sindic et habitans ainsi que ledit Dumont qui ont tous signés avec nous notaires excepté une partie desdits habitans qui a déclarée ne savoir écrire ny signer de ce interpellée suivant l'ordonnance après lecture faite. Et avant de signer a été convenu que ledit Dumont ne sera imposé qu'à quarante sols de taille quand même il ferait l'acquisition d'une maison pour son logement seulement.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Catalogue des reptiles et batraciens du département de l'Aube, et étude sur la distribution géographique des reptiles et batraciens de l'Est de la France par V. Collin de Plancy. Semur, 44 p. in-8°. Tirage à part du *Bulletin* de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur pour 1877.

— Jeanne Darc, poème dramatique par Paul Blier. Paris, Plon, in-18.

— Jeanne d'Arc, drame patriotique et religieux, en un acte et avec chœurs, par l'abbé F. A. Premier. Musique de Cl. Jeanmougin. Neufchâteau, Kienné, in-8° 1 fr. 25

— Authenticité du grand testament de Saint-Remi, par l'abbé Dessailly. Paris, Dumoulin, in-8°.

— La mort de Mgr Darboy, archevêque de Paris. (24 mai 1871). Paris, librairie de la Société bibliographique, 36 p. in-18.

— La Franc-Maçonnerie à Troyes, par Emile Socard (1751-1820). Troyes, 31 p. in-8°.

— Jeanne d'Arc, par G. Mollat, Nantes, 16 p. in-16. — Tirage à part.

— Louis XVII en Champagne (an VI-an X), d'après les documents originaux, par Hérelle. Paris, Hartau, 103 p. in-8° 2 fr.

— Histoire de l'Auxerrois, son territoire, son diocèse, son comté, ses baronnies, son bailliage et ses institutions coutumières et municipales, par A. Challe. Auxerre, tous les libraires, et Paris, Durand et Pedone-Lauriel, in-8° 6 fr.

— Dictionnaire des célébrités de la France, classées par ordre alphabétique et par départements, par H. Fisquet. Paris, Levasseur, in-8°.

Le Secrétaire Gérant,
LÉON FRÉMONT.

LE MOBILIER DES CHANOINES

DE SAINT-ETIENNE DE TROYES

DU XIVe AU XVIe SIÈCLE

I

Combien peu de maisons ont conservé les meubles qu'elles renfermaient il y a cent ans ! Quel charme cependant n'y aurait-il pas pour l'archéologue et pour l'artiste de retrouver la physionomie même de la vie intérieure d'autrefois dans les meubles, qui en furent pour ainsi dire les témoins ? Ne semble-t-il pas voir, dans les quelques vieux édifices dont l'ameublement n'a pas été modifié, un décor d'où les acteurs se sont retirés, mais en y laissant les traces de leur passage et les souvenirs de leur présence ? Cependant s'il nous est donné trop rarement de visiter des appartements de ce genre, il nous est quelquefois permis, à l'aide de documents historiques et particulièrement d'inventaires, de reconstituer l'aménagement intérieur, le mobilier, les décorations des demeures d'un autre siècle et de faire connaître ainsi les mœurs, les usages, les goûts des hommes qui les ont habitées.

Cette étude est particulièrement attrayante lorsqu'elle nous transporte au Moyen-Age, à une époque où les mœurs et les usages présentent un si vif contraste avec les nôtres ! Même lorsque les professions n'ont pas changé, quelle différence n'y-a-t-il pas entre les hommes qui les remplissent et la manière dont ils s'en acquittent ! Quel contraste ne peut-on ainsi signaler entre la vie, les revenus, le logement d'un chanoine du XIVe ou du XVIe siècle et l'existence d'un chanoine de nos jours ? Il suffit pour s'en rendre compte de pénétrer dans quelques-uns des hôtels du chapitre de Saint-Etienne de Troyes, à la suite des officiers de justice chargés d'en faire l'inventaire, sous les règnes des princes de la maison de Valois.

Nous sommes en 1397. Messire Pierre Podebon, chanoine de la collégiale de Saint-Etienne, vient de mourir. Entrons dans son hôtel, situé comme ceux des autres chanoines, dans le cloître Saint-Etienne, qui est séparé de la ville par l'ancien palais des comtes et par le préau qui l'avoisine. L'hôtel,

comme la plupart des constructions de ce temps, renferme une cour entourée de galeries. Le rez-de-chaussée est occupé par des chambrettes et des salles, dont l'une ouvre sur un jardin où le chanoine avait des abeilles. Quelques-unes de ces salles semblent inhabitées, car le logement paraît vaste pour un homme sans famille. La « grand'chambre basse sur le jardin » contient cependant un lit garni [1], une grande table, un petit dressoir, et des bancs ; mais dans la pièce qu'on nomme « la Sale » nous trouvons à côté d'une belle armoire peinte [2], un fourneau de plomb pour faire de l'eau rose, des cuviers, des lances, de vieilles cornes de cerfs et « un fer à racler caves. » Non loin de là est la cuisine, avec son buffet à trois pieds, ses écrins ou coffres, ses mortiers et toute sa batterie, consistant en poêles, bassins, chaudrons, « godemarts, » pots de métal, sans compter les chandeliers de cuivre et ceux « de Limoiges » qui sont en pile. Dans des pièces voisines, se trouvent une « mait à pain, » un vieil écrin à saler chair. Près de la cuisine est une chambre basse avec deux lits. C'est sans doute la chambre des deux « chambelières » de Messire Podebon ; l'une, la vieille chambelière, qui reçut à sa mort quarante sous pour son salaire, et l'autre, nommée Jehannette, qui n'en eut que trente.

Les chanoines recevaient une grande partie de leur prébende en nature. Messire Pierre Podebon conservait les avoines et les vins de la distribution du chapitre ; il a dans sa cave des vins « des crus » de Pont-Sainte-Marie et des Noës. Il en a aussi de Chablis et de « Montdefloix. »

Messire Podebon n'avait pas d'argenterie ; ses flacons, ses écuelles, ses plats étaient en étain ; mais ses coffres, ses bahuts, ses écrins placés dans les chambres hautes renferment un grand nombre d'objets. Voici d'abord « une paire de cousteaulx larges à manges de brezil [3] à viroles d'argent... une autre à manges de madre [4]... un coustel à mange de broissin [5] blanc... » tous à viroles d'argent. Ailleurs, ce sont, dans un

1. Un lit dou large de II toiles et demie, cest assavoir coulte et cuissin. IIII lb X s et la coulte pointe X s. — Inventaire fait au décès de Pierre Podebon. Archives de l'Aube, 6, G. 1905.

2. Unes belles aumaires pointes qui sont de l'execucion de feu maistre Jehan Biset... non vendu.

3. Manches de brésil. Le brésil est un bois de teinture rouge. L. de Laborde, *Notice des Emaux... Documents et glossaire*, p. 173.

4. Cœur ou racine de buis.

5. M. de Laborde cite des « cousteaulx à manche de brossin, » en 1536. *Glossaire*, p. 232.

écrin, des pièces de drap de soye à serpens d'or volants, des coussinets de soie, un oreiller à gros boutons de fil d'or, « une serge rouge à ymaiges et escriptures desteincte, » un marchepied « jaune à pies et papegaiz[1], » un autre marchepied vert « à ymaiges de serpens volans. »

Non loin des coffres qui renfermaient ces objets était la garde-robe de Messire Podebon. Nous pouvons nous représenter le digne chanoine soit en « cote hardie fourrée d'agneaux blancs, » soit en « cote de pers[2] fermans à boutons fourrée de aigneaux noirs, » et mettant pour sortir, son chaperon pers ou vermeil, son « aumusse[3] d'escureaux d'Alemaigne, » son manteau de marbre[4] rouge doublé de drap vert, ou bien sa houppelande de marbre blanc fourrée de panne noire. Les dignitaires ecclésiastiques de cette époque portaient des vêtements de couleur. En cas d'alarme, ils revêtaient au besoin la cotte et la capeline de fer, les manches de maille, le bassinet, le chapeau de Montaubain, et saisissant la targe et l'arbalète « à tour, » s'en allaient faire la garde aux portes et le guet sur le rempart? Peut-être Messire Podebon avait-il pris les armes sous les ordres de son évêque, le belliqueux Henri de Poitiers, qui fut capitaine de la ville? Dans tous les cas, il y avait longtemps qu'il ne s'était servi de ses armes. Le bassinet, le camail, le chapeau de Montaubain étaient « tout enruillés. »

L'âge avait peut-être dispensé depuis longtemps le vénérable chanoine de tout service militaire. Si la vieillesse ou les infirmités ne lui avaient plus permis de sortir, il pouvait dire la messe dans sa chapelle, sur un autel de marbre noir, avec un calice d'argent accompagné de sa « platene. » Cette chapelle était auprès de sa chambre où, selon l'usage du temps, se trouvaient deux lits. Des écrins contiennent des draps, des linges, des nappes d'autel pour une valeur relativement considérable. C'était là aussi que le chanoine renfermait en un « petit coffré long ferré... deux ceintures ferrées d'argent, dont l'une sur fil de soye vert à bouillons d'argent » était « à boucle et morgant[5] blanc d'argent, » et l'autre sur soye ynde[6] était « ficé

1. Perroquets.

2. Pers veut dire couleur bleue.

3. Montelet descendant jusqu'au bas des reins, orné d'un capuchon. Viollet Leduc, *Dictionnaire du mobilier*, t. II, p. 31.

4. Etoffe marbrée, tissée de laines différentes.

5. Le morgant ou mordant était la pièce de métal qui s'appliquait à l'extrémité de la ceinture qu'on laissait pendre, après le nœud formé autour de la boucle. L. de Laborde, *Glossaire*, p. 397.

6. Bleu ou indigo.

à chasse à clos dorez esmaillez. » Ces deux ceintures étaient des gages sur lesquelles le chanoine avait prêté soixante quinze sous à deux personnes. Dans ce temps, où le crédit était rare, on exigeait semblables garanties. Non loin de là, dans « l'escriptoire » de sa chambre, où se trouvait « une fenestre à ostevent de parchemin, » étaient renfermées, outre des « peaulx de parchemins, » dix sept mains de papier à 12 deniers la main et les rares ouvrages manuscrits qu'il possède : un bréviaire en deux volumes à l'usage de l'église Saint-Etienne, prisé douze livres, et deux romans, dont celui d'Alexandre, évalués chacun trente sous.

Le digne chanoine, retiré dans sa chambre, pouvait-il appeler ses chambelières au moyen de sonnettes ? On serait tenté de le croire, en apprenant qu'il y avait dans sa maison « une clochette de metau qui respondoit es alées delez la chappelle dud. hostel » et une autre « clochette de metal pendant dessus la court. » D'après l'opinion généralement admise, les sonnettes n'auraient pas été employées avant la fin du règne de Louis XIV. Saint-Simon raconte que l'abbé de Fleury, qui fut plus tard cardinal et ministre, suppléait, dans sa jeunesse, aux sonnettes avant qu'on en eût l'invention[1]. Les chanoines de Troyes au XIVe siècle auraient-ils connu cette invention, ou les clochettes, dont parle notre document, étaient-elles destinées à sonner l'heure des repas et de la prière ?

Lorsque Messire Pierre Podebon mourut, il fut revêtu de ses habits sacerdotaux, de chausses et de souliers neufs, par les soins de deux prêtres qui le mirent dans le cercueil. Le calice de plomb, dont il est fait mention, fut peut-être placé à ses côtés. Cet usage d'ensevelir les morts avec leur costume persista longtemps ; en 1462, Messire Jehan de Faverolles déclara dans son testament qu'il voulait être enterré avec « sa bonne robe fourrée de pates de regnars, » son bon patron, son aumusse et son meilleur « surpeliz[2]. »

II

Plus de cent ans se sont écoulés depuis la mort de Pierre Podebon. La prospérité et l'aisance ont augmenté. Pour juger des progrès qui se sont accomplis pendant le XVe siècle dans ce que nous appellerions aujourd'hui le confortable des habita-

1. *Mémoires du duc de S. Simon*, édition Cheruel, t. II, p. 226.
2. Arch. de l'Aube, 6, G. 1911.

tions privées, il suffit de pénétrer en 1514 dans l'hôtel du chanoine Loys de Courcelles.

A la fin du XIVe siècle, chez Messire Podebon, l'installation était vaste, mais primitive. Point d'objets d'art, point d'argenterie, si ce n'est un calice, point de fauteuils ni de dressoirs; rien que des lits, des bancs, des tables, des coffres de tout genre et de dénominations variées. Chez Messire Loys de Courcelles, il n'en est point de même. En pénétrant dans la salle basse, nous apercevons un vaste « dressoir de six piez de long à quatre pied, » et « un mirouer estant en un tabernacle à deux venteaulx de bois. » Sur le sol est un « tappis turquys perse, » et sur le mur « un petit pan de toille, lequel est d'environ deux aulnes et demye de long (il n'était pas si petit), auquel est enpaincte l'aparicion de plusieurs personnages [1]. »

La chambre haute du chanoine était plus luxueusement décorée encore. Nous ne parlons pas des deux lits garnis de toiles blanches et de la table de huit pieds de long qui s'y trouvent, mais des nombreux tableaux qui en garnissent les murs. Voici « un pan de toille d'environ une aulne de long ouquel est paincl l'assomption Notre-Dame ; » voici neuf autres pans de toile où sont représentés Saint-Jérôme, l'apparition de Notre-Seigneur, Sainte-Catherine, le Jardin d'olives, le baptême de Notre-Seigneur, « Nostre Dame tenant son enfant dans son giron, » et d'autres personnages. Là, c'est « ung petit tableau en façon de paix doré d'or bruny » et « ung petit plat de bois argenté ouquel est le chef Saint Jehan; » ailleurs « une ymage de la Magdelaine d'environ pied et demy paincte dorée d'or breni estant en une petite laïette de bois. » Ce n'est pas tout. Cinq tapisseries sont destinées à l'ornement des murs, qui doivent être élevés à en juger par les dimensions de ces tapisseries qui ont de quatre à cinq aunes de longueur sur trois et demie à quatre de hauteur. Tel est grand pan de tapisserie « ouquel a plusieurs personnaiges tant hommes que damoiselles habillées d'ancienne façon ; » tel est « ung autre pan.. à plusieurs personnes homes et fames » vêtus de même. Ce dernier est estimé six livres, qui au pouvoir de l'argent d'aujourd'hui, vaudraient environ cent vingt francs ; les autres ne sont prisés que quatre livres. Dans la chambre du chanoine se trouvaient aussi deux « mirouers ; » l'un « d'assier enchassé de bois ; » l'autre de forme ronde « à huit pans. »

1. Ce pan de toile est estimé seulement 16 sous 8 deniers. Arch. de l'Aube, 6, G. 1912, fol. 7.

Si nous examinions la garde robe, nous y trouverions la même variété et le même luxe de vêtements qu'aux siècles précédents : robes de camelot noir ou de couleur tannée [1], de damas noir doublé de taffetas tanné, de demi ou ostade noire-tannée, fourrées pour la plupart, soit de « chats sauvaiges » soit « de ventres de regnards, » soit « d'agneaulx blancs. » Le prix de ces robes est relativement élevé. La robe de camelot noir fourré de chats sauvages est estimée vingt six livres, soit environ 520 fr. Loys de Courcelles possédait en outre une collection de gibecières ou aumônières que l'on portait, selon la mode du temps, suspendues au côté. L'une est « carrée, de velours noir à bouttons et houppes d'or de Chippre et bordée de même ; » l'autre « également carrée, de satin cramoisi par le dessus à losanges, lectres et fleurs d'or de Chippre et le dessoubz de velours noir ; » d'autres sont en velours violet ou en camelot avec fermoir ; la plus précieuse est recouverte de drap d'or à plusieurs fleurs, avec un dessous de velours cramoisi [2]. Le chanoine avait ailleurs sept bonnets noirs, avec « deux pierres à presser bonnets, » et « une aumusse d'escuraulx de Calabre doublée de menu ver artuisannée [3]. »

La bibliothèque de Loys de Corcelles, sans être nombreuse, n'est pas à comparer à celle de Messire Podebon. Elle contient trente sept volumes, pour la plupart imprimés. Tel est « un gros livre escript de lettres de mosle [4] couvert de vert, auquel est contenu la première et seconde partie de Vincent historial [5] et ung autre pareil livre ouquel est contenu la tierce et quarte partie aussi en ung volume dud. Vincent historial. » Il est prisé

1. Couleur de tan, fort à la mode à cette époque. C'était le saumon ou le marron foncé. Lorsque François Ier entra à Troyes en 1521, les couleurs de sa livrée étaient le blanc, le noir et le tanné. Arch. de la ville de Troyes, A. 5.

2. On peut voir plusieurs specimens d'aumônières sur les vitraux peints des vitraux des églises de Troyes, qui datent du xve et du xvie siècle. Elles sont portées surtout par les donateurs.

3. Le menu-vair était une espèce de panne blanche et bleue dont les manteaux des conseillers au Parlement étaient doublés jusqu'au xve siècle. Quant à artuisannée, c'est sans doute une variante d'artuisonné, qui veut dire piqué des vers. (*Dictionnaire de Trévoux*).

4. Lettres de moule, lettres fondues dans un moule, nom que l'on donnait aux caractères d'imprimerie.

5. Il s'agit sans nul doute des quatre premiers volumes du *Vincent miroir historial*, imprimé à Paris, par Verard de 1495 à 1496, en cinq volumes. La bibliothèque de Troyes possède les 2e et 3e volumes de ce précieux ouvrage. (No 1003 du Catalogue de l'histoire, t. I). Ils proviennent de l'abbaye de Clairvaux, à laquelle Antoine Verard les avait donnés en 1511.

soixante dix sous. On peut citer un autre livre « en francoys en mosle intitulé Petrus de Crescenciis [1]. »

Le chanoine a trois bagues ou « ayneaux » d'or. Dans l'un « est enchassé une amatiste, » pesant un treseau [2] ; dans le second, « ung cueur de diamant eschiqueté, prisé VII livres ; » dans le troisième une turquoise valant avec l'or trente cinq sols tornois. En outre il conserve « unes patenostres de corial marqués à grain d'argent dorée où il pend ung tableau carré où y a ung ymage de Notre Dame d'argent dorey et pendau dit patenostres ung agnus dei d'argent dorey ayant des deux costez la remambrance de Notre Seigneur, » et « une heures garnies de deux gros fermillietz d'argent dorey assiz sur ung tixu de veloux noir. » Ce chapelet et ce livre d'heures avaient été mis en gages chez le chanoine, pour la somme de 12 livres, par sa sœur Agnès de Courcelles.

III

L'hôtel de Loys de Courcelles était meublé avec un certain luxe, comme il convenait à un cadet de famille, chez qui son frère, M. de Saint-Liébault, descendait quelquefois ; ce luxe, avec un caractère moins artistique, se retrouvait dans l'hôtel du doyen du chapitre, Messire Pierre Jaquoti, qui était en outre chanoine de l'église de Troyes, et qui avait été chargé en 1521 de la recette du temporel de l'évêché [3].

L'escalier de son hôtel, où était placée une lanterne de verre [4], conduisait à la chambre du doyen. Elle était vaste, et garnie de meubles nombreux. Dans la cheminée se dressent « deux haultz cheinetz de fer forgé ouvrez. » Au milieu de la pièce, une table de huit pieds de long, avec un banc à perche. En face du foyer, un petit lit de camp formant couchette. On y voit en outre les deux lits, qui sont toujours à la mode ; l'un, « à menuyserie formant dossiel ouvré à panneaux » garni de lits de plume, courtines de toiles de chanvre blanche, mante-

1. Le *livre des prouffits champestres et ruraux, compilé par maistre Pierre de Crescences et translaté depuis en langage françois*, a eu deux éditions au xve siècle et un grand nombre au seizième. Pierre de Crescences, comme le dit l'édition de 1486, était bourgeois de Bologne-la-Grasse. Son ouvrage avait été écrit en latin sous le titre de : *Ruralium commodorum libri* XII.

2. Le treseau ou gros équivalait au huitième de l'once.

3. D'Arbois de Jubainville, *Inv. des Archives de l'Aube*, G. 1815 *et* 323.

4. Sur la vifz (escalier) dud. hostel et à l'entrée de lad. salle une lanterne de verre... VI s. VIII den. Arch. de l'Aube, G. 1914.

lets et franges ; l'autre, également en menuyserie, mais « à bastons tortissez, » garni de même. Dans une autre partie de la pièce se trouve un buffet carré à deux guichets, où l'argenterie est renfermée. Voici d'abord « ung grand bassin d'argent godelé et doré à fond et par les bords tout ouvert à petitz poindz [1] » valant trente trois livres quinze sous ; trois salières d'argent dorées par les bords ; « deux pots à caue d'argent à une ance doré par les bords [2]. » A côté de ces pièces importantes se trouvent une « tasse d'argent de plaine façon, » onze cuillers d'argent [3], et comme particularité digne d'être notée, une « autre longue cuiller aussi d'argent à nectoyer la bouche. »

La chapelle, attenante à la chambre, renfermant un calice et « une layette de bois sur le couvercle de laquelle était emprainct ung crucifiement avec ung vollet et une paix de toille ouvert. » D'autres chambres hautes contiennent quelques meubles dignes d'arrêter l'attention ; ainsi « un grand mirouer faisant comptoir façon de pepitre [4] . . ., un chaslit à bastons à dossiel et panneaulx de menuyserie [5] ,. . . . une couchette de menuyserie à panneaulx à craistre (crête) ;. . . » ailleurs, « un tablier de fil et poil estant au devant de la cheminée ouquel sont emprainct plusieurs arbres, chiens et oiseaux [6]. . . . un comptoir à quatre pieds ouvert de toutes pars. . . . une lanterne de verre garnye de sercle de fer forgé blanchy. . . . ung buffet à demy rond à ung guichet fermant à clef à un tirouer. »

Les dépendances et les provisions sont considérables. Des coffres sont pleins de linge. Les greniers regorgent de grains ; les caves de vin. Dans une étable située dans une maison voisine, se trouvent « ung mullet soubz poil boyard [7] » et « ung cheval soubz poil blanc, » tous deux sellés et bridés et prisés ensemble 13 livres [8]. Sans doute ils servaient à porter Messire Pierre Jaquoti, lorsqu'il allait aux environs de Troyes visiter les importantes propriétés du chapitre.

1. Pesant deux marcs six onces et demye, le marc poise douze livres tournois... Arch. de l'Aube, 6. G. 1914, fol. 17, v°.
2. Sous ces pots sont escripts deux M et un P. Ibidem.
3. En chascune desquelles sont escriptes trois lettres n. d. v. Ibid. fol 18, r°.
4. Prisé III s. IIII den., Ibid. fol. 39, v°.
5. Prisé XV l. t. Ibid.
6. Prisé X s. t. Ibid., fol. 32 v°.
7. Sans doute bai, du latin baiardus.
8. Ils furent vendus 15 l., soit environ 300 fr. Ibid. fol. 59, v°.

IV

Malgré les revenus du doyen de Saint-Etienne, rien n'indique chez lui des goûts littéraires ou artistiques sérieux. Il n'en est pas de même chez d'autres chanoines, d'un rang moins élevé, mais qui avaient chez eux des statues ou des tableaux. Jean de La Viezville, qui mourut en 1525, laisse « une sainte Katherine enchassée de bois, un pan de toille ouquel est painct la Visitation, » un autre représentant aussi la Visitation, qui fut vendu à l'avocat du roi Jehan Huyard, d'autres, dont les sujets sont désignés sous les noms de *Tota pulchra* et d'une pauvre fille [1]. Jacques de Saint Germain, décédé en 1542, avait une *Madeleine* peinte sur une toile faisant manteau de cheminée ; il était en relations avec Jacques Passot auquel il faisait peindre les batons du dais pour son église de Saint-Parres, ainsi que des filatières (ou lambrequins) et un chapeau de triomphe pour l'église de Bouranton [2]. Les chanoines possédaient parfois les cures des églises voisines de la ville, et l'on peut s'expliquer ainsi l'origine de quelques-unes des œuvres d'art qui les garnissent. Les artistes travaillaient mêmes pour eux après leur mort, en gravant leurs traits sur la pierre ou le marbre de leur tombe. C'est ainsi que Jacques Julliot fut chargé en 1557 de la tombe d'un chanoine de Saint-Etienne [3]. Dans tout le cours du xve siècle, le goût des arts persiste. Messire Antoine Martin a dans sa chambre en 1566, de nombreux pans de toile, où les sujets profanes dominent. Tels sont « une femme et ung chat... une femme et une fontaine, » six personnages non autrement désignés. On y trouve aussi une Madeleine. Les statues sont nombreuses et mieux appropriées au caractère du possesseur; tels sont « une ymage Notre Dame, une ymage Sainct Claude, une ymage Sainct Etienne de pierre de croie et deux papes de boys. » Antoine Martin a deux coupes d'argent, sur l'une desquelles sont paintes les armoiries de l'évêque Hennequin et six cuillers d'argent « à bouttons dorez. » Il a aussi quelques bijoux ; tels qu' « ung signet [4] d'or garny d'une pierre rouge cornaline, prisé sept livres cinq sous... ung ayneau d'or garny d'une pierre rouge... » une croix d'or de onze livres tournois, et « une pomme d'argent dorey, » qui fut vendu cent quatre sols tournois à la femme du peintre François Pothier [5].

1. Arch. de l'Aube, 6. G. 1915, fol. 26, v°.
2. Ibidem, 6. G. 1916.
3. Compte du testament de Me Claude Protat. Ibid. 6. G. 1917, fol. 16.
4. Sceau ou cachet.
5. Arch. de l'Aube, 6. G. 1918.

Avec le temps, quelques-uns des usages s'étaient modifiés. Il n'y a point chez Antoine Martin un arsenal comme celui que Jean de La Viezville avait chez lui en 1525. Demi-épées, carquois à mettre raictz, rapière, hachette à main, arbalètes de tout genre, de guerre et de forêt, « hacquebute à rouet portant son feu... hacquebute de forest... arc à jalletz[1], » cette quantité et cette variété d'armes indiquaient que le chanoine s'adonnait au plaisir de la chasse et se soumettait au service du guet. Les chanoines en furent plus tard affranchis sauf dans des circonstances particulières[2]. D'un autre côté, s'ils avaient été dispensés de quelques-unes des charges de la population civile, ils s'en distinguèrent davantage par leur genre de vie et par leur costume. Jean de la Viezville avait « un pourpoinct de marroquin blanc à bas de manches de veloux noir doublé de fustaine blanche[3]. » En 1557, les robes d'un chanoine sont de drap noir, de « drap fort brun » ou « de drap tanné à usage de prêtre. »

Je pourrais citer d'autres exemples pour faire connaître le mobilier et les usages des chanoines de Troyes au XVIe siècle; je pourrais, après ceux que m'ont fournis les inventaires des chanoines de Saint-Etienne, en puiser dans les inventaires des chanoines de la cathédrale, qui ont été analysés par M. d'Arbois de Jubainville dans son inventaire des archives ecclésiastiques de l'Aube[4]. Les faits que j'ai relatés suffisent pour donner un rapide aperçu du genre de vie de ces dignitaires de l'église, que l'on ne peut juger avec nos idées modernes puisqu'ils vivaient dans une société différente de la nôtre, et qui malgré les abus dont la réforme était déjà sollicitée, rendaient pour la plupart d'incontestables services par leur savoir et par le concours qu'ils apportaient au clergé des paroisses.

ALBERT BABEAU.

1. Arch. de l'Aube, 6 G. 1915, fol. 30 et 31. L'arc à jalet était une sorte de petite arbalète propre à jeter de petites balles. (*Dictionnaire de Trévoux*).

2. Voir mon travail sur *le Guet et la milice bourgeoise de Troyes, mémoire lu à la Sorbonne.* — *Mém. de la Société académique de l'Aube*, t. XLII et tirage à part, p. 17.

3. Arch. de l'Aube, 6. G. 1915, fol. 26 v°.

4. G. 2278 à G. 2319. Ces inventaires et comptes d'exécutions testamentaires s'étendent de 1369 à 1638. On peut aussi consulter sur le même sujet une très intéressante dissertation de M. l'abbé Lalore intitulée : *Comment au bon vieux temps (vers 1440) les chanoines de la cathédrale de Troyes n'avaient pas trop froid pendant les offices. Mém. de la Soc. académique de l'Aube*, t. XLI, p. 101-106.

LE PRIX GÉNÉRAL DE L'ARQUEBUSE

A CHALONS EN 1754

Nous publions une brochure devenue excessivement rare et qui est fort curieuse pour l'histoire de la Champagne et de la Brie : elle est du baron de Van-Vert, pseudonyme de Louis-François-Xavier Beschefer, docteur en théologie et chanoine de Notre-Dame de Châlons (9 mai 1708—7 janvier 1793). Il appartenait à une famille noble de cette ville, dont une branche avait embrassé le protestantisme, et dont un membre devint lieutenant-général en Prusse. Beschefer fut promu à un canonicat de la cathédrale en 1765 avec le titre de prévôt de Saint-Amand et il devint sous-chantre, official, et en 1787, vicaire-général.

Le chanoine Beschefer occupait une place considérable à Châlons : administrateur des hôpitaux, l'un des membres fondateurs de la Société littéraire en 1751, membre titulaire de cette compagnie quand elle fut reconnue par le roi Académie des sciences, arts et belles-lettres, il en devint directeur en 1782, et il prit constamment une part active à ses travaux. Il y lut notamment des mémoires sur la Mission de Saint-Memmie (1756), sur Willebert, évêque de Châlons (1758), sur les statuts synodaux de ce prélat (1759), sur la vie de Mamion (1761), sur le miracle de Sainte-Gertrude de Gripswalden (1770); comme travaux imprimés, on a de lui : Epoque de la fondation de l'Eglise de Chaalons, placard in-folio, 1773 ; — entrée de Mgr de Juigné, in-4°, 1764 ; — Entrée de Mgr de Clermont-Tonnerre, in-4°, 1782 ; — Mémoire historique sur la Champagne, in-12, publié en 1866 par l'abbé Aubert. On connaît encore de lui : *Seria historica episcoporum cathalaunensium*, in-4° de 30 pages, et des notes très-curieuses sur Châlons, le diocèse et les évêques dans l'exemplaire du *Gallia christiana*, conservé dans la bibliothèque du chapitre de Châlons.

B.

Mémoire en forme de lettre

AU SUJET DU PRIX GÉNÉRAL DU

JEU DE L'ARQUEBUSE

INDIQUÉ A CHAALONS-SUR-MARNE EN 1754

Damnosa quid imminuit dies ?
Eh ! que n'altèrent point les temps impitoyables ?
Horatius lib. III. Od. 6.

Ne soyez point surpris, Monsieur, que cette lettre soit encore datée de Châlons, et ne craignez pas que les délices de la province de Champagne ralentissent l'ardeur que j'ai toujours eu de me rendre à Paris. Ami du plaisir, je n'en suis point esclave.

Le caractère liant des habitants de la ville de Châlons, l'excellence de leurs vins, la beauté de leurs promenades ne m'eussent point déterminé à y prolonger mon séjour, si je ne me proposais d'en tirer quelque avantage.

Rappelez-vous, Monsieur, les sages leçons que vous me donnâtes avant mon départ pour la France. N'imitez point, disiez vous, ce jeune Marchand d'Amsterdam, qui, s'imaginant que voyager et devenir habile homme était précisément la même chose, ne remporta d'autre fruit de ses voyages que d'avoir vu un nombre infini de clochers de différente figure. A l'exemple des Sages de la Grèce, redevables de leurs lumières et de leur réputation aux courses utiles qu'il faisaient en Egypte, conduisez-vous en philosophe, qui sait que les voyages sont le moyen le plus efficace de former les mœurs, de polir les manières et de perfectionner les talents de l'esprit ; portez l'attention la plus sérieuse sur ce qui peut vous faire connaître le génie des nations, et ne négligez aucune occasion de vous instruire de leurs usages, de leurs coutumes, de leurs cérémonies et de leurs fêtes. Telles furent Monsieur, vos solides instructions. Bientôt, vous verrez les raisons qui m'ont engagé à fixer plus longtemps mon séjour en cette ville.

Avant que d'entrer en matière, je devrais répondre à quelques questions que vous me faites sur la ville de Châlons.

Vous demandez si cette ville est très ancienne ? Si dans ce mot Chaalons, les deux a a et l's finale sont arbitraires, ou s'ils ont été récemment inventés pour distinguer Chaalons-sur-Marne, d'une autre ville du même nom, Challon-sur-Saône ? S'il est vrai, suivant la tradition populaire, que la ville de Chaalons n'ait jamais été prise ? Si l'évêque de Chaalons jouissait du droit de *battre monnaie* ? Enfin, si dans cette ville, on voit quelque beau reste d'antiquité ?

Je satisferai volontiers à toutes ces questions, en vous parlant à la fin de ce mémoire des antiquités de Chaalons ; qu'il me soit permis auparavant de remplir mon objet principal.

Flatté du plaisir de vous faire part de quelques découvertes que j'avais faites en cette ville, je pensais à la quitter, lorsque mon hôte, toujours attentif à satisfaire ma curiosité, me parla du prix général indiqué à Chaalons. Nous avons, ajouta-t-il, l'hôtel des arquebusiers, qui, dans la circonstance présente, pourrait au moins quelques instants occuper vos regards. Je lui sus gré de son attention et je le priai de m'y conduire.

Nous entrâmes dans cet hôtel au moment que le capitaine et les principaux officiers assemblés délibéraient sur la forme qu'ils donneraient au monument qu'on appelle le bouquet, ou gage d'armes Ce monument est remis à celle des Compagnies qui obtient du roi, la permission d'appeler au prix général, les chevaliers des villes et provinces limitrophes qui ont droit au concours.

Les apprêts de cette brillante fête sont trop relatifs à mes goûts dominants, et trop propres à réveiller en moi des idées riantes, pour ne pas souhaiter d'en être le témoin. Cette pompe militaire et galante ne peut manquer par mille sentiments agréables d'embellir, d'enrichir, peut-être même d'ennoblir mon imagination. Si elle ne produit pas entièrement cet effet, au moins elle me donnera des connaissances historiques qui ne sont point à négliger.

Les spectacles inventés pour perfectionner les arts, et pour entretenir dans le cœur des peuples le feu de la valeur, sont devenus si rares, que tout ce qui sert à nous en retracer la plus faible image doit paraître précieux. Tel est à mon gré le spectacle dont je vous entretiens aujourd'hui.

Le prix général de l'arquebuse présente à mon imagination ce que voyait autrefois la Grèce, lorsque de toutes les provinces accouraient des athelètes et des hommes de génie, les uns pour signaler dans la carrière des jeux olympiques, la vigueur,

la souplesse, l'agilité de leurs membres ; les autres pour y faire admirer la fécondité, la variété, la sublimité des productions de leur esprit.

Je me transporte dans les siècles les plus reculés, je me fais des bords de la Marne [1] un nouvel isthme de Corinthe, et du jeu de l'arquebuse de Chaalons, [2] une nouvel olympe.

A la faveur de cet enthousiasme, je me mets à la place de [3] Pausanias et de [4] Pindare, je m'approprie pour ainsi dire, leurs yeux, et je considère mon objet de tous les côtés dont le voyageur pittoresque et le poëte philosophe l'eussent envisagés.

Vous le savez, Monsieur, Pausanias et Pindare voyaient tout en grand, les descriptions de l'un, les images de l'autre, intéressent par ce caractère de majesté, de dignité et de décence, qu'ils surent y attacher. Par tout où Pausanias vous conduit en quelque sorte par la main, par tout où Pindare vous élève sur les ailes de son génie, que voit-on qui ne mérite l'attention du sage et du galant homme.

Echauffé par la lecture de leurs ouvrages, je me crois suffisamment autorisé à dire que je n'ai rien vu dans l'hôtel des arquebusiers de Chaalons qui ne mérite la curiosité de quiconque sait apprécier les usages du temps passé, et juger sainement des intentions de nos pères par les monuments qui nous restent de ce qu'ils firent pour former l'homme et le citoyen.

C'est dans cette confiance que je vais, Monsieur, vous donner une description fidèle et exacte de cet hôtel.

1. Les jeux Isthémiens étaient si célèbres dans l'ancienne Grèce, et le concours y était si grand, qu'il n'y avait que les principaux des plus fameux ses villes qui pussent y avoir place. La couronne de persil ou de pin était le prix du vainqueur. On assigna encore dans la suite une récompense de cent drachmes en argent.

2. Les jeux olympiques se célébraient chez les grecs tous les quatre ans. Ils devinrent si solennels, que la Grèce en fit son époque pour compter les années, qu'on appelait olympiades. Le prix du vainqueur était une couronne de laurier. Il était tellement honoré, que quand il retournait dans sa patrie on abattait un pan de muraille pour le faire entrer sur un charriot dans la ville.

3. La description de la Grèce de Pausanias a été traduite en français et enrichie de notes par M. Gedoin, chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, et de l'Académie des belles-lettres. Paris. 1731.

4. Pindare, poëte grec, il fit des odes pour ceux qui de son temps avaient remporté le prix aux quatre jeux solennels des grecs, qui sont les jeux Olympiques, les Isthmiques, les Seythiques, et les Néméens.

DESCRIPTION DE L'HOSTEL DES ARQUEBUSIERS DE CHAALONS

Cet hôtel est un bâtiment, qui, sans ordre d'architecture, s'élève entre cour et jardin, et qui a de façade neuf grandes croisées. L'entrée de son vestibule est remarquable par des armes qui conservent le souvenir [1] d'un ancien maire de Châlons, dont la générosité, l'enjouement, la franchise, firent les délices de ses concitoyens : c'est un coq d'or en champ d'azur. Ce vestibule est orné du buste d'une Pallas dont le casque est ombragé de panaches et de lambrequins artistement travaillés ; il mène à gauche à la salle d'armes proprement dite.

Cette salle est en effet un espèce d'arcenal où se conservent les armes des chevaliers. A la vue de ces armes qui ont succédé aux arbalètes, je rappelais à ma mémoire [2] les Miles et [3] les Hugues de Chaalons, dont [4] Guyot de Provins dans ses poësies et [5] Froissard dans son histoire, ont célébré les glorieux exploits ; je souhaitais que cette compagnie d'arquebusiers dût son origine à la valeurs des anciens arbalétrier, que ces grands hommes avaient formés dans l'art des combats, quand un des chevaliers qui semblait deviner ma pensée me pria de jeter les yeux sur d'anciens titres. Je vis avec une joie sensible que son premier établissement était de 1357, c'est-à-dire vingt-cinq ans après qu'Edmond de Chaalons et N. de Chaalons, son frère, furent faits [6] chevaliers par Hugues leur père au siége d'Aubenton, où ils furent tués. Tout ce que renferme d'honorable pour la Compagnie des arquebusiers de Chaalons, son établissement, ses priviléges et les franchises, n'a plus rien qui me surprenne, j'ai cru devoir les rapporter et que la lecture vous en serait agréable.

1. M. Gayet, sieur de Plagny.

2. Miles était fils d'Eustache, dit le jeune, vidame de Chaalons, (André Duchesne, maison de Chastillon, page 702).

3. Hugues IVe du nom, chevalier, vidame de Chaalons, seigneur de Bazoches, de Colonges et autres lieux. Ibid. page 708.

4. Guiot, de Provins ancien poëte français : il a composé un roman appelé *Bible*—Guiot, pour ce, dit l'auteur, que ce livre contient vérité ; il florissait vers l'an 1200.

5. Jean Froissard, a écrit une chronique qui comprend ce qui s'est passé en France, en Espagne et en Angleterre ; depuis 1326 jusqu'en 1400.

6. La chevalerie militaire s'acquérait par des hauts faits d'armes. On faisait bien des cérémonies pour la création d'un chevalier. La principale était le soufflet et un coup d'épée sur l'épaule, ensuite on lui ceignait le baudrier et l'épée dorée. Les rois ont souvent voulu recevoir eux-mêmes la chevalerie. François Ier, en 1515, la reçut des mains du chevalier Bayard.

L'an 1357 [1], Charles Dauphin, et régent du royaume, pendant la disgrâce du roi Jean son père, et la révolte de la plus grande partie de ses sujets, n'ayant trouvé dans toutes les provinces aucune retraite assurée, ni secours considérable qu'en Champagne, assembla les états du pays, et choisit pour sa garde un nombre d'habitants de la ville de Chaalons, qui servirent près de sa personne avec autant de fidélité que d'attachement, demeurèrent en corps au retour, et firent le premier établissement de cette Compagnie.

L'an 1437, le roi Charles VII, dans le besoin de troupes pour le siége de Montereau-sous-Yonne, où il n'y avait que deux mille hommes de guerre, fut secouru de la même compagnie de Chaalons, composée des plus notables et qualifiés de la ville, qui servirent à la garde du roi et du Dauphin commandant au siége, se portèrent vaillamment aux assauts et particulièrement au dernier qui emporta la ville de force, et rendirent en cette occasion importante de si grands services au roi, qu'il leur accorda de son mouvement le privilége de n'être fournis immédiatement qu'à son autorité, prendre logement et armés et partout ailleurs dans son quartier pour la garde de sa personne et de ses successeurs, ainsi qu'ils avaient accoutumés le temps précédent, avec pouvoir aux officiers de porter les bâtons de commandement, et à tous les chevaliers, les jupons et livrées des gens de l'hôtel de Sa Majesté. Lettres patentes données au siége devant Montereau, le 17 octobre 1437.

L'an 1573, le roi Charles IX, en considération des services rendus de son règne à l'Etat par la même Compagnie, accorda toutes exemptions et franchises de tailles, impositions, droits, levées quelconques, au capitaine en chef la vie durant et pendant un an à celui qui abat l'oiseau aux fêtes de Pentecôte. Lettres, patentes données à Vitry-le-François, au mois de novembre 1573.

L'an 1624, le roi Louis XIII, a confirmé tous les priviléges accordés par ses prédécesseurs aux officiers et chevaliers de la

1. Cette époque est très-remarquable, Charles porta le premier le nom de Dauphin. En 1357, le roi de Navarre qui avait conçu le projet de se faire roi de France, arme contre le Dauphin qui gouvernait en qualité de lieutenant du roi pendant la détention de son père, et qui dans la même année, le 14 mars, prit le titre de régent. Depuis la prise du roi qui avait été mené prisonnier en Angleterre jusqu'à sa délivrance, on mit en tête des *Lettres royales* le nom de Charles, dauphin. (Abrégé de la chron. de l'histoire de France).

Compagnie d'arquebusiers de Chaalons, tant pour la garde de sa personne, et droit de porter livrées pareilles aux officiers de sa maison, que pour la franchise des impositions ; et ajouta en faveur de celui qui aurait abattu l'oiseau trois années consécutives, exemption sa vie durant, telle que jouissait le capitaine en chef, et marque que c'est en reconnaissance des services rendus par la dite Compagnie, tant à lui qu'au roi Henri IV, pendant les mouvements et les guerres civiles et étrangères, en plusieurs occasions, siéges, attaques, escortes et conduites de vivres, canons, artilleries et munitions, des places frontières. Lettres patentes données à Paris, au mois de mars 1624.

L'an 1654, le roi Louis XIV, a donné de nouvelles reconnaissances des services rendus par la même Compagnie d'arquebusiers, tant à lui qu'aux rois ses prédécesseurs et confirmations des priviléges, exemptions et franchises auxquelles les fermiers voulaient donner atteinte. Lettres patentes données à Paris, au mois de mars 1654.

L'an 1718, le roi Louis XV, a maintenu et confirmé les officiers et chevaliers de l'arquebuse de Chaalons, dans les priviléges accordés par ses prédécesseurs, dont ils ont bien et dûment joui par le passé, sans qu'en vertu d'iceux, ils puissent prétendre aucune exemption des Aydes. Lettres patentes données à Paris, le 17 du mois de mai 1718.

C'est en vertu de ces titres authentiques qui constatent l'attachement inviolable des chevaliers de l'arquebuse pour la personne sacrée du roi, que lors du passage du roi et de toute la famille royale en cette ville, au mois d'août 1744, ils eurent l'honneur de monter la garde chez M. le Dauphin, chez la reine et Mesdames de France.

A droite du même vestibule est la porte de la salle du Conseil. Le premier objet qui frappe à l'ouverture de cette porte est la cheminée enrichie d'un tableau oblond, où l'on aperçoit Louis-le-Grand, tel qu'il était aux plus beaux jours de sa jeunesse. Peut-être, n'a-t-on jamais rien peint avec plus d'amour et de soin que la figure du héros et du cheval blanc moucheté qui la porte.

Que pourrait-on reprocher à cet ouvrage, si le peintre n'y avait pas abusé du privilége que les gens de sa profession ont de tout oser. J'ai peine à lui pardonner les bizarreries pittoresques dont il s'est prévalu pour donner plus de relief à ses figures.

Vous avouerez que rien n'est plus disparate à la sanglante mêlée qu'on voit dans le lointain, que les superbes rideaux qui pendent en festons des deux côtés d'un monceau d'armes sur lequel le coursier que monte le monarque semble prêt à se cabrer ?

Au bas de ce tableau sont écrits en lettres d'or, ces paroles *Pro Rege et Patriâ* : paroles que la conduite des chevaliers de l'arquebuse n'a jamais démenties.

On voit dans le même appartement les figures de l'empereur Charlemagne, de Saint-Louis et de Henri III, de la même main qui a peint le tableau de la cheminée, elles sont grandes comme nature, mais seulement à demi-corps, et montées sur des chevaux, au moins aussi richement caparaçonnés que celui de Louis XIV.

L. Dart, avait un attrait particulier pour la magnificence ; la noblesse du dessein et la fierté de la souche distinguent ses ornements ; cependant, je ne puis pas excuser la profession qu'il en a faite.

Je ne vous parlerai point des figures de Henri IV et de Louis XIII. Elles sont d'un goût si chétif qu'on croirait que rien ne leur est inférieur, si le portrait du Dauphin, aïeul du roi régnant et celui du maréchal duc de Vendôme, n'avaient pas été abandonnés à des peintres qui les ont encore plus maltraités.

C'est en cette salle que j'ai vu le bouquet qui fut consigné aux arquebusiers de Chaalons au prix général de Compiègne en 1729.

Il consiste en une pendule ingénieusement décorée de figures et d'ornements relatifs aux divers usages des armes à feu dont on se sert dans les combats, à la chasse et dans les fêtes publiques ; les amours qui semblent prendre plaisir à manier ces armes, ne paraissent en même temps pas moins attentifs à ce que leur dit Diane, qui dans le bouquet qu'elle élève leur montre le prix proposé à leurs jeux et à leurs exercices.

Personne n'ignore l'empressement que les chevaliers de l'arquebuse de Chaalons, ont fait paraître à remplir les obligations que la réception de ce gage d'armes leur imposait. Les obstacles que la guerre et d'autres contre-temps ont toujours apposés à leur plus vive impatience sont également connus. Enfin, ils ont été levés ces obstacles ; le roi, plus sensible au bonheur de ses sujets qu'à sa propre gloire, a terminé la guerre par une paix glorieuse. Il a consenti que dans le cours de cette

année les arquebusiers de Chaalons ouvrissent à leurs confrères la carrière où depuis tant d'années, tous ensemble ils brûlaient de courir à la gloire et de faire un ample moisson de myrtes galans et de lauriers pacifiques.

Les chevaliers de Chaalons n'eurent pas plutôt appris les intentions du roi, qu'ils songèrent à donner à la fête du prix général le plus brillant éclat.

Cependant leur joie fut quelque temps troublée et les préparatifs en quelque sorte suspendus par un nouveau contre-temps qui retarda l'expédition des pièces nécessaires à la convocation des Compagnies.

A cette inquiétude qui ne prit fin que vers le milieu du mois de juillet, succéda la crainte que le temps qui s'écoulerait jusqu'au 10 septembre, ne suffit à l'exécution des différents desseins pour le bouquet ou gage d'armes.

Cette crainte était fondée ; trouvez bon qu'à cet égard j'entre dans quelques détails sur lesquels autant qu'il me sera possible, j'éviterai de m'appesantir.

Sans doute qu'à mon intention, à mes questions, à mes réflexions, celui des chevaliers qui prenait plaisir à m'indiquer les curiosités de l'hôtel, remarqua que j'avais plus d'attraits pour les lettres et les arts, que la plupart des voyageurs ; il m'ouvrit là-dessus la pensée, et me pria de déterminer le conseil à prononcer sur quelques desseins du gage d'armes qui lui avaient été présentés.

Le chef de la Compagnie et les principaux officiers exposèrent aussitôt à mes yeux deux desseins dont voici la description.

Le premier représentait une pyramide dont les quatre faces étaient chargées des armes de France, de celle de S. A. Monseigneur le Comte de Clermont, prince du sang, gouverneur de la province de Champagne et Brie, de celle de cette même province, et enfin de celle de la ville de Chaalons.

Cette pyramide posait sur un piédestal décoré de la représentation des quatre vertus, la justice, la force, la prudence la tempérance en bas relief ; l'extrémité de ce monument semblait toucher aux cieux, et se perdre dans un nuage sur lequel était assise la figure de la gloire immortelle, qui, d'une main recevait le médaillon de Louis XIV, que l'amour lui présentait, et de l'autre élevait le bouquet du jeu de l'arquebuse.

Aux quatre coins du monument étaient groupés Mars et la Victoire, Triptolème et la Paix, Hercule et Hébé, Minerve et

l'Honneur. Ces figures avaient auprès d'elles les attributs de la guerre et du triomphe, de l'agriculture et de l'abondance, du travail et du repos, de l'innocence et de la joie ; des sciences des arts et des récompenses accordées au mérite.

Le fond et la forme de cette composition m'offrirent quelque chose de grand et qui me parut susceptible de toutes les grâces que pourrait y ajouter une sculpture élégante ; mais je sentis en même temps toutes les difficultés de l'exécution. Je ne dissimulai point à MM. du Conseil que l'ouvrage proposé, étant moins du ressort d'un statuaire que d'un sculpteur, celui-ci plus propre à traiter l'ornement que la figure, trouverait l'écueil de son art, où les groupes qui représentent ce qui constitue la gloire des arts et le bonheur de la vie, exigent une profondeur, une élégance, une précision de dessein, dont ceux qui travaillent en bois ne se piquent que rarement. Delà, je concluais que la préférence devait être accordée au dessein, qui, avec moins de figures capitales et avec un plus grand nombre d'ornements, s'accommoderait plus au temps et à la capacité de l'artiste.

MM. du conseil déférèrent à mes raisons ; ils choisirent en conséquence un autre dessein, d'un caractère moins imposant à la vérité, mais d'un ordonnance très-bien entendus et très capable de donner une juste idée du temps, des conjectures et du lieu qui occasionnent la fête dont il doit conserver la mémoire.

Le second dessein du bouquet donné par les chevaliers de Chaalons, représente la sphère d'Atlas, au milieu de laquelle est enchâssée, une pendule qu'environnent de toutes parts des entrelacs de palmes, de lauriers, de myrtes, d'oliviers, de pampres, de raisins et de guirlandes de fleurs. — Ces entrelacs symboliques désignent l'union de la victoire et de la paix qui concourent également au bonheur de la France.

Où la victoire grave sur un bouclier votif, l'histoire des glorieuses campagnes du roi très-chrétien, des trophées d'armes sont attachés aux palmiers sous lesquels elle est assise sur de grosses pièces d'artillerie.

Où la paix éteint le flambeau de la discorde et détruit les arcs, les flèches et les glaives de la fureur. Des trophées composés de ce qui caractérise le mieux la fête du prix général, pendent aux oliviers, à l'ombre desquels la mère des Arts, de l'abondance et des plaisirs se repose.

L'auteur du dessein, dont les lumières et les talents supérieurs sont connus, a pris plaisir à détailler tout ce qui sert aux jeux de l'arquebuse, tout ce qui peut enrichir une pompe militaire et galante, enfin tout ce qui donne une juste idée de la fertilité de la Champagne, et de la manière dont les heureux habitants se délassent de leurs travaux, et partagent ensemble les biens que leur assure le règne d'un monarque également vainqueur et pacifique.

La sphère d'Atlas, ou si vous aimez mieux, la pendule a pour support le génie de la force, lequel, assis sur une proue de navire à l'antique, fait penser aux avantages de la navigation, au rétablissement du commerce, à la vigueur du gouvernement; toutes choses qui sont les fondements les plus solides et de la gloire des princes et de la félicité des peuples.

Sous la figure d'Hercule, pose un cartel décoré dans le goût moderne. Les armes de la ville de Chaalons avec sa devise *Et decus et robur*, y sont renfermées, et celles du roi, celles de la province et de son gouverneur, sont le principal ornement du socle gracieusement contourné qui sert de base au monument.

La pendule est couronnée par la figure de l'heure favorable, qui d'une main soutient le médaillon du roi encadré dans le symbole de l'éternité, et de l'autre élève un sablier ailé qui sert de point d'appui au bouquet, et par cette double action semble dire aux français en général, et aux champenois en particulier : le temps est venu de vous livrer aux transports de la joie la plus vive, sous les auspices d'un monarque dont les vertus sont immortelles.

Ce que vous lisez, monsieur, s'est passé dans la salle haute de l'hôtel, dite communément du Fer-à-cheval, et qui mérite bien qu'on désigne l'usage qu'en font les chevaliers par ces deux vers du septième livre de Virgile.

Hæc sacrissedes epulis: hic, ariete cæso,
Perpetuis foliti patres confidere mensis.

Ce fut là que des libations réitérées d'un jus pétillant et frais firent prendre à mon imagination un tour qui transforma bientôt le chef de la compagnie en roi Artus, et ceux de son cortége en autant de chevaliers de la table ronde.

Il faut avouer que la scène aidait beaucoup au prestige, et qu'il était comme impossible que je n'eusse pas l'esprit un *tanto cavalleresco*, dans un appartement où les ombres des douze Césars voltigeaient autour de moi; elles n'ont point cessé

d'errer dans cette salle depuis que les évocations d'un sage enchanteur les y ont attirées. Ceci veut dire plus simplement, que le comte de Vaubecourt, gouverneur de cette ville fit autrefois présent à l'hôtel de l Arquebuse de douze tableaux fièrement peints par un italien sur les desseins d'Antoine Tempeste, ce sont des figures équestres des douze empereurs Romains, aussi grandes au moins que nature ; et que cette salle est ornée de divers pantons, dont les broches ont été plombées ou enfoncées par les anciens Preux et Prud'hommes du jeu de l'arquebuse.

Permettez, monsieur, qu'à propos de la table ronde dont je vous ai parlé plus haut, je cède à la tentation qui me prend ici de vous en raconter l'origine telle qu'on la trouve dans le premier volume du livre de Merlin, imprimé à Paris en 1528. Je doute que vous ayez vu ce livre, et je me flatte que l'application que vous ferez de l'extrait qui suit, aux festins solennels des jeux de l'arquebuse, pourra contribuer à votre récréation.

(*A suivre*).

LA CHRONIQUE DE L'ABBAYE D'ORBAIS

Le moine, que personne n'avait vu arriver, debout sur la plate-forme tintait la prière du matin.

Tel était l'esprit de foi à cette époque, que tous les fronts s'inclinèrent, que tous les genoux se plièrent et que l'espérance dissipa dans son divin rayonnement les terreurs de la foule éperdue.

Comme s'il n'eut rien vu de l'émotion générale, le moine commença la prière, que l'assistance répondit avec effusion.

Les païens inspiraient aux populations une terreur si grande, que le *Pater* et les Oraisons se terminaient par une invocation suprême au Dieu qui châtie et qui délivre.

— Délivrez-nous des Normands criait-on à Dieu de toute la France, et, lorsque le moine prononca la supplication des litanies :

— De tout mal délivrez-nous seigneur.

— Seigneur, délivrez-nous des Hongres, répéta l'assemblée en se frappant la poitrine.

— Il vous en délivrera, mes frères, s'écria le moine d'une voix éclatante d'enthousiasme, il vous délivrera je vous le promets aujourd'hui de sa part. L'abomination des païens est montée à son comble, le sang des justes crie incessamment : merci pour les pécheurs!

« Rentrez dans vos maisons ; que nul n'en sorte avant que l'épée de l'ange n'ait frappé. Ecoutez au loin le cri de guerre des enfants d'Arpad ; ses petits-fils commandent la horde, envoyée par Zoltan ce chef de damnés qui prend le nom de roi.

« Le Dieu de justice va châtier leurs meurtres et leurs sacrilèges. Ceux qui s'avancent ont déjà éprouvé son jugement. A Saint-Basle, un d'entre eux voulant porter une main sacrilége sur le saint des saints, s'appuya sur l'autel pour atteindre au sacré tabernacle ; mais la pierre adhéra pour jamais à sa chair, ses compagnons malgré leurs efforts ne l'en pouvant détacher la scièrent autour du poignet. Le malheureux porte ainsi la preuve de son crime.

* Voir page 194, tome VI, 3e année de la *Revue de Champagne*.

« L'église de Saint - Maire a bravé leur furie, des étincelles sortaient de ses murailles et brûlaient les yeux de ceux qui portaient le soufre et les fascines pour l'incendie.

« Ayez confiance, bonne gens ! la miséricordieuse vierge prie incessamment pour le pays des Francs. Les païens n'iront pas plus loin. Voici que notre sire roi a repris son épée. Il marche contre eux et je vois l'oriflamme du grand Karl se déployer dans les airs et la horde des Huns s'enfuir épouvantée.

« Ne pensez plus à fuir, dans une heure vous entendrez le pas de leurs chevaux, leurs enfants et leurs femmes se répandront au loin dans les bois de l'abbaye, autour des passages et des défilés. Mais le Seigneur va les frapper, ce soir, avant le coucher du soleil, vous poursuivrez leur armée débandée. »

La voix du moine vibrante et contenue trahissait une indicible émotion; son capuchon soigneusement abaissé ne pouvait dérober l'éclair de son regard ; le mouvement convulsif de sa main droite semblait chercher une épée.

Après un silence, il reprit d'une voix plus calme et d'un accent plein d'humilité :

— Braves gens, mes frères, dans l'amour du Sauveur, je vous recommande mon âme pécheresse. Dans sa miséricorde Dieu a permis que notre seigneur abbé m'ordonnât de vous porter ce matin sa bénédiction paternelle. Recevez là de cette indigne main; je prie humblement le Père et le Fils de la rendre efficace en répandant sur vous l'esprit de paix et d'amour.

Le moine étendit la main sur l'assemblée, puis il descendit de la plate-forme et regagna le pont d'un pas tranquille pendant que les gens d'Orbais émus et convaincus par son discours, se renfermaient au plus profond de leurs demeures.

Quelques uns, cependant, moins crédules ou plus audacieux, hésitaient encore.

— Si nous restons, nous risquons certainement notre vie ; ne serions-nous pas plutôt en sûreté dans les caveaux de l'abbaye.

— Abandonner ainsi nos biens ; plutôt mourir en les défendant, s'écriaient les plus avares et les plus courageux, comptant à leur tête le hardi forgeron.

— Ne pouvons-nous essayer de sauver nos trésors et nos vies, dit Rupert; continuez de surveiller activement les hauteurs et la plaine. Augmentez autant qu'il se pourra le nombre des fascines dans les trois enceintes qui gardent les issues.

Lorsque nous apercevrons les Hongres, nous aurons encore le temps de conduire nos enfants et nos femmes dans les caveaux ; s'ils viennent de ce côté du Surmelin, s'ils passent croyant la ville abandonnée nous resterons cois. S'ils s'arrêtent, une triple ceinture de flamme nous défendra contre eux, nous pouvons alimenter l'incendie pendant au moins trois jours.

— Voilà qui est bien conduit, maître Cordouan, et pour plus de précautions détruisons la passerelle. S'ils viennent des hauteurs de l'abbaye, ils ne pourront facilement passer du côté de la ville ; s'ils arrivent par ici, ils se presseront moins de traverser pour la piller. Leur course est capricieuse ; s'ils sont gorgés de butin ou pressés d'arriver à une grande ville indiquée par les chefs, ils peuvent passer outre.

— Mon compère Martin a raison, allez Guilhem, allez avec Médéric et vos apprentis, enlevez les poutres, sans les détruire s'il se peut.

La passerelle d'Orbais se composait de forts madriers, grossièrement équarris, que traversaient des planches, fort épaisses, simplement posées l'une près de l'autre ; les robustes épaules de Guilhem et de ses amis les eurent promptement dispersées, les piliers abattus furent soigneusement dissimulées par des roseaux et des mousses glissantes.

— Ceux qui passeront ici les premiers ne verront pas l'autre bord ; qu'en penses-tu Guilhem ?

— Il y a plus d'un piége le long des deux rives, Médéric; le seigneur abbé a fait creuser des fosses sous les roseaux plus qu'il n'en faudrait pour enterrer les habitants d'Orbais.

— C'est un homme prudent, forgeron.

La civilisation s'ingénie pour découvrir les moyens les plus prompts à détruire la pauvre espèce humaine : nos pères, réduits aux seuls moyens naturels, se défendaient-ils moins habilement que nous ?

A peine les eaux du Surmelin reprenaient-elles leur calme accoutumé, coulant profondèment encaissées entre leurs bords, plantés d'aulnes vigoureux et de saules à la verte chevelure, d'où s'échappaient des milliers d'oiseaux, tandis que leurs racines retenaient les nids des sarcelles et des canards sauvages cachés dans les touffes de Phalaris, qu'un bruit vague agita les zones de l'air.

Guilhem et ses compagnons se hâtèrent de regagner le pre-

mier retranchement sous bois. Il était temps. Un bruit étrange, composé de clameurs et de hennissements ébranla l'atmosphère; on eût dit la grande respiration de la mer. Le roulement des lourds chariots chargés de butin faisait trembler la terre comme l'écho d'un tonnerre lointain; les sentinelles effarées se replièrent l'une après l'autre en s'écriant :

— Les voilà! les voilà!

Les Hongres arrivaient sur les hauteurs, du côté de l'abbaye. Pas un être vivant ne rompait l'horizon; les oiseaux effrayés des sinistres clameurs se taisaient cachés au profond des bocages. la riante vallée semblait déserte.

La tribu d'avant-garde arrivait pêle-mêle précédant la grande horde commandée par Toxum, fils aîné de Zoltan. Ce jeune homme, ambitieux et habile, jaloux de la gloire du grand Almus son aïeul, s'essayait aux courses lointaines; il méditait déjà ses invasions d'Italie.

Le silence de la riche campagne d'Orbais étonna profondément les barbares. La terreur, il est vrai, les précédait toujours chassant devant eux les habitants des villes et des campagnes; mais le désordre de la fuite, les champs ravagés, les moissons coupées par les propriétaires, qui brûlaient ce qu'ils ne pouvaient emporter, les gémissements des bestiaux oubliés ou que la force n'avait pu contraindre à quitter leurs abris accoutumés, les nombreux traînards que leurs infirmités ou l'avarice retenaient sur les routes, excitaient leur ardeur de pillage.

Le calme de la vallée, la fraîcheur de la jolie rivière serpentant dans les prés verts, agirent sur l'imagination facile des sauvages enfants du Volga. Ils s'arrêtèrent un moment, se demandant si ce délicieux coin de terre cachait un piége ou un paradis.

Ce moment fut court. Les enfants et les femmes descendant des chariots se précipitèrent dans les vergers et les vignes, tandis que les hommes délibéraient s'ils attaqueraient l'abbaye et s'ils y passeraient la nuit dans le cas où les moines l'auraient abandonnée.

Ils jetèrent un coup d'œil du côté de la ville, persuadés que les habitants prévenus en avaient tout enlevé; ils renoncèrent à tenter le passage du Surmelin. Le passage d'un cours d'eau est toujours difficile à une troupe nombreuse; le butin serait maigre, le monastère offrait une proie plus assurée. Les

Hongres connaissaient la richesse des églises et celle des abbayes ; ils savaient fouiller les murs et les panneaux des reliquaires et des sacristies.

Armés de forts épieux, ils essayèrent d'ébranler la lourde porte qui fermait le porche ; le chêne doublé de fer ne bougea pas ; au moment où réunissant leurs forces pour une attaque d'ensemble, ils se précipitaient l'épieu levé, la porte roula sur ses gonds, laissant voir le fond du sanctuaire éclairé par une seule lampe. Devant le tabernacle ouvert, les frères prosternés psalmodiaient l'office des morts. Debout, au milieu de la baie ouverte, se tenait le moine, les mains croisés sur la poitrine ; sa taille semblait grandie encore dans l'ombre du porche.

— Que voulez-vous, mes frères? demanda-t-il aux Hongres dans leur propre langue.

— Les trésors de ton Dieu, répondit l'un d'eux en s'avançant.

— Les voici, fit le moine, en lui présentant une croix de bois qu'il prit à sa ceinture.

Les Hongres se prirent à rire bruyamment.

— Nous voulons de l'or, firent-ils, vos maisons en sont pleines.

Un païen, le coutelas au poing, essaya de traverser le porche, le moine l'écarta de la main.

— Mon Dieu est né dans une crèche, il est mort sur une croix, tu le sais, Jorlaz ; ses serviteurs sont pauvres comme lui.

Le Hongre entendant son nom s'arrêta étonné, mais la troupe se précipita sur le moine. Rejetant brusquement son capuchon, il promena sur la foule un regard tranquille.

— Arrière ! tribu de Jarlaz, le renégat, arrière au nom du Christ ; fit-il d'une voix impérieuse.

La voix et les traits du moine frappèrent les Hongres, ils s'arrêtèrent un instant, s'interrogeant du regard.

— Geysa ! s'écrièrent-ils enfin, reculant plein d'épouvante, Geysa le terrible ! Geysa le tueur d'hommes?

— Geysa le chrétien ! prononça le moine d'une voix forte, en faisant le signe de la croix.

— Il a trahi les dieux, à mort l'impie, hurla Jarlaz ; enfants d'Arpad, vengez votre chef.

Les Hongres furieux brandissant leurs longs couteaux se lancèrent pour entrer dans l'église.

Geysa étendit les bras en croix, et quel que fut l'impétueux effort des barbares, ils ne purent le renverser ni passer le porche. Se ruant les uns sur les autres ils s'écrasaient et se foulaient aux pieds dans cet étroit espace ; ivres de rage ils blasphêmaient, poussant des cris de fauves, pendant que les religieux psalmodiaient les litanies et la prière des agonisants.

— Le feu, mettons le feu au monastère, criaient quelques voix.

Aussitôt les arbres des vergers sont abattus, les pieux tirés des vignes et des parcs à brebis, tout ce qu'on peut apporter des chaumières est amoncelé autour du lieu saint par des enfants, pendant que les femmes enduisent le bois de résine, de poix et de soufre pris dans les chariots de guerre.

Pendant les apprêts de l'incendie la fureur des Hongres s'acharne vainement sur le moine ; ils lui ont arraché ses vêtements par lambeaux, mais leurs couteaux, leurs piques, leurs sabres courbés n'ont pu entamer sa chair. Pendant trois heures cet homme faible et nu défend l'entrée du temple à la horde sauvage et indisciplinée qui, dans son ardeur sacrilège, se blesse de ses propres armes, tandis que le martyr, le regard fixé vers le ciel, le front illuminé par la foi, prie pour ses bourreaux à l'exemple du divin maître.

La flamme commence à lécher les murs de l'église et du cloître ; la couronne de feu s'élève à chaque instant plus haute ; les cris de joie et les imprécations des païens répondent aux prières des moines.

Alors, voyant Geysa toujours debout, sans que sa force diminue, sans que le fer entame sa chair invulnérable, quelques uns s'avisent d'essayer des flèches. Ils s'échelonnent devant le porche et tirent, visant le moine et ses frères prosternés. Mais les flèches tombent à terre sans qu'aucune atteigne le but. Ils tirent, ils tirent encore, elles s'enchevêtrent l'une sur l'autre, formant un rempart merveilleux entre le porche et les païens qui s'épuisent en vain à le détruire.

La terreur cependant commence à saisir l'âme des Hongres.

— Le Dieu des chrétiens est-il donc si puissant, dit l'un d'eux à Jarlaz. Pourquoi l'as-tu abandonné, les nôtres jamais n'ont rien fait de semblable ?

— Que le Dieu des chrétiens soit maudit, s'écrie le renégat saisissant la croix de pierre servant de borne et de calvaire.

La rage et la honte décuplant ses forces il la secoue avec frénésie, l'ébranle et la renverse.

Elle tombe au milieu des blasphèmes.

Des cris horribles retentissent ; au même moment les enfants et les femmes accourent éperdus, poursuivis par des nuées de mouches, armées d'aiguillons. L'incendie s'éteint de lui-même ; une fumée épaisse et noire monte du cercle tout à l'heure enflammé ; dans ses spirales tourbillonnent d'innombrables essaims bourdonnants dont les Hongres sont enveloppés. Ils regagnent leurs chariots dans un désordre indescriptible et s'efforcent de fuir l'invincible ennemi qui les repousse en arrière et dont les impénétrables bataillons se multiplient de milllons d'autres, sortant des bois et des villages incendiés.

Les habitants d'Orbais témoins du prodige se hâtérent de sortir des hautes herbes,

— Allons forgerons rétablir la passerelle, ordonna Rupert.

Quelques poutres jetées à la hâte sur les pilliers suffirent aux plus braves.

— Avec l'aide de Dieu et de saint Remy, sus aux mécréants ! s'écria le maître Cordouan qui passa le premier.

CAROLINE DE BEAULIEU.

ÉTUDE

SUR

CHARLES-MAURICE LE TELLIER

ARCHEVÊQUE DE REIMS

(16-1710)*

Il fallait payer la finance de ces charges. La ville était obérée. Le conseil recourut encore une fois à la protection de l'archevêque et, le 10 novembre 1707, conclut « unanime-« ment que Monseigneur l'archevêque sera très-humblement « supplié d'interposer son crédit pour.... faire agréer les « offres qui seront faites de fournir une somme convenable « pour la finance et, pour en solliciter l'arrêt sous la protec-« tion de mondit seigneur l'archevêque, la compagnie a député « le sieur..... »

Cette affaire est la dernière dont Le Tellier se soit occupé dans l'intérêt de la ville de Reims; c'est aussi celle dans laquelle les anciennes franchises municipales de la cité rémoise coururent les plus grands dangers. Et quand Le Tellier n'aurait pas rendu d'autres services à cette ville que de l'avoir soutenue dans la défense de ses droits, cela seul suffirait pour lui mériter la reconnaissance éternelle des Rémois.

Au commencement de l'année 1710 Le Tellier était arrivé à son apogée. Archevêque de Reims depuis près de quarante ans, il était devenu successivement maître de la chapelle du roi, abbé de Saint-Remi en 1680, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit le 2 décembre 1688, puis commandeur; proviseur de la Sorbonne le 14 août 1695, et doyen du Conseil d'Etat le 17 février 1704. Il avait toujours déployé la même activité dans l'administration de son diocèse. Il avait défendu ses prérogatives de lieutenant général de police, d'une part contre le conseil de ville, d'autre part contre le pouvoir central qui l'amoindrissait par d'incessantes créations de charges. Il avait soutenu de son crédit le conseil de ville dans ses démarches pour conserver intact le dépôt des franchises municipales de la ville de Reims, et il s'était employé avec ardeur à demander la modé-

* Voir page 126, tome VI, 3e année, de la *Revue de Champagne*.

ration des sommes réclamées pour le rachat des offices. Ses parents étaient morts pleins de jours, son père âgé de quatre-vingt-deux ans, sa mère à l'âge de quatre-vingt dix ans. Il aurait donc pu espérer une longue vie. Mais, comme dit un journal du temps [1], en annonçant sa mort, « il était du nombre « de ceux que le public condamne toujours à mourir d'apo- « plexie, à cause de leur réplétion. » L'apoplexie le foudroya en quelques instants. C'était à Paris, le 22 février 1710, à une heure environ de l'après-midi. « Il venait de travailler avec « M. Pilon, ce fameux procureur si généralement estimé, à « une transaction pour un de ses amis qu'il estimait beau- « coup, et qu'il honorait de son amitié, et ce prélat avait « apostillé de sa main tous les articles de cette transaction, à « laquelle il avait été longtemps fort appliqué. Il dit ensuite « qu'il avait mal à la tête, et peu de temps après, que son « mal augmentait beaucoup. On lui dit de se mettre sur son lit « pour se reposer, et à peine y eût-il été un moment qu'on lui « tâta le pouls et que l'on connut que le pouls remontait et « que ce prélat commençait à perdre connaissance. On courut « à Saint-Gervais, et le vicaire de cette paroisse accourut aus- « sitôt avec les Saintes huiles : mais, à peine eut-il fait la pre- « mière onction qu'on remarqua qu'il n'avait plus du tout de « connaissance et il mourut aussitôt après [2]. »

Il avait fait pendant sa vie différentes dispositions, dont nous devons parler, et il laissa un testament dans lequel il n'avait point oublié son diocèse, ni aucune des institutions qu'il y avait fondées.

Le 12 novembre 1686, l'archevêque de Reims avait fait capitulairement assembler les dignités et chanoines composant le chapitre de son Eglise métropolitaine « l'une des « premières et plus fameuses et notables du royaume. » Il leur avait annoncé qu'il voulait « fonder dans ladite église, « deux obits perpétuels, chacun d'une grande messe solen- « nelle, qui seront célébrées par les chanoines sous-semai- « niers, à l'heure que se dit la messe et tierce, l'une le tren- « tième octobre pour le repos de l'âme de mondit seigneur le « chancelier, et l'autre pendant la vie de mondit seigneur l'ar- « chevesque, le quatrième jour de novembre de chaque année, « auquel l'Eglise fait la feste de saint Charles Borromée, son « patron, pour demander à Dieu, par l'intercession de ce saint

1. *Mercure galant*. Fevrier 1710, p. 261.
2. *Mercure galant*. Février 1710, in-8, p. 261 à 263.

« archevesque, à qui l'Eglise doit principalement le rétablis-
« sement de la discipline en ces derniers temps, qu'il plaise à
« sa divine bonté, de répandre sur lui ses grâces, et le fortifier
« de cet esprit principal, si nécesaire à un prélat, pour le bon
« commandement et pour la réformation de son diocèse : et,
« après son décès, veut que ledit dernier obit soit célébré pour
« le repos de son âme, au jour qu'il plaira à Dieu l'appeler de
« ce monde..... »

L'archevêque règle l'assistance du clergé à ces deux grands' messes, et en prescrit tout le cérémonial. Il fixe à trois livres tournois la somme qui sera due aux chanoines « présents et « assistants à chacune des dites messes » sans que les absents puissent rien prétendre : leur rétribution accroîtra à ceux qui auront assisté à ces messes. Les chapelains, vicaires, chantres laïques recevront aussi cinq sous chacun. « Pour « fonder lesquelles deux grandes messes, mondit seigneur « l'archevesque a donné, cédé, quitté et transporté par ces « présentes en la meilleure forme que ce puisse être, audit « chapitre de l'église de Reims ce stipulant et acceptant, par « lesdits sieurs chanoines ci-dessus nommés la somme de « vingt-un mille livres..... moyennant quoi lesdits sieurs « du chapitre dûment et solennellement assemblés, ont ac- « cepté et agréé ladite fondation, remerciant très-humblement « mondit seigneur du bien qu'il lui plait de faire à son « église..... » L'acte contenant toutes ces dispositions fut reçu par deux notaires de Reims et signé par l'archevêque, et tous les chanoines le 12 novembre 1686.

Nous avons constaté que dans les unions, les séparations d'églises et dans les érections de cures, l'archevêque de Reims apportait le plus grand soin à distribuer les revenus, de manière à ce que les curés pussent en vivre. Nous l'avons même vu abandonner ses propres bénéfices, au profit des curés des plus pauvres paroisses. Mais rien ne nous avait révélé ses générosités secrètes en faveur de curés sans fortune que l'âge et les infirmités mettaient dans l'impossibilité de remplir leur ministère. Le désir seul de continuer ses bienfaits après lui les a fait découvrir. Le 5 mai 1704, l'archevêque fait appeler un notaire et il déclare devant lui « que la « modicité des revenus de la plus grande partie des cures de « son diocèse, l'aurait jeté dans de grands embarras, si depuis « prés de trente-trois ans, qu'il a plu à Dieu de l'appeler au « gouvernement de son archevêché, il n'avait pourvu à la sub-

« sistance de ceux de ses curés, qui sont devenus par leurs « différentes infirmités ou par leur vieillesse, incapable de « desservir leur paroisse. » Il leur a donné des pensions modiques, qui leur ont permis de subsister. Il veut que cette œuvre qu'il entend continuer toute sa vie, soit continuée au delà de sa mort ; et, voulant en assurer solidement l'exécution, « il a donné et donne par ces présentes par donation irrévo- « cable faite entre vif et en la meilleure forme que faire se « peut..... à son séminaire de Reims, stipulant pour ledit « séminaire les révérends Pères..... à ce présents et ac- « ceptants : c'est à savoir deux mille livres de rente, montant « en principal à la somme de quarante mille livres, en deux « contrats que mondit seigneur a au denier vingt sur les aides « et gabelles. »

On doit encore comprendre parmi les actes de dernière volonté de Le Tellier un acte d'une nature toute particulière que le langage rigoureux du droit ne permettrait pas d'appeler un testament ou un codicile. C'est une disposition par laquelle l'archevêque de Reims lègue à son neveu, le marquis de Barbezieux, non une partie de sa fortune, mais ce patrimoine d'honneur, de vertu et de sentiment du devoir qu'il a recueilli de ses pères. Voici dans quelles circonstancas cet acte a été écrit.

En prenant Louvois à l'âge de vingt quatre ans pour en faire un ministre de la guerre, Louis XIV ne s'était point trompé. Il se trompa en appelant Barbezieux, fils de Louvois, âgé de vingt-trois ans à succéder à son père. Barbezieux, au lieu d'imiter son père, s'abandonna bientôt à la débauche la plus effrénée. Louis XIV, dans une note écrite de sa main, s'en plaignit à l'archevêque de Reims, oncle de Barbezieux. La copie de cette note faite par Le Tellier a été découverte par M. Barbier dans une collection de pièces et de manuscrits venant du procureur général Joly de Fleury, et le savant bibliophile l'a publiée dans le numéro de novembre 1825 de la *Revue encyclopédique* ; elle porte ce simple titre : *à l'archevêque de Reims*. Comme le dit parfaitement M. Barbier : « Tous ceux qui la liront penseront avec Voltaire que cette « pièce, quoique écrite d'un style extrêmement négligé, fait « plus d'honneur au caractère de Louis XIV que les pensées « les plus ingénieuses n'en auraient fait à son esprit. » La rédaction est bizarre : le mémoire tout entier est une série de considérants assez incorrects. Louis XIV se plaint à l'arche-

vêque de la conduite de son neveu. Ce travail ne peut être analysé; la meilleure manière d'en donner une idée est d'en copier les quatre premières lignes. Les voici : « Que la vie « que son neveu a faite à Fontainebleau n'est pas soutenable. « Que le public en a été scandalisé. Qu'il a passé tous les « jours à la chasse et la nuit en débauche. Qu'il ne travaille « point, qu'il en arrive de grands inconvénients. » Cette note était adressée à l'archevêque de Reims et devait rester secrète. Elle est suivie d'une vingtaine de lignes écrites par Le Tellier, sous ce titre : *Observations de l'archevêque de Reims sur ce mémoire.* Le Tellier rapporte que le roi a écrit ce mémoire de sa main à Fontainebleau. Le 29 octobre 1695, à Versailles, le roi le lui a remis. Le Tellier en a « fait l'usage « qu'il convenait. » Il a rendu l'original au roi le 11 novembre, Puis il ajoute : « J'en ai fait cette copie avec la permission de « S. M. et je la garderai toute ma vie, comme un monument « du salut de ma famille, si mon neveu profite, comme je « l'espère, de cet avertissement, ou du moins comme une « marque de la bonté du roi pour moi, qui m'a pénétré d'une « reconnaissance si vive qu'elle durera, quoiqu'il en arrive, « autant que je vivrai. »

Et, en haut du mémoire, Le Tellier avait écrit ces mots : « J'ordonne, mon cher neveu, que ce mémoire vous soit remis « après ma mort, je vous conjure de le garder pendant toute « votre vie. » *Signé* : « l'archevêque duc de Reims. » Est-il possible de voir une disposition testamentaire plus touchante? Et tout l'incident lui-même n'est-il pas attendrissant? On sent en lisant ces lignes, combien l'archevêque a dû souffrir en faisant cette exécution; on le voit aussi humilié que s'il était le coupable. Il me semble l'entendre sangloter, en lisant à son neveu cette note de Louis XIV.

Cet acte de dernière volonté de Le Tellier demeura sans exécution. Six ans après le solennel avertissement du roi, neuf ans avant la mort de Le Tellier, Barbezieux mourait de débauche, à l'âge de trente-trois ans.

Le testament de Le Tellier daté du 5 novembre 1709 à Paris, témoigne des sentiments d'affection de l'archevêque de Reims pour son diocèse, pour tous ses coopérateurs, et pour les œuvres qu'il avait fondées [1]. Après avoir recommandé son

1. Testament olographe de M. l'archevêque de Reims. A Paris, de l'imprimerie de Jean-Baptiste Coignard. 1710, 6 pages in-folio.

âme à Dieu, l'archevêque, dans le cas où il mourrait « hors « de l'étendue de son diocèse, veut que son corps soit mis « dans la cave où sont ceux de son père et de sa mère, au « dessous de leur chapelle, dans la paroisse de Saint-Gervais « de la ville de Paris. S'il meurt à Reims ou dans quel- « qu'autre lieu de son diocèse, il veut être enterré dans le « chœur de son église métropolitaine. » Ses obsèques seront très-modestes et payés par sa légataire universelle. Il défend d'ouvrir son corps et ne veut pas qu'on lui fasse d'oraison funèbre. Il prie les chanoines de son église cathédrale de se souvenir de lui dans leurs prières. Il leur recommande d'exécuter la fondation qu'il a faite. Il donne à ses successeurs les archevêques de Reims tous les portraits de ses prédécesseurs, ainsi que le sien, qui se trouve dans son palais archiépiscopal. Il donne à la cathédrale « les livres écrits à la main sur du « vélin et reliés en maroquin avec ses armes, qu'il a fait faire « pour son usage et celui de ses successeurs dans son arche- « vêché, tant pour les grandes messes que pour les vêpres « solennelles. »

Cette collection se compose de dix-huit volumes grand in-folio, dont neuf pour les messes pontificales et neuf pour les vêpres. Les neuf volumes contenant les messes sont à la bibliothèque de la ville de Reims; les neuf autres sont à la bibliothèque de l'archevêché. Il lègue à M. de Seraucourt, archidiacre de sa cathédrale, seize volumes qui contiennent les estampes de la bibliothèque du roi. Cet ouvrage appartient maintenant à la bibliothèque de la ville de Reims. Il lègue à son promoteur un crucifix, un tableau et une pendule destinée à sa chambre à coucher. Viennent ensuite quelques dispositions en faveur de son écuyer et de ses gens. Il lègue à l'hôpital général douze mille livres, à l'Hôtel-Dieu dix mille livres, à la maison des Orphelins quatre mille livres et à Saint-Marcoul trois mille livres. Il indique sur quel capital ces sommes doivent être prélevées. Il donne à son petit neveu de Marcillac, une somme que ses pères et mère lui devaient. Il lègue à son neveu, l'abbé de Louvois, sa maison de Versailles et toutes les pièces de son trésor archiépiscopal qu'il décrit longuement. Il lui donne encore des tapisseries, le portrait du chancelier son père, par Mignard, toutes ses médailles et tous les tableaux qui sont dans sa maison à Paris, enfin « tous ses « papiers d'étude ou de curiosité soit imprimés, soit écrit à la « main. » Il avait d'abord voulu laisser sa bibliothèque à l'abbé de Louvois; mais il y a renoncé et il s'est décidé à la

léguer à l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris. Il parle de ses livres avec une véritable affection. « Ce recueil de livres, « dit-il, est grand et très-curieux ; je l'ai fait avec beaucoup de « dépense et de plaisir, car je n'ai pas cessé d'en acheter pen- « dant près de cinquante ans. Ce serait grand dommage que « ces livres fussent dissipés. » Il leur continue sa sollicitude, même après lui. Il indique la partie de la bibliothèque de Sainte-Geneviève où ils doivent être transportés « immmédia- « ment après son décès » et les rayons sur lesquels ils doivent être placés. La bibliothèque de Le Tellier était fort belle et composée, dit-on, de cinquante mille volumes. L'archevêque de Reims en avait fait imprimer le catalogue qui forme un in-folio magnifique [1]. La préface, écrite en latin par Le Tellier, nous apprend que cette bibliothèque est composée d'ouvrages qu'il a achetés lui-même dans ses voyages en Italie, en Belgique, en Hollande, en Allemagne et en Angleterre « *non sine* « *curâ, magnoque labore et studio.* » Une lettre adressé à Louvois le 17 mai 1677, lui raconte que « M. l'archevêque duc « de Reims, après avoir acheté une infinité de livres curieux « en cette ville (Londres) a voulu voir la belle bibliothèque « d'Oxford [2]. » La bibliothèque de Le Tellier s'était encore accrue du legs de M. Antoine Faure, prévôt du chapitre de la cathédrale de Reims et vicaire général.

L'archevêque donne aux religieux de Sainte-Geneviève le buste de son père, avec son *scabellon*. Il lègue au séminaire de Reims des croix, des calices; etc., amplement détaillés dans son testament, les livres imprimés « qui se trouveront au jour « de sa mort dans son palais archiépiscopal, » tous ses ornements d'église qui sont à Reims, ses rochets, aubes et amicts, nappes et linges d'église. Il lègue des ornements à l'abbaye de Saint-Remy de Reims. Il lègue aux filles de la Propagation de la foi de Sedan, une maison sise à Sedan et tous les loyers de cette maison qu'elles ont touché. Il veut que sa légataire universelle paie après sa mort tout ce qui sera dû pour ladite maison. Il lègue un diamant à M. Nouët, son avocat. Il veut « que les quatre quints de ce qui lui restera de ses propres « après sa mort soient partagés également entre ses neveux et « nièces. » Il dispose de tout le reste de ses biens en faveur

1. Bibliotheca Tellariana, sive catalogus librorum bibliothecæ illustrissimi ac reverendissimi D. D. Caroli Mauritii Le Tellier, archiepiscopi Ducis Remensis, etc. Parisiis. è typographiâ regiâ, 1693, in-folio.

2. Lettre de Courtin à Louvois. Dépôt de la guerre, 548.

de sa nièce, Madame Charlotte Fare d'Aumont, veuve du marquis de Créqui et l'institue sa légataire universelle. Il la charge de payer ce qui sera dû au jour de son décès, sur les pensions qu'il donne « à quelques pauvres prêtres de son « diocèse. » Enfin, il nomme M. Chauvelin, avocat général au Parlement de Paris, son exécuteur testamentaire.

Le Tellier étant mort à Paris, son corps, suivant ses dernières volontés, fut déposé dans le caveau où reposaient son père et sa mère, au dessous de leur chapelle dans la paroisse de Saint-Gervais de Paris. Aucune inscription ne rappelle l'archevêque de Reims. Une statue en marbre blanc, de grandeur naturelle, représente le chancelier. Michel Le Tellier est couché. Il tient dans ses mains une cassette fleurdelisée.

Le 25 février 1710, le chapitre de l'église métropolitaine de Reims ordonna, par un mandement, de célébrer un service solennel dans toutes les églises pour le repos de l'âme de Monseigneur l'archevêque de Reims.

Le testament de Le Tellier occupa beaucoup le public. On approuva ses libéralités à ses gens et ses legs en faveur de son diocèse, on blâma ses dispositions à l'égard de sa famille. Il avait « dénaturé sa fortune, » c'est le mot de Saint-Simon. Il donnait à la marquise de Créqui, sa nièce, cinq cent mille écus, suivant Dangeau, et même deux millions, si l'on en croit Saint-Simon. Les autres neveux eurent peu de chose. Le testament était si bien fait que personne n'osa l'attaquer, mais on en parla beaucoup ; on en écrivit même. Le *Mercure galant*, très-calme et très-désintéressé dans l'affaire, ne crut pas pouvoir se dispenser de dire son mot, et il a, à ce sujet, sur les testaments et les testateurs en général, deux pages ravissantes par leur réserve discrète et leur fine bonhomie. « Mais, dit-il, « comme tous les hommes ont leurs entêtements qu'ils croient « justes, quoi qu'ils ne le soient souvent pas, ils ne font pas « toujours bien en croyant bien faire. Ainsi il est difficile de « condamner ou d'approuver les testaments, les testateurs « ayant toujours fait à bonne intention ce qu'ils n'auraient « pas dû faire, et quoiqu'ils aient fait mal devant les hommes, « ils n'ont point fait mal devant Dieu, qui ne juge que selon « les intentions. Ce qu'il y a de surprenant est que, presque « dans tous les testaments on trouve des choses si extraordi- « naires que les hommes n'auraient jamais cru les y devoir « trouver [1]. »

1. *Mercure galant*. Février 1710, p. 465.

L'ironie n'avait point attendue la mort de Le Tellier pour s'exercer sur son compte. Depuis longtemps elle y avait employé les vers et la prose. Nous avons vu les *Mauroliques* inspirées par la condamnation des thèses soutenues à Reims. La rapide fortune de Le Tellier, sa sévérité pour les Réguliers (et même pour son clergé), et son faste avaient excité l'envie. A cette époque l'envie se révélaient par des chansons et des pamphlets. Et, comme tous les grands se jalousaient entre eux, il y avait des couplets pour tout le monde. On trouve dans le recueil Maurepas des chansons non seulement contre l'archevêque de Reims, mais encore contre son père le chancelier et son frère le ministre. Ces impitoyables chansonniers n'épargnaient personne, ni le roi, ni la reine, ni les cardinaux, ni les évêques, ni les grands seigneurs, ni les grandes dames de la cour. Qui dit trop ne dit rien c'est bien ici le cas de le dire. Quand on voit la chanson s'acharner contre les gens les meilleurs et les plus sages, et, par exemple, accuser d'hypocrisie ce pauvre Racine, si naïf et si peu courtisan, on est bien tenté de ne pas croire tout ce que dit la chanson.

Bussy-Rabutin, cousin de Madame de Sévigné, que le dépit de n'avoir pu épouser sa cousine avait rendu méchant, raconte sur Le Tellier une anecdote tellement invraisemblable qu'il est impossible de la croire.

Cette anecdote se retrouve encore dans un immonde opuscule imprimé dit-on à Reims, tout à côté du palais de l'archevêque [1]. Ce pamphlet est destiné à servir plusieurs vengeances ; l'auteur est mécontent de beaucoup de monde. L'ouvrage est un dialogue aux enfers entre Scarron et l'abbé Furetière. Furetière dit les méchancetés de son mieux, il s'en prend d'abord à Madame de Maintenon, puis, naturellement, à l'Académie française. Il n'est question de l'archevêque de Reims qu'à la vingtième page de ce petit livret qui n'a que vingt-huit pages. Il commence par raconter que le duc de la Feuillade voyant un jour Le Tellier arriver à Versailles l'appela *un cheval de carrosse*. L'anecdote est en effet dans les mémoires, mais elle ne prouve rien si ce n'est que La Feuillade s'est permis une plaisanterie d'un goût douteux. L'auteur continue par l'anecdote de Bussy-Rabutin, dont nous avons parlé plus haut, et, en cet endroit, il ne s'est pas donné grand'peine, car il se sert des mêmes expressions que Bussy-Rabutin. Il y a ensuite une

1. Le c... mitré. Dialogue. 1689. 28 pages in-12. Titre gravé sans nom d'auteur ni d'imprimeur. C'est l'édition originale.

autre anecdote du même genre, racontée sans beaucoup de détails. Ce libelle odieux nous rappelle certains pamphlets des Huguenots au temps de la ligue. On raconte que l'imprimeur, nommé Godart, était sorti deux fois de la Bastille par la protection de l'archevêque. Le Tellier le fit appeler et lui reprocha son ingratitude. « Ce qui m'a engagé à imprimer cet ouvrage, « dit Godart, c'est qu'il est bien fait. — Eh bien ! dit l'arche- « vêque, envoyez m'en un exemplaire. » Et après l'avoir lu : « je n'ai pas, dit-il, tous les défauts qu'on m'y suppose ; mais « qu'on en mette deux dans ma bibliothèque. » C'était parler en bibliophile et en homme d'esprit.

Pour juger Le Tellier il ne faut point s'en tenir aux pamphlets. On n'aurait ainsi de lui qu'une idée très-fausse. Il faut le voir d'abord dans ses mandements et ses visites pastorales, puis dans ses rapports avec le conseil de ville. Enfin un nouvel élément d'appréciation nous est parvenu dans ces derniers temps. M. Loriquet a récemment découvert une collection de lettres autographes de l'archevêque de Reims et il a eu la gracieuse amabilité de nous en donner la primeur. Ces lettres sont adressées à M. de Termes « lieutenant de roi au gouver- « nement de Sedan et commandant sur la rivière de Meuse. » Presque toutes portent la date du mois; très-peu indiquent l'année pendant le cours de laquelle elles ont été écrites. Heureusement M. de Termes a rétabli la date entière sur le verso du second feuillet. Ces lettres sont claires et fort agréables à lire. D'un style très-différent de celui des mandements, elles font penser à la cerrespondance de Voltaire. Voltaire, d'après Sainte-Beuve, a dit quelque part que les Jansénistes ont la phrase longue. Le Tellier n'est pas janséniste dans sa correspondance. Ces lettres nous font connaître un prélat ferme dans ses desseins, et pourtant indulgent, soigneux de son temps et de son argent, bon pour le peuple, fort attaché à ceux qui le servent, enfin peu soucieux des réceptions solennelles, et c'est surtout sous ce dernier point de vue qu'il est peu connu. Le 5 juin 1673 il écrit à M. de Termes pour lui annoncer son arrivée à Sedan. « Comme, dit-il, j'ai déjà essuyé une fois le cé- « rémonial de l'entrée d'un archevêque dans votre ville, je « vous prie de dire au sieur curé et aux habitants que je n'en « veux absolument aucune. » Dans une lettre du 25 octobre 1673, il prie M. de Termes de faire appeler le neveu d'un curé dont il a à se plaindre. « Pour intimider l'oncle et le neveu, » M. de Termes voudra bien menacer l'oncle de la prison, s'il recommence. Ici encore on voit Le Tellier informé des infrac-

tions à la discipline ecclésiastique et ne commençant pas par les châtier, comme on lui en a fait la réputation. La lettre du 28 octobre 1673 nous le fait voir touché de compassion pour les pauvres populations victimes des nécessités de la guerre. « J'ai « reçu une lettre du 23 de ce mois des pauvres habitants de « Donchery qui me font pitié ! Je leur ai sauvé leur pont tant « que j'ai pu soutenir qu'il était inutile de l'abattre pour le « service du roi et pour le bien de la province, mais présen- « tement les Espagnols étant dedans, il n'y a pas moyen de « les défendre. On a donc ordre de rompre leur pont et celui « de Mouzon ; je vous prie de les envoyer quérir afin qu'ils « prennent sur cela leurs mesures. » Le 24 décembre 1673 Le Tellier annonce à M. de Termes qu'il a obtenu du roi les démolitions de Mouzon et de Donchery pour l'église paroissiale de Sedan. Il compte les employer à l'agrandissement de cette église ou les vendre. Il prie M. de Termes de lui écrire ce que l'on peut espérer de cette vente. Le roi a donné une compagnie de dragons à M. de Termes. Le 27 décembre 1673 l'archevêque l'écrit à son ami. Le Tellier se réjouit de cette faveur qui avait sans doute été accordée à ses instances. La lettre du 25 janvier 1674 annonce l'envoi des lettres patentes portant le don des démolitions de Mouzon et de Donchery. Le Tellier recommande à M. de Termes d'en faire faire des copies collationnées et de tirer le meilleur parti possible de ces matériaux pour l'agrandissement de l'église de Sedan. Le 1er avril 1674, l'archevêque autorise M. de Termes à faire travailler les fêtes et dimanches « à la construction des tours et à la rupture « des quais de la Meuse, car ce sont des ouvrages d'une né- « cessité pressante et qui ne souffrent aucun retardement. » Il offre ensuite à M. de Termes de le faire nommer chevalier de l'ordre de Saint-Lazare ; mais il lui fait remarquer que cela lui coûtera « en frais indispensables cinq cents écus et qu'après « cela il est fort difficile d'obtenir des pensions sur des béné- « fices. » La lettre du 22 septembre 1674 est destinée à rassurer les habitants des bords de la Meuse, effrayés par les incursions des ennemis. Elle annonce le passage à Reims « de deux escadrons venant du Perche et du Maine qui « sont très-bons. » La lettre du 15 décembre 1674 n'a rapport qu'aux intérêts privés du gouverneur de Sedan. Elle est très-affectueuse. L'archevêque de Reims conseille à M. de Termes d'exposer dans une nouvelle lettre qu'il a occupé quarante gouvernements sans appointements, que cela dure depuis trois ans et qu'il a été entraîné dans de grandes dépenses.

Il faut, dit Le Tellier à M. de Termes que cette lettre soit écrite « comme de vous. » L'archevêque espère que le roi verra cette lettre. Une autre lettre du 22 octobre 1677, donne une idée des précautions que les hommes les plus écoutés devaient prendre pour faire accepter certaines dépenses par Louis XIV. Dans cette lettre Le Tellier prie M. de Termes de lui envoyer le compte de l'église de Deuille. Il lui recommande « en faisant recette dans ce compte des cinq cents écus qu'il « lui a mis entre les mains, de faire mention, si la dépense « excède, que c'est parce qu'en faisant une église il a fait une « tour qui sert à la défense de la Meuse. Je vous demande « cela, dit-il, afin que le roi paie l'excédant des cinq cents « écus. »

Cette collection de lettres adressées à M. de Termes ne nous apprend aucun grand fait historique, aucune décision générale ; elle a cependant une importance considérable pour l'histoire de Le Tellier. Elle nous découvre le fond de son caractère ; elle nous le montre surtout fort attaché à ceux qui le servent, fort dévoué à les servir lui-même de ses conseils et de son crédit. C'est ainsi qu'il parvint à s'entourer d'hommes habiles comme M. de Termes, et, parmi les ecclésiastiques, de M. Callou, de M. Faure, de M. de Séraucourt et d'autres encore qui le secondèrent dans la réforme de son diocèse. Nous retrouvons aussi dans cette correspondance les qualités principales de Le Tellier, la prétention de connaître les plus humbles détails et de juger les plus petites affaires, et une habileté à prendre les hommes, qui le faisait souvent réussir dans ses projets. Une lettre, avec un post-scriptum autographe, conservée aussi à la bibliothèque de la ville de Reims est une nouvelle preuve de cette habileté. Cette lettre est du 17 juillet 1709. Elle est relative à un *département*, nous dirions de nos jours une répartition de neuf mille livres qu'il s'agissait de faire. Je suppose qu'il était question d'un don gratuit que le clergé de la ville de Reims devait fournir et qu'il fallait partager entre tous ses membres. Le Tellier avait pensé qu'il était nécessaire d'assembler le clergé de la ville : mais il craint « que cela ne dégé- « nère en cohue. » Il écrit sans doute à un vicaire général, car nous n'en sommes pas sûr. Il le sonde et le consulte discrètement sur l'idée de faire faire ce travail par des délégués de l'assemblée. Il est vrai qu'il désigne ensuite ceux qui lui seraient agréables, si l'idée de nommer des délégués l'emporte. Mais il redouble de prudence dans son post-scriptum. Il fait

prier le grand archidiacre « d'aller conférer de lui-même avec « M. le doyen par honnêteté. Je connais bien ledit sieur « doyen, dit-il en terminant, mais il faut pour le bien et pour « la paix se faire tout à tous. » On est tout étonné de rencontrer ces précautions chez un homme qui passait pour n'avoir que de l'arrogance.

Pour compléter notre jugement sur Le Tellier, nous devons rechercher sa conduite vis-à-vis des protestants qui étaient fort nombreux sur un point de son diocèse. Nous avons vu, dans ses mandements, Le Tellier fort rigoureux pour l'exécution des édits et ordonnances, mais il n'alla pas au delà et ne s'abandonna jamais à des violences. Dans une lettre à M. de Termes, du 3 septembre 1672, il lui recommande de rappeler aux ministres protestants les dispositions relatives au baptême des enfants nés « d'un père catholique et d'une mère héré- « tique. » Il ajoute que les pasteurs qu'il a vus à Sedan sont si sages qu'il ne doute pas qu'ils ne se soumettent. Un sermon qu'il prononça à Sedan le 29 juin 1676, le jour de la fête de Saint-Pierre, et dont la bibliothèque de Reims possède une copie de sa main, témoigne la plus grande indulgence pour les religionnaires. Il s'adresse aux prêtres catholiques plutôt qu'aux fidèles et leur prêche la modération et la douceur. Ce sermon est une démonstration de l'autorité et des caractères de la prédication.

Dallier prétend que Le Tellier ne réussit pas comme prédicateur. Nous nous demandons pourquoi. Car ce sermon, en même temps qu'il maintient l'autorité de l'Eglise, en fait de prédication, développe une morale excellente ; il brille par la clarté du langage et par la simplicité de la doctrine et repose des dissertations dogmatiques où l'attention se perd. Malheureusement nous n'avons de Le Tellier que ce seul sermon ; mais si nous ne pouvons dire, avec le poëte, *ab uno dice omnes*, il nous sera peut-être permis de conjecturer que les rares sermons prononcés par Le Tellier étaient empreints de la plus pure charité et d'une grande indulgence envers les protestants, vertu peu commune à cette époque.

Quant au faste, Le Tellier en avait certainement ; mais il faut reconnaître que l'exemple venait de haut. Les grands dignitaires de la cour de Louis XIV se rendaient agréables au maître par leur luxe. Il y a longtemps que le poëte a dit :

Regis ad exemplar totus componitur orbis.

Nous avons une simple note de la main de Le Tellier qui nous indique exactement la composition de sa suite lorsqu'il visitait son diocèse. Elle fait partie du précieux dossier composé par M. Loriquet. Elle n'est point datée et elle accompagnait sans doute une des lettres de Le Tellier à M de Termes. La voici :

« M. Faure.
« M. Le Feron.
« Mon promoteur.
« Mon escuyer.
« Mon secrétaire.
« Deux cuisiniers.
« Deux officiers.
« Un maistre d'hostel.
« Trois valets de chambre.
« Neuf valets d'écurie.
« Huit laquais.
« Vingt-six chevaux.

« Je prie M. de Termes d'envoyer ce mémoire aux Char-
« treux du Mont-Dieu, afin qu'ils préparent chez eux du loge-
« ment pour tout ce qui y est contenu et qu'ils donnent ordre
« que mes gens trouvent au Mont-Dieu, pour mon argent,
« tout ce qui sera nécessaire pour la subsistance de ma maison
« pendant le séjour que j'y ferai qui sera de trois jours au
« plus. »

Il est curieux de rapprocher de cette note la lettre que Madame de Maintenon écrivait en 1680 vers la même époque, à Madame d'Aubigné, sa belle-sœur. Madame de Maintenon démontre à sa belle-sœur, par des chiffres et par le détail, qu'elle peut parfaitement vivre, elle et son mari et nourrir dix domestiques avec douze mille livres de rente. Elle comprend encore dans cette somme trois mille livres « pour les « habits, l'opéra et les magnificences de Monsieur. » Madame de Maintenon n'avait point assez étudié ce singulier budget ; Voltaire remarque, avec malice, qu'elle compte deux cochers, mais qu'elle ne parle ni des chevaux ni des voitures. Si dix domestiques étaient nécessaires pour composer la maison d'un simple gentilhomme et de sa femme, vingt-cinq domestiques ne pouvaient faire une suite trop nombreuse pour un archevêque duc et pair de France, accompagné de trois ecclésiastiques et de son secrétaire. Enfin nous ne pouvons pas juger de ce luxe avec nos idées actuelles. Un archevêque qui, de

nos jours, traînerait derrière lui une valetaille pareille en aurait une grande préoccupation et c'est à peine si un préfet en tournée de révision prend son valet de chambre avec lui

Madame de Sévigné aimait beaucoup Le Tellier, un peu parce qu'elle comptait sur sa protection pour son gendre. Elle dit et répète à sa fille : « l'archevêque de Reims vous est fort « acquis. » Elle engage sa fille à répondre à l'archevêque. Le 1er novembre 1673 elle rentre à Paris, après un voyage d'un mois ; elle descend chez Madame de Coulanges et trouve des amis qui l'y attendent. « Un moment après » arrive l'archevêque de Reims qui vient la visiter. Cela n'empêchait point la marquise dans les épanchements de sa correspondance avec sa fille de donner à Le Tellier le nom de l'*orage*. C'est du moins ce que pense l'un des éditeurs de Madame de Sévigné, le chevalier de Perrin qui dit dans une note de l'édition de 1818 que « ce chiffre était d'ailleurs en parfaite analogie « avec le caractère impétueux de l'archevêque. » Madame de Sévigné, d'ailleurs, n'insiste pas beaucoup sur cette métaphore. Parlant ailleurs de Mademoiselle de Louvois qui venait de se marier, elle en dit : « Elle a toutes les petites manières douces de M. de Reims. » Ce jour là Le Tellier n'était plus l'*orage*.

La Bruyère n'a point fait de Le Tellier un de ces portraits achevés qui immortalise un homme. Ce qu'il dit de l'archevêque de Reims est bien plutôt dirigé contre l'organisation sociale de ce temps que contre la personne de Le Tellier [1]. Il ne lui reproche même pas d'avoir de beaux bénéfices. Il énonce un fait. Seulement il place en regard de Le Tellier qui n'est payé « qu'en médailles d'or » ces malheureuses familles « qui « souvent manquent de pain. » D'autres prélats sont moins ménagés par La Bruyère.

De tous les écrivains de son temps Saint-Simon est, sans contredit, celui qui a le mieux apprécié Le Tellier. Il trouve dans l'archevêque de Reims des contrastes qui en faisaient « un composé fort extraordinaire. » Il le peint haut et humble, « magnifique et toutefois avare. » Mais, à travers ses antithèses, on voit briller un hommage rendu à de rares qualités. Il continue en représentant Le Tellier « assez résidant chaque « année, gouvernant et visitant lui-même son diocèse qui « était le mieux réglé du royaume et le mieux pourvu des

1. Œuvres de La Bruyère. Edition Hachette, tome I, p. 254.

« plus excellents sujets en tout genre qu'il savait choisir, « s'attacher, employer et bien récompenser..... liés avec les « plus doctes et les plus saints de l'épiscopat, aimé et estimé « en Sorbonne qu'il protégeait et gouvernait très-bien. » Enfin il finit par ces mots : « c'était un homme fort judicieux et qui « avait le talent du gouvernement [1]. » Il est impossible de formuler un jugement plus vrai.

Charles-Maurice Le Tellier était un administrateur, comme on dit aujourd'hui. Il appliqua d'éminentes facultés à la direction de son diocèse. Comme son frère avait organisé l'armée française, il organisa son clergé. Il apporta à cette œuvre difficile un tact, un savoir et une énergie qui ne se démentirent jamais. Il aurait pu, s'il y avait été appelé, réformer et administrer tout le clergé du royaume.

Cependant la plus haute dignité de l'Eglise manqua toujours à l'archevêque de Reims. En mars 1690 il fut « nommé au « cardinalat » par le roi d'Angleterre, mais cette nomination ne fut jamais confirmée à Rome. Cela tint à la position que Le Tellier avait prise dans l'affaire de La Régale. Ses relations avec les Jansénistes faillirent un jour lui faire perdre aussi les bonnes grâces de Louis XIV. On avait arrêté le P. Quesnel, chef du parti janséniste. On vint à l'abbaye d'Hautvillers pour arrêter un bénédictin de ses amis. Le bénédictin se sauva. Mais on trouva une grande quantité de manuscrits, une correspondance entre le P. Quesnel et l'archevêque de Reims, et le manuscrit d'un livre récemment imprimée en Hollande, lequel, dit Saint-Simon, « confondait fort la monarchie avec « la tyrannie et qui sentait fort le républicain..... Il n'en « fallut pas davantage pour faire soupçonner au moins le « P. Quesnel d'être du même avis, et M. de Reims d'être au « moins le confident de l'ouvrage, s'il n'était pas dans les « mêmes sentiments..... Le roi entra dans une grande indi- « gnation. » Louvois était mort depuis plusieurs années : sa famille n'avait plus de crédit. Elle prévint cependant l'archevêque qui était à Reims ; mais il n'osa venir se justifier. Lorsqu'il vint il était trop tard. « Il obtint avec peine une au- « dience du roi ; elle fut fâcheuse. » Il était en disgrâce.

Les choses en étaient là depuis quelque temps, lorsque la fantaisie du neveu de Madame de Maintenon qui voulut

1. Mémoires de Saint-Simon. Edition Cheruel, tome VIII, p. 116 et suivantes.

changer d'appartement, l'habileté de l'archevêque qui céda le sien à propos et enfin la bonne grâce du roi raccommodèrent tout. Et Saint-Simon, après avoir raconté l'anecdote avec cette finesse et cette grâce inimitables qui font que, voulant l'analyser, on finit toujours par le copier, ajoute ces quelques lignes en forme de moralité : « et voilà comment, dans les « cours, des riens raccommodent souvent les affaires les plus « désespérés ; mais ces hasards heureux y sont pour bien peu « de gens [1]. »

La lecture des écrivains contemporains de Le Tellier ne suffit pas pour se faire une opinion approfondie sur son compte ; mais ce n'est pas une raison pour se priver de ce plaisir. Je conseille, au contraire, de lire tout ce qui a rapport à l'archevêque de Reims dans Saint-Simon, dans Madame de Sévigné et dans La Bruyère. Les dernières éditions de ces écrivains ont des tables très-faciles à consulter. On trouvera dans ces ouvrages des anecdotes fort curieuses. Il était inutile de les copier et je les aurais gâtées, si j'avais essayé de les analyser. On lira surtout avec plaisir le récit d'un accident de voiture, arrivé un jour à Le Tellier en revenant de Saint-Germain. Ce charmant petit tableau est classique en son genre. On ne peut pas raconter cela après Madame de Sévigné. Dangeau raconte avec soin dans son *Journal* toutes les cérémonies de la cour. On y voit que l'archevêque de Reims officiait ordinairement le premier janvier et le jour de la Pentecôte à la grand'messe de l'ordre du Saint-Esprit ; le roi y assistait. Il y a encore dans le Journal de Dangeau quelques faits qui ont trouvé leur place dans cette étude.

Les Archives nationales possèdent deux cartons de pièces manuscrites relatives à l'affaire de la Régale : plusieurs sont annotées par Le Tellier. La bibliothèque de la rue de Richelieu conserve la précieuse collection des *procès-verbaux des visites diocésaines*. On trouve à la bibliothèque de Reims tous les manuscrits autographes dont nous avons parlé. Enfin quelques lettres de Le Tellier passent de temps en temps dans les ventes publiques.

Il existe de Le Tellier un buste en marbre blanc, des portraits peints à l'huile et un grand nombre de portraits gravés, dont la moitié environ est due au burin du célèbre graveur Robert Nanteuil, qui naquit à Reims en 1630.

1. Mémoires de Saint-Simon. Edition Chéruel, tome IV, p. 126 et suivantes.

Le buste est encore à la bibliothèque Sainte-Geneviève. Il est l'œuvre du sculpteur Coysevox, qui fit les bustes de Louis XIV, de Bossuet et d'autres personnages. Il porte la date de 1711 et a par conséquent été fait un an après la mort de Le Tellier. Le grand séminaire de Reims possède un magnifique portrait à l'huile de Le Tellier. L'archevêque est en pied, revêtu de ses ornements pontificaux et assis à son bureau. Il tient à la main un papier, sans doute les lettres patentes qui ont autorisé l'érection du séminaire. Le portrait porte les noms et les titres de Le Tellier et la date de 1691. Bien qu'il ne soit pas signé, il doit être, soit l'original, soit une copie du portrait fait par Pierre Mignard en 1691. La gravure faite par Edelink en 1692 le reproduit très-exactement et porte cette mention : *P. Mignard pinxit.* Au palais archiépiscopal se trouvent deux portraits à l'huile de Le Tellier. L'un est assez semblable à celui qui appartient au grand séminaire; l'autre ne représente que la tête. Il est attribué à Mignard dont le nom est écrit derriere le tableau. D'après une légende inscrite sur le cadre, ce portrait serait de l'année 1692. Il a été donné au cardinal Gousset, archevêque de Reims, le 21 décembre 1842 par M. de Collesson, amateur de tableaux, qui vivait à Reims il y a une quarantaine d'années. Enfin M. Etienne Saubinet a légué à M. Charles Givelet, membre de l'Académie de Reims, l'usufruit, et à la Bibliothèque de la ville de Reims, la propriété d'une belle collection de portraits gravés de Le Tellier. Elle est composée de seize fort belles épreuves. Les huit premiers portraits sont de Robert Nanteuil rémois, qui se fit à la cour de France une réputation qu'aucun graveur de portrait n'atteignit jamais.

JULES DE VROIL.

LES ARCHIVES DES ACTES DE L'ÉTAT-CIVIL

DE

CHALONS-SUR-MARNE

1323. Le 3 mars 1696, né Jean-Baptiste, f. de Messire Nicolas Parchappe des Noyers, bailly de Chaal. et de d. Marie Magdeleine Billet. P. Jean - Baptiste de Bar, Chev. S. de Sommevesle. M. dlle Catherine Beschefer, f. de messire Anthoine de Bar de St-Martin.

1324. Le 12 apvril 1696, dec. Louise de Pinteville, 67 ans, Par. St-Alpin. Inh. au cloistre de l'égl. Notre-Dame.

1325. Le 1er may 1696, né Jean - Baptiste, f. de Claude de Broyes et de Marguerite Cuissotte.

1326. Le 4 juin 1696, née Marie - Anne, f. de Nicolas Cocquart, l'un des cent gentilsh. ord. de la maison du R. et de Charlotte-Claude Brice. P. Claude Billet, S. de St-Martin-aux-Champs Montcetz, la Pagerie. M. d. Marie-Anne Langault, f. de M. Jourdain, S. de Chanteresne.

1327. Le 13 aoust 1696, marié Pierre Colin, Esc. S. de Lisle, aydemajor du Rt de Maubeuge, et dlle Magdeleine le Dieu.

1328. Le 19 septembre 1696, né Pierre, f. de M. Edme Godet et de dlle Thérèse-Marie Jourdain.

1329. Le 1er octobre 1696, dec. M. Claude Godet, chev. 26 ans.

1330. Le 25 novembre 1696, marié Germain Dubois, cons. d'honneur au B. et S. P. de Chaal. f. de f. Nicolas Dubois, trés. de l'extr. des guerres et de dlle Magdeleine Cugny, et dlle Marie Magdeleine de Parvillez, f. de Claude de Parvillez, gentilh. de la Grande Fauconnerie et de dlle Perrette Rosnay.

1331. Le 21 décembre 1696, dec. Claude de Parvillez, 63 ans, marguiller en charge de cette Egl. Inh. en cette Egl.

1332. Le 31 janvier 1697, née Pierre-Artus, f. de Mre Nicolas Talon, adv. en P. et de dlle Marie Favretz.

1333. Le 25 janvier 1697, née Jeanne-Marie Blanche, f. de Nicolas Parchappe des Noyers, grand bailly de Chaal. et de d. Marie Magdeleine Billet.

1334. Le 16 febvrier 1697, marié Mre Claude Chedel, docteur en médecine, f. de f. M. Pierre Chedel et de Marie le Vautrel et dlle Anne Rapinat, f. de f. M. Claude Rapinat et de Anne Milson.

1335. Le 2 mars 1697, née Anne Catherine, f. de Messire Daniel Hocquart, trés. de Fr. et de dlle Anne Gerard.

1336. Le 11 mars 1697, dec. Claire Forest, veufve de f. M. du Moulinet, 74 ans. Inh. en cette Egl.

1337. Le 21 mars 1697, marié Pierre de Pinteville, Esc. S. de Cernon et Domartin, f. de f. M. Pierre de Pinteville viv. S. de Cernon et Domartin et de d. Marie-Thérèse du Fayot, et dlle Marguerite Bilcart, f. de f. M. Pierre Bilcart, esleu en l'élection de cette ville et de dlle Antoinette Aubert.

1338. Le 29 octobre 1697, née Catherine Pierrette, fille de M. Jean-Baptiste Berthelier, Esc. S. de Pont-la-Ville, trés. gén. de Fr. en Champ. et de d. Perrette Rosnay.

1339. Le 16 décembre 1697, née Marie-Joseph, fille de M. Paul de Corvisier, Esc. C. du R. adv. gén. au bur. des fin. et de d. Marie-Louise Beschefer.

1340. Le 16 décembre 1697, né Germain, f, de M. Germain Dubois de Crancé, Esc. C. d'honn. au B. et S. P. de Chaal. Principal commissaire de l'extr. des g. et de d. Magdeleine de Parvillez.

1341. Le 25 jour de Noël 1697, décédé dlle Marie du Moulinet, 74. Inh. en cette Egl.

1342. Le 9 janvier 1698, née François, f. de Nicolas Dubois, greffier au bur. des Fin. et de dlle Magdeleine Fagnier.

1343. Le 23 janvier 1698, née Françoise, f. de M. Jean-Baptiste Jacobé. Cons. au B. et S. P. de Chaal. et de dlle Louise-Catherine Cachat.

1344. Le 4 febvrier 1698, dec. h. h. Mre Nicolas Lemoyne, viv. cons. au B. et S. P. de Chaal. Inh. en cette Egl.

1345. Le 7 mars 1698, b. Pierre Antoine, f. de Pierre Colin, Esc. S. Delisle, major au Rég. de Maubeuge, et de d. Magdeleine le Dieu.

1346. Le 20 mars 1698, né Louys Anne, fils de messire Nicolas Parchappe des Noyers, chev- et de d. Marie-Magdeleine Billet.

1347. Le 3 may 1698, née Marie-Pome, f. de Nicolas Taton, adv. en P. et de dlle Marie Favrest.

1348 Le 13 may 1698, dec. messire Pierre Langault, trés. de Fr. S. de Bignicourt et a. l. 74 ans. Inh. en l'Egl. des R. P. Prescheurs.

1349. Le 18 juillet 1698, né Michel François, f. de M. Nicolas Coquart, l'un des cent gentilsh. de la maison du R. Prévost de la ville de Chaal. et de Charlotte-Claude Brice.

1350. Le 1er octobre 1698, marié Louis de la Roche, 27 ans, bapt. à Londres, offic. de Garde et dlle Jeanne Adam.

1351. Le 14 décembre 1698, né Claude, fils de Germain Dubois de Crancé et de Magdeleine le Vautrel.

1352. Le 22 décembre 1698, né Joseph-Franéois, f. de M. Jacques-Joseph Deu, Esc. C. du R. Trés. de Fr. et de d. Marie-Anne le Vautrel.

1353. Le 5 janvier 1699, née Marie-Jeanne, f. de M. François Se-

bille, P. au C. de Chaal. et de dlle Marie-Anne Cachat. P. Mre Jean-Baptiste Jacobé.

1354. Le 9 janvier 1699, dec. Jacques Lambert, père de Pierre, Jean, Jacques, Nicolas, Marie, Jeanne, Geneviève, Marguerite, François, Isaac, Joseph, Magdeleine, Catherine et Anne. Inh. au cimetière, dans le sepulcre des Folmarié, ses ancêtres.

1355, Le 16 febvrier 1699, né Louys, f. de Daniel Hocart, Esc. C. du R. et de d. Anne Gerard.

1356. Le 12 mars 1699, dec. dlle Marie Colet, fille, 80 ans Par. de la Trinité. Inh. en cette Egl.

1357. Le 19 mars 1699, dec. M. Louys Givry, contr. gén. des Traictes, 66 ans.

1358. Le 9 apvril 1699, dec. M. François Sebille, C, ez sièges du Bail, et Pres. de Chaal. Inh. en cette Egl.

1359. Le 9 may 1699, né François Memie, f. de Pierre Colin, S. de Lisle, major au régiment de Maubeuge et de d. Magdeleine le Dieu.

1360. Le 23 may 1699, né Pierre-Claude Memie, f. de Claude Memie Jourdain et de dlle Anne Duboys.

1361. Le 25 juin 1699, Pierre-Ignace, f. de messire Pierre du Moulinet et de d. Louise de Chouppes, a esté nommé par Messire Hierosme Ignace de Goujon, mis de Thuisy et par d. Marie de Braux, f. de Messire Pierre du Moulinet, ayant esté b. le 7 juillet 1793 en l'Egl, St-Jean de la ville de Lamballe.

1362. Le 2 aoust 1699, nommé Nicolas François, f. de Messire Nicolas Le Mome, Pres. au P. de Metz et de d. Marie Anne Dommartin de la par. St-Gorgon de Metz, né le 4 novembre 1695.

1363. Le 10 septembre 1699, née Marguerite Jeanne, f. de Louis de Roche, Esc. Officier de S. M. et de dlle Jeanne Adam.

1364. Le 16 octobre 1699, né Pierre Antoine, f. de Messire Nicolas Parchappe des Noyers, Esc. grand bailly de Chaal. et de d. Marie-Magdeleine Billet. P. Pierre Billet, Esc. S. de St-Martin-aux-Champs.

1365. Le 5 novembre 1699, né Jean-Baptiste, f. de Germain Dubois de Crancé, Esc. et de Magdeleine de Parvillez.

1366. Nota. Le mariage du sieur Rosnay de Ponthion avec Mlle de Heetz a esté faict avec dispense des trois bans.

Ve REGISTRE (1700-1705)

1867. Le 1er mars 1700, dec. M. Claude Memmie Jourdain. assess. en l'élect. de Chaal. 41 ans.

1368. Le 30 mars 1700, dec. M. Claude Jourdain, C. au S. P. 76 ans.

1369. Le 24 avril 1700, né Jacques-Marin, f. de Claude Rosnay, ca-

pitaine dragon du régiment de Sennecterre et de d. Marie Hyacinthe Deshayes. P. Marin Deshayes.

1370. Le 16 may 1700, né Claude François, f. de Jean-Baptiste Jacobé et de Louise-Catherine Cachat.

1371. Le 5 juin 1700, dec. dlle.... Fagnier de Breuvery, 17 ans. Inh. à Sainte-Marguerite.

1372. Le 10 juin 1700, né Pierre Ignace, f. de Pierre Ignace Jourdain et de Magdeleine Cuny.

1373. Le 20 juin 1700, marié Louis Martin, veuf de Mlle Darras et dlle Marie de Parvillez, f. de f. Anthoine de Parvillez et de Marguerite Deu.

1374. Le 30 juin 1700, né Joseph Nicolas, f. de M. Jacques-Joseph Deu, Esc. C. du R. et de d. Marie le Vautrel.

1375. Le 14 octobre 1700, dec. M. Claude Dubois, greffier du bur. de MM. les Trésoriers, 77 ans. Inh. en cette Egl.

1376. Le 22 octobre 1700, née Marguerite Berthe, f, de Nicolas Parchappe des Noyers de Vinetz et de d. Marie-Magdeleine Billet.

1377. Le 22 octobre 1700, né Emmanuel, f. de M. Pierre Deu, S. de Vieil Dampierre, bailly du comté de Chaal. et de d. Elizabeth-Thérèse de Papillon.

1378. Le 10 febvrier 1701, au village d'Etoges, M. Jacques le Gorlier, Esc. S. de Drouilly est décédé ; son corps a esté transp. et inh. en cette Egl.

1379. Le 15 febvrier 1701, né Nicolas-Joseph, f. de Germain Duboys de Crancé et de dlle Magdeleine de Parvillez.

1380. Le 26 may 1701, née Marie-Magdeleine, f. de Claude Ronay, capitaine dragon et de d. Marie Hyacinthe Deshayes.

1381. Le 9 juillet 1701, née Marie-Magdeleine, f. de Daniel Hocart, Esc. et de d. Anne Gerard,

1382. Le 18 aoust 1701, inh. au cloistre de Céans, dlle Anne Hocart, 4 ans.

1383. Le 25 octobre 1701, inh. en l'Egl. de Céans, h. h. Thomas Ytam de la P. Ste-Marguerite.

1384. Le 23 novembre 1701, marié Jean Adam de Sommerecourt, cap. au régiment de la Reine, f. de N. Adam, commiss. des vivres à Strasbourg et de dlle Oudette Denise, et dlle Marie-Anne Jourdain, f. de f. Jean Jourdain et de dlle Francoise Arnoult.

1385. Le 13 mars 1702, marié avec disp. de deux bancs donnée par S. E. M. le Card. de Noailles, arch. de Paris, Messire Jean-Baptiste Mathieu Molé de Champlatreux, chev. C. du R. en sa cour de P. f. de h. et p. Sgr Messire Louis Molé, chev. C. du R. en tous ses C. Présidt à Mortier, et de h. et p. d. Louise Marie Bitauld, et dlle Marie Nicole le Gorlier de Drouilly, f. de Messire François le Gorlier de Drouilly et de d. Françoise

Mauclerc de Bertenay, en présence de h. et p. Sgr Messire Mathieu de la Rochefoucauld, Mis de Bayers, fondé de procuration dud. Sgr Présid. Molé.

1386. Le 19 mars 1702, né Germain le Cadet, f, de M. Germain Dubois de Crancé et de d. Magdeleine Parvillez.

1387. Le 21 mars 1702, née Marie-Louise, f. de M. Jacques-Joseph Deu, Esc. C. du R. Trés. gén. des fin. et de d. Marie le Vautrel.

1389. Le 3 avril 1702, née Marie Magdeleine, f. de Nicolas Parchappe des Noyers et de Marie Magdeleine Billet.

1390. Le 24 avril 1702, dec. dlle Marguerite le Gorlier, 15 ans.

1391. Le 11 aoust 1702, né Louis, f. de Germain, f. de Germain Baugier et de Claudette Guillaume. P. Louis Clozier, Esc. S. de Puis.

1392. Le 18 septembre 1702, né Antoine-Jean-Baptiste, f. de Antoine Morel, Esc. C. au P. de Metz et de d. Catherine Rosnay, b. le même jour. P. Messire Jean-Baptiste de Pinteville Vaugency, chev. S. dud. lieu, Chastelin de Soudron, M. d. Catherine d'Origny, ep. de M. Rosnay, recev. des tailles. C. Sec. du R.

1393. Le 3 octobre 1702, dec. en la P. de Vernancourt, d. Maillet, f. du sieur de Dommartin.

1394. Le 1er octobre 1702, né Jean-François, f. de M. Jean Adam de Sommerecourt et de Marie-Anne Jourdain.

1395. Le 10 novembre 1702, né Jean-Alexandre, f. de M. Claude Rosnay, capitaine dragon et de d. Marie-Hyacinte Deshayes.

1396. Le 20 décembre 1702, né Nicolas, f. de Messire Nicolas Lemoyne, Pres. au P. de Metz, S. de Cousance, et de d. Marie-Anne de Dommartin.

1397. Le 4 janvier 1703, née Marie-Anne, f. de M. Pierre-Ignace Jourdain et de d. Marie-Magdeleine Cuny.

1398. Le 12 may 1703, né Jean, f. de M. Germain Dubois de Crancé, Esc. S. dud. l. C. d'honn. au Pr. de Chaal. et ce d. Magdeleine de Parvillez.

1399. Le 5 juillet 1703, dec. M. François Rosnay, C. Sec. du R. Ancien receveur des tailles, et le lendemain son corps a esté inh. en cette Egl.

1400. Le 11 octobre 1703, née Marie-Anne, f. de M. Jean-Baptiste Adolphe Godet d'Arcy, C. chev. d'honn. et de d. Anne Deya.

1401. Le 23 octobre 1703, né François-Jean-Marie Morel, f. d'Antoine Morel, C. du R. en son Parl. de Metz, et de d. Catherine Rosnay, et le même jour a été b, P. Messire François Morel, abbé de St-Martin de Tonnerre, C. du R. en sa cour du Parl. de Paris, aumonier de S. M. et chanoine de l'Egl. cath. de N. D. de Paris. M dame Marie Morel, ép. de mess. Nicolas Faudet, C. du R. Pres. en sa Cour des monnoies de Paris.

1402. Le 11 septembre 1704, né Louis, f. de Louis de Bar de Sommevesle, Esc. Baron dud. Sommevesle et de d. Jeanne de la Feuille.

1403. Le 3 avril 704, née Marie-Antoine le Dieu, fille de François le Dieu, adv. en Parl. et de Francoise Felix.

1404. Le 4 avril 1704, né Jean-Baptiste, f. de Messire Daniel Hocquart, Trés. de Pr. et de d. Anne Gerard.

1405. Le 18 avril 1704, né Nicolas Memie, f. de m. Pierre-Ignace Jourdain, C. du R. et de Magdeleine Cugny.

1406. Le 22 avril 1704, marié Fabre Beschefer, f. de Germain Beschefer, C. du R. et dlle Nicole, f. de M. Noël Vast, C. du R.

1407. Le 29 avril 1704, né Charles-Paul. f. de Jean René de Renard, Esc. S. de la Hardonière, dir. des fermes de S. M. et de dlle Marguerite du Compte.

1408. Le 8 juin 1704, née Marie-Anne, f. de M. Adam de Sommerecourt et de dlle Marie Jourdain.

1409. Le 14 juin 1704, dec. Pierre Deu, officier du R. 58 ans. Inh. en cette Egl.

1410. Le 19 juillet 1704, née Jeanne-Aymée, f. de Louis François de Tournebulle de St-Lumier, S. de Busmont et de d. Marguerite Deu.

1411. Le 17 aoust 1704, né Claude-François-Xavier, f. de M. Jacques Joseph Deu, Esc. du R. Trés. gén. des fin, et de d. Marianne le Vautrel.

1412. Le 3 octobre 1704, dec. Jean-Baptiste-Louis de Bar de Sommevesle, 15 mois. Inh, en cette Egl.

1413. Le 6 novembre 1704, dec. d. Anne Roussel, veuve de M. Boulé, S. de la Herde, maistre d'hostel du R. Inh. en cette Egl.

1414. Le 17 novembre 1704, née Marie-Louise, f. de Germain Dubois de Crancé et de d. Marie-Magdeleine de Parvillez.

(*A suivre.*)

Cte D. DE R.

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE M. DE DINTEVILLE

Lieutenant-général au gouvernement de Champagne.

1579 — 1586 *

Au Roi. Troyes, 13 mars.

Qu'il n'y a que 8 à 9 soldats « estre à manger la poulle » au village de Plantiez près de Sens qu'il a fait prendre et mettre aux prisons de cette ville. — Que M. de Saulnyer a trouvé avec raison humide et mauvais le magasin à artillerie de cette ville, et qu'il faudrait l'installer à la Tour-le-Roy pour quoi il serait seulement besoin de 100 ou 120 francs pour les frais.

De M. Brulart. Paris, 25 mars.

Compliments sur le calme de la province. « Vous savez combien nous sommes courts d'argent, » aussi il lui mande de faire faire les aménagemens de la Tour-le-Roy aux frais de la ville avec promesse de remboursement.

Au Roi. Troyes, 28 mars.

Prière de continuer à entretenir la même force en ce païs comme seul moyen de contenir les mutins et satisfaire à son commandement.

Du Roi. Paris, 26 mai.

Ordre de transférer l'arsenal de Troyes à la Tour-le-Roy « estant raisonnable pour le peu de frais qu'il faudra en cela que ceulx de ma dite ville de Troyes les portent, y allant particulièrement de leur bien et conservation. »

Au Roi. Thenillières près Troyes, 29 avril.

Qu'ayant appris qu'il y a quelques rodeurs dans les villages autour de Châlons, il a mandé au capitaine Johannes qui se tient en une maison marche de là avec les gardes de M. de Guise, de les rompre et séparer. — Annonce qu'entendant parler de quelque coin du côté de Tonneroi il va y mettre sa compagnie et qu'il n'aura plus de force pour garder le reste de la province.

* Voir page 206, tome IV, 3e année, de la *Revue de Champagne*.

Du Roi. Fontainebleau, 7 mai.

Avis que malgré le déplaisir qu'il a ressenti, il lui mande de laisser passer cinq cornettes de reitres que le comte de Mansfeld conduit à son frère le duc d'Anjou en longeant la frontière de Champagne. « J'ay permis que de deux maulx il estoit meilleur de choisir le moindre, et ai advisé de vous escrire ce mot de lettre pour vous dire que mon intention et pour éviter une plus grande foulle et ruyne de mon peuple, que vous advisiez avec le sieur de Villiers, commissaire qui conduit ladite troupe à son logement et sa nourriture. » Mais le roi le prie surtout d'agir si secrètement en cela afin « de ne pouvoir être blamés d'avoir fait chose qui contrevienne à la paix et amitié que j'ay avec S. M. C. mon bon frère. »

Au Roi, 9 mai.

Promesse de faire ce qu'il pourra, mais que si les Reistres veulent menacer, il n'a pas de force pour les contraindre à obéir.

Du Roi. Fontainebleau, 17 mai.

Avis qu'on parle de nouvelles levées. Renouvellement de son ordre de les rompre par tous les moyens. Qu'il aura pour ce sa compagnie, celle du duc de Guise et celle de sa garde qu'il lui envoie. — P. S. autographe. « Je vous commande très-expressément ce qui est cy-dedans et les tailler en pièces s'ils résistent. Ceci vous sera un témoignage de ma volonté. »

Au Roi, 22 mai.

Que la veille sa compagnie a dispersé celle du capitaine Grandmont entrée depuis deux jours sur la frontière de Bourgogne. — Que le matin il a reçu la compagnie du capitaine Salet, envoyée par S. M. Que les reitres doivent faire leur montre à Attigny et qu'il va s'acheminer de ce costé, n'ayant pas encore entendu parler du commissaire Villiers.

Du Roi. Fontainebleau, 29 mai.

Nouvelle recommandation pour le passage des reitres.

Au Roy, 26 mai.

Avis que le sieur de Villiers a passé quatre jours à Châlons « sans rien faire, » qu'il a envoyé le jeune seigneur de Grandpré, enseigne de sa compagnie et fort dévoué au duc d'Anjou, par delà pour, avec l'assistance du comte de Grandpré[1], son père,

1. Robert de Joyeuse, comte de Grandpré, tué en 1589 au combat gagné sur les ligueurs à Pringy, près de Vitry.

« et autres gentilshommes ses amys, faire comme ministre et serviteur de Monsieur dresser les estapes et fournitures de vivres qui seront nécessaires auxdits reitres, de sorte que quand l'on voudrait entreprendre d'en faire quelque plaincte à V. M. de quelque part que ce soit, elle et tous ses ministres en soient dehors. Qu'il a reçu Espinay-Bataucourt, chef des reistres qui a déclaré qu'il seroit content avec 2.000 boisseaux d'avoine par jour, qu'il part avec toute sa force pour aller leur faire front. »

(Le roi lui envoya M. de Bergny, cousin de Brulart et secrétaire des finances, le 21 mai, pour lui faire connaître toute sa pensée).

Du Roi. Autographe, 28 mai.

« Dinteville, s'en allant vostre beau-frère, je l'ay accompagné de ce mot pour vous assurer de mon amitié toujours, et suivant ce que je luy ay dict, vous conserverez bien mes subjets. Je me porte bien de ma diette. Adieu. Henry. »

Du Roy. Fontainebleau, 28 mai.

Réponse aux lettres de 20 et 22 mai. Approbation de sa conduite, blâme de celle du commissaire.

Du Roi. Fontainebleau, 31 mai.

Ordre de livrer à M. de Saulnyer 50 milliers de poudre des magasins de Troyes et Châlons et de les conduire en toute hâte à Lyon.

De Brulart. Fontainebleau, 1er juin.

Pour renvoyer à Metz les 100 harquebuziers de M. de la Verrière.

Du Roi. Saint-Germain, 8 juin.

Approbation de ce qu'il a fait pour les reitres. — Envoyer en Picardie pour le même dessein la compagnie qu'il lui avait envoyée. Qu'il ait toujours soin de rompre la levée des gens de guerre « selon que je le vous ay ci-devant fort expressément ordonné, en quoy faisant, vous vous souviendrey néantmoins de satisfaire à ce qui vous a esté dit de ma part pour le secrétaire des finances, que je n'entends pas revocquer. » Qu'il conservera encore les compagnies de gens d'armes.

Au Roi, 14 juing.

Que les reitres ne sont restés que six jours en Champagne étant entrés le 6 en Picardie. — Qu'il a renvoyé les troupes comme le roi le lui a indiqué.

Du Roi. Fontainebleau, 6 juillet.

Envoi de la déclaration royale pour le subside sur les pruneaulx, fils, estamines et pelleteries, papiers, cartes, tarots, drappeaux.

Au Roi. Troyes, 12 juillet.

Que pour faire de la Tour-le-Roy l'arsenal de Troyes, il faut transférer les prisonniers au palais, où, pour qu'ils soient gardés sévèrement, il faut pour 2,000 escus de réparation.

Du Roi. Fontainebleau, 15 juillet.

Ordre de tenir fermement la main à l'établissement de subside susdit que l'on accueille avec beaucoup de murmure dans plusieurs villes de Champagne.

Du Roy. Fontainebleau, 15 juillet.

« .... Puisque cela ne se peult faire qu'avec la dépense de 2,000 escus à laquelle je ne puis fournir pour cette heure, il fauldra la remettre à une autre saison que je pourray faire ceste despense qui sera bien emploiée. »

A M. Brulart, 25 juillet.

« .... Je me contante que le danger qui cour touchant les pouldres du lieu où elles sont, soit parvenu en la lumière du maitre et de ses principaux maistres, parceque ce me sera aultant de descharge à l'advenir s'il en arrivoit quelqu'inconvénient.... »

Du Roi.

Que le duc d'Anjou a levé 4,000 suisses qui vont le rejoindre en Flandres et feront peut-estre leur première montre à Reims. Même recommandation que pour les reitres, notamment pour conserver les apparences avec S. M. C.

(M. Brulart l'informe qu'ils marchent avec le plus grand ordre).

Du roi. Fontainebleau, 6 avril.

Avis qu'il va prendre les eaux avec la reine à Bourbon-Lancy ; qu'il sera absent six semaines et que la reine-mère recevra les dépèches et dirigera les affaires.

Au roi. Troyes, 7 août.

Avis qu'il passe aujourd'hui près de Troyes 2000 hacquebusiers et 300 chevaux sous le sieur de la Mourye, faisant, malgré ledit sieur force violences ; il les fait surveiller et ils ont promis quitter le gouvernement sous dix jours.

A la reine-mère, 7 août.

Dépêche dans le même sens.

Du roi. Paris, 26 août.

Regrets et blame que les gens du duc d'Anjou, commis à la conduite des Suisses, ont très-grand tort de ne pas avoir prévenu M. de Dinteville ; qu'il y avise cependant ; qu'il a fait expédier l'assiette de 1033 écus pour frais de passage des reitres. Ordre d'envoyer au sieur de Schomberg à Roucy le double des lettres défendant l'exportation des victuailles, la première copie ayant été perdue.

De la reine-mère. St-Maur-les-Fossés, 26 août.

Billet dans le même sens.

A la reine, 31 août.

Qu'à cette heure les Suisses doivent être aux environs de Langres et qu'il a mis à leur suite deux gentilshommes, MM. de Saint-Parre et de Harlestaing, pour les hâter et ne pas les quitter tant qu'ils seront en Champagne. Que tout d'ailleurs est disposé pour rendre ce passage aussi peu lourd que possible au pauvre peuple.

A la reine, 12 septembre.

Que les Suisses ont passé, conduits par M. de Faronville, « au grand contentement d'eulx et du peuple pour l'ordre et police qui a été observé à leur passage.» Qu'il y a encore les régiments des sieurs de Clavaisson et de Meurre, vers lesquels il a dépêché deux gentilshommes aussi pour les presser.

De la reine-mère. Saint-Maur, 25 septembre.

Ordre d'arrêter les soldats enrolés sous les enseignes du duc d'Anjou et qui saccagent la Champagne en s'y débandant.

Au roi, 21 octobre.

Avis que la défense d'exporter des grains a été publiée partout dans les provinces et qu'il veille à l'exécution.

Du roi. Même date.

Réponse à la lettre du 21 octobre.

Du roi. Paris, 4 novembre.

Ordre de sévir contre les soldats de son frère qui, au lieu de rejoindre l'armée, saccagent la Champagne, « qu'il soit courru sus par la noblesse et par les communes qui y seront appelées à son de tocsin.» Qu'on sévisse notamment contre le régiment du sieur Blanchard, et qu'on essaye par tous les moyens de se saisir de ce dernier pour en faire justice.

Du roi. Paris, 8 novembre.

Avis que les ambassadeurs suisses seront probablement le 15 à Troyes. « Je vous ay voullu advertir afin que vous vous y trouviez, et leur faire de ma part le meilleur accueil, les faisant bancqueter et traicter par les gens de ladicte ville durant ung jour qu'ils se y pourront rafraichir. Ordre que dans chaque ville où ils passeront, on leur offre le vin d'honneur, les loger honnestement ès hostellerie. »

Du roi. Paris, 13 novembre.

Avis que le prieur de Mondieu a fait abattre et vendre nombre d'ormes marqués par le commissaire d'artillerie pour le service des canons du roi ; ordre de s'y transporter, les faire remarquer et prévenir le prieur qu'il serait à l'avenir responsable de ceux de ces arbres qui disparaîtraient.

Du roi. Paris, 14 novembre.

Nouvel ordre de sévir contre les gens de guerre de son frère. (Le roi envoie par son valet de chambre Dideron ordre de faire savoir au sieur de Montfort qu'il licencie les compagnies pour lesquelles il avait commission, sinon le poursuivre comme les autres.)

Au roi, 25 novembre.

Qu'il a signifié cet ordre au sieur de Montfort qui est encore vers Auxerre, mais qu'il envoie même ordre par Dideron au sieur d'Istres qui est à Bar-sur-Aube avec 13 enseignes et quelques cavaliers.

A M. Brulart, 27 novembre.

Demande ce qu'il faut faire, le sieur d'Istres ne voulant pas se retirer. « Je crains de presser vivement cette pointe. »

Du Roi. Paris, 28 novembre.

Remerciement pour la façon dont il a reçu les ambassadeurs suisses. — Ordre de renouveller au sieur d'Istres de disperser ses troupes, sinon les poursuivre et tailler en pièces.

Du Roi. Paris, 29 novembre.

Avis qu'il envoie « par la province du royaulme aulcuns seigneurs et personnages de mon conseil pour entendre les plaintes et doléances de mon peuple.... et représenter le besoing que j'ay d'estre secouru de mes bons sujets d'une notable somme de deniers en l'année prochaine..... ..... Mais que depuis leur partement, je me vois comme forcé d'entrer dès à présent en dépense pour la défense de ce royaulme, laquelle

dépense je ne puis faire sans ce secours. » En conséquence il envoie lettre de cette taille aux trésorier de la province, bailli, etc.

Du Roy. Paris, 7 décembre.

Ordre de servir de toute sa force contre le sieur d'Istres, « sans le marchander. » P. S. Ordre de venir sous huitaine à Paris pour y être reçu chevalier du Saint-Esprit.

Au Roi, 9 décembre.

Réponse aux lettres précédentes. « Je n'osois moy-mesme presser le sieur d'Istres à bon escient pour n'avoir pleine et entière lumière de l'intention de V. M. sur ce, ce que j'ay faict incontinent après que j'en ay esté esclaircy, luy en faisant une défense bien expresse.... mais je supplie V. M. de considérer que je ne puis en cela m'ayder que de la bonne mine, n'ayant aucune force en cette province pour tenir ceux qui se remuent. Ce qui se ferait aysément si les deux compagnies qu'il a pleu à V. M. y ordonner estoient entretenues et payées, chose que je représente seulement à V. M. pour en résouldre comme il vous plaira. « Il dit qu'un capitaine avec 6 ou 700 hommes s'était rendu maitre du plat pays aux environs de Vitry et avait rançonné jusqu'à 900 escus « en ung seul giste. »

Du Roi. Paris, 14 février 1583.

Ordre d'envoyer sans retard sa compagnie en Picardie aux ordres de M. du Puygaillard, maréchal de camp, en lui recommandant de la faire marcher sans danger pour le pauvre peuple.

Du Roi. Paris. 14 mars.

De faire acheminer ladite compagnie sur Beauvais.

Au Roi, 29 mars.

Que sa compagnie est partie avec M. de Meuze, son lieutenant, qu'il est depuis trois semaines au lit, malade de la fièvre quinte, que conformément à la lettre du 22, il a fait charger près de Chaumont par sa compagnie en route la compagnie du capitaine La Fontaine, la plupart ont été tués, l'enseigne et 10 soldats pris, puis celle du capitaine Lucement qui s'est séparée incontinent.

Du Roi. Paris, 29 mars.

Qu'il envoie des compagnies aider les gouverneurs de Verdun et de Metz et se débarasser des compagnies qui les accablent.

Du Roi. Paris, 3 avril.

Compliments. — Regrets de sa maladie. Inutile d'envoyer sa compagnie à Verdun ni à Metz.

Du Roi. Paris, 5 avril.

Que sa compagnie parte pour Beauvais sans retard.

Au Roi, 12 avril.

Que sa compagnie a poursuivi aux environs de Châlons le capitaine Lafolie et l'a pris et emprisonné en cette ville avec 10 ou 12 soldats. De là, suivant l'ordre a marché vers le Verdunois où trouvant tout en ordre, est redescendu sur la lisière du Bassigny. Qu'enfin il lui mande de partir pour Beauvais, mais qu'il craint que harassée par tant d'allées et venues, elle ne puisse y aller si vite.

Du Roi. Paris, 17 avril.

Ordre de transférer la poudre du bas des tours de la porte de Crousseaulx à Troyes, dans le haut, à cause de l'humidité.

Du Roi. Paris, 26 avril.

Que tout bien considéré il vaut mieux qu'il garde sa compagnie pour « ne pas espargner les teneurs de champs et mangieurs de peuple. »

Au Roi. Troyes, 1er mai.

Remerciement au sujet de sa compagnie qui était déjà en route. Prière de lui payer ce qu'on lui doit, car ses hommes depuis deux mois qu'il sont debout en ont fort grand besoin. Regrets que la justice de Troyes n'ait pas encore sévi contre les 14 prisonniers récemment amenés, « car je ne puis celer la connivence de ceulx qui la doivent distribuer, puisque les choses tirent en si grande longueur qu'il ne s'y veoid aucun advancement. » Prière d'en faire adresser des reproches aux officiers de cette justice. Qu'il envoie deux lettres de Langres, mandant qu'un soldat nommé La Bretonnière, exécuté à mort et rompu sur la roue a décelé une entreprise cy-devant brassée contre Langres et Chaumont, qu'il vient de visiter cette place dont les murailles ont de grandes brèches qui mettent la ville en grand péril.

De la Reine, 6 mai.

Que l'argent de la compagnie va être immédiatement payé. Qu'il redouble de soins pour garder le pauvre peuple.

Du Roi. Paris, même date.

Dépêche dans le même sens. Qu'il a écrit aux officiers de la justice de Troyes.

Du Roi. Paris, 24 mai.

Qu'en la petite ville d'Arcis au-dessus de Sens sont des voleurs qui tiennent le chemin et s'y retirent, qu'il y envoie un lieutenant de grand prévot de l'hotel et qu'il lui prête main forte.

Au Roi, 29 mai.

Qu'il vient de licencier pour quelque temps les gens de sa compagnie. Qu'il va arriver à faire investir la ville d'Arcis et appréhender les volleurs qui s'y sont retirés, dès qu'il aura près de lui le lieutenant du grand prevot.

Du Roi. Mézières, 24 juin.

Qu'il a refusé au duc de Deux-Ponts de laisser le baron de Crahange lever des troupes pour l'archevèque de Cologne, que cependant il pense qu'on passera outre et que par conséquent il y tienne sévèrement la main. Que de plus le duc Casimir pour le même service veut faire lever des arquebusiers par le moyen de Boutgrix qui a pris pour lieutenant La Loge, pour sergent major Labigan et pour cappitaines le jeune Reuty, Trouppy, La Ville, Le Saige entredemeurant près de Joinville, Chalopin, Sellier à S. Nicolas et le capitaine Bieuvre, « pour la pluspart gens mal conditionnés. » Mêmes ordres sévères.

A M. Brulart, 24 juin.

Qu'il part pour Arcis avec le président Faulcon, lieutenant du grand prévôt. « Je vous diray que si telles bicoques estoient réduites en villages que ce seroit ung grand bien et soulagement pour le peuple veu les rançonnemens, volleries et pilleries qui s'y commettent de jour à autre. Si vous trouvez bon sur cela de savoir le commandement de S. M. je vous en supplie. Ce sont les gens de cette province les plus fascheux, et la retraite en sureté de ceulx qui sont recherchés.... J'ay fait entendre aussi à M. de Joyeuse ce que le marquis de Reynel me fait savoir pour Saixe-Fontaine, n'ayant point d'apparence que ceux qui sont dedans veuillent ouvrir la porte, s'ils n'y sont forcés. » Qu'il fait poursuivre ceux qui veulent lever en Bassigny pour le duc de Casimir. Avis que M. de Choiseul est très mal et demande le gouvernement de Coiffy pour le sieur de Meuze « homme d'honneur et de fidèle service. »

Du Roi, 25 juin.

Ordre de se porter du côté de Sens où des voleurs tiennent les chemins. Qu'il envoie 60 arquebusiers de ses gardes commandés par le capitaine La Motte auquel il a donné charge d'attraper le bailli de Vitry « qui est des plus méchans et scélérats hommes qui se puissent rencontrer, ayant perpétré infini mauvais actes dignes de grandes pugnitions. »

Au roi. Vanlay, 28 juin.

Que le sieur de Meuze a balayé la levée du sieur Habigant et rejetté en Lorraine ; qu'il va faire de même avec la compagnie de M. de Guise en Tonnerrois où il a avis de levées projettées par les sieurs de la Ferté-Imbault, Saultour, Beaujeu, Blossec, les fils du sieur de Beauvais ; qu'il n'a pas assez de forces pour venir à bout de ces mouvements ; demande Coiffy pour le sieur de Meuse.

A M. Brulart. Même date.

Regrets de ne pouvoir encore agir contre Arcis ; que le prévot des maréchaux n'osent y aller « d'autant qu'ils ne seroient les plus forts. « Qu'ils ont récemment volé de pauvres marchands de Savoie et Dauphiné. Renouvelle la demande de demantelement de ces bourgades où se retirent les voleurs.

Du roi. Mezières, 28 juin.

Qu'il fait assembler plusieurs compagnies de ses ordonnances pour en finir avec la levée de gens de guerre; qu'il ait à envoyer la même au Pont-St-Maixent vers le sieur de Puigaillard. — P. S. (autographe). « Autant vous désirez de me servir, usez de diligence. »

Du roi. Mezières, 30 juin.

Qu'il a ordonné à tous les gens de son conseil qu'il a envoyé dans le royaume s'enquérir des besoins du peuple, lui rendre compte de leur mission au commencement de septembre que suivant le conseil de sa mère, il y joindra les grands officiers de la couronne et principaux membres de son conseil. Que M. de Dinteville ait donc à lui mander en détail tout ce qui s'est passé dans son gouvernement depuis le départ de ses commissaires.

De la reine-mère. Mezières, 2 juillet.

Prière de sévir rigoureusement contre les désordres des gens de guerre.

Du roi. Même date.

Dans le même sens, approbation de sa conduite : qu'il a fait mettre le sieur de Meuze sur le rôle pour y répondre quand il y aura lieu au sujet de Coiffy.

Au roi. Saint-Florentin, 7 juillet.

Qu'il est bien malaisé d'envoyer en Picardie des compagnies divisées en deux, l'une à Bassigny, l'autre près de Sens, qu'il va ensuite prêter main forte au sieur de Redon, lieutenant du grand prévôt, pour l'affaire de la lettre du 25 juin, ayant la compagnie de M. de Guise et celle des gardes du roi amenées par M. de La Motte.

Du roi. Mezières, 8 juillet.

D'avoir l'œil sur la levée faite au nom du duc Casimir. — Qu'il fait réunir 12 compagnies au Pont-Saint-Maixent ; qu'il escript au grand écuyer et à M. de Tavannes de dire à ceux qui mèneront leur deux compagnies de les laisser à la disposition de M. de Dinteville quand elles traverseront la Champagne. « Je vous diray que ma femme et moy avons jà pris 22 jours de l'eau de la fontaine de Spa et continuerons encore jusque au 22e du mois suivant pour aller en Bourbonnais où ma femme prendra les bains. » Qu'il évitera de passer par les grandes villes et que M. de Dinteville s'apprête à la venir trouver du coté de Troyes vers le 1er septembre sans qu'il en parle à personne.

De M. Pinard. Maizières, 8 juillet.

Avis qu'il part le lendemain avec la reine-mère, Villeroy, Brulart, s'il se porte assez bien, pour Mouy près la Fère où Monsieur doit venir « et ma dicte dame doibt le prier de toute affection de se départir de faire levée dans son royaulme. »

Au roi. Cezy, près Joigny, 12 juillet.

Réponse à la lettre du 8, qu'il est venu à Sens pour calmer le différend soulevé entre le clergé et la bourgeoisie pour la garde de la ville. — Qu'il a repassé par Arcis où il n'a trouvé quasy qu'un seul habitant, si ce n'est que ceux qui ne peuvent porter d'armes, les autres étant à courir par les chemins pour y faire infinis brigandages, jusqu'à enlever les blés et autres denrées que les pauvres gens pòrtent au marché. Ils tuèrent le prévot des maréchaux de Provins et ses archers, blessèrent son lieutenant et le forcèrent à fuir avec ses archers ; le sieur de Redon, ayant avec lui assez de forces s'est emparé d'un bon nombre de ces voleurs, parmi lesquels il y aussi des

faux monnayeurs et de deux capitaines Pillemy et Camprout qui avaient maison attenant aux bois, et tous ont été menés à Saint-Florentin ; qu'il va faire ses efforts pour « nettoyer la province de cette vermine » et attraper le nommé Micery qui a sa maison entre Sens et Pont-sur-Yonne et est le capitaine de tous ces voleurs, et a été déjà roué en effigie. — Réponse aussi à la lettre du 8 que sa compagnie va s'acheminer sur Pont-St-Maixent.

De la reine-mère. 16 juillet.

Approbation de sa conduite.

Du roi. Même date.

Sur le doute exprimé dans ses lettres du 8 sur ce qu'il ne sait comment comprendre deux ordres reçus sur le même sujet, l'un lui mandant d'envoyer sa compagnie au Pont-Saint-Maixent, l'autre de l'employer à tailler en pièces les gens de guerre pillards ; qu'il la conservent jusqu'à ce qu'il ait fini de pacifier le pays et l'envoie ensuite.

Du roi. Montceaux, 22 juillet.

Avis que son frère rentre et que la reine-mère va lui représenter les maux qu'il cause au pays par ses levées de gens de guerre ; qu'il soit toujours aussi sévère.

Du roi. Même jour.

Que le duc d'Anjou a révoqué toutes levées, « toutefois n'avons pas tant gagné sur luy qu'il n'ait retenu seulement 45 enseignes de gens de pied et 6 compagnies de gens de cheval, dont il lui envoie les roles pour que M. de Dinteville les laisse passer, tout en tenant la main à empêcher la foule du pauvre peuple. »

Du roi. Même jour.

Envoyer sans retard sa compagnie au Pont-Saint-Maixent.

Du roi. 3 août.

Qu'il a envoyé lettres patentes pour demanteler la ville d'Arcis.

Du roi. Chevigny, 21 août.

Qu'apprenant que le capitaine de Fer tendait à remettre le château de Saxefontaine il ait à lui envoyer les lettres de justice cy enclose et faire de suite un ordre au besoin.

Au roy. Espoy. 28 août.

Réponse : avis que le capitaine de Fer est sorti de Saxefon-

taine le 22 et lui en a remis la garde, qu'il a confié au sieur de Meuze jusqu'à nouvel ordre du 14.

Du roi. 2 septembre.

Avis qu'il a chargé le sieur de Villeneuve de conduire les troupes venant de Flandres pour les licencisr plus commodément pour le peuple, et que l'on ait par conséquent à pouvoir de vivres les étapes.

Du roi. Saint-Germain, 17 octobre.

Pour qu'il ait à prêter de son mieux ses secours aux gens tenant les Grands Jours à Troyes, pour que pas un coupable n'échappe et pour ce il fait revenir sa compagnie de Picardie. — P. S. (autographe). « Ne faillez à faire ce qui est dedans. »

Au roi, 21 octobre.

Qu'il a appris il y a un mois que la plupart des gentilshommes « effarouchés des progrès de Mrs des Grands jours, s'agitoient et se préparoient à monter à cheval au Bassigny ; » qu'aussitot il vint de ce coté et vit que tous ces bruits étoient presque vrais, mais qu'il peut facilement les calmer. Qu'il exécutera les ordres du roi, qu'il fera de son mieux avec la compagnie des gardes de M. de Guise et assurera ainsi les choses du coté de Chaumont.

Au duc de Guise. 26 octobre.

Qu'il a fait passer en deux bandes les troupes conduites par le sieur Villeneuve, l'une du coté de la Brie, l'autre de la Meuse, vers Montfaucon.

Du roi. Saint-Germain, 30 octobre.

Réponse à la lettre du 27. Mêmes détails que dans la précédente.

Au roi. Même date.

Réponse à la lettre du 21. Approbation.

Du roi. Saint-Germain, 1ce novembre.

Approbation : qu'il garde sa compagnie sans la licencier tant qu'il en aura besoin, malgré les fatigues qu'elle a eues.

De M. Pinart. Même date.

Monsieur, vous aurez encore par votre secrétaire présent porteur ce petit mot pour accompagner la réponse que S. M. vous fait et pour vous assurer seulement que le roy a fort aggréable la façon et l'affection que vous avez pour embrasser ses volontés et commandemant, en quoi je suis aussy aise que

nul de vos serviteurs, vous baisant très-humblement les mains et priant Dieu, etc. »

(Brulart était malade de la fièvre quarte.

Au roi. Troyes, 6 novembre.

Envoi du cahier de remontrances des habitants de la ville de Troyes, certifiant que le roi n'a pas de plus fidèle sujets.

Du roi. Saint-Germain, 13 novembre.

Que le capitaine Bonnet avec sa compagnie est entré à Mareuil [1] et y a fait force cruautés, « ayant tué quelques habitants et blessé une grande partie sans que ces pauvres gens lui eussent fait résistance et fermé leurs portes. » Ordre d'en faire immédiatement sévère punition.

Du roi. Saint-Germain, 18 novembre.

Que les gens de guerre venant de Flandres sont encore en Champagne, qu'ils ont pillé des villages, saccagé Marcueil. Qu'il y mette bon ordre sans retard.

De M. Pinart. Même date.

Que c'est ce jour que s'assemble la grande réunion des gens du conseil qui ont parcouru la province.

Au roi. 23 novembre.

Qu'aussitôt la dépêche du 13 reçue, « j'envoyai à leur queue les gardes de M. de Guise et ma compagnie, lesquels se sentant suivis et talonnés de près, doublèrent et marchant nuit et jour, se rendirent si promptement hors de cette province qu'il ne fut pas possible de la prendre. » Qu'il ne reste plus à passer que les Suisses qui ne peuvent causer d'autre gène que la maladie contagieuse (la peste) qui est parmi eux. » Que MM. des Grands-Jours s'acquittent au mieux de leur mission.

Du roi. Saint-Germain, 29 dovembre.

Envoyer à Lyon 20 milliers de poudre du magasin de Troyes.

Du roi. Saint-Germain, 30 novembre.

Réponse aux lettres des 13 et 29 novembre qu'il examinera en conseil les cahiers de Troyes.

1. Marcuil-sur-Marne, qui à cause de ses fortifications eut un certain rôle pendant la guerre; le roi arriva le premier en 1594.

Du roi. Saint-Germain, 26 décembre.

Pour publier défense de lever des gens de guerre et y tenir sévèrement la main.

Du roi. 28 décembre.

« Regardant à l'estat de mes affaires sur ceste fin d'année, je me suis trouvé tellement en arrière que je suis contrain de retrancher et réduire les dépenses. » En conséquence il supprime les porteurs de dépêches, courriers, etc., sauf pour les cas excessivement pressé.

Du roi. Saint-Germain, 15 janvier 1584.

Qu'il sait que quelques uns de ceux condamnés par contumace aux Grands-Jours de Troyes s'assemblent en armes vers le Barrois ; que M. de Dinteville rassemble ses forces et leur courre sus et les taille en pièces et aille déjà aviser à Vitry.

Au roi. Vitry, 3 février.

Réponse qu'on a déjà saisi trois voleurs et qu'on va aisément achever l'œuvre et sans qu'il soit besoin de mettre ses compagnies sur pied ; que l'on travaille ici aux fortifications.

Au roi. 10 février.

Réponse. — Qu'on remboursera au pauvre homme dont on a brûlé la maison pour prendre les trois voleurs le prix de cette maison, sur les biens desdits voleurs ; qu'on donne 25 escus à chacun des deux archers blessés à cette capture.

De M. Pinart. Paris, 13 février.

Mgr frère du roy partit de Château-Thierry le 8e de ce mois, accompagné seulement de quatre personnes et arriva à Paris le 10e, se logea en la maison d'un de ses serviteurs et se tint sans se montrer jusques au dimanche, qu'ayant sceu que le roy estoit arrivé en ladite ville pour veoir la reyne sa mère et que LL. MM. estoient adverties de sa venue et mesme qu'elles désiroient les veoir, il escripvit à ladite dame qu'il désiroit à ceste heure avoir l'honneur de baiser les mains de LL. MM. au logis de ladite dame à 7 heures du soir, où le roy seroit arrivé bientôt après suivy l'un et l'autre de fort peu de gens, où ils se sont veus et embrassés avec tant de joye et contentement de part et d'autre de déclaration d'amitié fraternelle de la part de S. M. et révérence et obéissance de celle de Monseigneur que ladite dame reyne est demeurée ravye de joye et consolation, pareillement par toute l'assemblée, s'estant ouvert le cœur l'un à l'autre en la présence de ladite dame et jure entre

ses mains avec belle amytié, unyon et confraternité que l'on doibt en attendre ung grand bien en ce royaulme. Au sortir de là le roy l'a mené par toutes les compagnies assemblées en la ville, commençant par celle que Mme de Nemours avoit en son logis où estoient les princes et princesses qui sont icy, et poursuivant par autres compagnies afin de faire part à ung chascun de leur joye et contentement. Monseigneur est revenu coucher au logis de ladite dame sa mère où chascun la saluera aujourd'hui. »

De Monsieur. Château-Thierry, 23 février.

Pour 500 hommes que le roi lui a permis de lever pour la garnison de Cambray. Il offre d'ailleurs de fournir l'autorisation même du roi ; il lui dépêche M. de la Ferté, capitaine de ses gardes.

A Monsieur. Spoy, 26 février.

Qu'il le laisserait faire s'il n'avait exprès commandement du roi de s'opposer à toutes levées de troupes, qu'il lui faut l'attache expresse du roi.

A Monsieur, 28 février.

Demande au roi ses ordres à ce sujet.

Du roi, Paris. 1ee mars.

Qu'il a permis à son frère de lever 200 chevaux-légers en Champagne sous la charge des sieurs de Vaubecourt et de Champy.

Du roi. Paris, 4 mars.

Réponse à la lettre du 28 février. — « A quoy je vous diray que avez fort bien fait d'en faire difficulté, car autrement je n'eusse pas esté content. « Qu'il a bien autorisé son frère à lever 4 à 500 hommes, mais pas en Champagne. Qu'on les laissera passer en les poussant rapidement vers la Picardie, en ayant soin de sauvegarder le pauvre peuple.

Au roi. Paris, 7 mars.

Qu'il lui envoie un rapport vrai sur l'état des places de frontière de son gouvernement.

Au roi, 13 mars.

Qu'il fera lui-même cette inspection avant Pâques.

Au roi. 15 avril.

Envoi le mémoire sur ce sujet (qui manque) en constatant le pitoyable état des places de la frontière de Rethelois, mal armées, mal pourvues et dont les remparts sont partout ruinés.

Du roi. Saint-Maur, 27 avril.

Réponse : Qu'il écrit au prince de Parme pour détruire les fortifications qu'il s'est permis de faire à la Fère ; qu'il envoie 80 arquebusiers pour occuper neutralement avec autant de gens du prince de Parme, le village de Rewin-lez-Rocroy ; congé d'aller aux eaux de Plombières.

De la reine. Même date.

Billet de compliment sur son inspection.

Du roi. 6 mai.

Réponse conforme : Demande de refuser aux habitants de Rewin le privilège auquel ils prétendent et pouvoir moyennant paiement de quelques droits exporter des blés, et ne leur laisse que leur consommation, comme moyen de chasser plus vite la garnison du prince de Parme.

Du roi. Saint-Maur, 7 mai.

Qu'il envoie 3 ou 4 compagnies de ses ordonnances pour occuper les places frontières en Champagne, le chargeant de leur assigner leur garnison.

Du roi. 19 mai.

Qui dit que les troupes du prince de Parme quitteront Rewin. On y mettra 20 ou 25 soldats seulement. — Ordre de suspendre le prétendu privilège.

Du roi. Saint-Maur, 13 juin.

Mondr ayant plu à Dieu d'appeler à soy mon frère le duc d'Anjou, j'en porte le regret et déplaisir que je dois, et encore que je ne pense pas que cet accident soit pour apporter aucune mutation en mon royaulme, ni qu'aucun s'en puisse prévaloir au préjudice de mon service.

Brulart dit : « Nous sommes icy fort attristés de la mort de Monsieur qui fut dimanche dernier, mais j'espère que le temps appaisera cette douleur et donnera la prudence à se conformer à la volonté de Dieu sous laquelle nous sommes tous constitués. »

(*A suivre.*) Ed. de B.

BIBLIOGRAPHIE

Jean de Vienne, amiral de France, 1341-1396, par le marquis Terrier de Loray. Paris, in-8° de 500 pages, dont 220 de pièces justificatives. Libr. de la Soc. Bibliographique.

M. le marquis de Loray a publié, sous le patronage de la Société bibliographique, un volume de grande importance pour l'histoire de la marine française au xive siècle. Cette étude bien écrite et consciencieusement faite à un intérêt tout particulier pour nos lecteurs ; tout ce qui touche à l'histoire de la marine a un attrait particulier ; de plus, les évènements qui se déroulent dans la longue carrière de Jean de Vienne se rattachent, à chaque instant à l'histoire de la France occidentale et à celle de la France orientale.

Jean de Vienne comme amiral et comme diplomate tient une place éminente dans l'histoire nationale de la moitié du xvie siècle ; il était comme Du Guesclin, un véritable homme de guerre, et chez lui, de même que chez le héros breton, on n'aperçoit pas cette âpreté au pillage qui fut le regrettable mobile des grands batailleurs leurs contemporains. Neveu d'un autre Jean de Vienne, avec lequel on le confond souvent, et qui, malgré une belle défense, dut rendre Calais aux Anglais en 1347[1], celui dont nous nous occupons, petit gentilhomme, commença sa carrière en prenant part aux luttes contre les bandes anglaises et navarraises, vers 1359 ; dix ans plus tard il figurait brillamment à la croisade dirigée par le comte de Savoie, et à son retour, commençait contre les Anglais une série de campagnes qui eurent pour résultat de chasser l'étranger du sol français ; il fut alors à l'école de Du Guesclin. En 1373, il était pourvu de la charge d'amiral qu'il conserva jusqu'à la fin de sa vie ; on lui doit d'avoir reconstitué alors la marine française. Sous son administration la flotte royale devint assez forte pour disputer l'empire de la mer à la flotte anglaise. Nous engageons vivement nos lecteurs à prendre connaissance des détails du siège de Saint-Sauveur-le-Vicomte, auquel Jean de Vienne inaugura l'usage de l'artillerie de siège ; du siège de Pont-Audemer ; de la campagne de Flandre de 1382, mais surtout de l'expédition d'Ecosse qui, à mon avis, est trop peu connue. La campagne de l'amirat de Vienne en Ecosse est un fait d'armes remarquable par sa hardiesse ; s'il eut le concours qu'il avait le droit d'attendre et que les intrigues du duc de Bretagne paralysèrent, on ne prévoit pas jusqu'où

1. A ce sujet, M. de Loray revient sur le dévouement légendaire d'Eustache de St-Pierre qui semble avoir été singulièrement exagéré. Il est certain que deux mois après la capitulation, Eustache recouvrait ses biens et recevait une pension du roi d'Angleterre, tandis que ses enfants abandonnaient le toit paternel.

aurait été le désastre de l'Angleterre. L'expédition de Barbarie contre les pirates, et la campagne de Hongrie contre Bajazet remplirent les dernières années de la vie de l'amiral qui mourut glorieusement à la bataille de Nicopolis.

Notons que M. de Loray rectifie très-judicieusement une assertion de Froissard, reproduite par D. Taillandier, relativement au lieu où fut construite la *ville de bois* destinée à l'expédition d'Ecosse ; ce fut en Normandie et non en Bretagne. Dans une édition nouvelle il aura à supprimer la forme *le Tréguier*, pour la remplacer par Tréguier ou Lantreguer. A. DE B.

* * *

Nous souhaiterons bonne chance à une petite revue qui vient d'être fondée à Dammartin (Seine-et-Marne), la *Revue de Goële* pour l'Ile de France, la Brie et le Valois. Essentiellement historique, son premier numéro est des plus satisfaisants et nous ne pouvons que désirer un franc succès à cette publication.

* * *

M. l'abbé Lalore vient de publier le tome IV de son *Cartulaire du diocèse de Troyes*, comprenant le cartulaire de l'abbaye de la Chapelle-aux-Planches et les chartes concernant le diocèse de Troyes dans les cartulaires de Montierender, Saint-Etienne et Toussaint de Châlons, Andecy, Beaulieu et Rethel. Une excellente introduction précède ce recueil que complète des tables d'une parfaite exactitude. Nous félicitons sans réserve M. l'abbé Lalore qui a trouvé un assez grand nombre de chartes inédites en les recherchant dans les divers fonds que nous venons de citer. C'est une publication importante pour la Champagne et la collection des cartulaires de l'ancien diocèse de Troyes prendra une des premières places parmi les documents historiques de notre province.

* * *

Une mention au travail de M. Voillard, l'un de nos collaborateurs, sur Montéclair, le musicien-compositeur du XVIIIe siècle né à Andelot. C'est une étude bien faite, curieuse et qui intéressera tout ceux qui s'occupent de l'histoire de la musique.

* * *

Vient de paraître à Châlons, l'Extrait des registres de la municipalité de Sainte-Menehould, au sujet de l'arrestation de Louis XVI. C'est un document très-curieux.

* * *

Signalons aussi la première livraison du Trésor des pièces rares sur l'Ile de France, Champagne, Brie et Gatinais, publiée à Meaux, chez M. Le Blondel : elle est consacrée à Nicolas Tronchon, cultivateur et bienfaiteur de la ville de Meaux.

* * *

La *Semaine religieuse de Reims*, dans son numéro du 22 mars, renferme un très-intéressant article sur le portrait d'Urbain II, dans l'oratoire de Saint-Nicolas-au-Latran. Il y a, en effet, dans le manuscrit 1160 de la Bibliothèque vaticane, intitulé *de basilica, basptisterio et patriarchio lateranensi*, la mention que Calixte II ayant fait bâtir un oratoire en l'honneur de Saint-Nicolas, y fit peindre les portraits des papes Alexandre II, Grégoire VII, Victor III, Urbain II, Paschal II et Gelan II : chaque tête est ornée de nimbe circulaire avec le titre de saint précédant chaque nom. Une gravure de ce monument, aujourd'hui détruit a été gravée au XVIIe siècle par un moine du Mont-Cassin. Le mémoire que nous citons démontre ensuite, par les preuves les plus probantes que l'église romaine attribuait à ces six papes des honneurs rendus aux saints.

CHRONIQUE

Société académique de l'Aube. — Séance du 20 décembre 1878. — Sont présents : MM. G. Huot, président ; Truelle, vice-président ; D'Arbois de Jubainville, Pron, Gréau, d'Ambly, Bouquet de la Grye, de Cossigny, Baltet, Drouot, Fontaine, Carteron, d'Antessanty, Petit, Briard, Bacquias, Vauthier, Socard, Ray, Babeau, Vignes, Le Brun.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Correspondance. — M. Léon Pigeotte est proclamé membre résidant ; M. Girard, membre associé. M. Roserot demande à faire tirer à cent exemplaires l'Armorial qui doit être inséré dans les Annales ; cette autorisation lui est accordée.

Don au Musée. — M. Arquin Chollier offre à la Société une plaque de cheminée en bronze ornée d'écussons.

Ouvrages reçus. — Les *Annales de la Société d'émulation des Vosges*, contiennent un article sur la ferrure des chevaux dans l'antiquité. Il en résulte que la ferrure des chevaux n'a pas été pratiqué par les Romains ; ce n'est qu'après la conquête des Gaules qu'ils ont imité sur ce point les usages des Gaulois. M. Briard fait remarquer à cette occasion que, maintenant encore, les Arabes ne ferrent pas leurs chevaux. Le *Bulletin de la Société des sciences et histoire naturelle* de Semur, renferme le catalogue des reptiles batraciens, par M. Collin de Plancy. *Bulletin de la Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace*, article de M. Barry, sur l'*Antracnose*, cryptogame qui attaque les raisins en Alsace. Quand le cryptogame se loge dans l'écorce du vieux tronc, il donne lieu à de nouveaux accidents. Le *Bulletin du comice de l'Aube* signale une vente de Durham ; une vache a été vendue 60,000 francs. Le même recueil indique un procédé pour reconnaître le véritable vin de Champagne. En frappant un verre de Champagne avec la lame d'un couteau, on obtient le son métallique d'un morceau de plomb ; avec du vin falsifié, on obtient au contraire un son cristallin. *Bulletin de la Société des agriculteurs de France*, article sur le gribouri, *Adoxus vitis*. *Mémoires de la Société d'Agriculture de Saint-Quentin*, recherches sur les origines et la domesticité du cheval ; on y trouve aussi une discussion sur la ferrure du cheval, chez les Romains ; plusieurs *hipposandales* y sont représentées. *Compte-rendu de la Société des sciences*. Article de M. Paul Bert, sur l'anesthésie par le protoxyde d'azote ; travail de M. Samson sur la classification des animaux par l'étude du crâne. Il prétend que les races que l'on dit éteintes ne sont que dégénérées. (*Bos primogenius*, etc.). M. Gréau dépose sur le bureau le premier volume du congrès de la Société de géographie de Paris.

La Société vote la somme de vingt-cinq francs, pour contribuer à l'érection d'un monument à M. Jules Benoît. L'administration de l'agriculture a pris l'initiative de cette souscription.

M. Thévenot, parle de la maison n° 39 de la rue du Temple, qui a été habitée par Garnier, imprimeur célèbre. On y voit trois plaques de cheminée armoriées ; l'une porte les armes de France, à trois fleurs de lys ; ce seraient les armes de Louis XIII ; l'autre, porte les armes d'Anne d'Autriche, épouse de Louis XIII ; la troisième est de la même époque ; elle représente une dame en habit de cour ; il y a, dans cette maison, beaucoup de bois sculptés historiés.

M. Bouquet de la Grye présente à la Société un rameau de chêne portant une touffe de guy ; il est donc inexact de dire avec le *Bulletin de Semur*, que le guy ne pousse pas sur les chênes ; il y est seulement très-rare. Une autre espèce de guy à branches noires est commune sur le chêne dans certains pays ; mais le guy blanc (viscus albus) ne s'y rencontre que très-rarement. Celui que présente M. Bouquet de la Grye, vient de la forêt de Crogny. Il est prié de rédiger une note à ce sujet.

M. Babeau lit un rapport sur le travail intitulé : Un débat de confrérie entre avocats, au XVIIIe siècle, par M. G. Lenfant, qui a paru dans la *Revue de Champagne et de Brie* ; c'est une étude consciencieuse qui fait connaître un mémoire de Grosley, fort peu répandu. M. Babeau remercie la *Revue de Champagne et de Brie* du concours qu'elle prête aux travaux historiques.

M. de Taillasson, inspecteur des forêts à Gray, est nommé membre correspondant. La séance réglementaire est fixée au vendredi, 27 décembre.

M. Gréau parle de la formation du Musée des arts décoratifs qui a pour but de vulgariser les connaissances artistiques ; il est à désirer que de nouvelles souscriptions en facilitent le développement.

La séance est levée à cinq heures.

* * *

Il faut lire dans le dernier numéro de la *Semaine religieuse de Reims*, l'article de dom Piolin en faveur de l'authenticité du testament de Saint-Remy d'après le travail de M. l'abbé Dessailly. Nous constatons son intérêt, sans prétendre juger une question aussi grave. Dom Piolin, d'ailleurs, fait lui-même des réserves. « Quelque soit le sentiment définitif de la critique sur ce document, l'érudition devra tenir un grand compte du livre de l'abbé Dessailly. Si toutes les preuves ne sont pas péremptoires, l'auteur ne laisse pas une seule objection des adversaires sans y donner une réponse et très-souvent victorieuse. »

* * *

M. Ruprich-Robert, inspecteur général des monuments historiques remplace M. Millet comme architecte de la cathédrale de Reims.

* * *

Le procès sur le culte immémorial d'Urbain II, commencé en décembre dernier, marche rapidement. La commission vient de faire sa troisième séance.

* * *

La restauration de l'église Saint-Nicolas de Rethel se poursuit. On vient d'y poser un très-bel autel du Sacré-Cœur, richement décoré dans le style du xve siècle.

* * *

M. le vicomte des Réaulx de Marin, vient de mourir subitement à Paris. La famille des Réaulx, originaire du Nivernais, où elle possédait dès 1040, la terre du Ruyaulx, vint se fixer en Brie, puis dans l'Aube au château de Brantigny, que son chef possède encore. Constantin des Réaulx, fut nommé gouverneur de Pont-sur-Yonne par Louis XIII, auquel il était attaché comme gentilhomme de la Chambre. La terre de Brantigny fut érigée en marquisat au siècle dernier Armes : d'or au lion monstrueux de sable, à la face humaine, de carnation, posée de face, barbée et chevelée de sable.

* * *

Un imprimeur inconnu. — La bibliothèque de Troyes vient de faire l'acquisition de *la Saincte philosophie, avec plusieurs traictez de piété.* (Par C. Du Vair). Edition nouuelle reueue et augmentée par l'autheur. *A Troyes*, par Christofle Carrel 1599. — *Méditations sur les Lamentations de Jérémie.* A Troyes, chez Christofle Carrel, rue Notre-Dame, 1599. Ce joli petit volume, du format in-trente-deux moderne, est, en réalité un petit in-12 allongé. Il est relié en maroquin brun, a compartiments, avec dentelles à petits fers, dos orné, tranche dorée et fermoirs en argent.

Les productions et le nom de Christofle Carrel avaient échappé aux recherches des bibliophiles troyens.

* * *

La magnifique tour que l'on voyait à l'extrémité gauche de la propriété de M. Chandons, à Haut-Villers (Marne), n'est plus aujourd'hui qu'un amas de décombres.

Après avoir résisté à la première épreuve de la mine, elle sauta à la seconde qui eut lieu ces jours derniers vers quatre heures et demie du soir.

Cette construction, due à un habitant d'Hautvillers nommé Locret, ne remonte guère qu'à 1790 et fut moulin à vent, plusieurs fois modifié jusqu'en 1870. Après l'invasion, elle fut réparée, presque doublée de hauteur et terminée par une plate-forme de laquelle on jouissait d'un coup d'œil magnifique sur la vallée de la Marne.

Les celliers de l'ancienne abbaye, restes de l'incendie du 28 septembre, viennent également de disparaître sous la pioche des démolisseurs. Le colombier des moines, quelques autres constructions aussi anciennes et préservées si difficilement, viennent d'avoir le même sort. De cette abbaye si célèbre il y a deux siècles, il ne restera bientôt que le souvenir.

*

Une révolution industrielle. — Vient de paraître une intéressante brochure sortie de l'imprimerie Kugelmann et rédigée par un de nos estimables confrères du département des Ardennes, avec un entrain et une conviction qui doivent faire de tous ses lecteurs autant de prosélytes.

Il s'agit, dans cet opuscule, d'appeler l'attention publique sur une invention qui en effet nous paraît appelée à produire une véritable révolution dans l'industrie des tissus et dont l'auteur, si le succès couronne ses efforts, prendra place parmi les plus célèbres inventeurs qui, depuis Jacquart, ont puissamment contribué au progrès de l'humanité. L'ouvrier de génie qui a trouvé la machine à *ébarber*, M. Bourguignon, de Donchéry (Ardennes), est arrivé, selon la brochure que nous analysons ; « à transformer les plumes de telle façon qu'elles peuvent être employées, mieux que le duvet et à bien meilleur marché, en étoffes et en tissus de toutes qualités et de toutes couleurs.

« Aujourd'hui, la plume des oiseaux les plus vulgaires que la ménagère jetait avec dédain aux immondices, qui encombraient d'une façon si incommode les cours de nos fermes, trouve son emploi, et devient une source de revenus pour les cultivateurs... Convertie en vêtements élégants, elle couvrira désormais les épaules des élégantes ; Elle ornera les salons, se prêtera aux variétés de la mode, en même temps qu'elle sera le vêtement économique et chaud du bourgeois, du cultivateur et de l'artisan. »

Les souverains eux-mêmes ne dédaignent pas d'en faire usage, et l'on affirme que le roi de Hollande porte un costume complet d'étoffes de plumes. L'emploi de cette nouvelle étoffe est très varié, s'il est vrai qu'elle se convertisse en fourrures et chaussures, en flanelle de santé et que, par la modicité exceptionnelle de son prix, elle puisse devenir l'habillement par excellence des classes moyennes et laborieuses.

Souhaitons à M. Bourguignon tout le succès que mérite son ingénieuse découverte qui va bientôt créer pour la France et pour l'Europe une nouvelle branche d'industrie et un nouvel élément de travail et de prospérité.

VIEUX PAPIERS CHAMPENOIS

Commanderies de l'ordre de saint-Jean de Jérusalem, appelées ordinairement de malthe.

Cet ordre est le plus célèbre de tous les ordres militaires de l'église. Le premier hospice de l'ordre fut bâti à Jérusalem pour les femmes, sous le patronage de Marie-Madeleine, par des négociants de la ville de Melphe au royaume de Naples, pour ceux de leur nation qui venoient en pélerinage visiter les Saints-Lieux. Peu de temps après on édifia un hospice pour les hommes sous l'invocation de saint Jean-Baptiste.

Le bienheureux Gérard, provincial natif de Martigues en Provence, est regardé comme le premier Grand-Maître de l'ordre, il étoit directeur de cet hopital en 1099, il mourut en 1118.

Les frères hospitaliers de St-Jean de Jérusalem furent faits chevaliers sous les rois de Jérusalem. Leur nombre augmenta bientôt avec celui des hôpitaux que l'on bâtit dans les villes et les campagnes de la Palestine.

Cette religion anciennement composée de huit langues, n'en compte plus que sept aujourd'hui :

La première est celle de Provence,
La seconde, celle d'Auvergne,
La troisième, celle de France,
La quatrième en l'Italie,
La cinquième l'Arragon,
La sixième l'Allemagne,
La septième langue est la Castille.

Commanderies de la province de champagne. — La Commanderie de *Chaalons*, dont le chef-heu est à la Neuville-au-Temple, est du rang des Chevaliers de Justice, elle est une des premières de la Champagne, ses revenus sont estimez douze mille livres y compris son annexe qui est la commanderie de Vitry appelée *la Commanderie de Maucourt*. L'hôtel est à Chaalons rue de la Charpenterie, proche l'hôtel des cinq grosses fermes du roi.

Cette commanderie se donne ordinairement par grâce et faveur.

Commanderies de reims. — La commanderie du *Temple* de l'ordre de St-Jean de Jérusalem dont l'église a été bâtie par saint Remy n'étoit d'abord qu'une chapelle qui fut reconstruite et augmentée l'an 1040. Elle fut donnée aux Templiers en 1173, et après l'abolition de cet ordre, aux Chevaliers de l'ordre de St-Jean de Jérusalem. Elle appartient aux Frères servans d'armes, elle peut valoir huit à dix mille livres de rentes net.

La commanderie de *saint Antoine*, fondée par Saint Remy vers l'an 500. est desservie par des religieux Antonins ; il n'y en a plus qu'un ou deux aujourd'hui, cette maison étant obérée par la construction de ses nouveaux bâtimens. L'église est sous l'invocation de St-Martin et de St-Antoine.

La commanderie de *Boult* est louée soixante mille livres.

Commanderies de langres. — La commanderie dite de *la Romagne* du rang des Chevaliers de Justice est la plus agréable et la plus sei-

gneuriale de toutes les commanderies de Champagne ; son château est agréablement situé, sur la rivière de Vingenne, à six lieues de Langres, près de Mont-Saujeon. Il y a une belle chapelle dans le château qui est entouré de toutes parts de la rivière, de grosses tours et de fortifications. Il a essuyé des sièges pendant les troubles.

Cette commanderie produit ordinairement douze mille livres de rente sans les bois.

La commanderie de *Braux*, du rang des frères servans, située près d'Ancerville, sur le bord de la Marne. Dans la chapelle est le tombeau en bronze d'un comte de Bar.

Son revenu net est d'environ seize cents livres.

Bailliage de Chaumont. — Il y a deux commanderies de l'ordre de St-Jean de Jérusalem.

Celle de *Corgebin* du rang des Chevaliers de Justice est l'annexe de la commanderie du *Thors*, située à quelques lieues de Chaumont.

Cette commanderie a un hôtel à Chaumont, dit de *Malthe*, au quartier Saint-Michel.

Ses revenus nets sont environ de dix mille livres.

La commanderie d'*Esnouveaux* ou d'*Ennouveaux*, située à trois lieues de Chaumont est destinée aux Frères servans d'armes.

Elle vaut environ deux mille livres.

Vitry. — La commanderie de Saint-Amand est le prieuré d'Orge ; elle est du rang des frères servans d'armes. Le principal lieu de cette commanderie est à Hautecourt, prés Epense, élection de Sainte-Ménehould. Son revenu net est de deux mille livres.

La cure d'Ancerville dépend de cette commanderie et ne peut être possédée que par des religieux profès et chanoines d'obédience.

Joinville. — Il y a entre Joinville et Saint-Dizier une commanderie de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, nommée les Ruets ou Rupt ; elle est située près la forge de Bayard. Il y a un château entouré de fossez et une grande chapelle ornée des portraits des saints de l'ordre.

Elle a une annexe au-dessus de Langres.

Ses revenus nets sont de six à sept mille livres de rente.

Troyes. — Il y a dans la ville de Troyes une commanderie de St-Jean de Jérusalem, appelée de Malthe. Par des titres de l'an 1214, elle appartenoit aux Templiers, elle avoit alors pour sceau deux hommes sur un cheval, avec cette devise : *sigillum militum Christi*.

Elle est du rang des Chevaliers de Justice, du ressort et des limites du grand prieuré de France, son revenu est de douze mille livres.

Vaucouleurs, élection de Chaumont. — Il y a une commanderie de l'ordre du Saint-Esprit.

Sainte-Vaubourg, commanderie dans le grand prieuré de France.

Virecourt, commanderie dans le grand prieuré de France.

La Croix-en-Brie. — Commanderie de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, dans la ville de Provins. Le titulaire de cette commanderie est vicomte de Provins. (Extrait d'un manuscrit de 1764.)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Notice biographique de M. Jules Xavier Saguez de Breuvery, ancien maire de Saint-Germain-en-Laye, ancien conseiller général de Seine-et-Oise, par Mercier. Caen, typ. de F. Leblanc-Hardel, 1879, in-8° de 45 p.

Né à Soissons le 19 avril 1805, M. Saguez de Breuvery descendait d'une des plus vieilles familles de la Champagne, originaire de Breuvery, commune aujourd'hui du canton d'Ecury-sur-Coole.

— Répertoire général des attributions et de la compétence des maires et des conseils municipaux, par Jules Reybet, ancien secrétaire de la mairie de Saint-Dizier. 1 vol. in-18, Paris, Larose.

— Minerais de fer de la France et de l'Algérie, analysés au bureau d'essai de l'école des mines de 1845 à 1877. Paris, Dunod, in-4°.

— Rapport présenté au nom de la commission internationale de viticulture, par G. Gimont, vice-président du comice agricole d'Epernay. Paris, in-8°. — Publication de la Société des agriculteurs de France.

— Une marche-manœuvre de cavalerie en Argonne, 1878. Opérations hypothétiques avec une carte par un capitaine de cavalerie. Paris, Dumaine, in-8°.

— Poésies diverses suivies d'opuscules sur la poésie par Mlle Sophie Manéglier. Reims, imp. Gény, in-8°.

— Lettres inédites de Grosley et de quelques-uns de ses amis, recueillies par M. Truelle Saint-Evron de la Société académique de l'Aube, et annotées par Albert Babeau, secrétaire de la Société. Troyes, in-8°, impr. Dufour-Bouquot.

— Extrait des registres de la municipalité de Sainte-Ménehould, contenant l'arrestation du roy et de la famille royale, ce qui a précédé et suivi cet événement les 21, 22, 23 et 24 juin 1791. Châlons-sur-Marne, le Roy, in-8°. Tirage à part de l'*Annuaire* de la Marne pour 1878.

— Un pensionnaire des rois de France à Metz par F. des Robert. (1492-1525) Nancy, Wiener in-8°.

— Nicolas Tronchon, cultivateur, bienfaiteur de la ville de Meaux. Meaux, Le Blondel, in-18.

— Nouvelles recherches sur les almanachs et calendriers à partir du XVIe siècle, avec descriptions et notes, par M. F. Pouy. 1 vol. in-8° de XVI et 70 pages, tiré à 100 exemplaires. Prix : 2 fr. 75 c.

— M. Fortin (François-Florentin). Ancien archiprêtre de la cathédrale d'Auxerre, chevalier de la Légion d'honneur, par M. l'abbé J.-B. Carré. 1 vol. in-16, avec portr. (photog.) Prix : 75 c.

M. l'abbé Carré donne la biographie complète de M. Fortin, et son travail ne laisserait rien à désirer si on n'y rencontrait quelques tirades contre les hommes et les institutions du jour.

Le Secrétaire Gérant,
LÉON FRÉMONT.

NOTICE

SUR LES ATELIERS MONÉTAIRES

DE

CHALONS-SUR-MARNE ET DE SAINTE-MENEHOULD

Je vais essayer de reconstituer l'histoire de ces deux hôtels des monnaies au moyen-âge, à l'aide des documents officiels qu'il m'a été donné de consulter dans nos Archives et nos grandes Bibliothèques Nationales. Je n'ai certes pas la prétention de présenter cette histoire sans y laisser des lacunes malheureusement trop nombreuses encore ; mais j'ai du moins la prétention d'avoir fait tout ce qu'il m'était possible de faire, et de n'avoir négligé aucune des sources où il était permis de puiser les faits concernant les monnaies de Châlons-sur-Marne et de Sainte-Menehould.

Le premier de ces deux ateliers monétaires ayant existé longtemps avant le second, c'est par Châlons que je commencerai.

Les 28 avril et 30 mai 1360, je trouve la preuve que deux exécutoires des généraux maîtres furent envoyés à Châlons.

Il s'agissait, dans l'exécutoire daté du 27 avril 1360, de la monnaie 64e, créée par l'ordonnance du 25 avril précédent ; elle comportait : 1° des gros deniers blancs de 15 d. ts. à 3 d. de loi et de 64 au marc ; 2° des petits deniers tournois à 18 gr. de loi et de 240 au marc.

Ces gros devaient être « comme ceux de paravant, y ayant « pour différence, devers la pille, dedens le O rond qui est en « FRANCORVM, ung petit point ; et devers la croix, dans le « O rond qui est en IOHES, un autre petit point. Ez tournois « petits, n'aura point de différence. »

Comme les points secrets n'ont été inaugurés que 29 ans plus tard, il ne nous est pas possible de reconnaître ceux de ces gros blancs de 15 deniers, qui ont été frappés à Châlons.

L'exécutoire du 30 mai concerne la monnaie 48e, créée par l'ordonnance du 28 mai 1360. Elle comportait : 1° des gros deniers blancs, semblables de type aux précédents, mais à 2 d. de loi seulement, et toujours de 64 au marc, et ne devant courir que pour 6 deniers parisis, ou 7 d. obole tournois ; 2° des

deniers tournois à 1 d. de loi, et de 240 au marc, comme les précédents.

L'exécutoire daté du 29 mai 1360, dit que l'on y mettra pour différence « c'est à sçavoir, devers la pille, aux deux costés de « la fleur de liz qui est dessus le chastel, à chascun un point, « et devers la croix, aux deux costés de la fleur de liz qui est « en la lettre, un petit point — et aussy faictes faire petitz « tournois — sans y mettre point de différence à ceux que l'on « fait à présent » — on en frappera un jour par semaine — « et ne publier cette ordonnance jusques au 6e jour de juign « prochain venant, car ainsi est il mandé par tous les baillages « du Reaume. »

Même observation que précédemment sur l'impossibilité de reconnaître les blancs et deniers de cette émission, frappés à Châlons-sur-Marne.

Le 27 juin 1360, une ordonnance mit la monnaie sur le pied 60e. On devait frapper des gros blancs semblables en tout aux précédents, mais de 80 au marc, sans différence, le poids de ces nouvelles monnaies suffisant pour les faire reconnaître. L'exécutoire, daté du 28 juin 1360, fut envoyé à Châlons.

Le 6 août 1360, la monnaie fut mise sur la pièce 100e. Les blancs de 7 deniers ob. tournois, conservant le même type, sans différence, devaient être à 1 d. 12 gr. de loi et de 100 au marc. L'exécutoire daté du même jour fut envoyé à Châlons le vendredi 7 avril 1360.

Le 30 août 1360, ordre de frapper, sur la pied 33e, des gros deniers blancs, à 4 d. de loi, et de 66 au marc, devant courir pour 10 deniers tournois ; les généraux maîtres devaient fixer les types de cette nouvelle monnaie.

L'exécutoire, en date du 7 septembre 1360, annonçait l'envoi des patrons de ce blanc à la couronne, de 10 deniers tournois. Le lendemain 8 septembre, il fut expédié à Châlons.

Le 2 octobre 1360, fut envoyé à Châlons l'ordre de continuer les gros blancs ci-dessus, et de frapper en outre des deniers tournois à 1 d. 8 gr. de loi, et de 220 au marc.

Le blanc en question était probablement le blanc où la couronne est placée au-dessus du mot REX. Quand au denier tournois je ne le connais pas.

Le 7 novembre 1360, une ordonnance du roi Jean, datée de Boulogne (à sa sortie de captivité), prescrivit de frapper partout des blancs à la couronne, sur le pied 52e et 4/5e, ordonné

à Paris, Rouen, Saint-Lô et Saint-Quentin, seulement, le 15 octobre 1360, ils devaient être à 2 d. 12 gr. de loi, et de 66 au marc.

L'exécutoire du 13 novembre 1360, fut envoyé le lendemain à Châlons.

Le 5 décembre 1360, une ordonnance royale datée de Compiègne, mit la monnaie sur le pied 24e. Elle comportait : 1° des gros deniers blancs aux fleurs de lys, de 10 deniers tournois, à 4 d. 12 gr. de loi, et de 54 au marc ;

2° Des deniers tournois, à 1 d. 18 gr., et de 210 au marc ;

3° Des francs d'or fin, de 63 au marc, et valant 20 sous tournois.

L'exécutoire fut envoyé à Châlons le 25 janvier 1360, avec deux paires de fers à frapper les francs d'or. (C'est le franc à cheval du roi Jean).

Le 14 avril 1361, furent créés les gros et demi-gros, de 15 d. et de 7 d. ob. tournois, à 12 d. argent le Roi, et de 84 et 168 au marc. (Sur le pied 21e).

On devait frapper également des doubles tournois, à 2 d. 16 gr. et de 140 au marc.

L'exécutoire du 16 avril 1361, ne mentionne que le franc d'or déjà ordonné, et les gros et demi-gros dont les patrons sont envoyés. Le 16 avril cet exécutoire fut expédié à Châlons.

Le roi Jean est mort à Londres dans la nuit du 8 avril 1362.

Ici se présente malheureusement une énorme lacune, dans la série des documents concernant l'atelier de Châlons-sur-Marne. En effet, il nous faut descendre jusqu'au 6 octobre 1412, pour retrouver la première mention de cet hôtel des monnaies.

Ce jour là l'ordre fut donné d'y amener l'atelier de Sainte-Menehould. Celui de Châlons avait-il été transféré dans cette ville, à une époque que nous ne connaissons pas ? C'est fort possible.

Ce qui est certain, c'est que l'exécutoire de la première ordonnance monétaire du roi Charles V, du 24 juillet 1364, ne fut pas expédié à Châlons, et que, pendant toute la durée du règne de ce prince (mort le 16 septembre 1380), on ne trouve pas trace de l'atelier de cette ville.

Deux ordonnances monétaires de Charles VI, datées toutes les deux du 22 novembre 1384, n'ont pas été transmises à

Châlons, par un exécutoire des généraux maîtres. Cet atelier ne fonctionnait donc plus à cette époque.

Il en est encore de même d'un exécutoire du 28 février 1387, — et d'un autre du 3 octobre 1388.

Il y a mieux ; l'ordonnance de Charles VI, du 11 septembre 1389, instituant l'usage des points secrets, distribue ceux-ci à tous les ateliers en exercice, et Châlons n'est pas compris dans la liste de ces ateliers.

Enfin le 16 août 1392, parut l'ordonnance royale prescrivant d'établir une monnaie à Sainte-Menehould.

L'exécutoire de cette ordonnance est daté du 30 septembre 1392.

Par tout ce qui précède, nous sommes conduits à penser qu'avec le règne du roi Jean finit l'activité de l'atelier monétaire de Châlons, qui resta fermé jusqu'à la translation, dans cette ville, de l'atelier de Sainte-Menehould.

Nous l'avons déjà dit, l'ordre de ramener à Châlons l'atelier de Sainte-Menehould, est daté du 6 octobre 1412.

Le 7 juin 1413 l'ordre fut donné de frapper à Châlons le gros de 20 deniers tournois et ses divisiaires.

Le 8 décembre 1413, il fut décidé que le nouveau gros de 20 deniers tournois (Grossus), frappé à Châlons-sur-Marne, porterait un point dans l'O du mot NOMEN et dans l'O du mot GROSSUS.

Au 4 janvier 1418, nous trouvons Guion Luillier, maître particulier de la monnaie de Châlons.

Le 25 mars 1418, le roi confirma le don fait en janvier 1417, par la reine Isabeau, au duc de Bourgogne, des profits du monnayage de Châlons, pendant une année, avec pouvoir de frapper dans cet atelier les monnaies qu'il voudrait.

Le 11 juillet 1419, l'ordre de frapper les gros de 20 deniers tournois, ou florettes, à 3 d. 8 gr. de loi, portant des fleurs de lis au lieu de croisettes, en tête des légendes, est expédié à Châlons.

Le 9 août 1420, après le traité de Troyes, le roi donna à bail, pour six mois, toutes ses monnaies, y comprise celle de Châlons. C'était une association de seize changeurs de Paris qui obtenait ce bail.

En 1421, nous trouvons Adam Ravier désigné comme tenant les comptes de la monnaie.

Le 1er septembre 1421, les généraux maîtres décidèrent

qu'aux doubles tournois frappés dans cet atelier, on mettrait un point sous la première lettre des légendes.

Le dauphin Charles, qui fut depuis roi sous le nom de Charles VII, était en ce moment en lutte ouverte avec le parti Anglais ; Isabeau de Bavière, d'accord sans doute avec son gendre, Henri V d'Angleterre, ne se fit aucun scrupule d'employer les points secrets des ateliers Delphinaux appartenant à son fils, dont elle avait criminellement trahi les droits légitimes, pour désigner des ateliers monétaires nouvellement créés : petite usurpation à ajouter à la grande déjà commise ! A ce moment Jehan de la Porte, était maître particulier.

Le 25 mai 1422, Pierre Guef, maître particulier déclarait qu'il avait pour associé Baudoin le Bouteillier.

Le 13 juillet 1422, les généraux maîtres décidèrent que, pendant la maîtrise de Pierre Guef, on mettrait aux doubles tournois frappés à Châlons, + au lieu de :, après l'S du mot TVRONVS, et qu'après l'V de FRANCORV, les deux points seraient également remplacés par +.

(Pierre Guef avait succédé dans la maîtrise à Jehan de la Porte).

Le 12 décembre 1422, le croissant fut attribué pour différent à l'atelier monétaire de Châlons.

A la date du 27 avril 1423, Jehan Ravier, garde de la monnaie de Châlons, était « commis à faire l'ouvrage, en la main du Roi. » En voici très-probablement la raison : au 28 mai 1423, Pierre Guef était en prison à Paris, par l'ordre des généraux maîtres.

La régie dirigée par Jehan Ravier fut de courte durée, puisqu'au 12 mai 1423, ce personnage n'était plus vivant.

Au 1er juillet 1423, nous retrouvons Pierre Guef maître particulier.

A la fin d'octobre 1423, la maîtrise était vacante, puisque le 29 octobre 1423, Guion Luillier, procureur d'Adam Ravier et d'Etienne Luillier, son frère, s'apposait par devant les généraux maîtres, à ce que la maîtrise fut donnée à Jacquotin du Pré.

Le 15 décembre 1423, l'ordre fut donné d'affermer pour un an seulement, la monnaie de Châlons, qui « a peu ou point ouvré. »

Le 27 octobre 1424, le garde de la monnaie, Jehan Ravier, fut condamné à l'amende, pour fautes commises dans la fabrica-

tion des monnaies émises par lui, probablement pendant la régie qu'il avait dirigée.

Le 2 juin 1425, nous trouvons mentionné Estienne Luillier, « naguère maître particulier. »

Il y a donc tout lieu de croire que ce fut cet Estienne Luillier qui reçut à bail, pour un an, la monnaie de Châlons, en vertu de l'ordonnance du 15 décembre 1423.

Le 5 août 1426, Estienne Luillier, était encore désigné comme naguère maître particulier, et, à la même date, Jehan Brisset, tenait les comptes de la monnaie.

En 1426, nous trouvons Jehan de Sepsaux, nommé maître particulier, pour un an.

Le 22 avril 1426, l'ordre avait été donné de mettre la monnaie de Châlons en adjudication.

Le 3 septembre 1427, il fut remis à Jehan Brisset, qui tenait le compte de la monnaie, deux piles et quatre trousseaux pour la fabrication des saluts d'or.

En 1428, Jehan Brisset fut admis à tenir le compte de la monnaie, pendant un an, pour Jehan de Sepsaux.

Le 14 février 1428, Jehan Brisset ne faisant rien, le garde Jehan Ravier fut « commis à faire l'ouvrage » et il lui fut remis deux piles et quatre trousseaux à Angelots. Ce Jehan Ravier était probablement le fils du maître particulier du même nom.

En 1429, Pierre de Cavoret fut nommé maître particulier, pour un an.

Le 28 mars 1430, le roi Charles VII, étant rentré en possession de la ville de Châlons, maintint l'atelier monétaire de cette ville.

En 1435, nous trouvons cet atelier mentionné comme étant en activité. Combien de temps cela dura-t-il ? Nous l'ignorons.

En 1456, Châlons n'est plus cité dans la liste des monnaies du royaume, insérée dans le manuscrit Français 5550 de la Bibliothèque Nationale.

Et cependant nous trouvons, à la date du 4 février 1456, Estienne de Paris, maître particulier de la monnaie de Châlons.

Le 17 juin 1457, Emond le Boucherat est maître particulier et Thierry Chouart, tailleur de cet atelier.

Le 5 septembre 1457, le maître particulier de Châlons est Pierre de Cavoret.

En 1464, Emond le Boucherat, de Troyes, est maître particulier, pour un an.

En 1474, le même exerçait la maîtrise qu'il avait obtenue pour trois ans.

Le 21 mars 1485, Emond le Boucherat était encore maître particulier.

Le 31 mars 1487, Emond le Boucherat s'engageait à monnayer, entre cette date et le 15 mai suivant, 100 marcs d'argent, à 12 deniers argent le Roi, en douzains.

Le 20 août 1488, Nicolas de Russange, tailleur de la monnaie de Paris, délivre pour Châlons une pile et deux trousseaux à écus, qui lui ont été commandés par les généraux maîtres.

Le 20 octobre 1488, l'ordre est envoyé à Chalons de frapper 3,000 marcs de liards.

Nous trouvons Emond le Boucherat mentionné comme maître particulier aux dates suivantes :

2 décembre 1488 ; — 6 février 1488 ; — 19 octobre 1491 ; — 6 février 1493 ; — 8 août 1497.

Le 3 mars 1489, ordre avait été envoyé à Emond le Boucherat de frapper 300 marcs de deniers tournois noirs.

Le 28 février 1494, une pile et trois trousseaux à monnayer l'or, gravés par le tailleur de Paris, sont envoyés à Châlons. La différence adoptée par le maître de la monnaie est un point ouvert sous la fleur de lis.

Le 25 février 1498, Pierre le Coq, demeurant à Paris, s'oppose à ce que l'on nomme un tailleur de la monnaie de Châlons, avant de l'avoir entendu.

Au 15 juin 1499, le différent de l'atelier de Châlons, est le point sous la 21e lettre ; celui du maître est un œillet ouvert sous la fleur de lis couronnée, qui est placée en tête des légendes. Une pile et deux trousseaux à or, gravés par le tailleur de Paris, sont envoyés à Châlons.

Le 2 août 1503, Emond le Boucherat ne vit plus.

Le 23 mars 1503, Pierre le Boucherat est maître particulier.

Le 19 novembre 1507, l'atelier monétaire de Châlons-sur-Marne est supprimé, par ordonnance royale.

Il est rétabli le 4 mars 1508.

Le 23 mars 1508, on envoie à cet atelier les patrons des écus et des blancs au porc-épic.

Le 12 décembre 1508, Pierre Boucherat (*sic*) est maître particulier.

Le 22 mars 1508, il lui avait été ordonné de frapper 300 marcs de deniers tournois noirs.

En 1510, Pierre Boucherat est renommé pour un an.

En 1514, envoi à Châlons des patrons d'écus au soleil et de grands blancs.

Le 23 janvier 1514, ordre de rompre tous les anciens fers qui ont servi précédemment.

Le 28 janvier 1539, la lettre Q est attribuée, pour différent, à l'atelier monétaire de Châlons.

Là, s'arrêtent les documents que j'ai recueillis, mes recherches n'ayant été poursuivies que jusqu'à la fin du règne de François Ier.

Je vais maintenant procéder au même travail pour l'atelier monétaire de Sainte-Menehould, et classer chronologiquement tous les renseignements que j'ai eu la bonne fortune de rencontrer.

ATELIER MONÉTAIRE DE SAINTE - MENEHOULD

Le 16 août 1392, des lettres patentes du roi Charles VI, ordonnent d'ouvrir un atelier monétaire à Sainte-Menehould, et de le donner à bail, pour deux ans, à Bernard Bonati, qui s'engage à y ouvrer 400 marcs d'or et 400 marcs d'argent.

Le 30 septembre 1392, un mandement des généraux maîtres prescrivait d'y frapper des écus à la couronne, des grands blancs, des demi-blancs, des doubles et des deniers tournois.

Les produits de cet atelier nouveau auquel on n'attribuait pas de point secret, devaient être différenciés de la manière suivante :

Aux écus tous les O des légendes doivent être ronds, au lieu de rester longs.

Aux grands et aux petits blancs et *au noir*, on mettra deux croisettes au bout de chaque mot, au lieu de deux points. Aux petits blancs, où il n'y a qu'un point, on ne mettra qu'une croisette.

Le 1er août 1392, ordre de frapper 30 marcs d'argent, en deniers tournois.

En juillet 1395, Bertrand (lisez Bernard) Bonati était encore maître particulier.

Il paraît qu'il n'exécutait pas avec une loyauté parfaite le payement des métaux précieux qui lui étaient livrés, puisque le 11 septembre 1395, l'ordre fut envoyé à Sainte-Menehould, de transporter à Troyes tout le billon d'or et d'argent existant en magasin, pour y être monnayé, afin de payer les changeurs qui avaient fourni ce billon, et dont les créances restaient en souffrance.

Ce fait seul, du transport à Troyes, au lieu de Châlons, du billon à monnayer, prouve d'une manière péremptoire que l'atelier de Châlons n'était plus en activité.

A cette même date du 11 septembre 1395, le tailleur de la monnaye de Sainte-Menehould était Remi l'orfèvre.

Le 28 juin 1398, la monnaie fut affermée, pour quatre ans, à Adenet du Mesnil.

Le 18 novembre 1398, les généraux maîtres décidèrent que, pendant la maîtrise d'Adenet du Mesnil, on mettrait, aux écus, un point dans le P du premier XPC et un point dans l'O du nom KAROLVS. — Aux grands et aux petits blancs un point dans l'O de KAROLVS et dans celui de NOMEN.

Le 27 octobre 1399, le général maître Pierre Gencien ordonna de mettre : 1° aux écus, une croisette entre XPC et VINCIT et entre KAROLVS et DEI, ✝ au lieu de ✕ ;

2° Aux grands blancs, ✕ après SIT et après KAROLVS.

Ce changement tenait certainement à des fautes commises, dans son ouvrage, par le maître particulier.

En effet, nous trouvons à la date du 13 novembre 1399, des lettres de remission en faveur de Perrinet de Maucroix, maître particulier de la monnaie de Sainte-Menehould, condamné pour écharceté de son ouvrage (c'est-à-dire pour titre fautif).

Le 1er juin 1400, Jehan Barroncel, déjà maître particulier des monnaies de Dijon et de Saint-Pourçain, cumulait avec ces deux maîtrises, celle de Sainte-Menehould.

Le 3 octobre 1402, nous le trouvons qualifié : Jehan Barroncel, naguère maître particulier.

Le 28 juin 1402, Gerard de Rousseloy exerce la maîtrise, et nous le retrouvons dans les mêmes fonctions, le 12 décembre 1402.

Le 2 septembre 1402, le général maître, Pierre Chapelu ordonne de mettre : 1° aux écus après le premier XPC, ✕ au lieu de ✝, et après KAROLVS ✕ au lieu de ✝ ; 2° aux

grands blancs ✝ au lieu de ✕ après les mots SIT et KAROLVS.

Le 12 août 1402, les généraux maîtres décidèrent que si, dans le délai d'un mois, le maître particulier nommé n'était pas suffisamment apleigé (cautionné), on donnerait la monnaie à un autre. Pendant ce mois, les gardes et Remi l'orfèvre, feront l'ouvrage. Cette mesure était prise à l'égard d'Andry de Rousseloy, que nous trouvons le 14 septembre 1402, tenant le compte de la monnaie.

Le 4 octobre 1402, nous trouvons encore Remy l'orfèvre désigné comme tailleur de la monnaie de Sainte-Menehould.

Le 15 août 1403, Adenet du Mesnil exerce la maîtrise.

Le 24 novembre 1403. Jehan Barroncel tient le compte de la monnaie, pour Rousseloy, maître particulier.

Le 5 janvier 1403, c'est Jehan Barroncel qui est maître particulier.

Le 27 mai 1404, il est délibéré par les généraux maîtres, que la monnaie sera donnée à bail à Perrotin de Ravenel, à la condition que, le 20 juillet, il sera suffisamment apleigé.

Il paraît que cette condition ne put être remplie, puisque le 6 juillet 1404, Jehan le Boulgre prit la monnaie pour trois ans.

Ce fut lui qui fit frapper les blancs à 5 d. 6 gr. de loi, et de 76 1/2 au marc, ayant un point au-dessous de la croisette. Nous retrouvons effectivement Jehan le Boulgre, maître particulier le 9 juillet 1405 et le 28 avril 1406.

Le 18 février 1406, Perrotin de Ravenel paya une amende, infligée pour écharceté d'une boîte d'or, finie le 10 juillet 1404, et faite par feu Guillaume de Lesgue, pour lequel Ravenel tenait le compte de la monnaie de Sainte-Menehould.

Le 6 avril 1407, il fut décidé par les généraux maîtres, que Jehan le Boulgre qui avait pris la monnaie à bail, pour trois ans, le 6 juillet 1404, et qui n'avait fait sa première délivrance que trois mois plus tard, tiendrait la monnaie six semaines de plus, après le 6 juillet 1407.

Le 6 avril 1410, Jehan le Boulgre prit de nouveau la monnaie à bail, et il lui fut accordé un mois, à partir de ce jour, pour déposer son cautionnement.

Le 5 novembre 1411, il fut décidé par les généraux maîtres, que l'on mettrait : 1° aux écus, des deux côtés, où il y a deux croix, une seule croix au-dessus d'un point vide ; 2° et de même aux grands et petits blancs.

Le 27 mai 1412, nous trouvons Jehan Barroncel exerçant la maîtrise. Le 5 juin 1412, il est dit qu'il tenait le compte de la monnaie.

Le 12 avril 1412, Jehan Barroncel était maître particulier.

Le 6 octobre 1412, l'ordre fut donné de tranférer à Châlons l'atelier monétaire de Sainte-Menehould.

Le 7 juin 1412, cet atelier était clos.

Le 18 mars 1430 et en 1435, il n'est pas question de Sainte-Menehould, dans les ordonnances mentionnant les ateliers monétaires en exercice.

En 1456, le point secret placé sous la 20e lettre est attribué à Sainte-Menehould.

Le 19 novembre 1507, la monnaie de Sainte-Menehould est supprimée.

Enfin le 28 janvier 1539, la lettre T est attribuée, comme différend monétaire, à Sainte-Menehould.

Il est donc certain que cet hôtel des monnaies fut reconstitué à une date qui ne nous est pas connue.

(*A suivre*).

F. DE SAULCY,
de l'Institut.

LES

POSSESSIONS DES COMTES DE CHAMPAGNE

DANS L'AUXERROIS ET LE NIVERNAIS

La géographie féodale présente parfois des anomalies étranges, des problèmes singuliers, et qui au premier abord semblent inexplicables. Une étude approfondie de l'histoire peut seule les résoudre. C'est ainsi que l'on voit, au commencement du XIIIe siècle, les comtes de Champagne seigneurs de la ville de Montbard et du château de Rougemont, comme feudataires du duc de Bourgogne, et seigneurs suzerains de la châtellenie de Lisle-sur-Serein, et de onze châteaux, Pierre-Perthuis, Châtel-Censoir, Mailly, Lainsecq, Druyes, St-Sauveur, Monceaux, Luzy, Clamecy et deux autres dont les noms ne se retrouvent plus, de l'abbaye de Saint-Germain-d'Auxerre, et des prieurés de Chablis et Moutiers-en-Puisaie. A cette époque ils ont inféodé ces seigneuries au sire de Montréal, au comte d'Auxerre et à celui de Nevers, et. de leurs droits antérieurs sur l'abbaye et les prieurés, ils se sont réservé ceux de garde et de gîte.

Ces faits sont constatés par les registres dits *Feoda Campaniæ* ou livres des vassaux de Champagne, qui existent en manuscrits à la Bibliothèque nationale, (Collection de Champagne t. 136), et dont M. d'Arbois de Jubainville a publié des extraits dans le second volume de sa grande et belle histoire des ducs et comtes de cette contrée. La mention de ces suzerainetés est inscrite et reproduite sept ou huit fois dans la série de ces registres. Tant que le comté d'Auxerre et celui de Nevers sont réunis dans la même main, c'est-à-dire avant 1199, les registres mentionnent pour vassal unique le comte de Nevers. Dès qu'ils sont séparés, on attribue distinctement à Hervé, comte de Nevers, et à Pierre, comte d'Auxerre, ce qui regarde chacun de leurs comtés.

Quelle est l'origine de ces droits qui, outre les abbayes et prieurés, portent sur des forteresses situées presque toutes sur une ligne droite de vingt lieues de longueur, depuis Montbard jusqu'à St-Sauveur, qui coupe en deux le territoire de l'ancien Auxerrois? Ni chroniques, ni chartes ne le disent.

Il est d'ailleurs à remarquer que cette ligne traverse quatre rivières, l'Armançon, le Serein, la Cure et l'Yonne, et que, tant sur les rives de l'Armançon, que sur celles de l'Yonne, deux de ces châteaux sont situés en face l'un de l'autre, en même temps qu'un seul château existe sur chacune des deux autres rivières, qui sont plus facilement guéables.

Voici la solution que nous a fournie l'étude des documents qui se rapportent à l'histoire des comtes de Champagne et à celle des comtés d'Auxerre et de Nevers, dans la période si tourmentée du XIe siècle.

Le chapitre de la cathédrale d'Auxerre avait, dès le IXe siècle un usage aussi fécond que singulier. C'est, qu'après la mort de chaque évêque, un des chanoines était chargé d'écrire le récit de son administration et de sa vie, et que ces biographies étaient conservées avec grand soin dans les archives capitulaires. Le recueil de ces écrits, qui porte le titre de *Gesta pontificum Autissiodorenrium*, est un monument des plus précieux pour l'histoire. Il nous apprend que l'évêque Héribert, fils naturel de Hugues Capet, qui occupa le siège de 971 à 993, avait, dans sa prodigalité, donné, à titre de fiefs, plusieurs bénéfices des terres de sa riche église à des chevaliers, et notamment à Eudes, comte de Chartres, et à Herbert, comte de Troyes. *Seculi pompe oppido innitens, militibus largè plus justo exhibebat donativa, in tantum scilicet ut Odo Carnotensis et Heribertus Trecorum comites gratia beneficiorum ejus dicioni parerent.*

Quelles étaient ces terres dont il avait dépouillé son église? On l'ignore. Mais il est probable que ce n'étaient que des domaines limitrophes des possessions de ces seigneurs, et qui n'avaient d'autre avantage pour eux que d'arrondir fructueusement leurs possessions, l'évêque en conservant la suzeraineté.

En 1015, vingt-deux ans après la mort de l'évêque Héribert, Eudes II de Blois ajouta à ses comtés de Chartres, de Blois, de Châteaudun et de Tours, le comté de Sancerre, qu'il acquit par échange, en cédant à Roger de Sancerre, évêque de Beauvais, le comté de cette dernière ville.

Et ce n'est qu'en 1019 que le comté de Champagne fut réuni à ces vastes états, après la mort du comte Etienne de Vermandois, dont Eudes hérita, quoiqu'il ne fût que son cousin au cinquième degré, du chef de sa mère.

Eudes, deuxième du nom comme comte de Blois, mais premier comme comte de Champagne, se trouvait par là à la

tête de deux vastes corps d'états, assez distants l'un de l'autre, et séparés par les états du roi Robert. Car, dès l'an 1015, le roi était devenu maître du grand comté du Sénonais, en se liguant avec l'archevêque Leuthéric, et en s'emparant par surprise de la ville de Sens, dont il avait chassé le comte Rainard, puis en faisant avec ce dernier un traité qui lui laissait la jouissance viagère de ce comté, et en assurait au roi la suzeraineté du vivant du comte, et l'entière propriété après sa mort.

Le roi, à la même époque, avait, comme héritier de son oncle Henri-le-Grand, et à la suite d'une longue guerre, réuni à ses domaines le duché de Bourgogne, dont dépendaient le comté d'Auxerre et la suzeraineté du comté de Nevers. Il avait, par le traité qui mit fin à cette guerre, donné en fief ce comté d'Auxerre à Landry, qui était déjà comte de Nevers, et il s'était assuré la fidélité de ce vassal en fiançant la princesse Adélaïde sa fille au jeune Rainaud, fils de Landry, qui, en effet, l'épousa un peu plus tard.

Le comte Eudes Ier de Champagne avait un redoutable ennemi dans Foulques Nerra, comte d'Anjou, qui, aidé d'Herbert Eveille-Chiens, comte du Maine, convoitait le comté de Tours et le menaçait par ses envahissements successifs, ce qui avait été le sujet entre eux de guerres sanglantes et de batailles, dans une desquelles Eudes n'avait pas perdu moins de six mille hommes tués ou prisonniers.

La politique d'Eudes devait donc tendre à pouvoir réunir dans l'occasion contre ces puissants adversaires toutes les forces militaires de ses états, et, pour cela, à s'assurer en tout temps une route libre, appuyée sur des places de refuge et d'approvisionnement, pour les faire passer de la Champagne sur la rive gauche de la Loire. Il fit, pour l'obtenir du comte Landry, des efforts de tout genre. La haute faveur dont ce seigneur jouit auprès du roi, et qui lui valut tant de jalousies attestées par des chansons satyriques qui sont venues jusqu'à nous, n'était peut-être due qu'aux recommandations intéressées du comte Eudes, qui, fils du premier mariage de la reine Berte, que le roi avait épousée veuve du comte de Blois, conserva toujours sur l'esprit de ce prince un crédit sans limites. Mais Landry était trop habile pour consentir à grever ses possessions d'une charge aussi asservissante. Allié et ami dévoué, il voulait bien l'être, mais non réduit à une condition pire que celle d'un vassal du comte. Eudes ne put parvenir à l'y décider, et ses successeurs se ressentirent tristement

de son échec, car, en 1044, Geoffroy Martel, fils de Foulques Nerra, étant venu assiéger Tours, la chevalerie Champenoise ne put venir en nombre suffisant défendre cette ville, et les deux fils d'Eudes, Etienne, comte de Troyes et de Meaux, et Thibaut, comte de Blois et suzerain de Champagne, qui tenterent de la délivrer, furent battus et mis en déroute, et Thibaut, fait prisonnier, ne put recouvrer sa liberté qu'en cédant le comté de Tours à son ennemi.

Une autre occasion permit pourtant de reprendre un peu plus tard la politique du comte Eudes, et de trouver à travers les comtés d'Auxerre et de Nevers le passage indispensable à la puissance du comté de Champagne, quand, après la mort d'Etienne II, ce comté se trouva réuni de nouveau aux comtés de Blois et de Sancerre entre les mains de Thibaut, troisième de ce nom comme comte de Blois, et premier comme comte de Champagne, et voici quelle elle fut.

Après la mort du roi Robert, Henri, son fils aîné, qui lui succéda, avait été forcé par la révolte de Robert son frère, de lui délaisser le duché de Bourgogne. Ce dernier, insatiable dans son ambition, voulut enlever le comté d'Auxerre à Rainaud, son beau-frère, qui périt dans cette guerre en 1038. Cette mort avait rendu Robert maître absolu de l'Auxerrois, et le *Gesta pontificum* raconte qu'il avait, par ses vexations, contraint l'évêque à résigner son siége. Mais quand le jeune comte Guillaume, fils de Rainaud, resté en possession du comté de Nevers, eut atteint l'âge de porter les armes, et qu'il eût augmenté sa puissance en épousant l'héritière du comté de Tonnerre, il entreprit de ressaisir l'héritage paternel, et aidé par les grands souvenirs que son père avait laissés dans le pays, il parvint à le reconquérir et à rentrer dans sa ville d'Auxerre. Il s'en suivit une guerre si longue et si acharnée, que, selon la chronique de Hugues de Poitiers, moine de Vézelay, Guillaume ne passa pas une seule année pendant cinquante ans sans avoir à combattre. Le duc Robert ne se sentant pas assez fort pour venir à bout de son ennemi, sollicita pour cette guerre l'aide du comte Thibaut, qui ne pouvait lui être accordée qu'à la condition de partager les dépouilles du vaincu, afin d'obtenir ce qui, depuis deux générations, était ambitionné par la Champagne, une ligne de forteresses à travers l'Auxerrois, appuyée à son point de départ, dans les états même du duc, par Montbard, Rougemont et Lisle-sur-Serein, et se continuant à travers l'Auxerrois jusqu'au comté de Sancerre. On n'écrivait guère dans

ces temps de combats continuels et de calamités de tout genre. Les chroniques y sont rares et courtes. Sur la durée et les événements de cette guerre nous n'avons de détails que dans une chronique Auxerroise qu'a publiée le père Labbe dans sa *Bibliothecan ova*, chronique si courte, qu'elle a reçu son nom de sa brièveté même, *Breve chronicon Artissiodorenre*. Elle raconte d'abord que les troupes du comte de Champagne s'emparèrent par escalade en 1058 du monastère de St-Germain qui était contigu aux murs de la ville d'Auxerre, et qu'ils en furent chassés presque aussitôt par la frayeur du sacrilège qu'elles commettaient en violant un sanctuaire si vénéré. Sans révoquer en doute les émotions de ce remords tardif, on peut regarder comme vraisemblable qu'elles étaient suscitées par l'apparition inopinée des soldats du comte Guillaume, accourus de la ville à la défense de l'abbaye, et que cette attaque, si promptement repoussée, n'était qu'un épisode d'un siège commencé contre la ville elle-même, comme on l'avait vu en 1003, quand, au début de la guerre de la succession de Bourgogne, le roi Robert, ayant sans succès assiégé cette place, avait, en désespoir de cause, et sans plus de profit, tourné ses armes contre ce monastère qui était puissamment fortifié. La même chronique raconte encore que, deux ans après, en 1060, le comte de Blois et de Champagne, profitant d'une dissension entre deux personnages des noms d'Itier et Aganon, prit d'assaut la ville de Toucy et la détruisit par le feu. Cette ville, d'après des stipulations qui remontaient à la création de la baronnie de Toucy en 1015, appartenait pour moitié au baron Itier de Narbonne, et pour l'autre moitié à l'évêque, son suzerain, dont Aganon était sans doute le prévôt. Par une erreur de copie ou par une faute d'impression, le recueil du père Labbe a écrit, pour le nom de cette ville, *Crociaci* au lieu de *Tociaci*. Ce nom erroné a fort intrigué Duchesne, (Histoire de la maison de Vergy,) les auteurs de l'Art de vérifier les dates, et en dernier lieu M. d'Arbois de Jubainville, (t. 1er p. 392), qui n'ont su où le trouver. Mais le manuscrit original, qui est à la Bibliothèque nationale, (fonds Colbert), que Lebeuf a vérifié avant d'écrire ses Mémoires sur Auxerre, porte très nettement Tociaci, et le nom d'Itier, qu'ont porté tous les successeurs d'Itier de Narbonne, confirme clairement cette rectification.

Cette guerre si acharnée finit-elle par lassitude des combattants, ou par un traité de paix entre eux? On ne le sait. Mais, lorsqu'elle prit fin, le comte de Champagne se trouvait

en possession, soit qu'il les eût conquis par les armes, soit que le traité les lui eût assurés, des quatorze châteaux et places que nous avons indiqués en commençant, dont neuf sur une ligne parfaitement droite, et les autres, voisins de cette ligne, et servant d'appui aux autres. Montbard était très rapproché de la frontière de Champagne et presque limitrophe du pays de Bar-sur-Seine, vassal du comte, et St-Sauveur est si peu éloigné du comté de Sancerre, qu'on le voit du haut de son donjon, et qu'on dit proverbialement dans ce pays que, quand il fait beau, on entend aboyer les chiens du Berry. C'était comme un pont fortifié, jeté sur l'Auxerrois, pour passer librement de la Champagne dans le Sancerrois. Le comte possédait de plus, comme domaines d'approvisionement sur cette route, la riche abbaye de St-Germain d'Auxerre et les prieurés importants de Chablis et de Moutiers-en-Puisaie.

Cette possession, nous en trouvons la preuve dans la transformation qu'elle avait subie cent ans après. Montbard et Rougemont restant encore entre les mains du comte de Champagne, à qui ils pouvaient être utiles en cas de guerre contre le duc de Bourgogne ; mais les forteresses et les châtellenies, qu'il ne possédait plus, étant inféodées au sire de Montréal et aux comtes de Nevers et d'Auxerre, qui par là restaient tenus envers lui des devoirs de vassalité, et quant à l'abbaye et aux prieurés, le droit de garde et de gîte qu'il y avait conservé remplaçant ceux plus étendus qu'il avait eus d'abord.

C'est que, dans l'intervalle, il était survenu une grande modification dans la situation du comté de Champagne, dont, après la mort du comte Thibaut en 1089, les états avaient été partagés entre ses enfants. Les comtés de Blois, de Chartres, de Châteaudun et de Sancerre avaient été détachés de la Champagne. Les deux premiers y revinrent plus tard, pour en être définitivement séparés après la mort de Thibaut II en 1152. Dès la première de ces époques, et surtout depuis la seconde, le comte de Champagne, pas plus que ceux de Sancerre, de Chartres, de Châteaudun et de Blois, n'avait aucun intérêt à conserver la possession des forteresses de l'Auxerrois, dont la garde et l'entretien étaient fort coûteux, et le profit absolument nul. C'est pourquoi, sans doute, il se décida, non à les abandonner, mais à les inféoder, ce qui lui donnait pour vassaux, dont l'aide pouvait en beaucoup de cas lui être fort utile, le sire de Montréal et les puissants comtes d'Auxerre et de Nevers.

CHALLE.

RECHERCHES SUR LES ORIGINES

DE

BEUREY ET DE VENDEUVRE

(AUBE)

Il a toujours été d'une extrême difficulté de retrouver l'histoire exacte des temps anciens, surtout s'il s'agit de quelque bourgade ignorée. Le silence des chroniques et leur langage lui-même peuvent égarer les plus habiles chercheurs et les plus érudits.

C'est ainsi que de savants écrivains champenois ont attribué à plusieurs localités du département de l'Aube un passé qui ne saurait leur appartenir. Nous nous bornerons à corriger cette erreur principalement par rapport à Beurey, village de 400 âmes, situé dans l'arrondissement de Bar-sur-Seine et le canton d'Essoyes. L'erreur est assurément légère ; mais, si faible qu'elle soit, elle a cependant son importance dans les annales particulières de deux abbayes de l'ancien diocèse de Langres, Bèze [1] et Moutiers-Saint-Jean [2].

D'après M. l'abbé Lalore, membre de la Société académique de l'Aube, Beurey aurait porté autrefois les noms de *Beria* et de *Birrei*. Il établit ainsi son opinion, dans une brochure intitulée : *Les anciens pouillés des paroisses incorporées au diocèse de Troyes en* 1801 [3] ;

« 91. — Beurrey [4] (*Sanctus Andochius*), *Beria*, 664, Bouquet, t. IV, p. 647 ; *Birrei*, 1126, *Gallia Christiana*, t. IV, instr. p. 158. »

Deux autres membres de la même Société académique, MM. Boutiot et Socard, expriment la même opinion dans leur *Dictionnaire topographique de l'Aube* [5].

1. Aujourd'hui dans le canton de Mirebeau, arrondissement de Dijon (Côte-d'Or).
2. Canton de Montbart, arrondissement de Semur (Côte-d'Or).
3. Troyes, Caffé, 1870.
4. L'orthographe véritable est Beurey.
5. Paris, imprimerie nationale, 1874. M. Lalore déclare avoir eu communication de cet ouvrage avant son impression.

Il ne nous sera pas difficile de rétablir la vérité, et de prouver, à l'aide des documents originaux, qu'on ne saurait attribuer à Beurey l'histoire de *Beria* et de *Birrei*.

I

BERIA

En se reportant aux sources indiquées par M. l'abbé Lalore, on trouve *Beria* cité dans un diplôme du roi Clotaire III [1]. Voici, d'après la *Chronique de Bèze* [2], l'origine de ce diplôme :

Au commencement du VIIe siècle, Amalgaire, duc de Bourgogne, fonda l'abbaye de Bèze, et lui donna des revenus assez considérables ; son fils Waldalène en fut le premier abbé. Après la mort d'Amalgaire, la Bourgogne, en proie à la guerre civile, fut ravagée par les bandes des Neustriens et des Austrasiens ; Beze fut ruinée, tous ses titres de propriété furent détruits, et ses moines se dispersèrent. Quand les troubles eurent pris fin, Waldalène eut hâte de réparer les pertes de son monastère. Pour y parvenir plus rapidement, il employa le crédit du nouveau duc de Bourgogne, nommé Sichelm. Celui-ci écrivit aux maires du palais Radebert, Chrodebert et Emerulfe, qui obtinrent de Clotaire III, en 658 [3] ou 664, le diplôme dont il est ici question.

Cet acte confirmait simplement les donations précédemment faites par Amalgaire et comptait au nombre des possessions de l'abbaye une localité nommée *Beria*.

C'est cette localité que M. l'abbé Lalore croit retrouver dans Beurey.

Il est incontestable que *Beria* faisait autrefois partie du diocèse de Langres, puisque les évêques de Langres traitaient ce lieu comme les pays soumis à leur juridiction. C'est donc parmi les paroisses de cet ancien diocèse [4] qu'il faut chercher *Beria*.

1. D. Bouquet, Recueil des historiens de France, t. IV, p. 647.

2. La *Chronique de Bèze* a été insérée par le P. Achéry dans le *Spicilegium* ; Paris, Montalant 1723, t. II, p. 400. M. l'abbé Bougaud, vicaire-général d'Orléans, et M. Garnier, archiviste de la Côte-d'Or, en ont donné une nouvelle édition. Dijon, Darantière 1875.

3. Le *Spicilegium* et un manuscrit de la Bibliothèque Nationale, n° 18 de la Collection de Champagne, disent 658 et D. Bouquet 664. La date donnée par D. Bouquet est admise généralement.

4. Le diocèse de Langres est aujourd'hui fort amoindri. Après avoir été démembré en 1731 pour former le diocèse de Dijon, il a perdu encore un assez grand nombre de paroisses en 1801. Beurey appartient au diocèse de Troyes depuis 1801.

Si de nos jours aucune ne s'appelle plus ainsi, il est naturel de penser que le mot latin *Beria* s'est transformé en une dénomination française qui lui ressemble. Nous trouvons en effet aujourd'hui plusieurs bourgs ou villages de l'ancien diocèse de Langres, dont le nom moderne rappelle celui de *Beria*. Citons seulement Beire-le-Chatel (Côte-d'Or [1]) avec Beurey (Aube) et voyons auquel de ces deux villages appartient le passé de *Beria*.

Il est probable avant tout que *Beria* n'était pas éloigné de Bèze. Si l'auteur de la *Chronique* avait parlé d'un pays lointain, il n'aurait pas négligé de le dire, afin de prévenir toute confusion avec les endroits plus rapprochés et de nom semblable. Or il se trouve précisément que de tous les lieux dont le nom ressemble à *Beria*, Beurey (Aube) est le plus éloigné, tandis que Beire-le-Chatel (Côte-d'Or) est le plus proche.

De plus il est évident que les biens cédés par Amalgaire à l'abbaye ne devaient pas être à une grande distance. L'inventaire de ces biens dressé en 815 [2] ne mentionne que des localités comprises dans l'arrondissement actuel de Dijon. Il est vrai qu'il n'y est pas question de *Beria*. Mais cet inventaire est moins une énumération de toutes les propriétés de Bèze, qu'un acte de délimitation de son territoire. Par conséquent c'est dans cette limite, et non jusque dans le département de l'Aube, qu'il faut aujourd'hui chercher *Beria* : ce qui nous permet déjà de conclure en toute assurance que *Beria* est Beire-le-Chatel et non pas Beurey.

La *Chronique de Bèze* nous fournit une autre preuve tout aussi décisive. Elle reproduit, après le diplôme de Clotaire III, une charte de Louis-le-Débonnaire datée de 830 et donnant de nouveau à l'abbaye confirmation de tous ses biens sur la demande d'Albéric, évêque de Langres. Or cet acte attribue à Bèze l'église élevée à *Beria* en l'honneur de saint Laurent, *ecclesiam de villa Beria, in honore sancti Laurentii, cum omnibus appenditiis suis.* Plus loin, dans un privilège du pape Pascal, daté de 1105, il est encore fait mention de l'église saint Laurent de *Beria : ecclesiam sancti Laurentii de Beria.*

Il est maintenant évident que pour retrouver *Beria*, il faut chercher une paroisse consacrée à saint Laurent. Or l'église de Beurey, d'après l'indication donnée par M. Lalore lui-même,

1. Canton de Mirebeau, diocèse et arrondissement de Dijon.

2. *Chronique de Bèze*. On verra plus loin à quelle occasion fut fait cet inventaire.

est dédiée à saint Andoche, tandis que l'église de Beire est dédiée à saint Laurent. On ne peut objecter ici que ces paroisses ont pu avoir successivement différents saints pour patrons. De temps immémorial Beurey fut consacré à saint Andoche et Beire à saint Laurent. Les anciens pouillés manuscrits ou imprimés du diocèse de Langres[1] mentionnent tous saint Andoche de Beurrey ou Burrey (*Burreyum* et *Birreyum*) avec Tuffran ou Thieffrayns, sa succursale, au doyenné de Bar-sur-Seine ; et saint Laurent de Beyre ou Bère (*Bera* et même *Beria*), au doyenné de Bèze.

Il est vrai que le *Pouillé général*, imprimé en 1648[2], semble omettre Beire. Mais c'est une lacune facile à combler. M. l'abbé Lalore reconnaît du reste que cette édition « fourmille d'inexactitudes. » Il n'y a ici qu'une faute d'impression.

Parmi les cures du doyenné de Bèze, après ces mots : *Cure de S. Remy de Bèze, avec Bourberan, sa succursale*, 900 *liv.* le texte imprimé de 1648 indique une seconde cure de Bèze : *Cure de S. Laurens de Bèze*, 615 *liv.* C'est une erreur manifeste. Il y avait sans doute à Bèze deux sanctuaires, celui du monastère, dédié à S. Pierre et à S. Paul, et celui de la paroisse, dédié à S. Remi. Mais il n'y eut jamais une troisième église dédiée à S. Laurent. La similitude des noms a pu seule faire dire à l'imprimeur Bèze au lieu de Bère. Le texte du *Pouillé général* doit donc être rectifié de la sorte : *Cure de S. Laurent de Bère.*

Ainsi tout ce que l'on sait de *Beria* s'applique à Beire : les deux noms se ressemblent ; Beire est voisin de Bèze ; il se trouve compris dans la limite fixée par l'inventaire de 815 ; son église est dédiée à S. Laurent et les pouillés latins lui donnent même le nom de *Bera* ou *Beria.*

Au reste, pour tout éclaircir, il suffit de poser la question dans ces termes :

De ces deux villages : Beurey, dédié à S. Andoche, éloigné de Bèze, désigné par le mot latin *Birreyum* ou *Burreyum*, faisant partie du doyenné de Bar-sur-Seine, — et Beire, dédié à S. Laurent, voisin de Bèze, nommé *Bera* et même *Beria*, fai-

1 M. l'abbé Vouriot les a recueillis et publiés en quatre petits volumes sous ce titre : *L'Evêché de Langres aux XV*e, *XVI*e, *XVII*e *et XVIII*e *siècles*. Bar-le-Duc, Guérin, 1868.

2. Paris, G. Alliot.

sant partie du doyenné de Bèze, — lequel doit être reconnu pour *Beria*, dédié à S. Laurent et appartenant à l'abbaye de Bèze ?

La réponse, nous semble-t-il, ne saurait être douteuse, et nous pouvons dire ce que disait déjà en 1775 Courtépée, le savant auteur de la *Description du duché de Bourgogne* : « Bère ou Beyre, *Bera* ou *Beria*. Par. doyenné de Bèze voc. de S. Laurent, à la collation de l'évêque de Dijon. L'église fut donnée à l'abbaye de Bèze en 830 par Albéric, évêque de Langres. »

II

VENDOVERA

D'où vient cependant que l'on a pu attribuer à Beurey ce qui regarde Beire ? Une coïncidence singulière y a aidé considérablement. Il est question dans le diplôme de Clotaire III, en même temps que de *Beria*, de plusieurs autres localités : *Vetus-Vineas*, *Tilerias*, *Tregias*, *Cypetum*, *uxatellum*, *Vendoveram*, *Auxiliacum*, *Blaniacum*, *Gibriacum*, etc... . On a cru reconnaître, sous ces désignations, plusieurs villages du département de l'Aube, dont les noms ressemblent assez à ceux-là ; et, comme ces villages ne sont pas éloignés de Beurey, on a conclu que *Beria* signifiait Beurey.

M. le baron Pavée de Vendeuvre commettait déjà cette erreur en 1812. Voulant démontrer, dans sa *Dissertation historique sur un bourg de Champagne*[1] que le mot *Vendeuvre*[2] ne doit pas se traduire par *œuvre des Vandales*, il s'appuie principalement sur le diplôme de Clotaire III. Comme c'est le premier acte où soit nommé *Vendovera*, et qu'en 664 les Vandales avaient depuis longtemps disparu de la Gaule, M. Pavée conclut que ces barbares n'ont pu concourir à la fondation de Vendeuvre. Mais il fallait prouver que le *Vendovera* du diplôme de Clotaire était réellement le Vendeuvre du département de l'Aube. Aussi M. Pavée ajoute : « Pour fixer l'identité et pour reconnaître qu'il s'agit ici du Vendeuvre (Vendovera), qui m'occupe, il suffirait de remarquer que dans le même diplôme on trouve les noms des lieux circonvoisins, Gyé, Buxeuil, Auxon, Bligny, etc. »

1. Troyes, Sainton, 1812.
2. Il s'agit ici d'un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bar-sur-Aube (Aube).

On cherche vainement dans la dissertation de M. le baron de Vendeuvre une autre preuve de cette assertion. Cependant son sentiment, si peu fondé qu'il soit, est généralement suivi de nos jours.

Arnaud, dans son *Voyage archéologique et pittoresque dans le département de l'Aube*[1] l'indique rapidement : « Le plus ancien monument qui fasse mention de Vendeuvre, dit-il, est un acte daté de l'an 664. »

M. le comte Du Manoir, dans sa *Notice sur le bourg et le château de Vendeuvre*[2], après avoir résumé la *Dissertation historique*, conclut ainsi : « On peut donc avec certitude écarter pour ce bourg de Champagne les étymologies vandales ou anglaises. La première preuve positive que l'on peut produire se rapporte à un temps où les Vandales n'existaient plus et où les Anglais n'existaient pas encore. C'est un diplôme du roi Clotaire III, daté de l'an 664, par lequel ce roi confirme la donation de tous les biens accordés au monastère de Bèze. Parmi les domaines donnés ou restitués par ce diplôme, se trouve Vendeuvre (Vendovera). Les biens voisins de Vendeuvre s'y trouvent aussi : Gyé, Buxeuil, Auxon, Bligny, etc. »

M. Coutant, dans son *Histoire de la ville et du comté de Bar-sur-Seine*, avance la même opinion : « Ainsi, dit-il, il existe un diplôme de Clotaire III, de 664, qui confirme la donation de tous les biens accordés au monastère de Bèze nouvellement fondé. Parmi les domaines donnés se trouvent Vendeuvre, *Vendovera*, Gyé et Buxeuil. »

M. Boutiot, a suivi le même sentiment dans sa *Notice sur Vendeuvre et ses environs*[3], comme dans son *Dictionnaire topographique*. Il s'appuie, ainsi que les précédents, sur le diplôme de Clotaire. « Le nom de *Vendovera*, Vendeuvre, dit-il, se trouve parmi un grand nombre d'autres, appartenant pour la plupart au pays bourguignon. On en remarque quelques-uns qui s'appliquent à des lieux situés près de Vendeuvre. Ainsi *Blaniacum*, Bligny, jusqu'au dernier siècle appelé *Blaigny* dans les actes, et encore aujourd'hui dans le langage des habitants ; *Beria*, Beurey, *Cipetum*, qui doit être Cepoy, Sepoy, aujourd'hui Spoy[4]. »

1. Troyes, Cardon, 1837.
2. Elle est insérée dans le compte-rendu de la 20e section du Congrès archéologique de France, tenu à Troyes en 1853. Paris, Derache, 1854.
3. Troyes, Bouquot, 1861.
4. L'orthographe actuelle est Spoix.

Mais ce sont là des assertions sans preuves suffisantes. Les localités dont il s'agit sont trop éloignées de Bèze pour qu'on s'en tienne ici à la similitude des noms. Bien plus, si on la consulte strictement, elle ne permet pas de placer *Vendovera*, *Buxatellum*, *Cypetum*, *Blaniacum*, etc., dans le département de l'Aube. D'autres pays en effet bénéficient de la même similitude, et sont en même temps plus rapprochés de Bèze, circonstance qui autorise à revendiquer pour eux, avec plus de vraisemblance, les noms cités dans le diplôme de Clotaire.

Ainsi dans *Vetus-Vineas*, on est obligé de reconnaître Viévigne, canton de Mirebeau (Côte-d'Or) ; *Tilerias* n'est pas Thil (Aube), mais Thil-Chatel, canton d'Is-sur-Tille (Côte-d'Or) ; *Cypetum* n'est pas Spoix (Aube), mais Spoy, canton de Mirebeau ; *Tregias* est Treige, ferme dépendant du Spoy de la Côte-d'Or ; *Buxatellum* n'est pas Buxeuil (Aube), mais Buteau, village aujourd'hui disparu, dont une partie du territoire de Viévigne a gardé le nom ; *Auxiliacum* n'est pas Auxon (Aube), mais Oisilly, canton de Mirebeau ; *Blaniacum* n'est pas Bligny (Aube), mais Blagny, canton de Mirebeau ; *Gibriacum* n'est pas Gyé (Aube), mais Gevrey, chef-lieu de canton dans la Côte-d'Or ; enfin *Vendovera* n'est pas Vendeuvre, mais Véronnes, canton de Selongey (Côte-d'Or).

Toutes ces localités sont comprises aujourd'hui dans l'arrondissement de Dijon, et confinent à Bèze et à Beire. C'est d'elles seules qu'il s'agit dans le diplôme de Clotaire. Nous en pourrions donner les preuves pour chacune ; mais, comme il serait trop long d'entrer ici dans le détail, nous nous arrêterons seulement à montrer que *Vendovera* n'est pas Vendeuvre, mais Véronnes. Cette constatation nous importe davantage, car, si *Vendovera* était Vendeuvre, Beurey, situé à cinq ou six kilomètres seulement de Vendeuvre, pourrait sans trop d'inconséquence être pris pour *Beria*.

J'avoue d'abord que le mot Vendeuvre semble être plutôt que Véronnes la traduction de *Vendovera*. Mais il ne faut pas s'arrêter à cette difficulté qui n'est qu'apparente. L'histoire nous montre souvent en effet des pays qui portent simultanément ou successivement des noms différents. Il en est ainsi de *Vendovera*.

La *Chronique de Bèze* raconte que, vers 815, Betto, évêque de Langres, comparut avec son avocat Burgoard par devant les juges de l'empereur Louis, pour revendiquer les droits de l'abbaye contre Aldon qui détenait injustement certains territoires.

Sur les dépositions de neuf témoins, les possessions du monastère furent délimitées et on y comprit le territoire de *Vendovera* que le chroniqueur nomme indifféremment *Vendobrinsis* ou *Vilensis*. Plus loin, en parlant de la même localité, il lui donne les noms de *Vilarum*, de *Vendourensis*, puis celui de *Verona* ou *Varona* qui reste enfin seul employé. Il n'est donc pas surprenant que *Vendovera* puisse aujourd'hui porter le nom de Véronnes, qui est la traduction de *Verona*,

Dans ce même inventaire on trouve mentionné *Vetus-Vendobrinse* à côté de *Vendobrinse*. D'où suit qu'en 815 le même nom de *Vendobrinse* ou *Vendovera* (le premier est l'adjectif et le second le substantif), était donné à deux localités différentes mais rapprochées l'une de l'autre. Or le Vendeuvre de l'Aube ne nous offre rien qui corresponde à cette double désignation, tandis que, dans le département de la Côte-d'Or, on voit Véronnes-les-Grandes à côté de Véronnes-les-Petites, au même arrondissement et au même canton.

Le chroniqueur conclut de cet inventaire que le domaine de l'abbaye s'étendait jusqu'au finage des lieux nommés *Burburenensem* et *Vilarum*, *usque ad finem Burburenensem at que Vilarum*. Il est certain que *Vilarum*[1] n'est qu'une variante de *Vilensis* et que le chroniqueur désigne ici les deux *Vendovera* dont il vient d'être question. Il est également certain que dans *Burburenensem* il faut aujourd'hui reconnaître Bourberain, paroisse située non loin de Bèze, et longtemps sa succursale. Enfin il est aussi certain que ces localités désignées sous les noms de *Burburenensem* et de *Vilarum* étaient voisines l'une de l'autre, puisque l'une et l'autre limitaient du même côté les propriétés de l'abbaye. Par conséquent pour retrouver aujourd'hui *Vendovera* ou *Vilarum*, il faut regarder à côté de Bourberain. Or, si nous consultons les cartes modernes, ce n'est pas Vendeuvre (Aube) que nous apercevons dans ce voisinage, mais Véronnes, dont le territoire touche à celui de Bourberain.

Autre preuve : la *Chronique de Bèze* nous a conservé les contrats des ventes et acquisitions faites à diverses époques par l'abbaye. On peut y constater que les biens cédés par les habitants de *Vendovera* correspondent aujourd'hui à des localités éloignées du Vendeuvre de l'Aube et rapprochées au contraire des Véronnes de la Côte-d'Or. Comment expliquerait-on

1. *Vilarum* genitif de *Vilæ*.

ce fait si *Vendovera* était Vendeuvre? On l'explique parfaitement au contraire si l'on reconnaît *Vendovera* dans Véronnes; car il est tout naturel que les propriétés des habitants de Véronnes se soient trouvées à Véronnes et aux environs.

En outre, le *Vendovera* ou Vendeuvre de l'Aube fut donné au pape par Louis-le-Débonnaire ; en 865, un certain comte Guy ou Guidon s'en empara ; mais le concile de Troyes de 878, présidé par le pape Jean VIII, l'attribua définitivement à l'abbaye de Pothières. *Vendovera* aurait donc cessé d'appartenir au monastère de Bèze. Or on ne voit nulle part que les abbés de Bèze aient jamais cédé leur *Vendovera* à personne. On ne comprend pas que l'auteur de la *Chronique* ait pu commettre un oubli si grave, quand il rapporte avec le plus grand soin des actes d'une importance très-secondaire, par exemple la cession d'une manse ou d'un serf. Bien plus cette même *Chronique* nous apprend qu'après 878 l'abbaye de Bèze possédait encore *Vendovera*. Il faut donc admettre qu'il y avait autrefois deux localités de ce nom, l'une qui appartint à l'abbaye de Pothières après 878, l'autre qui resta la propriété du monastère de Bèze.

On peut ajouter que le *Vendovera* ou *Verona* de Bèze avait une église dédiée à saint Maurice : *ecclesiam quæ est in valle Verona, in honore S. Mauritii.* Or l'église de Vendeuvre (Aube) est dédiée à saint Pierre, tandis que l'église de Véronnes-les-Petites est encore aujourd'hui consacrée à saint Maurice.

Tout démontre donc que dans le diplôme de Clotaire III, il ne s'agit pas plus du Vendeuvre que du Beurey de l'Aube, mais des Véronnes et de Beire-le-Chatel de la Côte-d'Or. M. Pavée de Vendeuvre et ceux qui l'ont suivi ont été abusés par la ressemblance des noms.

III

BIRREI

Arrivons maintenant à *Birrei.*

M. Lalore l'assimile à *Beria* et à Beurey ; c'est une erreur. Le document sur lequel il s'appuie et auquel il renvoie est cité dans la *Gallia Christiana* [1]. C'est un acte par lequel Guillenc, évêque de Langres, confirme en 1126 au monastère de Moutiers-Saint-Jean des priviléges accordés par Jocerand, son pré-

1. T. IV, *instr.* p. 158.

décesseur. On y trouve énumérées, parmi les biens du monastère, les églises des lieux nommés : *Birrei*, *Riccei*, *Curtannaci*, etc. L'ouvrage plus ancien du P. Rouvière sur l'abbaye de Moutiers-Saint-Jean ou Réomé [1], citait déjà le même document. Mais rien ne permet de penser que *Birrei* soit Beurey.

Il est impossible d'abord que *Birrei* soit la même localité que *Beria*. *Beria* appartenait à Bèze, tandis que *Birrei* appartenait à Moutiers-Saint-Jean. S'il s'agissait ici de *Beria*, il faudrait que cette localité eût quitté son nom pour prendre celui de *Birrei*, et que l'abbé de Bèze l'eût cédée à l'abbaye de Moutiers-Saint-Jean. Or nous ne voyons dans aucun des documents qui nous restent aucune indication, ni de ce changement de nom, ni de ce changement de propriétaire. Ce ne saurait être un oubli de la part des chroniqueurs ; étant donné le zèle avec lequel ils revendiquaient les droits de leurs monastères, et le soin qu'ils mettaient à conserver les moindres titres, on ne peut admettre qu'ils aient omis un acte si important pour Bèze et pour Moutiers-Saint-Jean. Bien plus, en consultant la *Chronique de Bèze*, on trouve qu'après 1134, au temps de l'abbé Vidric, *Beria* conservait son nom antique et appartenait encore à l'abbaye de Bèze. Comment donc, à la même époque, cette localité aurait-elle pu, sous le nom de *Birrei*, appartenir à Moutiers-Saint-Jean ? Il y a ici une impossibilité flagrante.

Birrei n'est donc pas *Beria ;* ce n'est pas non plus Beurey.

Le P. Rouvière, dans son *Reomaus*, reproduit plusieurs pièces dans lesquelles il est question de *Birrei*. Cette localité y est plusieurs fois désignée sous ce nom, avec *Riccei*, *Curtannaci*, etc. Mais à partir d'un privilège accordé à Moutiers-Saint-Jean en 1142, par le pape Eugène III, elle est appelée *Beriacus* et *Berriacus*, en même temps que *Riccei* devient *Reciacus* et *Ritiacus*. Plus loin, dans la liste des propriétés du monastère, le P. Rouvière cite *Berriacus* et son église paroissiale de Saint-Jean-Baptiste : *ecclesia parœcialis S. Joannis Baptistæ de Berriaco*. Il ne peut donc être ici question de Beurey, dont l'église a toujours eu pour patron saint Andoche, non plus que de *Beria*, dont l'église est dédiée de temps immémorial à saint Laurent.

Pour retrouver *Birrei*, la vraisemblance engage à le chercher non loin du monastère auquel il appartenait. *Beria* et Beurey se trouvent à une assez grande distance. Mais à l'aide

1. *Reomaus*, Paris, Cramoisy, 1637.

des pouillés de Langres, il nous est permis de découvrir *Birrei* dans une paroisse du doyenné même de Moutiers-Saint-Jean, désignée sous le nom de *Bierreyum* : *ecclesia S. Joannis Baptistæ de Berreyo, ad eamdem præsentationem* (*domini abbatis*), *valet* 110 *liv.*

Tout se rapporte ici parfaitement à *Birrei.* Il s'agit d'une église dédiée à S. Jean-Baptiste, et appartenant à l'abbaye de Moutiers-Saint-Jean, comme *Birrei.* Si le nom n'est pas absolument identique, il est du moins assez peu dissemblable : *Bierreyum* peut très-bien être l'équivalent de *Birrei* et de *Beriacus.*

Or les Pouillés plus récents, à côté du même mot latin *Bierreyum* mettent la traduction française : Bierry, Bierrey ou Bierre. C'est aujourd'hui Bierre-les-Semur, canton de Précy-sur-Thil, arrondissement de Semur (Côte-d'Or).

Voilà donc la vérité historique sur *Beria* et *Birrei.* Beurey (Aube), ne doit aucunement bénéficier de leur passé, non plus que Vendeuvre (Aube), du passé de *Vendovera.*

L'Abbé E. Choullier.

MONUMENT COMMÉMORATIF

DE

DOM JEAN MABILLON

DANS SON PAYS NATAL

Il y a eu 246 ans, le 23 novembre 1878, que naquit au village de St-Pierremont (Ardennes) Jean Mabillon, l'un des grands hommes du siècle de Louis XIV, la gloire des Bénédictins de Saint-Maur, l'incomparable modèle du savant chrétien. Cet enfant vit le jour dans une humble maison qui subsiste encore, au sein d'une famille très-modeste de laborieux paysans ; il fut baptisé le 25 novembre, à l'église de la paroisse et reçut en grandissant les leçons de la foi dans ce sanctuaire comme au foyer paternel. Un oncle, curé dans le voisinage, l'initia aux éléments des lettres ; à l'âge de quatorze ans, il partit pour l'université de Reims où il étudia au collége des Bons Enfants. Après avoir été clerc du séminaire diocésain, il entra à vingt-et-un ans dans la célèbre abbaye de Saint-Remy, où il prononça ses vœux le 6 septembre 1654 ; sa vie s'écoula dès lors à l'ombre des cloîtres bénédictins, et se termina le 27 décembre 1707 au monastère de Saint-Germain-des-Près.

Le fils de Jeanne Guérin et d'Etienne Mabillon, vénérable centenaire mort en 1692, celui que les érudits saluent du nom de grand, garda toujours l'humble simplicité de son origine : tandis que ces ouvrages illustraient sa patrie, il se tint au dernier rang de ses frères et mérita ainsi la plus durable des renommées, celle qui s'acquiert par de solides vertus et d'impérissables travaux, [1] depuis deux siècles, sa mémoire n'a cessé de grandir dans l'estime de ceux qui aiment l'érudition et l'histoire. Le tombeau de Mabillon, violé en 1799, fut solennellement réintégré à St-Germain-des-Prés en 1819, et recouvert d'un marbre commémoratif par l'Académie des inscriptions dont il

1. C'est ce qu'exprimait Mabillon, en demandant qu'on n'érige un monument public qu'aux hommes déjà illustrés par eux-mêmes : « Monumentum, quovis œre ac marmore perennius, veris solidisque virtutibus sibi ipsi erigere curent. » *Iter italicum*, p. 176.

avait été l'un des membres fondateurs. L'abbé Bouillot le biographe des Ardennes, eut le projet à cette époque de consacrer aussi son souvenir dans l'église de St-Pierremont par un monument modeste comme le caractère du grand homme qu'il devait honorer, témoignage de reconnaissance destiné à rappeler à ses compatriotes ses vertus, ses travaux et sa gloire. [1] Le cardinal Gousset et monseigneur Landriot exprimèrent plusieurs fois ce vœu, dont on retrouve encore l'expression dans un article de M. Gainet publié en 1869 [2] .M. le doyen de Buzancy avait de son côté fait placer une plaque de marbre relatant seulement les dates de la vie du savant bénédictin, en attendant qu'une œuvre plus complète la remplaçât. Enfin, au mois de décembre 1877, le projet fut repris et vient d'être heureusement accompli dans les meilleures conditions de solidité et de convenance artistique.

Semblable hommage venait d'être rendu au vertueux J.-B. Blanchard, jésuite, littérateur, chanoine d'Avenay, l'auteur de l'*Ecole des mœurs*, né à Tourteron en 1731 et mort au même lieu en 1797. [3] Un marbre, appliqué au mur de face du transept gauche de l'église de Tourteron, offre la mention de sa carrière et de ses œuvres suivie de textes sacrés, accompagnée de la dédicace : *A leur oncle, la famille Dureteste.* — En 1858, le cardinal Gousset bénit la statue du célèbre théologien René Billuart, de l'Ordre de Saint-Dominique, érigée près de sa tombe dans l'église de Revin.

L'Académie de Reims, sur la proposition d'un membre correspondant, accueillit l'initiative d'un monument analogue pour Mabillon [4]. Le conseil de Fabrique de Saint-Pierremont accepta la proposition et voulut s'y associer ; le 9 janvier 1878, Mgr l'Archevêque de Reims autorisa l'érection d'un monument à la mémoire de Mabilllon dans l'intérieur de son église natale, et désigna M. l'abbé Tourneur, vicaire général, pour coopérer à l'œuvre. A la suite de cette décision, M. Guillaume, doyen de Buzancy et M. Lourdet, curé de St-Pierremont se joignirent à M. Loriquet, conservateur de la bibliothèque de Reims et à l'auteur de cet article, pour mener de concert l'entreprise à

1. *Bouillot, Biogr.* Arden. T. II, p. 157.
2. *Bulletin du diocèse de Reims*, novembre 1869.
3. *Bouillot.* Biogr. Arden. p. 127.
4. V. Le compte-rendu des travaux de l'année 1877-78, lu par M. Loriquet, secrétaire général à la séance publique du 25 juillet 1878. *Travaux de l'Académie*, tome LXIII.

bonne fin. Il fut décidé, tout d'abord, que le monument aurait le caractère de simplicité qui convient au souvenir de Mabillon, et que, pour faire face au chiffre peu élevé de la dépense, une souscription toute privée y pourvoirait. M. Loriquet voulut bien travailler à la rédaction de l'inscription française tandis que les autres membres du comité s'occupèrent à faire dresser un plan et à réunir les fonds nécessaires.

Au mois d'avril 1878, on adopta un projet dont le type fut emprunté au motif d'architecture qui orne le sommet du portail de l'hôpital général (ancien collége des jésuites) de Reims, construction conçue dans le meilleur goût du XVIIe siècle. Au milieu d'un simple encadrement en pierre formant bordure, une plaque de marbre noir porte l'inscription : elle est rédigée en français afin que le sens et la leçon qui en ressort, soient accessibles à tous. Sur le sommet, entre deux volutes, un cartouche ovale contient le profil sculpté des traits de Mabillon, d'après la gravure de Simonneau (in-8°, ovale) ; au-dessous du marbre, un médaillon reproduit l'écu de la congrégation de Saint-Maur : la couronne d'épines entourant la devise PAX, accompagnée d'une fleur de lys et des clous de la passion. L'exécution du plan fut confiée à M. Bulteau, sculpteur à Reims, qui sut donner à cette conception si simple et si dépouvue d'ornements, un aspect de parfaite convenance. [1] Les caractères des lettres gravées furent ceux du XVIIe siècle, afin de donner à l'ensemble le cachet de cette époque.

L'emplacement choisi dans l'intérieur de l'église fut le pilier voisin du sanctuaire du côté de l'épître, la disposition des lieux fit désirer un ornement semblable sur le pilier placé en face du côté de l'évangile. Pour satisfaire à ce désir, un monument analogue à celui qui vient d'être décrit fut disposé comme pendant, mais au lieu du portrait de Mabillon, il est couronné par deux écussons accolés dans le cartouche supérieur : l'un aux armes de Saint-Remy de Reims, l'abbaye où Mabillon fit sa profession ; l'autre aux armes de Saint-Germain-des-Prés, l'abbaye où il mourut après un séjour de quarante-trois ans. Ces blasons se lisent ainsi : *Saint-Remy*, « d'azur semé de fleurs de lys d'or à la croix d'argent brochante sur le tout, l'écu surmonté d'une colombe au naturel déposant sur la croix la sainte Ampoule de sable. » — *Saint-Germain-des-Prés*, « de

1. Le monument mesure une hauteur totale de 2^m 05, sur une largeur de 1^m 25. — Le marbre à 1^m de hauteur, sur 0^m 70 de largeur.

France, à l'écu en cœur de sable chargé de trois besans d'argent 2 et 1. » Sur le marbre pour correspondre à l'inscription française, on en lit une très-brève en latin.

Voici les textes des inscriptions :

I

A LA MÉMOIRE DE DOM JEAN MABILLON, RELIGIEUX BÉNÉDICTIN DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR, MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES INSCRIPTIONS, NÉ A SAINT PIERREMONT, LE 23 NOVEMBRE 1632, MORT A SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS LE 27 DÉCEMBRE 1707.

IL ÉTUDIA DANS L'UNIVERSITÉ DE REIMS ET FIT PROFESSION
DANS L'ABBAYE DE SAINT-REMY EN 1654.
ERUDIT, PALÉOGRAPHE, HISTORIEN,
IL PORTA LA LUMIÈRE
DANS LES ANTIQUITÉS CHRÉTIENNES
ET DANS CELLES DE LA FRANCE ;
MODÈLE DES RELIGIEUX
PAR SA PIÉTÉ ET SES DOUCES VERTUS,
DES SAVANTS PAR SES TRAVAUX,
PLUS ENCORE PAR SA DROITURE
ET SA MODESTIE.

II

D. JOANNES MABILLON,
IN HAC AEDE
SACRO FONTE RENATUS
FIDEQ. EDUCATUS,
REMIS AC PARISIIS
MONACHUS STI BENEDICTI
PAUPER, CASTUS, HUMILIS,
ERUDITIONE CLARUIT :
SIC DOCET JUVARE
PIETATEM SCIENTIA,
SCIENTIAM PIETATE.
TANTI VIRI MEMORES
HUNC TITULUM POSUERE
ANNO DNI M. DCCC. LXXVIII.

Traduction. Dom Jean Mabillon reçut dans cette église la grâce du baptême et y fut instruit des vérités de la foi ; plus

tard, à Reims et à Paris, devenu moine de Saint-Benoit, pratiquant la pauvreté, la chasteté, l'obéissance, il brilla par son érudition : son exemple nous apprend à aider réciproquement la piété par le savoir et le savoir par la piété.

Se souvenant d'un si grand homme, ses compatriotes lui ont érigé ce monument l'an du Seigneur 1878.

L'ensemble de la dépense, y compris l'envoi promis aux souscripteurs d'une étude sur Mabillon, s'élève à 810 francs. Cette somme fut réunie dans l'espace de quatre mois, et comme il ne s'agissait pas d'ériger un monument public, aucun appel n'a été adressé à la publicité : la Fabrique et les habitants de Saint-Pierremont, messieurs les curés du canton de Buzancy, l'Académie de Reims, la Société Française d'archéologie, assurèrent un concours généreux. M. Natalis de Wailly, l'érudit auteur des *Eléments de Paléographie*, originaire des Ardennes et membre comme Mabillon de l'Académie des inscriptions, M. Jamin, professeur à la Sorbonne, Mgr l'évêque de Chartres, et bon nombre d'autres Ardennais ou Rémois complétèrent la souscription ; la mémoire de son Excellence Mgr Landriot fut libéralement associée à cette œuvre, si bien en rapport avec son culte pour l'érudition.

Ainsi, en moins d'un an, dans le village où naquit Mabillon il y a près de deux siècles et demi, le projet conçu en son honneur se trouvait réalisé, et le pays avait acquité une dette sacrée de reconnaissance envers l'un de ses plus illustres enfants.

Le monument commémoratif de Mabillon fut inauguré et béni dans sa paroisse natale le samedi 16 novembre 1878. M. Tourneur, vicaire général de Reims, présidait cette cérémonie tout intime, entouré de quelques souscripteurs de l'œuvre et des doyens et curés des environs. M. le curé de Saint-Pierremont avait organisé la fête avec une convenance et un zèle au-dessus de tout éloge : la paroisse tout entière répondit à son appel, comprenant qu'il s'agissait de rendre hommage à un compatriote dont le foyer natal, conservé intact à quelques pas de l'église, semble encore rendre témoignage des vertus de son enfance. Plusieurs assistants, entre autres M. Gautier, instituteur de Sommauthe, justifiaient leur présence par des liens de parenté ou d'alliance avec la descendance des neveux de Mabillon.

En présence de cet auditoire sympathique, on chanta solennellement la messe votive de saint Benoit, associant ainsi le

culte du patriarche des moines d'Occident à la mémoire de l'humble religieux qui vécut onze siècles après lui sous sa règle, et immortalisa son Ordre par les *Annales bénédictines* et les *Actes des Saints bénédictins*. Après l'évangile, M. l'abbé Tourneur monta en chaire et prit pour texte de l'éloge de Mabillon les premiers mots de l'épître : *Dilectus Deo et hominibus cujus memoria in benedictione est*, cher à Dieu et aux hommes, sa mémoire est restée en bénédiction. Il retraça pendant une demi-heure le tableau de la vie, des œuvres et des vertus du grand religieux, ne laissant échapper aucune des circonstances qui rattachent Mabillon à Reims et à la Champagne. Ce langage historique, élevé et populaire tout ensemble, fut écouté avec un religieux respect et compris par tous les rangs de l'assistance.

Le village de Saint-Pierremont (Ardennes, arrondissement de Vouziers et canton de Buzancy) s'est montré de la sorte heureux et fier d'être la patrie de Mabillon. Il a donné à beaucoup de grandes villes l'exemple de la reconnaissance envers une mémoire vénérable. Qu'un pieux respect veille sur l'étroite demeure, berceau de Mabillon, distinguée désormais des habitations voisines par un marbre incrusté au-dessus de la porte ; que l'on conserve cette large cheminée soutenue par deux piliers ronds et garnie de sa vieille taque fleuronnée ! En sauvegardant cette obscure maison, le vrai monument historique de la commune, on perpétuera le plus touchant souvenir de Mabillon, celui de la simplicité de son origine et de la modestie qui le caractérise depuis le berceau jusqu'à la tombe.

HENRI JADART.

Rethel, 17 novembre 1878.

LES CHAUSSES DE JEHAN DE SOUDRON

CHAPITRE Ier

COMMENT FEURENT PERDUES LES CHAUSSES DE NOBLE HOMME JEHAN DE SOULDERON

En faisant diverses recherches dans un des volumineux registres de l'ancienne corporation des drapiers et chaussetiers de la ville de Châlons, registre qui remonte au commencement du XVIe siècle, et qui embrasse toute la période qui s'étend de 1525 à 1680, nous avons trouvé, dans les comptes de l'an 1536, mention de la dépense suivante :

« Paié à maistre Jehan Conort deux sols et au procureur « douze deniers tournois, qui ont plaidé pour nous contre « Jehan de Soulderon pour des chausses perdues en la maison « de Nicolas Robillart..... cy 2 sols, 12 deniers.

Plus loin il est encore dit :

« Paié à maistre Conort nostre conseil pour estre, tant pour « nous que pour les compagnons chaussetiers qui feurent « journés (assignés) pour le prinse des chausses de Jehan « de Soulderon..... cy 5 sols.

Plus loin nous trouvons encore :

« Paié à maistre Jehan Conort 2 sols et au procureur « Beschefer 12 deniers pour avoir playdé la cause contre Jehan « de Soulderon..... cy 3 sols.

« Item. — Paié pour avoir playdé le 2e jour dudit à maistre « Conort et au procureur Beschefer 3 sols.

« Plus pour un acte dudit procès 2 sols.

« Plus, payé au Bailly et à Jehan « Lorin pour une commission « libellée pour adjourner Claude « Thibault, Jacques Babolet et « Jehan Finaud..... 5 sols.

« Plus à Didier Daugnay pour « sa relation..... 2 sols, 6 deniers.

Enfin en 1538 nous trouvons une longue note de frais encore relative à ce procès, note ainsi conçue :

« Pour une commission pour
« adjourner nos témoings..... cy 2 sols, 6 deniers.
« à Nicolas Vinet, sergent, pour
« avoir adjourné nos témoings... 5 sols.
« qui sont Jacques Varin, Jehan
« Legros, Pierre David et aultres.

« Plus m'est deu du 27 novembre 1537, à disner pour
« maistre Jacques Daoust, Pierre Léonnard, Jacques Penne-
« tier et Christophe Despit, en l'ostel du Gantelet pour con-
« férer sur l'affaire de Jehan de Soulderon 50 sols.

« Plus pour les journées des témoings :

Jehan Legros.....	4 sols.
Jacques Varin.....	5 sols.
Pierre David.....	5 sols.
Nicolas Vincent.....	5 sols.

« Plus m'est deu pour dépense faicte pour le 4e jour d'ap-
« vril de la présente année pour Jehan Joybert, Hugues de
« Champaigne, Claude Hennequin, Guillaume Legoix et le
« procureur qui a promis les rabattre à la fin du procès.
25 sols.

« Payé au greffe pour ung compulsoire pour contraindre
« Hugues de Champaigne à lever plusieurs actes de sur ses
« registres pour faire apparoir comme lesdits Claude Thibault,
« Jacques Babolet et Jehan Finaud ont été mis au procès pour
« ceste même cause..... 3 sols, 9 deniers.

« Paié audit de Champaigne pour avoir levé ladite procé-
« dure et signé lesdits actes..... 25 sols.

« Et paié à Pierre Geoffroy pour son salaire pour avoir
« requis et fait les enquestes, c'est assavoir par nous 50 solz
« et par Despit 50 solz, au total.. 100 sols.

« Paié audit Geoffroy pour avoir
« été adjourné en faisant lesdites
« enquestes..... 40 sols.

« Paié pour l'acte..... 12 deniers.

« Paié à Lucas, cousturier pour
« un sac à procès..... 12 deniers.

« Paié à l'advocat Grandgule qui
« a playdé le 3e jour..... 20 sols.

« Paié pour les espices du juge. 3 l.

« Plus pour avoir sollicité audit

« procès pour mes peines et vaca-
« tions..... 4 l.
« Paié aux Cordeliers pour l'obit
« pour le repos de l'âme de Jehan
« de Soulderon, suivant l'ordon-
» nance du Bailly, avec pain et vin
« pour offrande..... 32 sols.

Le désir de savoir quelles pouvaient être les causes d'un procès qui a duré plus de deux années et qui a donné lieu à un tel détail de frais, nous a fait recourir aux archives du Bailliage ; ce n'est qu'après avoir pris connaissance de la volumineuse procédure de l'affaire que nous avons été renseigné sur la cause première de l'instance. Les recherches ont été longues mais nos peines n'ont pas été perdues ; les complications singulières qui sont venues s'ajouter au fait principal ont fait de cette affaire peut-être la plus curieuse sur laquelle la justice locale de l'époque ait eu à prononcer. — Nous en donnons ci-après le récit bref, mais aussi fidèle que l'ensemble des documents consultés nous le permet.

Le 10 octobre 1536, le sieur Jehan de Soudron arriva à Châlons pour diverses affaires. — Il descendit selon sa coutume à l'hôtel des Trois Rois où il dina après avoir veillé à ce que sa mule fût pourvue du nécessaire et mise en face d'un râtelier bien garni.

Il fit ensuite quelques démarches en ville, puis revint à l'hôtel des Trois Rois qui était situé, comme on le sait, sur la place du marché au blé. — Il se rajusta et se rendit chez maitre Nicolas Robillart, drapier et chaussetier, ayant boutique et pignon sur ladite place, à l'image Ste-Anne.

Il était environ quatre heures de relevée lorsque Jehan de Soudron entra chez le susdit Nicolas.

Maître Robillart le reçut avec les égards dus à un homme de qualité, puis le pria de faire connaître l'objet de sa visite.

— Je voudrais, dit Jehan de Soudron, faire, sur le champ raccommoder mes chausses.

— Tout à vos ordres, messire, fit maître Nicolas en s'inclinant, bien que nous soyions en ce moment fort pressés. — Pourtant, si les avaries ne sont pas trop graves ce sera l'affaire de quelques instants.

Et il tendit la main, pensant que le sieur de Soudron apportait sous son mantel, les chausses qui exigeaient une réparation aussi urgente.

Mais aussitôt sa réponse, Jehan de Soudron avait pris une autre attitude ; il avait laché les agrafes qui liaient les chausses au pourpoint et se mettait en devoir de les retirer. — Il n'y avait pas de doutes à avoir ; c'était bien les chausses qu'il portait qu'il voulait faire raccommoder ; de sorte que, quelques secondes après il se trouvait sans chausses au milieu de la boutique de maître Nicolas auquel il les présenta gravement.

— Par Sainte-Anne ! Messire, vous ne pouvez rester ainsi sans chausses, dit maître Nicolas ! la décence....

— Il n'y a ni décence ni indécence pour un homme qui ne possède qu'une unique paire de chausses, laquelle est à raccommoder répliqua Jehan.

Et croisant sur la poitrine sa robe à manches, il se promena fièrement dans la boutique de maître Nicolas, bien que l'on vit ses jambes nues.

Maître Robillart prit les chausses, les examina et reconnut qu'un morceau de parchemin avait été cousu dans la région du fond pour dissimuler provisoirement l'usure complète de cette partie du vêtement.

Puis il entra dans la pièce voisine et dit à son premier compagnon :

— Pierre, avisez un morceau ou deux d'étoffe semblable et réparez au plus vite les chausses de messire ; — et il les déposa sur l'établi où le compagnon Pierre était installé.

La boutique du maître chaussetier était fort achalandée et bien approvisionnée, nulle part ailleurs on n'eut trouvé un meilleur assortiment de draps : drap-drapant, futaine, pinchinats, serges de St-Nicolas, ratines, cadis, bouracans, espagnolettes, estamet, camelot ; et au moment même où se passait la scène que nous rapportons, le second compagnon et deux apprentis emportaient de l'atelier, pour les porter à domicile, les nombreuses commandes de la semaine ; car les approches de l'hiver commençaient à se faire sentir, époque à laquelle un chaussetier-drapier était toujours fort pressé. C'était de plus un samedi, jour où l'on essayait de contenter le client toujours aise d'étrenner un vêtement neuf pour la messe paroissiale du dimanche.

Maître Nicolas qui avant tout était marchand, ne voulut pas laisser passer une aussi belle occasion de vente et il se crut obligé de faire ses offres de service.

— Messire, dit-il à Jehan de Soudron, vous venez de déclarer que vous ne possédez que cette unique paire de

chausses ; vous pouvez trouver ici de quoi refaire votre garde-robe : — chausses, pourpoints, robes, fourrures et tout ce qui constitue l'habillement des gens de bien ; vous pouvez être sûr d'être fidèlement servi.

— Je ne puis acheter, répliqua Jehan, le cens ne rentre point, les paysans n'ont rien récolté; donc pas de gerbes, point de champarts, — et pour acheter, mon terrage est cette année de trop petit revenu.

— Je vends aussi à crédit, messire, reprit maître Nicolas; quand l'on ne peut me payer dans la présente année, j'attends volontiers Pâques ou la Saint-Martin prochaine, surtout pour les personnes de qualité.

— Vous parlez comme un marchand, moi, comme un acheteur prudent, j'ai pour règle de n'acheter que ce que je puis payer.

Dans ce moment le compagnon Pierre entra dans la boutique et dit d'un air effaré :

— Maître, où sont donc, je vous prie, les chausses que vous m'avez ordonné de réparer sur le champ ; je ne les vois point ?

— Comment, répliqua maître Nicolas, vous ne les voyez point? Etes-vous donc devenu subitement aveugle ; je viens de les déposer sur votre établi ; elles doivent donc y être.

— Doivent, oui ; mais elles n'y sont point.

Nous avons dit plus haut que maître Nicolas avait remarqué que les avaries du fond des chausses étaient dissimulées ou masquées sous un large feuillet de parchemin ; — voici ce que nous savons à ce propos.

Le sieur de Soudron était veuf depuis longues années et il n'avait près de lui qu'une vieille servante.

Peu soucieux de sa toilette, il ne dénonçait pas toujours à temps les réparations que ses vêtements exigeient, et tout était recousu à la hâte, quelquefois au moment de se mettre en route. — Le matin même, il avait appelé la vieille Brigitte pour rajuster son haut de chausses du mieux qu'elle pourrait, disant qu'il le ferait mettre en état à Châlons où il se rendait. — Celle-ci, en fille avisée, chercha à remédier au plus vite au mauvais état des chausses de son maître ; mais ne trouvant pas d'étoffe appropriée, elle ouvrit un manuscrit de sa défunte maîtresse, qui était un recueil de chansons et ballades d'un autre âge, soigneusement écrites, notées sur parchemin et ornées de brillantes enluminures ; elle choisit la feuille la plus

résistante, la coupa et la fixa par une solide couture sur la solution de continuité du vêtement.

— Sous sa robe, dit-elle, cela ne verra pas. Ces chausses étaient donc, à cause de cette particularité, fort reconnaissables.

Le compagnon chercha de nouveau, le drapier aussi, mais sans plus de succès ; bref, il fut constaté que les chausses de Jehan de Soudron avaient disparu.

Maître Robillart n'en pouvait croire ses yeux. Comment, il y avait cinq minutes à peine que ces chausses avaient été déposés par lui sur le tréteau et elles n'y étaient plus?

— Or çà, exclama-t-il, où sont les apprentis qui étaient là tout à l'heure?

— Ils sont allés, répondit Pierre, porter les chausses neuves de maître Thibault, le pourpoint de maître Laguille, plus les chausses et balandras des pauvres assistés par la confrérie de madame Sainte-Cyre.

— Coquins, dit maître Robillart en s'animant, il n'est farce ni noise qu'ils ne cherchent; ils les auront certainement emportées avec la besogne de la semaine. Comment m'ont-ils mis dans un tel embarras alors qu'attend cet honnête seigneur. — Ça, courez vers eux et dites-leur que s'ils ne rapportent les chausses à l'instant, je leur allonge les oreilles d'un pan au moins.

Et le compagnon sortit courant.

— Messire, dit maître Robillart en s'adressant à Jehan de Soudron, vous me voyez fort désolé et marri de ce qui arrive ; ces apprentis ont quelque peu la tête folle et leur maladresse va vous causer un retard que je vous prie d'excuser.

— J'attendrai, répondit philosophiquement messire Jehan.

Le compagnon revint bientôt avec les apprentis; il était allé lui-même chez maître Thibault, chez maître Laguille, chez le doyen de la confrérie de madame Ste-Cyre, et, nulle part, il n'avait trouvé trace des chausses en question.

En présence de cette solution négative, Jehan de Soudron se leva et déclara au maître chaussetier qu'il rentrait à l'hotellerie pour en partir le lendemain matin; que si les chausses se retrouvaient avant ce délai, on les lui reportât, et que, si elles n'étaient retrouvées que plus tard, on les lui fit tenir en sa maison de Soudron.

Maître Robillart se confondit en excuses, fit cent instances pour amener le sieur de Soudron à accepter une paire de

chausses, au moins pour le voyage ; Jehan refusa — Ce sont mes chausses que je veux, dit-il, et non d'autres.

Le drapier fit de nouvelles recherches, bouscula les apprentis, cria, tempéta ; mais pas plus le lendemain que la veille les chausses ne furent retrouvées.

CHAPITRE II

COMMENT LES DICTES CHAUSSES SONT PRINSES ET CONGNEUES POUR CELLES D'UN MÉNESTRIER

En 1536 habitait à Châlons rue de la Petite Etape (aujourd'hui rue Chamorin) maître Claude Thibault, qui pendant trente années avait commercé avec succès dans les épices et dans la cire. Retiré des affaires il avait acquis le titre de bourgeois de Châlons, de marguillier de la paroisse Saint-Germain et il espérait être un jour élu du Conseil de ville et même porté à l'échevinage ; mais ces titres justement ambitionnés ne lui suffisaient pas ; il visait à mieux ; il caressait le rêve que faisait alors tout bourgeois enrichi, il voulait être anobli, c'est-à-dire être exempt de tailles, de corvées, de logements militaires, jouir en un mot de toutes les prérogatives alors accordées à la noblesse.

On sait que dans le cours des xve et xvie siècles, rien ne fut plus facile que d'obtenir de telles distinctions. — Avec de la fortune on achetait un fief, on payait certains droits assez elevés et l'on se réveillait un beau matin seigneur de l'Oisel ou du Haut-Verger, quelquefois il n'en fallait pas tant, il suffisait d'avoir été agréable au souverain dans quelque circonstance prévue ou fortuite ; *le Mercure de France* cite un bourgeois d'Alençon qui fut anobli pour avoir offert au roi Henri IV une dinde exquise. — Plus tard la délivrance de lettres de noblesse fut un moyen de battre monnaie. En 1696, dit Saint-Simon, Louis XIV anoblit cinq cents personnes de sa science certaine, pleine puissance et autorité royale ; on se procura ainsi quatre millions.

Ce n'était point là cette noblesse de race dont l'origine se perdait dans la nuit des temps, mais elle suffisait, paraît-il, à ceux qui l'avaient acquise.

A Châlons, dans le cours du xvie siècle les marchands, auxquels la fortune avait souri, renonçaient aux affaires et déclaraient vouloir vivre noblement — ils achetaient un fief ou une cense importante et prenaient rang dans la noblesse

bourgeoise. — Enrichis dans les étoffes ils se taillaient en plein drap des écussons où les *pièces honorables* ne manquaient pas.

Maître Thibault se croyait d'autant plus fondé à solliciter cette faveur qu'il affirmait que l'un de ses aieux, Hugues Thibault, avait en 1445 reçu des lettres de noblesse de la main même du roi Charles VII lors de son passage à Châlons.

Qu'était devenu ce titre? c'est ce qu'il était impossible de savoir, car malgré les recherches faites il n'avait pas été possible de le découvrir. — Peut-être avait-il disparu lors de la peste de 1480 ou de 1521, époques où elle sévit d'une façon si violente que la plupart des habitants abandonnèrent la ville, emportant avec eux ce qu'ils avaient de plus précieux et c'était probablement dans l'une de ces fuites précipitées que ce parchemin avait été perdu.

La plus désireuse de cette distinction était damoiselle Véronique, femme du susdit Thibault qui se pâmait d'aise chaque fois qu'elle songeait qu'un jour ou l'autre elle serait appelée dame du Boucaut et de la Pasquerie, car c'étaient là les noms que le caprice local avait imposé aux deux censes que les époux Thibault étaient en voie d'acheter. — En attendant cet heureux jour elle faisait le nécessaire pour se mettre en relations avec la haute bourgeoisie avec laquelle elle prétendait déjà marcher de pair et la petite noblesse dans laquelle elle ne pouvait manquer d'entrer ; elle s'initiait avec une persévérance toute féminine aux usages et manières du monde dans la fréquentation duquel elle espérait vivre désormais.

Au nombre des travers de l'époque, il était de mode et de bon ton de prendre un maître à chanter et d'apprendre à jouer du luth. — Ne pouvoir, à la fin d'un repas chanter un ou deux couplets de Guillaume de Machault ou quelque ballade de François Villon, était un signe de peu d'éducation, aussi toute dame employait elle la majeure partie de son temps à se former un répertoire de chansons et virelais tant anciens que nouveaux, afin de n'être point à court dans les occasions solennelles.

Damoiselle Véronique n'avait pas manqué de se conformer à cet usage rigoureux et depuis quelques mois elle recevait deux ou trois fois la semaine les leçons de Jacques Babolet ménétrier en vogue, professeur de viole et de luth, maître à chanter et à danser au besoin.

Nous ne dirons pas qu'il avait trouvé chez la damoiselle Véronique Thibault une élève de grande espérance — elle avait

depuis trois ans dépassé la quarantaine, bien qu'elle n'en voulut pas convenir et ce n'est pas à cet âge que l'on peut selivrer à de sérieuses études, ni prétendre devenir musicienne savante et exercée. Au fond peu importait au ménétrier que son élève fît ou non des progrès réels dans l'art qu'il lui enseignait, pourvu que ses leçons lui fussent payées c'est tout ce qu'il demandait.

Les choses allaient ainsi, lorsque certain jour maitre Thibault entrant dans le cabinet où l'on serrait ses vêtements aperçut, appendu au porte-manteau, certain objet d'un aspect insolite — Dans l'ombre, ou plutot à défaut de lumière suffisante il ne se rendait pas bien compte de ce qu'il voyait — c'était une sorte de carré blanchâtre suspendu au milieu d'un monceau d'étoffes noires. — Il approcha, décrocha le vêtement qui présentait cette particularité et, au plein jour, il vit que c'était une paire de chausses au fond desquelles on avait appliqué une large feuille de parchemin. — Il s'en étonna car il n'avait nul souvenir qu'en aucun temps on eut raccommodé ses chausses à l'aide d'une semblable matière, au reste les étoffes ne manquaient point à Châlons, et ce genre de raccommodage singulier accusait une disette d'étoffes qui n'avait jamais existé dans sa maison ; son étonnement fut plus grand encore lorsqu'il remarqua que le parchemin employé était constellé de lignes et de notes de musique.

On devine sans peine que ces chausses n'étaient autres que celles de Jehan de Soudron, qu'elles avaient été apportées par mégarde par l'un des apprentis de maitre Robillart le samedi dix octobre 1536 en même temps que les vêtements neufs destinés à maitre Thibault.

Collette, la servante du logis, tête à l'évent s'il en fut, avait accroché le tout sans compter et sans voir, et, lors de la recherche faite par le drapier elle avait juré n'avoir reçu que la paire de chausses neuves destinées au sieur Thibault, qu'elle en était sûre et qu'au surplus la vérification qu'elle venait de faire de toute la garde robe de son maitre, bien qu'elle n'en eut fait aucune, était conforme à ce qu'elle affirmait.

Ces détails qui avaient été débattus entre maitre Robillart, l'apprenti et Collette, restaient ignorés du sieur Thibault et ces chausses étranges, de provenance inconnue, ne lui disaient rien de bon.

Il réfléchissait, lorsqu'une idée soudaine lui traversa l'esprit. — Ces chausses ornées de musique n'étaient-elles point celles du ménétrier Babolet ?

Cette idée avait une immense gravité dans ses conséquences. — Quoi, se disait-il est-ce que ce racleur de viole serait arrivé à un tel degré d'intimité ou de familiarité dans la maison qu'il fut autorisé à y défaire ses chausses?....., mais dans ce cas, dans quel équipage est il retourné chez lui. — Ou bien encore aurait-il échangé ses chausses contre une paire des miennes? et qui aurait pu l'autoriser à faire un tel emprunt à ma garde robe?

Maitre Thibault ne savait à quoi s'arrêter; après avoir murement réfléchi il jugea à propos de consulter sur ce point damoiselle Véronique.

Il prit les chausses de la main gauche qu'il tint derrière le dos de telle sorte que ce vêtement fut dissimulé, et il entra chez sa femme.

— Madame, dit-il sur un ton quelque peu embarrassé, je désirerais savoir si le musicien qui vient chez vous ote ses chausses pour donner ses leçons!

A cette question étrange, saugrenue, damoiselle Véronique, qui était femme de belle humeur et ne savait rien prendre au tragique, fut prise d'un rire immense — d'un rire si large, si franc, qu'elle fut un bon moment avant de retrouver la parole pour répondre.

Maitre Thibault faisait pendant ce temps la plus piteuse figure du monde.

— Je ne vois pas, ajouta-il, ce qui peut provoquer un tel accès de gaité, ma demande est sérieuse.

— Sérieuse, c'est possible, dit enfin Véronique non sans entrecouper ce mot de quelques hoquets occasionnés par cet accès de gaité, mais je la trouve en vérité fort hilarante.

— Puisque vous la trouvez si plaisante, fit maitre Thibault en ramenant au devant de lui la main qui tenait les chausses, pourriez vous me dire d'où vient ce vêtement que je trouve dans ma garde robe?

Dame Véronique se leva examina l'objet qui lui était présenté et déclara qu'elle n'en savait absolument rien.

Maitre Thibault après avoir fait diverses questions et s'être convaincu qu'il ne pourrait avoir aucun éclaircissement sur ce qui l'intéressait, appela Collette, peut-être saura-t-elle quelque chose, pensait-il.

Collette arriva toute effarouchée selon sa coutume.

— Collette, dit maître Thibault, pouvez vous me dire d'où viennent ces chausses que j'aperçois pour la première fois dans ma garde robe ?

Collette ne savait jamais rien ou bien elle savait tout, même plus qu'on n'en pouvait savoir, selon l'inspiration du moment, et vouloir tirer d'elle un renseignement certain, appuyé de preuves suffisantes et sincères était assurément perdre son temps.

Ici elle n'hésita pas un instant dans sa réponse : maître Thibault ayant dit qu'il voyait ces chausses pour la première fois, l'esprit de contradiction inhérent à sa nature lui fournit l'argument nécessaire.

— La première fois ? fit-elle, ah il y a pourtant bien longtemps que je les vois pendues dans le cabinet ; il y a plus d'un an, peut-être deux ans... elles devaient même y être avant.

— Etes vous bien sûre de ce que vous dites. Collette ?

— Comment si je suis sûre ? que de fois en les voyant j'ai fait la reflexion que c'était bien drôle de raccommoder le fond d'une chausse avec un parchemin.

— Alors, pensa maître Thibault, ces chausses ne seraient point celles du musicien.

Toutefois les soupçons qu'il avait conçus n'étaient pas effacés et sous l'influence d'une certaine mauvaise humeur il prit une résolution hâtive.

— Quoiqu'il en soit, dit il à damoiselle Véronique, jugez bon que je signifie à ce musicien de cesser ses visites.

— Faites ce qu'il vous plaira répondit sa femme.

Il prit Collette à part, lui ordonna de porter les chausses au logis du ménétrier avec recommandation expresse de lui faire connaître que ses leçons étaient désormais inutiles, commission dont la servante s'acquitta sur le champ.

(A suivre). L. Grignon.

LE PRIX GÉNÉRAL DE L'ARQUEBUSE

A CHALONS EN 1754

EXTRAIT DU CHAPITRE QUARANTIÈME

« Comment Merlin alla, à Cardeuil, en Galles pour dresser une table qui fut appellée la table ronde; et comment il y fit asseoir cinquante gens de bien du royaume de Logres, etc.

Or, vint Merlin à Cardeüil six jours après la Penthecouste, et appareilla la table ronde, tout ainsi comme le roi lui avait commandé; si manda le roi par tout son royaume à tous ses barons, dames et damoiselles, qui se trouveraient à la Penthecouste à la ville de Cardeüil en Galles, et qu'il voulait tenir cour panière. Et quand le jour fut venu que Merlin eut fait dresser la table, si arriva le roi et ses barons au jour dessus nommé. Lors demanda le roi à Merlin comme il convenait exploieter, et Merlin répondit, que bien.

Quand chacun fut arrivé, qu'il y eut foïson de chevaliers, de dames et de damoiselles, le roi manda à Merlin quels gens esliras-tu en cette table? Et Merlin répondit, vous verrez demain ce que onques ne cuydases voir, car je eslirai cinquante des meilleurs chevaliers de votre terre pour le commencement, et ceux qui y seront assis, jamais ne voudront retourner en leur terre et la significance du lieu. Lendemain Merlin esleut cinquante chevaliers, et leur pria qu'ils se assissent en cette table, et beussent, et mangeassent et fissent bonne chère, laquelle chose ils firent moult volontiers; et Merlin qui savait tout l'art de cette table, alla au retour de cette table et appela le roi Uter, auquel il dit: Sire, allez vous seoir. Uter répondit que non ferait tant qu'il les eût fait servir. Quand chacun fut servi, si se alla seoir le roi, et furent huit jours en cette table à faire grande joye, et y donna grands dons aux messagiers, et aux dames et aux damoiselles.

Quand le roi s'en voulut aller, si vint demander aux Prud'-hommes qui la se seoient, comme il leur estait, et en quel état ils estaient. Et ils répondirent: Nous avons talent de jamais bougier d'ici; ni jamais ne sera que nous ne soyons à l'heure

* Voir page 251, tome VI, 3e année, de la *Revue de Champagne*.

de tierce en cette table. Si feront venir nos femmes et nos enfants et vivrons ici à la volonté de notre Seigneur. Et le roi leur demanda avez-vous tous cette volonté? Et ils dirent que oui. Et si disaient eux-mêmes, nous nous esmerveillons que ce peut être; car nous tous qui sommes ici, jamais ne vismes l'un et l'autre, et si nous entraînons comme le fils doit aimer son père, ne jamais nous départirons, si la mort ne nous départ.

Quand le roi Uter les ouït parler, si le tint à trop grandes merveilles, et tous ceux qui les ouïrent parler, pas moins que le roi, ne furent ébahis. Si commanda le roi qu'on leur porta aussi grand honneur qu'à son propre corps, et qu'on leur obéit. Ainsi établit Uter Pandagron la table ronde par le conseil de Merlin. »

L'application favorable qu'on peut faire de ce trait à notre chevalerie moderne, achevera de nous confirmer cette maxime, que la jouissance est dans l'attention. Le laps de temps ne fait-il pas, monsieur, sur les choses de ce monde la même impression que les injures de l'air font sur les peintures qui leur sont exposées. Les couleurs s'en passent, les traits s'en altèrent et l'on y connaît presque plus rien. Cependant, à la faveur de l'attention, un connaisseur y démêle encore des beautés, et souvent l'antiquaire y trouve de précieux vestiges de la vénérable antiquité. C'est par l'attention, que dans le nombre des sujets dont la compagnie des arquebusiers de Chaalons fut ordinairement composée; dans le temps indiqué pour les assemblées solemnelles; dans les fêtes et les divertissements, et en particulier dans le patronage de St-Georges sous lequel elle fut établie; je trouve plusieurs traits de ressemblance avec d'anciennes solemnités dont je vous rappelle ici le souvenir. Telle est principalement celle que Froissart raconte au chapitre CI. de son premier volume.

« En ce temps-là, dit-il, vint en propos et en volonté au roi Edouard d'Angleterre, qu'il ferait faire et réédifier le grand Chastel de Winderose, que le roi Artus fit jadis faire et fonder. Là ou premièrement fut commencée et estorée la noble table ronde, dont tant de bons et vaillants hommes et chevaliers estaient, issirent et travaillèrent en armes et en prouesses par tout le monde. Et serait le dit roi une ordonnance des chevaliers. Lui et de ses enfants, et des plus preux de la terre, et en feraient en forme quarante et les nommerait-on les chevaliers du *Bleu-Jartier*, et la fête à durer d'an en an, et de la solemniser à Winderose, le jour S-Georges;... Puis envoya le roi publier

la fête par les Héraux en France, en Ecosce, en Bourgogne, en Hainault, en Flandres, en Brabant et en l'empire d'Allemagne ; et si donnaient à tous chevaliers et escuyers qui venir y voudraient, quinze jours de sauf conduit après la feste. Et devait être cette feste le jour Saint Georges en suivant, l'an mil trois cent quarante-quatre au chastel de Winderose, et devait être accompagnée la reyne d'Angleterre de trois cens dames et damoiselles toutes nobles et gentilles dames, et parées richement de parements semblables. »

En descendant de la salle du Fer à cheval, nous trouvâmes au premier pallier de l'escalier, la chambre du petit conseil.

La frise qui règne autour de cette chambre, m'a fait conjecturer que l'hôtel de l'Arquebuse avait eu jadis beaucoup de rapport avec le jardin du moins austère des philosophes ; et ma conjecture est fondée sur ce que dans un grand nombre de représentations facétieuses dont cette frise est remplie, on y distingue parfaitement de ces prud'hommes du temps passé, qu'à leur habillement je pris d'abord pour des graves personnages, et qu'à leurs divertissements, je reconnus ensuite pour de joyeux frères de l'arquebuse.

Cette idée fut bientôt dissipée par l'impression que fit sur moi dans cette même chambre le portrait en pied [1] du capitaine de Bar qu'on y conserve.

Je ne sais, monsieur, si le discours le plus pathétique que j'entendrai contre le luxe, le faste, la mollesse, l'ostentation de notre siècle n'en feront autant sentir le néant que l'on fait l'air de tête, l'attitude, la contenance, l'ajustement de cette figure. Quel air de probité, de franchise, d'assurance, et peut-on voir en même temps plus de décence et de simplicité?

En vérité, monsieur, nous passons bien tristement nos jours avec le dispendieux et vain appareil de la dissipation et de la joie. Nous ne rions que rarement, et si j'ose m'exprimer ainsi, du bout des dents, avec nos frisures, nos glaces, nos dorures, et tous les raffinements de nos parfumeurs et de nos cuisiniers ; et les bonnes gens qui occasionnent cette disgression, riaient de tout leur cœur, tous les jours avec leurs chapeaux platinés, leurs pourpoints du buste de drap noir ou gris d'épine, et si vous ne trouvez pas mauvais que je vous dise ingénuement

1. Monsieur de Bar écuyer, Sieur de St-Martin aux Champs ; les armes peintes sur ce portrait, sont d'argent à la face de sable, surmontée de 3 losanges de gueules.

ma pensée, [1] Joinville, [2] Commines, [3] Froissart, le gros Plutarque à serrer leurs rabbats, ajouterai-je [4] Giron le courtois, Palmerin d'Angleterre, les Amadis et l'Astrée, formaient à ces gens du temps passé une complexion de cœur et d'esprit plus saine et plus vigoureuse que nous ne l'avons, nous qui nous piquons d'enchérir sur [5] Lucullus dans nos repas, sur [6] les Sybarites par notre mollesse : qui ne sommes ni moins intéressés, ni moins juges incompétans qu'un certain roi de Phrygie, et qui peut être encore plus licencieux, [7] qu'Aristippe, osant néanmoins faire sonner si haut les avantages prétendus de notre esprit philosophique.

Cette digression me mènerait si loin qu'elle me ferait perdre de vue mon objet : j'y reviens. En dehors, sur la porte de cette chambre du Petit Conseil, on voit un tableau ancien, mais bien conservé, qui représente à vue d'oiseau, une partie de la ville de Chaalons, telle qu'elle était en 1431 du côté du levant, avec trois villages voisins de la ville, St-Memmie, Lépine et la Croisette [8].

Cette peinture est un monument de la victoire, que la Milice bourgeoise de cette ville, les chevaliers de l'arbalète à sa tête, remporta sur les ennemis de l'Etat, dans les plaines qui l'environnent.

Cette expedition militaire fait aux anciens chevaliers un honneur qui rejaillit sur les modernes. Ne leur sont-ils pas en effet redevables de la meilleure partie des distinctions et des priviléges que les rois très-chrétiens leur ont accordés. Au bas du tableau, on lit l'inscription suivante :

« L'an de grâce de notre Seigneur 1431, sous le règne de Charles VII, peu de temps après l'exécution de la pucelle d'Orléans, les Anglais et les Bourguignons, au nombre de huit mille, ayant dessein sur Chaalons, se logèrent entre la dite

1. Joinville, auteur de la vie de St-Louis.

2. Commines a écrit l'histoire de son temps sous les rois Louis XI et Charles VIII.

3. Plutarque a composé les vies des hommes illustres Grecs, Romains, et divers traités de morale.

4. Anciens romans pleins de sel et de bon sens.

5. Lucullus célèbre par le luxe de ses meubles et de sa table.

6. La ville de Sybaris est décriée pour la mollesse de ses habitants, qui avaient banni les coqs de peur d'en être éveillés,

7. Aristippe, auteur d'une nouvelle secte de philosophes, fréquentait la cour es grands, et s'adonnait à tous les plaisirs.

8. Ce village ne subsiste plus.

ville et Notre Dame de l'Epine. De bonne fortune se trouvèrent lors pour le roi en la ville, les seigneurs de Barbazan, lesquels furent d'avis qu'on les laissât s'approcher de plus près, et qu'on leur courut sus. Ce que firent les habitants assistés de quelques soldats évoqués des lieux voisins; ne faisant tous ensemble que quatre mille hommes, sous la conduite de Mre Eustache de Conflans, seigneur de la ville, et d'un vaillant écuyer nommé Versaille, et les chargèrent si vivement en un village dit la Croisette, que la plupart demeurèrent sur la place; cinq à six cents ennemis furent amenés prisonniers en la ville, laquelle en une bataille si sanglante ne perdit que quatre-vingts des siens. »

Enfin nous arrivâmes au jardin de l'hôtel. Ce jardin est précisément tel qu'il doit être, eu égard à l'usage auquel il est destiné. Vous en aurez une juste idée quand vous saurez que sa profondeur est de quarante-sept toises un pied six pouces, et que sa largeur est de quatorze toises.

Imaginez encore des allées, des contres-allées, des arbres bien espacés, bien élagués, des palissades et des charmilles, et vous aurez une description exacte de l'hôtel et du jardin. Mais je m'aperçois que je ne vous ai point encore parlé du pavillon du tirage immédiatement placé au bas du perron, où le vestibule conduit.

Le comble du tirage est en terrasse environnée d'une balustrade; on y prend le frais en été, et on y peut exécuter des symphonies; on peut même donner des repas de petit comité; on y jouit enfin d'un air très-pur, et d'une assez belle vue.

Ces deux pavillons étaient autrefois ornés en dehors de bustes et de figures de héros; en dedans ils étaient embellis par des tableaux dont les représentations militaires et galantes étaient accompagnés de vers assortissants; mais comme ces embellissements étaient exposés aux injures de l'air, ils ont tant souffert qu'il n'en reste plus aujourd'hui que des vestiges informes.

ANTIQUITÉS DE CHAALONS

Il est temps, Monsieur, de répondre aux différentes questions que vous m'avez faites sur la ville de Chaalons. Je vais vous les remettre sous les yeux. Vous demandez si cette ville est très-ancienne? Si dans ce mot Chaalons, les deux aa et l's finale sont arbitraires, ou s'ils sont d'un usage récent, pour distinguer Chaalons-sur-Marne d'une autre ville du même nom, Châlon-

sur-Saône? S'il est vrai, suivant la tradition populaire que cette ville n'ait jamais été prise? Si l'évêque de Chaalons jouissait du droit de battre monnaie? Enfin, si dans cette ville on voit quelque beau reste d'antiquité.

Voici les premières remarques qui m'ont été faites sur la première question.

Il est certain que tous les anciens historiens géographes, aucun n'a parlé du nom Catalauni. Eumène, dans son remercîment à Constantin, est le premier qui ait fait mention de la défaite de Chaalons, Clades Catalaunica, ce fut à l'occasion de la victoire que l'empereur Aurelien remporta dans les Gaules auprès de Chaalons sur Tétricus, qui de président de l'Aquitaine avait été proclamé Empereur par les troupes.

Ammien Marcellin qui suivit Julien dans la guerre des Gaules nomme Catelauni entre les belles villes de la seconde Belgique.

Il l'appelle encore Catelaunos en un autre endroit.

Antonin la nomme dans son itinéraire Duro-Catelaunos. Dans les anciennes notices des provinces et cités des Gaules, Civitas-Catalaunorum tient le troisième rang de la seconde Belgique.

Abraham Ortélius, qui a été surnommé le Ptolémée de son temps dit *Cathelaune*, et *Cathelauni campi*; il cite Goropius qui appelle la ville de Chaalons *Chatelon Civitas*. Le même Ortélius soupçonne que Cavillonum dont parle César, lib. 7. de Bel. Gal. et que Vigenere dans sa traduction des commentaires de César appelle Challon, pourrait être Chaalons-sur-Marne. Il fonde sa conjecture sur ce que Cavillonum, est écrit par un v et deux ll et que César nomme Challon-sur-Saône, Cabilonum. Mr Valois prétend que la ville qui a pris ensuite le nom de Chaalons-sur-Marne est très-ancienne: il ne peut se persuader que Pline et Ptolémée dans ses tables ayent omis le nom [1] d'un peuple et d'une ville déjà si connus et si célèbres de leur temps.

Surpris du silence de César, de Strabon et des autres anciens historiens Géographes, qui n'ont parlé du nom Catalauni avant Eumène, Mr Valois demande: quel était donc l'ancien nom du peuple qui habitait sur les bords de la Marne aux confins de la gaule Belgique? quel était celui de leur ville principale?

1. Veri autem simillimum est, ne dicam verum, Plinium atque Ptolomeum gentem et civitatem adeo claram et splendidam nominibus ætate sua nobis designavisse, nec ulla ratione prætermisse.

Après avoir rejeté comme puérile la réponse de Samson, qui prétend que du temps de Jules César, ceux de Chaalons, de Laon, et même de Soissons n'étaient connus que sous le nom de Rémois, cet habile géographe établit son sentiment; il se flatte [1] de prouver jusqu'à la démonstration, que les Catalauni, ou Durocatelauni d'Antonin sont les Vadicassii de Ptolémée, ou les Vadicasses de Pline, et que leur ville, avant de prendre le nom du peuple Catalauni, fut appelée Noviomagus Vadicassium. Comme rien n'échappe à ses lumières et à ses recherches, il montre qu'il reste encore aujourd'hui des vestiges des Vadicasses. La Galevesse et les Galevessans, qui sont encore du diocèse de Chaalons, lui paraissent déposer en sa faveur : il est aisé, ajoute-t-il de voir le chemin, que ce nom, Vadicasses, a fait [2] de Vadicasses s'est formée Vadicassini ; ensuite en transposant ces deux lettres v et c on a dit Cadivassini, et enfin le d a été changé en l comme dans Vadensis, Cicada, dont sont venus Valois, Cigale.

Il est impossible, répond Mr l'abbé de Longueruë, de deviner ce qu'a été le Noviomagus Vadicassium de Ptolémée, et si cette ville et les Vadicasses ont jamais eu quelque existence dans la Belgique; d'ailleurs Ptolémée qui demeurait en Egypte n'avait pas une connaissance parfaite des Gaules, si éloignées de son pays, et s'est trompé en beaucoup d'endroits.

Cette réponse est plus spécieuse que solide. Rien n'est plus exact dans les tables de Ptolémée que la division des Gaules en Lyonnaise, en Aquitaine, en Belgique et en Narbonnaise. Quoiqu'il ne soit pas exempt de fautes, les reproches qu'on lui fait doivent moins tomber sur lui que sur l'impéritie des copistes, et de la liberté que les éditeurs se sont donnée de faire des changements dans ses tables.

Les savants Bénédictins qui nous ont récemment donné [3] la Gaule chrétienne divisée en provinces ecclésiastiques, adoptent le sentiment de Mr Valois. La difficulté de deviner ce qu'est devenue la ville appelée *Noviomagus Vadicassium* ne les arrête

1. Apparet vel cæco, Noviomagum in Tabula veteri nomine nuncupari, quam Duro catalaunos, vel Duro catelaunos, æthicus recentiore vocat.

2. Ab Vadi cassibus nomen habet ad matronam ager, les Galevesse, nostris nuncupatis ; et Vadicasses (ni fallor) vulgo les Galevessans dicuntur, idem Vadicassini, quod Cadivassini, de in ll mutata, in pagus Vadensis, appeletur le Valois, Cicada une Cigale, (Valexius, ibid. p. 137).

3. Descript. hist. et géogr. de la France, par l'abbé de Longuerué, Paris, 1718.

point. En confirmant la conjecture de Mr Valois, ils ajoutent [1], qu'outre *Noviomagus* il y avait une autre ville, peut-être plus ancienne, appelée *Catelaon* ou *Cataleon* en langue celtique; que de même que les peuples *Carnutes*, ceux du pays chartrain, avaient deux villes principales *Autricum* et *Genabum*, aujourd'hui Chartres et Orléans, les Vadicasses avaient aussi deux villes, *Catalaunum* et *Noviomagus*; que *Catalaunum* ayant été détruit, ceux d'entre les Vadicasses qui avaient été appelés *Catalauni*, du nom de cette ville, se retirèrent à *Noviomagus*; que non-seulement ils retinrent leur nom, mais encore qu'ils le donnèrent à la ville qu'ils venaient habiter et à tout le reste du pays. Quoiqu'il en soit de cette conjecture, qui ne nous paraît pas destituée de tout fondement, le nom de Chaalons a été formé de *Catalauni* qui est le nom du peuple et du pays dont cette ville était le chef-lieu. Les deux aa répondent aux deux premières syllables du nom latin. L'origine de l's finale vient de l'ancienne coutume de mettre une s à la fin des villes, dont la dénomination dérive du nom de leurs peuples ainsi on a fait Paris, Amiens, Reims, Bourges, de *Parisii*, *Ambiani*, *Phemi*, *Bituriges*, tous ces peuples qui ont donné leur nom à leur ville principale. On peut encore ajouter que le pluriel *Catalauni*, *Durocatalauni*, *Catalaonos*, et *Catalonos* a donné lieu à l's finale de Chaalons, qui n'est point dans Challon, dérivé d'un singulier.

Cette orthographe n'est ni nouvelle, ni arbitraire: elle est en usage depuis plus de six cens ans. Nous lisons dans les lettres de Willaume de Dampierre au roi Louis VII. *Sinis-calcus* de Chaalons. Guyot de Provins qui florissoit vers l'an 1200 dit, en parlant de Miles de Chaalons, l'un des plus braves chevaliers de son siècle, fils d'Eustache, Vidame de Chaalons.

Qui fu Henris li quens de Bar,
Qui fu Miles de Chaalons :
Hai! Champaigne que Barons
Avés perdus en pou de tens.

La ville de Chaalons, sous le règne de Constantin, après la division de la Belgique en première et seconde, fut attribuée à la seconde Belgique, et fut mise sous la métropole de Reims, qu'elle reconnoît encore pour le spirituel.

Les comtes de Vermandois furent durant quelque temps les maîtres de la ville et du diocèse de Chaalons-sur-Marne.

1. Gallia Christiana in prov. eccl. distributa. Paris, 1751, eccl. cath. p. 852.

Boson, frère de Raoul, roi de France, prit Chaalons en 931 et la brûla pour se venger des cruautés que les gens de Boson, XL. évêque de Chaalons et beau-frère du roi Charles-le-Simple, avaient exercées contre quelques-uns des siens. Herbert et Robert, tous deux fils de Herbert, comte de Vermandois, vinrent assiéger la ville de Chaalons en 963, pendant l'absence de Gébuin I, qui avait succédé à Bovon, ils y mirent le feu quelques jours après la foire, *explicitis nundinis*, la tour qui faisait la principale défense de la ville fut prise et brûlée avec la ville, malgré la vigoureuse résistance des chevaliers qui la défendaient. Gébuin donna tous ses soins à réparer les maux que son église et son peuple avaient soufferts par cet incendie. La cause de tant de malheurs était que ce généreux prélat s'était opposé avec force au rétablissement de Hugues, troisième fils du comte de Vermandois, sur le siége de Reims C'est ce même Hugues, qui par un attentat, jusqu'alors inouï dans l'église, avait été élu archevêque de Reims, à l'âge de cinq ans. Le roi Raoul qui voulait diminuer la puissance du comte de Vermandois fit élire Artold qui était en état de soutenir son élection. Après la mort de ce prélat, Hugues se flatta de remonter sur le siège de Reims, mais par le zèle et la fermeté de Gébuin, il ne put y parvenir.

Il est constant que dès l'an 963, Chaalons n'était sous la puissance d'aucun des grands du Royaume. Cette ville n'a pas même été possédée par les comtes de Champagne qui s'étaient néanmoins rendus maîtres du plat-pays des environs : l'évêque, d'abord comte de Chaalons, et ensuite pair de France, était ainsi que le comte de Champagne grand vassal de la couronne. Il avait même dans le particulier cet avantage, que le comte de Champagne était son homme de fief pour raison de certains domaines qui étaient des appendances de son comté. C'est ce qui se voit par les lettres [1] de Gérard évêque de Chaalons, du mois de septembre 1214. Il déclare : « que Thibault » comte de Champagne étant en [2] chemin pour lui venir faire l'hommage à Chevrilles, il lui a néanmoins fait cet hommage à St Memmie, parce que lui, évêque y était un peu malade ; mais que cela ne pourra préjudicier au dit comte de Champagne qui ne lui doit

1. Brussel dans son nouvel examen de Piété s'est trompé en attribuant ces lettres à Guillaume, évêque de Chaalons.

2. Les hauts vassaux entr'eux ne se devaient communément l'hommage qu'en marche, c'est-à-dire dans le lieu du fief dominant qui confinait à la terre qui en relevait.

l'hommage qu'à Chevrilles, *vel alibi in marchia, ubi videlicet episcopi Cathalauneuses, et Comites Campaniæ convenire solent.* cartulaire de Champagne gardé dans la bible du roi, Fol. 189.

Les lettres de Dampierre au roi Louis VII, dont nous avons déjà parlé, font mention, en termes qui se ressentent de la barbarie de ce siècle, de la monnaie de Chaalons, *Libræ de Chaalongis.* Les hauts seigneurs et plusieurs évêques jouissaient du droit de battre monnaie. En vertu de ce droit, ils pouvaient empêcher qu'aucune autre monnaie que la leur n'eut cours chez eux.

L'évêque de Chaalons, grand baron de la couronne, avait le même privilège. Au défaut des anciens monuments de cette ville, l'histoire de Verdun en fournit la preuve. Alberon de Chiny évêque de Verdun en 1131, voyant que la monnaie avait été tellement altérée sous ses prédécesseurs, qu'elle n'avait plus cours chez ses voisins, ordonna pour rétablir le commerce, qu'elle sera portée au billon, et qu'on se servirait à Verdun pendant quinze ans de la monnaie de Chaalons. On trouve[1] dans les archives de Ste Madeleine de Verdun des actes qui constatent que dans cette ville, on stipulait encore dans le treizième siècle en livres champenoises valant seize sols.

La monnoie de Chaalons paraît encore ici désignée sous le terme générique, livre champenoise ; il ne faut pas cependant la confondre avec la monnaie des comtes de Champagne. Celle-ci se fabriquait dans les villes de Troyes, de Provins, de Meaux. La monnaie de Provins était une des plus importantes du royaume. Il faut observer que la monnaie des évêques n'avait ordinairement cours que dans la ville épiscopale ; ils ne pouvaient contraindre leurs vassaux à la recevoir dans leurs seigneuries. Je viens, Monsieur, à la dernière question, si dans la ville de Chaalons, on voit quelque beau reste d'antiquité? Oui, Monsieur, et comme vous aimez à entendre parler *des preux chevaliers qui firent des actions de grande prouesse et valeur*, vous allez être satisfait.

Dans le sanctuaire de l'église de Toussaint sur une très-belle tombe est représentée la figure d'un de ces chevaliers qui portent sur la tête un heaume[2] à très-peu de vue, et au front une croix tressée. Au bras il porte un écu chargé d'armes à

1. Hist. eccl. et civile de Verdun, 1745.

2. Le heaume est un ornement de tête et une marque de noblesse qui en fait voir les différents degrés selon sa situation à plus ou moins de vue.

trois pals de vair; sur sa poitrine et à ses pieds sont deux lions de geuelles, possans, affrontés et jouans de la pate. Autour de cette tombe est écrit: *Cy gît Messire. Hues Vidame, seigneur de Chaalons, qui trespassa l'an de grâce M. CC. LX. et IX. le jour de la conversion de Saint Paul: priés pour li que Dieu fait pardon.*

Ce tombeau est d'autant plus remarquable que dans le XIIIe siècle l'usage de mettre des armoiries sur un tombeau était à peine établi. On sçait que le tombeau du pape Clement IV, mort en 1268, est le premier sur lequel on en trouve.

Hugues dont il est parlé dans l'inscription, est Hugues IIIe du nom [1] Vidame de Chaalons. Nicolas de Chaalons, son frère, était secrétaire du roi S. Louis, il fut trésorier de l'église d'Evreux, et ensuite évêque de Meaux. Hugues épousa Marguerite de Milly. Héritier de la valeur du fameux Miles de Chaalons l'un de ses ancêtres, il la transmit à Jean son fils, Vidame de Chaalons, qui fut tué à la bataille de Courtrai l'an 1302. La bravoure de Hugues parut encore s'accroître dans Hugues son petit-fils. Le grand bailli du Vermandois l'ayant envoyé au secours de la ville d'Aubenton contre le comte de Hainaut, il se signala par mille beaux exploits guerriers, ainsi que le rapporte Froissart en ces termes.

« *S'employérent les arbalestriers dedans et dehors à traire, dont plusieurs furent blesses. Le comte et sa route vinrent jusques à la porte. Là eut grand assaut et forte escarmouche.* Là fit le Vidame de Chaalons merveilles d'armes: et fit à la porte trois de ses fils chevaliers qui y firent plusieurs appertises d'armes. » Et plus bas: « *Le comte qui était demouré à Aubenton, et les gens se combatirent asprement à ceux qui étaient arrêtés devant le moustier. Là eut dur hutin et fier, et maint*

1. Les fonctions et le pouvoir du vidame consistaient à mener les vassaux de l'évêque à l'armée, à les commander dans les batailles, à leur administrer la justice, en un mot à tenir la place de l'évêque en tant que seigneur temporel. D'abord ils étaient choisis par la permission du roi pour administrer cette charge tant qu'il plaisait aux évêques qui ne la donnaient qu'à depuissants seigneurs. Mais depuis ils ont fait de cette administration un domaine patrimonial et la dignité en est devenue héréditaire comme celle des ducs, des comtes, des chatelains et autres officiers. Ainsi les vidames de Chaalons, d'Amiens, de Chartres, de Meaux, de Laon et de plusieurs autres villes se sont perpétués jusqu'à présent. Jean de Baroche vendit le vidame de Chaalons à François Ier, Louis de France, duc d'Orléans, ayeul de Louis XII, par contrat du 10 juin 1395. Louis d'Orléans assigna le vidame à Philippe d'Orléans, son saint fils, par son testament du 15 avril 1409.

homme déconfit et renversé. Là furent bons chevaliers, *le Vidame de Chaalons et ses deux fils*, » qui à la parfin y furent tués.

Voilà, Monsieur, l'un des plus beaux monumens de la ville de Chaalons : c'est aux soins et aux attentions de Mr Godet abbé de Toussaints qu'elle est redevable de la conservation de ce monument. L'église était autrefois hors des murs de Chaalons, elle fut détruite par les ordres de François Ier dans le temps de la guerre avec l'empereur Charles-Quint. Ce pieux abbé fit bâtir en 1544 une nouvelle église dans l'enceinte de la ville avec un zèle infatigable. Après avoir fait fouiller les anciens tombeaux pour en tirer les ossements, il fit transporter ces restes précieux et les tombes qui les couvraient, avec tout le respect et la décence possibles dans l'église où ils reposent aujourd'hui.

Grâces à vos sages conseils, la nature et l'art, les morts et les vivants m'instruisent par-tout où je voyage. La reconnaissance n'exige-t-elle pas que je vous fasse également hommage des occupations ou des amusemens philosophiques qui diminuent les peines, et qui multiplient les plaisirs.

Adieu, Monsieur, sans doute que la fête complète achèvera ce que les préparatifs ont commencé. Je veux dire que les cérémonies de la marche et de la montre des chevaliers de l'arquebuse des villes et des provinces assemblées, par ordre du roi, en la ville de Chaalons, rendra mon journal de plus en plus intéressant.

Combien en effet n'offrent point de détails curieux leurs livrées, leurs enseignes, leurs devises, leurs cris de guerre, leurs dictons, leurs attributs, leurs symboles, qui presque tous mystérieusement grotesques, servent à l'éclaircissement de quelque point d'histoire, ou bien à quelque indication topographique, qu'un voyageur ne doit pas ignorer. Aussi ne négligerai-je rien de ce qui pourra donner quelque prix à mes recherches et à mes discussions historiques.

Pour peu que je sois aidé par quelqu'un qui sçache constater les étymologies, fixer les époques, débrouiller les faits et déterrer les anecdotes, ne doutez point, Monsieur, que bientôt je ne vous prie d'agréer un nouveau tribut de la tendre reconnaissance de votre disciple.

Le baron DE WAN-WERT.

A Chaalons le 5 septembre 1754.

SUITE DU MÉMOIRE EN FORME DE LETTRE

Au sujet du Prix général du jeu de l'Arquebuse, indiqué à Chaalons-sur-Marne, en l'année mil sept cent cinquante-quatre.

En vérité, Monsieur, je ne puis assez me louer de mon séjour en cette ville. Déjà je vous ai parlé du caractère liant de ses habitants, j'ajoute que la politesse et la complaisance semblent être leurs vertus favorites ; comme ils ont le génie facile et naturel, leur politesse n'est ni contrainte ni mal entendue, et leur complaisance est sans affectation et sans bassesse.

Sur l'empressement que j'ai fait paraître d'enrichir mon recueil de tout ce qui concernait cette brillante fête, il m'est venu des pièces de toute part, lettres, inscriptions, anecdotes. Mon portefeuille est remplie ; il ne s'agit plus que de l'arrangement, et de donner à cette relation historique, la forme qui convient.

Les chevaliers de l'arquebuse de Chaalons n'eurent pas plutôt reçus la permission du Roi de rendre et de présenter aux compagnies des villes et des provinces limitrophes le prix général, qu'ils leur adressèrent une lettre d'invitation, dans laquelle ils s'exprimaient ainsi :

« Messieurs,

« Le temps est venu qui doit remplir nos désirs et mettre le comble à nos vœux. La France, sous les auspices de son invincible Monarque, goûte à longs traits les délices d'une paix profonde. Dans ces heureuses circonstances, nous nous sommes adressés au prince, dont le nom seul fait l'éloge pour présenter un placet à Sa Majesté. Toujours occupée du bonheur de ses sujets, Elle vient de nous accorder la permission de rendre en cette ville le prix général qui nous avait été présenté à Compiègne en 1729. Nous vous faisons part de cette grâce, avec le plus vif sentiment de joie et de reconnaissance.

Le jour de cette brillante fête est fixé au dix de septembre prochain. C'est alors, que, réunis sous les étendarts de la gloire, on nous verra courir dans la même carrière, et nous signaler par d'illustres inimitiés ; que toujours rivaux et toujours amis, nous nous disputerons à l'envie les honneurs du triomphe. Quelques flatteurs qu'ils soient ces honneurs, rien n'égalera le plaisir de vous renouveler de vive voix l'attachement inviolable avec lequel nous sommes. »

Cette lettre datée du vingt du mois de juillet, fut suivie quelques jours après du mandat qui renferme les lois du tirage, et dans lequel les prix destinés aux vainqueurs sont désignés.

« Messieurs,

« Son Altesse Sérénissime Monseigneur le comte de Clermont a représenté à Sa Majesté que les officiers et chevaliers de la compagnie des arquebusiers des provinces de l'Isle de France, Champagne, Brie et Picardie, assemblés au prix général de Compiègne en 1729. Nous avaient choisis pour, sous son bon plaisir, rendre et présenter le prix général en la ville de Chaalons. Les lettres de son Altesse Sérénissime, datées du 15 juillet 1754, nous autorisent, Messieurs, à convoquer à Chaalons les compagnies des arquebusiers en la manière accoutumée. Leur établissement a toujours été regardé par une sage politique, comme un moyen efficace d'entretenir dans le sein de la paix le goût des exercices militaires, qui ne contribuent pas moins à la conservation des états que l'amour des arts et du commerce, à les rendre glorieux et florissant.

La carrière est ouverte : Venez-y mériter les couronnes qu'une noble émulation est prête à se disputer. C'est peu d'égaler ceux qui se sont signalés les siècles précédents dans les jeux de l'arquebuse, il faut les surpasser, et que les spectateurs qu'une louable curiosité attirera en foule, applaudissent au triomphe des vainqueurs.

Nous vous prions, Messieurs, de prendre de justes mesures pour vous rendre précisément en cette ville le mardi dixième du mois de septembre de la présente année. Déjà, nous mettons ce jour au nombre des plus beaux et des plus heureux de notre vie. Non seulement il nous procurera l'avantage de donner de nouvelles preuves de la fidélité, du respect et du zèle qui nous attachent singulièrement à Sa Majesté, mais encore nous nous flattons d'y resserrer les nœuds de notre confraternité par tout ce qui pourra vous convaincre de la déférence et de l'affection avec lesquelles nous sommes.

(*A suivre*).

LES ARCHIVES DES ACTES DE L'ETAT-CIVIL

DE

CHALONS-SUR-MARNE

1415. Le 15 décembre 1704, dec. dlle Colbert, veufve du sieur Milson, inh. en cette Egl.

1416. Le 21 décembre 1704, dec. Marie-Magdeleine de Parvillez, f. de Germain Dubois de Crancé.

1417. Le 13 avril 1704, dec. dame Rosnay, femme de M. Morel, C. au P. de Metz. Inh. en cette Egl.

1418. Le 1er juin 1705, né un fils de M. Pierre-Ignace Jourdain et de Magdeleine Cuny. P. Messire André d'Harouys, Intendt de la Prov. de Champ.

1419. Le 6 juin 1705, dec. dlle Cuissotte, veufve de f. M. le Dieu, Cons. au Pres. Inh. en cette Egl.

1420. Le 30 juillet 1705, née Claire Hortense, f. du sieur Pannetier, P. Roch du Hautoy, comte de Brugny.

1421. Le 24 aoust 1705, née Anne-Joseph, f. de Jean Adam de Sommerecourt, et de dlle Marie-Anne Jourdain.

1422. Le 28 septembre 1705, dec. M. Guillaume de St-Eulien, Esc. S. de la Chaussée. Trés. de Fr. Inh. en cette Egl.

1423. Le 14 novembre 1705, né Pierre Quentin, f. de Quentin Chedel et de Marie Cousinat.

1424. Le 26 décembre 1705, dec. Edouard de Corvisier, Esc. S. de Vraux. Trés. de Fr. Inh. en cette Egl.

VIe REGISTRE (1706-1711)

1425. Le 30 janvier 1706, dec. d. Marguerite Fagnier, veuve du sieur de Couvrot. Inh. en cette Egl.

1426. Le 30 mars 1706, née Charlotte, f. de M. Nicolas Le Moyne, C. du R. et Prest à Mortier au Parl. de Metz et de d. Marianne Dommartin.

1427. Le 3 avril 1706, né Claude-Jacques, f. de M. Jacques-Joseph Deu, Esquier, C. du R. Trés. des fin. et de d. Marianne le Vautrel.

1428. Le 4 may 1706, né Jean, f. de M. Jean-B. de Bar, Esc. S. de Renneville et de d. Catherine Philoque.

1429. Le 4 décembre 1706, né Pierre, f. de Jean-B. Adam de Sommerecourt, Major-Général des lignes frontières de Champ. et de Anne Jourdain.

1430. Le 25 décembre 1706, né Noël-François-Xavier, f. de M. Pierre Ignace Jourdain, Proc. du R. et de dlle Marie-Magdeleine Cuny.

1431. Le 2 may 1707, marié Hierosme Truc, Lieut. au Rég. Cav. de Forsac, f. de f. Pierre Truc, Esc. Cap. au Rég. de Rambures et de dlle Louise-Eléonore le Rouer, et dlle Marie, f. de f. Thiery Moët, Esc. S. de Recy et Fagnières et de dlle Marguerite Lallemant.

1432. Le 12 juin 1707, née Anne-Josephe, f. de Paul de Corvisier, Esc. C. du R. Adv. au bur. des Trés. de Fr. et de d. Marie-Louise Beschefer. P. h. et p. Sgr Mess. André de Harrouis, Chev. S. de la Seilleraye, Int. de Champ. M. h. et p. dame Marie-Anne Quentin de Richebourg son épouse.

1433. Le 3 aoust 1707, née Marie-Anne, f. de Louis de Bossière, off. du Rég. Cav. de Toulouse et de Catherine de Ville.

1434. Le 9 septembre 1707, ont ép. Claude-Philippe Clozier, Esc. S. de Souliers, C. du R. Trés. de Fr. f. de M. Philippe-Eugène Clozier, Esc. S. dud. Souliers, C. Sec. du R. et de d. Blanche Billet, de la P. St-Nicaise, et de d. Anne de Taverne de Morvilliers, veuve de M. Jean de la Cour.

1435. Le 12 décembre 1707, déc. Jean Fagnier, Trés. de Fr. Inh. en cette Egl.

1436. Le 5 janvier 1708, née Catherine-Louise, f. de M. Adrien de Parvillez, Trés. de Fr. et de Marguerite de Bar.

1437. Le 27 février 1708, née Blanche-Geneviève, f. de Jean Adam de Sommerecourt, major des frontières entre la Meuse et la Moselle et de Marie Jourdain.

1438. Le 7 may 1708, ont ép. le sieur Antoine Parchappe des Noyers, f. de Nicolas Parchappe, Chev. S. de Vinay, Bailly de Chaal. et de dlle Perrette, f. de f. Claude Parvillez et de d. Perrette Rosnay.

1439. Le 2 juillet 1708, dec. Claude-François-Xavier le Vautrel, 18 ans. Inh. en l'Egl. des P. Trinitaires.

1440. Le 22 septembre 1708, ont ép. Antoine, f. de f. Antoine le Gentil et de Marie Jacquesson, et Marie-Anne, f. de M. Pierre Jourdain, C. du R. et de d. Marie Lequeux

1441. Le 2 décembre 1708, née Anne-Charlotte-Henry, fille de Mess. Charles-Honoré Scarron, S. de Biors et de d. Marie Guillaume de St-Eulien.

1442. Le 22 décembre 1708, dec. d. Elizabeth Morel, 92 ans, veuve de f. Messire François le Gorlier, Esc. S. de Drouilly. Inh. en cette Egl.

1443. Le 28 décembre 1708, ont ép. Pierre-François-Xavier Jourdain de Marson, f. de f. Jean Jourdain et de f. Marguerite Domanget, et dlle Catherine Jourdain, f. de M. Pierre Jourdain et de dlle Charlotte Bourgeois.

1444. Le 16 janvier 1709, dec. Magdeleine Braut, 63 ans, épouse de M. de Veaux, lieut. de Ville. Inh. en cette Egl.

1445. Le 22 janvier 1709, dec. Nicolas Talon, adv. en Parl.

1446. Le 6 mars 1709, né Joseph-Emmanuel, f. de Messire Daniel Hocart, Esc. et de d. Anne Gérard.

1447. Le 6 avril 1709, né Charles-Antoine, f. de Antoine Parchappe, S. des Noyers et de d. Perrette de Parvillez.

1448. Le 14 may 1709, né Clande-Antoine, f. de Pierre-Ignace Jourdain, Proc. du R. et de Marie-Magdeleine Cuny.

1449. Le 20 may 1709, dec. Michel de Dompmartin, C. au Pr. 82 ans,

1450. Le 28 may 1709, né Charles-François, f. d'Adrien de Parvillez et de d. Marguerite de Bar.

1451. Le 12 juillet 1709, dec. Charlotte-Claude Brice, 52 ans, ép. de Nicolas Cocquart un des cent gentilsh. de la Maison du R. Inh. en cette Egl.

1452. Le 20 juillet 1709, dec. Claudette le Vautrel, 49 ans, ep. d'Antoine de Veaux.

1453. Le 10 septembre 1709, dec. Francoise Catherine Langault, 52 ans, ep. de f. Mess. Pierre-Louis Loisson, S. de Guinaumont, C. du R. Pres. au Pres. de Chaal. et grand prevost gén. de Champ. Brye et Pays Messin. Inh. en l'Egl. de Toussaints.

1454. Le 17 octobre 1709, dec. Magdeleine Lescarnelot de Breuvery, 74 ans. Inh. à Rapsecourt.

1455. Le 1er janvier 1710, née Anne-Jeanne, f. du sieur Jean Hocart, S. de Renneville, et de d. Magdeleine le Vautrel. P. M. Jean le Vautrel, S. de Perte. M. Anne Gerard, ep. de M. Hocart.

1456. Le 7 febvrier 1710, née Louyse-Angelique, f. de Mess. Charles Honoré Scarron de Diors, Chev. S. dud. l. et de St-Ponange et de d Catherine-Marie Guillaume de St-Eulien.

(*A suivre.*)

Cte D. DE R.

BIBLIOGRAPHIE

Collection de documents inédits relatifs a la ville de Troyes et a la Champagne méridionale, publiés par la Société académique de l'Aube. Tome premier. Troyes. Librairie de Léopold Lacroix, rue Notre-Dame, n° 83. Année 1878.

N'est-il pas du devoir de notre *Revue* d'applaudir, une des premières, à l'initiative que vient de prendre la Société académique de l'Aube et d'exhorter les autres compagnies savantes de la Champagne et de la Brie à marcher sur ses traces ? En effet, si ces sociétés publiaient, en dehors de leurs mémoires, une collection de documents inédits sur la circonscription départementale où elles ont établi leur centre intellectuel, ne contribueraient-elles pas de la manière la plus efficace au triple résultat vers lequel convergent avec une sorte d'entente cordiale les intelligents et laborieux efforts des écrivains locaux ? Faire connaître les richesses historiques des archives du département et de son chef-lieu ; assurer la conservation des authentiques témoignages que renferment ces archives ; concourir aux travaux des érudits qui, disséminés sur tous les points de la France, recueillent avec une patience vraiment bénédictine les vieux textes pour servir de matériaux à l'histoire générale ; n'y a-t-il pas là un but à atteindre et dont l'attrait doit être irrésistible sur le cœur de nos studieux compatriotes ?

C'est du moins ce qu'a pensé la Société académique de l'Aube ; et, en inaugurant une collection d'une utilité incontestable pour l'histoire de la ville comme pour celle de la patrie, elle a le droit d'inscrire en tête de ses travaux la devise : *Urbi et Patriæ*, qu'avaient adoptée quelques-uns des annalistes troyens du dix-huitième siècle ; n'est-ce pas à l'une et à l'autre que se rattachent les documents originaux par lesquels débute la série de volumes qu'elle se propose de publier ? Les procès-verbaux de l'échevinage, les cahiers de doléances, les ordonnances de paiement, qui composent ces documents rédigés à Troyes ou dans les limites du bailliage de cette cité, ont été pour la plupart présentés aux Etats-généraux du royaume ; ils ont dû être consultés dans les débats de ces solennelles assises ; ils peuvent mettre en lumière les anciennes institutions françaises qui se rapprochent le plus des institutions modernes basées sur le principe représentatif. Ce sont autant de dépositions écrites par des témoins autorisés, qui fournissent des renseignements précieux sur les coutumes, les opinions, les vœux de nos ancêtres ainsi que sur les citoyens généreux chargés de s'en faire les éloquents interprètes et de défendre les franchises dont jouissaient, au quinzième et au seizième siècle, les habitants des villes et des campagnes.

L'intelligent et laborieux M. Théophile Boutiot avait compris le vif intérêt que présentent ces documents d'une importance considérable pour l'époque de la Renaissance si remplie et si animée dans nos contrées ; aussi avait-il copié avec soin les principaux d'entre eux, afin d'en insérer de substantielles analyses dans son grand ouvrage sur Troyes et la Champagne méridionale ; il est extrêmement regrettable qu'une mort prématurée n'ait pas laissé à ce savant organisateur de nos archives municipales le temps de mettre en œuvre les matériaux qu'il avait amassés avec tant d'ardeur et de persévérance ; mais, grâce aux généreuses communications de sa famille, la Société académique de l'Aube a pu entreprendre la publication des textes transcrits de la main même de son très-regretté président ; trois cahiers de corporations extraits des archives de Vitry-le-François par M. Hérelle, professeur d'histoire, figurent, à titre exceptionnel, dans ce recueil qui se termine par l'énumération de toutes les pièces que contiennent, sur les Etats-généraux de 1455 à 1593, les archives du département de l'Aube et de son chef-lieu. Ces diverses pièces d'une véritable importance historique se trouvent parfaitement résumées en tête du volume, par M. Albert Babeau, dans une introduction aussi instructive qu'attachante. « Nous croirons que cette publication n'aura pas été sans utilité, ajoute avec raison le savant secrétaire de la Société académique de l'Aube, si elle rappelle à nos contemporains les vœux, les besoins, les aspirations de leurs pères, les noms des citoyens généreux qui furent chargés de défendre les franchises dont jouissaient, au xve et au xvie siècle, les habitants des villes et des campagnes. Ce sont pour ainsi dire les titres de noblesse d'un peuple que ceux qui constatent ses anciennes libertés. »

Ces documents relatifs aux Etats-généraux étaient sous presse, lorsque la Société académique de l'Aube reçut d'un de ses membres, M. Truelle Saint-Evron, une collection considérable de lettres inédites de Grosley et de quelques-uns des amis de ce troyen célèbre ; grâce à cette libéralité patriotique, on peut apprécier une fois de plus la vieille veine gauloise, la bonhomie malicieuse de l'ingénieux avocat qui sut si bien venger, par le précepte et par l'exemple, les champenois des plaisanteries aussi ridicules qu'injurieuses qu'on ne cesse de leur jeter à la face. Déjà un illustre critique avait représenté Grosley comme le type de l'esprit de malice au bon vieux temps. « Les estimables ou piquants écrits que Grosley publiait dans l'intervalle de ses voyages, dit de Sainte-Beuve, le maintinrent en relation avec les gens de lettres et les savants de son époque, surtout les savants étrangers dont il était fort apprécié ; il se fonda de la sorte une vie d'érudit de province pas trop cantonnée et tout-à-fait dans le goût du xvie siècle ; au retour de chaque voyage, il se ressaisissait de son gîte natal et de la tranquillité de son chez soi avec un nouveau bonheur. »

Ce portrait esquissé de main de maître se trouve achevé par la correspondance où Grosley se peint lui-même, tant au point de vue littéraire que sous le rapport de son amour pour le pays qui fut son

berceau. On ne saurait trop féliciter M. Truelle de s'être mis généreusement à la recherche des autographes du spirituel auteur des éphémérides troyennes ; les quatre-vingt lettres que ses investigations persévérantes lui ont fait découvrir, jointes à la collection conservée à la Bibliothèque de la ville, démontrent la haute estime que professaient pour le talent et pour le caractère de notre célèbre compatriote des hommes qui n'étaient pas seulement des érudits comme dom Taillandier et l'abbé Gouget, mais des écrivains de premier ordre comme d'Alembert et Voltaire. En outre, elles apportent quelques traits nouveaux à l'histoire littéraire du dix-huitième siècle ; pour s'en convaincre, il suffit de quelques citations prises au hasard. Dans une lettre de dom Taillandier à Grosley, l'aimable et savant bénédictin s'exprime en ces termes sur un Troyen célèbre : « Je n'ai pas encore appris que M. de la Ravalière fût de l'Académie des inscriptions Avez-vous vu la belle édition qu'il vient de donner des chansons du comte Thibaut, avec un volume de dissertations préliminaires ? Ce livre est fort bien fait ; il annonce un homme d'érudition, de goût et de beaucoup d'esprit. »

Le même bénédictin, déclare qu'il n'a pas encore renoncé à l'histoire de la Champagne ; mais il ne sait point à quelle époque il pourra reprendre la suite de ce travail : « Au reste, dit-il, dom Beaussonnet a tout ce qu'il faut pour finir cette besogne : à beaucoup de justesse et de solidité d'esprit, il joint la délicatesse et les grâces de l'élocution : je lui souhaiterais un peu moins de modestie et de défiance de soi-même ; il ne connaît pas ses forces et tout ce qu'il peut ; je fais tout ce qui dépend de moi pour l'encourager et le déterminer à ne point s'arrêter en si beau chemin. »

Dans une lettre à Grosley, le président Hénault, membre de l'Académie française, apprécie en ces termes Jean-Jacques Rousseau, le fameux philosophe : « Ce Mr Rousseau est un très-bon écrivain ; mais je suis fâché qu'il fasse la guerre aux hommes en croyant ne la faire qu'aux défunts. Il a donné une préface à la tête d'une de ses comédies qui n'a pas réussi, où il laisse voir trop de chagrin et trop de haine du genre humain ; la philosophie est plus indifférente. C'est dommage, car c'est un homme qui me paraît avoir beaucoup d'esprit, à en juger par son discours. »

Voltaire écrit à Grosley en date du 16 avril 1759 avec une suscription ainsi conçue : *Monsieur de Grosley, grand maire de Saint-Loup, à Troyes, en Champagne.* « J'ay fait, monsieur, passer votre lettre au prêtre huguenot de Berlin, qui n'auroit point accepté le beau chappelet dont vous avez daigné vous pourvoir... Soyez le bien revenu dans votre patrie ; mais je suis fâché que vous n'ayez pas repassé par mon hermitage. Je l'ay aggrandi de deux belles terres, que j'ay achetées sur la frontière de France et qui se touchent. Je suis devenu un grand partisan de la nouvelle charrue et du nouveau semoir, et je fait des expériences d'agriculture. On n'est point, dans

de tels ouvrages, exposé aux sifflets, comme quand on fait des tragédies ; on n'est exposé qu'au maudit vent du nord, qui règne souvent dans ces pays cy, et qui attriste la plus belle situation de la nature. Vous avez vu de plus beaux climats ; mais, à tout prendre, je crois qu'il faut donner la préférence à la retraite que j'ay choisie, puisque j'y suis libre et heureux. » Charles-Marie de la Condamine, voyageur et mathématicien, remercie Grosley de l'appréciation élogieuse que celui-ci avait faite de son *Voyage à l'Equateur*. « Cet éloge, dit-il, est bien propre à dédommager de fatigues dont il ne me reste que le souvenir. Il est vrai que dans les traverses et les contradictions que j'ai essuyées, j'étais soutenu par l'espérance d'en rendre, un jour compte au public, et de le rendre juge de ma conduite. J'ai goûté, en partie, ce plaisir, dans ma *Relation* et particulièrement dans l'*histoire des Pyramides*, quoique j'aie été obligé de dissimuler bien des choses... »

Ces quelques échantillons suffiront, croyons-nous, à faire pressentir l'importance de la publication des lettres de Grosley ; non-seulement les amateurs d'histoire locale, mais encore les écrivains sérieux qui voudront se livrer à une étude approfondie de l'influence de la littérature au dix-huitième siècle puiseront de précieux renseignements dans la collection de cette correspondance inédite ; la valeur intellectuelle de celui que Sainte-Beuve admirait en disant qu'il tenait de la bonne vieille roche sera de mieux en mieux appréciée ; car, selon la judicieuse observation d'Ovide, tels livres ne plaisent qu'après la mort de leurs auteurs ; l'envie a coutume de mordre et blesser les vivants. Le malin Grosley songeait sans doute à cette réflexion philosophique du poète latin, quand il traçait les lignes suivantes empreintes d'une certaine mélancolie : « J'ai vécu dans le monde jusqu'à trente-cinq ans, m'imaginant que tout ce qu'Ovide et les poètes disent de l'envie était pure fiction ; j'ai découvert que l'envie est un des principaux mobiles des actions et des jugements des hommes. »

Les années se sont écoulées depuis ces déboires qu'éprouva Grosley ; le seul souvenir de ses qualités littéraires demeure avec ses écrits dans la mémoire de ses concitoyens ; la rue où se dresse le palais de justice perpétue sa gloire avec son nom ; et, s'il pouvait sortir de son sépulcre et revoir les monuments de sa chère ville de Troyes, alors il reconnaîtrait avec bonheur et fierté que les semences qu'il a jetées ont porté des fruits abondants et savoureux, parce que, dit excellemment M. Truelle Saint-Evron, elles ont germé en terrain champenois, malgré le proverbe populaire que chaque génération se charge de démentir.

* * *

M. Grignon vient de publier en un volume son excellente monographie de l'église St-Alpin de Châlons en y ajoutant une vue du portail et la reproduction d'une des pierres tombales. Il commence dans le *Journal de la Marne* une étude sur les anciennes orgues des églises de Châlons.

Le vingt-deuxième volume du *Bulletin de la Société académique de Laon*, années 1875-77, vient de paraître. Il renferme aux pages 111-252, une *Analyse d'un cartulaire de l'abbaye de La Valroy* (Ardennes), par M. J. Desilve, curé de Basuel.

Ce cartulaire avait été conservé par le dernier prieur de l'abbaye, dom Roussel, mort à Roubaix en 1831. A cette époque il fut acquis par l'abbé Barbier, curé de Saint Souplet qui, jusqu'en 1870, crut posséder un exemplaire de la règle de Clairvaux. Un autre cartulaire, de la fin du XIIe siècle, est conservé sous le n° 10915 du fond latin, à la Bibliothèque nationale.

*
* *

Mémoires de la société académique d'agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Aube, année 1878; Troyes, librairie L. Lacroix, 83, rue Notre-Dame.

La Société Académique de l'Aube, qui vient de recevoir cette année le prix de 1,000 francs, attribué par le ministre de l'Instruction Publique à la section d'histoire, est l'une des Académies les plus importantes et les plus laborieuses de la Province. Indépendamment de l'*Annuaire de l'Aube* qui paraît sous ses auspices, et d'une *Collection de Documents inédits relatifs à la ville de Troyes et à la Champagne méridionale*, publiée par ses soins, ses *Mémoires* paraissent à la fin de chaque année, en un beau volume grand in-8° de raisin, avec planches et cartes hors texte. Le voluume de 1878, qui vient d'être mis en vente à la librairie Lacroix [1], se recommande particulièrement par l'importance, l'intérêt et la variété des articles qu'il renferme. C'est d'abord, sous le modeste titre de *Documents inédits pour servir à l'histoire de la Collégiale de Saint-Urbain de Troyes*, une véritable et complète monographie de ce remarquable monument gothique et de son ancien chapitre, dû aux patientes recherches et à la plume trop tôt brisée de M. l'abbé Méchin, récemment décédé chanoine honoraire et curé de cette église.

Après cette intéressante et substantielle étude vient la *Biographie de Charles-Eugène Delaunay, membre de l'Institut, directeur de l'Observatoire de Paris*, « qu'une mort prématurée et à jamais « regrettable est venue enlever à la science et à son pays, à l'âge de « 56 ans, le 5 août 1872 [2]. » Il ne nous appartient point de parler de ce travail qui a valu à son auteur une médaille d'or de la Société Académique de l'Aube, en 1877 ; mais, en reportant tout l'honneur de cette distinction sur le nom si sympathique de M. Delaunay, qu'il nous soit permis d'ajouter que cette modeste biographie a été accueillie avec une faveur marquée par tous les anciens et nombreux amis de notre illustre compatriote [3].

1. Le prix est fixé, par année, à *cinq francs*, pour les distributions qui se font à Troyes, et à six francs, franc de port, pour la France.

2. On se rappelle que M. Delaunay est mort noyé accidentellement dans la rade de Cherbourg, pendant une excursion qu'il faisait en compagnie d'un de ses parents.

3. On sait que M. le Ministre des Beaux-Arts vient de commander le portrait de M. Charles Delaunay au peintre Sevestre, pour être placé dans

Il y a longtemps déjà que le nom de M. Charles Baltet fait autorité dans l'horticulture et la pomologie ; son *Art de greffer*, notamment, dont l'utilité pratique est universelle, est devenu classique et a été traduit dans toutes les langues de l'Europe. Sous le titre : *Quelques observations sur le greffage des arbres*, il donne aujourd'hui une nouvelle et excellente physiologie de la greffe, pleine de faits, d'esprit, d'à propos et de véritable science.

A la botanique succède l'entomologie par un article de M. l'abbé d'Antessanty sur les *Rhyncophores de l'Amérique, au nord du Mexique*. Dans cette étude, le savant abbé fait connaître, d'après un important travail de M. Leconte de Philadelphie, les espèces de charançons qui habitent également l'Amérique et la France, sans qu'il soit toujours bien facile d'établir quel est leur véritable pays d'origine.

Vient ensuite une *Note sur la Sainte-Face de Laon*, par M. Le Brun-Dalbanne, qui donne la description et indique l'origine de cette pieuse image, à laquelle se rattache le nom du pape troyen Urbain IV.

Le Guet et la Milice bourgeoise à Troyes, par M. Albert Babeau, est un important et très intéresant mémoire historique qui a été lu par son auteur, à la Sorbonne, en 1878, dans la seizième réunion des Délégués des Sociétés savantes des départements. Nous n'avons plus à faire ici l'éloge du laborieux et sympathique historien, successeur des Pithou, de Grosley, des Courtalon et des Boutiot, qui chaque jour enrichit nos chroniques de nouveaux trésors, dérobés à la poussière et à l'oubli, par des recherches aussi intelligentes que persévérantes et fructueuses. Bornons-nous donc à constater, une fois de plus, que cette œuvre, comme les précédents travaux du même auteur, se distingue autant par la clarté et la sobriété du style que par l'intérêt et la multiplicité des faits. Ajoutons que le texte est accompagné de nombreuses notes indiquant les principales sources auxquelles l'auteur a puisé ses renseignements, et qu'il est suivi de plusieurs pièces justificatives, tirées pour la plupart des Archives municipales de la ville de Troyes.

M. l'abbé Paul Chauvet, vicaire d'Arcis-sur-Aube, dans un *Précis historique de la seigneurie de Gyé*, fait connaître l'origine de ce fief, les noms des seigneurs qui l'ont possédé, et les principaux faits biographiques ou historiques qui les concernent, depuis le XIIIe siècle jusqu'à la Révolution de 1789.

Sous le titre : *Une page d'Agathias-le-Scholastique*. M. Charles Des Guerrois nous transporte en pleine littérature grecque du VIe siècle, en traduisant une belle préface, trop oubliée, du poëte-historien by-

le nouveau musée de l'Observatoire de Paris, avec ceux de Cassini, Laplace, Arago, Lalande et Le Verrier. Tous les amis de la science applaudiront à cet hommage mérité rendu à la mémoire du savant astronome et mathématicien, en attendant la statue qui lui sera certainement érigée un jour sur la place publique de Ramerupt, son pays d'adoption.

sontin, sur lequel il nous donne, du reste, de curieux détails biographiques et littéraires.

Dans une courte notice sur *le Château de Pâlis et sa Bibliothèque*, M. Albert Babeau esquisse la description de cet ancien château et de son domaine, que la Révolution a fait disparaître, en dispersant également les livres et les manuscrits précieux qui y avaient été réunis par l'avocat François Desmarets, l'un de ses derniers possesseurs.

Dans un article intitulé : *Le Dieu de la Mort et les Origines mythologiques de la race celtique*, notre savant archiviste, M. D'Arbois de Jubainville, établit avec une grande érudition, — comme l'a fait M. A. de Barthélemy pour les Gaulois, — que les Irlandais, d'après leur légende païenne, prétendaient descendre du terrible dieu de la Mort.

Enfin, M. l'abbé Aristide Millard, curé de Somsois, dans une note sur *Le Tumulus d'Hancourt ou Tumois*, fournit d'intéressants détails sur les fouilles et les découvertes faites l'année dernière, par M. Maillard, dans cet ancien monticule gallo-romain, qui est situé à 2 kilomètres à l'est du village de Margerie, dans le département de la Marne, sur les confins du département de l'Aube.

ARSÈNE THÉVENOT.

* * *

Mentionnons l'apparition de l'*Annuaire de la Marne* pour 1879, contenant la septième série des *Variétés historiques et archéologiques* dans lesquelles M. E. de Barthélemy réunit des pièces rares et inédites sur la Marne. Nous y remarquons cette fois le jugement condamnant à mort deux ligueurs châlonnais ; la relation des fêtes de Châlons pour la naissance du duc de Bretagne (1704) ; pour le mariage du roi (1725) ; pour l'entrée de Mgr de Choiseul (1725) ; pour le passage de la dauphine (1770) ; aussi le mémoire présenté à l'Assemblée nationale par la compagnie de l'arquebuse de Châlons avec le détail de ses services.

* * *

Le premier volume de l'*Histoire de l'abbaye d'Avenay* (Marne) ; par L. Paris, bibliothécaire d'Epernay, vient de paraître. Nous rendrons compte de cette monographie magistrale, une des plus importantes du pays rémois, aussitôt la mise en vente très-prochaine du second volume.

CHRONIQUE

Un recueil qui se propose de publier des documents historiques sur les familles nobles de France, leur origine et la justification de leurs titres de noblesse, le *Bulletin de la Société héraldique et généalogique de France* parait à Paris depuis le mois de janvier dernier [1].

Nous trouvons dans les livraisons du 25 janvier et du 10 février derniers de ce *Bulletin*, quelques renseignements sur des familles nobles de la Champagne ou de la Lorraine que nous reproduisons sous toutes réserves.

Choiseul. — Une tradition, dénuée de preuves fait descendre cette maison des anciens comtes de Bassigny. Le Laboureur, qui en a dressé la généalogie, croit qu'elle est issue des comtes de Langres et appuie son opinion d'arguments historiques qui ne sont pas sans valeur. Quoi qu'il en soit, les Choiseul sont une des plus anciennes et des plus illustres races de France ; leur filiation est authentiquement prouvée depuis Rainier, seigneur de Choiseul, en Bassigny, qui vivait en 1060.

Ludre. — Miles de Frolois, d'une maison de Bourgogne que certains généalogistes croient, d'après la ressemblance des armoiries, issue des anciens ducs de ce pays, eut un fils nommé Ferry. Ce fils, d'après une tradition, serait allé s'établir en Lorraine et y aurait acheté la terre de Ludre ou de Ludres, dont ses descendants porteraient le nom. La maison de Ludre semble en effet avoir pour ancêtre un Ferry, seigneur de Ludre, vivant à la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe ; mais l'identité de ce Ferry et du fils de Miles de Frolois est loin d'être établie.

Les auteurs ne sont pas d'accord sur l'époque à laquelle la terre de Ludre serait entrée dans cette maison. L'identité des armoiries de Ludre, de Frolois et de Bourgogne ancien, le prénom de Ferry porté dans les deux premières de ces familles, ont donné naissance à une filiation hypothétique. On a dit par erreur que la maison de Ludre avait été admise aux honneurs de la Cour ; il y a confusion avec celle de Daillon du Lude.

Montangon. — Filiation prouvée devant MM. de Bretel et de Caumartin, intendants de Champagne, en 1641 et en 1668, depuis Pierre de Montangon, écuyer, seigneur de Crespy, de Rouvroy et de Dienville, qui fit aveu et dénombrement pour le fief de Monnoir le 30 janvier 1503. Il existe des documents relatifs à un Nicolas de Montangon, seigneur de Crespy, des années 1470 et 1476. Ce Nicolas est selon

1. Ce Bulletin paraît le 10 et le 25 de chaque mois, par livraisons de format in-8° prix d'abonnement pour la France et les départements 5 fr. par an. Siége de la Société, place du Danube, n° 2, à Paris.

toute probabilité le père de Pierre ; mais la preuve de ce degré n'a pas été établie lors des recherches mentionnées plus haut.

Beauffremont. — *Armes* : Vairé d'or et de gueules. — *Tenants* : deux anges. — Devise en lettres d'argent sur une banderolle noire : *Plus de deuil que de joye.* — Cri : *Dieu ayde au premier chrestien* ! Quelquefois : *Deus adest* (ou *adsit*) *primo christiano.* On trouve encore comme devise : *In variis nunquam varius* (allusion au *vairé* des armoiries), et comme cri : *Bauffremont* !

Les armes de la maison de Bauffremont sont parlantes. Le *vairé*, assemblage de cloches sans nombre, fait allusion au nom ancien de *Beffroymont.*

Un adage de Bourgogne disait : *Li Bauffremont li bons barons*, et un autre : *Bons chrétiens de Bauffremont.*

Maison puissante et illustre dans la haute Lorraine et les deux Bourgognes dès le XIIe siècle. Elle a fourni plusieurs généraux des armées espagnole et française, quatre chevaliers de la Toison d'Or, cinq chevaliers du Saint-Esprit, cinq présidents des assemblées de la noblesse aux Etats généraux du royaume. Elle a hérité au XVe siècle de la dignité de sénéchal héréditaire du duché de Bourgogne. La branche de Courtenay, de la maison royale de France, s'est éteinte dans la maison de Bauffremont au siècle dernier.

Marmier. — *Armes* : De gueules à la marmotte d'argent. — Devise (moderne) : *Pro Patria vigil.*

Huguenin Marmier, bourgeois de Langres, vivant au commencement du XVe siècle, est l'auteur de cette famille qui paraît avoir acquis la noblesse, soit par le service militaire, soit par l'érection du marquisat de Marmier en faveur d'un de ses membres.

Un maréchal de camp, en Flandre, pour le service du roi d'Espagne ; des chevaliers et un commandeur de Calatrava ; des officiers au service de France, dont un lieutenant-colonel ; des chevaliers de Saint-Louis ; un maréchal-de-Camp au service du duc de Savoie.

* * *

Nous apprenons que le comité de l'*Académie des Muses Santones*, dont le siége est à Royan, station balnéaire pittoresquement située près de l'embouchure de la Gironde, vient d'offrir le titre de sociétaire à M. l'abbé Etienne Georges, de Troyes, membre de plusieurs sociétés savantes, auteur de plusieurs ouvrages historiques, notamment d'une *Histoire de la Champagne* tout nouvellement mise en vente à la librairie Henri Menu, rue Jacob, à Paris, éditeur de notre *Revue*, et chez les principaux libraires de la Champagne et de la Brie.

On sait que, poète à ses heures, M. l'abbé Etienne Georges a publié plusieurs poésies catholiques, entre autres une pièce intitulée : *Les Notre-Dame de France*, qui a obtenu une mention très-honorable aux jeux floraux du *Rosier de Marie*, une des Revues religieuses de

Paris ; c'est probablement pour cette pièce de poésie que l'Académie des Muses Santones a offert à l'auteur un témoignage public de ses sympathies littéraires.

* * *

Dans un élégant petit volume que vient de publier M. Etienne Charavay, sous ce titre : *Charles Baudelaire et Alfred de Vigny, candidats à l'Académie*, nous trouvons un curieux récit de l'entrevue d'Alfred de Vigny avec Royer-Collard.

Par suite de la mort de MM. de Frayssinous et Alexandre Duval, deux fauteuils étaient vacants à l'académie française : sur les instances du baron Guiraud, Alfred de Vigny s'était mis sur les rangs. « Ballanche et vous, voilà mes deux candidats, lui avait écrit son « ami, la belle prose et la belle poésie..... Entrez donc maintenant « et surtout présentez-vous ; on n'entre pas dans notre *salon* sans « cela. C'est presque toujours au plus obstiné. Quand vous serez « introduit vous trouverez que ce n'était pas la peine de frapper à la « porte tant de fois. »

Voilà donc Alfred de Vigny parti à la conquête des palmes vertes ; le poète raconte lui-même dans son journal la curieuse odyssée de ses visites.

Son entrevue avec Royer-Collard est demeurée presque légendaire.

« Je lui fis, dit le poëte, porter ma carte par une femme qui était seule dans l'antichambre. Presque à l'instant est venu un pauvre vieillard, rouge au nez et au menton, la tête chargée d'une vieille perruque noire et enveloppé de la robe de chambre de Géronte, avec la serviette au cou du *Légataire universel*. » Suit le dialogue que Vigny déclare exact, mot pour mot.

— Monsieur, dit Royer-Collard, je vous demande bien pardon, mais je suis en affaires, et ne puis avoir l'honneur de vous recevoir ; j'ai là mon médecin.

— Monsieur, dites-moi un jour où je puisse vous trouver seul, et je reviendrai.

— Monsieur, si c'est seulement la visite obligée, je la tiens comme faite.

— Et moi, monsieur, comme reçue ; mais j'aurais été bien aise de savoir votre opinion sur ma candidature.

— Mon opinion est que vous n'avez pas de chances... *Chances !* N'est-ce pas comme cela qu'on parle à présent ?

— Je ne sais pas comment on parle à présent ; je sais seulement comment je parle, et comment vous parlez de ce moment-ci.

— D'ailleurs, j'aurais besoin de savoir de vous-même quels sont vos ouvrages. »

« — Monsieur, il fait assez froid dans votre antichambre pour que je ne veuille pas vous y retenir longtemps ; j'ai peu l'habitude de cette chambre-là... Vous n'attendez pas, je pense, que je vous fasse con-

naître mes œuvres : vous les découvrirez dans votre quartier ou en Russie, dans les traductions russes ou allemandes, sans que je vous dise : « Mes enfants sont charmants, » comme le hibou de La Fontaine. »

M. le chancelier Pasquier et Ballanche furent élus, ce ne fut qu'après quatre autres échecs qu'Alfred de Vigny fut élu le 8 mai 1845, en remplacement de M. Etienne.

*
* *

Au dernier congrès de la Sorbonne qui vient d'être réuni au mois d'avril, un prix de mille francs a été décerné à la Société Académique de l'Aube ; et une médaille d'or à M. Lescuyer, de Saint-Dizier, pour ses très remarquables travaux ornithologiques.

*
* *

Le Conseil général de la Marne, sur le rapport de M. de Barthélemy dans sa séance du 23 avril, a voté un crédit de 4000 francs pour l'exécution des travaux devenus indispensables au grand portail de l'église de l'Epine Le devis total, dressé par MM. les architectes Ouradon et Vagnez, s'élève à 12,000 francs : le ministère des Beaux-Arts est prié de combler le déficit, la fabrique de l'Epine allouant 1500 francs, ce qui représente le surplus de ses fonds.

*
* *

Un procès chalonnais au XVIIe siècle. — Au XVIIe siècle, il existait à Châlons un tavernier du nom de David Viart. Cet homme de marchand de serge qu'il était, était devenu maître tavernier. Il ne fréquentait que des femmes et des filles de très-mauvaise vie, et il se vantait de savoir l'art de suborner les plus retennes. Sa fille âgée de 22 ans était célèbre dans Châlons, sous le nom de *la Suzon*, et la conduite de cette fille ne démentait « ni la nourriture, ni les bons « exemples que son père lui a donnez. »

Cette fille, se trouvant enceinte, accusait un jeune valet allemand, à peine âgé de seize ans, de l'avoir séduite. La mère de son côté accusait non pas le jeune étranger, « mais tantôt un nommé Raulin, « tantôt un autre et jamais la même personne. »

Le tavernier, après que le jeune domestique avait quitté la ville, porta plainte au lieutenant criminel de Châlons et obtint un décret de prise de corps qui lui permit de faire mettre en prison, à Paris, ce pauvre étranger.

Le célèbre avocat Patru, l'ami de Perrot d'Ablancourt, se chargea de la défense de Daniel Ayère, (c'était le nom du jeune domestique), devant la chambre de l'édit.

Dans un discours sur *les formes et le style de la plaidoierie*, prononcé en 1869, à la conférence des avocats du barreau de Paris,

Me François Beslay, avocat, à l'occasion de cette affaire, nous montre les avocats d'alors étudiant le cœur humain : « La plaidoirie, dit-il, « eut ses portraits, ses caractères, ses maximes et ses descriptions « morales,

« Le 27 juillet 1639, Patru plaidait ; la cause était assez piquante : « un jeune garçon d'une vingtaine d'années, mais beaucoup plus « jeune que son âge, s'était laissé séduire par les charmes, à ce qu'il « paraît, peu discrets d'une femme, qui ne devait pas fournir à Mo- « lière le modèle de son Agnès ; elle était de celles qui comme le dit « Champfort, savent le plus honnêtement du monde vivre hors du « mariage et hors du célibat. L'amour aidé de celle qui s'en faisait « l'objet conduisit très-loin la simplicité du jeune homme. La séduc- « tion, quand elle eut triomphé, se plaignit d'être victime, et *la fille « séduite voulut être épousée.* On mariait alors les gens par arrêt : « Patru repoussait la demande en mariage. Son client était allemand, « et il l'était si bien qu'il ne savait pas un mot de français. Patru de « ce fait concluait que le jeune homme n'avait pu aller bien loin en « amour : en effet, peut-on aimer en langue étrangère, et ne faut-il « pas qu'un allemand parle français pour être heureux en amour ? « Patru soutint qu'une séduction muette ne séduirait jamais, et qu'il « fallait absolument, pour être aimé, parler et parler beaucoup. « C'était bien là une thèse d'avocat. Patru la défendit non sans une « certaine finesse. *Voyez*, dit-il, *les protestations, les promesses, les « serments, tout ce qu'il y a de plus venimeux et de plus mortel « dans la funeste science d'aimer, c'est l'ouvrage de la parole* ; « *en vain un amant soupire, en vain il tremble auprès de ce cher « objet qui le tue, en vain ses yeux, en vain son visage témoignent « l'émotion du cœur ; en tout ce langage muet il n'y a rien d'in- « telligible* ; *il faut s'expliquer, il faut parler.* »

* * *

L'aventure d'un savant allemand fait en ce moment le tour de l'Europe.

M. A. de Barthélemy a publié dans la *Revue celtique* — un article sur la représentation d'une statuette gallo-romaine qui, selon lui, correspond à la divinité romaine *Dis Pater* ou Pluton. Un autre savant, M. Gaidoz, déclare que c'est le propre portrait de *Taranis*, dieu du tonnerre.

Mais survient un troisième savant, et celui-là Allemand. Il examine l'énigme à grand renfort de bésicles, et, sur le socle, il déchiffre ces six lettres : ENCINA, que les deux savants français avaient négligées, et pour cause.

Ces six lettres donnèrent à l'Allemand la clef du mystère. Il est évident que les trois premières constituent le radical *enc*, et tout le monde sait que le radical *enc* correspond à l'ancien irlandais *ecen*, au gallois *augen*, au cornique *anken*, au breton *anquem*, *ancquem*, mots presque identiques — cela saute aux yeux — avec l'*ananké* des Grecs.

Il y avait une grave difficulté à résoudre : l'I d'ENCINA était-il un I long ou un I bref? Après un très petit nombre de semaines consacrées à l'examen d'un problème si ardu, le savant Allemand se décida pour l'I bref. Enfin, il en arriva à cette conclusion que Encina était le nom de la divinité représentée par la statuette, et qu'Encina voulait dire fatalité. On se trouvait en présence d'une déesse de la fatalité gauloise.

C'était une belle découverte et d'une portée incalculable pour l'avancement des sciences celtiques. L'Allemand avait imprimé son mémoire ; déjà il se voyait chevalier des aigles de toutes couleurs qui s'étalent à la boutonnière des chevaliers de son pays ; déjà il voyait les sociétés savantes se disputer l'honneur de le compter parmi leurs membres. Mais voilà qu'on renverse ce bel échafaudage, et un quidam fait observer qu'Encina est tout bonnement le nom du graveur sur bois qui a reproduit la statuette, lequel Encina n'a d'ailleurs rien de commun avec *Anankè* et demeure, 56, boulevard Montparnasse.

Si les savants commettent de pareilles bourdes, ils n'ont pas le droit de se moquer de Joseph Prudhomme, expliquant le *S. P. Q. R. senatus populus que Romanus*, inscrit sur le vase contenant les anneaux des chevaliers Romains tués à Cannes (statue d'Annibal aux Tuileries). Joseph Prudhomme, lui, lisait :

Si Plein Qu'il Renverse.

*
* *

La *Revue des documents historiques*, fondée en 1873 par M. Et. Charavay, vient d'entrer dans la seconde phase de sa publication. Les cinq volumes de la première série renferment de nombreux documents sur l'histoire de la Champagne et de la Brie. Signalons entre-autres une charte du comte Thibault V sur les foires de Troyes. — Documents sur la comtesse du Barry. — Fac-simile des signatures de Mabillon, Ruinart, Ledoux, architecte. — Charte d'Aymar de Provins. — Procès-verbal d'exécutions capitales faites à Epernay en 1422. — Lettre de Colbert au peintre Le Brun. — Acte de foi signé par Bossuet. — Lettre de Mignard. — Quittance du cardinal de Bérulle. — Fac-simile du dessin de Guiard, sculpteur, de la Haute-Marne pour le mausolée de la duchesse de Saxe-Gotha, etc.

*
* *

Nous apprenons la mort de M. Achille de Vaulabelle, décédé à Nice, le 4 avril dernier.

Né en 1797 à Châtel-Censoire (Yonne), M. de Vaulabelle fut quelque temps attaché, sous la Restauration, au cabinet du préfet de son département ; mais il quitta bientôt l'administration pour le journalisme.

En 1824, il vint à Paris, où il fut un des fondateurs du journal le *Pour et le Contre*, qui devint la *Révolution* en 1830. Après la chute de Charles X, M. de Vaulabelle continua son opposition au système monarchique, sans se mêler cependant d'une façon assez active à la

démocratie militante. En 1838, il entra au *National* et s'y fit remarquer. En 1848, il fut élu dans l'Yonne représentant du peuple, le 5e sur 9, par plus de 60,000 voix.

Il devint ministre de l'instruction publique sous Cavaignac, M. Carnot s'étant retité sous un vote de blâme de l'Assemblée. Après le 10 décembre, il fit à la politique napoléonienne une opposition modérée, puis, réélu à l'Assemblée législative, il cessa de reparaître sur le terrain politique.

Parmi les œuvres de M. de Vaulabelle, il faut citer : l'*Histoire de l'Egypte moderne de 1801 à 1833* (1835, 2 vol. in-8°) ; *l'Histoire des deux Restaurations* (1844 et suiv., 8 vol. in-8°) ; *Histoire de la monarchie de Juillet, de la deuxième République et du second Empire*, etc., etc.

M. de Vaulabelle a succombé aux suites d'une maladie qui le tenait alité depuis fort longtemps.

* * *

Il est question, pour le lendemain de la Pentecôte, d'une réunion générale, à Provins, des membres composant la Société d'Archéologie de Seine-et-Marne.

Il y a une douzaine d'années une pareille réunion a eu lieu dans cette ville ; la grande salle d'études du Collége, ancien palais des Comtes de Champagne, a donné asile aux savants accourus de tous les points du département, et un public nombreux est venu applaudir les différents orateurs qui ont pris la parole.

Espérons qu'il sera donné suite au projet pour cette année, et que ce sera pour beaucoup de nos concitoyens une occasion d'apprendre bien des choses sur les antiquités qui nous entourent.

* * *

Il a été trouvé l'an dernier, en fouillant dans un jardin de la rue Notre-Dame, à Melun, cinq culasses de canons en fer, de formes diverses, assez semblables aux boîtes dont on se sert encore pour les détonations dans les fêtes publiques. L'un de ces petits canons a été présenté à la section de Melun de la Société d'archéologie. De semblables spécimens existant au Musée d'artillerie, à Paris, la Commission du Musée a été consultée pour avoir des renseignements précis sur le mode d'emploi de ces engins primitifs. L'*Indépendant* annonce que la Commission du Musée d'artillerie a émis l'avis que ces sortes de bombardes datent de la fin du XIVe siècle ou du siècle suivant, et qu'elles servaient de culasses aux canons de l'époque qui étaient complétés par de longs tubes facilitant la projection du boulet ou de la mitraille.

* * *

La *Semaine religieuse* de Reims contient l'histoire des communes de l'arrondissement de Rocroi par notre collaborateur le savant dom Noël, de l'abbaye de Solesme.

Le *Français* du 8 avril publie un feuilleton agricole excessivement intéressant sur la crise qui frappe actuellement l'agriculture et l'industrie de la laine en Champagne et rend compte des intéressantes communications faites à ce sujet par notre compatriote M. Julien de Felcourt à la société des agriculteurs de France.

* * *

M. l'abbé Hanesse vient de publier à Reims une excellente histoire populaire de cette ville. Elle est divisée en seize chapitres contenant toutes les annales de la vieille cité qu'il nomme avec raison la capitale du nord-est de la France et il poursuit le récit jusqu'à nos jours. C'est un excellent travail, malheuresement imprimé sur du papier à chandelles.

* * *

Les anciens registres paroissiaux que possèdent la plupart des archives communales des villages de la Champagne et de la Brie renferment, plus qu'on ne le présume, des documents relatifs à l'histoire de ces provinces ; certaines particularités locales qui peuvent servir à compléter ou à rectifier des travaux antérieurs ne se trouvent même que dans ces vieux registres. C'est ainsi qu'en feuilletant naguère quelques actes de décès à la mairie de Rosnay-l'Hopital, nous avons découvert de précieux renseignements qui concernent Louis Berbier du Metz, frère d'un puissant comte de Rosnay et abbé d'un monastère de bénédictins de la Congrégation de Saint-Vanne ; nous voulons parler de l'abbaye de Huiron bâtie en 1078, près de la rivière de la Guenelle, canton de Vitry-le-François, diocèse de Châlons-sur-Marne. La *Revue* a publié une intéressante notice de M. de Barthélemy sur cette fondation monastique ; malgré les investigations patientes de ce savant les pièces originales suivantes lui ont échappé ; il ne sera donc pas inutile d'insérer ici ces notes supplémentaires. Elles démontrent que le pieux abbé, indépendamment des sollicitudes inhérentes à sa prélature, s'occupait encore de la propagation de la foi orthodoxe dans la contrée où sa puissante et illustre famille exerçait une influence considérable ; il s'agit de l'abjuration de plusieurs personnes protestantes.

Toutefois l'impartialité historique impose le devoir de constater que la situation faite par la révocation de l'édit de Nantes aux sectateurs de la religion prétendue réformée ne fut pas sans déterminer bien des abjurations ; en plusieurs contrées de la Champagne, on n'essaya plus de ramener par la persuasion et la douceur ; on voulut contraindre ; d'après une mesure prise le 28 août 1676, les jeunes filles protestantes, enfermées dans l'asile de la Propagation à Sedan, ne pouvaient recevoir la visite de leurs parents, de peur que leur conversion ne fut entravée par leurs larmes ou par leurs reproches. Les édits hostiles au protestantisme se succédèrent, dès que l'ascendant de madame de Maintenon se fut établi sur l'esprit de Louis XIV. Un champenois illustre, Jean-Baptiste Colbert, partisan de la liberté de conscience, combattit d'abord les dispositions du roi à forcer les con-

versions ; mais, à mesure que baissa son influence, il dut céder sur certains points ; quand ce ministre disparut dans la tombe, le souverain, resté seul en présence des excitations des uns et des flatteries des autres, inaugura une politique nouvelle et prononça cette fameuse révocation qui mettait les réformés dans la douloureuse alternative ou de s'exiler ou d'abjurer.

Ce n'est pas à dire que les abjurations reçues solennellement par le pieux et illustre abbé Berbier du Metz aient été forcées ; les procès-verbaux, qui perpétuent la mémoire de ces pacifiques conquêtes, semblent, au contraire, montrer par leur teneur qu'elles ne manquent ni de sincérité ni de spontanéité ; en voici la copie textuelle :

« Dieu infiniment riche en bontez et miséricordes qui veut avec passion et attend avec patience, égallement adorable et invincible, la conversion et le salut de son peuple a enfin accordé à demoiselle Edmée Raulet, veuve de feu monsieur de Dringy, escuyer, la grâce de se reconnaître et de quitter l'erreur et l'hérésie, en laquelle elle avait persévéré d'une façon opiniâtre et intraitable, jusques à l'âge de soixante et quinze ans ; elle en envoya la nouvelle à monsieur du Metz, abbé de Huyron, et à moi, le 23 janvier 1669 et fut admise à l'abjuration de l'hérésie le 28e dudit mois entre les mains de maître Jean-Baptiste Vinot, prêtre bachelier en théologie, doyen de Brienne, en présence de messire Louis Berbier du Metz, abbé de Huyron, Léon de Vavray, escuyer, bailli du comté de Rosnay, monsieur René Maury, lieutenant, monsieur Bernard du Mesnil, tabellion, Jacques Maistre, notaire, et plusieurs autres personnes qui toutes témoignaient la joye et la part qu'elles prenaient dans ce bonheur si longtemps souhaité ; et, après s'être disposée à deux diverses fois, reçeu le bienfait de l'absolution par le ministère de maître Jean Gonthier prestre curé d'Yèvres, qui assista pareillement à cette action solennelle, et le Saint-Viatique du corps de Notre-Sauveur le 13 février par ses mains; laquelle enfin, après avoir continué ses langueurs jusques au 17 mars, et receu l'absolution pour une troisième fois par mes mains pour la disposer à l'Extrême-Onction que je luy administray le même jour, a rendu l'âme à Dieu ledit jour en la foy dont elle avait dernièrement fait profession ; le corps de laquelle fut inhumé le 18 dudit mois au bas de notre église. »

« Signé : Claude-Paul Bourgeois, curé de Rosnay. »

« L'an de grâce 1685, le 27e jour du mois de novembre, par devant messire Louys du Metz, abbé de Saint-Martin d'Huyron et de Sainte-Croix de Guïnguan, fondé de pouvoir spécial par commission de monsieur Vinot, vicaire-général et official de Troyes en datte du 22 des dits mois et an, demoiselle Françoise d'Anneau, veufve de Charles de Bégat, vivant escuyer, seigneur de Chalette, et demoiselle Marguerite de Bégat, sa fille, ont fait publique et solennelle abjuration de la religion prétendue réformée, à genoux, devant le grand autel de l'église paroissiale de Rosnay, en présence de moy soussigné curé dudit Rosnay, de Daniel Richier, escuyer, seigneur de Blignicourt, de

maître Antoine Barbier, prestre aumônier de l'Artillerie de France, de Daniel de Bégat, son fils, escuyer, de Claude de Forest, sieur de Bian, de Paul de Villette, commissaire ordinaire de l'Artillerie, de R. Nibot, notaire, de J. Mendron et de Geoffroy, témoins soussignez au procez verbal. »

« Signé : C. P. Bourgeois, curé. »

« L'an de grâce 1685, le 29e jour du mois de novembre, par devant messire Louys du Metz, abbé de Saint-Martin d'Huyron et de Sainte-Croix de Guinguan, fondé de pouvoir spécial par commission de monsieur Vinot, prestre vicaire-général et official de Troyes, en datte des 22 desdits mois et an, demoiselle Marguerite Bertin, veufve de Philippe de Collignon, vivant escuyer, seigneur de Blignicourt, Charles de Collignon, escuyer aussy, seigneur dudit Blignicourt, demoiselle Marie de Collignon, Charles de Collignon, fils, escuyer, demoiselle Suzanne de Collignon, sa fille, âgée d'onze ans, Jean Sagnets, escuyer, son petit-fils, âgé de huict ans, tous demeurant à Perthe, demoiselle Jeanne Varnier, femme de Paul de Villette, commissaire ordinaire de l'Artillerie de France, demoiselle Marie de Villette, leur fille, Abraham Pillet, leur neveu, tous demeurant à Rance, Louyse Brunet et Marie Lochez, natives de Chassenet, diocèse de Langres, demeurant l'une à Perthe au logis dudit sieur de Collignon, l'autre à Blignicourt au logis de monsieur Richier, son gendre, ont fait publique, unanime et solennelle abjuration de la religion prétendue réformée, à genoux, devant le grand autel de l'église paroissiale de Rosnay, en ma présence, et en celle de messire Louys le Grand de Montflois, prestre docteur de la maison de Sorbonne, de maistre Joseph Buglet, prestre curé de l'église dudit Rances, de monsieur Richier, escuyer, seigneur de Blignicourt, de Claude de Foresy, sieur du Bian, dudit sieur de Villette, de R. Ribot, notaire, de frère Boniface et de frère Sébastien, capucins, témoins soussignez au procez verbal. »

« Signé : C. P. Bourgeois, curé. »

« L'an de grâce 1685, le 19e jour de décembre, par devant messire Louys du Metz, prestre abbé de Saint-Martin d'Huyron et de Sainte-Croix de Guinguam, fondé de pouvoir spécial par commission de monsieur Vinot, prestre vicaire général et official de Troyes, en date du 22e de novembre audit an, Jeanne Doulier, fille native de Vietry, âgée de vingt ans, servante domestique de monsieur Dorigny, escuyer, seigneur de Chalette, Suzanne Guyot, fille native d'Helmorupt, âgée de seize à dix-sept ans, servante domestique de demoiselle Françoise d'Anneau, veufve de monsieur de Begat, escuyer, seigneur en partie dudit Chalette, et Magdeleine Guyot, fille aussy d'Elmorupt, âgée de douze ans, servante aussy dudit sieur Dorigny, ont fait publique et solennelle abjuration de la religion prétendue réformée, à genoux, devant le grand autel de l'église paroissiale de Rosnay, et receu l'absolution de l'excommunication qu'elles avoient encourüe par le crime d'Hérésie, en présence de nous curé dudit Rosnay, de maistre

Estienne Gardin, prestre desservant le prieuré de ce lieu, de frère Pierre Richard, religieux minime, prédicateur en cette paroisse, de Claude de Forezy, sieur du Bian, de Jean-Baptiste Postat, témoins soussignez au procez verbal. »

« Signé : Bourgeois, curé. »

Le zélé bénédictin qui joignait ainsi les œuvres de l'apostolat évangélique aux sollicitudes de l'administration abbatiale fut inhumé le 8 décembre 1699, dans l'église paroissiale de Rosnay, au milieu de la grande nef, comme le prouve l'acte suivant : « le 8 décembre 1699, a esté inhumé dans l'église de Rosnay par Daniel Lagneau, prieur de Perthes et de Saint-Léger, avec la permission de Claude Jacquet, curé dudit lieu, messire Louis Berbier du Metz, conseiller aumônier du roy, abbé de Saint-Martin de Huyron et de Sainte-Croix de Guinguam, prieur des prieurés de Notre-Dame de Chalette et de Rosnay, âgé de 70 ans ou environ, après avoir reçu avec grande dévotion, tous les sacrements. » Suivent les signatures : du Metz, du Metz de St-Utin, de Remigny, comte de Bully, allié à la famille Dumetz, Comparot, seigneur de la Rothière.

Le 11 décembre 1720, eut lieu la translation de ses ossements dans la chapelle de Saint-Nicolas à gauche du sanctuaire, où ils reposent aujourd'hui avec le cœur du chevalier Jacques du Metz, son parent, seigneur de Chalette et autres lieux ; la cérémonie se fit avec solennité en présence de Jean-Baptiste du Metz, comte de Rosnay, capitaine des gardes de la porte de son Altesse royale le duc d'Orléans, régent du royaume, et de dame Marie Mallet, femme de haut et puissant seigneur messire Gédéon du Metz, comte de Rosnay, conseiller du roi en ses conseils, président en la chambre des comptes à Paris.

L'abbé Etienne Georges,

* * *

Question. — Nous demandons à nos lecteurs de faire connaître à la *Revue de Champagne et de Brie* les renseignements qu'ils peuvent posséder sur l'origine dans chaque commune de ces deux provinces, des maisons d'Ecole pour les deux sexes, des couvents où on enseignait la jeunesse, des colléges et institutions de toute sorte.

Nous leur demandons d'indiquer autant que possible le nom et la qualité du fondateur, le titre de fondation et la date de cette fondation.

Le Secrétaire Gérant,
Léon Frémont.

NOTICE

SUR LES ATELIERS MONETAIRES

DE

CHALONS-SUR-MARNE ET DE SAINTE-MENEHOULD

Je vais décrire maintenant toutes les monnaies que j'ai pu retrouver jusqu'à ce jour, et qui ont été émises par les ateliers de Châlons et de Sainte-Menehould.

Charles VI. — Monnaies d'attribution douteuse

N° 1. — J'attribue à Châlons l'écu à la couronne dont voici la description :

+ KAROLVS ✕ DEI ✕ GRACIA ✕ FRANCORVM ✕ REX Ecu de France timbré, d'une couronne rehaussée de trois fleurs de lis et deux trèfles. Un point entre les deux fleurs de lis supérieures. Un annelet sous l'V de FRANCORVM.

℟ + XPC * VINCIT * XPC * REGNHAT * XPC* INPERA croix ornée, feuilletée et fleuronnée de fleurs de lis, évidée au cœur en losange contenant une étoile à 5 pointes, enfermée dans un double contour de 4 demi-circonférences, fleuronné à ses angles, de fleurs de lis. Dans chacun des 4 angles rentrants extérieurs du contour, une couronne. Poids 3,75. M. C.

Cette attribution n'est nullement certaine ; elle n'est fondée que sur la présence, à pile, d'un annelet sous la 24e lettre, différence qui ne convient à aucun autre atelier monétaire connu.

* Voir page 321, tome VI, 3e année, de la *Revue de Champagne*.

2. — Je classe de même les florettes suivantes :

Croix bastonnée KAROLVS : FRANCORV : REX, 3 fleurs de lis, 2 et 1, sous une couronne rehaussée de feuilles d'âche.

℟ Croix bastonnée SIT : NOME : DNI : BENEDICTV, croix fleurdelisée, cantonnée de couronnelles aux 1er et 4e cantons. Tous le O sont ronds et pointés.

Bon billon. Poids 2,50. M. C.

3. — + KAROLVS : FRANCORV : REX, la couronne rehaussée de 3 feuilles d'âche et de 2 perles évidées. Un point sous le K de KAROLVS.

℟ + SIT : NOME : DNI : BENEDICTV, croix, fleurdelisée, cantonnée de couronnelles aux 2e et 3e cantons. Un point sous l'S de SIT.

Bon billon. Poids 2,95. M. C.

4. — Fleur de lis KAROLVS : FRANCORV : REX, même couronne qu'au n° 3. l'O de FRANCORV pointé.

℟ Fleur de lis SIT : etc., couronnelles aux 2e et 3e cantons. Un point sous l'S de SIT.

Bon billon. Poids 2,45. M. C.

5. — Deux croissans superposés KAROLVS : FRANCORV : REX, même couronne.

℟ Deux croissans superposés SIT : etc., même type qu'au n° 4.

Bon billon. Poids 2,15. M. C.

6. — Mêmes légende et type qu'au n° 5. Mais la couronne rehaussée de 3 fleurs de lis et de 2 trèfles.

℟ Deux croissans superposés SIT : etc., couronnelles aux 2e et 3e cantons.

Très-bon billon. Poids 2,15. M. C.

7. — Deux croissans superposés KAROLVS : FRANCORV : REX, point entre les deux fleurs de lis supérieures ; couronne rehaussée de feuilles d'âche et de 2 perles évidées. Point sous l'R de KAROLVS.

℟ Deux croissans superposés SIT : NOME : DNI : BENEDICTV, couronnelles aux 2e et 3e cantons ; au-dessous de celle du 2e canton, un petit annelet.

Bon billon. Poids 2,45. M. C.

Monnaies d'attribution certaine

GRANDS BLANCS DE 10 DENIERS TOURNOIS, FRAPPÉS A SAINTE - MENEHOULD

Du 20 septembre 1392

8. — + KAROLVS + FRANCORV + REX, écu de France.

℟ + SIT + NOME + DNI + BENEDICTV, croix cantonnée de 2 couronnes aux 1er et 4e cantons, et de 2 fleurs de lis aux 2e et 3e.

Bon billon. Poids 3.10. M. C.

Du 27 octobre 1399

9. — + KAROLVS + FRANCORV + REX, écu de France. L'O de KAROLVS pointé.

℟ + SIT + NOME + DNI + BENEDICTV, 2 couronnes et 2 fleurs de lis dans la croix. L'O de NOME pointé.

Bon billon. Poids 3,00. M. C. Un 2e exemplaire pèse 3,15.

Du 5 novembre 1411

10. — + KAROLVS + FRANCORV + REX, écu de France.

℟ + SIT + NOME + DNI + BENEDICTV, 2 couronnes et 2 fleurs de lis dans la croix.

Billon médiocre. Poids 2,55. M. C.

11. — + KAROLVS + FBANCORV + REX, écu de France, avec point entre les 3 fleurs de lis. L'O de FRANCORV pointé.

℟ + SIT + NOME + DNI + BENEDICTV, 2 couronnes et 2 fleurs de lis dans la croix. L'O de NOME pointé.

Pièce un peu usée et aux bords défectueux. M. C. Un 2e exemplaire, beaucoup mieux conservé, pèse 2,95. M. C.

Du 10 mai 1417

12. — + KAROLVS + FRANCORV + REX, écu de France, un point entre les 3 fleurs de lis, et un autre en tête de l'écu. L'O de KAROLVS pointé.

℟ + SIT + NOME + DNI + BENEDICTV, un point en tête de la croix, et 2 couronnes et 2 fleurs de lis dans les cantons. L'O de NOME pointé.

Bon billon. Poids 2,85. M. C.

Du 17 janvier 1419

13. — KAROLVS × FRANCORV + REX, même écu qu'au n° 12.

℟ + SIT × NOME + DNI + BENEDICTV, même croix qu'au n° 12.

Billon. Poids 2,75. M. C.

DOUBLE TOURNOIS FRAPPÉ A CHALONS

Du 1er décembre 1421

14. — + (KA) ROLVS : FRACORV. REX, fleur de lis couronnée.

℟ + DVPLEX. TVRONS. FRACIE, croix patée. Point sous l'D de DVPLEX.

Bon billon. Poids 3,00. M. C.

DENIER TOURNOIS FRAPPÉ A CHALONS

15. — + KAROLVS. FACORV. REX (*sic*), fleur de lis. Point sous le K de KAROLVS.

℟ + TVRRONVS × CIVVIS, (sic) croix alezée.

Billon noir. Poids 1,05. M. C.

Monnaies de Henri VI d'Angleterre, frappées à Châlons

GRAND BLANC DE 10 DENIERS TOURNOIS

16. — ⌣ FRANCORVM : ET : ANGLIE : REX, écus accolés de France et d'Angleterre. Au dessus HERICVS.

℟ ⌣ SIT : NOMEN : DNI : BENEDICTV, croix accostée d'une fleur de lis et d'un léopard ; au-dessous : HERICVS souligné.

Billon. Poids 2,90. M. C.

PETIT BLANC DE 5 DENIERS TOURNOIS

17. — ⌣ HEN — RICVS : — REX, écus accolés de France et d'Angleterre.

℟ ⌣ SIT : NOME : DNI : BENEDICTV, croix accostée d'un H et d'un R.

Bon billon. Poids 1,50. M. C.

DENIER TOURNOIS

18. — ⌣ HENRICVS O REX, dans le champ une fleur de lis et un léopard.

℟ ⌣ TVR (ONVS) O FRAN (CI) E, croix patée.

Bas billon, pièce en mauvais état. M. C.

Monnaies de Charles VII

BLANC AUX TROIS FLEURS DE LIS RANGÉES SOUS UNE COURONNE, FRAPPÉ A CHALONS

(Il a été frappé du 18 octobre 1429 au 12 septembre 1430).

19. — ⌣ KAROLVS : FRANCORVM : REX, trois fleurs de lis rangées sous une couronne, rehaussée de trois fleurs de lis et deux trèfles évidés.

℟ ⌣ SIT : NOME : DNI : BENEDICTV, croix cantonnée de 2 couronnes et de 2 fleurs de lis.

Bon billon. Poids 2,90. M. C.

BLANC A LA COURONNE

20. — ⌣ KAROLVS : FRANCORVM : REX, écu de France entre 3 couronnes, dans un double contour treflé.

℟ ⌣ SIT : NOME : DNI : BENEDICTVM : croix cantonnée de 2 couronnes et de 2 fleurs de lis, dans un double contour de 4 arcs de cercle.

Bon billon. Poids 2,75. M. C.

21. — ⌣ Même pièce, avec ⨯ entre les mots.

℟ ⌣ SIT deux croissans superposés NOME : DNI : BENEDICTVM, même type qu'au n° 20.

Bon billon. Poids 2,80. M. C.

22. — ⌣ Même pièce, avec ⨯ après REX.

℟ Croissant SIT ⨯ NOMEN ⨯ DNI ⨯ BENEDIC-

TVM ⨯ même croix qu'aux n°s 20 et 21.
⨯

Billon médiocre. Poids 2,55. M. C.

23. — Etoile au-dessus d'un croissant. Même légende avec ⨯ entre les mots et REX O — point entre les 3 fleurs
⨯
de lis.

℟ Etoile au-dessus d'un croissant. Même légende avec ⨯ entre les mots, et rien entre BENEDICTVM
⨯
et le croissant. Même croix.

Billon médiocre. Poids 2,90. M. C. Un 2e exempl. pèse 2,80.

24. — Même pièce, sans l'annelet après le mot REX, et sans le point entre les fleurs de lis.

℟ Etoile sur un croissant. Même légende avec : entre les mots, et NOME sans l'N final. Même croix.

Bon billon. Poids 2,80. M. C.

CHALONS OU PEUT-ÊTRE SAINTE-MENEHOULD

25. — + KAROLVS molette FRANCORVM molette REX croissant surmonté d'une étoile. Point entre les 3 fleurs de lis.

℟ + SIT molette NOMEN molette DNI molette BENEDICTVM, croix cantonnée de 2 fleurs de lis et de 2 couronnes. Point sous l'V de BENEDICTVM.

Bon billon. Poids 2,25. M. C. Un 2e exemplaire ne porte que BENEDICTV. Poids 3,05. M. C.

Je n'oserais pas affirmer que cette pièce est sortie de l'atelier de Châlons, bien que cela paraisse fort probable. Ce blanc est un blanc aux molettes, créé par l'ordonnance du 16 juin 1455, qui ne fut mise à exécution que le 26 juin 1456, et nous avons la certitude que l'hôtel des monnaies de Châlons fonctionnait en 1456. Rien donc de sérieux ne s'oppose à ce que cette pièce soit classée à Châlons, si ce n'est le point qui semble placé sous l'V de BENEDICTVM (20e lettre, de Sainte-Menehould).

Il existe des blancs aux mêmes types, mais avec les 4es lettres pointées; l'un à un point entre les trois fleurs de lis de l'écu, et l'autre ne l'a pas.

J'ai bien de la peine à croire que ces blancs, malgré

leur point sous la 4e lettre, aient été frappés à Montpellier. Chacun d'eux pèse 2,80.

Je possède également le petit blanc de cette variété; il pèse 1,20.

BLANC A LA COURONNE FRAPPÉ A SAINTE-MENEHOULD

26. — + KAROLVS deux croissans superposés FRANCORVM deux croissans superposés REX, type ordinaire.

℟ + SIT molette NOMEN deux croissans DNI deux croissans BENEDICTVM 2 croissans; 2 couronnes et 2 fleurs de lis dans la croix. Point sous l'V de BENECICTVM.

Billon médiocre. Poids 2,60. M. C.

GRAND BLANC AUX 4 COURONNES, FRAPPÉ A CHALONS
(Du 1er octobre 1435 au 28 janvier suivant)

27. — ◡ KAROLVS : FRANCORVM : REX, écu de France.

℟ ◡ SIT : NOME : DNI : BENEDICTVM, croix cantonnée de 4 couronnes.

Billon médiocre. Poids 2,80. M. C.

ÉCU A LA COURONNE ET AUX 2 FLEURS DE LIS COURONNÉES
Frappé à Châlons, après le 28 janvier 1435

28. — ◡ KAROLVS ✕ DEI ✕ GRACIA FRACORVM ✕ REX, écu de France, accosté de 2 fleurs de lis couronnées. Un point entre les 2 fleurs de lis supérieures. L'écu est timbré d'une couronne rehaussée de fleurs de lis et de fleurons évidés.

℟ ◡ XPC ✕ VINCIT ✕ XPC ✕ REGNAT ✕ XPC ✕ IMPERAT, croix feuilletée, évidée au cœur en un quatrefeuille contenant un gros point; la croix est cantonnée de 4 couronnelles. Le tout dans un contour double de 4 demi-circonférences. Poids 3,40. M. C.

Monnaies de Louis XI

GROS D'ARGENT, FRAPPÉ A SAINTE-MENEHOULD

29. — + LVDOVICVS molette DEI molette GRA molette FRACORV molette R; 3 fleurs de lis, deux et une,

sous une couronne rehaussée de fleurs de lis et de trèfles ; étoile sous l'O de FRACORV (20e lettre). Deux exemplaires, dont l'un présente un point entre les deux fleurs de lis supérieures, et l'autre, pas.

℟ + SIT molette NOMEN molette DOMINI molette BENEDICTV, croix fleurdelisée ; une étoile sous l'V de BENEDICTV.

Rg. Poids 3,20. M. C.

C'est certainement par erreur que le tailleur a placé, à croix, l'étoile sous la 23e lettre ; habitué à voir l'V de BÈNEDICTV être la 20e lettre, dans la légende habituelle *Sit nomen dni benedictu*, il a machinalement continué à regarder ce V comme la 20e lettre de la légende.

Je n'ai pas encore rencontré une seule monnaie de Châlons ou de Sainte-Menehould, autre que celles que je viens de décrire.

Note additionnelle

SUR LES ATELIERS MONÉTAIRES QUI ONT EU POUR DIFFÉRENTS LE POINT SECRET SOUS LA 20e ET LA 21e LETTRES

Nous avons vu que Châlons-sur-Marne eut pour différents successifs :

Au 1er septembre 1421, un point sous la première lettre des légendes du double tournois de Charles VI ;

Au 12 décembre 1422, un croissant à la tête des légendes, sur les monnaies anglo-françaises de Henri VI ;

Au 15 juin 1519, un point sous la 21e lettre ;

Au 28 janvier 1539, la lettre Q.

De son côté, Sainte-Menehould eut pour différents successifs, depuis la création de l'atelier, au 16 août 1392 :

A l'or, les O ronds ;

Aux grands et petits blancs, ainsi qu'aux monnaies noires, + au bout de chaque mot des légendes, au lieu de deux points +

et, aux petits blancs, où les mots n'étaient suivis que d'un seul point, une seule croisette.

Au 18 novembre 1398, à l'or, un point dans le P du premier XPC et dans l'O de KAROLVS.

Aux grands et petits blancs, un point dans l'O de KAROLVS et dans celui de NOMEN.

Au 27 octobre 1399, aux écus, + entre XPC et VINCIT, et entre KAROLVS et DEI, + au lieu de ×.

Aux grands blancs, × après SIT et après KAROLVS.

Au 2 septembre 1402, aux écus, × au lieu de +, après le premier XPC, et × au lieu de +, après KAROLVS.

Aux grands blancs, après SIT et KAROLVS, +, au lieu de ×

Au 5 novembre 1411, aux écus, des deux côtés, là ou il y a deux croix, on n'en mettra qu'une, avec un annelet dessous, +.

Aux grands et aux petits blancs, de même.

En 1456, le point secret de Sainte-Menehould sera placé sous la 20e lettre.

Au 28 janvier 1539, la lettre T est attribuée à Ste-Menehould.

En 1389, le point secret attribué à l'atelier de Villeneuve-Saint-André, était placé sous la 20e lettre.

Le 28 mars 1430, cet atelier fut supprimé.

En 1456, cet atelier qui était rétabli dès 1435, eut le point secret sous la 21e lettre.

Le 11 mai 1496, l'atelier fut rétabli.

Le 19 novembre 1507, il fut supprimé de nouveau.

Le 18 juin 1513, il fut reconstitué.

Nouvelle suppression qui dura jusqu'au 21 avril 1520.

Le 28 janvier 1539, la lettre R est attribuée à cet atelier.

Nota. — Sur les monnaies émises par Pierre Bourdin, dès 1533, reconnaissables aux deux bourdons en sautoir, différence de ce maître, le point secret est placé des deux côtés sous la 20e lettre.

Au 27 avril 1541, clôture de la monnaie.

Au 2 août 1543, réouverture.

De cette époque au 3 octobre 1548, les monnaies émises à Saint-André, portent les différences du maître particulier.

Le 5 mars 1533, il était ordonné à Antoine Mazure, tailleur de Villeneuve, de mettre, pour différence, aux fers des écus, des testons, des blancs et autres monnaies, un point clos dans le gui (le grenetis), sous la 20e lettre, des deux côtés.

De ce qui précède, il résulte qu'en 1389, lors de la création

des points secrets, le point sous la 20e lettre, fut attribué à Villeneuve-St-André.

Ste-Menehould établi en en 1392, n'eut pas d'autre différent que celui fourni par les signes séparant les mots des légendes.

Le 6 octobre 1412, l'atelier de Ste-Menehould fut transféré à Châlons, qui avait été fermé à la création de Ste-Menehould.

De 1412 à 1456, il n'est plus question de Sainte-Menehould.

En septembre 1421, Châlons a le point sous la 1re lettre.

En 1422, sous Henri VI, le croissant est le différent de Châlons.

Cet atelier fonctionne en 1435.

En 1456, il n'est plus question de Châlons.

En 1430, l'atelier de Villeneuve est supprimé.

Il est rétabli en 1435, avec le point secret sous la 21e lettre.

En 1456, nous trouvons le point sous la 20e lettre, attribué à Ste-Menehould, qui a repris le travail, à la clôture de Châlons.

Le point sous la 20e lettre était donc resté disponible, à la clôture de Villeneuve en 1430.

En 1464, l'atelier de Châlons est en exercice.

En 1499, il a pour différend le point sous la 21e lettre, probablement parceque le point sous la 20e lettre avait été restitué à Villeneuve.

En 1507, Villeneuve est supprimé de nouveau.

En 1513, il est rétabli.

Après une nouvelle clôture, Villeneuve est rouvert en 1520.

En mars 1533, Villeneuve fonctionne avec le point sous la 20e lettre. Cet atelier est supprimé en 1541, et rétabli en 1543.

En 1539, les lettres monétaires sont instituées.

Châlons a la lettre Q.

Sainte-Menehould la lettre T.

Villeneuve la lettre R.

Ainsi Villeneuve a eu le point sous la 20e lettre, de 1389 à 1430, date de sa suppression.

Il a eu le point sous la 21e lettre en 1435, date de son rétablissement.

Il est probable que le point sous la 20e lettre a passé à Châlons, après l'emploi du point sous la première lettre (1421) et du croissant (1422), en 1430, au moment où Charles VII est rentré en possession de cette ville.

En 1456, Sainte-Menehould, ayant remplacé Châlons, a pris le point sous la 20e lettre.

En 1464, Châlons travaillait très-probablement avec le point sous la 20e lettre.

En 1499, Châlons plaçait le point sous la 21e lettre, proba-

blement parceque le point sous la 20e lettre avait été rendu à Villeneuve.

De 1507 à 1513, Villeneuve est fermé.

Nouvelle clôture de cet atelier, qui rouvre en 1520.

En 1533, Villeneuve est en possession du point sous la 20e lettre.

Note additionnelle

CHARLES VII. — BLANC A LA COURONNE ET AUX MOLETTES

N° 1. — + KAROLVS molette FRANCORVM molette REX. écu de France entre 3 couronnes, dans un trèfle.

℟ + SIT molette NOMEN molette DNI molette BENEDICTVM molette ; croix cantonnée de deux fleurs de lis et de deux couronnes. Point sous l'M de BENEDICTVM.

Billon. Poids 2,60. M. C.

Je doute fort que cette pièce soit de Châlons ; elle est peut-être plus sûrement de Villeneuve-Saint-André.

CHARLES VIII. — GRAND BLANC, DIT KAROLUS, FRAPPÉ A CHALONS ? PEUT-ÊTRE A VILLENEUVE

2. — + KAROLVS : FRANCORVM : REX : dans le champ un K couronné, entre 2 fleurs de lis.

℟ × SIT : NOMEN : DNI : BENEDICTVM, croix engoulée de 4 couronnes, et cantonnée de 4 fleurs de lis. Point sous l'M de BENEDICTVM.

Billon. Poids 2,55. M. C.

LOUIS XII. — BLANC AU PORC-ÉPIC, FRAPPÉ A CHALONS

3. — + LVDOVICVS : FRANCORVM : REX, écu de France, couronné, et placé au-dessus d'un porc-épic passant vers la gauche. Point sous l'X de REX.

℟ † SIT : NOMEN : DNI : BENEDICTVM, croix alésée, cantonnée de 4 fleurs de lis. Point sous l'M de BENEDICTVM.

Billon. Poids 2,65. M. C.

Paris, 19 novembre 1878.

F. DE SAULCY,
de l'Institut.

NOTICE HISTORIQUE SUR VILLEMAUR

Villemaur, commune du département de l'Aube, arrondissement de Troyes, canton d'Estissac, n'est le siège d'aucune juridiction ni le chef-lieu d'aucune division administrative, mais si son importance actuelle ne paraît pas digne d'attirer l'attention, ce village conserve encore, malgré des désastres répétés [1], des traces de son ancienne splendeur. Les richesses mobilières de son église aujourd'hui défigurée, entre autre son admirable jubé, méritent une sérieuse étude.

Ce village, qui a porté successivement les noms de : Villa Mauri (1079-1089), Villemor (1145-1169) et Villemaur (1553 [2]) est situé dans la vallée de la Vanne, à quelque distance de cette rivière, et à mi-côte sur un coteau crayeux ; le hameau des Bordes, qui en dépend, est dans le bas de la vallée, sur les bords mêmes de ce petit cours d'eau. La route nationale de Nancy à Orléans, par Troyes et Sens, traverse la partie supérieure du village.

Fortifications, Château

On trouve quelques vestiges des fortifications, et les fossés, bien que déformés, sont encsre visibles. Suivant M. Chèvre de la Charmotte, curé-doyen de Villemaur au XVIIIe siècle, et auteur d'une histoire manuscrite de sa paroisse [3], les anciens titres donnaient le nom de *Fort* à la partie de la ville qui est au nord de la route nationale, et dans laquelle étaient situés l'église, le chapitre, et l'auditoire dont la place existait encore en 1665.

Il y avait anciennement à Villemaur quatre faubourgs :

1° Le faubourg de la *Porte-Salée*, appelé ensuite faubourg de *Notre-Dame*. Il était situé du côté de Troyes, et tiré son nom de la porte placée de ce côté sur la route ; il existait encore à la fin du XVIIIe siècle, et était alors de très-peu d'importance. La porte avait été abattue en 1738.

1. Voir le dernier chapitre de ce travail.
2. Boutiot et Socard, *Dict. top. du département de l'Aube*.
3. Bib. de Troyes, manuscrit n° 2254.

2° Le faubourg *de Vanne*, placé sur les bords de la Vanne. Dès la fin du XVIIIe siècle il n'existait plus et son emplacement était occupé par des jardins. La porte fut démolie en même temps que celle du faubourg de la Porte-Salée.

3° Le faubourg *de Grêve*, subsistait encore au XVIIIe siècle ainsi que la porte qui le séparait de la ville. Il se composait alors de quelques maisons [1].

4° Le faubourg *de Sens*, ainsi appelé parce qu'il était situé du côté de cette ville, était séparé de Villemaur par la *Porte-Neuve* qui faisait pendant à la porte *Notre-Dame* ou *Porte-Salée*. Au XVIIIe siécle il n'y en avait plus de traces et les habitants ignoraient l'époque de sa démolition [1].

L'Etat du bailliage de Troyes, fait en 1553, donne pour dépendances à Villemaur le hameau des Bordes, les moulins de Nuisement et un petit hameau appelé les Essarts [2].

Un mémoire du chapitre de Villemaur nous apprend qu'en 1547 le commandeur de Couleurs avait dans le hameau des Essarts une métairie.

Les guerres et divers incendies ont ruiné ce village qui fut autrefois une ville ; enfin, la suppression ou le transfert à Estissac, au XVIIIe siècle, des institutions dont cette localité était le siège, la reléguèrent au rang modeste qu'elle occupe aujourd'hui parmi les communes du département de l'Aube.

Quelques documents nous font assister à la démolition des derniers vestiges de ses fortifications. En 1678 les habitants cédèrent au doyen une tourelle et le mur y attenant, situés à l'extrémité du jardin de la maison du chapitre, qui était à la fois la maison du curé, à la charge d'entretenir la tourelle dont il voulait faire un colombier. En 1738 il subsistait encore des portes, sinon en parfait état du moins en partie. A cette époque le seigneur, M. le duc d'Estissac, demanda à l'Intendant l'autorisation de les faire abattre avec ce qui restait des murs qui tombaient en ruines. L'autorisation fut accordée, et, bien que les femmes du pays se soient opposées à cette démolition, lorsqu'on voulut abattre l'une des portes, à tel point qu'on dut en mettre plusieurs en prison, les habitants, pour ne pas déplaire à leur seigneur, signèrent un consentement. Enfin, en 1788 le syndic écrivait, probablement au subdélégué de l'intendant, que depuis quelque temps des particuliers s'étaient

1. Chèvre de la Charmotte.
2. Coutumes du bailliage de Troyes, par Pierre Pithou, 1628, p. 623.

emparés des fossés de la ville et les avaient comblés en partie avec les terres qui formaient le parapet[1].

Le château, suivant M. Chèvre de la Charmotte, était situé dans la partie appelée *le Fort*, et on voyait encore en 1738 une de ses portes « ou arcades[2]. » Quant à une motte, haute de six mètres, située près de la Vanne, qui était à peu près intacte il y a environ vingt ans[3], elle était placée en avant des remparts, dont elle était complètement isolée, et servait à leur défense. On lui donnait au XVIIIe siècle le nom de *Tour Ganne*[2].

Population

La population de Villemaur était anciennement importante. En 1231, Thibaut IV, comte de Champagne, en accordant une commune à Villemaur, stipula qu'en échange de l'abandon fait par lui au corps municipal du produit de partie des amendes les habitants lui paieraient annuellement 170 livres; or, il était dû, pour des motifs semblables, par Troyes 300 livres, par Provins 250, par Coulommiers 169, par Bar-sur-Seine 117, par Saint-Florentin 72[3].

En 1275, la jurée de Villemaur, impôt de quotité, est de 110 livres; les principales villes de la Champagne méridionale paient de ce chef : Troyes 1100, Méry-sur-Seine et Coulommiers 200, Isles 197, Bar-sur-Seine 180, Nogent-sur-Seine 120[4]. D'autre part, en 1308, la ville envoya deux députés au « parlement » des trois ordres convoqué à Tours, au mois de mai, pour traiter de l'affaire des Templiers[5].

Les sièges, les incendies et les occupations de troupes qui ont ruiné cette ville contribuèrent à en diminuer sensiblement la population ; elle fut même totalement abandonnée par ses habitants, pendant six ans, à la suite d'une épidémie extraordinaire qui sévit en 1496[6].

En 1709 on ne compte à Villemaur que 129 feux[7]; en 1716,

1. Arch. dép. de l'Aube, G. 1995.
2. Bib. de Troyes, manuscrit 2254.
3. H. d'Arbois de Jubainville, *Comtes de Champ.* IV. 723.
4. Lefèvre, *Les finances de la Champagne* (Bibliothèque de l'Ecole des Chartes).
5. Boutiot, *Hist. de Troyes.* II. 27.
6. Arch. dép. Aube, 7. E. 10.
7. Bibl. de Troyes, manuscrit 2254, p. 28.

250 communiants environ [1]; en 1726, 483 habitants [2]; en 1787, 123 feux et 423 habitants [3]; en 1788, 121 feux [4]. A partir de 1800 la population s'accroît, mais dans des proportions restreintes : 1800, 526 habitants ; 1806, 537 ; 1820, 538 ; 1826, 592 ; 1830, 599 ; 1831, 651 ; 1836, 695 [5] ; 1837, 709 ; 1842, 801 ; 1846, 786 ; 1852, 843 ; 1856, 867 ; 1861, 877; 1866, 939 ; 1872, 912 ; 1876, 967.

INSTITUTIONS CIVILES

Châtellenie

Villemaur était le chef-lieu d'une importante châtellenie ; d'après l'état annexé à la coutume de Troyes, datant du XVIe siècle, cette châtellenie comprenait les communes suivantes : Bercenay-en-Othe, Bercenay-le-Hayer, Bucey-en-Othe, Chennegy, Coulours (Yonne), Dierrey-St-Julien, Dierrey St-Pierre, Estissac (anciennement St-Liébault), Faux (Villecerf), Flacy (Yonne), Fontvanne, le Mesnil-St-Loup, Neuville-sur-Vanne, Nogent-en-Othe, Paisy-Cosdon, Palis, St-Benoît-sur-Vanne, Villemaur et Villemoiron [6]. Il y a lieu de croire que cette organisation remontait beaucoup plus haut.

Seigneurs

I. AVANT LES COMTES DE CHAMPAGNE

Il est difficile d'établir une succession des seigneurs qui ont précédé les comtes de Champagne. Avant eux on trouve seulement quelques noms. En 1127 il est fait mention d'ODON ou EUDES DE VILLEMAUR, simplement qualifié « nobilis vir [7], » mais qui serait le plus ancien seigneur connu s'il est permis de l'identifier avec Odon de Villemaur, seigneur dudit lieu, mentionné dès 1154 comme ayant été enterré en l'abbaye de Dilo (Yonne) [8]. En la même année 1154 nous trouvons le nom d'HILDUIN DE VILLEMAUR « dominus castri de Villamauri » et

1. Arch. dép. Aube, G. 965,
2. Dictionnaire universel de la France (par Saugrain).
3. Arch. dép. Aube, C. 1994, liasse 3.
4. Arch. dép. Aube, C. 1994.
5. Annuaire de l'Aube, 1837, p. 78.
6. Coutume de Troyes, 1628, p. 623.
7. Gallia christiana, XII, Instr. p. 30 ; Sens, n° XXVII.
8. Gallia christiana, XII, p. 251. E.

de sa mère HELIA ou ELIA [1]. Cette dernière figure avec la qualité de dame de Villemaur en 1158 [2]. En 1187 le seigneur était MANASSÈS DE VILLEMAUR [3]; sa veuve avait cette seigneurie en 1201 [4]. A une date intermédiaire, en 1194 nous retrouvons une ELIA mentionnée comme dame de Villemaur [5].

Peut-être faut-il voir des seigneurs de Villemaur dans les deux personnages suivants. En 1202 Geoffroi de Villehardouin, maréchal de Champagne, constate que GODEFROI et DREUX DE VILLEMAUR, *ses neveux*, ont abandonné à Eudes, chanoine de Troyes, leurs droits sur les dimes de Paisy-Cosdon (Aube) [6]. Ainsi, la mère de Godefroi et de Dreux de Villemaur était la sœur de Geoffroi de Villehardouin ou de sa femme, *Chane* ou *Kanne*, morte comme lui en 1218 [7]. Or, en mai 1219, ERARD DE VILLEHARDOUIN, fils de Geoffroi ci-dessus, vendit, avec le consentement de sa femme *Mabille*, à Blanche de Navarre, comtesse de Champagne, et à son fils mineur, Thibaut IV, tout ce qu'il avait à Villemaur, c'est-à-dire partie de la seigneurie, consistant notamment en hommes et en droits de justice, de cens et de coutumes [8]. Ainsi donc, la descendance mâle des anciens seigneurs de Villemaur semble s'être éteinte en la personne de Godefroi et Dreux ci-dessus, et partie de leur seigneurie serait passée à leur cousin-germain Edouard de Villehardouin.

Une autre partie de la seigneurie de Villemaur était échue, à cause de sa femme, à FROMOND DE CORROY, qui vendit en octobre 1211, à la même comtesse Blanche, tout ce qu'il avait à Villemaur, *provenant de sa femme Helieta* [9].

Dès lors Villemaur parait avoir eu pour seuls seigneurs les comtes de Champagne qui en étaient déjà seigneurs en partie dès l'an 1152 [10].

Nous donnons la liste des seigneurs issus de cette maison d'après M. d'Arbois de Jubainville. ALP. ROSEROT,

(*A Suivre*). Archiviste-Adjoint du départ. de l'Aube.

1. Gallia christiana, XII, Instr. p. 269. Troyes, XXXIV.
2. *Cart. de Vauluisant.* (Communiqué par M. l'abbé Lalore).
3. Arch. dép. Yonne, G, fonds Dilo, liasse 1. (Communiqué par M. l'abbé Lalore).
4. Longnon, *Livre des vassaux du comté de Champagne*, n° 2988.
5. Lalore, *Cart. du Paraclet*, n° 103. Gall. christ., XII, p. 280, D.
6. H. d'Arbois de Jubainville, *Comtes de Champ.* IV, 516-517.
7. Idem, IV, 518.
8. Buchon. *Recherches et matériaux sur la domination française en Orient*, 2e partie, p. 27-28.
9. Bib. de Troyes, manuscrit, n° 22, p. 36.
10. H. d'Arbois de Jubainville, *Comtes de Champ.* IV, 898.

M. LESCUYER, DE SAINT-DIZIER

ET SES TRAVAUX SCIENTIFIQUES

A la dernière réunion des sociétés savantes, deux de nos compatriotes ont obtenu des distinctions dont nous avons lieu d'être fier : M. Jolibois, un chaumontais, l'auteur d'ouvrages si appréciés sur l'histoire de la Haute-Marne, a été nommé officier d'Académie ; M. Lescuyer, de Saint-Dizier, a obtenu une médaille d'argent.

M. Lescuyer est peut-être moins connu des lecteurs de la *Revue* que M. Jolibois : les études historiques que publie notre recueil n'ont jamais eu recours à l'autorité de sa parole. Cependant M. Lescuyer n'en a pas moins sa place marquée parmi les historiens les plus consciencieux et les plus savants ; mais, tandis que les uns soulèvent la poussière de nos archives pour découvrir un titre précieux et intéressant, tandis que les autres s'efforcent de retracer la vie soit des peuples de la Champagne, soit de l'un de nos héros de la politique ou de la science, M. Lescuyer étudie la vallée de la Marne à un autre point de vue : ses héros, ce sont les êtres qui peuplent et animent nos bois et nos jardins, qui nous charment par leur grâce, la délicatesse de leurs formes, leur belle livrée, qui nous égaient par la vivacité de leurs allures et par leur caquetage, qui nous ravissent par leurs chants. Ses héros, ce sont les oiseaux, nos amis et nos protecteurs, qui trop souvent, hélas ! ne trouvent chez nous qu'ingratitude.

« Depuis plusieurs années, M. Lescuyer, observateur zélé, étudie, avec une rare persévérance, les mœurs de ces mignonnes créatures ; il enregistre avec l'exactitude d'un statisticien l'époque de retour des espèces voyageuses, le moment de leur départ pour des climats plus doux, l'heure du réveil matinal de chacune d'elles ; il s'applique à bien connaître l'industrie déployée par ces habiles architectes, dont la science est innée et dont les œuvres sont admirables ; il écrit leur biographie, et il a vu, vu de ses propres yeux, tout ce dont il parle [1]. »

1. *Rapport sur les travaux des membres des Sociétés savantes des départements*, par M. Emile Blanchard (*Journal officiel* du 22 avril 1879, p. 3456, col. 3).

De tous ces documents pris sur nature, il est résulté un ensemble de notions fort intéressantes, dont un grand nombre se font remarquer par une complète originalité, et M. Lescuyer a bien mérité de la science en publiant quelques-unes de ses observations. De nombreuses récompenses sont déjà venues prouver que les travaux de notre compatriote sont fort appréciés : sept médailles d'argent, de vermeil ou d'or lui ont été décernées par la Société protectrice des animaux, la Société d'acclimatation, la Société centrale d'insectologie, la Société centrale d'agriculture ; au concours régional agricole de Reims, à l'exposition universelle de 1878 (section agricole), M. Lescuyer, dont la collection ornithologique attirait tous les regards, a obtenu deux autres médailles ; les ministères de l'instruction publique et de l'agriculture ont honoré de leurs souscriptions ses ouvrages pour lesquels, du reste, l'auteur avait reçu les lettres approbatives les plus flatteuses de savants zoologistes et d'éminents prélats. Après tant de succès nous serions mal venu de parler des travaux de M. Lescuyer ; aussi nous contenterons-nous de nommer les ouvrages de l'auteur et de découper au hasard quelques passages de plusieurs d'entre eux.

Mais avant de les passer en revue, il nous faut dire quelles fonctions M. Lescuyer assigne à l'oiseau dans la nature. Voici, d'après le résumé d'un mémoire qu'il a lu le 18 mai 1877 à une réunion de la Société d'acclimatation, en quoi consiste le rôle de l'oiseau comme éliminateur :

.... Le Créateur, pour assurer l'intégralité, la perpétuité et le complet développement des différentes espèces de plantes réparties à la surface du globe, leur a donné une force de reproduction très-considérable, mais qui avait besoin d'être modérée et régularisée par le moyen puissant de l'élimination.

Comment devait s'opérer ce genre de destruction ?

D'abord il est des forces générales, telles que la lumière et l'obscurité, la chaleur et le froid, la sécheresse et l'humidité, devant être utilisées pour les éliminations.

Mais ces forces n'opèrent que sur de grandes étendues et sur la généralité des espèces, et non sur un point restreint de la terre, sur une seule plante ou sur l'un de ses organes.

On s'explique donc que par des agents atmosphériques on n'arrive qu'à certaines spécialités d'élimination, les éliminations régionales, et par intermittences, des plantes les moins vigoureuses de toutes les espèces.

Il a été encore donné aux végétaux les plus résistants d'accaparer autour d'eux le suc du sol, la lumière, et ainsi d'éliminer les plantes les moins vigoureuses qui sont à leur proximité ; mais cette force de destruction n'opère que dans un voisinage restreint et même elle ne s'attaque pas ordinairement à telle ou telle partie d'une plante voisine.

Il fallait donc certains auxiliaires capables d'opérer partout, et toujours, dans le plus petit détail, quelquefois aussi d'une manière plus générale, les destructions nécessaires de plantes ou parties de plantes surabondantes, maladives ou mortes, épargnées totalement ou partiellement par les agents atmosphériques et par les plantes surabondantes.

La création des animaux a rendu possible ce genre d'élimination.

Très-petits, ils opèrent sur un champ très-restreint.

Ils se déplacent d'eux-mêmes, et ainsi il leur est possible de chercher et de choisir la plante qu'il importe d'éliminer.

L'éliminateur animal n'est organisé et surtout outillé que pour manger telle ou telle plante, telle ou telle partie de plante, en sorte que, pour vivre, il se sent obligé de pratiquer cette destruction.

La vie de l'éliminateur animal est naturellement plus facile quand la nourriture abonde. Par cela même, il se porte là où il y a surabondance, et ainsi il rend son élimination d'autant plus favorable à nos intérêts.

L'éliminateur animal pouvant exagérer sa destruction, est lui-même soumis à des éliminateurs animaux plus rapides et plus forts que lui.

Il y a quelquefois des séries de quatre, cinq, six espèces et plus qui se surveillent.

Ainsi les éliminations les plus variées sont assurées et l'équilibre nécessaire de la production et de l'élimination n'est jamais rompu pour longtemps.

L'éliminateur animal n'est donc nuisible que lorsqu'il est surabondant, et cela arrive peu, à moins que l'homme n'intervienne pour rompre l'équilibre.

Or, si nous étudions attentivement l'oiseau, si nous le surprenons quand il mange, si, quand il est tué, nous déterminons les matières végétales et animales qui sont contenues dans l'estomac, si nous examinons l'organisme spécial de chacune de ses espèces, nous voyons qu'il intervient à tous les étages des éliminations pratiquées par les animaux, non-seulement comme éliminateur végétalivore et surtout animalivore, mais encore comme régulateur de l'élimination ; et il a tous les avantages possibles pour cette opération si importante.

Dans le premier ouvrage qu'il a publié : *Les Oiseaux dans les Harmonies de la Nature* (Deuxième édition, Saint-Dizier, Marchand, 1878 ; in-8°), M. Lescuyer a longuement et savamment développé cette théorie, qu'il prouve par l'examen minu-

tieux de toutes les parties de l'organisme de l'oiseau et de la composition des espèces et des groupes. Il décrit les bienfaits que les oiseaux nous procurent pendant leur vie, et établit avec raison que si nous avons le droit de les tuer quand ils sont nécessaires à notre existence, ce droit est évidemment limité ; qu'il n'existe pas lorsque la chair n'ayant aucune importance comme poids et comme qualité, la mort de l'oiseau doit nous priver de services considérables. Dès lors, nous devons épargner presque complétement les oiseaux de petite taille et favoriser leur multiplication par tous les moyens possibles ; la destruction des oiseaux gibier doit être telle que la production dans l'avenir soit supérieure ou au moins égale à celle de l'année précédente ; et pour les oiseaux nuisibles ou qui le sont devenus par leur trop grande abondance, on ne doit les tuer que dans des proportions telles que leurs espèces soient réduites, sans être entièrement détruites.

Les Oiseaux de passage et Tendues (Deuxième édition. Saint-Dizier, 1876 ; in-8°) établissent d'une façon péremptoire que les tendues doivent être entièrement supprimées. Ne rompent-elles pas la loi de la pondération universelle, puisqu'elles détruisent principalement les oiseaux insectivores, voire même les plus petits, et cela sans profit sérieux pour l'alimentation ? Qu'on lise cet ouvrage et l'on reconnaîtra l'exactitude des conclusions de M. Lescuyer : « En résumé, dit-il à la dernière page du volume, il nous semble de toute évidence que la chasse à la tendue est aussi contraire à l'intérêt général qu'à l'esprit de nos lois. Elle est moins tolérable qu'autrefois, car elle devient bien vite plus générale et plus destructive ; elle sert d'excuse ou de prétexte aux braconniers, qui dénichent et qui font des tendues volantes dans les forêts en été et près des habitations pendant les neiges ; enfin elle est en trop flagrante contradiction avec l'enseignement que l'on commence à donner dans les écoles sur l'utilité des oiseaux. »

Dans la *Héronnière d'Ecury et le Héron gris* (Nouvelle édition. Saint-Dizier, 1876, in-8°), M. Lescuyer étudie en premier lieu le héron gris dans son rôle d'éliminateur, puis dans sa constitution : il passe en revue tout l'organisme de l'échassier ; il dissèque, mesure, pèse, décrit chaque organe. Cette étude établit l'utilité du héron, et montre avec quel soin le Créateur a conformé chaque partie de cet oiseau en vue du rôle spécial d'élimination qu'il lui réservait. La seconde partie est consacrée à la monographie de la héronnière d'Ecury (Marne),

la seule qui existe encore de nos jours en France. L'origine, l'état et la population de la héronnière à différentes époques; la forme et les proportions des nids et des œufs, la couleur de ces derniers; l'époque de la ponte et celle de l'éclosion; les dates de l'arrivée et du départ des hérons: tels sont les divers chapitres de cette seconde partie, où l'intérêt n'est pas un instant suspendu et où l'on trouve la réfutation de plusieurs erreurs accréditées au sujet du héron.

L'ouvrage : *Architecture des Nids* (Deuxième édition. Saint-Dizier, 1878, in-8°), est le premier travail de ce genre qui ait été, croyons-nous, publié en France; c'est un traité entièrement original dont les matériaux ont été réunis par M. Lescuyer lui-même. Chercheur passionné de la vérité, observateur aussi zélé que sagace, il ne s'est laissé arrêter dans ses explorations nombreuses sur les eaux et à travers les plaines et les forêts, ni par la fatigue, ni par les sacrifices de toutes sortes, ni même par les dangers. C'est ainsi qu'il est arrivé à faire d'innombrables et consciencieuses observations, à former une riche collection des nids de tous les oiseaux qui habitent la région où il demeure. C'est preuves en main qu'il a déterminé les caractères de ces constructions légères, variées et élégantes qu'il nous présente classées méthodiquement, non d'après les espèces ornithologiques auxquelles elles appartiennent, mais d'après leur mode de constitution.

L'auteur reconnaît trois genres de nids : en forme de coupe; recouverts et de forme sphérique; creusés dans la terre ou dans le bois. Le premier genre comprend six types : nids en baguettes; en herbes; en terre; en mousse; en feuilles; en herbes aquatiques et en joncs. Avec ce traité, il est impossible de ne pas reconnaître, au seul examen de la forme du domicile, l'espèce d'oiseau qui l'a édifié.

L'ouvrage : l'*Architecture des Nids*, est clair, net, substantiel ; il a un double mérite à nos yeux : si le savant y découvre une foule de renseignements précieux et d'aperçus nouveaux, l'homme du monde le lit avec plaisir et avec fruit, car il y trouve à la fois l'intérêt, la distraction, l'instruction.

Nous ne parlerons pas de l'étude : De l'*Oiseau au point de vue de l'Acclimatation* (Paris, 1877, in-8°. Extrait du *Bulletin de la Société d'Acclimatation*, numéro de juillet 1877), où M. Lescuyer démontre dans quelles circonstances les tentatives d'acclimatation doivent être faites, et de quelle importance est l'oiseau pour l'acclimatation des plantes : nous avons hâte d'ar-

river au *Langage et Chant des Oiseaux*, où M. Lescuyer se révèle tour à tour musicien, peintre et poëte.

Il a su reconnaître l'étendue et les limites de la voix des oiseaux, analyser leur chant, préciser la note et en déterminer la durée ; ses observations patientes et nombreuses lui ont permis d'écrire un genre de musique complètement inédit et de fixer les chants de nombreuses espèces : roitelet huppé, moineau domestique, hirondelle rustique, huppe, coucou, corbeau corneille, buse vulgaire, pouillot sylvicolle, grimpereau, pinson ordinaire, chardonneret, rossignol, rousserole effarvatte, loriot, grive chanteuse, alouette des champs, martinet noir. Au musicien exercé et habile, succèdent le peintre et le poëte ; ouvrons le livre au hasard et transcrivons :

Parlant du moineau, M. Lescuyer nous fait assister au coucher et au réveil d'une bande de ces oiseaux :

.... 1er août. A cette époque, les moineaux d'une ferme, d'un quartier de ville ou de village, se réunissent déjà depuis quelque temps pour passer ensemble les nuits et, quand il se trouve un massif d'arbres au milieu de leurs explorations, ils en font un dortoir.

A 7 heures 10 du soir, arrivent les premiers ; à 7 heures 25, tous sont réunis. Il y en a une centaine. On se rend visite, on se fait des niches, on se poursuit à travers les branches. De bas en haut et dans toutes les directions, ce ne sont que des allées et venues, des sauts et des gambades. A 7 heures 36, heure du coucher du soleil, cette agitation commence à se calmer ; à 8 heures 10, tous sont aussi immobiles que les branches sur lesquelles ils sont perchés.

Mais tout ce qui s'est échangé de paroles, de pensées et de sentiments pendant cette heure, c'est ce qu'on ne pourrait raconter.

Pères, mères, enfants, cousins, voisins, se sont dit bonsoir, les vieux et les malins ont tenu à prendres les places d'honneur, celles des sentinelles avancées. D'autres plus soucieux du bien-être ont cherché l'abri d'une grosse branche ou d'une touffe de feuilles. On a calculé les chances de pluie et de vent. Au souvenir d'une chasse heureuse on n'a pu contenir sa joie. L'apparition d'un chat, le bruit d'une voiture a ajouté aux émotions.

Aussi les *tieb*, les *schilp*, les *biou*, ont-ils été *crescendo* de 7 heures à 7 heures 25. Alors c'était un ramage général et étourdissant, rehaussé assez souvent de périodes roulées ; c'était la volubilité du bavardage et l'animation du chant. A 7 heures 40, le *decrescendo* a commencé. Ceux qui avaient le mieux dîné et le plus causé s'alourdirent. Les derniers bonsoirs s'échangèrent. A 8 heures, on n'entendit plus que quelques monosyllabes. A 8 heures 10, les plus pétulants s'affaissèrent sur leurs pattes, enfoncèrent la tête dans les plumes de leur cou, fermèrent les yeux et tout fut dit.

Alors la cloche et le clairon sonnaient le couvre-feu.

Désireux de savoir comment aurait lieu le réveil du lendemain, 2 août, je me suis transporté près du même massif, à 3 heures du matin.

A 3 heures et demie, un coq annonce que la journée du travailleur va recommencer.

A 3 heures 53, un moineau à la voix forte et sonore lance un admirable *tié*, qu'il répète gravement et sans cesse. A chaque instant, d'autres *tié* viennent s'unir aux siens, et à 4 heures 3, sa sonnerie devient un véritable carillon ; à ce réveille-matin succèdent aussitôt les allées, les venues et les bonjours. A 4 heures 20, tous frétillent et babillent. Quelques-uns, sans doute ceux dont la digestion s'est le mieux faite, partent isolément, en disant à mi-voix deux ou trois *ouit*. Le soleil se lève à 4 heures 36, et, pour le saluer, il se produit une recrudescence d'agitation et de causeries vives et enthousiastes, c'est un débordement de joie. Alors les départs se multiplient. Il est cependant si agréable de causer entre amis, parents, et surtout entre jeunes gens, qu'on s'oublie à jaser. Mais des pères et des mères qui sont déjà allés faire leur petit déjeûner, viennent chercher les gamins et les gamines, et les départs se font en bandes. Quel bonheur alors de s'élancer les uns pour la cueillette, les autres pour la chasse, beaucoup pour se donner le luxe du gras, du maigre et les agréments du dessert ! A 5 heures, il n'y a plus personne à la moineauterie.

. . . . . .

Et plus loin, au chapitre *Etourneau* :

Le 12 octobre 1876, en traversant de grandes futaies qui bordent une plaine, j'entendis un cri qui semblait poussé par une buse un peu éloignée. En silence et en me dissimulant, je me dirigeai de ce côté et ainsi j'arrivai près d'un chêne couvert d'étourneaux. Le cri de buse recommença ; il fut suivi d'un appel de perdrix, reproduit un peu comme l'est une image par la caricature, et d'interminables ricanements ; puis vinrent de parfaites imitations de merle et de loriot, des cris et des notes comiques, des effets de ventriloquie, et en même temps je voyais les oiseaux changer constamment de place, marcher, sautiller, étirer, leurs membres, lisser leurs ailes et prendre des poses désordonnées. J'assistais vraiment à une représentation et je suppose que les étourneaux s'amusaient encore plus que moi.

. . . . . .

Ouvrons le livre une dernière fois. La page porte le numéro 117 ; nous y trouvons une description de la nuit du 25 au 26 juin 1877.

. . . . La nuit est splendide, le calme plat. Les reflets brillants et argentins de la lune me permettent d'écrire en gros caractères les notes

nécessaires à mon récit ; mon ombre se projette très-distinctement sur le sol, la lueur phosphorescente du lampire apparaît à peine. La surface de l'étang miroite.

Les grillons qui semblent chargés de porter la voix au nom de tous les insectes de la plaine, ne cessent de crier; leurs cris partout entendus et continuellement répétés depuis la chute du jour, les uns perçants, les autres adoucis par l'éloignement, animent la solitude.

J'arrive près d'eaux dormantes, et alors des sons vibrants et articulés comme la voix humaine se font entendre. Quelques minutes d'accalmie sont suivies d'un vigoureux et long *crescendo*, au milieu duquel se distinguent des basses et des barytons. Ces coassements, par leur variété et leur énergique expression de contentement, semblent mettre et tenir en mouvement tous les muets de l'onde.

Des sauts de carpes, des sillages impétueux de brochets, annoncent que beaucoup sont à leur poste de travail.

Le bruit diminue-t-il, les crapauds en profitent pour donner leurs notes les plus pures et les mieux flûtées.

Mais tous ces bruits et sons auxquels s'ajoutent bientôt les gazouillements d'hirondelles rustiques remisées et perchées sur les roseaux, ne forment qu'un fond d'harmonie sur lequel éclatent les chants des rousserolles effarvattes. Vibrants comme les airs de la musette, ils se modèrent et s'adoucissent comme l'écho. La note d'agrément, la cadence, les gracieux coulés, les staccati, la vigueur de l'attaque, les transitions de tierce, de quarte, de quinte et de sixte, leur donnent une énergique expression de passion et de joie.

Mais c'est sur l'étang qu'il faut se transporter pour retrouver en grand cette aquatique harmonie. Dans cette asile si cher aux diptères, les rousserolles effarvates eussent été insuffisantes et elles sont remplacées par les rousserolles turdoïdes. A 700 mètres de la chaussée, je les entends déjà très-distinctement.

Arrivé près des roseaux, je me retrouve en plein concert; cris de grillons de la plaine, coassements de grenouilles, sonnerie de crapauds, éclats de voix de la poule d'eau et de la morelle, caquetage des canards, chants saccadés des rousserolles turdoïdes, semblables à ceux de l'effarvatte pour l'originalité et plus remarquables encore par la fougue et les notes puissantes, acérées et stridentes. Rien ne manquait de ce qu'il faut pour rappeler la grande loi du travail et les joies qui en adoucissent l'amertume.

J'en étais là de mes observations, quand une alouette s'éleva dans les airs, il était 2 heures un quart. A ce signal, toutes les alouettes s'élancèrent et en quelques minutes elles formèrent autour de l'étang une auréole de chants. Un rossignol d'un bosquet voisin, qui, depuis le crépuscule, s'était rarement interrompu, quoique en écourtant ses périodes, redoubla d'ardeur et donna un nouvel éclat à ses solos. Bientôt des fauvettes ajoutèrent leurs mélodies. Ainsi sonna le réveil des chanteurs des bois, de la plaine et des eaux. Tous semblaient dire :

Oh! voyageurs qui vous êtes attardés, faucheurs qui arrivez à la prairie, annoncez à ceux qui dorment, que même la nuit, au marais, des ouvriers de la Providence travaillent sans relâche pour eux.

Le jour vint, le soleil empourpra l'horizon.....

Et le livre entier est écrit avec ce charme.

Comment M. Lescuyer est-il parvenu à produire des ouvrages aussi parfaits, tant pour la forme que pour le fond? Il nous l'apprend lui-même dans un dernier travail: *Introduction à l'Etude des Oiseaux.* (Saint-Dizier, 1878, in-8°) C'est une étude sur les oiseaux de la vallée de la Marne, étude qui a été lue, le 4 octobre 1877, dans la séance publique annuelle de la Société des sciences et arts de Vitry-le-François:

La détermination d'après la simple vue de l'oiseau sauvage est souvent insuffisante. Un moyen très-efficace est de s'enquérir de tous les oiseaux que l'on tue. Or, depuis vingt ans, j'ai toujours été le premier au marché. Des amis, chasseurs, sont venus à mon aide et mes collègues en ornithologie de la Marne, MM. Dorin, de Riocourt, des Courtils, Guillot, Thiéry, etc., m'ont fourni les renseignements qu'ils ont recueillis par eux-mêmes. Ma collection complète des nids et des œufs m'a révélé un certain nombre d'espèces dont l'existence dans nos contrées était complètement ignorée. Enfin l'étude du chant des oiseaux m'a permis de reconnaître, dans certaines localités, des oiseaux que l'on n'y avait ni tués ni vus, et dont on avait trouvé ni les nids ni les œufs.

C'est ainsi que j'ai porté à 287 le nombre de nos espèces d'oiseaux.

Restait à savoir quelle était l'industrie spéciale de chacune d'elles. Je crois que très-longtemps encore cette question ne sera pas entièrement résolue; mais la science sous ce rapport fait chaque jour des progrès.

Quant à moi, voici comment j'ai procédé: naturellement j'ai profité de toutes les occasions pour voir le lieu précis où mange l'oiseau et ce qu'il mange. Ensuite j'ai recueilli les estomacs de beaucoup d'oiseaux tués, et je me suis adressé à des spécialistes pour déterminer les fragments de végétaux et d'animaux qu'ils contenaient. Ces moyens étant insuffisants, je me suis dit: Entre une armoire et l'atelier d'un menuisier, une maison en pierre et un chantier de maçons, un abattoir et les outils du boucher, la meule de blé et le matériel du moissonneur, il y a des relations de causes à effet, telles que l'un fait deviner l'autre; si donc j'étudie l'organisme de l'oiseau, je devinerai ses aptitudes et je me suis mis à disséquer des oiseaux. Ainsi je suis arrivé à aligner beaucoup de chiffres, 30,000 environ.

Pour former mes totaux de groupes et de genres, j'ai dû plus d'une fois hésiter; car très-souvent une espèce appartient à plusieurs groupes:

je l'ai naturellement placée dans la classe de ceux avec lesquels elle semble avoir le plus de rapport. Assurément je n'oserais affirmer que j'ai toujours trouvé le vrai, parce que, pour chacune des espèces, il faudrait un nombre incalculable d'observations et d'analyses; mais, à moins de rester dans les généralités, c'est-à-dire dans le vague, il faut poser des chiffres, et j'aime à croire que dans la limite de mes opérations, les miens sont d'une exactitude rigoureuse.

. . . . . .

Voilà le secret dévoilé. Mais M. Lescuyer n'a oublié qu'un seul point en nous initiant à ses travaux, c'est de dire que : pour les mener à bien et en dégager les enseignements qu'ils renferment, il faut être un savant auquel rien de la science ornithologique ne soit inconnu, un observateur dont le jugement soit sain et droit, un spectateur que les beautés de la nature émeuvent ; qu'il faut posséder un cœur qu'elles dilatent, une intelligence qui les comprenne et sache les faire sentir.

ARTHUR DAGUIN.

LES CHAUSSES DE JEHAN DE SOUDRON

CHAPITRE III

COMMENT LEDIT MÉNESTRIER TROUVA EN LESDITES CHAUSSES, PAPIERS MIGNONS ET SEIZE SOLZ SIX DEBNIERS TOURNOIS

En 1536 le ménétrier Jacques Babolet était fort connu à Châlons; il était de toutes les noces et de toutes les fêtes. — Les corporations de métiers ne manquaient jamais de le convier à leurs fêtes patronales, notamment celle des drapiers qui le requérait le 4 juillet de chaque année, jour de la saint Martin « de bouillant » — de préceder le cortége qui partait du logis du maitre juré en charge avec les torches et le bâton de la confrérie, pour se rendre en corps à la chapelle des Pères Augustins où la fête se celébrait solennellement.

Ce jour-là les drapiers n'épargnaient rien. — On faisait de folles dépenses. — On donnait aux Pères Augustins trois livres en numéraire plus deux septiers de vin, un pain et un quartier de mouton. Le luminaire était habituellement d'une exceptionnelle magnificence, il coûtait cinquante sols environ, bon an mal an, selon le prix de la cire ; — en 1536 il monta à la somme importante de cinquante deux sols six deniers, aussi jamais ne vit-on plus brillante illumination.

Ce n'était pas tout ; pour honorer le Saint autant que faire se pouvait, on achetait un chapeau de fleurs, qui ne coutait pas moins de quatre à cinq sols que l'on plaçait sur la tête de « l'ymage du benoist monsieur Sainct Martin [1]. »

Babolet recevait des drapiers huit sols pour son salaire. — Encouragé par une telle largesse il jouait sur sa viole des airs si gais, des ritournelles si entraînantes que, sur le passage du cortége, femmes et filles accouraient pour l'entendre, regrettant toutes de n'être point de la fête.

Après la cérémonie, on allait dîner à l'hôtel du Gantelet et lorsque le repas avait pris fin, maître Babolet rentrait en fonc-

* Voir page 355, tome VI, 3e année de la *Revue de Champagne*.

1. Comptes de la confrérie des Drapiers et Chaussetiers de Châlons. — Année 1535.

tions, car de cinq heures au couvre feu, qui ce jour là sonnait hélas ! trop tôt, on dansait le Passe-Pied, le Branlegai et la Bouchotte champenoise avec accompagnement de tambourin.

Babolet était donc un personnage ; et lorsqu'il reçut les chausses et l'ordre de cesser ses visites chez maitre Thibault, il fut très surpris du procédé. D'une part, il avait conscience de s'être conduit dans la maison d'une façon décente et convenable, d'où venait dès lors ce brusque congé ? — D'une autre part il n'avait nul souvenir d'avoir porté ni oublié dans la dite maison aucun vêtement de la forme de celui qui lui était envoyé, d'où venaient donc ces chausses?

Il y avait là une énigme qu'il ne parvenait pas à déchiffrer — il y songea pendant quelques jours, pensant bien qu'un tel malentendu finirait par s'expliquer, — mais le temps s'écoula sans apporter aucun éclaircissement. Il pensa que les chausses renfermaient peut-être quelque papier qui lui donnerait l'explication de ce mystère et il procéda à leur examen.

Tout d'abord il les trouva fort usées, puis avisant le fond qui était recouvert d'un parchemin, il vit très nettement des notes, des lignes, des paroles, en un mot tout ce qui constituait un chant noté ; et il lut les paroles qui n'étaient autres que celles d'un virelai d'Eustache Deschamps :

Sui-je, sui-je, sui-je belle
Il me semble, à mon avis
Que j'ai doulx front et doulx riz
Et la bouche vermeillette
Dites moy se je sui belle.

J'ay vers yeulx petits sourcis
Le Chief blont, le nez traitis
Ront menton, blanche gorgette
Sui-je, sui-je, sui-je belle.

— Cette chanson est fort curieuse, pensa-t-il, elle est peut-être ancienne mais comme elle me semble inconnue ici, je la ferai facilement passer pour nouvelle, et puisque maitre Thibault m'envoie ces chausses, j'ai bien le droit d'en détacher ce feuillet et de le remplacer par un autre.

Le parchemin fut donc décousu par Babolet qui le mit précieusement de coté pour l'examiner et en étudier la musique à loisir, puis il prit au hasard un autre feuille de parchemin qu'il appliqua au même endroit des chausses.

Le parchemin qu'il avait enlevé ne lui apprenant rien sur le brusque congé qui lui était donné, il chercha de nouveau et il aperçut un gousset duquel il retira un papier. — Ce papier

contenait peut-être le mot de l'énigme : il l'ouvrit et il y lut une sorte de rondeau ou petite pièce rimée qui ne l'éclaïra pas davantage.

— Ah ça ce sont donc les chausses de quelque ménestrel, car ce n'est par tout que musique et fabliaux, dit-il avec étonnement.

— Puis il entendit comme un bruit métallique résonner au fond du gousset, il le vida, et il compta bien et dûment seize sols six deniers tournois.

— Ouais ! fit-il, vraiment ! est-ce que maitre Thibault se moque ? Croit-il payer trente deux leçons de chant et de luth par seize sols six deniers ; — me prend-il pour un peigneur de laine ou gagne-deniers ? — Bellement mon maître, vous paierez cinq sols la leçon, soit pour le tout huit livres, et estimez vous content qu'en raison du procédé je ne les compte chacune à huit sols comme je le devrais — et après tout, chacun doit vivre de son métier et j'ai assez attendu.

Et emportant les chausses il s'en fut rue des Cordeliers au logis de maitre Jehan Finaud, procureur, afin de lui demander avis sur cette affaire.

— Eh quoi c'est vous Babolet, fit Me Finaud d'un air étonné lorsqu'il vit entrer le ménétrier dans son cabinet — vous voir est chose rare, avec qui donc n'êtes vous point d'accord ? ajouta-t-il en riant, autant toutefois qu'un procureur pouvait rire.

— Je viens vous demander conseil, fit Babolet en prenant place sur le siège que Me Finaud lui avait indiqué du geste.

— Parlez, Babolet, parlez, je suis tout tout oreilles, autant qu'à votre service s'il y echet.

— Voici de quoi il s'agit, reprit le ménétrier, je donnais depuis trois mois des leçons de luth et de musique à Damoiselle Véronique Thibault, lorsqu'il y a un mois environ, je reçus sans autre explication, les chausses que voici et l'ordre de cesser lesdites leçons.

— Mais jusqu'alors, je ne vois rien qui puisse donner matière à un action.

— Pardon maitre Finaud, un bourgeois ne doit pas agir vis à vis de moi avec ce sans gène. Je n'ai nul besoin de cette paire de chausses, je ne suis pas fripier et je n'ai pas l'intention de me contenter de seize sols six deniers renfermés dans lesdites chausses pour trente deux leçons dûment données.

— Ah! Ah! très bien, continuez Babolet, répliqua Me Finaud, l'affaire prend corps — il y a offense, défaut de paiement ou paiement dérisoire, deux griefs suffisants, plus que suffisants.

— Je demande purement et simplement reprit le ménétrier, à être débarrassé de cette nippe dont je n'ai que faire et à recevoir le montant de mes trente deux leçons, soit huit livres.

— Bien, très bien, — nous aurons alors commandement, complainte, congé d'adjourner, exploit, adjournement, demande, requête, vérification, contestation, expertise, rapport, dits, contredits, expertise nouvelle, adjournement nouveau, comparution si les parties ne défaillent, auquel cas nous recommencerons la procédure en refondant les dépens, puis il y aura exposé, conclusions, plaidoirie, remise, et sentance nonosbstant recours ou appellations quelconques — Voilà dans toute sa simplicité la procédure à suivre — mais dites-moi Babolet, lorsque vous avez reçu le vêtement dont il s'agit n'avez-vous pas fait constater en présence de témoins sa nature, forme, couleur, état, genre de matière, dimensions, le contenu des goussets tant en papiers, documents écrits, qu'en espèces monnayères?

— A quoi bon, j'ai procédé moi-même à cet examen, du reste ce que j'ai constaté peut être constaté encore.

— Fâcheux oubli! coupable incurie! fatale indifférence! reprit Me Finaud, car nous aurions en ajournement et citation de témoins, interrogatoires, dépositions; récolement, confrontations, taxe, appointements à mettre.... en un mot tous les éléments d'une admirable affaire. — Mais je rêve assurément, ce serait en vérité trop beau car si je suppute exactement, un tel procès pourrait durer dix ans; un procureur avisé et aimant son état, versé dans la connaissance des lois et édits, habile à saisir les cas d'opposition, nullité, renvois, recours, appellations trouverait moyen d'emplir vingt sacs à procès pour cette seule cause — Mais hélas Babolet, pour opérer de la sorte, il faut de l'argent, beaucoup d'argent, et sans vous offenser je ne vous crois pas en état de consigner la somme nécessaire à tant de frais.

— Quelle est donc la somme qu'il faudrait?

— Très élevée, Babolet, trop élevée: pour soutenir une telle instance comme il convient, les frais seraient incalculables — Mais il faudrait tout d'abord consigner cent livres...

— Cent livres, s'écria Babolet, faut-il donc en ce beau pays

de France, se ruiner pour obtenir son dû, tuer un bœuf pour avoir un œuf.

— Vous en parlez bien à votre aise — ne faut-il pas que les gens de justice vivent.

— A ce prix, je n'en vois pas la nécessité.

— Ouais, mon maître, si vous avez de ces idées sur la justice, je vous engage à n'entamer aucun procès, vous seriez fort déconvenu.

— Alors n'est-il pas possible d'arriver à une entente avec maître Thibault, sans aborder la chicane.

— Arrangement! composition! dit Me Finaud d'un ton dédaigneux; allons je vois que c'est une petite affaire — affaire de pauvres gens, ne pouvant donner grand profit à personne. Après tout, ajouta-t-il, c'est peut-être le mieux — Thibault est mon client, voulez-vous que je le voie à cet égard?

— J'y consens volontiers et vous laisse le tout.

— Laissez Babolet, laissez, chez moi on ne laisse jamais trop, et je vous aviserai en temps opportun.

Babolet se leva, remercia Me Finaud et s'en fut.

(A suivre). L. Grignon.

LE PRIX GÉNÉRAL DE L'ARQUEBUSE

A CHALONS EN 1754

Conditions sous lesquelles le Prix sera tiré.

I

Sera tiré à bras tendus, toutes arguebuses seront reçues, excepté les rayées au dedans du canon, marmotés, qui n'auront la visière près la culasse, laquelle aura l'esclavette percée d'un trou seulement au bout de la visière, comme aussi celles dont les visières surpassent les chiens du ronet, et excèderont le talon du ressort de la batterie.

II

Le chevalier qui se présentera au chevalet pour tirer son coup, sera tenu d'y faire visiter son arme par un officier ou député, laquelle arme, après le coup tiré, sera remise dans le tirage par ledit chevalier ès mains dudit officier ou député, pour être portée à la chambre du conseil et y être examinée de nouveau si les officiers ou députés le jugent à propos.

III

Il sera donné au chevalier qui aura fait un coup, le double de l'échantillon qui en aura été levé, après que l'échantillon aura été registré et déposé au greffe.

IV

Aucun chevalier ne pourra tirer au prix, qu'il n'ait été reçu dans les formes avant le départ des compagnies du lieu de leur demeure, à peine contre les contre-venants de la perte des coups et du pari, dont les chefs des compagnies seront tenus de répondre et d'en faire serment en donnant leur liste aussitôt leur arrivée.

V

Pourront les chevaliers charger leur arquebuse en l'absence des députés, d'une balle seule ; et en cas qu'il en soit reconnu deux, le coup sera nul.

* Voir page 366, tome IV, 3e année, de la *Revue de Champagne*.

VI

L'ordre pour tirer sera fait aux billets, et pour y continuer sans intermission. Les compagnies seront tenues de se rendre au chevalet prêtes à tirer selon leur rang, ou elles seront appelées chacune à leur tour par les députés, à peine contre les absents de la perte de leur coup ; et sera l'ouverture du tirage faite à six heures du matin, et continuée jusqu'à six heures du soir.

VII

Pour éviter le retard et empêcher l'abus qui s'est glissé en plusieurs prix, ne sera permis à aucun chevalier de se reposer plus de deux fois, après lesquelles, si son arquebuse vient à manquer deux autres fois, le coup sera perdu ; et s'il arrivait que sans se reposer, son arme manquât trois fois, feu ou non, le coup sera pareillement perdu.

VIII

Si l'arquebuse du chevalier qui sera au chevalet disposé à tirer, vient à partir en levant ou baissant, quoiqu'il ne fut point en joue, le coup sera réputé tiré.

IX

Le prix sera tiré en quatre altes à deux buttes, deux dans le jardin ordinaire et les deux autres à la butte qui sera construite dans l'endroit qui sera trouvé le plus commode et choisi par les compagnies. A chacune des altes, il y aura vingt prix, pour les vingt plus près coups de chaque panton ; le chevalier qui aura fait un des vingt coups emportera pour lui une cuillère de la valeur de sept livres.

X

La première alte étant tirée, la délivrance des prix sera faite aussitôt par les députés, et cependant, dès que les coups seront faits, il en sera pris échantillon par les députés qui n'y auront intérêt, en présence de quelqu'un de la compagnie qui aura fait le coup, avec défenses de toucher au coup ni à la broche, à peine de la perte d'un coup ; lequel échantillon sera délivré au chevalier qui aura fait le coup, après avoir été enregistré sur le controlle, ainsi qu'il a été cy-devant dit, pour être représenté à la fin de chacune alte, et les vingt plus près coups de la broche seront arrêtés par les députés sur les échantillons figurés et enregistrés sur le controlle.

XI

S'il se fait plus d'un coup de broche, il sera délivré le principal prix au chevalier dont la balle aura le premier touché la broche, les autres ensuite sans distinction de haut, bas, droit et gauche ; comme aussi le panton sera délivré à celui qui aura le premier plombé la broche immédiatement après le coup, et sera posé à la butte un autre panton pour continuer la alte.

XII

Pour éviter les différents des coups égaux, le dessus emportera le dessous, le dessous le côté droit, le côté droit le gauche, excepté ès-coups de broche, pour lesquels le présent article sera gardé ; et pour régler les haut, bas, côtés droit et gauche ; il en sera fait mention sur le registre du controlle ; et si deux coups se font au même endroit, sans qu'il se puisse remarquer aucune inégalité, si ces coups ne sont les derniers de la alte, le premier fait sera préféré, et l'autre après ; mais si c'est le dernier bon coup de la alte, le prix se partagera par moitié.

XIII

Tous les officiers, députés et chevaliers ayant intérêt au rapport d'un échantillon qui se fera en présence des députés, seront obligés de se retirer, et ne pourront être présents au jugement de leurs coups, après toute fois avoir été sommairement ouïs par ceux qui en demeureront les juges, à peine de la perte de leurs coups.

XIV

Et pour prononcer sur les articles cy-dessus et autres difficultés qui pourraient survenir, les présidents et députés seront seuls juges auxquels toutes les compagnies assemblées seront tenuës de faire soumission par leurs députés, entre les mains des officiers du jeu où se tient l'assemblée.

XV

Si quelque compagnie arrivait après que les billets auront été tirés, cette compagnie sera reçuë à la fin de la alte, comme aussi tous chevaliers venant dans les altes, seront reçus pareillement à tirer en payant par eux le prix entier, à condition qu'ils ne pourront tirer qu'à la fin de la alte en laquelle ils viendront, à moins qu'ils ne soient enregistrés sur le controlle

des listes avant que les compagnies ayent commencé à tirer, auquel cas ils seront incorporés dans icelles pour tirer à leur tour, et les listes qui auront été données, ne pourront être révoquées et serviront de promesse après qu'elles auront été signées par les officiers ou députés.

XVI

Ne pourront aucunes compagnies prétendre élire aucun député qu'elles ne soient au nombre de quatre chevaliers au moins à tirer, auquel cas elles pourront avoir un député ; celles qui composeront dix chevaliers, pourront en avoir deux ; celles qui en auront vingt, pourront en avoir trois, et ainsi en augmentant de dix en dix chevaliers, un député pour la facilité des deux buttes, à chacun desquels députés sera donné une médaille d'argent de la valeur de soixante sols, sur laquelle sera empreinte d'un côté l'image du Roi, et de l'autre les armes de la ville : laquelle médaille les députés seront tenus de porter partout pour marque de leur députation, sans qu'ils puissent, ni autres chevaliers, porter le hausse-col, qui est la marque d'officiers, à peine d'amende arbitraire.

XVII

Ne pourront les compagnies prétendre à l'élection des présidents qu'elles n'ayent un officier à leur tête, et qu'elles ne soient au moins au nombre de huit.

XVIII

Il sera délivré au plus près coup de chaque panton ou autres pièces d'argent, de la valeur de trente livres, au lieu de la levée ordinaire de sept livres, excepté que celui qui aura fait le premier coup de la broche ou le plus près coup des quatre pantons, aura une épée de la valeur de soixante-quinze livres.

XIX

Tous capitaines, lieutenans, enseignes et guidons, portant le hausse-col, seront députés, et les présidents du conseil tirés aux billets ; le capitaine de cette ville sera le premier président, ainsi qu'il a été arrêté et observé partout ailleurs en pareille occasion.

XX

Tous pointeurs d'armes, buttiers, canoniers, armuriers et autres travaillant aux armes, ne seront reçus ni admis à tirer

au prix, et s'il arrivait par surprise ou autrement qu'aucun d'iceux se fût ingéré d'y tirer, l'arme sera confisquée, le coup perdu, et le chevalier condamné à une amende arbitraire.

XXI

Les compagnies se rendront en cette ville le dix septembre prochain pour tirer au billet le même jour, tant pour les rangs de la procession du lendemain onze heures du matin, la montre du même jour de relevée, que le tirage du jeudi douze ; le coup du Roi se tirera ledit jour onze après la montre.

XXII

Sera choisi une personne non chevalier pour faire l'exercice de greffier pendant la durée du prix qui tiendra registre, ès-mains duquel seront remis les doubles des échantillons des coups tirés.

XXIII

Notre butte a de longueur quarante sept toises un pied six pouces, qui font deux cent quatre-vingt-trois pieds six pouces de Roi ; depuis le chevalet jusqu'à l'ovale, il y a une espèce de muraille servant de garde qui a de longueur treize toises deux pieds un pouce ; depuis l'ovale jusqu'à la seconde garde, treize toises quatre pieds ; depuis la seconde jusqu'à la troisième garde, dix-sept toises cinq pieds six pouces ; depuis la troisième garde jusqu'à la butte, deux toises un pied six pouces. Le noir à trois pouces de diamettre.

XXIV

Quant aux prix, ils seront égaux dans les quatre pantons, et monteront à la somme de trois mille livrer, en ce non compris les levées de ceux qui auront emporté les prix, ni les médailles des députés.

DÉCLARATION DES PRIX

Quatre pantons, pour chacun desquels il y aura vingt prix, sçavoir :

1	Un plat à soupe de	trois cent livres.
2	Un plat à soupe de	deux cent quatre-vingt liv.
3	Une paire de flambeaux de	deux cent soixante livres.
4	Une paire de flambeaux de	deux cent quarante livres.
5	Un plat d'entrée de	deux cent vingt-cinq livres.
6	Un plat d'entrée de	deux cent cinq livres.

7	Un plat d'entrée de	cent quatre-vingt-cinq liv.
8	Deux saladiers de	cent soixante-cinq livres.
9	Deux saladiers de	cent cinquante livres.
10	Un pot à eau de	cent quarante livres.
11	Un pot à eau de	cent trente livres.
12	Une écuelle de	cent vingt livres.
13	Une écuelle de	cent dix livres.
14	Une écuelle de	cent livres.
15	Deux cuillères à ragout de	quatre-vingt-dix livres.
16	Deux cuillères à ragout de	quatre-vingt livres.
17	Deux cuillèrs et 2 fourchettes de	soixante-dix livres.
18	Deux cuillers à sucre de	soixante livres.
19	Une gr. fourchette à service de	cinquante livres.
20	Un gobelet à pied de	quarante livres.
	Total.....	trois mille livres. »

Pouvait-on, Monsieur, exprimer les conditions du tirage avec plus de netteté, de précision et de justesse? Quelle sagesse pour prévoir les divers incidents! Les législateurs d'Athènes et de Spartes eussent-ils porté l'attention plus loin?

« Que je hais, dit La Bruyère, ces récits amples et exacts, où l'on n'oublie pas une circonstance! » En faveur de cette réflexion, que j'aurais dû faire plutôt, je me hâte de vous représenter l'ordre des cérémonies observées dans la marche et à la montre des chevaliers de l'arquebuse des quarante trois villes ou provinces assemblées par ordre du Roi en la ville de Chaalons.

Rappelez-vous les cérémonies qui se pratiquaient autrefois à Rome, lorsque le Sénat décernait les honneurs du triomphe aux Scipions. C'était le plus superbe et le plus pompeux spectacle des Romains.

Celui qui vient de s'offrir à mes yeux en retrace assez bien les circonstances principales.

Ce fut mercredi 11 septembre que commença cette solennité. On battit la générale dès le grand matin, deux heures après l'artillerie de la ville se fit entendre; Messieurs les chevaliers se rendirent à l'Hôtel, et à dix heures précices s'ouvrit la marche.

Paraissait d'abord le bouquet ou gage d'armes porté sur un brancard couvert d'un tapis cramoisi, brodé aux armes du Roi et du gouverneur de la province. Sur quatre autres brancards

ornés des mêmes tapis, étaient portés autant de pantons enrichis de vaisselle plate et des plus beaux ouvrages d'orfévrerie.

Le capitaine en chef de la compagnie des chevaliers de Chaalons ouvrait la marche, ayant en main le bâton de commandement. Venait ensuite, à distance égale, chaque compagnie au nombre de quarante - trois, selon le rang que le sort lui avait assigné, ayant à sa tête ses officiers.

De l'hôtel de l'arquebuse, ils se rendirent à l'église cathédrale. Les principaux officiers étaient placés dans le chœur, la messe du Saint-Esprit fut chantée en musique par Monseigneur de Choiseul, évêque, comte de Chaalons, pair de France qui officia pontificalement, et tous les chanoines y assistèrent. La veille, ils avaient fait annoncer la cérémonie au son des cloches. La messe étant finie, les chevaliers retournèrent à l'hôtel dans le même ordre. Ils passèrent sous un arc de triomphe dont le fronton était orné des armes de France, autour desquelles étaient groupés des trophées d'armes d'un côté, et de l'autre les attributs de la Paix et de l'Abondance, des Arts et du Commerce. Au bas, on lisait cette inscription :

Ubi Mars Extinctus.
Mortes Ipsas Extinguit Mortuus,
Pacis Triomphos Insonat Famæ Tuba ;
Et Ludovico XV Regnante
Vivat, Iterumque Vivat
Qui Nos Facit Incolumes Vivere
Dicimus Integro
Sicci Mane Die, Dicimus Uvidi
Dum Sol Oceano Subest.

C'est-à-dire, le flambeau de la discorde est éteint ; les jeux de Mars ne sont plus pour nous des sujets d'allarmes, d'inquiétudes et de deuil. La trompette de la renommée n'annonce plus que les triomphes de la paix. Qu'il vive, qu'il vive à jamais ce *Roi bien-aimé* qui nous fait goûter les douceurs d'un règne paisible. Soit que l'astre du jour ouvre ou termine sa carrière, nous ne formons point d'autres vœux.

Le tympan du portique de l'hôtel était chargé d'une autre inscription. Le sujet de la fête s'y annonce dans les termes suivants :

Ad Solemnes Catapultæ Ludos
Campaniæ, Finitimarumque Urbium
Cives Properatæ

Adventu Vestro, Clarescit, Intumet
Ac Superbit Catalaunum.
Jam Nunc, Alma Vobis Ridet, Adorea;
Jam Nunc, Exultatione Colles Accinguntim;
Jam Nunc, Hospitalem Ubiumbram
Lauriet Olæ Consociant
Ludovico Victori et Pacatori
Lætum Pæna Canunt Musæ Omnes.
Quæ Nobis Rex Optimus Fecit Otia
Gustate : Exultate, Et Plaudite;
Et
Quidquid Opum
Quidquid Virium
Quidquid Artium
In Gloriæ Lucrum Impendite.

Cette inscription est d'un goût exquis; quelle énergie, quelle noblesse, quelle force dans l'expression! La traduction ne peut vous en donner qu'une très-faible idée :

« Citoyens des villes et des provinces voisines, accourez aux jeux solennels de l'arquebuse. Par votre présence, la ville de Chaalons reçoit un nouveau lustre, elle devient la rivale des plus grandes et des plus superbes villes.

Déjà de riches moissons ont rempli vos espérances : bientôt, de vos rians coteaux couleront de nouveaux torrens de joie. A l'ombre gracieuse que forment les branches entrelacées de l'olivier et du laurier, déjà par les plus beaux cantiques, les muses célèbrent *Louis vainqueur et pacificateur.*

Peuples heureux, jouissés du repos que ce grand Roi vous procure; que les airs retentissent de vos acclamations et de vos chants d'allégresse, et que tout ce que vous avez de richesses, de génie, de talents, de force et d'industrie, vous méritent le prix d'une gloire immortelle. »

Je prends, Monsieur, un plaisir singulier à terminer le tableau d'une fête que chaque incident me fait paraître de plus en plus intéressant. Mais ce plaisir ne me fait point illusion. Plus j'examine mon objet, plus je me défie de la fidélité de mon crayon. Pour réchauffer mon style, et donner à mes expressions la force du vrai et la douceur du naïf, je vous dirai dans le goût du roman de Merlin. Quand ce vint le mardy 10 septembre de l'an de grâce 1754, et que tout fut près et appareillé pour la fête [1], *le chef de l'arquebuse* commanda aux son-

1. Le texte original porte le roi Artus.

neurs d'instruments qu'ils partissent devant et fit toute sa baronnerie monter à cheval, et s'en allèrent en bel arroi à la rencontre des chevaliers qui s'en venaient à la cité de *Chaalons* pour gloire et les acquerre, et[1] où ils se rencontrèrent, il y eut accollé et baissé, et s'entretinrent moult grande joie les uns aux autres. Lors s'en vindrent ensemble en la cité[2] à carolles et chants, et à sons d'instrumens mélodieux ; si bien qu'en icelle ou de menait joie de toutes parts, comme de dances, de soi ébattre, et de faire appareiller logemens et tables dressées pour bien veigner et nettoyer les preux et prudhommes qui venaient des plus lointaines marches de Champagne et des terres adjacentes. Et lors faisait un beau temps cler, pur et net selon la saison qui n'était ne moins douce ne moins courtoise[3] que la primevere. Parquoi les dames et les damoiselles richement atournées avaient licence d'aller et venir pour se faire priser des comtes, barons, chevaliers, écuyers, qui tous ensemble grandement se louaient de leur sagesse et courtoisie. Or estait la clarté toute la nuit parmi les rues. Illec étaient jongleurs, ménestriers, troubadours, rimeurs et toute espèce de gens qui par de joyeux devis et gracieux passetems font ruider le pays à tristesse et mélancolie. Les chevaliers de *Chaalons* firent dans leur hôtel un splendide banquet à leurs frères d'armes nouvellement arrivés ; où furent servies viandes délicieuses avec les plus fins vins de Champagne, et après souper, ils devisèrent amiablement ensemble jusqu'à heure de reposer, et le lendemain allèrent à la maîtresse église ouïr la messe que chanta l'archevèque de Brice, et ouyrent la messe à chants et à louanges moult honorablement. Après la messe fut appresté le dîner et furent richements servis comme devant et après dîner fut[4] la quintaine levée où s'esbattirent les chevaliers ; puis après firent un[5] tournoyement et se partagèrent en compagnies, bandes et pelotons, et furent bien cinq à six cens qui par leurs bonnes mines, leurs blasons, leurs harnois, leurs bannières, guidons, penons et devises firent esmerveiller la cité ; et là ont eût vû les étendards venteler, ouy les trompettes, hautbois, fifres et tambours résonner, d'estriers courir,

1. Les chevaliers de l'arquebuse de Chaalons vont recevoir chaque compagnie aux portes de la ville.
2. Carolles signifie danses.
3. Le printemps.
4. La butte.
5. La montre.

frémir et hannir dessous les champions, si que les rives et les terres voisines de la *Marne* en retentissaient de toutes parts.

Cet extrait du Ier volume du roman de Merlin, feuillet Ixxj, vous prouvera, Monsieur, qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil, et que la scène du monde ne fait que nous reproduire sous une forme différente. Nos pères se sont lassés des anciens des anciens spectacles. Bientôt nous nous dégoutterons de ceux qui nous charment, laissant à la postérité le soin d'en imaginer d'autres.

Voici, Monsieur, l'anecdote de mon journal la plus intéressante. La nuit du 10 au 11 septembre, le roi de Pologne vint coucher au château de Sary où M. de Choiseul, évèque comte de Chaalons se disposait à le recevoir. Le dimanche huit, les arquebusiers députèrent douze des leurs au prélat pour le supplier de représenter au roi Stanislas que la cérémonie du prix général aurait dans sa ville épiscopale plus d'éclat qu'elle n'en eut jamais dans aucun lieu du monde, si Sa Majesté voulait bien consentir à mettre pied à terre au Jard, pour y tirer le premier coup, appellé le *coup du Roi*.

Le roi de Pologne répondit avec une extrème bonté, que l'heure de son départ étant fixée à cinq heures du matin, il ne s'arrêterait point pour tirer ; mais qu'il verrait volontiers toutes les compagnies de l'arquebuse dans la promenade du Jard. Elles s'y sont renduës dans le plus bel ordre. Sa Majesté a passé au milieu des compagnies, et Elle a chargé M. Brocq de Fagnières, prévôt-général des Maréchaussées de Champagne, de témoigner aux chefs des compagnies combien Elle était satisfaite. Tous ceux que cette fête avait attirés à Chaalons, ont saisi avec le plus vif empressement, l'occasion de voir un des plus grands princes dont le nom puisse passer à la postérité.

Comme rien ne doit être plus exact et plus précis qu'une relation, je reviens sur mes pas. Je vous fait observer que le bouquet et les pantons n'ont point été portés à la première marche pour la messe du Saint-Esprit. J'ajoute que quand la compagnie des arqueusiers de Chaalons fut arrivée à l'Hôtel-de-Ville, le capitaine en chef y monta pour prier Messieurs les Conseillers de marcher à leur tête, et qu'alors tous se rendirent à l'église cathédrale. Messieurs les Conseillers de ville étaient placés dans le Sanctuaire. Dans le chœur étaient tous les capitaines, les lieutenans et les enseignes avec leurs drapeaux et guidons, et le roi de chaque compagnie. Le drapeau

des arquebusiers de Chaalons fut béni par M. l'évêque. Ensuite commença la messe solennelle. A l'Offertoire MM. les officiers de ville et ensuite tous ceux des différentes compagnies qui étaient dans le chœur, allèrent à l'Offrande ; tous étant à genoux baisèrent l'anneau de M. l'évêque, suivant la coutume, et en reçurent la bénédiction.

Demain doit se tirer le coup du roi. Les chevaliers de l'arquebuse se propose de faire cette cérémonie avec toute la pompe possible ; ils veulent dans cette occasion donner à Messieurs du Conseil de ville une marque de leur reconnaissance. Ces Messieurs, dont toutes les actions sont marquées au coin de la décence et de la générosité, ont gratifiés par une conclusion du vingt-neuf juillet 1754, les chevaliers de l'arquebuse de Chaalons, de la somme de quatre mille livres. Le coup du roi sera tiré par M. Philbert-Henri Duverdier, seigneur de Moncels, officier chez le Roi, lieutenant de M. le gouverneur pour le Roi et de la ville de Chaalons.

Je vous ai promis, Monsieur, à la fin de ma première lettre, des anecdotes et des dictons. Je satisfais enfin à ma parole. Les anecdotes regardent chaque ville en particulier dont les chevaliers ont droit au concours du prix général. Je n'ai rien négligé pour vous en apprendre les plus curieuses. Les dictons avec les explications sommaires sont tirés en partie d'un journal amusant de M. François Huttier, capitaine de bourgeoisie, chevalier et bienfaiteur de l'arquebuse, roi en 1662, la même année du dernier prix général rendu à Chaalons. Les villes sont nommées suivant l'ordre de la marche qui a été tiré au sort.

(*A suivre.*)

LES ARCHIVES DES ACTES DE L'ETAT-CIVIL

DE

CHALONS-SUR-MARNE

1457. Le 7 febvrier 1710, déc. Perrette de Pinteville, veuve de f. Mre Jean Domballe en 1res noces et de M. le Gentil en secondes noces. Inh. au chœur de cette Egl.

1458. Le 20 avril 1710, né Louis, f. de M. Hierosme Truc, Lt de cav. au Rég. de Fersac et de d. Marie Moët, baronne de Recy.

1459. Le 18 juillet 1710, né Pierre, f. de Mre François-Xavier Jourdain de Marson et de d. Catherine Jourdain.

1460. Le 15 aoust 1710, né Charles-François-Xavier, f. de Pierre-Ignace Jourdain et de d. Marie-Magdeleine Cuny.

1461. Le 16 septembre 1710, ep. Claude Deya, S. de Germinon, f. de Claude Deya, C. du R. et de d. Anne Coquart, et de dlle Marie-Anne-Thérèse Jacquesson, f. de M. Quentin Jacquesson et de Anne Paris.

1462. Le 25 septembre 1710, dec. Michel Jourdain de Chanteresne. Inh. en cette Egl.

1463. Le 23 octobre 1710, née Marie-Jeanne, f. de Messire Daniel Hocart, Esc. et de d. Anne Gérard.

1464. Le 29 octobre 1710, dec. Mre Jean-Baptiste le Vautrel, 70 ans. Inh. en cette Egl.

1465. Le 13 décembre 1710, dec. dame Francoise Guyot, 83 ans, veuve 1o de Jean l'Ecuyer, cap. d'inf. au Rég. de Bussy-Rabutin ; 2o de Messire Jean le Clerc, grand prevost de Champ

1466. Le 1er avril 1710, né Jean-Baptiste, f. de M. Jacques Deu, Esc. Trés. de Fr. et de d. Marianne le Vautrel.

1467. Le 5 janvier 1711, née Catherine-Nicole, f. de Jean Rosnay, Esc. S. de Villers et Montin, Pres. au Pr. de Chaal. et de d. Anthoinette Bourgogne.

1468. Le 26 mars 1711, née Jeanne-Claude-Edouarde, f. de M. Jean Adam de Sommerecourt et de d. Marie-Anne Jourdain.

1469. Le 5 juin 1711, dec. Madame Anne Coquart, veuve de M. Deya, 63 ans. Inh. en cette Egl.

(*A suivre*).

Cte D. DE R.

* Voir page 380, tome IV, 3e année, de la *Revue de Champagne*.

NÉCROLOGIE

Nous mentionnerons avec regret la mort du général Douay qui, pendant sept ans a commandé avec tant de distinction le 6e corps d'armée à Châlons et que chacun appréciait si justement en Champagne. Ses obsèques ont eu lieu à Paris le 7 mai. Voici les adieux éloquents que lui a adressé le maréchal Canrobert :

« Messieurs,

« Le capitaine que nous suivons jusqu'à sa dernière demeure avait pris pour devise, comme le général Hoche : *Res et non verba.* En parcourant sa glorieuse carrière, il avait appliqué cette maxime « qu'il avait aidé à faire sortir de la simple giberne du soldat le titre de général commandant en chef. »

« Nous avons tous connu le général Félix Douay ; il fut le fidèle compagnon de nos joies et de nos douleurs françaises, et nous savons tous que chacun des grades qu'il obtint fut la récompense d'une belle action, d'un courageux dévouement ; aussi je ne retracerai pas ici les détails de sa vie si bien remplie, mais je ne puis m'empêcher de rappeler qu'il était l'énergique personnification de ceux dont l'illustre maréchal Bugeaud disait, dans son pittoresque langage, à la guerre : *Ce sont toujours les mêmes qui se font tuer.* Les ouvriers habituels des champs de bataille comprennent la pensée du vieux maréchal qui fut jadis, hélas ! trop jadis ! mon chef et mon maître aimé autant que vénéré.

Le général Douay méritait d'avoir pour couronnement de sa glorieuse carrière la mort du soldat tombant, pour la France, les armes à la main. Ses deux frères tombés, l'un à Solférino et l'autre à Wissembourg, lui avaient donné un exemple qu'il était avide de pouvoir suivre. Il m'avait fait la confidence d'une prière qu'il adressait à Dieu pour lui demander cette grâce. Dieu ne la lui a pas accordée. Mais croyez bien, Messieurs, que déjà, il lui a donné près de lui la place qu'il réserve aux hommes de bien et d'honneur qui, tout en conservant religieusement dans leur cœur les souvenirs que la reconnaissance et la loyauté y avaient incrustés, traversent honnêtement et utilement la vie, en se préoccupant des intérêts de la patrie, au service de laquelle ils consacrent entièrement leur existence.

Adieu, mon cher Douay, ou plutôt au revoir ! Puissent les regrets profonds de tes anciens chefs, de tes camarades qui, comme toi, honorent le pays et travaillent pour lui ; puissent aussi les regrets de tes nombreux subordonnés, te rendre légère la terre qui va te recevoir ! Nous garderons religieusement ton souvenir.

M. Claude-Marie Raudot, ancien député, est mort le 22 avril, à Pontaubert (Yonne). Né à Saulieu, le 24 décembre 1801, il avait occupé le poste de substitut à Auxerre, Sens et Versailles, et rentra dans la vie privée après la révolution de 1830. Il se livra dès lors à l'agriculture et à l'étude des questions économiques. Ses compatriotes le choisirent pour les représenter au Conseil général de l'Yonne, à l'Assemblée constituante, à l'Assemblée législative et à l'Assemblée nationale de 1871. On n'a pas oublié la part que prit cet infatigable travailleur aux délibérations da l'Assemblée nationale dans les questions de budget, de décentrelisation, d'organisation des conseils généraux. Un de ses discours a été publié par la Société Bibliographique dans les « Questions politiques et sociales : » III. *Décentralisation* (in-18, 1871). Il a écrit : *La France avant la Révolution* (1841) ; — *De la décadence de la France* (1850) ; — *De la grandeur possible de la France* (1851) ; — *De la Décentralisation* (1858, 1863) ; — *Mes oisivetés* (1862, Avallon) ; — *Napoléon Ier peint par lui-même, d'après la publication officielle de sa correspondance* (1865, in-8). Il a donné sa collaboration au *Journal des Economistes* et au *Correspondant*, où nous avons lu de lui *l'Agriculture en France* (1857) ; — *Avallon à la fin du seizième siècle* (1859) ; — *L'Administration locale en France et en Angleterre* (1863), etc.

* * *

Un des médecins les plus distingués de Paris vient de mourir. M. Paul Jolly, né le 8 juin 1790, à la Chaussée (Marne), où il venait passer ses étés. Elève de Royer-Collard dont il était parent, il fit de fortes études et fut reçu docteur en 1821, après avoir pendant plusieurs années collaboré à d'importants journaux de médecine. Secrétaire-général de l'Athénée médical en 1825, élu par ses confrères, en 1834, rapporteur de la commission d'organisation médicale que présidait Orfila, il fut admis en 1835 à l'Académie de médecine.

M. Paul Jolly laisse de nombreux et savants ouvrages, parmi lequel il faut citer l'*Hygiène moral* où l'auteur se montre ce qu'il fut toujours, catholique convaincu. A Paris comme à la Chaussée sa porte était toujours ouverte aux malheureux auprès desquels il laissera un grand vide. Il a eu un fils, mort vice-président du tribunal-civil de la Seine, écrivain distingué lui-même, qui avait épousé une fille du célèbre docteur Cruveilhier.

* * *

On annonce la mort de M. Alexandre Huot de Saint-Albin, à Angers le 31 mars. C'était un des plus actifs écrivains de la presse catholique. Né à Sézanne, le 13 septembre 1818, où son père était inspecteurs des Eaux-et-Forêts, il entra dans les bureaux de la préfecture de la Seine et y devint bibliothécaire de la ville. Il collabora à de nombreux journaux légitimistes et religieux et a écrit plusieurs ouvrages estimables, entr'autres les *Mystères de la Franc-Maçonnerie* (1867) ; la *Duchesse de Parme* (1864) ; la *Chanson de Roland* (1865) ; *Histoire de Henri V* (1874) ; l'*Ouvrier dans la société chré-*

tienne (1876), etc. Il était chevalier de l'ordre de Pie IX et commandeur de Saint Sylvestre. M. de Saint-Albin est frère du curé actuel de Sainte-Menehould. Il appartenait à une vieille famille noble, descendant par son aïeul des du Boys, du Bassigny. Son bisaïeul, M. du Boys de Morembert était président de l'Election de Chaumont.

* * *

Lundi avaient lieu, à Witry-les Reims, les funérailles de M. Rousseau-Marquant, qui recevait sa sépulture dans un caveau de famille qu'il avait fait construire, et où, depuis quelque temps, il avait déposé le cœur du sénateur Rousseau, un de ses ancêtres en ligne collatérale. Qu'il nous soit permis, à cette occasion, de rappeler en deux mots le souvenir de ce personnage qui a vu le jour à Witry-les-Reims.

Il naquit dans ce village le 13 mars 1738, de Jacques Rousseau, dont le père Adam Rousseau, avait été successivement procureur fiscal, lieutenant de justice et syndic des habitants. Après de solides études commencées à Witry et terminées au collège des Bons-Enfants de Reims, il fut précepteur des enfants du duc d'Aiguillon, puis il professa les lettres et les mathématiques dans divers collèges des Pères de l'Oratoire. Après la suppression de cet ordre, il se fit connaître dans le monde politique par divers écrits et par une collaboration très-active au *Journal de Genève*. Elu à Paris membre suppléant de la Convention, il y siégea aussitôt la mort de Louis XVI, et s'y posa en adversaire décidé de Robespierre. Jeté à la Conciergerie durant neuf mois, il recouvra la liberté après le 9 thermidor.

Quand la Convention fut remplacée par le directoire exécutif et les deux conseils des Anciens et des Cinq-Cents, Rousseau entra au Conseil des Anciens. Plus tard, il fut nommé par Napoléon Ier sénateur et comte de l'Empire.

Le sénateur Rousseau mourut le 7 novembre 1813, à Châtillon-sous-Bagneux, près Paris, à l'âge de 75 ans. La sépulture eut lieu au Panthéon, où on lit encore son inscription funéraire. Son corps fut embaumé et fut inhumé par les soins de M. Rousseau-Marquant, celui des siens qu'il affectionnait particulièrement.

Au sénateur, se rattachent de nombreuses familles : par ses frères Remi, Jacques et Jean Rousseau ; par ses sœurs, Madeleine, Jeanne et Elisabeth Rousseau. A Witry, les Page - Rousseau, les Rousseau-Marquant, les Rousseau - Lapinte, les Lapinte - Rousseau, les Jérôme Ossonce-Rousseau, les J.-B. Ossonce-Rousseau, les Liézeot, les Bouy-Ossonce, les Baudet-Boucton ; à Bourgogne, les Ranvoisy-Rousseau ; à Lavannes, les Rousseau et les Maupinot, à Beaumont - sur - Vesle, les Champenois ; enfin, à Epernay, M. Rousseau, docteur en médecine et ancien maire de cette ville, qui descend en ligne directe d'une sœur et d'un cousin-germain du sénateur.

Il avait, à Beaumont-sur-Vesle, une maison de campagne dont il ne reste plus que des traces peu importantes.

* * *

Mme la marquise de Varagne-Gardouch vient de mourir subitement dans son château de Bettancourt (Marne). Elle était née Heriot de Vroil, d'une honorable famille du Perthois et fille d'une demoiselle Ruinart de Brimont.

* * *

M. Victor Perrier de Savigny vient de mourir bien prématurément dans son château de Savigny-sur-Ardre, près Reims. Son enterrement a eu lieu, le 27 mai, au milieu d'un concours énorme, car chacun estimait le caractère noble et dévoué du défunt, dont les opinions royalistes et catholiques étaient connues. Il appartenait à une ancienne famille noble du Rémois qui possède le domaine de Savigny depuis plus d'un siècle et dont les membres ont figuré parmi les gentilshommes votant à l'assemblée de la noblesse en 1789. M. de Savigny ne laisse pas d'enfants et son frère n'est pas marié.

* * *

Châlons vient de perdre bien prématurément aussi l'un de ses plus notables habitants, M. Eugène Perrier, enlevé par une courte maladie. M. Perrier, était le chef d'une maison considérable de vins de Champagne, fondée par son grand-père, mais il a été surtout un bon et utile citoyen. Longtemps membre du conseil municipal, il était maire de la ville au moment de l'invasion et chacun sait avec quel zèle et quel dévouement il fit face aux cruelles épreuves de cette lamentable époque. Ses administrés, reconnaissants alors, l'envoyèrent siéger à l'Assemblée nationale où il fit partie du centre droit. Il se présenta aux élections sénatoriales en 1876, et n'échoua que de quelques voix. Depuis M. Perrier, douloureusement frappé par la mort de sa femme et par celle de son fils unique, vivait dans la retraite, cherchant dans d'intéressants travaux littéraires un oubli à ses légitimes douleurs. Plusieurs études de lui ont été insérés dans les *Mémoires de la Société d'Agriculture de la Marne* dont il était membre titulaire ; il a publié une notice dans cette *Revue* sur un Rétable champenois conservé en Angleterre au musée de South-Kensington.

On n'oubliera pas de longtemps, à Châlons, l'aménité et le charme du caractère de M. Perrier, dont les convictions catholique et politique étaient également solides et qui laissent dans la ville un vide réel. Il était chevalier de la Légion-d'honneur et officier de l'Université ; il était président du bureau central des incendiés du département de la Marne, et avait été président du tribunal de commerce de Châlons et de la société d'agriculture, sciences et arts de la Marne, et membre de la Chambre de commerce de Reims.

BIBLIOGRAPHIE

Collection des principaux cartulaires du diocèse de Troyes, par Ch. Lalore. Tome IV. Paris, Thorin, 1878, in-8, de 425 p. — Prix : 10 fr.

M. l'abbé Lalore vient de faire paraître le quatrième volume de sa collection des cartulaires ; il comprend : 1° Le cartulaire de la Chapelle-aux-Planches, entier, complété par quarante-deux pièces empruntées aux archives de la Haute-Marne ; 2° Les chartes de Montiérender, Saint-Etienne de Châlons, Toussaint de Châlons, Andecy, Beaulieu, relatives à d'anciennes paroisses ou à des localités situées dans le nord-est de l'ancien diocèse de Troyes. C'est un ensemble de trois cent neuf actes, dont le plus grand nombre n'avait pas encore été publié. Il est peu de diocèses en France, qui, après avoir, pendant longtemps, été négligés par les diplomatistes, fournissent aujourd'hui une aussi riche collection de textes ; remarquons, du reste, que ce que je viens de dire à propos du diocèse de Troyes peut s'appliquer à toute la Champagne, dont nous espérons bien voir, dans un avenir assez prochain, mettre en lumière toutes les richesses d'archives, si précieuses pour l'histoire féodale et la géographie ancienne.

M. l'abbé Lalore a résisté à une tentation devant laquelle, à sa place, j'aurais peut-être faibli ; il n'a pris dans le cartulaire de Montiérender que cent trente-cinq actes, parce qu'ils se rattachent directement à la cité de Troyes : j'avoue qu'à sa place j'aurais eu bonne envie de publier *in extenso* ce texte si important, quitte à ne donner qu'une analyse des chartes étrangères au diocèse de Troyes.

Il me semble que M. l'abbé Lalore a encore deux volumes de textes à publier pour compléter la collection qu'il a entreprise, lui seul, et à ses frais, avec un courage qui lui mérite la reconnaissance de tous les travailleurs. Il entreprendra ensuite une histoire du diocèse de Troyes, que nous attendons avec une certaine impatience ; cette histoire mettra en œuvre tous les renseignements fournis par la collection des cartulaires troyens.

Nous observerons que les transcriptions de M. l'abbé Lalore ne sont pas toujours complètes ; parfois on relève bien quelques fautes typographiques, mais elles sont de telle nature qu'elles ne peuvent être mise au compte de l'éditeur. Les tables des noms de personnes et des noms de lieux sont dues à M. Pigeotte, collaborateur aussi actif que complaisant. Nous pensons que M. l'abbé Lalore, dans son dernier volume, jugera à propos de donner une bibliographie des ouvrages dans lesquels plusieurs des chartes reproduites par lui ont été déjà publiées ; il fait connaître une si riche collection de textes inédits, qu'il trouvera équitable de signaler les publications qui l'ont précédé. A. de B.

* * *

Le Testament de Jean Meslier, curé d'Etrepigny et de Bar en Champagne, avec préface et notes de Rudolf Charles. 3 vol. in-8°. Amsterdam, Meijer ; Paris, Léon Vanier.

« L'ouvrage que je présente aujourd'hui au public, écrit l'éditeur, est un de ceux que tout le monde connaît, mais que personne n'a lu. » M. Rudolf Charles, a assurémment raison, mais il se trompe peut-être en ajoutant qu'il « ose présager au testament du curé Meslier un avenir d'une immense durée. » Mais nous laisserons la question religieuse de côté pour signaler cette publication comme celle d'un document historique réellement curieux. Son auteur fait précéder le testament d'une préface bien travaillée dans laquelle il examine successivement l'histoire du mouvement rationaliste en Hollande en dehors de l'Eglise ; l'état de la théologie protestante dite moderne ; la vie de Meslier et son œuvre, sans oublier les lettres de Voltaire qui y sont relatives.

Jean Meslier ou Mellier, naquit en 1664, suivant les uns, en 1678, selon Voltaire, à Mazerny en Rethelois, où son père était fabricant de laines : il entra au séminaire de Châlons et fut ordonné prêtre en 1688, — ce qui constate l'erreur de date de la part de Voltaire. Placé d'abord dans un vicariat de campagne, il fut nommé en 1692, curé d'Etrepigny et de Bar. Il montra un caractère austère, sévère, très-attaché à ses devoirs : il se brouilla avec son seigneur par l'exagération même de ses principes et s'attira à ce sujet une vive admonestation de l'archevêque de Reims. La guerre fut continuelle dès lors entre le curé et M. d'Etrepigny ; elle aigrit le caractère du pauvre curé qui finit par mourir de désespoir vers 1729, en laissant un testament qui répudie la doctrine catholique en termes amers et avec beaucoup de longueur. Nos lecteurs apprécieront la valeur de ce document que M. Rudolf Charles, admire excessivement. Pour notre part nous croyons que la publication de ce texte dont on a tant parlé était utile, tout en plaignant, nous l'avouerons, son auteur qui a dû cruellement souffrir pour oublier ainsi son rôle de curé orthodoxe. E. B.

* * *

Opuscule de Pierre Constant, jurisconsulte et poète langrois au xvie siècle avec introduction et notes par le docteur E. Bougard. Paris. Rouquette, libraire-éditeur.

Ce petit volume aussi intéressant au point de vue littéraire qu'élégant au point de vue typographique, inaugure, paraît-il, une série de publications de même nature sous le titre général de *Bibliothèque champenoise*. C'est du moins ce qu'annonce, si je ne me trompe, le savant docteur en médecine, M. Bougard, dans son introduction aux *opuscules de Pierre Constant*, jurisconsulte et poète langrois du xvie siècle. S'il en est ainsi, les hommes studieux de la Champagne doivent s'attendre à des révélations instructives et à des réhabilitations méritées ; car la province qu'illustrèrent tant de célébrités de premier ordre a enfanté toute une lignée de personnages secondaires dignes d'être exhumés du cimetière de l'oubli.

Pierre Constant, docteur en droit et poète distingué de son époque, n'est-il pas du nombre de ces derniers? Il appartenait au parti national, ennemi déclaré des ligueurs; et, tout dévoué à son roi, il était plein de l'idée de lui conserver sa bonne ville de Langres; aussi le voit-on sans cesse plaider la cause du populaire Henri IV; il exhorte ses concitoyens à embrasser la couronne et à ne point permettre qu'un *temps si malheureux*, ainsi qu'il s'exprime dans sa poétique exhortation aux habitants de sa ville natale, *change le cœur royal d'un langrois généreux*. On trouve dans ses opuscules de précieux documents relatifs à l'histoire de la Ligue dans la Champagne méridionale, spécialement dans le pays langrois. E. G.

*
* *

Annales de la société historique et archéologique de Chateau-Thierry, année 1877, Imprimerie et lithographie Lecesne, à Château-Thierry, 1878.

Deux parties constituent ce fascicule; l'une renferme les procès-verbaux des séances, l'autre des études historiques ou archéologiques locales; la première, naturellement un peu aride, offre pourtant aux amateurs de toutes les découvertes relatives à l'inimitable fabuliste champenois une note sur un portrait de Jean de La Fontaine, dont la gravure sert de frontispice aux présents mémoires. Ce précieux portrait, nouveau d'attitude et d'expression, fut peint sur la toile pour Mme de la Sablière, en 1692. La figure est calme; elle n'a pas cette animation un peu forcée que lui a donné le célèbre Hyacinthe Rigaud qui peignit deux autres champenois illustres, Mignard et Girardon.

Un rapport fort bien rédigé par M. Barbey sur la cession de la maison natale de La Fontaine à la ville de Château-Thierry déclare que cette demeure sera affectée à une destination publique, indépendante, telle qu'une bibliothèque, un musée, de manière à en conserver le caractère et les aspects. Elle ne sera pas montrée, ajoute-t-il, aux générations futures comme objet d'art ou d'architecture, mais comme un témoin de la naissance de l'auteur de ces immortelles apologues qui contribuèrent si puissamment à élever le niveau moral du XVIIe siècle et qui restent comme des monuments de la littérature française.

Vient ensuite une note additionnelle à la biographie de Jacques Mentel, docteur-régent et professeur à la Faculté de médecine de Paris; ce médecin champenois, né à Bussiares, près de Château-Thierry, présida en 1639 la thèse de Claude Perrault qui, selon Boileau, *laissa de Galien la science suspecte* et *de méchant médecin devint bon architecte;* il mourut le samedi 26 juillet 1670 et fut enterré le dimanche 27 à Saint-Etienne-du-Mont.

M. Barbey, après avoir payé un juste tribut d'éloges aux travaux historiques du savant Remy, Amand de Vertus, qui naquit à la ferme de l'Ermitage dans le canton d'Oulchy, continue ses recherches archéologiques sur les croix d'églises, les croix de cimetières et les calvaires de l'arrondissement de Château-Thierry; son érudition

s'exerce avec sagacité sur le fût monolithe de la croix du cimetière de Connigis, sur les caractères architectoniques de l'église de ce bourg, sur la pierre aux fées, roche de grés enfoncée dans les flancs d'une colline dénudée dans ses parties friables par les eaux diluviennes. L'ornementation sculpturale de la croix de Montfaucon, la forme relativement simple de la croix de Montigny-l'Allier, la croix de fer du cimetière d'Essises et celle du cimetière de Pavant donnent lieu également à des appréciations très-judicieuses de l'auteur.

L'excursion archéologique de M. Barbey aux ruines de Coincy et du Val-Chrétien, aux grottes de la vallée de l'Ourcq et au château d'Armentières révèle des particularités locales qui ne manquent ni d'importance ni d'exactitude. Il faut en dire autant sur les notices relatives au Cartal de Buch par M. Maciet et à la collection de l'habile statuaire Devaulx par M. Hachette. Une étude excellente de M. Thomas Couture sur un psautier manuscrit du XIIIe siècle, livre écrit sur parchemin avec lettres coloriées rehaussées d'or, qu'on a retrouvé à l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry, termine dignement le fascicule de la docte société.

E. G.

* * *

Une Critique. — Il vient de paraître une *Histoire de Mussy-sur-Seine*. Nous ne voudrions pas en dire de mal ; nous voyons avec plaisir tous les généreux efforts qui tendent à faire revivre un passé glorieux ; nous sommes même de ceux qui se livrent à ce genre de travail. Mais, si nous aimons les recherches, nous entendons qu'elles soient faites avec conscience, impartialité et jugement. Or, telles ne sont pas les qualités du livre de M. Charles-Eugène Lambert. Si sa narration ne pèchait que par le style et le manque d'ordre, nous garderions le silence ; mais elle fourmille d'inexactitudes et d'erreurs historiques.

Et d'abord, M. Lambert, au lieu de localiser son récit, comme l'indiquait le bon sens et le seul titre de l'ouvrage, se jette dans des considérations générales et à perte de vue sur Langres, le Laçois, la Bourgogne, la Champagne, la Gaule, etc, etc, en sorte que la pauvre petite ville de Mussy se trouve comme noyée dans un déluge de faits qui lui sont complètement étrangers.

Nous passons sous silence l'étymologie plus que fantaisiste du mot *Mussy*, et nous arrivons à l'endroit où M. Lambert, appuyé sur Vignier, distingue *deux Barrois*. Malheureusement, Vignier et tous les auteurs qui l'ont suivi, sont dans le faux. M. Lalore l'a démontré péremptoirement dans ses *Anciens Pouillés, et l'Histoire de Gyé-sur-Seine*, établira de nouveau ce point d'une manière irréfutable. Nous y renvoyons M. Lambert. Il y apprendra en outre quelles sont au juste les limites anciennes du comté et de l'archidiaconé du Laçois ; il saura à quoi s'en tenir sur la retraite de St-Loup ; il y verra qu'en

1068, le comté du Laçois existait encore; ce fut seulement qu'au milieu du XIIe siècle que Mussy et les pays des environs furent détachés de la Bourgogne et du Laçois pour former le comté et le doyenné de Bar-sur-Seine; et, après avoir appris toutes ces choses dont il n'a pas la moindre idée, il conviendra sans doute avec nous que les trois premiers chapitres de sa partie historique qui comportent 66 pages, sont à refaire totalement ou à supprimer.

Puis, dominé par un parti pris de démocratie exagérée, M Lambert dépeint le servage dans nos contrées, sous les couleurs les plus sombres, sous les traits les plus hideux. Ce triste tableau de l'ancien régime, ne comprend pas moins, à lui seul, de 15 pages. Il nous semble pourtant que les seigneurs n'étaient pas si terribles et si cruels qu'il voudrait le faire croire. Quiconque désire s'édifier à ce sujet, peut lire *un Précis historique de la Seigneurie de Gyé*, publiée naguère par les soins de la Société académique de l'Aube. Tout esprit impartial et de bonne foi, sera convaincu, après cette lecture, que M. Lambert a méconnu ou travesti la vérité.

A quoi bon continuer cette critique. Le reste répond au commencement. Toute la partie historique qui renferme 275 pages, et qu'un écrivain de talent, aurait réduite à 30 ou 40 pages au plus, n'est qu'une compilation d'emprunts faits un peu partout, sans critique et sans ordre, parsemée d'erreurs, de réflexions malveillantes et quelquefois même injurieuses contre les évêques et les curés du diocèse de Langres, que l'auteur semble vouloir dénigrer à plaisir.

Quant à la partie *statistique* et *topographique*, les détails en sont si incomplets; l'intérêt en est tellement médiocre, l'importance tellement contestable, que nous ne jugeons pas à propos de nous en occuper.

P. Chauvet,
Membre de la Société académique.

*

Un Prêtre déporté en 1792, par Mgr Meignan, évêque de Châlons. Nouvelle édition. Paris, Douniol, 1878, in-12 de xxxix-409 p. — Prix : 3 fr.

Ce prêtre déporté est un jeune Angevin, l'abbé Rabeau, issu d'une de ces vieilles familles patriarcales comme on en trouvait tant encore en province au dernier siècle. D'une piété vive et même un peu timorée, le jeune Rabeau avait manifesté de bonne heure sa vocation ecclésiastique. Ordonné prêtre au sortir du séminaire que dirigeait la Congrégation de Saint-Sulpice, il était nommé, en 1789, vicaire de la Chapelle-Craonnaise. La révolution commençait, et déjà de fâcheux symptômes en révélaient les tendances antireligieuses. Bientôt la Constitution civile du clergé ouvrait l'ère de la persécution. Comme l'immense majorité des prêtres, des religieux des diocèses de l'Ouest, qui avaient cependant, — Mgr Meignan le remarque et c'est un fait important à noter, — espéré jusqu'au dernier moment concilier la fidélité à leurs principes avec les idées nouvelles, le vicaire de la

Chapelle-Craonnaise refusait de prêter serment à une constitution schismatique. Arrêté et emprisonné à Laval, il était, peu après, avec ses collègues, au milieu des regrets universels et des attentions sympathiques même des gardes nationaux qui les escortaient, conduit à Granville pour être déporté en Angleterre. Là, à Jersey d'abord, puis à Londres, les prêtres fidèles étaient accueillis avec la plus grande déférence, et un certain nombre d'entre eux étaient installés et nourris aux frais du gouvernement anglais, dans le château royal de Winchester où se réunissaient également d'autres émigrés français. L'abbé Rabeau devenait l'aumônier de ce groupe, qu'on désignait sous le nom de la *Congrégation*. Mais cette position ne suffisant pas à sa religieuse ardeur, il s'enrôlait dans l'héroïque phalange des Missions étrangères et s'embarquait pour les Indes, d'où il passait à Siam. Après neuf années d'un ministère aussi laborieux que dévoué, il y mourrait martyr. Quand la cruelle nouvelle en fut annoncée à sa mère, la pieuse femme était à l'église ; elle s'absorba un instant dans ses prières, et, rentrant à la maison où toute sa famille était rassemblée : « Ne pleurez pas, mes enfants, dit-elle, c'est aujourd'hui un grand jour, nous avons tous désormais un protecteur puissant au ciel et un grand exemple sur la terre. »

Telle est cette histoire si une dans son but, si variée dans son développement. Dans ce cadre si simple, Mgr Meignan a enchâssé les plus curieux et les plus attachants tableaux. Rien n'est plus attrayant et plus instructif à la fois que la peinture de la vie d'une famille chrétienne avant 1789. Rien de plus émouvant que le récit de la persécution religieuse dans l'Ouest, rien de plus touchant que le récit des ingénieux stratagèmes par lesquels de pieux fidèles s'efforçaient d'arracher à la mort les prêtres réfractaires. On s'attarde volontiers parmi ces pages qui semblent retracer les vertus et les souffrances des premiers âges du christianisme. A ce beau livre, l'éminent auteur a ajouté une savante préface dans laquelle il a établi, d'après les documents les plus authentiques, la situation vraie du clergé de France à l'époque de la Révolution, ce clergé, qui, dit-il, n'était ni riche, ni oisif, ni ignorant. Nous voudrions que tous ceux qui ne connaissent l'ancien clergé gallican que par les pamphlets intéressés de l'école révolutionnaire lussent cette étude décisive et vengeresse de Mgr Meignan. Mais, hélas ! que de gens se nourrissent d'erreurs, qui ne se soucient pas d'être détrompés !

M. de la Rocheterie.

* * *

Une Obole pour la filleule de Louis XIII, s. v. p. — Un petit volume d'une impression très soignée, orné d'une vue de l'église et de fac-simile et dû à la plume savante de M. Antoine Vidal, se vend en ce moment au profit de l'églis d'Avon et de sa cloche [1]. Le voya-

1. Antoine Vidal. — *L'église d'Avon et le meurtre de Monaldeschi.* A la cure d'Avon, où à Fontainebleau, Lacodre, libraire. Prix 1 fr. 50.

geur qui, sur la ligne de Paris-Lyon-Méditerranée, s'arrête à la station à laquelle la ville de Fontainebleau donne son nom, ne se doute pas qu'il est sur le territoire d'une modeste commune qu'il lui faut traverser avant d'arriver à la ville. Avon était autrefois la paroisse matrice de Fontainebleau ; c'était, dans le diocèse de Sens, un archidiaconné du Gâtinois à la collation du général des Trinitaires. Ces religieux conjointement avec le roi de France étaient seigneurs d'Avon. D'après l'Almanach de Sens pour 1770, il y avait à Avon 158 feux et 400 communians ; aujourd'hui la population de la commune est de près de 2000 habitants.

Ce fut Louis XIII qui, dans le commencement de son règne, en faisant bâtir à Fontainebleau une église paroissiale dédiée à saint Louis, retrancha la ville de la paroisse d'Avon. L'église de cette commune quoique d'une très modeste apparence est cependant à plusieurs égards digne de la visite des curieux. D'abord c'est la filleule de Louis XIII, c'est la cloche de l'église donnée par ce roi en 1611 et sur laquelle on lit l'inscription suivante :

« *Je fus faicte l'an 1611, et nôée Louyse par Louis de Bour-* « *bon, XIIIe de ce nom, roy de France et de Navarre, fils de* « *Henry le Grand.* »

Cette cloche aujourd'hui âgée de 268 ans est pour la commune d'Avon à la fois un souvenir et un monument historique. Après un usage qui date de près de trois siècles, elle est dans un état tel qu'il est urgent ou de la refondre ou de la remplacer par une nouvelle. C'est afin de conserver cette cloche, et d'en procurer une nouvelle à la commune d'Avon qu'un appel est fait à la bienfaisance publique par le digne curé de la paroisse. C'est pour venir en aide à cette bonne œuvre que M. Antoine Vidal publie l'élégante et instructive brochure dont nous parlons :

La filleule de Louis XIII n'est pas, dans l'église d'Avon la seule chose digne d'attirer l'attention du visiteur. Sous le bénitier, près la grande porte à droite se trouvent sur le sol deux pierres tombales dont la première porte ces seuls mots :

CY GIST MONALDEXI.

La seconde relative au même personnage a été placée de nos jours dans des circonstances que fait connaître la brochure de M. Vidal ; enfin parmi quantité d'autres pierres tombales, on distingue dans cette église les tombeaux de deux savants illustres : Etienne Bezout et Louis Daubenton.

Puissent ces quelques lignes vous inspirer, chers lecteurs, la bonne pensée d'acheter l'élégante et instructive brochure de M. Vidal et l'envie de vous procurer la double satisfaction d'une lecture intéressante et d'une bonne œuvre !

CHRONIQUE

Société Académique de l'Aube. — Séance du 17 janvier 1879. — Sont présents : MM. Truelle, président, Le Brun, Vignes, d'Arbois, Pron, Vaudé, de Cossigny, Bouquet de la Grye, d'Ambly, Coffinet, Lalore, Baltet, Huot, Dosseur, Carteron, d'Antessanty, Briard, Vauthier, Socard, Ray, Nancey, Babeau.

Le procès-verbal de la séance réglementaire est lu et adopté. M. Truelle remercie la Société de l'avoir élu président ; il offre également ses remerciements à M. Gustave Huot, président sortant, qui a rempli d'une manière si distinguée la haute fonction qui lui avait été confiée.

Correspondance. — M. le maire de Troyes communique une lettre de M. le ministre des Beaux-Arts, l'informant qu'il vient de donner, au Musée de Troyes, le tableau de M. Ronnot, représentant les *aumônes de Ste-Elisabeth* ; cette magnifique toile a obtenu la 1re médaille d'or à la récente exposition. M. le ministre y a joint un bronze remarquable, et un buste en marbre, onyx et bronze doré de M. Bellard ; jamais le Musée de Troyes n'avait reçu un don aussi important. M. Le Brun se plaint, à cette occasion de l'insuffisance du local consacré aux Musées de sculpture et de peinture ; beaucoup de tableaux intéressants sont forcément mis de côté et compromis ; quand le tombeau de La Moricière sera installé au Musée de sculpture, il n'y restera plus de place. La commission du Musée s'entendra, à ce sujet avec le conseil municipal, et M. le président est prié d'en écrire à M. le maire. Les échanges des mémoires avec les Sociétés savantes augmentant considérablement, la Société décide que le tirage des *Annales* sera porté au chiffre de quatre cent cinquante exemplaires.

Dons au Musée. — M. Dormont offre une pièce en argent du règne de Louis XIV ; un autre donateur fait hommage d'un fer à cheval ancien trouvé à Belley.

Le président de la Société académique de Brest communique le programme d'un concours sur deux questions importantes : 1° contribution de la Bretagne au mouvement scientifique en France depuis 1830, 2° étude sur Emile Souvestre.

Ouvrages reçus. — *Les Mémoires de la Société des sciences, agriculture et belles-lettres d'Aix*, contiennent la nomenclature franco-provençale des plantes de la Provence. Renvoyé à M. Briard. M. Vignes, membre résidant offre son travail sur l'*usure*. Article de M. l'abbé Etienne Georges sur la suppression du prieuré de Notre-Dame, à Rosnay-l'Hôpital. X. Raspail, *histoire naturelle des Merles* ; *bulletin de la Société d'agriculture*, article sur le *puceron Lanigère*, qui nuit aux pommiers et aux arbres fruitiers. L'auteur indique

comme moyen de le détruire des chairs crues que l'on dépose au pied du pommier et qui se décomposent par la putréfaction animale ; M. Baltet indique un moyen aussi sûr et moins répugnant, c'est l'emploi de la chaux, ou de la suie. Le *Bulletin du comice agricole*, article sur l'élevage du dindon. M. Emile Taillebois communique un travail sur la revendication des Archives françaises qui sont à Londres ; plusieurs volumes des Archives de Troyes se trouvent à la tour de Londres. M. Léon Landet publie le compte-rendu des fouilles qu'il a opérées dans le local des Carmélites de la rue d'Enfer ; il a trouvé un buste en bronze de l'empereur Néron, une inscription en l'honneur des dieux mânes et beaucoup de médailles.

M. Vignes lit un rapport sur l'ouvrage de M. Mannequin intitulé : le *Problème monétaire et la distribution de la richesse*. Ce travail est rempli de recherches et d'études approfondies. L'auteur signale la dépréciation de l'argent monnayé ; suivant lui, le double étalon en matière de monnaie est une mauvaise chose ; il est regrettable qu'une loi ait fixé le rapport entre la valeur de l'or et celle de l'argent. Il faudrait en revenir à l'étalon unique de l'or, la monnaie d'argent ne serait plus conservée que comme monnaie d'appoint. M. Mannequin voudrait aussi la liberté du monnayage.

M. d'Arbois lit un curieux et savant travail sur *le dieu de la mort*.

M. Baltet propose à la Société de fonder un prix pour encourager l'enseignement du dessin. Renvoyé au conseil d'administration.

M. Le Brun annonce que la Société d'horticulture a dû se dissoudre, par suite de la retraite d'un certain nombre de jardiniers et d'horticulteurs. Il eut voulu que les fonds disponibles fussent remis à la Société académique, mais il n'a pu l'obtenir. L'argent sera remis au département pour distribuer des prix aux horticulteurs ; la bibliothèque sera donnée à l'Ecole normale, sauf les ouvrages de luxe, offerts à la bibliothèque de la ville.

Le travail de M. d'Arbois est renvoyé au comité de publication

La séance est levée à cinq heures un quart. ***

* * *

Le musée de peinture de l'hotel-de-ville de reims. — L'installation du musée de peinture à l'Hôtel-de-Ville est à peu près terminée. Ce musée est ouvert au public.

La salle affectée aux tableaux a environ quarante mètres de longueur sur dix mètres de largeur. Elle est flanquée d'une galerie communiquant avec le musée d'histoire naturelle. La salle étant insuffisante pour recevoir tous les tableaux que la ville possède, cette galerie a été réservée à l'exposition spéciale des œuvres des peintres et dessinateurs rémois. C'est une heureuse et intelligente disposition.

La salle principale sera garnie de quelques statues et d'un vase décoratif entouré d'un divan.

Les tableaux sont en place. Ils sont disposés dans l'ordre chronologique.

A droite et à gauche de la porte d'entrée se trouvent les écoles allemande, hollandaise et flamande. Elles se continuent sur les murs latéraux. Les écoles italienne et française arrivent à la suite.

Le musée est en possession d'une trentaine de tableaux, provenant d'un legs fait par M. Jeunehomme et qui témoignent d'une connaissance élevée de l'art chez le généreux donateur. A droite de la porte d'entrée se trouvent deux petits tableaux de Brammer, de la collection Jeunehomme, qui contiennent plusieurs têtes remarquables.

La série des portraits de Kranach l'aîné et de Kranach le jeune, et la *Tête de grand'père*, d'Holbein, constituent de véritables richesses artistiques.

La peinture religieuse est représentée par un assez grand nombre de tableaux. Le musée possède entre autres une *Descente de croix* de Van Moll et quelques paneaux du XVIe siècle.

Deux vues de Reims au XVIIe siècle et un tableau fort curieux du siége de Mons, par Louis XIV, représentant les travaux d'attaque et de défense de la ville, les campements du temps, sont placés dans cette galerie.

Une troisième salle, séparée de celle du musée par un vestibule également garni de tableaux, est destinée à recevoir une exposition archéologique.

Elle n'est pas terminée et l'ouverture n'en sera faite que dans quelque temps.

La salle du musée de peinture est éclairée par des vitrages situés à la partie supérieure du plafond et par des baies latérales. Le plafond est formé de caissons assez profonds, qui s'étendent de travée en travée. La décoration a beaucoup de relief, mais reste un peu isolée des autres parties de la salle.

Il n'est pas douteux que le nouveau musée de peinture, voisin du muséé d'histoire naturelle, ne soit l'objet de visites nombreuses. C'est une excellente chose que de mettre l'art à la disposition du public.

En même temps qu'il réjouit les yeux, il fortifie l'esprit et les distractions qu'il procure élèvent toujours la pensée et le cœur de ceux qui se livrent à lui.

N'oublions pas la part d'éloges due à M. Charles Loriquet pour les soins qu'il a donnés à la bonne installation de notre musée municipal.

L'école paysagiste allemande figure au musée avec deux tableaux de Hackert. C'est bien le paysage de l'ancienne manière soigneusement étudié et fouillé et dont chaque détail est reproduit avec une science scrupuleuse.

La comparaison est intéressante à faire avec les tableaux de l'école moderne française. Le *Troupeau au bord de la Mer*, de Schenk, vigoureusement peint, ouvrant à l'œil, à la pensée un horizon infini ; les *Bords de l'Anio*, d'Achille Denouville, avec leurs plans solidement et largement étagés, forment un contraste heureux avec les paysages de Hackert.

Le musée possède aussi quelques grands tableaux d'école, qui ont toutes les vertus et tous les défauts de leur genre.

Dans la galerie consacrée à l'exposition des artistes rémois se trouvent quelques études à la plume, quelques études à l'encre de Chine et à la sépia très curieuses. Elles proviennent de la grande école de dessein qui existait à Reims avant la Révolution. Les exemplaires du musée portent encore l'estampille. (*Indépendant Rémois.*)

* * *

Un souvenir du vieux Reims. — Un vitrail de l'ancienne église de Saint-André, conservé depuis longtemps dans une caisse, vient d'être restauré, agrandi et replacé dans la nouvelle. Honneur à ceux qui ont eu la pensée de sauver de l'oubli ce souvenir, qui rappelle une des plus célèbres institutions de la cité : celle des *Arbalétriers*, créés au moment où les Anglais envahissaient la Champagne.

Le vitrail est très beau : il fait pendant à la verrière des Colbert, provenant de la même église. — Dans le haut, sur des nuages d'où émergent des anges, sont assis le Père-Eternel en mitre et son Fils ; entre les deux personnes divines plane le Saint-Esprit sous forme de colombe. — Le reste de la verrière est occupé par des archers qui décochent des flèches sur un personnage debout, les bras liés après un arbre. C'est saint Sébastien, le patron des arbalétriers de Reims. — Au-dessous on lit ces mots : « L'an mille cinq cent-soixante, les « arciers (archers) de Saint-André-les-Bourgs m'ont offert à l'église... « Priez Dieu pour eux... 1560. »

Au xve siècle, les arbalétriers avaient deux compagnies ; chacune avait son jardin : l'un était situé au banc Saint-Remi, l'autre entre les deux portes Cérès ; c'est ce qui explique cette dénomination ; Arciers de Saint-André-les-Bourgs. Quand Reims était fortifié, la porte Cérès était double, ou plutôt il y avait deux portes : la plus éloignée de la ville était précédée d'un pont-levis jeté sur les fossés ; entre les deux portes se trouvait un terrain carré clos de murs, planté d'arbres, qui servait aux arbalétriers : c'est celui qui est indiqué, sur le plan de Colin, 1665, sous le nom : Jardin de la Couronne-Muiron.

La date de 1560 rappelle-t-elle un souvenir historique ? C'est probable. Dans tous les cas, elle concorde à peu près avec celles de la construction de l'église de Saint-André et de l'érection du quartier en paroisse. On voyait, dans cette église, des vitraux de la même époque, un de Saint-André portant sa croix, ayant un moine à ses pieds, avec cette légende : *Deus meus propitius esto, Multum peccavi, 1560,*

Quand on parcourt la liste des principaux arbalétriers de Reims, on y retrouve des noms bien célèbres : plusieurs Colbert : Jehan, apothicaire, 1526 ; Pierre, marchand ; 1559 ; Jean le jeune, 1572 ; Pierre, bostier, dit Trompette, 1588. On y voit les noms des de *Bohan*, seigneurs de Damery ; de *Bignicourt*, Nicolas Dérodets, Maillefer, Lacourt, Pussot, ainsi que ceux de plusieurs archevêques et chanoines de Reims.

Les arbalétriers devaient jurer « solemnellement par Dieu et par la foy, la croix et la noix de l'arbaleste, de tenir touttes les dites ordonnances, et encores mieux s'il puet, et de multiplier ledit jeu le plus qu'il pourra. »

Qu'en cette place
Jures la croix et la noix
Que le jeu doux et courtois
Maintiendras par bonnes mœurs,
Maintenant comme autrefois
Ont fait nos prédécesseurs.
Viens, jure loyallement
Que la couronne de France
Serviras entièrement,
De ta force et ta puissance
Ton corps mettras en défence
A Reims, contre ses ennemis
Desquels tu auras connaissance.

C. C.

* * *

Le journal la *France* inaugure sa revue du Salon de 1879 par ces lignes consacrées à l'œuvre d'un artiste de Reims :

Nous conduirons tout droit nos lecteurs, dès la première visite devant l'œuvre qui nous a semblé la plus remarquable, devant celle qui frappe les yeux sans « tapage », qui émeut sans désordre et qui laisse une profonde impression dans l'âme du spectateur. Je veux parler du *Génie gardant le secret de la tombe*, par M. R. de Saint-Marceaux.

Elle est placée en face de l'entrée du palais, derrière le grand sujet central de la nef.

Sur une stèle rectangulaire, un génie, a demi étendu, enveloppe de ses deux bras une urne funéraire. La hardiesse du mouvement est ce qui frappe tout d'abord. L'harmonie de l'ensemble retient l'attention. L'aspect mystérieux de la figure, ces draperies lourdes qui flottent, la légèreté naturelle du corps, et jusqu'à cette teinte grise du marbre, tout concourt à dénoncer d'abord une œuvre profondément conçue, harmonieusement exécutée, dont les beautés apparaissent ensuite de toutes parts.

Les parties nues sont irréprochables. Il faudrait tout signaler dans ce corps, depuis l'épaule, violemment creusée par le jeu des muscles, jusqu'aux jambes, dont l'une pend à terre, et dont l'autre est relevée presque au niveau du siége, par un double mouvement, plein de grâce sans laisser-aller.

Nous estimons qu'il n'y a pas de trop haute récompense pour l'auteur d'une telle œuvre, tout à fait remarquable, de quelque point qu'on l'examine. Il ne manque même pas à la composition de M. de Saint-Marceaux ce léger défaut dont la découverte enchante la critique et fait mieux ressortir toutes les beautés environnantes. Le visage, si

on l'examine de profil, présente un type dont on peut contester l'appropriation au sujet : Esclave plutôt que Génie. Mais n'est-ce point encore un trait voulu de cette figure?

C'est assurément là l'œuvre maîtresse du Salon de sculpture.

* * *

M. André Cazaux vient enfin, de dire le dernier mot du procès intenté au Père Loriquet, à propos de la fameuse phrase qu'il n'a jamais écrite. M. André Cazaux nous adresse une lettre, dans laquelle il démontre surabondamment comment naissent et se perpétuent les légendes et combien il faut peu de chose pour dénaturer une question. Il fait enfin justice de cette ineptie qui, depuis tant d'années, a cours dans les journaux républicains.

Voici cette lettre :

Reims, le 4 mai 1879,

Monsieur le Rédacteur,

La *Champagne*, dans son numéro du 2 mai, déclare de nouveau que la fameuse phrase attribuée au P. Loriquet est apocryphe. Je crois, au contraire, que cette phrase se trouve dans la première édition de cette trop célèbre Histoire de France.

Voici, selon moi, le passage où vous pouvez la découvrir si vous possédez l'édition de 1816 :

« Bonaparte pouvait tenter pour Louis XVIII la révolution que le « général Monck, cent cinquante ans auparavant, avait si heureuse- « opérée en faveur de Charles II, roi d'Angleterre. Il se trouva des « hommes généreux qui ne lui laissèrent pas ignorer ce que la France « et l'Europe attendaient de lui dans ces conjonctures. On fit briller « à ses yeux l'éclat d'une action qui mettrait sur son front une cou- « ronne plus durable que celle qu'il paraissait ambitionner. Il ren- « contra jusque dans sa famille des conseillers assez sensés pour l'y « exhorter. Un jour que, revêtu des marques de la dignité consulaire, « il se regardait avec complaisance, il demanda à l'une de ses sœurs « ce qu'elle pensait de son costume. Il vous sied parfaitement, répon- « dit-elle, mais pourtant il vous manque encore quelque chose. — « Eh! quoi donc? demande Bonaparte. — Ce qui vous manque, reprit « sa sœur, c'est l'épée de connétable et le titre de *marquis de Buo- « naparte, lieutenant-général des armées de Sa Majesté Louis « XVIII*. En effet, quels titres, quels honneurs eussent été refusés au « général qui eût eu le cœur assez généreux pour employer son pouvoir « à replacer sur le trône le roi légitime ? »

(Tome II, 5e édition 1819. Pages 296 et 297).

Voilà, très certainement, l'endroit où se trouvait, dans la première édition, cette phrase phénoménale. On n'a donc pas calomnié le P. Loriquet en lui attribuant une phrase qui est écrite, pourainsi dire, à chaque page de son Histoire de France.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, mes salutations. ANDRÉ CAZAUX.

M. Cazaux est un homme à l'esprit trop profond, pour ignorer le sujet même du débat; aussi n'est-ce pas pour lui que nous le rappelons On sait qu'on a accusé le Père Loriquet d'avoir dit, dans son histoire de France, que Napoléon avait été lieutenant-général des armées du roi Louis XVIII jusqu'en 1815, supprimant ainsi l'Empire; on sait qu'on accusait la Restauration d'avoir donné cette histoire ainsi modifiée à apprendre dans les écoles; M. André Cazaux nous renseigne enfin. Il s'agit d'un simple propos adressé par une sœur à un jeune général, alors en passe de devenir maréchal, lieutenant-général de toutes les armées, connétable si la Monarchie eût été rétablie.

(*La Champagne*).

* * *

Jeudi, 29 mai, à Sermaize, sur le terrain de la sucrerie, ont eu lieu de nouvelles expériences de labourage électrique, en présence de savants venus du dehors et des notabilités de l'arrondissement de Vitry.

M Tresca, le suvant technologiste français, membre de l'Institut, dont la compétence est si bien reconnue au Conservatoire des arts-et-métiers, dirigeait les essais de la machine de MM. Gramme, Fontaine et Félix, avec M. Dureteste, inspecteur des ponts-et-chaussées, dont le nom est bien connu dans notre département.

La société des sciences et arts de Vitry avait aussi tenu à honneur d'être représentée à ces expériences.

Le résultat obtenu est assurément satisfaisant.

* * *

Le dernier numéro de la *Semaine Religieuse* de Reims, contient un savant article sur le bienheureux Urbain II, mentionnant un manuscrit de la Bibliothèque royale de Bruxelles, fonds Bourgogne, n° 8016, renfermant à propos du catalogue des saints trouvé dans le monastère de la Cava, la mention « 29 juillet, fête du bienheureux Urbain II pape » : le travail que nous mentionnons est excessivement curieux et démontre surabondamment la possession du rang de notre illustre compatriote dans l'église.

* * *

Nous signalons aux nombreuses personnes qui s'intéressent aux questions militaires la brochure que vient de publier notre compatriote M. le commandant Wyts, de l'état-major, sous ce titre : *Etude critique du projet de loi de M. le comte des Rois sur le recrutement et l'avancement des officiers de l'armée.*

* * *

M. le comte Foucher de Careil, sénateur et président de la Société archéologique de Seine-et-Marne, a fait don au musée de Melun de cinq médailles gauloises en argent, frappées par les Allobroges du lac Léman et par les Séquanes. Une d'elles porte le nom de *Dunarcos*, chef gaulois qui prit part à la lutte contre Arioviste ; sur une autre, on lit *Togirix*, nom d'un chef des Séquanes qui se rendit redoutable à César.

* * *

Les travaux de la cathédrale de Reims. — Nous croyons intéressant de continuer à placer sous les yeux de nos lecteurs les diverses pièces du procès soulevé en ce moment au sujet des réparations à faire à la cathédrale de Reims. Nous les insérons sans commentaires :

RÉPARATIONS A LA CATHÉDRALE

Paris, le 16 avril 1879.

Lettre de Monsieur le Ministre de l'Intérieur à Monsieur Leblond, sénateur.

Monsieur le sénateur,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la question soulevée par l'Académie nationale de Reims au sujet des travaux de reconstruction de la galerie de la façade sud de la Cathédrale de cette ville, exécutés sous la direction de M. l'architecte Millet.

Pour répondre à votre désir, Monsieur le sénateur, je me suis occupé sans retard de cette affaire, et j'ai chargé MM. les inspecteurs généraux des édifices diocésains de se rendre à Reims pour examiner sur place l'état des choses et m'adresser ensuite leur rapport.

Ce rapport m'a été remis et j'ai l'honneur de vous adresser une copie de la décision que je viens de prendre à la date de ce jour.

J'espère, Monsieur le sénateur, que cette décision, appuyée sur l'autorité d'hommes d'un savoir et d'une expérience incontestables, aura pour résultat de rétablir les faits sous leur véritable aspect et de calmer l'émotion qui s'était produite à la suite de l'intervention de l'Académie de Reims.

Agréez, Monsieur le sénateur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le ministre de l'intérieur et des cultes,
Pour le ministre :
Le conseiller d'Etat, directeur général des cultes,
Signé : Ed. Laferrière.

Paris, le 16 avril 1879.

Rapport présenté à Monsieur le Ministre de l'intérieur et des cultes.

Monsieur le Ministre,

L'Académie nationale de Reims vous a adressé un rapport contenant diverses critiques sur les travaux de reconstruction de la galerie de la façade sud de la Cathédrale de cette ville, travaux exécutés jusqu'à l'année dernière sous la direction de M. l'architecte Millet.

Ces critiques ont ému la population rémoise ; la presse locale est intervenue, et pour éviter de passionner davantage les esprits, autant que pour être fixée sur une question d'une incontestable

importance, l'administration a dû s'occuper sans retard de cette affaire.

Vous avez, en conséquence, Monsieur le ministre, chargé les inspecteurs généraux des édifices diocésains de se rendre à Reims, à l'effet d'examiner sur place si, contrairement à l'opinion émise par l'Académie, M. Millet avait eu raison de restituer à la galerie couronnant la façade sud de la Cathédrale son caractère primitif et de l'harmoniser ainsi avec le style de cet édifice.

Messieurs les inspecteurs généraux se sont conformés à vos instructions, Monsieur le ministre, et j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux les points principaux du rapport qu'ils ont rédigé à la suite de leur mission.

Il est résulté d'un examen attentif des parties supérieures du monument la certitude que la galerie élevée après l'incendie de 1481 a été conçue sans qu'il ait été tenu compte du caractère général de la Cathédrale, sans documents positifs sur la disposition première et avec une rapidité qui se traduit, d'ailleurs, d'une façon très sensible dans l'exécution.

L'architecte chargé au commencement du XVIe siècle de cette reconstitution, paraît s'être inspiré des restes qui existent encore sur l'un des contreforts de la tour septentrionale ; en ce qui concerne l'écartement des arcatures et leur hauteur, il a adopté leur forme générale, mais il a modifié considérablement le caractère primitif et ajouté de nombreux détails que rien ne justifie.

Cette galerie du XVIe siècle, qu'on veut aujourd'hui considérer comme une reproduction exacte de celle du quatorzième, est d'une infériorité de tracé, d'appareil et d'ornementation telle qu'elle ne peut servir de guide pour la réfection de cet important couronnement de la cathédrale.

Après examen des traces du passé et une étude complète des parties déjà refaites par M. Millet, il a été constaté que, si cet architecte n'avait pas reproduit, comme on doit lui en savoir gré, la galerie du XVIe, il ne s'était pas non plus astreint à copier servilement les restes des arcatures du XIVe siècle, conservées sur la tour du Nord, et cela par des raisons majeures. En effet, si cet architecte retrouvait des traces d'arcatures d'ailleurs discutables, il n'avait aucune donnée sur les pinacles correspondant aux arcs-boutants, c'est-à-dire sur la partie essentielle de la combinaison. Aussi a-t-il tenu compte surtout, pour les reconstituer, des parties inférieures sur lesquelles ils reposaient, et qui existent encore jusqu'au chéneau du XIIIe siècle inclusivement. Il a dû admettre que ces pinacles étaient de section rectangulaire ; si, influencé par la vue de la galerie du XVIe siècle, il avait adopté la forme triangulaire, comme le demande l'Académie de Reims, il serait entré dans une voie regrettable, attendu qu'il eût été obligé de modifier le pied des pinacles et amené ainsi à détruire des parties incontestablement anciennes pour y

substituer un motif plus ou moins ingénieux de son invention, sur lequel il eût replacé une galerie discutable à tous les points de vue.

On doit d'ailleurs déclarer que M. Millet a respecté les lignes principales, les écartements des arcatures et leur hauteur en prenant pour modèles les vestiges du XIVe siècle qui devaient correspondre à la galerie primitive. Il a adopté dans les détails un caractère plus ferme, et, pour donner une grande solidité à la construction, il a supprimé le meneau subdivisant en deux chaque arcature, ainsi que les lancettes ou pointilles qui n'existaient pas dans le principe.

En définitive, le motif tout particulier qui couronne les faces de la Cathédrale de Reims, et qu'a fait exécuter M. Millet, n'a rien perdu de sa richesse, de son importance ni de sa majesté ; et les changements apportés dans certains détails sont à l'avantage de l'harmonie générale, en même temps qu'ils assurent à cette partie de l'édifice une solidité et une durée que n'offrait pas, à beaucoup près, la galerie du XVIe siècle.

A ce résumé, Monsieur le Ministre, je dois ajouter un fait qui n'est pas sans importance. La Société des Sciences et Arts de Châlons s'est également préoccupée de la question en litige, et son rapport, qui vous a été adressé par M. le préfet de la Marne, diffère essentiellement de celui de l'Académie de Reims

Loin de blâmer l'œuvre de M. Millet, la Société des sciences et arts de Châlons s'associe aux motifs qui l'ont inspiré, en reconnaissant que l'architecte de 481 n'est pas sorti des regrettables habitudes de son temps ; qu'au lieu de restituer les parties endommagées du monument dans leur style primitif, il s'en est, au contraire, écarté, comme l'on fait tous ses successeurs, et qu'il n'y a aucune raison, ni architecturale, ni archéologique, pour faire admettre les conclusions du rapport de l'Académie de Reims. Elle demande donc que la galerie de la Cathédrale soit rétablie dans le style de la nef qu'elle est appelée à couronner, et elle émet d'ailleurs le vœu que l'Administration s'appuie, pour se prononcer, sur la grande autorité des inspecteurs généraux.

On ne pouvait, en effet, choisir des hommes plus compétents pour résoudre une question de cette nature.

Aussi, Monsieur le Ministre, je n'hésite pas à vous proposer d'adopter leur jugement et d'inviter M. Ruprich-Robert, architecte actuel de la Cathédrale de Reims, à poursuivre la construction des galeries concernant cet édifice, telle qu'elle a été commencée par son regretté prédécesseur.

Le conseiller d'Etat, directeur général des cultes,

Signé : Ed. Laferrière.

—

RESTAURATIONS A LA CATHÉDRALE

Reims, 27 avril 1879.

Monsieur le Rédacteur du *Courrier de la Champagne*,

Lorsque MM. les inspecteurs généraux des édifices diocésains sont venus examiner les galeries de la Cathédrale, les membres de la commission de l'Académie leur ont remis une note complémentaire de leur rapport, répondant à quelques critiques nées de la discussion et s'appuyant sur la tradition des restaurations (le respect des œuvres d'art du passé), d'après laquelle nos monuments historiques ont été restaurés avec leur caractère propre par tous les gouvernements successifs qui ont voté les fonds.

C'est en vertu de cette tradition rationnelle que la seconde République a fait restaurer si religieusement le vieux Louvre, et notamment la somptueuse galerie de Louis XIV, dite d'Apollon, que le château de Fontainebleau a conservé toutes ses originalités, etc.

La suppression de la galerie du XIVe siècle isolera du reste du monument le splendide portail que l'Europe nous envie avec raison.

Aussi, je vous prie, Monsieur le Rédacteur, de vouloir bien publier dans votre prochain numéro cette note précitée, sous ma responsabilité personnelle, car l'Académie ne se réunit que tous les quinze jours.

Recevez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée. ALPHONSE GOSSET, *Rapporteur*.

Académie nationale de Reims

SÉANCE DU 28 MARS 1879.

Considérations à l'appui de sa demande à M. le Ministre des cultes pour la conservation de la façade latérale septentrionale avec sa galerie de couronnement.

Cathédrale de Reims. — Note remise à MM. les Inspecteurs généraux diocésains, lors de leur visite à la Cathédrale, le 23 mars dernier).

La commission nommée par l'Académie outre les raisons générales exposées dans le rapport qui a précédé la demande, croit nécessaire, après les objections nées de la discussion, de compléter plusieurs d'entre elles.

Comme il s'agit d'un travail dit de restauration, l'Académie s'est crue autorisée à demander que les façades latérales de la Cathédrale de Reims ne soient réellement soumises qu'à une *restauration* et non à une *transformation*, conformément à la doctrine constante de tous les gouvernements.

But général des restaurations

C'est dans le but de conserver intactes à l'admiration des générations à venir les œuvres remarquables du passé que l'Etat, surtout depuis un siècle, fait partout tant et de si louables efforts, et qu'à

Reims, en particulier, nous lui devons les crédits qui permettent d'exécuter sur les deux points les plus menacés les travaux indispensables actuellement en cours d'exécution.

L'Académie, qui était témoin journellement de ce délabrement, en a été très-heureuse entre tous.

Témoignages

Le 29 janvier 1877, un député de la majorité, M. Antonin Proust, caractérisait ainsi, avec l'assentiment de M. le ministre des cultes, l'esprit qui doit présider aux restaurations :

« Dans toutes choses, il faut distinguer entre la conception et l'exécution ; mais en matière de restauration, cette distinction est plus utile qu'en toute autre circonstance. Ce que l'on se propose, en effet, lorsqu'on restaure un monument, c'est non pas de faire une traduction du monument qu'on est chargé de restaurer, mais de faire une restauration qui respecte autant que possible ce qui existe. On tient surtout, et c'est là ce que la commission des monuments historiques a cherché à faire prévaloir en matière de restauration, on tient surtout à respecter la ligne et la couleur de l'édifice que l'on tient à conserver, ce que l'on appelle la patine du temps. (*Journal Officiel* du 30 janvier 1877).

« Cette doctrine d'administrateur de la fortune publique de la France en œuvres d'art, qui oblige l'Etat aux charges d'entretien, lui a toujours fait éviter d'assumer la responsabilité de modifications de nature à être blamées par les générations suivantes, c'est ainsi trouvée d'accord avec celle des artistes, des archéologues et des hommes de goût.

« Il est fort périlleux d'entrer dans la voie des modifications lorsqu'on restaure un monument, » a dit Viollet-le-Duc.

« Une restauration n'est pas une création, c'est un souvenir : la conscience et l'amour du vrai doivent primer l'amour du beau » Ch. Garnier. — Citations empruntées à la *Semaine des Constructeurs.* — 3 mars 1877).

Cas particulier de la galerie de la Cathédrale

La Cathédrale de Reims, qui est considérée comme la merveille de l'art français au Moyen-Age, fait bien partie de la fortune artistique de la France. Sa façade latérale est aussi inventoriée comme telle avec sa galerie de couronnement (ainsi qualifiée par M. Arveuf, architecte du monument pendant vingt ans, dans un rapport adressé à M. le Ministre à l'appui d'un projet de restauration avant 1858) : « Une galerie ajourée, haute de 5 mètres, borde le toit à l'entrée de la nef. Reconstruite au xve siècle, après l'incendie, elle se compose d'une suite de lancettes ajourées, portées par des fûts sur des chapiteaux et couronnées de frontons, clochetons et pinacles. Chaque arcature contient un trèfle porté par un meneau nervé formant doubles lancettes trilobées ; à l'endroit de chaque arc-boutant et portant sur

le trop-plein du chéneau, cette combinaison de lancettes prend la forme d'un plan triangulaire au-dessus duquel s'élève un clocheton ou obélisque d'une hauteur égale à celle de la balustrade.

« En contemplant cette grande découpure, *qui est un des plus beaux ornements de la Cathédrale*, on croit voir la cime d'un beau chêne en fleur, ou la riche dentelle brodée qui borde un vêtement précieux. »

L'Académie est donc fondée à demander son intégrité, d'autant mieux qu'elle ne s'appuie pas seulement sur une habitude consacrée, mais sur des documents authentiques encore visibles sur la tour.

Ce respect de l'Etat pour les œuvres du passé s'est même étendu quelquefois dans les restaurations jusqu'à consacrer des désaccords presque étranges dans l'architecture de certains monuments, comme la conservation de la coupole élevée sous Louis XIV sur une tour gothique de la Cathédrale de Bayeux, qui est du xve siècle.

Sans aller aussi loin, c'est en vertu de ce principe que notamment M. Viollet-le-Duc, dans sa belle restauration de Notre-Dame de Paris, a conservé le portail latéral du xive siècle, et que M. Lassus, bien qu'il ait pris cette devise : « L'électisme est la plaie de l'art » (concours de Notre-Dame de la Treille, à Lille), en restaurant l'extérieur de la Sainte-Chapelle, a conservé religieusement le portail du xve siècle

Nécessité de conserver le caractère de la galerie du XIVe siècle

Ce premier point admis, en l'appliquant à la Cathédrale de Reims, nous disons que : *La galerie qui couronne encore la façade septentrionale a son origine au XIVe siècle;* elle n'est donc pas étrangère au reste du monument ; loin d'y former une coupure à part, elle a été destinée par ses premiers auteurs à compléter, avec les motifs des têtes de contreforts, les traits d'union entre les façades latérales et le portail, si admiré de tous.

Sa suppression aurait, entre autres conséquences fâcheuses, celle d'isoler celui-ci du reste du monument.

Avant d'entrer dans l'examen de ses mérites et de leur relation *avec le caractère décoratif particulier que les architectes du XIVe siècle ont voulu imprimer à toute la décoration de la Cathédrale*, parce qu'elle était la basilique des fêtes du couronnement, nous demandons à établir par les dates connues que les façades latérales n'ont jamais eu d'autre galerie que celle du xive, même sur les travées élevées au xiiie siècle.

Dates de la construction de la Cathédrale

Ainsi que le constatent, dans leurs travaux historiques sur la Cathédrale, nos honorables collègues MM. les abbés Cerf et Tourneur, il est notoire, dit ce dernier, « qu'à la fin du xiiie siècle, le transept n'était terminé qu'à peine, qu'on ne commençait les trois dernières

travées de la nef qu'au XIVe, et qu'à cette même époque, on élevait le portail, qui n'arrivait en 1381 qu'au premier étage, et en 1391 à la galerie des Rois. »

C'est-à-dire que les façades latérales n'ont été terminées qu'au XIVe siècle, et que ce n'est que *dans la seconde moitié de celui-ci qu'on a pu édifier la galerie de couronnement*, qui sert en même temps d'entourage au comble de la nef, côté nord.

Fragment authentique

Or, les trois arcatures encore visibles sur la base de la tour, et qui servent de départ à toute la galerie actuelle, sont bien de cette belle époque et dans le caractère particulier à la Cathédrale de Reims.

L'académie de Reims est donc fondée à dire que ces fragments sont des restes de la galerie conçue, élevée par les architectes du XIVe siècle pour couronner les façades latérales ; qu'il n'y en a jamais eu d'autre, et par conséquent à demander, au nom des règles établies pour la restauration des monuments historiques, que celle de la façade septentrionale soit faite en tenant compte en toutes choses du modèle *imposé* par ces trois arcatures.

L'architecte qui, après l'incendie de 1481, a refait la galerie actuelle, a bien respecté cette œuvre d'art en la réédifiant avec ses proportions, se contentant d'en modifier les ornements dans le goût du temps et d'en ajouter quelques-uns.

La légèreté et l'élégance reprochées à ses arcatures par ceux qui méconnaissent l'esprit général du programme décoratif de ces façades en vue des fêtes du sacre, ne sont pas la cause de la destruction actuelle de la galerie, ainsi que tout le monde peut le voir ; elle résulte de la mauvaise qualité de la pierre et d'une exécution hâtive, surtout dans les joints, excusable après un désastre comme celui de 1481. Quoique vieux de près de quatre siècle, les colonnettes et les meneaux déliés sont encore debout,

Depuis la discussion ouverte à ce sujet, les critiques ont porté sur plusieurs parties importantes du motif, entre autres sur les élégants meneaux, sans voir le rôle important qu'ils jouent dans cette composition architecturale, car, sans eux, la galerie devient banale ; puis sur les pinacles de crête destinés par leurs auteurs à faciliter les transitions d'amortissements.

Justification des pilastres posés sur la diagonale

L'ordonnance de notre galerie ayant été ainsi composée, il nous reste à examiner celle des motifs de pilastres et à rechercher si l'architecte du XIVe siècle les avait ainsi posés sur la diagonale.

Les dates de l'achèvement des diverses parties de la cathédrale, citées précédemment, prouvent que celle du couronnement des façades latérales a coïncidé avec la construction du portail jusqu'à la galerie des Rois ; or, dans cette seule partie, nous trouvons seize petits mo-

tifs de pilastres posés sur la diagonale, ainsi qu'on le faisait au XIVe siècle, pour amortir la brusquerie des saillies.

On en trouve des exemples dans plusieurs églises importantes de cette époque.

Cette disposition de pilastres prismatiques n'est donc pas aussi insolite qu'on le dit ; aussi nous comprenons son emploi par l'architecte en raison de tous les avantages qu'elle lui a procurés pour l'effet d'ensemble.

Ces pilastres n'interrompent pas l'ordonnance des arcatures ; ils lui donnent par intervalles réguliers un mouvement saillant suffisant pour éviter la sécheresse monotone d'un nu continu sur une aussi grande longueur ; le clocheton qui les surmonte a ainsi une forme plus dégagée, plus amortie pour les yeux, à la base de la toiture sur laquelle il se détache.

Grâce à cette forme prismatique, les pilastres de la galerie peuvent à la fois être en proportion avec celle-ci et avec les légers motifs d'amortissements des contreforts qu'ils couronnent si délicatement sans écraser la statuette terminale qui porte un léger ressaut du larmier.

La colonnette formant sous la pointe l'intersection des deux arcades ne constitue pas un surplomb inquiétant sur ses jolies statuettes.

Sans doute, cette colonne, comme celle des motifs semblables du portail, ne repose que sur un corbeau dont la saillie sur le glacis de la corniche n'est pas raccordée. *Quoique ce système d'encorbellement soit conforme à l'esprit même de l'architecture au Moyen-Age*, cette absence de raccordement, conséquence de la précipitation et de l'économie avec lesquelles il a fallu rebâtir après l'incendie désastreux de 1481, peut être facilement réparée avec les nombreuses ressources que présente l'architecture ogivale en profitant du mouvement de la statuette qui porte un ressaut du larmier.

C'est un problème comme il s'en rencontre souvent et dont la solution sera facile pour l'habileté de M. l'architecte diocésain de la Cathédrale. Son honorable prédécesseur, M. Millet, a bien su ajuster la saillie de son pilastre carré sur une gargouille renflée *ad hoc*.

Demande de restauration

La commission de l'Académie a déclaré dans le cours de son rapport que la restitution demandée ne s'étendait pas jusqu'à celle des ornements et détails particuliers de l'an 1500, qui y sont figurés, qu'ils pouvaient facilement être rétablis dans le style du fragment du XIVe siècle, et qu'ainsi toute la façade rentrerait dans l'unité du style primitif, ce qui est très-facile, puisque les modèles existent sur place.

Sur ce premier chef, le reproche de superfétation ne peut se comprendre, car il ne peut s'étendre à l'œuvre des architectes éminents du XIVe siècle qui étaient bien en possession de l'esprit du Moyen-Age, et, en combinant ces arcatures à meneaux surmontées de fron-

tons découpés, se sont préoccupés de l'harmonie avec la façade qu'ils terminaient. Ils étaient meilleurs juges que nous de ce qu'il fallait faire. Leur œuvre mérite notre respect.

Confiante dans la justesse de sa demande, au point de vue des règles établies par l'Etat en matière de restauration et de l'archéologie nationale, l'Académie de Reims doit espérer qu'elle sera entendue à temps pour sauver une belle œuvre unique en son genre de l'art français au XIVe siècle.

Pour la Commission :
Alph. Gosset, *rapporteur*.

* * *

Deux églises du diocèse de Reims viennent d'être consacrées par S. Exc. l'archevêque pendant sa tournée pastorale : celle de Matton, près de Sedan, et celle de Brevilly, près de Mouzon, reconstruite de fond en comble.

* * *

Voir dans le dernier numéro de la *Revue historique et nobiliaire*, la suite du travail de M. Mannier sur les ordres de S. Lazare et du Mont-Carmel. Cet article donne par diocèse l'état des maladreries de l'ordre réunies en 1693 aux hôpitaux. Nous y trouvons tous les détails pour ceux qui nous concernent Sens, Troyes, Châlons, Reims, Soissons.

* * *

Le dernier numéro de la *Revue des Sociétés savantes* renferme une note de M. Nozot, sur la commune de Verpel et l'abbaye de Bonnefontaine. De celle-ci il ne reste que des ruines et quelques débris de tombes des sires de Rumigny : la commune de Blanchefosse a hérité d'une cloche datée de 1569 ; son église bâtie en 1543, par Michel Deshey et Jean Bousseux, tailleurs de pierres à Aubenton, possédait un vitrail de Saint Jean-Baptiste, que le curé Jean de Chauny, avait fait faire à Reims, en 1545 par le verrier Regnauld de Martin.

A Verpel, est la tombe de Louis-René de Joyeuse, baron de Verpel, mort le 18 mai 1633.

* * *

On vient de commencer les travaux de reconstruction du château de Louvois, près de Verzy (Marne). Le nouveau propriétaire, M. Frédéric Chandon de Briailles, s'est décidé à le refaire tel que l'avait bâti le célèbre ministre. Nous le félicitons vivement de cette pensée qui va rendre à la Champagne un beau monument. Nous ferons sous peu connaître l'histoire de Louvois en donnant des détails sur son état actuel. Non loin de là M. René Chandon de Briailles vient de doubler son beau château de Romont dont le parc, détail peu connu, croyons-nous, a été dessiné par Isabey qui venait souvent en villégiature chez son ami, M. Moët-Romont.

*
* *

Mgr l'évêque de Châlons a béni, le 8 mai, en l'église Sainte-Clotilde de Paris, l'union de M. le vicomte de Brocas de la Nauze, attaché d'ambassade, avec Mlle de Barthélemy, fille du comte de Barthélemy, membre du conseil général de la Marne.

La famille de Brocas est une des plus anciennes de la Guyenne où existe le village de ce nom : son premier auteur accompagna Guillaume à la conquête de l'Angleterre et un de ses descendants forma une branche qui y a subsisté et a longtemps possédé la charge de grand veneur héréditaire du royaume. La branche aînée demeura en France et possèda les baronnies de Brocas et de Montpouillan. Colin de Brocas fut un des serviteurs les plus dévoués de Henri IV, et ses descendants figurèrent dans l'armée jusqu'en 1789.

La famille Barthélemy est toute champenoise. Son premier auteur connu, Lambert de Barthélemy, était, en 1376, procureur général de l'évêché de Langres. Au siècle dernier on trouve le comte de Barthélemy d'Hastel, chevalier de S. Louis, major du régiment d'Alsace, puis gouverneur de Bourg-en-Bresse et le chevalier de Barthélemy de Coursillon, dernier ministre de la monarchie à Mayence. Le grand-père de la future a été préfet de l'Aube et conseiller général de la Marne : par sa grand mère paternelle, Mlle Deu de Vieux-Dampierre, Mme de Brocas tient à toute la noblesse du Châlonnais. Enfin par sa mère elle descend des ducs de Saulx-Tavanes et de Choiseul, dont deux membres se succédèrent sur le siège de Châlons : le cardinal de Saulx, grand aumônier de France, évêque de Châlons, de 1728 à 1734 et Mgr de Choiseul-Beaupré de 1734 à 1763 ; il était frère du cardinal de Choiseul, archevêque de Besançon. Pas n'est besoin d'ajouter que la maison de Choiseul est toute champenoise.

*
* *

Nous mentionnerons trois autres mariages qui intéressent la Champagne. Mlle de la Tullaye, fille de M le baron de la Tullaye et de Mlle de Sainte-Suzanne, épouse le comte de Caqueray, qui appartient à une ancienne famille de l'Anjou comme la maison de la Tullaye. La famille Bruneteau est originaire de Normandie où elle fut maintenue dans sa noblesse en 1697 en Champagne où elle possédait le vicomté de Chouilly. Après l'incendie du château de ce nom, les Bruneteau acquirent la motte de Sainte-Suzanne dans l'Aube. Le chef de la maison, créé comte et pair de France, était lieutenant-général et mourut en 1830. Son fils épousa l'héritière de la vieille maison champenoise des Capy, et fut l'aïeule maternel de la jeune mariée.

Mlle de Brimont, fille du comte Adrien de Brimont et de Mlle de Sesmaisons, a épousé, le 17 mai, M. Charles de Bryas, marquis de Royon, dont la famille appartient à la plus ancienne noblesse de Flandre : la branche aînée porte le titre de comte de Bryas et marquis de Molinghem. On sait que la famille Ruinart de

Brimont, qui possède encore la terre de ce nom, est une des plus notables du pays rémois à laquelle appartenait le savant bénédictin, dom Thierry Ruinart : le bisayeul de la jeune mariée, maire de Reims, a été créé vicomte lors du sacre de Charles X.

Mlle Camusat de Riancey a épousé M. d'Estremont, lieutenant-colonel de cavalerie : elle est fille du comte de Riancey, député en 1849 et directeur de l'*Union*.

Les Camusat sont d'ancienne noblesse champenoise ; les seigneurs de Riancey-Barberey étaient la branche aînée de cette famille, qui a produit des hommes de grand mérite, entre autres le célèbre chanoine Denis-François Camusat, auteur du « Promptuarium, » des « Mémoires historiques et critiques, » ami de Ménage, de Du Chesne, et de la plupart des savants de son temps.

D'un document curieux et précieux, conservé à la Bibliothèque nationale, il appert que noble homme Jacques Camusat avait « fait prest à Sa Majesté (Henri IV) de quarante livres, pour subvenir à ses grans et urgens affaires. » On voit que le Béarnais ne se plaignait pas sans motifs d'avoir son pourpoint troué et sa marmite renversée.

* * *

La chronique de gui de bazoches. — M. le Dr van Werveke, membre de l'Institut de Luxembourg, vient de trouver, dans deux manuscrits de la bibliothèque de cette ville, dont l'un provient de l'abbaye d'Orval, des parties considérables de la grande chronique de Gui de Bazoches, que M. le comte Riant avait retrouvée à Paris dans un manuscrit anonyme provenant de saint Médard de Soissons. La copie d'Orval est très-intéressante en ce qu'elle porte en tête de la chronique le nom de l'archidiacre de Châlons. (*Polybiblion*).

* * *

M. Edmond Biré publie dans la *Revue du Monde catholique* une intéressante série d'articles : « Journal d'un bourgeois de Paris sous la Terreur. » Passant en revue les républicains ci-devant royalistes, il a trouvé la preuve du zèle monarchique de Brissot, dans un *discours sur les moyens d'adoucir la rigueur des lois pénales*, couronné en 1780 par l'Académie de Châlons-sur-Marne et ou il célèbre la bienfaisance de Louis XVI « son auguste monarque. » Nous y releverons seulement ce passage au sujet des attentats contre la monarchie. « A la tête de cette classe de crimes, on doit placer ceux qui tendent directement à la subversion de la forme du gouvernement reçue en France et qui attaquent la personne sacrée de nos rois. C'est pour les régicides surtout qu'il est permis d'être implacables.... Ma plume se refuse à calculer la peine due à ces forfaits. »

* * *

On restaure en ce moment l'église de Villiers-sur-Marne (Aine). Plusieurs dalles tumulaires y existaient et on en retire les deux plus

belles contre les murs intérieurs. Notre obligeant collaborateur, M. Ad. Varin a bien voulu graver la plus importante pour la *Revue*. Nous croyons que la famille de Ravenel existe encore dans l'Aisne, ce qui donne plus d'intérêt encore à ce monument, le dalle, à ce que nous mande M. Varin, est de moyenne grandeur, en pierre blanche.

Villiers-sur-Marne est un village de 550 habitants, du canton de Charly, non loin de Château-Thierry. Sur son territoire se trouve le château de Nienwerkerque où est né l'ancien directeur général des musées sous l'empire.

* * *

Notre collaborateur, M. Morel, est nommé receveur particulier à Nyons (Drôme). C'est un brillant avancement dont nous le félicitons, mais une grande perte pour la science archéologique de Champagne. Espérons qu'il nous reviendra un jour et pourra poursuivre ses fructueuses recherches.

La *Champagne Souterraine* ne sera pas interrompue car son auteur emporte des notes pour continuer sa publication malgré son éloignement du théâtre de ses explorations.

* * *

Le 25 mai un concours de 112 sociétés de musique a eu lieu à Châlons. Le temps a été superbe et la fête a parfaitement réussi. Le dimanche matin le canon en a annoncé le commencement. Les rues étaient pavoisées et ornées élégamment, surtout la rue de Marne, avec trois arcs de verdure. Une foule énorme circulait avec peine et des torrents d'harmonie débordaient de tous côtés. Le soir il y a eu illuminations des édifices publics, bals sur les places du Marché et de la Haute-Mère-Dieu et feu d'artifice au Jard, qui n'aurait provoqué que des applaudissements si on n'avait pas dû l'attendre pendant deux heures. Les trois quarts des spectateurs se lassèrent et ce fut dommage, car il a été très-beau. Nous ne pouvons donner le nom de toutes les sociétés récompensées. Nous nous en tiendrons au concours d'honneur : Orphéon : *Les Enfants de Saint-Remy* (Reims) ; *L'Alsace-Lorraine* (de Nancy) ; — Harmonie : *La Sainte-Cécile* (de Verzy) ; — Fanfare : *Les Régates* (de Reims) ; *La Vigneronne* (de Verzenay).

Le Secrétaire Gérant,
LÉON FRÉMONT.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES SUJETS TRAITÉS DANS LA TROISIÈME ANNÉE DE LA

REVUE DE CHAMPAGNE ET DE BRIE

A

Abbaye de Huiron, par M. A. de Barthélemy : page 18, tome 5.
Agriculture (L') de la Marne à l'Exposition : 82, t. 5.
Akakia : 66, t. 6.
Amours du sire de Beaulieu : 418, t. 5.
Annuaire de la Marne : 389, t. 6.
Anot de Mezières (nécrologie) : 213, t 6.
Antiquités et monuments du département de l'Aisne : 215, t. 6.
Archéologie (L') champenoise à l'Exposition de 1878, par M. H. A. Mazard : 312, 451, t. 5 ; 38, t. 6.
Archives bibliographiques du département de la Marne : 482, t. 5.
Artistes champenois : 152, t. 6.
Art (Œuvre d') rappelant le souvenir de Saint-Bernard : 59, t. 6.
Ateliers monétaires de Châlons-sur-Marne et de Sainte-Menehould, par M. de Saulcy, de l'Institut : 321, 402, t. 6.
Astier (nécrologie) : 70, t. 5.
Attigny, découverte d'une statue équestre : 410, t. 5.
Auberive, la maison de l'abbaye d', par M. le cte de Marsy : 262, t. 5.
Aubriet (Xavier) son poëme sur les mois républicains : 139, t. 6.
Autel gallo-romain : 81, t. 5.
Auxerrois (Histoire de l') : 73, t. 5.
Aventure d'un savant allemand : 394, t. 6.

B

Bange (Maximilien de) (nécrologie) : 457, t. 5.
Banquet des anciens élèves de Jully : 419, t. 5.
Bar-sur-Seine (Le comté et le doyenné de) : 502, t. 5.
Basse-Fontaine, cartulaire de l'abbaye de : 71, t 5.
Beauffremont, famille de : 391, t. 6.
Beauvoir, (Chartes de) : 71, t. 5.
Becquey (nécrologie) : 70, t. 5.
Berru, le calice de l'église de : 66, t. 6.
Besancenet et le concours de Milan : 167, t. 5.
Beurey et Vendeuvre (Recherches sur les origines de), par M. l'abbé Chouiller : 338, t. 6.

Billet du marquis de Thuisy à Mme Balleroy : 239, t. 5.
Blerzy, membre de la Légion-d'honneur : 167, t. 5.
Bossuet et l'offrande royale à Meaux, par M. Lhuillier : 184, t. 5.
Bourbonne, fouilles faites dans un jardin : 226, t. 5.
Bourée (Jean-Baptiste) : 457, t. 5.
Bouyn de Perreuse (marquis) (nécrologie) : 328, t. 5.
Brandien (nécrologie) : 132, t. 6.
Budget du Presbytère ; 220. t. 6.
Bulletin bibliographique : 512, t. 5 ; 170, 240, 319, t. 6.
— de la Société des sciences historiques de l'Yonne : 463, t. 5.
— de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne : 478, t. 5.
— de la Société des sciences historiques de l'Yonne : 392, t. 5.

C

Cahier des vœux du baillage de Chaumont-en-Bassigny, par M. A. Millard : 362, t. 5.
Camp de Châlons : 85, t. 5.
Canons en fer trouvés a Melun ; 396, t. 6.
Capitation de la noblesse de Champagne en 1787 : 434, t. 5 ; 15, t. 6.
Carnandet (Une lettre de M.) : 79, t. 5.
Carrelage (Un) émaillé du XIIIe siècle : 151, t. 6.
Catalogue de la bibliothèque de Troyes : 341, t. 5.
Cathédrale de Reims : 157, t. 6.
Caty (Jean-Louis) : 224, t. 5.
Cervantès et les religieux du diocèse de Meaux : 156, t. 6.
Cazotte (Jacques) : 232, t. 5.
Centenaire de Jeanne d'Arc : 227, t. 5.
— (Les) du département de la Marne : 233, t. 6.
Cerf (Article de M. l'abbé) 342, t. 5.
Chalons au XVIIe siècle, par M. E. de Barthélemy (gravure sur acier) : 177, t. 5.
Champagne (La) au salon de 1878 : 90, t. 5.
— (La) résumé historique depuis le premier temps des Gaules : 396, t. 5.
Champagne et Brie à l'Exposition universelle, par M. Arthur Daguin 53, 144, 211, 289, 444, t. 5 ; 114, t. 6.
Champagne souterraine : 214, t. 6.
Chausses de Jehan Soudron : 355, 427, t. 6.
Chalons-sur-Marne, archives des actes de l'état-civil, par M. le comte David de Riocour : 219, 385, t. 5 ; 288, 380, 443, t. 6.
Chateau de Donchery (Ardennes) : 414, t. 5
Chateau-Thierry, annales de la Société historique : p. 449, t. 6.
Choiseul, famille de : 390, t. 6.
Chronique de l'abbaye d'Orbais : 101, t. 5 ; 195, 263, t. 6.
Confrérie entre avocats au XVIIIe siècle, par M. Lenfant de Bange : 241, t. 5.
Commanderies de l'ordre de St-Jean de Jérusalem dans la province de Champagne : 318, t. 6.

Concours de l'Académie de Reims : 405, t. 5.
— de la Société académique de Châlons : 408, t. 5.
Constant (Pierre), opuscule : p 448, t. 6.
Correspondance inédite de M. de Dinteville, par M. Edouard de Barthélemy : 45, 286, 378, 462, t. 5 ; 206, 288, t. 6.
Crécy, notice sur le prieuré, par M. Octave Gueilliot : 401, t. 5.
Curé janséniste de Vitry-le-François : 151, t. 6.

D

Dallet, Charles (nécrologie) : 160, t. 5.
Darras (L'abbé) (nécrologie) : 476, t. 5.
Delaunay, Charles-Eugène (bibliographie) : 399, t. 5.
Denizot, Jules : 477, t. 5.
De Précy (nécrologie) : 53, t. 6.
De Roucy, (Mlle Adélaïde) (nécrologie) : 476, t. 5.
Descendance de Racine en Champagne, par M. de Besancenet : 87, t. 6.
Déclaration royale de l'année 1687 : 429, t. 5.
Découverte de statuettes à Reims : 163, t. 5.
— d'un fragment de statue à Reims : 83, t. 5.
Documents inédits relatifs à la ville de Troyes et à la Champagne méridionale : 383, t. 6.
Documents fournis par M. Max, Quantin, d'Auxerre : 56, t. 6.
Domrémy : 164, t. 5.
Dons au Musée de Châlons : 347, t. 5.
Douay (le général) (nécrologie) : p. 44, t. 6
Doyen (Mme) (nécrologie) : 70, t. 5.
Durand de Villegaignon (Le chevalier), par M. L. Pingaud : 353, 445, t. 5.

E

Ecrivains champenois de la Congrégation de St-Maur, par M. Henri Jadart : 97, t. 5.
Escriennes (Mme Henri d') (nécrologie) : 70, t. 5.
Etablissement des chanoinesses du St-Sépulcre à Charleville, par M. le comte de Marsy : 81, t. 6.
Etat des protestants en 1791 : 432, t. 5.
Excursion archéologique dans le département de la Marne : 412, t. 5.

F

Famille Pontier de Sone : 483, t. 5.
Fondation de Vitry-le-François : 510, t. 5.
Fouilles à Marcilly-le-Hayer : 509, t. 5.
— à Sommepy : 499, t. 5.

G

Gaignière, Constant (nécrologie) : 212, t. 6.
Gainet, curé de Cormontreuil et son ouvrage les vestiges du déluge : 222, t. 6.

Garnier, Jean, évêque de Montpellier, par M. Louis de La Roque : 5, t. 6.
Gendarmerie de France en Champagne sous Louis xv : 136, t. 5.
Gobelins (Les) : 80, t. 5.
Godet (Les) en Champagne, (notice généalogique), par M. Edouard de Barthélemy : 426, t. 5.
Graveur (Le) des cavernes préhistoriques : 351, t. 5.
Gravure de Jean Cousin : 395, t. 5.

H

Hauterive (Le comte d') (nécrologie) : 70, t. 5.
Hautvillers (Marne) : 316, t. 6.
Henriquet (nécrologie) : 53, t. 6.
Héloise et Abélard, par M. Etienne Georges : 5, t. 5.
Histoire de Châlons, par M. de Barthélemy ; 483, t. 5
Houssaye, (Arsène), à St-Germain : 89, t. 5.
Hotel-de-Ville de Châlons : 81, t. 5.
Huart (La baronne d') (nécrologie) : 70, t. 5.
Huot, de Saint-Albin : p. 445, t. 6.

I

Imprimeur (Un) inconnu : 316, t. 6.
Inauguration d'un établissement viticole à Reims : 83, t. 5.
Infanticide à Bazancourt en 1347 : 504, t. 5.
Intendants (Les premiers) de Champagne, par M. d'Arbois de Jubainville . 162, t. 6.

J

Jacques d'Arc (Lieu de naissance de) : 420, t. 5.
Jean de Vienne : 312, t. 6.
Jeanne d'Arc, différents documents : 225, t. 5.
— n'était pas Lorraine : 165, t. 5.
Jeune magistrat (Un) au temps de Louis xiii, par M. Fernand Labour : 131, t. 5.
Jobert, Narsale, poëte champenois : 481, t. 5.
Joches, nouveau cimetière mérovingien : 351, t. 5.
Justice (Une) de village avant la Révolution, par M. Fernand Labour : 414, t. 5 ; 32, t. 6.

L

Lafontaine (épître) ; 89, t. 5.
Lalore (Appréciation sur les travaux de l'abbé) : 340, t. 5. 446, t. 6.
Languillah (nécrologie) : 212, t. 6.
Latilly (Pierre de) : 422, t. 5.
Legros (Famille) en Bassigny : 181, t. 6.
Lescuyer, de Saint-Dizier et ses travaux scientifiques : 417, t. 6.
Le Tellier, Charles-Maurice, archevêque de Reims, par M. Jules de Vroil : 115, 270, 371, 440, t. 5 ; 126, 270, t. 6.
Lettres de cachet de 1713 : 430, t. 5.

Lettre de M. Varin, graveur : 235, t. 6.
— de Mme de G. : 415, t. 5.
— de Henri de Lorraine : 411, t. 5.
— du chancelier Voysin à Mgr de Noailles : 237, t. 5.
— du secrétaire d'Etat d'Armenonville à Mgr de Noailles: 237, t. 5
Légende de l'an 1000, par M. A. de Besancenet ; 142, t. 5.
Lépine (Les anciens usages de l'église de) : 65, t. 6.
Limanet (nécrologie) : 160, t. 5.
Linguet au Pays-Bas : 216, t. 6.
Liste des fugitifs religionnaires de la généralité de Châlons en 1710 430, t. 5.
Livres curieux pour le collectionneur champenois : 345, t. 5.
— de Mgr l'évêque de Châlons : 338, t. 5.
Longnon (M. Aug.), obtenant le prix Gobert : 167, t. 5.
Longpré, par M. l'abbé Chauvet : 28, t. 6.
Loriquet (Le P.) : 168, t, 5.
Louis Barbier du Metz : 408, t. 5.
Louis xvii en Champagne : 221, t. 6.
Ludre, famille de : 390, t. 6.
Luton, docteur de Reims : 85, t. 5.

M

Mabillon (Lettres de) : 236, t. 5.
— monument commémoratif : 349, 497, t. 5.
Magne, Alfred (nécrologie) : 70, t. 5.
— (nécrologie de Mlle) : 160, t. 5.
Maison de l'imprimeur Garnier, de Troyes : 505, t. 5.
Manuscrit de M. de Vaveray sur Vitry : 83, 35 t. 5.
— du ixe siècle : 167, t. 5.
Massiac (Marquise de): 53, t. 6.
Marmier, famille de : 391, t. 6.
Maréchal, Marie (nécrologie) : 212, t. 6.
Melun, Société d'archéologie, sciences, lettres et arts : 85, t. 5.
Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences et arts de l'Aube : 387, t. 6.
Mériot, découverte de l'âge de la pierre : 79, t. 6.
Michel Pinolet dit Montéclair : 219, t. 6.
Millard (nécrologie) : 224, t. 5.
Mobilier (Le) des chanoines de St-Etienne de Troyes du xive au xvie siècle, par M Albert Babeau : 241, t. 6.
Montangon, famille de : 390, t. 6.
Montcharvot, découvertes de monnaies : 226, t. 5.
Montiérender, polyptique de l'abbaye de : 71 t. 5.
Montigny-Lencoup, la fontaine Trudaine : 170, t. 5.
Musée de peinture, de l'Hôtel-de-Ville de Reims : p 454, t. 6.
Mussy-l'Evêque : 134, 449, t. 6.

N

Ninvau (Le), par M. Arthur Daguin : 265, t. 5.

Noché d'Aulnay (nécrologie) : 133, t. 6.
Nogent et la coutellerie dans la Haute-Marne : 331, t. 5.
Nogent (Haute-Marne). Les Prussiens en 1870 : 234, t. 5.
Note sur la famille du Hamel : 431, t. 5.
— sur le village de St-Cheron : 499, t. 5.
— d'un curé de Villiers-St-Georges : 499. t. 5.
— chronologiques sur le village et la famille de Nettancourt : 89, t. 6.

O

Objets d'art qui ornaient en 1764, les édifices religieux de la ville de Châlons-sur-Marne : 67, t. 6.
Ordres hospitaliers et militaires de St-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel : 63, t. 6.
Origine des receveurs généraux Champenois : 234, t. 6.

P

Perrier, Charles (nécrologie) : 53, t. 6.
Perrier (Eugène) (nécrologie) : p. 447, t. 6.
Perrier de Savigny, (nécrologie): p. 447, t. 6.
Pierre (Une) du vieux Reims : 231 : t. 6.
Pinteville-Cernon (Baron de) : 328. t. 5.
Point (pour un), Martin perdit son âne : 156, t. 6.
Porigny en Brie, ferme faisant partie de l'apanage de Monsieur : 227, t. 5.
Portail de la cathédrale de Reims, gravé par M. Delaunay : 183, t. 5.
Portrait du colonel Joppé, de Châlons : 158, t. 6.
Possessions des comtes de Champagne dans l'Auxerrois et le Nivernais, par M. Challe : 332, t. 6.
Prêtre déporté (un) par Mgr Meignan : p. 450, t. 6.
Prilly (Mgr de), Correspondance intime : 337, t. 5.
Prix (Le) général de l'arquebuse de Châlons en 1754 : 251, 366, 432, t. 6.
Procès (Un) châlonnais au XVIIe siècle : 393, t. 6.
— (Un) sous l'ancien régime, par M. Fernand Labour : 7, t. 6
Prophéties (Les) messianiques : 402, t. 5.
Puits funéraire à Aix-en-Othe : 231, t. 6.

Q

Querry (l'abbé) (nécrologie) : 328, t. 5.

R

Rabaudy (Charles de) (nécrologie) : 223, t. 5.
Raudot, (Claude-Marie) (nécrologie): p. 445, t. 6.
Reaulx Marin (vicomte des) (nécrologie) : 316, t, 5.
Registres de la paroisse Saint-Nicolas de Châlons : 418, t. 5.
— paroissiaux : 397, t. 6.
Reims, Séance de l'Académie : 229, t. 5.
Reims (souvenir du vieux) p. 456, t. 6.
Restauration de la cathédrale de Reims : 406, t. 5. 226, 460, t. 6.
Réception d'un maître d'école : 238, t. 6.
Révolution (Une) industrielle : 317, t. 6
Roserot (Une lettre de M.) : 79, t. 5.
Rousseau-Marquant, (nécrologie): p. 446, t. 6.

Royer-Collard, anecdote : 392, t. 6.
Rues (Sur les) de Troyes ; 409, t. 5.
Ruinart (Lettres de dom) : 236, t. 5.
Ruines de Provins : 352, t. 5.

S

Saint-Jean-sur-Tourbe, découverte d'une tombe : 80, t. 5.
Saint-Quentin, Société académique de : 80, t. 5.
Sarry, où séjourna le cardinal du Retz : 67, t. 6.
Sedan et Jametz, épisode de l'histoire de ces villes : 174, t. 5.
Seigneurs (Les) de Château-Porcien : 63, t. 6.
Scieries (Les premières) mécaniques en France : 404, t. 5.
Société académique de l'Aube : 161, 404, t. 5 ; 143, 144, 314, 453, t. 6.
— d'agriculture, sciences et arts de la Marne : 346, 485, t. 5.
Souscription à la *Revue* du conseil général de la Marne : 346, t. 5.
Statistique intellectuelle : 349, t. 5.
Suippes, résultat de fouilles à : 348, t. 5

T

Tapisserie (La) en Champagne ; 142, t. 6.
Testament, de Jean Meslier : p. 448, t. 6.
Testament de Saint-Remy : 235, t. 5. 315, t. 6.
Tissandier, Gaston, d'Anglure : 229, t. 5.
Toile (Une) de Mignard : 233, t. 6.
Tombeau du cardinal de Bouillon à Cluny : 338, t. 5.
Tradition de charité dans le Rethélois : 462, t. 5.

U

Urbain II : 80, t. 6.
Uzès (Le duc d') : 476, t. 5

V

Vallée (La) de l'Ardusson : 509, t. 5.
Valmy, une lettre écrite quelques jours après la bataille de : 168, t. 5
Varin, (un extrait de lettre de M.) : 79, t. 5.
Vaulabelle (M. de) : 395, t. 6.
Vente d'autographes : 84, t. 5.
Vétault, archiviste : 82, t. 5.
Vibraye (Marquis de) (nécrologie) : 328. t. 5.
Villemaure, notice historique, par M. Alp. Roserot : 412, t. 6.
Vitry-en-Perthois, mémoire sur les habitants, de par M. Hérelle : 177, t. 5.
Vitry-le-François, Société des arts : 230, t. 5.
— Société des sciences : 405, t. 5.
Voltaire à Châlons : 416, t. 5.
Vouziers (Ardennes), topographie, histoire, statistique médicale de l'arrondissement 458, t. 5.
Voyage (Un) à Sens en 1844 : 146, t. 6.
— littéraire de dom Guitton en Champagne : 438, t. 5.

DC
611
C44R5
t.6

Revue de Champagne et de Br

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY